LIBRARY OF PRINCETON
MAY 21 1912
THEOLOGICAL SEMINARY

Division BV
Section 4211
.B677
1912
v.1

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
The University of Toronto

http://www.archive.org/details/lesprdicantspr01bost

301

Les Prédicants Protestants

des Cévennes et du Bas-Languedoc

DU MÊME AUTEUR

Notes sur Agrippa d'Aubigné *(Le Printemps :* date de la préface. Les *Tragiques* et l'*Histoire Universelle.* La vision d'où sont sortis les *Tragiques*). (Extrait du *Bulletin de la Soc. de l'Histoire du Prot. français.* 1910), (chez l'auteur). 1 fr.

En Préparation :

Documents pour servir à l'histoire du « Prophétisme » cévenol (1688-1702).

Library
JAN 17 1912
THEOLOGICAL SEMIN

CHARLES BOST

LES

Prédicants Protestants

des Cévennes et du Bas-Languedoc

1684-1700

Préface de P. FONBRUNE-BERBINAU

Monsieur Berg mon
Mon travail s'il te
plaît

TOME PREMIER

1684 - Février 1692

Avec huit planches et une carte

PARIS
Librairie ancienne HONORÉ CHAMPION, Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1912

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

DE L'AUTEUR

Le présent travail a été commencé il y a plus dix ans dans une paroisse protestante des Basses-Cévennes. Je pensais me borner à quelques recherches, en vue de préciser ou de rectifier les pages du livre de O. Douen qui concernent le midi de la France. Les archives du Languedoc m'avaient fait envisager déjà sous un jour nouveau l'activité des premiers prédicants, lorsque M. Fonbrune-Berbinau, en me révélant les richesses des *Papiers Court*, a élargi mes ambitions jusqu'à la mesure qu'elles ont prises. Après avoir mis à ma disposition, avec la plus généreuse libéralité, ses dossiers inépuisables, il a bien voulu encore présenter au public cet ouvrage, qui lui doit en somme d'être ce qu'il est. C'est à lui, d'abord, que j'exprime ici ma reconnaissance profonde.

Ma gratitude va aussi à tous les chercheurs qui l'avaient enrichi lui-même, et particulièrement à Mme A. de Chambrier et à M. N. Weiss, secrétaire de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Ce dernier, de plus, m'a très obligeamment guidé dans la Bibliothèque dont il a la garde, et m'a cordialement ouvert aussi sa Bibliothèque particulière et ses dossiers.

Mme Teissier du Cros (de Valleraugue), M. Louis Fuzier (de Lavoulte-sur-Rhône), le docteur L. Malzac (de Lasalle), mon frère le Capitaine E. Bost, MM. les Pasteurs A. Heilmann (de Göttingen) et E. Fuchs (de Wächtersbach), le personnel des Archives de la Préfecture de l'Hérault, m'ont communiqué d'importants documents, ou procuré de précieuses copies. Je remercie ces collaborateurs, jamais impatients, et avec eux bien d'autres encore, dont j'ai mis également la complaisance à l'épreuve, soit pour vérifier un texte, soit pour dresser ma carte, soit pour illustrer mes deux volumes.

Grâce à ces bonnes volontés, qui jusqu'à la fin ont soutenu la mienne, j'achève ma tâche dans l'atmosphère où je l'avais entreprise. J'ai vécu dans une région dont chaque sommet, chaque vallon, chaque mas rappelle les douleurs et les espérances des religionnaires de jadis, où les hommes portent encore, parfois, les noms des galériens ou des martyrs. D'innombrables détails, à mesure qu'ils sortaient des archives, ont évoqué à mes yeux la vision concrète d'un paysage ou d'une figure. Je ne songe jamais sans émotion à la lumière éclatante où vibre, l'été, dans les garrigues, la pâle verdure des chênes-verts, ni aux longues ombres violettes dont le velours s'étend, les soirs d'automne, sur les pentes des Cévennes, moutonnantes de châtaigniers. J'ai aimé le patois pittoresque et vif. Je me suis recueilli devant de rudes visages d'aïeules, encadrés de la sévère coiffe noire. La dure franchise, les mœurs fortes et saines, la piété tenace, un peu sèche, mais sérieuse et essentiellement morale des meilleurs, m'ont à jamais conquis le cœur. Attaché aujourd'hui à une grande ville, et agissant sous d'autres cieux, j'ai plaisir à penser, en posant la plume, que ce livre, qui par endroits touche à l'histoire générale de l'Europe, reste avant tout languedocien, et même cévenol.

Ch. B.

Lasalle (Gard), 1896-1904.
Firminy (Loire), 1904-1906.
Le Havre, 1906-novembre 1911.

PRÉFACE

Des deux gros volumes consacrés, en 1879, par M. O. Douen aux premiers pasteurs du désert, l'un conserve encore aujourd'hui toute sa valeur, l'autre eût nécessité de profonds remaniements. Sur l'activité des pasteurs rentrés dans le nord de la France après la révocation de l'édit de Nantes, il n'y a plus à glaner que quelques épis derrière l'historien consciencieux et bien informé qui a utilisé, avec autant de bonheur que de savoir, les Registres du Secrétariat et les papiers du lieutenant de police La Reynie. En ce qui concerne, au contraire, les prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc, les lacunes de l'ouvrage sont graves et nombreuses, l'auteur n'ayant exploré lui-même ni les archives départementales de l'Hérault, ni les manuscrits d'Antoine Court à Genève, dont les pièces les plus importantes — celles qui déterminent l'exacte vision des hommes et des choses — lui sont restées inconnues.

Du fait de ces lacunes, pour ne citer qu'un exemple, toute une période tragique, douloureuse, de la vie de Claude Brousson n'était pas encore sortie de la pénombre, favorable aux légendes, où l'avaient maintenue, de très bonne foi d'ailleurs, les biographes protestants du célèbre martyr.

Pour que la lumière se fît, éclatante et définitive, sur des événements que les passions humaines ont si souvent exploités et déformés, il fallait recommencer une enquête scrupuleuse, remonter patiemment jusqu'aux sources, reprendre ligne après ligne les interminables procédures et les témoignages contemporains, contrôler, corriger, mettre au point les relations postérieures, incomplètes ou tendancieuses, en les confrontant avec les documents originaux.

La tâche était longue, ardue, parfois ingrate ; les pages qui suivent montrent avec quelle maîtrise du sujet, quelle sûreté et quelle abondance d'informations, quelle indépendance de jugement, M. Ch. Bost l'a menée à bonne fin.

Les archives de l'Intendance du Languedoc, fouillées en tous sens pendant près de dix années, n'ont plus de secrets, on peut le dire — du moins pour la période qui va de 1684 à 1700 — pour l'infatigable chercheur qui, ne limitant point ses investigations aux dossiers poudreux des dépôts publics, a parcouru en pieux pèlerin toute la région du Bas-Languedoc et des Cévennes, en ne laissant inexplorés, dans la plaine et dans la montagne, ni un lieu d'assemblée clandestine ou d'exécution sanglante, ni un bois ou une caverne ayant servi d'asile aux prédicants. Mais les documents exhumés des archives de Montpellier ont trouvé, sur plus d'un point, leur complément inappréciable dans les correspondances et mémoires divers amassés jadis par Ant. Court en vue d'une suite à donner à l'*Histoire de l'édit de Nantes,* d'Elie Benoit, et qui constituent l'un des fonds les plus précieux de la bibliothèque publique de Genève. Il est regrettable sans doute que M. Ch. Bost n'ait pu ajouter à sa documentation, si riche déjà, l'appoint que lui auraient fourni les archives du Ministère de la Guerre et la série TT. des Archives Nationales : son livre n'en doit pas moins sa nouveauté et une partie de sa valeur au fait qu'il synthétise deux sources d'information de premier ordre qui s'appellent, se pénètrent, se complètent l'une l'autre, et dont la fusion permet de juger en pleine connaissance de cause et en parfaite équité des hommes et des entreprises jusqu'à ce jour mal connus et encore plus mal jugés.

L'histoire d'une époque qui fut parmi les plus troublées de notre vie nationale, d'un des plus sombres drames qui aient jamais mis aux prises la conscience et la tyrannie, revit là sous nos yeux, palpitante et sans voiles, sans dissimuler rien, ni les fautes des victimes, ni l'implacable rigueur des bourreaux. Mais quelle noble page écrite pour la postérité par ces rudes paysans cévenols, traités à Versailles comme le rebut du genre humain, qui, par leur héroïsme

et leur foi, ont démontré que l'idée est plus puissante que la force, puisqu'on a pu les tailler en pièces, non les courber sous le joug!...

Pour l'abbé Brueys, qui eut entre les mains les procédures de Montpellier, et pour les historiens catholiques qui ont subi son inspiration, les prédicants des Cévennes, et à leur tête François Vivent et Claude Brousson, n'auraient été que des séditieux travaillant à « faire entrer les ennemis dans « les Cévennes » et à « livrer cette province au fer et à « la flamme des troupes étrangères ». Le châtiment terrible qui s'abattit sur leur tête n'aurait atteint dès lors que des criminels d'Etat indignes de toute pitié, et non moins indignes d'être considérés par leurs coreligionnaires comme des martyrs.

Pour les historiens protestants induits en erreur, il est juste de le reconnaître, par les relations contemporaines des événements, ou les suivant de fort près, qui mettaient l'accent sur l'œuvre religieuse des prédicants, cette accusation de connivence avec l'étranger n'aurait été qu'une odieuse calomnie inventée pour ternir la mémoire des suppliciés. D'après eux, les prédicants revenus dans les Cévennes et le Bas-Languedoc au mois de juillet 1689 n'avaient en vue que la « consolation » de leurs frères privés de tout secours religieux et cruellement persécutés, et seul le fait d'avoir prêché malgré les édits royaux, assemblé les « nouveaux convertis » au désert, et ranimé la foi protestante chez ces catholiques malgré eux, les a voués à la mort, ou aux galères mille fois pires que la mort.

Comme l'a très bien vu, le premier, M. Alfred Rébelliau[1], la vérité historique est à égale distance de ces deux extrêmes. Vivent, Brousson et leurs compagnons d'œuvre sont revenus en France, incontestablement pour réveiller la piété et le zèle des nouveaux convertis — mais aussi, et non moins sûrement, pour « guerroyer ». Leur retour est étroitement lié à la coalition qui, pour tenir tête à Louis XIV, champion du catholicisme oppresseur, groupait toutes les

1. *Histoire de France* d'Ern. Lavisse, VIII (*Les embarras protestants de Louis XIV*).

forces protestantes autour de Guillaume d'Orange, dont la cause se confondait alors avec celle de la justice et de la liberté. Forts des promesses de secours qu'ils avaient reçues en Angleterre, en Suisse et en Hollande, obéissant à des préoccupations qui laissaient bien loin derrière elles tous les intérêts humains, ils rentrèrent pour soulever les populations des Cévennes, les entraîner vers le Dauphiné à la rencontre des Vaudois du Piémont, et placer Louis XIV en face d'une insurrection formidable, mais d'une insurrection dont l'enjeu serait la liberté de conscience, le rétablissement de l'édit de Nantes révoqué au mépris des engagements les plus solennels...

Il ne nous appartient pas d'en dire plus long sur cette tentative et sur les causes de son échec. Mais quelque brèche que ce fait nouveau ouvre dans les idées reçues jusqu'ici, il ressort, définitivement établi, des lettres de Jurieu, de Gaultier de Saint-Blancard, d'autres encore, conservées dans les manuscrits d'Ant. Court, et de la « Lettre des Cévennes » du 26 août 1689, qui, écrite par Brousson lui-même, transmise en copie par H. de Mirmand à Jurieu, et par celui-ci aux ministres de Guillaume d'Orange, se trouve actuellement aux archives nationales d'Angleterre.

La liberté de conscience, les persécutés de France ne réclamaient pas autre chose, et ils n'ont jamais revendiqué autre chose. Mais cette liberté sacrée à laquelle ils tenaient par-dessus tout, cette liberté qu'on leur avait ravie par les procédés les plus savamment perfides, on comprend que, toutes les requêtes venant échouer au pied du trône le plus despotique de l'univers, il ait pu monter au cœur d'hommes pénétrés de leurs droits et de la justice de leur cause, de l'arracher par les armes à ceux qui, par les armes, entendaient faire triompher leur *credo*... Or, quand on se souvient de ce qu'avaient souffert en France, de ce que souffraient encore sur la terre d'exil ces victimes de l'intolérance, dont un si grand nombre avaient des êtres chers gémissant dans les cachots ou sur les galères royales, ou ayant succombé dans d'indicibles tourments, on s'explique

tous les actes de désespoir — et s'il faut maudire quelqu'un, l'on n'a plus d'anathème que pour les persécuteurs.

Depuis les jours difficiles de sa minorité durant lesquels, au dire du comte d'Harcourt, ils avaient « affermi » la couronne sur sa tête, les protestants français n'avaient pas ménagé à Louis XIV les preuves de leur loyalisme. Si les sentiments avaient changé jusqu'à atteindre, chez certains réfugiés, à l'exaspération qui incite aux moyens extrêmes, il faut en chercher la cause hélas! dans la mesure inique du 18 octobre 1685, dans la Révocationqui avait détruit les Eglises protestantes, dispersé les troupeaux, ruiné les familles, brisé les cœurs, et traqué les innocents comme des criminels...

La leçon de l'histoire, celle de ce livre de franchise et d'érudition sûre, la voilà!.. Leçon de courage, de foi, et aussi de tolérance, car l'effort du despotisme à la poursuite de l'unité religieuse s'est, en définitive, usé contre l'œuvre de ces humbles prédicants des Cévennes et de leurs successeurs, qui pourtant ont fini presque tous à la chaîne, à la potence ou sur la roue.

P. FONBRUNE-BERBINAU.

BIBLIOGRAPHIE

I. Manuscrits.

— Montpellier (Préfecture de l'Hérault). Archives de l'Intendance du Languedoc. En particulier :

Cartons C. 159, 160 : Ordonnances et arrêts concernant les religionnaires.

C. 163 — C. 183 : Enquêtes et procédures relatives aux religionnaires, de 1685 à 1702.

C. 191 : Jugements. Dossier Claude Brousson.

C. 273 ; C. 274 ; C. 279 : Mémoires et pièces diverses.

C. 281 ; C. 282 : Etats des N. C. des diverses paroisses.

— Paris. Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (Bibl. du Prot.) :

Copie des manuscrits de la Collection Antoine Court, dont les originaux sont à la Bibliothèque de Genève (*Pap. Court*). En particulier : n° 17 (Recueils et Mémoires), volumes B; G; H-I; K; L; M; N; R; S; U; X; Z; n°s 19; 20; 28 (Histoire des Eglises réformées de France); 39 (Histoire des martyrs); 43; 44.

Documents originaux relatifs aux protestants du Languedoc.

Papiers Coquerel (en particulier : Copies de quelques lettres de Bâville à Fléchier).

Papiers Farelle (Protestants des Cévennes).

Papiers Fraissinet (Extraits des Archives de l'Intendance du Languedoc. — Extraits de registres de délibérations de quelques communautés du Bas-Languedoc).

Papiers Vielles (provenant, par les papiers Farelle, des Archives de l'Intendance du Languedoc).

Papiers Bernus (pour la continuation de la IIe édition de la *France Protestante*).

— Paris. N. Weiss :

Dossier de l'espion des galères Régis.

Dossier du pasteur apostat Daniel Quesnot.

Papiers relatifs aux réfugiés de Hollande, copies Enschédé.

Copies relatives à Claude Brousson.

— Paris. N. Weiss et Fonbrune-Berbinau :
Dossier relatif à l'affaire de la rentrée des pasteurs en France (1689 et 1690). Le dossier, constitué surtout par des extraits des *Papiers Court*, 17, O, s'est accru de notes fournies par Mme A. de Chambrier, recueillies par celle-ci en vue de la biographie d'Henri de Mirmand (voir ci-après). M. Fonbrune-Berbinau en a collationné diverses pièces sur les originaux à Genève et à Londres.

— Paris. Fonbrune-Berbinau : Dossiers sur les galériens protestants, sur les assemblées du désert et sur les prédicants.

— Barre des Cévennes (Lozère). *Registres curiaux.*

— Ganges (Hérault). *Registres de la communauté.*

— Lasalle (Gard). *Registres notariés. Registres curiaux. Archives privées.*

— Colognac, Soudorgues, Sainte-Croix de Caderles (Gard). *Registres curiaux.*

— Saint-Jean du Gard (Gard). *Registres de la communauté.*

— Valleraugue (Gard). *Papiers L. Teissier Du Cros.* Extraits des registres de la communauté et des registres notariés. Notes diverses.

— Copies Ferd. Teissier, d'Aulas (Gard) (*Pap. Teissier*) en notre possession. Pièces d'archives départementales, municipales, consistoriales ou privées, relatives au Bas-Languedoc et aux Cévennes.

II. Imprimés.

A. Revues et répertoires généraux.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (1853 — oct. 1911). *(Bull.).*

Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Eglises Wallonnes. (Bull. Egl. Wall.).

Die Französische Colonie... herausgeg. von Dr Richard Berenguier. *(Franz. Col.).*

Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten Verein. (Hug. Verein).

Proceedings of the Huguenot Society of London. (Hugu. Soc.).

Les frères Haag. *La France protestante. (Fr. Prot.).*

La France protestante, IIe Edition (inachevée), par H.-L. Bordier (*Fr. Prot.* 2e Ed.)

Dictionnaire de Bayle.

Dictionnaire de Chauffepié.

B.

P. Arnal. *L'Eglise réformée de Florac*. Vals-les-Bains, 1906.

(D'Artis). *Sentimens des-intéressés sur la retraite des Pasteurs de France, ou Examen d'un livre qui a pour titre : Histoire et Apologie de la Retraite des Pasteurs à cause de la persécution de France. Magis amica veritas.* A Deventer chez les héritiers de Pierre Hamel, 1687. (in-12). (Bibl. N. Weiss).

(J. Basnage). *Lettres pastorales sur le renouvellement de la Persécution.* 2e Edition, à Rotterdam, chez Abraham Acher, 1698, petit 4o. (Bibl. Prot. L'exemplaire ne comprend que les 9 premières lettres. Il en parut 14).

Baume de Galaad, ou le véritable moyen d'obtenir la paix de Sion et de haster la délivrance de l'Eglise. Divisé en II parties, dont le contenu se voit dans la table des matières... A Francfort, chez Jean Henri, à l'Enseigne de la Foy, 1688 (in-12, Bibl. Prot.).

(Bayle ?). *Avis important aux Réfugiés sur leur prochain retour en France.* (Amsterdam, 1690).

(Bayle) *La Cabale chimérique...* (Rotterdam, 1691).

(Elie Benoit). *Histoire et Apologie de la Retraite des Pasteurs à cause de la persécution de France.* A Francfort, chez Jean Corneille, 1687 (in-18. Bibl. Prot.).

» *Histoire de l'Edit de Nantes.* Delft, 1693. Tomes IV et V.

Daniel Benoit. *L'Eglise sous la Croix.* 2e Ed. Toulouse, 1896.

A. Borrel. *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes.* 2e Ed. Toulouse 1856.

Claude Brousson. Voir Douen II, 440 (ouvrage cité plus bas) la bibliographie des œuvres de Brousson, à laquelle nous renvoyons. Ouvrages essentiels :

[*Rel. des Merv.*]. *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes et le Bas-Languedoc...* 1694 (Bibl. L. Fuzier, Lavoulte-s.-Rhône, Ardèche). Une traduction hollandaise (*Kort Verhaal van de Wonderen...* Delft 1695 in-18. Bibl. Prot.) contient, p. 95, une Relation de la mort de Papus de la Verdaugie (*Verhaal van de Dood die men heeft doen lyden te Montpellier... aan den Heer Papus de la Verdaugie*). Dans le même volume, reliée avec la traduction précédente, se trouve une biographie de Brousson (*Het Leven en Dood van den Godzaligen... Martelaar Claude Brousson*, Delft 1699) dont nous parlons tome II, p. 319, en même temps que d'autres publications du même genre.

[*Opusc.*]. *Lettres et Opuscules de feu M. Brousson...* 1701 (Bibl. Prot.).

Nous avons corrigé la bibliographie de Douen, en ce qui concerne la date primitive des *Lettres aux pasteurs de France* (Douen, II, 443) que nous fixons à 1687, et la date de l'*Avis aux Protestants de France* (Douen, II, 442), que nous croyons de 1697, et nous y avons ajouté :

(Cl. Brousson). *Lettre aux Réformés de France* (1685). Voir notre vol. I, p. 70.

» *Lettre* (sans titre) *aux Réformés* (1685). Voir vol. I, p. 71.

» *Lettre de plusieurs Réformés de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile à ceux qui ont succombé sous la persécution* (1685). Voir vol. I, p. 71. Ces pièces sont trois des feuilles volantes dont Douen (II, 442) a soupçonné l'existence.

» *Pièces Pieuses. 1. Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts et les cavernes. 2. Requête à Dieu ou Prière générale des Fidèles persécutez et massacrez en France pour le service de Dieu. 3. Interprétation du Songe de Louys le Grand, Roy de France et de Navarre. Au désert* M. DC. XC. IV. (1 vol. 12°. Bibl. Louis Fuzier).

Brueys. *Histoire du Fanatisme de notre temps.* Utrecht, 1737.

E. Cambolive. *Histoire de divers événements, contenant en abrégé les persécutions exercées en France, les moyens diaboliques dont on s'est servi pour détruire les Protestants, plusieurs Jugements de Dieu sur quelques-uns des persécuteurs, des faits nouveaux fort curieux ; des Moyens de Faux contre le Pape, les Jésuites, les Moines, les Religieuses, et l'Eglise Romaine, avec une autre prière pour les Persecutez. Divisée en sept livres, par Etienne Cambolive, docteur et avocat au Parlement de Toulouse. A Amsterdam, et se vendent à Londres chez la vefve Marret et Henry Riboteau, marchands libraires dans le Strand vis à vis de Betford's House.* M. DC. XC. VIII (in-18. Bibl. Prot.). Une autre édition porte après les mots : *A Amsterdam*, la simple mention : *chez Isaac du Main, 1698.*

(A. de C...). *La Salindrinque (Mémoires du Club Cévenol).* Paris (1901).

Mme A. de Chambrier. *Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes.* Neuchâtel-Paris, 1910.

Ph. Corbière. *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier.* Montpellier, 1861.

Deux héroïnes de la foi : Blanche Gamond — Jeanne Terrasson. (Mémoires publiés par Th. Claparède et Ed. Goty.) Paris-Neuchâtel-Genève, 1880.

O. Douen. Les premiers pasteurs du désert. Paris, 1879. 2 vol.

Extraits du *Petit livre de Mémoires des affaires domestiques* de Jean Velay, viguier de Florac. *(Bulletin de la Soc. d'Agriculture... de la Lozère,* 1891, p. 505).

J.-J. Faure. *François Teissier, premier martyr des Assemblées du désert, et ses fils.* Lausanne, 1877.

Paul de Félice. *Les Protestants d'autrefois (I. Les Temples, les actes religieux. II. Les Pasteurs. III. Les conseils ecclésiastiques... IV. Education, Instruction).* Paris, 1896-1902.

P. Gachon. *Quelques préliminaires de la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc.* Toulouse, 1899.

» *Le Conseil royal et les protestants en 1698. (Revue Historique :* Tomes LXXXV et LXXXVI).

(Gaultier de Saint-Blancard). *Histoire apologétique ou défense des libertés des Eglises réformées de France, avec un recueil de plusieurs Edits et Déclarations et Arrêts et de plusieurs autres pièces qui servent à justifier les principaux faits qu'on avance dans le corps de l'ouvrage.* Henry Desbordes et Pierre Brunel. Amsterdam, 1688 (Tomes I, II et III en un volume in-18. Bibl. Prot. Le Recueil annoncé dans le titre n'est pas dans le volume).

» *Recueil de plusieurs Edits, Déclarations et Arrêts et quelques autres pièces qui servent à justifier les principaux faits qu'on avance dans cette Histoire Apologétique.* A Mayence chez Jean le Blanc, 1687 (1 vol. in-18. Bibl. Prot.).

M. A. Germain. *Histoire de l'Eglise de Nîmes,* 2 vol. Paris et Nîmes, sans date.

Histoire générale du Languedoc. Edition nouvelle. Toulouse, 1876. Tomes XIII et XIV. (E. Roschach).

E. Jaccard. *Trois hommes du Grand Refuge : Reboulet, Corteiz, Sagnol.* Lausanne, Zurich, 1900.

J. P. Hugues. *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze.* Paris, 1864.

A. Issarte. *Des causes de la révolte des Camisards.* Montbéliard, 1901.

L. Jourdan. *Barre [des Cévennes] et sa seigneurie (Mémoires du Club Cévenol).* Paris.

(P. Jurieu). *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France...* 3 vol. in-18. Rotterdam, 1686-1689.

» *Accomplissement des prophéties...* 2 vol. in-12. Rotterdam, 1687.

(P. Jurieu). *Suite de l'Accomplissement des prophéties*... 1 vol. 12°. Rotterdam, 1687.

» *Apologie pour l'Accomplissement des prophéties*.... 1 vol. 12°. Rotterdam, 1687.

» *Présages de la décadence des empires*... 1 vol. 12°. Mekelbourg, 1688.

» *Relation de tout ce qui s'est fait dans les affaires de la Religion réformée, et pour ses intérêts, depuis le commencement des négociations de la paix de Reswik*. A Rotterdam, chez Abraham Acher, 1698. (1 vol. petit in-4°. Bibl. Prot.).

de La Baume. Relation historique de la révolte des fanatiques ou des Camisards. (Edition Goiffon, Nîmes, 1875).

A. de La Chapelle. *La nécessité du culte public*... Francfort, 1747. 2 vol.

J. Lemoine. *Mémoires des Evêques de France en 1698*. Paris, 1902.

Matt. Lelièvre. *Un déporté pour la foi*. Paris, 1881.

» *De la Révocation à la Révolution*. Paris, 1910.

Mémoires de Noailles (Collection Michaud et Poujoulat).

Ménard. *Histoire de la ville de Nîmes*. (Ed. de 1875). Tome VI.

Ad. Michel. *Louvois et les protestants*. Paris, 1868.

L. Nègre. *Vie et ministère de Claude Brousson*. Paris, 1878.

G. Pagès. *Le Grand Electeur et Louis XIV*. Paris, 1905.

Pièces imprimées relatives à la Révocation. (Recueil factice de la Bibl. Prot.).

Pièces relatives à la Révocation et aux premiers prophètes (Intercalées dans un volume in-4° des *Lettres Pastorales* de Jurieu. Bibl. Prot.).

Rapin Toyras. *Histoire d'Angleterre*. La Haye, 1749. Tomes X et XI.

A. Rébelliau. *Bossuet historien du protestantisme*. 3e Ed. Paris. 1908.

» *Les embarras protestants de Louis XIV* (dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse. Tome VIII, I).

Cl. Ribard. *Notes d'Histoire Cévenole*. Cazilhac (Hérault), 1899.

De Rochas d'Aiglun. *Les Vallées Vaudoises*. Paris, 1880.

(Jean Roman). *Relation sommaire et véritable de ce que Dieu a fait par le ministère du Sieur Jean Roman en quelques provinces de France où il a prêché sous la Croix pendant douze années*. Rotterdam, chez Abraham Acher, 1701 (1 vol. 18°. Bibl. de la Faculté libre de théologie de Lausanne. Nous avons eu en mains une copie du volume faite par M. Fonbrune Berbinau).

ABBÉ ROUQUETTE. *Etudes sur la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc :*

I. *L'Abbé du Chayla et le clergé des Cévennes.* Paris, 1907.
II. *Les poètes Cévenols.* Paris.
III. *Les fugitifs* (1685-1715). Paris.

C. ROUSSET. *Histoire de Louvois*, 1873. Vol. III et IV.

(DANIEL DE SUPERVILLE). *Les devoirs de l'Eglise affligée* [10 Lettres pastorales]. A Rotterdam, chez Abraham Acher, 1699. (Bibl. Prot.).

M. TALLON. *Histoire des Vans.* Privas, Tome II, 1885.

» *Fragment de la guerre des Camisards... par un anonyme...*, publié avec une introduction et des notes. Privas, 1887.

Tableau naïf des persécutions qu'on fait en France à ceux de la Religion réformée, avec une Apologie pour le mouvement arrivé dans le Dauphiné, Vivarets et Cévennes à l'occasion du Projet et de ceux qui l'[*ont suivi ?*] Petit in-12. Lieu et date d'impression déchirés. L'ouvrage est de 1684. (Bibl. Prot. Nous avons eu en mains une copie de M. Fonbrune Berbinau).

A. WADDINGTON. *Le Grand Electeur Guillaume de Brandebourg.* Paris, Tome II, 1908.

CH. WEISS. *Histoire des réfugiés protestants de France*, 2 vol. 1853.

N. WEISS. *La sortie de France de Daniel Brousson*, 1885.

On trouvera au bas des pages l'indication de quelques autres ouvrages auxquels nous avons puisé.

A part les abréviations mentionnées dans la Bibliographie qui précède, nous n'avons employé que des abréviations usuelles (P. J. = Pièces Justificatives).

Nos citations de la Bible, ou des Psaumes en vers, sont empruntées aux versions usitées au XVIIe siècle.

Toutes nos citations (sauf les exceptions indiquées, et quelques autres, évidentes par elles-mêmes), sont faites *en orthographe moderne.* Nous avons conservé aux noms propres seuls l'orthographe de l'original.

Nous rappelons que les nations protestantes n'ont accepté qu'en 1700 la réforme grégorienne du Calendrier, qui avança pour elles les dates de dix jours. Lors donc que des lettres de Suisse, d'Allemagne et de Hollande portent deux dates (par exemple : 12, 22 juillet), la plus tardive (22 juillet), qui est la grégorienne, est celle du Calendrier alors usité en France.

L'épigraphe de l'ouvrage : *Mon Dieu, beny moy mon travail sil te plait*, est comme on le verra dans la dernière partie du tome II, celle que le prédicant David Gazan, dit La Jeunesse, inscrivait en 1693 sur les manuscrits de ses prédications.

Le lecteur est prié de se porter d'emblée à la liste des *Additions et Rectifications* qui achève notre volume II. Non seulement certaines fautes d'impression assez graves, mais quelques erreurs (de celles qu'un auteur ne sait ni expliquer ni excuser), doivent être immédiatement corrigées. Voir en particulier ce qui concerne les pages I, 36 (date de l'édit de Révocation) ; I, 86 (départ de Cambolive pour la Suisse), et surtout II, 162 (où nous avons attribué à Ravaisson une découverte dont le mérite revient à M. Fonbrune-Berbinau).

Phot. L. Laporte

La Baume de Vivent

(Voir pp. 465-467)

PREMIÈRE PARTIE

1684 — Septembre 1687

CHAPITRE I

LE BAS-LANGUEDOC ET LES CÉVENNES
LE PROJET DE TOULOUSE

(1663-1683)

Les Provinces ecclésiastiques que les protestants du XVIIe siècle nommaient le Bas-Languedoc et les Cévennes couvrent à elles deux une région nettement circonscrite. Elle est bornée au sud et à l'est par le littoral de la Méditerranée et le Rhône. Au nord le cours inférieur de l'Ardèche ou de la Cèze la séparent du Vivarais. Au sud-ouest, l'Orb en marque la limite. Au nord-ouest enfin les plateaux du Rouergue, les Causses et la masse du Mont-Lozère sont la lourde barrière à laquelle elle vient aboutir.

La contrée ainsi dessinée, découpée dans le Languedoc, et qui recouvre en tout ou pour partie sept évêchés différents (Uzès, Nîmes, Montpellier, Agde, Béziers, Lodève et Mende) n'a jamais constitué un pays administrativement distinct. Cependant, la cohésion des Eglises réformées qui y furent plantées au XVIe siècle et qui s'y maintinrent malgré Louis XIV, est fondée en fait sur une heureuse disposition géographique.

L'opposition est généralement violente, dans le Languedoc, entre les hauts pays et les terres basses. A l'ouest de l'Orb, le divorce est complet entre l'orgueilleuse plaine de Narbonne et la Montagne Noire. Au nord de l'Ardèche, les Monts du Vivarais demeurent étrangers à la mince bande plate qu'ils repoussent le long du Rhône. Mais dans la partie médiane de la province, précisément entre l'Ardèche et l'Orb, un accord se conclut entre le pays bas et les monts, grâce aux nombreux torrents qui descendent aux champs ouverts de l'Hérault ou du Gard.

Assurément les couloirs sont trop étroits, la plaine trop nue et les hauteurs trop âpres pour que même là, cette double région ait jamais pu arriver à une vie politique commune. La centrali-

sation y est impossible. Chacune des villes du pays bas, enfermée dans ses murailles, a vécu d'une vie municipale indépendante. Chacun des bourgs de la montagne est devenu un centre minuscule auquel aboutit l'existence de quelques villages. Mais l'organisation parlementaire du protestantisme réclamait seulement des assemblées régulières. Elle pouvait s'accommoder sans trop d'efforts des chemins rudes que des députés peu nombreux avaient à parcourir une fois l'an. Le pays permettait l'établissement d'une solidarité effective entre des communautés dont chacune demeurait à peu près maîtresse de ses destinées.

La juxtaposition de la plaine plantureuse et de la montagne d'accès difficile servit d'ailleurs au maintien des idées nouvelles. La montagne vécut de la plaine, matériellement et intellectuellement. La plaine à son tour trouva dans la montagne un lieu d'asile et un réservoir d'hommes. Le Cévenol qui descendait travailler à Nîmes y gardait sa foi, dans la maison d'un coreligionnaire. Le huguenot de Montpellier, fuyant la persécution, allait attendre en paix, à Lasalle où il était monté, que des jours plus cléments lui permissent de regagner sa demeure. La plaine était la richesse du protestantisme, les sommets demeuraient sa sauvegarde.

Il est naturel, par conséquent, que de bonne heure, une même organisation ait uni les paroisses évangéliques qui s'établirent entre les Causses et la mer. Dès 1570, le Synode provincial du « Bas-Languedoc » s'incorporait les Eglises des Cévennes, et l'Assemblée synodale tenue à Nîmes en 1571 dressait pour la région qui nous occupe une liste de 121 Eglises dont les noms reviendront constamment sous notre plume.

Dans le plat pays, au sud, s'allongeait une suite de communautés importantes qui formaient comme la base sur laquelle s'élevait l'édifice. Béziers-Roujan, Florensac et Montagnac, Cournonterral, Montpellier, Lunel, Marsillargues, Nîmes, jalonnaient à peu près la grande voie de la plaine, dans des cultures d'oliviers, de mûriers et de vignes qui s'étendaient vers la mer ou le Rhône, pour aller mourir aux sables d'Agde, aux palus de Mauguio, au désert où Aigues-Mortes dresse la pesante silhouette de sa Tour de Constance, aux collines enfin de Vauvert et de Saint-Gilles.

Au nord même de la route qui joint Béziers à Nîmes, une zône nouvelle, de bas plateaux onduleux et durs appuyait ses premières pentes. L'olivier y croît encore dans les fonds défri-

chés, mais de vastes étendues pierreuses n'y laissent vivre que l'yeuse, à la verdure éternelle, sèche et terne, croissant imperturbablement sur un sol ingrat, arbre résistant et têtu qu'on abat à coups de pic, et qui repousse sur un reste de racine croché entre les rocs, symbole saisissant du protestantisme méridional lui-même. Entre ces « garrigues » monotones de broussailles et de chênes verts, des Eglises s'étaient constituées partout où une voie facile permettait de communiquer avec le sud ou le nord. Faugères et Bédarieux dominaient ainsi Béziers, sur le chemin du Rouergue. Vendémian, Saint-André de Lodève et Clermont-Lodève (aujourd'hui Clermont-l'Hérault) couvraient au nord Montagnac. L'Eglise de Montpellier, acculée à des garrigues désertes et sans routes, n'était point soutenue immédiatement par un arrière-pays réformé. Pour rejoindre sûrement les Cévennes qu'elle voyait tendre leur ligne sombre au delà du Pic Saint-Loup, il lui fallait aller chercher vers l'est l'étape protestante de Sommières. De là, par la vallée du Vidourle (Quissac et Sauve), elle arrivait à Saint-Hippolyte, puis à Ganges.

La mince ceinture des garrigues de Nîmes était, par contre, aisée à franchir. Les Eglises de la Vaunage, au sud-ouest, (Vergèze, Aigues-Vives, Langlade, Calvisson, Congénies), celles de la Gardonnenque, au nord-ouest, (La Calmette, Saint-Chaptes, Brignon, Boucoiran) constituaient à la ville une large et dense banlieue huguenote. Par la Vaunage, elle touchait à Sommières et au Vidourle, et le Gardon de la Gardonnenque lui permettait, suivant que l'on remontait l'un ou l'autre des deux Gardons qui le formaient lui-même, d'atteindre Anduze par Lédignan et Lézan, ou Alais par Vézenobres.

Par delà le Gardon, au nord de Nîmes, sur la route du Pont-Saint-Esprit, un groupe compacte de communautés avait pour centre Uzès (Blauzac, Montaren, Saint-Quentin). Uzès lançait vers Alais, à l'ouest, par dessus la Gardonnenque, les Eglises de Baron et de Saint-Hippolyte-de-Caton, et au nord, vers Saint-Ambroix, celles de Vallérargues et de Lussan. La Cèze, au nord d'Uzès, baignait Montclus, La Bastide de Goudargues (ou d'Orniols), et Bagnols. Les bois de chênes de sa rive septentrionale fermaient au Bas-Languedoc l'accès du Vivarais. Sur le chemin de Saint-Ambroix à Vallon qui seul avec celui du Rhône unissait les deux provinces réformées, étaient postées les Eglises de Saint-Jean des Anels (aujourd'hui : de Marvéjols), et de Barjac.

Chacune des routes qui montait du pays bas, après avoir traversé la région des garrigues, aboutissait à un bourg qui commandait une vallée, au point où le torrent, débouchant de la roche, élargissait son lit sur un terrain ouvert à ses violences. Bédarieux sur l'Orb, Saint-André sur le ruisseau de Lodève, Ganges sur l'Hérault, Saint-Hippolyte sur le Vidourle, Anduze et Alais sur leurs Gardons, Saint-Ambroix sur la Cèze, étaient autant d'agglomérations protestantes où la plaine se nouait à la montagne. A cinq ou six lieues de la grande voie de Béziers à Nîmes, elles s'échelonnaient sur une ligne qui lui était à peu près parallèle: Une troisième zône, nettement plus haute que celle des garrigues, débutait là brusquement. Le chêne vert y reculait devant le châtaignier, lequel enfin cédait la place au hêtre et au frêne.

Au nord de Béziers, ce domaine montagneux de la réforme demeurait fort réduit. L'Eglise de Bédarieux constituait encore pour Villemagne et Graissessac un petit centre de vie huguenote, mais celle de Saint-André-de-Lodève, butée au pied du Larzac, n'avait rien à attendre d'un causse désolé. Les communautés du Rouergue, situées plus haut, étaient orientées par leurs rivières vers l'Océan, et dépendaient de la province ecclésiastique du Haut-Languedoc[1].

Il en était autrement des hautes vallées de l'Hérault, des Gardons, ou de la Cèze. Là des arêtes très marquées, quelques vallons élargis, des fissures abruptes au fond desquelles coulaient sur la pierre nue des ruisseaux d'une éclatante limpidité, n'atteignaient que lentement le plateau central, et dans l'évasement des ouvertures, ou sur les flancs ravinés, de nombreux villages se laissaient toucher par la vie de la plaine. Partout le protestantisme était chez lui dans ces agglomérations retirées. Par Ganges on montait à Sumène, à Valleraugue, au Vigan, et plus loin à Aulas et Avèze. Par Saint-Hippolyte, en suivant une piste que l'intendant de Montpellier jugeait la plus commode pour atteindre le centre des Cévennes, un col bas menait d'abord au vallon de Lasalle, d'où un passage plus élevé (le col du Mercou) permettait de passer dans la Vallée Borgne (Saumane, Saint-Romans-de-Tousques, Saint-André-de-Valborgne). Par Anduze, un chemin muletier atteignait Mialet ; une route

1. Cependant, pendant quelques années au moins du XVIIe siècle, le Colloque du Rouergue (Milhau, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Affrique, Cornus et Camarès) fut réuni au Synode du Bas-Languedoc.

un peu meilleure montait à Saint-Jean-de-Gardonnenque (aujourd'hui : du Gard), et de là à la Vallée Française (Moissac, Sainte-Croix-de-Valfrancesque, Gabriac) ou à Saint-Germain-de-Calberte, agrippé sur un contrefort qui semble surplomber le torrent. Par Alais, on parvenait, non sans effort, à Saint-Martin-de-Boubaux et au Collet de Dèze. De Saint-Ambroix, enfin, des pentes tourmentées conduisaient à Chamborigaud, Castagnols (aujourd'hui Vialas), Genolhac, au pied du Mont Lozère, ou bien (en pointant au nord), aux Vans, où le Bas-Languedoc joignait le Vivarais.

Toutes ces hautes vallées constituaient, à proprement parler, les Cévennes. Les paroisses protestantes s'y hissaient jusqu'à la ligne de partage des eaux, qui joint les forêts de l'Aigoual (1,567^{m}) aux blancs granits du Mont Lozère (1,702^{m}), en passant par le plateau de la Cam de l'Hospitalet (1,050^{m}), le bourg de Barre des Cévennes (1,013^{m}), et les hêtres du Bougès (1,434^{m}). Mais les premières pentes du versant océanien, murées du côté de l'ouest par le rempart des Causses que fendent à peine les cagnons de la Jonte et du Tarn, demeuraient encore soumises aux influences méditerranéennes. Le protestantisme possédait là les Eglises de Meyrueis, Vébron, Florac, le Pont de Montvert, trop éloignées du Colloque du Rouergue pour avoir été agrégées au Haut-Languedoc, et qui ont toujours été intimement unies aux Cévennes. Vers l'extrême nord, enfin, la réforme avait pointé hardiment jusqu'à Saint-Lager-de-Peyre et Marvéjols, qui constituaient un bastion avancé vers l'Auvergne.

Les 121 Eglises répandues dans cette triple région de plaines, de garrigues et de montagnes, furent réparties, en 1571, dans le Synode où elles avaient lié leur faisceau, en six Colloques, dont les limites devaient demeurer à peu près invariables au XVIIe siècle.

Le Colloque de Montpellier et celui de Nîmes se partageaient la plaine, le quartier de Sommières et la Vaunage. Le Colloque d'Uzès, à l'est, montait jusqu'à Castagnols et aux Vans. Deux autres Colloques, au nord, s'appuyaient fortement sur les bourgs protestants qui bordaient la montagne et sur leur banlieue. C'étaient le Colloque d'Anduze, qui descendait jusqu'à Vézenobres, et réunissait Alais, Saint-Jean-du-Gard et Lasalle, et le Colloque de Sauve, qui tenait au midi Sauve, Saint-Hippolyte et Ganges, et allait au nord-ouest finir au Rouergue par Aumessas et Meyrueis. Le dernier Colloque, enfin, de Saint-Germain-de-Calberte, tout en montagnes, de la Vallée Borgne à

Marvéjols et de Saint-Germain à Florac, fermait le tout comme une lourde et robuste clef de voûte.

Pendant quarante ans, les six Colloques constituèrent une seule Province ecclésiastique, celle du Bas-Languedoc. En 1612, après avoir traversé sans trop de pertes la crise des guerres de religion, ils se séparèrent en deux masses. Les trois Colloques de Montpellier, Nîmes et Uzès formèrent la Province du Bas-Languedoc ; ceux d'Anduze, de Sauve et de Saint-Germain, celle des Cévennes.

Rohan sentit bientôt, pendant la lutte dernière qu'il conduisit au Languedoc pour conserver au protestantisme ses libertés déjà menacées (1621-1629), les dangers de cette scission. Les Cévenols, tout en lui fournissant une aide dont ils évoquaient avec orgueil les souvenirs soixante ans plus tard, firent preuve alors d'une indépendance de décisions dont l'illustre capitaine jugea sévèrement à la fois l'indiscipline et l'irréflexion. Le catholicisme sut tirer de la situation tout le parti possible, dès l'heure où après la paix des Pyrénées, il put appliquer Louis XIV au « grand dessein » de la Révocation.

La série des mesures hostiles par lesquelles peu à peu le roi devait anéantir la charte irrévocable donnée par son aïeul aux protestants, fut inaugurée, comme on sait, par la procédure cauteleuse des Commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes (1661-1663). Les difficultés que ceux-ci suscitèrent aux Eglises aboutirent dans le Bas-Languedoc et les Cévennes à la suppression immédiate de 95 temples, que suivirent bientôt environ 75 condamnations nouvelles. Il s'agissait surtout, à vrai dire, d'édifices construits dans des annexes et desservis par un ministre résidant au bourg voisin, en sorte qu'après les travaux des Commissaires, le chiffre des Eglises de la région se retrouva sensiblement le même qu'un siècle auparavant. Néanmoins l'œuvre accomplie, au dire des réformés, leur fit « plus de mal que n'eût fait une armée de 30,000 hommes »[1].

1. P. Gachon. *Quelques préliminaires...*, p. XIX. Conclusions des Commissaires (vers 1663) pour les diocèses de Nîmes, Uzès et Mende. Des 98 lieux d'exercice (Eglises ou annexes) au sujet desquels ils demeurèrent « partagés », plus d'une vingtaine (24 à ce qu'il semble) furent laissés par la Cour aux protestants et s'ajoutèrent aux 84 que les Commissaires s'étaient accordés à conserver. Si à ces 108 Eglises nous en joignons une dizaine qui subsistèrent dans les diocèses de Montpellier, Agde et Lodève, nous arrivons, vers 1665, au chiffre de 118 ou 120. La statistique est difficile à établir, les Eglises ayant quelquefois changé de nom (quand le culte avait été supprimé au chef-lieu), et les Synodes ayant souvent modifié, suivant le chiffre des pasteurs disponibles, la distribution géographique des paroisses, et par suite leur nombre.

Les deux provinces comptaient alors environ 140,000 religionnaires [1]. Le Bas-Languedoc avait comme métropole protestante la ville de Nîmes que les catholiques dénonçaient comme une nouvelle Genève, où de la France entière, toutes les affaires du parti aboutissaient. Les réformés « y opprimaient ouvertement les catholiques », par où il faut entendre qu'assurés de leur force ils y résistaient plus vigoureusement qu'ailleurs à la pesée de l'Église romaine. Les communautés de la montagne qui ne possédaient point de centre prépondérant n'étaient pas moins vivaces. Elles étaient demeurées le terrain d'élection du zèle huguenot, et dominaient le Bas-Languedoc de leur masse inviolée. Le Synode des Cévennes était encore « le plus dangereux de tous », et c'est de lui que les adeptes du « grand dessein » craignaient vers 1663 les résolutions violentes.

Ce fut des Cévennes en effet que partit la première protestation contre la besogne des Commissaires. Le Synode de Saint-André de Valborgne (23 mai 1663) fit allusion dans ses délibérations à une sorte de conspiration romaine dirigée contre les Édits de pacification. La réponse de la Cour ne tarda point. Un arrêt du 5 octobre défendit aux réformés de chaque Province d'entretenir aucune correspondance avec ceux des Provinces voisines. Comme le dernier Synode national s'était tenu en 1659 et que le roi n'en voulait plus réunir d'autre, les protestants furent désormais parqués dans leurs circonscriptions. Toute protestation collective leur devint légalement impossible.

La politique de chicanes jésuitiques qui devait justement trouver en Languedoc ses formules principales et ses applications [2], se poursuivit avec de nouveaux succès. Pendant vingt ans, dirigée avec une circonspection consommée, elle toucha à peine aux édifices religieux [3]. La Cour savait, depuis Catherine de Médicis, qu'en laissant aux protestants « leur saoul de prêches », ceux-ci croiraient tenir l'essentiel.

1. P. Gachon, p. XXIX : Dioc. de Montpellier, Nîmes, Uzès, Agde, Béziers, Lodève [au lieu de Mende, écrit par erreur]. Total : 119,000. Le diocèse de Mende comptait 18,000 protestants (Arnal, *Égl. Réf. de Florac*, p. 63). Ces évaluations sont sans doute au-dessous de la réalité. En 1703, un *Mémoire* (officiel) *sur la révolte des Cévennes*, écrit en Languedoc, comptait, seulement pour les diocèses de Mende, Nîmes, Alais [créé en 1694] et Uzès, « plus de 160,000 religionnaires » (*Pap. Fraissinet*).

2. P. Gachon. C'est la thèse de tout le livre.

3. Condamnation du petit temple de Nîmes (1664), du petit temple de Montpellier, des temples de Mauguio, Pignan, Cournonterral et Poussan (1670). Il restait à Pignan et à Cournonterral deux « exercices de fief ».

Vers 1679, le conflit devint plus aigu. Un arrêt exigea que le Commissaire royal qui assistait aux Synodes provinciaux fût un catholique romain. La même année fut supprimée en Languedoc la Chambre de l'Édit composée par moitié de juges catholiques et protestants. Avec elle disparaissait la dernière garantie des religionnaires, livrés désormais à la justice partiale du Parlement de Toulouse.

Les ennemis du protestantisme essayèrent immédiatement leur force nouvelle en abattant des temples. Deux coups violents tombèrent, l'un sur les Cévennes, l'autre sur le Bas-Languedoc.

Un prêtre de Saint-Hippolyte ayant souffleté un réformé qui n'avait pas salué assez bas le Saint-Sacrement (8 mai 1678), les réformés du lieu se plaignirent. Le procès dormit dix-huit mois, puis tourna brusquement contre le temple. Le 3 février 1681 un arrêt de l'intendant Daguesseau supprima l'exercice. Les protestants firent appel au Conseil du Roi qui leur donna tort le 24. L'édifice fut rasé. Les 4,000 protestants du bourg (qui comptait 80 catholiques) furent privés de pasteurs et de culte [1].

Dans la plaine, le grand temple de Montpellier, à la même époque se vit attaqué. Le Consistoire (septembre 1680) reçut signification de l'abjuration d'une jeune fille, avec défense de l'admettre au prêche. Les pasteurs, qui savaient l'abjuration supposée, passèrent outre. Le syndic du clergé porta plainte à Toulouse. Un procès fut engagé, dont l'achèvement ne devait pas se faire attendre [2].

Inquiet cette fois, le Synode du Bas-Languedoc (Uzès 1681) dressa la liste des iniquités subies et nomma un député pour aller porter ses très humbles remontrances aux pieds du roi.

1. Sur l'affaire voir (Brousson) *Etat des Réformés...*, II, 175 : (Gaultier de S. Blancard) *Hist. Apol.*, I, 213 : E. Benoit, *Hist. de l'Ed. de Nantes*, IV, 366. Les délibérations de la Communauté de S. Hippolyte manquent pour cette époque. La Bibl. du Prot. (*Pap. Coquerel*, I) conserve une requête des réformés de la ville tendant à l'agrandissement des temples (voisins) de Cros et de Conqueirac où l'Eglise s'était « recueillie » après la suppression de l'exercice. Le résultat fut un Arrêt général dont l'application interdisait à ces deux paroisses d'entretenir des pasteurs supplémentaires (E. Benoit, IV, 505, 506). Un pasteur inconnu publia une « *Lettre et deux sermons à MM. les Ministres, les anciens et habitans de S. Hippolyte après la destruction de leur temple.* » Une copie ancienne (incomplète) de cet opuscule est à la Bibl. du Prot. (*Mss. relatifs au Languedoc*).

2. (Brousson) *Etat des Réf.*, II, chap. XV ; Cambolive, *Hist. de div. éc.*, p. 42 : surtout (Gaultier..) *Hist. Apol.*, I, chap. XVII ; N. Weiss, *La Sortie... de D. Brousson*, p. 13. Autres références dans P. Gachon, pp. 171, 203.

La décision fut vaine, les autorités de la province s'étant opposées à son exécution. Mais le Synode s'était résolu à un acte secret d'une portée plus grande. Trompant la surveillance du Commissaire royal, il avait clandestinement remis pour l'avenir la direction des affaires protestantes de son ressort à six personnes qui auraient l'autorité de les régler, même sans la participation des Eglises principales. La même année, le Synode des Cévennes, au Vigan, établit dans le même mystère une « Direction » de quatre membres. Mis dans l'impossibilité de discuter publiquement les moyens de se défendre, les réformés recouraient à une organisation occulte, contraire d'ailleurs à leurs traditions parlementaires.

Bien que les détails nous manquent sur les origines d'un concert caché des Eglises du Midi, qui fut rapidement soupçonné, on peut supposer que son établissement fut dû pour une bonne part à un avocat du Parlement de Toulouse, dont le nom reviendra pendant tout le cours de cette histoire, Claude Brousson.

Second enfant de Jean Brousson, marchand bourgeois, et de Jeanne de Paradès, Claude Brousson était né à Nîmes en 1647. Confié d'abord à un précepteur particulier, il avait suivi ensuite les cours à l'Académie protestante de la ville. Docteur en droit, il s'était fixé à Castres en 1666 comme avocat consultant à la Chambre de l'Édit. La Chambre transférée à Castelnaudary, il s'était transporté lui aussi dans cette nouvelle résidence, et pendant ce dernier séjour, avait épousé (à Nîmes) le 2 janvier 1678 sa première femme, Marie de Combelles, originaire de Béziers, de qui il avait eu deux enfants, Barthélemy et Claude[1]. La suppression de la Chambre de l'Édit conduisit enfin Brousson à Toulouse, où il continua, au Parlement, ses fonctions d'avocat. Il résidait dans la ville quand il perdit sa femme, et se remaria avec Marthe Dolier, de Castres, qui ne devait pas lui donner d'enfants.

L'image de Brousson se dessinera peu à peu au cours des événements. Il vaut la peine de noter ici un mot de l'un de ses premiers biographes. « Brousson parlait bien, son style était simple, et, ce semble, sans art, mais net et intelligible ; et surtout il était touchant et affectueux par une certaine naïveté qui souvent fait plus d'effet... que les figures les plus magnifiques ».

1. Sur la famille et la parenté de Brousson voir L. Nègre, p. 139 (Douen, II, 140) complété et rectifié par *Bull.* XXXIV, 422 : N. Weiss, *La sortie de France de D. Brousson,* p. xxxij ; *Bull.* XXXVI, 259 ; LIV, 24-33.

La naïveté de Brousson, sa franchise d'impression, expliquent en effet la plupart des circonstances de sa vie agitée, et rendent sa personne d'autant plus attachante qu'on l'examine de plus près. Nature profondément sensible, il allait tout entier où sa conscience, son cœur et sa foi le poussaient. Absolument dévoué à son Eglise, où il avait exercé les fonctions d'ancien[1], l'avocat était doué d'une piété sereine, inébranlable. D'un zèle austère — qu'on trouvait même rigide — il accomplissait méticuleusement ses devoirs de dévotion. La doctrine réformée, sous sa forme la plus stricte, était pour lui l'absolue vérité. Mais un mysticisme très personnel, une croyance intime à la puissance féconde de l'Esprit, devait peu à peu pénétrer ses convictions calvinistes d'une douceur à la fois, et d'une hardiesse, qui lui assignent une place à part parmi les protestants de son temps.

Il importe essentiellement d'ajouter qu'il était aussi — chose étrange — avocat habile et subtil. La complexité des affaires judiciaires où les protestants étaient impliqués, avaient aiguisé en lui ses qualités professionnelles. Toute sa vie militante fut dominée par le souci de concilier avec les lois du royaume et le respect dû à un prince absolu les impulsions irrésistibles de sa conscience religieuse.

Il est possible qu'il ne faille point attribuer à l'initiative de Brousson lui-même l'établissement des Conseils de Direction qui dans le Haut-Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, se constituèrent comme au Bas-Languedoc et dans les Cévennes derrière les Synodes provinciaux, après avoir secrètement reçu de ceux-ci leur mandat. Il eut du moins le mérite d'en comprendre la nécessité absolue et de coordonner leurs efforts. Il fallait agir promptement. La dragonnade inventée par Marillac venait de produire en Poitou, grâce aux horreurs que l'on sait, 30,000 conversions en quelques mois (1680 à 1681). De nouveaux temples étaient menacés dans la Guyenne, des procès ouverts contre ceux de Nîmes et d'Uzès.

Celui de Montpellier fut condamné à Toulouse le 15 novembre 1682. Au moment où quelques troupes arrivaient pour assurer la démolition paisible de ce dernier édifice dans une ville qui comptait 7,000 réformés, deux protestations générales des Directeurs du Bas-Languedoc des Cévennes et du Vivarais furent présentées, dont Brousson nous a gardé le texte, et qui selon

1. Douen, II, 139. Il fut secrétaire du Synode de Saint-Antonin en sept. 1682. On ne sait rien jusqu'ici de l'activité religieuse de Brousson à Castres et à Castelnaudary.

toute apparence avaient été rédigées par lui. L'une, adressée par chaque Eglise au procureur général du Parlement de Toulouse était une récusation en forme de la juridiction des Parlements en tout ce qui concernait les affaires des réformés. L'autre, portée au duc de Noailles, lieutenant général pour le roi en Languedoc, par une dizaine de gentilshommes, devait aller jusqu'au roi lui-même. Elle exposait à nouveau les griefs des protestants : arrêts destructeurs de la liberté de travailler, d'instruire, de prier ; séduction et rapts d'enfants, espionnage des Colloques et des Synodes, menaces contre les temples qui subsistaient encore. « Les suppliants, disait-elle, n'ont garde d'attribuer leurs malheurs à S. M. qui a confirmé l'Edit de Nantes. Ils ne sauraient par conséquent les imputer qu'à la malice et aux artifices de leurs ennemis qui pour les rendre odieux à S. M. lui ont représenté leur religion tout autre qu'elle n'est en effet. » La requête s'achève, en conséquence, par un résumé de la doctrine réformée, qui tient en dix pages in-12, touchant la foi, les sacrements, le culte, l'obéissance aux puissances établies, et la police ecclésiastique. En ce point apparaît déjà la candeur de Brousson, comme ses connaissances juridiques s'étaient montrées au début de la pièce et dans la récusation précédente. L'avocat était persuadé, et il devait le demeurer jusqu'à sa mort, que l'exposé tout simple de la vérité, finirait par gagner les cœurs obstinés. Sans le vouloir, d'ailleurs, il révélait les deux termes du conflit qui éclatait déjà en lui. La doctrine protestante, affirmait-il, « oblige à obéir au roi non seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par le devoir de la conscience. *Il n'y a point de considération, par conséquent, qui puisse jamais dispenser les sujets du serment de fidélité* ». D'autre part, sa confession de foi s'achève par une protestation à la face du ciel et de la terre, que les réformés, convaincus en leur conscience de la bonté et de la sincérité de leur religion, « sont en état de souffrir les supplices les plus cruels plutôt que de l'abandonner, et que *moyennant la grâce de Dieu, il en feront toute leur vie une ouverte et constante profession* »[1].

La récusation ni la requête ne produisirent aucun effet. Le 4 décembre le temple de Montpellier était rasé. Dans la Basse-

1. (Brousson) *Apologie du projet*, p. 65. *Bull.* XXVI, 25. La Lettre adressée à Mgr le duc de Noailles « parlant contre la R. C. et contre le gouvernement présent », fut trouvée imprimée le 30 déc. 1690 dans une perquisition faite à Monoblet. *Arch. du Languedoc*, C. 167. A Paris, où elle fut portée, on la jugea « la plus forte pièce qui eût encore paru sur ce sujet ».

Guyenne et le Périgord, 40 ministres furent interdits. De nouvelles procédures fournirent à Brousson une occasion d'intervenir personnellement. Appelé à plaider au Parlement dans un procès fait aux protestants de Montauban, il fit adjoindre à cette cause spéciale celles d'un certain nombre d'Eglises voisines dont il avait été constitué l'avocat, et aborda publiquement avec une audace inouïe, la question réformée. « Il fit voir sommairement à ces juges prévenus, parmi lesquels il y avait de grands prélats romains, la pureté et la sainteté de la religion qu'ils voulaient abolir ». Le procureur général, stupéfait comme tout l'auditoire, se borna à répondre que Brousson venait de tracer du protestantisme un tableau que démentait la conduite de ses adhérents, et les juges n'osèrent pas condamner immédiatement les paroisses incriminées, « pour ne pas mettre trop de bois au feu à la fois »[1].

Elles devaient être interdites d'ailleurs au mois de juin suivant. Mais à cette date, une tentative plus sérieuse venait d'être concertée dans la maison même de Brousson. La patience des huguenots, qui servait d'aliment aux plaisanteries du populaire, se lassait enfin depuis que la Cour les privait de leurs temples. Persuadés qu'ils tenaient en main l'avenir du protestantisme français, les Directeurs allèrent de l'avant. Seize d'entre eux, représentant le Haut et le Bas-Languedoc, les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné se réunirent à Toulouse (3 mai 1683). Le « Projet » sur lequel ils se mirent d'accord, et dont un an plus tard Brousson et un pasteur inconnu du Languedoc publièrent le texte pour en plaider chacun de son côté la nécessité, la légitimité et l'extrême modération, s'inspirait de la piété la plus sincère, aussi bien que d'une sagesse avisée[2].

Les articles essentiels, les seuls qui constituassent une contravention formelle aux ordres du roi, stipulaient que dans les Églises où l'exercice public était légalement interdit, les réformés se réuniraient dès le 27 juin, et auparavant s'ils le pouvaient, pour célébrer le culte. Les réunions tenues sans ostentation ne devaient pas non plus se faire en secret, afin que l'avis en pût être donné à la Cour. Le 4 juillet, dans toutes les Eglises (interdites ou non), un jeûne solennel devait être célébré, pour

1. L. Nègre, p. 17, et Douen II, 135, 136, qui donne les références. Douen a vu à tort deux événements distincts dans les deux récits de Brousson et d'E. Benoit. L'expression du « bois au feu » est empruntée aux *Mémoires de Noailles*.

2. (Brousson) *Apol. du Projet*, chap. IV. — *Tableau naïf...* (le volume est écrit évidemment par un pasteur), p. 92.

solliciter la miséricorde et la protection de Dieu. Les psaumes convenables seraient ce jour là chantés à genoux.

Il ne s'agissait là « que de l'affirmation publique de droits incontestables et violés, d'une protestation pacifique pour la liberté de la conscience et de la prière »[1]. Les Directeurs en avaient médité les termes, et ils croyaient en avoir mesuré les conséquences. « Cette résolution, disait plus tard Brousson, était la moins dangereuse que l'on pouvait prendre en pareille occasion. A l'égard de Dieu, le plus sûr, c'est toujours de nous déclarer pour lui et de le mettre de notre côté. A l'égard des hommes, plus ils voient en nous de tiédeur et de timidité, plus ils nous oppriment ». « Il est sûr, ajoutait-il, que si tous les réformés eussent paru dans le même sentiment, on n'aurait exercé aucune rigueur contre eux, et qu'alors S. M. reconnaissant qu'on lui avait imposé, quand on lui avait fait entendre que les réformés n'ont pas assez d'attachement à leur religion pour être en état de soutenir une grande épreuve, n'aurait pas voulu pousser les choses plus loin, et nous aurait donné le repos et la liberté de conscience que l'on nous avait injustement ravis »[2].

Brousson, ni aucun des Directeurs, n'ont jamais voulu entendre par « cette grande épreuve » à laquelle le Projet pouvait exposer les religionnaires, que l'exécution possible de « dix ou douze martyrs » paisibles et résolus, dont le sacrifice aurait sauvé l'indépendance spirituelle de leurs frères. Mais ils spéculaient aussi, la chose est sûre, sur la peur que devait inspirer à la Cour une brusque agitation de tout le protestantisme. Les paroles d'un pasteur du Languedoc sont à cet égard caractéristiques[3]. « Si le projet avait été exécuté par les réformés dans toutes les provinces, le roi voyant leur union, et une forte résolution de maintenir l'exercice de leur religion même au péril de leur vie, il est certain qu'il les aurait laissés en liberté. Toutes les démarches de la Cour ont... donné à connaître *qu'on ne voulait point allumer une guerre de religion dans le royaume*. Les guerres passées sous Charles IX et Henri III donnaient sujet de crainte, aussi bien que la guerre de religion que les mauvais conseillers de l'Empereur ont allumée en Hongrie. Et la Cour, voyant que ceux de la religion ne deman-

1. P. Gachon, p. 181.
2. *Apologie du Projet...*, p. 117.
3. *Tableau naïf...*, pp. 88, 89. C'est nous qui soulignons.

daient que la liberté de conscience et l'exercice libre de leur religion, on leur aurait infailliblement accordé ce qu'ils demandaient. »

Mais s'il était vrai que le roi peut-être aurait cédé devant la crainte de réveiller les guerres civiles, il l'était davantage encore que les protestants de 1683, dans leur ensemble, non seulement ne voulaient point les recommencer, mais craignaient même d'en rappeler le souvenir. La Guyenne, la Saintonge et le Poitou refusèrent de s'associer à cette manifestation collective. Les grandes Eglises du Haut et du Bas-Languedoc l'envisagèrent de fort mauvais œil. Les Conseils de Direction furent vivement combattus dans les Consistoires de Castres et de Nîmes. Les opposants s'abritaient derrière un principe de discipline ecclésiastique, mais leur hostilité s'attachait à la politique même de résistance que préconisaient les Directeurs.

On s'étonne de la résignation dont les réformés ont fait preuve depuis 1660, on se demande encore par quels artifices la Cour et le Clergé ont su endormir leurs appréhensions, calmer leur indignation pendant tant d'années. Les faits sont là. En 1683, l'œuvre d'assoupissement était accomplie. La grandeur du règne, l'idée du droit divin des rois, l'autorité effective du monarque absolu en qui se concentraient toutes les forces de la nation avaient inspiré pour la personne de Louis XIV et pour ses ordres un respect dont les religionnaires ne savaient plus se départir. Le loyalisme des protestants, auquel le roi avait solennellement rendu hommage, dont ils étaient particulièrement jaloux, et qui leur avait même dicté une interprétation nouvelle des guerres religieuses du XVIe siècle[1], leur rendait extrêmement douloureuse toute démarche qui n'impliquait pas la soumission totale du fidèle sujet.

Sur le fond, tous étaient d'accord. Toutes les déclarations promulguées depuis 1665 étaient directement opposées à l'Edit de Nantes. Le roi, au point de vue de la justice, de l'intérêt du royaume et de sa propre gloire, « n'a dû, ni pu, de droit, renverser les édits faits en faveur des réformés »[2]. La différence éclatait touchant l'attitude à prendre en face des empiètements constatés. Ceux qui stigmatisaient les Directeurs du nom de novateurs ou de brouillons, et qui reçurent en échange l'épi-

1. Rébelliau, *Bossuet, historien*... En particulier, pp. 357, 361, 368, 526.

2. *Tableau naïf*..., p. 44 et suiv. Il y a là des arguments qu'on retrouvera presque dans les mêmes termes sous la plume de Claude, dans ses *Plaintes*... de 1686.

thète de faux frères, étaient retenus dans leurs méfiances moins par leurs illusions que par leur horreur de l'insurrection. « Nos vies et nos biens sont la propriété du roi. L'Evangile ne commande que la patience et la résignation »[1]. Tel était le langage des modérés. A quoi le pasteur zélateur du Languedoc dont nous avons déjà fait mention, répondait : « Les réformés ne sont point tenus d'obéir aux déclarations qui les privent des emplois et des charges publiques, et surtout ils ne doivent point obéir aux déclarations qui les privent de l'exercice de leur religion, parce qu'en ce faisant ils se privent d'un droit que leurs pères leur ont acquis au prix de leur sang, et que le temps a rendu incontestable »[2].

C'était le cri d'une âme ardente, et telle était bien la doctrine qui avait inspiré le Projet de Toulouse. On notera cependant que ni Brousson ni aucun des Directeurs n'avaient osé donner à leur pensée une forme aussi abrupte. Leur loyalisme, à eux aussi, était tenace. Ils posaient un problème angoissant, mais ils ne le résolvaient pas. La séparation qu'ils prétendaient établir entre leurs devoirs de sujets et leurs obligations de croyants était incompréhensible pour le roi et ses inspirateurs. L'intendant Foucault, au Poitou, devait donner en une phrase lapidaire le secret de leur défaite : « C'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi, dans une occasion où ces deux devoirs sont inséparables, puisque S. M. agit uniquement dans l'intérêt de la religion »[3]. Brousson, avec des milliers de ses coreligionnaires, devait périr victime d'une confusion des pouvoirs à laquelle les temps modernes seuls ont nettement mis fin. Ses amis et lui sentaient déjà qu'ils se débattaient dans un implacable étau. Il ne pouvaient se résoudre ni à l'obéissance, ni à la révolte.

Il leur restait, nous l'avons vu, à conseiller le martyre. Mais les protestants tendraient-ils le col au couteau ? Un certain nombre de théoriciens du parti tentaient de passer condamnation sur les saintes colères du XVIe siècle, et d'oublier les

1. Paroles des pasteurs de Saintonge au proposant Jacques Fontaine qui les excite à résister par la force des armes à la dragonnade de 1685. Fontaine réplique en rappelant les guerres du XVIe siècle (*Mémoires* de J. Fontaine, Toulouse, 1877, p. 143).

2. *Tableau naïf...*, p. 35.

3. Foucault, *Mémoires* (cité par Lièvre : *Hist. des protestants du Poitou*, Paris, 1856, II, 167).

guerres de Rohan. Brousson et les Directeurs se contentaient d'en faire craindre le retour. Mais le menu peuple du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, et avec lui quelques pasteurs, demeuraient peu sensibles aux beautés de l'obéissance servile, et moins disposés à un calme où ils ne voyaient qu'une abdication. Des protestants résolus allaient s'emporter à des actes que Brousson n'avait pas osé prévoir. Malgré les précautions prises et la prudence recommandée, les circonstances transformèrent la manifestation décidée à Toulouse en une manière de sédition, et comme si le catholicisme n'avait pas eu assez pour la qualifier de la sorte, du caractère violent qu'elle prit en quelques lieux, il répandit hardiment le bruit que le projet avait été concerté avec le prince Guillaume d'Orange[1].

Le procédé n'était pas nouveau : Pour rendre odieux les réformés, leurs adversaires rappelaient sans cesse les alliances que leurs capitaines avaient conclues avec des princes étrangers ; de fausses délibérations de Synodes étaient imprimées, qui tendaient à montrer dans les religionnaires une faction politique prête à ruiner l'État[2]. Prononcer le nom du stathouder qui pendant la guerre de Hollande s'était révélé l'implacable adversaire du roi et qui allait essayer en 1684 d'entraîner les Provinces Unies à une reprise des hostilités contre la France, c'était d'une suprême habileté.

Nous ne connaissons l'accusation que par quelques mots d'un pasteur de Marsillargues qui cinq ans plus tard rappelait de quelle efficacité elle avait été contre les zélateurs. Nous savons par Brousson lui-même avec quel mépris il a dû alors l'accueillir. Lorsqu'il écrivit en Suisse l'Apologie de son projet, il releva avec soin qu'il avait été formé « en un temps, dit-il, où notre piété ne pouvait être soupçonnée de mutinerie. Le royaume était alors en paix avec toute l'Europe ». Et si quelques-uns, insinue au contraire l'avocat, purent-être soupçonnés de sentiments séditieux, ce ne furent point les zélateurs, mais bien les modérés, qui prétendant attendre du temps « une circonstance plus heureuse » ne devaient sans doute espérer à cet égard que le moment où l'Etat s'engagerait de nouveau dans une guerre extérieure. En ce cas, dit Brousson : « Aurions-nous parlé plus fortement qu'à l'ordinaire ? Mais on nous aurait traité de *perfides*,

1. *Pap. Court*, 17. 0. f° 54. Lettre du pasteur Modenx, 9 janv. 1689.

2. Fausse délibération du Synode de Montpazier en 1659. Références dans Rebelliau, *op. cit.*, p. 357.

qui font appréhender un soulèvement quand l'État se trouve aux prises avec ses ennemis ! »[1].

Quelques années encore, et Brousson s'exposera délibérement lui-même au reproche qu'il lance ici contre ses adversaires. Mais en 1683, ni lui ni aucun des Directeurs ne l'ont mérité. Ils n'ont point été des agents de la Hollande. Ils n'ont pas compté sur l'étranger, Ils n'ont pas même voulu recommencer une guerre de religion. Ils ont pensé seulement que pour arrêter la politique hostile du roi, la mort de dix ou vingt réformés suffirait.

Plus de vingt protestants périrent, mais après avoir saisi leurs armes. La nécessité d'une légitime défense les transforma en rebelles, dignes aux yeux de Louvois des suprêmes châtiments. Le Projet de Toulouse venait trop tard. La solidarité huguenote était misérablement réduite depuis la suppression ou la surveillance des Synodes. Dans les Eglises isolées l'individualisme protestant se transformait en une funeste indépendance. Les rivalités des pasteurs avaient été soigneusement envenimées. La bourgeoisie et la noblesse réformées, habituées à l'absolutisme royal, allaient courber la tête. Et ceux qui devaient hasarder une résistance violente, trop peu nombreux, inexpérimentés et mal soutenus tombèrent sous le coup d'une amère parole que Rohan avait prononcée contre les Cévenols : « Outre qu'ils entreprennent au delà de leur pouvoir, la première ferveur étant passée, ils ne font ce qu'ils peuvent, et ne travaillent que quand la peur les prend »[2].

1. *Apol. du projet*, p. 35. C'est nous qui soulignons.

2. *Mémoires* du duc de Rohan. Paris, 1661, p. 357.

CHAPITRE II

LES CONVERSIONS GÉNÉRALES

(1683-1685)

Conformément au Projet de Toulouse des cultes se tinrent aux lieux interdits du Dauphiné et du Vivarais le 18 et le 22 juillet. Quelques gentilshommes catholiques prirent les armes, les paysans réformés s'attroupèrent, encouragés à la résistance, dans le Vivarais, par quelques pasteurs, au nombre desquels se trouvait le vieux ministre de Soyons, Homel.

Au Bas-Languedoc, le mouvement allait également revêtir un caractère violent que Brousson et le pasteur inconnu qui écrivit le *Tableau naïf*... pallièrent du mieux qu'ils purent dans leurs récits, pour se défendre d'avoir eu dessein de causer aucun trouble dans l'Etat.

Lors de la destruction du temple de Montpellier, les ministres de la ville avaient tenu un langage « indocile et fanatique »; « on dit même que les réformés des Cévennes avaient offert de venir en un corps de 10,000 hommes pour empêcher cette ruine »[1].

Quelques mois après, d'autres pasteurs osèrent prêcher sur la persécution. L'agitation était surtout inquiétante à Nîmes où « presque tous les religionnaires avaient été soldats ». En mai (au moment des conférences tenues à Toulouse), la ville avait été le théâtre d'une « sédition ». Les réformés exclus de la maîtrise dans l'industrie des taffetas et des soieries, protestèrent contre une mesure qui les ruinait, eux et leurs ouvriers. Un mouvement populaire fut assez violent pour faire reculer la Cour. Noailles y vit surtout l'action des montagnards des Cévennes « également féroces et fanatiques » que le besoin de subsistance ou « la politique de secte » attiraient dans le bas pays.

Le commandant militaire reçut des avis importants sur la fermentation des Cévennes. Vers le mois de juin, un voyageur

1. N. Weiss, *La sortie... de D. Brousson*, p. 18.

de Sisteron, qui passe au Collet de Dèze, se voit obligé de contrefaire le huguenot pour éviter, dit-il, d'y être massacré[1]. Un habitant du lieu lui déclare que, le croyant catholique, il a failli le tuer du même poignard dont il en a tué d'autres, que le roi est bien end... [endémonié?] contre eux, mais qu'ils y mettront bon ordre si on leur donne temps jusqu'à la récolte; que des ministres et des personnes considérables sont venus visiter le Collet, qu'ils ont trouvé le poste fort avantageux et ont résolu d'y mettre des vivres pour 20,000 hommes pendant dix ans; qu'il y a en Languedoc un fonds de 400,000 livres destiné à des munitions de guerre ou des vivres; qu'ils surprendront bientôt en Dauphiné une place importante. La déposition du catholique se ressent sans doute de la peur qu'il a éprouvée, et les paroles de son interlocuteur sont une belle hâblerie. Mais c'étaient des hommes comme ce dernier qui allaient organiser à Saint-Hippolyte des attroupements armés et insulter les « consistoriaux » suspects de tiédeur.

La seule Eglise interdite de la Province du Bas-Languedoc à laquelle pût s'appliquer la consigne lancée de Toulouse, était celle de Montpellier. Après quelques hésitations, elle n'osa point reprendre le culte[2]. Celle de Saint-Hippolyte, la seule également qui dans la Province des Cévennes se trouvât dans le même cas, se lança au contraire immédiatement dans la voie que lui indiquaient les Directeurs.

Quelques conciliabules se tinrent d'abord chez un certain Jean Pourtal (parent du ministre Pourtal, alors à Lasalle) auxquels assistait le pasteur La Roquette, de l'Eglise voisine de Monoblet[3]. Le pasteur d'Olimpies, de Saint-Paul la Coste, membre de la Direction des Cévennes[4] y vint aussi, et conféra avec La Roquette qui se chargea pour l'exécution du projet de faire venir des ministres. Le premier qu'il eut tout prêt, fut Jean Courdil, de Vestric au Bas-Languedoc. Il inaugura la reprise du

1. P. Gachon, p. CXIII.

2. *Bull.* XXVI, p. 68 : « Ceux de Montpellier voulaient faire la même chose [qu'à Saint-Hippolyte] mais ils ont été retenus par quelqu'un qui a du crédit parmi eux. » Le pasteur du Dauphiné Sagnol de la Croix attribuait l'échec du projet de Toulouse à quelques richards timorés de Montpellier (Rapport au Conseil de Zurich, le 30 oct. 1683, dans Jaccard, *Trois hommes...*, p. 118).

3. Jean-Antoine Privat, Sr de la Roquette, originaire du Collet de Dèze, min. à Monoblet depuis 1682.

4. Jean Audibert Daudé, S^r d'Olimpies, né vers 1637. Du château d'Olimpies, paroisse de Soustelle. Min. depuis 1664 à Saint-Paul la Coste, Soustelle et Cendras. *Bull.* XLIX, 639. De Chambrier, p. 57.

culte interdit dans la ville. Le dimanche 11 juillet un nombre considérable d'habitants des Cévennes se rassemblèrent dans le jardin de Louis Bedos, bourgeois. Courdil prêcha, devant le prêtre du lieu, sur l'obéissance due à Dieu et les devoirs dus à César, et exhorta ses auditeurs à mourir pour leur foi. Le dimanche suivant, Courdil se trouvant indisposé, André Vial, venu d'Aulas, sans l'assentiment de sa propre Eglise, à son tour « consola le peuple ». D'autres pasteurs lui succédèrent de semaine en semaine, Isaac Teissier (de Saint-Roman-de-Codières), Pierre Henri Gally de Gaujac (de Mandagout), Pierre Boyer (de Canaules)[1], Pierre Astruc (d'Aigremont), La Roquette lui-même, d'autres, venus de plus loin : David Mazel (de Gabriac), Etienne Grongnet (de Saumane), Jean-Antoine Dautun (de Saint Privat de Vallongue). Le Sr Durand juge de Sauve, rendit compte des événements à Daguesseau. L'intendant donna l'ordre d'arrêter les meneurs, mais la ville était déjà dans une telle effervescence que le prévôt n'osa pas y entrer pour s'acquitter de sa charge.

Le comte du Roure, lieutenant du roi, et Daguesseau, qui s'étaient transportés dans le Vivarais sur la nouvelle des premiers attroupements, avaient réussi, par la promesse d'une amnistie, à y apaiser les réformés. Le calme revenu, du Roure écrivit à l'Eglise d'Alais, l'autorisant à convoquer immédiatement une assemblée générale des Eglises des Cévennes qui dresserait un acte de soumission pareil à celui qu'il demandait au Vivarais, et qui mettrait fin aux cultes de Saint-Hippolyte.

L'assemblée se réunit le 7 septembre (1683) dans la petite paroisse de Colognac, située sur un plateau, entre Saint-Hippolyte et Lasalle[2]. Elle comprenait 47 pasteurs, 53 gentilshommes, et 16 avocats médecins ou bourgeois. 51 Eglises y étaient représentées, qui constituaient la totalité de celles qui substituaient alors dans les Colloques de Sauve, Anduze et Saint-Germain-de-Calberte.

Les délibérations, que l'on voulut tenir secrètes, furent, dans la matinée du moins, orageuses. D'Olimpies rendit compte d'abord des travaux du Conseil de Direction des Cévennes,

1. Le nom est écrit quelquefois Bouvier, en raison de la prononciation fautive Bouyer.

2. Elle se tint, suivant une tradition locale, à Pradou, dans la maison du S de Falguerolles. Le procès-verbal de l'assemblée a été reproduit en partie par Brousson dans son *Apologie...*, chap. IX. Un procès-verbal complet, portant le nom des délégués, et des détails que nous avons utilisés, est conservé C. 173. Il a été intégralement publié dans *Hugu. Soc.*, II, 392.

dont la conduite fut approuvée. Il lut le Projet de Toulouse, dont la plupart des assistants, à ce qu'il semble, ne connaissaient pas encore la teneur, et l'on passa à l'affaire de Saint-Hippolyte. Un certain nombre de députés, en particulier ceux d'Aulas, de Sauve, d'Anduze, d'Alais, avaient reçu mandat de s'en tenir inviolablement à l'obéissance au roi et par conséquent de faire cesser le culte irrégulièrement repris. Quelques-uns des curieux accourus à Cologuac ne l'ignoraient pas. Des habitants de Saint-Hippolyte, « de la lie du peuple » dit Brousson, interpellèrent avec violence les hommes qu'ils soupçonnaient de trahir leurs intérêts religieux. Il y eut scandale. L'émotion fut telle, que le pasteur Dubruc d'Aulas, avec les trois gentilshommes qui représentaient son Eglise, jugea prudent de quitter l'assemblée avant la délibération de l'après-dînée [1]. Une commission de douze membres (la plupart des Directeurs en faisaient partie), proposa le soir des conclusions qui furent adoptées à la majorité et qui tendaient à maintenir ouvertement le culte audacieusement rétabli. Les habitants de Saint-Hippolyte se présentèrent, assurèrent qu'ils avaient pour le roi « tous les sentiments de respect et de vénération dont des bons sujets pouvaient être capables, qu'ils conserveraient pour S. M. une fidélité inviolable, n'ayant rien fait qui tendît à troubler la tranquillité publique ». La Compagnie se déclara persuadée de leur fidélité et de leur innocence. Elle fut d'avis que leur entreprise était juste, et pour lui conférer un caractère aussi régulier que possible, elle décida que les Directeurs du Vigan auraient la charge d'envoyer à Saint-Hippolyte, pour y prêcher, tel pasteur de la province que bon leur semblerait, « en suivant pourtant, autant que faire se pourrait, la table du Synode et le tour des Colloques ».

Restait à rédiger l'acte de soumission réclamé par du Roure. L'assemblée se borna à nommer trois gentilshommes pour aller assurer le lieutenant général et l'intendant « de l'inviolable fidélité de toutes les Eglises des Cévennes et Gévaudan et en particulier de celle de Saint-Hippolyte, pour le service du roi, et pour les supplier de vouloir en informer S. M. et de vouloir intercéder envers elle pour leur faire sentir, et à tous nos frères les effets de sa bienveillance royale et les faire jouir d'une entière liberté de conscience conformément à l'édit de Nantes ».

1. François Dubruc ou De Bruc, né à Ganges vers 1640, fils d'un pasteur. Min. à Bagars 1672, à Aigremont 1675, a Aulas 1676. *Bull.* XLIX, 641.

En approuvant, par une délibération qui ne tarda pas à être divulguée[1], l'initiative prise par les révoltés, l'assemblée de Colognac avait ratifié l'œuvre des Directeurs des Cévennes et de Brousson lui-même, dont le nom ne paraît pas avoir été alors prononcé. Quelques oppositions se manifestèrent bientôt. Le Consistoire d'Aulas coucha sur ses registres qu'il interdisait à son pasteur, Dubruc, d'aller prêcher à Saint-Hippolyte au cas où il y serait appelé, et se plaignit que son autre ministre, Vial, eût quitté l'Eglise « sans seulement demander un congé ». Le Consistoire d'Anduze forma opposition contre les décisions de Colognac[2]. La députation nommée pour s'aller présenter au comte du Roure retarda son départ.

Entre temps, une collision entre les dragons et les protestants armés, à Bourdeaux en Dauphiné, avait donné lieu à d'ignobles boucheries. Louvois, qui avait approuvé les premières dragonnades du Poitou, n'était pas homme à manquer cette occasion d'abîmer les religionnaires du midi. Les soldats de Tessé et de Saint-Rhue avaient reçu de lui à cet égard des ordres exprès. Au moment où les troupes passaient en Vivarais pour y continuer leurs exploits, du Roure essaya cependant d'une nouvelle négociation auprès des Directeurs des Cévennes qu'il fit réunir à Anduze (20 septembre). Il réussit à leur faire dresser un second acte de soumission plus humble dans sa forme que le précédent, mais qui réclamait néanmoins de la bonté du roi, avec fermeté, une amnistie générale, le rétablissement de l'exercice à Saint-Hippolyte, et la révocation des édits, arrêts et ordonnances contraires à l'édit de Nantes. L'acte était signé par d'Olimpies. Il fut porté par le pasteur de la Porte (du Collet de Dèze) et les Srs de la Valette et de Baudan, à Noailles qu'ils réussirent à joindre à La Voulte en Vivarais. « La hardiesse, ou plutôt l'extravagance de ces pauvres misérables », qui réclamaient la liberté de conscience, le surprit si violemment, qu'il les traita de fous et les fit arrêter sur le champ.

Avertis de cette nouvelle épreuve, et des atrocités commises par les dragons dans le Vivarais, les Directeurs rédigèrent le 2 octobre une troisième supplique, plus modeste. Mais déjà les dragons marchaient vers les Cévennes, « le siège de l'huguenotisme », pour y achever leurs exécutions. Le 5 octobre ils

1. Un espion réussit à se procurer des décisions prises [une copie] « qui fit très bon effet [sur les catholiques] et qui déconcerta les protestants ».

2. Sans doute aussi le Consistoire d'Alais, car son député laïque à Colognac, secrétaire de l'assemblée, avait refusé de signer la délibération prise.

étaient à Anduze et se préparaient à se mettre en route pour Saint-Hippolyte. La petite ville allait tenter un essai de résistance.

Les décisions de Colognac, l'attitude des Directeurs eurent pour heureux résultat de réveiller quelques audaces. Le souvenir des guerres soutenues pour « la cause », insupportable aux modérés, vivait toujours dans le cœur des zélateurs. Les fils et les petits-fils des capitaines ou des soldats de Rohan prononçaient avec orgueil, dans les Cévennes du moins, le nom des derniers héros des libertés protestantes. La colère du Cévenol, qui sur ce point ressemble à ses compatriotes de la plaine du Gard, est vite assouvie par quelques paroles cinglantes ou quelques actes brefs et violents, et près de vingt ans devaient encore s'écouler avant qu'une fureur de justiciers soulevât contre un roi persécuteur un peuple opprimé. Il faut noter, cependant, dès à présent, qu'un bruit d'armes accompagnera presque toujours, jusqu'à l'explosion de la révolte camisarde, les protestations des religionnaires de la montagne. Non seulement la petite noblesse demeurera frémissante, mais à tout instant le peuple croira nécessaire et légitime de défendre sa vie en même temps que la liberté de son culte. « Il vaut mieux périr pour périr », c'est le dernier mot d'un réformé d'Anduze qui dès 1680 entrevoit les dangers qui menacent sa foi [1].

La « cabale de MM. de la Direction » qui s'occupait à Saint-Hippolyte des affaires de la religion était maintenant présidée par le pasteur La Roquette, devenu le ministre secret de l'Eglise. Il en recevait 500 livres, autant que de la paroisse de Monoblet qu'il desservait encore officiellement, et celle-ci se contentait d'un service célébré par le chantre quand La Roquette était retenu à Saint-Hippolyte. La Direction s'était adjoint « dix ou douze des plus mutins du peuple ». Les pasteurs « de tour » qui venaient prêcher, étaient portés en triomphe dans le jardin de Bedos. Des correspondances avaient été établies avec les réformés de Saint-Jean-de-Védas (près de Montpellier) où le seigneur du lieu, le marquis du Cayla, avait encore le droit d'entretenir un ministre [2], et avec le Conseil de Direction des Cévennes, qui

1. Hugues, *Hist. de l'Egl. d'Anduze*, p. 609.

2. P. Gachon, p. cx. Dans la maison où le seigneur venait d'aménager une grande salle, une partie de l'Eglise de Montpellier était régulièrement convoquée par le ministre Pierre Galafrès. Elle y prêta une sorte de serment d'union. Une autre partie des protestants de Montpellier allait entendre, à Cournonterral, chez la Présidente des Vignolles, les cultes du ministre Jean La Brune.

siègeait à Anduze, au *Chapeau rouge*, où d'anciens officiers venaient conférer avec les pasteurs. Le ministre Boyer, de Canaules « le plus en vogue à Saint-Hippolyte » prêchait hardiment qu'on pouvait s'attaquer au roi, qui forçait les consciences. Un espion, qui nous a conservé ces détails, trouvait à ses sermons moins d'esprit que d'emportement, mais tous les religionnaires des environs accouraient pour les entendre. La prairie de Bedos, où se concentrait le peuple de Dieu devint bientôt « le camp de l'Eternel ».

Du Roure, en leur promettant une amnistie, demanda aux mutins d'interrompre leurs prêches et de chasser les ministres. Ils répondirent qu'ils continueraient leurs exercices, et qu'ils se repentaient de ne pas les avoir plus tôt repris. De fausses nouvelles se répandirent dans le bourg : les troupes de Saint-Rhue avaient été écrasées, Saint-Rhue tué, le duc de Noailles blessé. Une lettre écrite par les attroupés était pleine de cris de triomphe. Elle affirmait que tout était en armes chez eux, parlait de leurs exercices militaires, de leur « illustre capitaine » le Sr Nouguier, de leurs soldats braves, lestes et bien armés. Ils se disposaient à bien recevoir le corps de 4.000 hommes qui marchait contre eux. « Nous voulons même leur faire l'honneur d'aller au devant d'eux, s'il plaît à l'Eternel, avec une entière confiance que faisant la guerre pour sa gloire, nos ennemis disparaîtront devant nous comme la fumée se fond en l'air par l'agitation des vents. Gloire à l'Eternel ! »

L'entrée des soldats à Anduze jeta cependant l'effroi parmi des gens si résolus. Le camp de l'Eternel fut transporté aussitôt hors de la ville, au-dessus du chemin de Lasalle, sur une pente abrupte qui domine, sous le roc de Cengle, la rive droite du Vidourle, et qui paraît bien la plus incommode qui soit. On y avait construit quelques murs dont les restes se voient encore [1], et sous ces retranchements rudimentaires, les protestants montèrent le 5 octobre, avec leurs femmes, leurs enfants, tout ce qu'ils purent emporter de vivres et de meubles. Quelques amis des environs les y vinrent joindre, et aussi des pasteurs, armés comme leurs fidèles, de fusils, d'épées ou de baïonnettes. « Le tumulte et la confusion y étaient fort grands, et ils ne s'accordèrent jamais pour se choisir un chef... Leur nombre croissait ou diminuait à tout moment, suivant les vivres que chacun apportait. Le ministre Bouyer (Boyer) ne put jamais trouver

1. Voir *Bull. du Club Cévenol*, 1900, p. 56.

un moment pour les prêcher pendant les [trois] jours qu'ils furent assemblés sur cette montagne. Tout ce qu'il put faire fut de les animer par des discours séditieux et emportés. Il portait à la main un bâton ferré, et promettait de battre avec ce seul secours tous les sabres de la cavalerie du roi. » La partie était perdue d'avance. Boyer se discréditait lui-même et commençait « à passer pour fol » dans son propre parti.

Noailles, qui venait de rentrer à Montpellier, craignit que le mouvement ne se propageât. Il négocia avec les mutins. Le juge Durand de Sauve, avec les Srs de Vibrac et de la Pimpie, assura que Noailles tâcherait d'obtenir une abolition particulière pour les cinq ou six personnes des Cévennes nommément exclues de l'amnistie [1]. Il promit que les troupes, si les révoltés faisaient leur soumission, ne feraient que passer dans le lieu, et déclara qu'en cas de résistance il y aurait des maisons rasées, des biens confisqués, et des exécutions. L'un des chefs de la cabale répondit par une dernière lettre de provocation au comte de Tessé. « On savait trop bien la guerre pour rester à Saint-Hippolyte, on espérait l'y voir, on l'y attendait avec de bonnes troupes et de bonnes armes ». Mais tandis qu'un faible détachement marchait en effet au devant des dragons, pour s'enfuir aux premiers coups de feu, le Sr Aubanel « général de leur armée » promit au juge Durand sa soumission. La troupe entière, à son exemple, mit bas les armes le 8 octobre.

Le soir même, 500 dragons du régiment de Saint-Florentin commandés par Tessé, et 700 fantassins du régiment de Montpezat pénétraient dans Saint-Hippolyte, venus d'Anduze par Lasalle et Valestalières, afin de prendre à revers le camp de l'Eternel. Ils amenaient cinq prisonniers saisis à Lasalle ou sur la route, pour rébellion aux soldats ou simplement pour port d'armes. Deux d'entre eux, que le sort désigna, furent pendus le lendemain. L'un de ceux-ci, un paysan de Saint-Hippolyte, nommé Massador, sollicité d'abjurer, allait céder au pied de la potence, quand l'un de ses compagnons, qui venait d'échapper

1. Leurs noms se retrouvent dans (Brousson) *Apol.*, p. 227, et P. Gachon, pp. CXXVII et CXXVIII. C'étaient Durand, de Saint-Hippolyte, originaire de Ganges; Josué Noguier, capitaine; deux jeunes gens, Jean Vestieu et Jacques Lacroix; et Bedos. Ces cinq prirent la fuite. Bedos fut condamné par contumace à la roue. Un sixième, Noble François d'Hortet, sieur de l'Espigarié, du Vigan, abjura. Le roi lui fit grâce, et il subit, lors de l'entérinement des lettres de grâce, un interrogatoire qui nous a fourni quelques détails *(Pap. Teissier)*. La liste Gachon porte le nom d'un Barrafort qui manque à Brousson, lequel cite au contraire un Auquier qui manque à la liste Gachon.

à la mort, et qui avait été mené à l'exécution en spectateur, lui rendit son courage avec quelques mots de piété. Massador demanda pardon à Dieu de sa faiblesse, et mourut résolument. Les dragons pillèrent quelques maisons, en rasèrent deux (dont celle de Bedos). Mais l'autorité militaire redouta dans les Cévennes l'effet de cruautés pareilles à celles du Vivarais, et un dragon fut, à Saint-Hippolyte, étranglé sur la roue pour avoir forcé une petite fille[1].

Le soir du 9, les dragons allèrent loger au Vigan, mais les fantassins restèrent à Saint-Hippolyte. D'autres troupes arrivèrent. Ce fut un « cauchemar d'uniformes ». En quatre mois la ville dut payer pour les soldats la somme effroyable de 244.400 livres.

L'amnistie accordée par le roi fut enfin intégralement publiée le 13 octobre. Elle ne concernait point les pasteurs qui avaient prêché dans les lieux interdits. Ceux qui avaient paru à Saint-Hippolyte se hâtèrent en conséquence de passer en Suisse, et Genève dut assister leur dénuement[2].

Le Bas-Languedoc allait avoir lui aussi sa part d'épreuves, dont il devait payer la complicité morale qu'il avait fournie aux Cévennes et au Vivarais. Les réformés de Montpellier, nous l'avons dit, étaient demeurés en repos, et l'agitation s'était concentrée autour de Nîmes. Les esprits y étaient violemment divisés. Les notables du Consistoire, dans leur majorité, s'étaient rangés à l'avis des pasteurs Cheiron et Paulhan et du baron de Saint-Cosme, partisans résolus de la soumission au roi. Mais une minorité ardente, autour des deux autres pasteurs, Peirol et Charles Icard, du Sr de Fonfrède (Bausile Fonfroide), et de Claude Brousson accouru de Toulouse, prétendait donner une approbation ouverte aux mouvements provoqués par le Projet. Le marquis de Ruvigny, député général des protestants à la Cour, avait envoyé au Languedoc, dès les premières agitations, une lettre désespérée pour blâmer « la conduite criminelle » des révoltés et déplorer qu'ils eussent par leur désobéissance « fourni à S. M. un légitime prétexte de les châtier sévè-

1. Pour ce qui précède voir (Brousson) *Apologie du Projet* : *Mémoires* de Noailles ; Hugues, *Histoire de l'Egl. Réf. d'Anduze*. Mais nous avons trouvé la plupart de nos renseignements sur les mouvements de Saint-Hippolyte dans deux rapports d'espions, qui sont conservés dans le dossier Brousson, C. 191. Voir aussi C. Ribard, *Notes d'Histoire Cévenole*, p. 256, et Reg. du Consistoire d'Aulas *(Pap. Teissier)*.

2. *Bull.* XIX-XX, p. 301.

rement »[1]. Le pasteur Icard, par contre, publia un *Avis salutaire aux Eglises de France*[2] adressé aux « Nicodémites ». Il reprenait, pour qualifier les tièdes et les temporiseurs, cette expression forgée par Calvin, et ne les ménageait point. « Ils feront plus de tort à la Réformation que ceux qui l'ont abandonnée par leur révolte [abjuration]. Si nous périssions, ils seraient coupables devant Dieu et devant les hommes, de notre ruine, à cause que le peu de discernement de quelques-uns et la lâcheté de la plupart auraient rompu les mesures des gens de bien, et empêché qu'on ne prît une vigoureuse résolution qui est seule capable de nous sauver ».

Icard avait pour lui la plus grande partie des pasteurs du bas pays. Dès que la nouvelle arriva dans la ville de la reprise des cultes à Saint-Hippolyte et dans le Vivarais, les ministres du Colloque de Nîmes réussirent à s'assembler secrètement (20 août) chez le marchand Escot[3]. Vingt-cinq d'entre eux, et avec eux le pasteur Baudan père, du Colloque d'Uzès, mirent leur signature au bas d'un acte où ils affirmaient le devoir des ministres de prêcher partout où l'édit de Nantes leur en conférait le droit. Une copie de la pièce fut envoyée dans le Vivarais[4]. La colère des modérés fut telle, contre une démarche qu'ils jugèrent désastreuse, qu'ils allèrent jusqu'à la dénonciation. Le pasteur de Clarensac, Daniel Quesnot, qui n'avait point été de la réunion, réussit à convaincre deux de ses collègues qui en sortaient, François Duval (de Caveirac) et Jacques Arnaud (de Langlade), de la nécessité de dégager immédiatement leur responsabilité. Il marcha avec eux toute la nuit pour les conduire à Montpellier. Noailles les adressa à Daguesseau, lequel les renvoya encore à La Baume, conseiller au présidial de Nîmes, qui reçut leur déclaration et garda leurs noms secrets[5].

Le 7 septembre, le jour même où s'ouvrait l'assemblée de Colognac, des députés de Saint-Hippolyte et du Vivarais essayèrent vainement d'obtenir du Consistoire récalcitrant

1. Voir la lettre dans (Brousson) *Apologie....* p. 135. Elle est du 28 juillet. Les Directeurs des Cévennes y répondirent (*Bull.* XXVI, 68).

2. Cité par D. Benoit, dans Lelièvre, *de la Révocation...*, p. 15. La date n'est pas donnée, c'est sûrement 1683.

3. Il était membre du Consistoire.

4. La copie sans les signatures, servit au procès dirigé contre le pasteur Homel. Elle est paraphée *ne varietur*, le 10 oct. 1683 par Homel et d'Aguesseau (*Pap. Court*, n° 44). Brousson fait allusion à l'acte (*Apol.*, p. 309). Voir nos P. J.

5. Dossier Quesnot (recueilli par N. Weiss), analysé déjà Lelièvre, p. 74.

l'approbation de leur attitude. Pendant les délibérations, un rassemblement tumultueux et menaçant de zélateurs se forma dans l'allée du temple. Le baron de Saint-Cosme, qui voulut les apaiser, courut risque de la vie, à son dire, et le Consistoire dut lever immédiatement la séance. Huit jours plus tard (15 sept.) une trentaine de ministres et députés de la plaine étaient de nouveau dans la ville, requérant du Consistoire la convocation d'un Colloque. Le Consistoire usa cette fois d'un habile subterfuge. Il déclara que les circonstances exigeaient la réunion des trois Colloques du Bas-Languedoc en un Synode provincial. Mais le Synode ne pouvait s'assembler sans l'autorisation du lieutenant du roi, lequel répondit à Tempié, « ancien » de Vauvert, qu'il défendait aux religionnaires de convoquer aucune assemblée sous peine d'être punis comme criminels de lèse majesté. Saint-Cosme reçut de la Cour des félicitations, et quelques jours plus tard suivit Noailles en Vivarais, pour ramener par la persuasion les mutins que les dragons, de leur côté, dissipaient par la force[1].

L'audace des zélateurs du Bas-Languedoc ne pouvait demeurer impunie. Le poids du châtiment tomba sur les villes de Nîmes et d'Uzès, notées dans la province comme « le centre de l'hérésie ». Des compagnies partirent mystérieusenent des Basses-Cévennes.

Le 28 octobre les soldats cherchèrent vainement, à Uzès, le pasteur suspect La Borie (dit La Grange)[2]. Le lendemain matin 345 dragons venus d'Anduze entrèrent dans Nîmes, fermèrent les portes, et tentèrent de saisir neuf ou dix personnes, entre autres les pasteurs Peirol et Icard, le Sr de Fonfrède et Brousson, accusé maintenant d'être « un des boute-feux de la rebellion »[3]. Un protestant qui sur la route d'Anduze avait surpris, pendant la nuit, la nouvelle de l'arrivée des troupes, eut le temps d'avertir Brousson et ses amis. Tous les suspects

1. *Mémoires* de Saint-Cosme, *Bull.* LX., 121. Borrel, pp. 294, 296. Ménard, p. 251. Borrel place au 2, 3 oct. 1683 (p. 296) et Ménard, au 2, 3 mai 1685 (p. 258), une réunion séditieuse où il aurait été question de s'emparer de la ville de Nîmes au moyen de troupes venues des Cévennnes. Certaines erreurs manifestes de ces récits laissent croire qu'il y a eu chez ces auteurs (ou leurs sources) confusion avec le tumulte de mai 1683.

2. Daniel La Borie, né à Uzès. Pasteur à Vals en Vivarais 1669-75, et à Uzès depuis 1677. *Bull.* XLIX, 640 (voir De Chambrier, à la table). Il signe en 1686 : De la Borie, et en 1690 : Daniel de la Grange.

3. P. Gachon, p. CXL. Le jour même, des détachements allèrent à Saint-Gilles, Vauvert, Aujargues, chercher des pasteurs suspects.

purent quitter leur demeure. Défense fut publiée de leur donner asile. Brousson, après s'être réfugié chez des coreligionnaires qu'il entendit se demander s'ils ne devaient pas le livrer, erra pendant deux nuits dans les rues, et put enfin s'échapper par un égout qui le conduisit aux fossés. Comme les autres il gagna la frontière de Genève, d'où il poussa rapidement jusqu'à Lausanne.

La résistance du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, avait été ridiculement faible. Le mouvement de 1683, où Claude, le ministre de Paris, montrait plus tard « la résignation et l'obéissance de tout le corps des réformés », révéla l'impuissance totale des protestants à se défendre. Par une dernière précaution, les religionnaires d'Uzès et de Nîmes furent désarmés, après des perquisitions que les soldats firent eux-mêmes. Le terrain ainsi déblayé de rebelles et d'armes, on revint à la procédure contre les pasteurs et contre les Eglises.

Les procès contre les ministres suspects d'avoir participé aux troubles commencèrent en novembre. Deux jugements des 26 juin et 3 juillet 1684, et des informations qui suivirent, atteignirent 42 pasteurs du Bas-Languedoc ou des Cévennes. 16 des plus compromis avaient déjà quitté le royaume : Icard, Peirol, La Borie, Josué Rossel père (du Vigan), d'Olimpies, La Roquette, Vial, Gally de Gaujac, Teissier, Dautun, Grongnet, Mazel, Courdil, Boyer, Astruc et Charles Rossel fils (d'Avèze). Un article exprès du Projet de Toulouse avait d'avance exhorté les ministres à ne pas franchir la frontière, et à se retirer, en cas de poursuites, dans les provinces voisines de la leur. Mais ils ne se sentaient plus soutenus par leurs troupeaux. Les juges prononcèrent contre les exilés la peine de la roue ou de la potence, et il faut se représenter que quelques-uns, tout au moins, s'ils avaient pu être saisis, auraient payé leur zèle de leur vie, car le vieillard Homel de Soyons avait été rompu vif à Tournon le 20 octobre 1683. Les 26 autres ministres furent interdits pour toujours des fonctions de leur ministère, ou interdits pour trois ans (les uns et les autres avec défense de résider à moins de six lieues de leurs Eglises), ou décrétés de prise de corps, ce qui impliquait pour eux l'impossibilité d'exercer leur charge [1].

La moitié des Eglises de la région se trouvèrent donc privées de pasteurs. L'espoir leur fut bientôt ôté de s'en choisir de nouveaux. Le temple du Vigan avait été démoli sans jugement par

1. Le 1er novembre 1684, Alquier, pasteur de Clarensac, se coupa la gorge avec un canif, dans un cachot de la citadelle de Montpellier. Les *Mémoires* de Noailles le nomment Hognier (Auquier).

l'autorité militaire pendant le séjour des dragons dans la ville. Deux décisions de justice (3 et 4 juillet 1684) en fermèrent trois autres aux environs (Sumène, Molières et Avèze) et quatre aux portes de Saint-Hippolyte (Lasalle, Cros, Colognac, Monoblet)[1]. Les circonstances délictueuses, entrainant la suppression de l'exercice public dans une communauté avaient été si habilement multipliées, il était si facile à un catholique mal intentionné de les découvrir ou de les faire naître, que les procès s'accumulèrent. Du 10 février au 7 septembre 1685, 47 temples du Bas-Languedoc ou des Cévennes (celui d'Uzès était du nombre), furent condamnés, malgré les tentatives désespérées que firent parfois les protestants pour les conserver[2]. Puis ceux de Nîmes (23 sept.) d'Alais (25 sept.) de Villevieille (près Sommières) furent fermés à leur tour[3]. Le 30 septembre, Saint-Félix de Pallières était interdit, « on y communia encore ce jour là », et le 4 octobre Durfort « qui fut le dernier du pied des Cévennes ». Mais à cette date, la dragonnade officielle appliquée au Bas-Languedoc avait déjà produit ses scandaleux résultats dans les grandes Eglises de la plaine.

Les premiers soldats cantonnés en 1683 dans les Cévennes, à Saint-Hippolyte, le Vigan, Sumène, et jusqu'à Barre, n'y avaient point été employés à la conversion des huguenots suivant le système inauguré dans le Poitou deux ans plus tôt. Les troupes se contentaient, selon la terrible expression du temps, de « fouler » la population protestante, que leur logement ruinait. Seuls quelques détachements isolés s'essayaient au métier qu'avaient pratiqué dans le Vivarais les militaires de Saint-Rhue. La marquise de Portes, zélée convertisseuse[4] avait obtenu pour son château de Portes une garnison de cent hommes, et le sieur de Saint-Hilaire qui commandait la petite

1. Le jugement interdit l'exercice « à Monoblet et à Valestalières ». Il n'y avait cependant pas de temple à Valestalières. En juillet 1684 à la suite de ce jugement, une assemblée (?) des Eglises des Cévennes délégua à Paris le bailli de Lasalle, Pierre de Bagars, pour demander au roi de conserver les temples de la montagne (Ribard, p. 258).

2. Voir *Bull.* LIV, 193 le récit de l'extraordinaire séquestration de deux témoins catholiques pendant six mois, par les protestants du Pompidou (d'après un dossier conservé C. 163). Sur la suppression de ces temples, voir *Bull.* XXVI, 497, 545.

3. Sur Nîmes, voir E. Benoit, *Hist. de l'Édit...*, V., 815 ; sur Alais, *ibid.*, V, 817 et *Bull.* XXVIII, 342.

4. C'est dans son château de Teyrargues, près de Saint-Ambroix, qu'aurait été obtenue la prétendue conversion d'Isabeau Paulet, qui provoqua la démolition du temple de Montpellier.

troupe, arracha par ses cruautés inventives quelques abjurations à des prisonniers de Sainte-Cécile et du Collet de Dèze. Mais le clergé en était encore, au Languedoc, à compter sur la prédication. Il fit à cet égard de déconcertantes et d'humiliantes expériences. Noailles renonça à organiser des conférences contradictoires avec les réformés « parce qu'on ne trouvait pas, dit-il, de docteurs catholiques assez savants pour soutenir la cause de de Dieu ». Les missionnaires « venus de Paris » insuffisants pour Montpellier furent envoyés à Saint-Hippolyte, accompagnés des évêques de Montpellier, de Nîmes et Lodève et aussi des Dames de la Miséricorde, qui faisaient valoir, devant les malheureux abîmés de taxes militaires, des arguments sonnants[1]. Le résultat fut maigre. Ni la menace de nouveaux dragons à loger, ni la promesse d'un remboursement des amendes et d'un déchargement de la taille pour dix ans n'eurent raison de l'opiniâtreté huguenote. Le Sr Durand, ci-devant cornette de cavalerie répondit au nom de tous les habitants qu'ils ne voulaient point abandonner leur religion. Montanègre, lieutenant du roi, les envoya par ordre, aux sermons des missionnaires[2]. 118 abjurations, de grandes personnes ou d'enfants, payèrent en 1684 ces efforts considérables. A Lasalle, trois seulement eurent lieu pendant les annés 1683 et 1684. Les protestants s'imposèrent de longues marches pour assister au culte dans les Eglises qui subsistaient encore. Certains temples reçurent une telle affluence d'auditeurs qu'à l'époque des fêtes, il y fallut distribuer la Cène pendant de nombreux dimanches. Le Consistoire d'Aulas, qui restait le seul abri des réformés du Vigan, de Mandagout, de Molières et d'Avèze prit une délibération (24 mars) par laquelle il exhortait le peuple « de vouloir donner par charité le temple pour un jour aux étrangers » en vue de la communion de Pâques.

Les Eglises prièrent et s'amendèrent[3]. Le même Consistoire d'Aulas, au moment où il allait être supprimé à son tour, rédigea un appel à la conversion sincère de tout le peuple, « sentant plus sensiblement les maux dont Dieu afflige son Eglise en général et surtout celle-ci en particulier, reconnaissant d'ailleurs la

1. Voir Ribard, pp. 45, 46. *Achat des consciences à Saint-Roman de Codières.* L'évêque de Montpellier était le seigneur de Saint-Roman et de Saint-Hippolyte, qui se trouvaient appartenir cependant au diocèse de Nîmes.

2. Sur Durand dit La Cornette, voir *Bull.* XXXII, 267.

3. L'Eglise de Nîmes décide de célébrer un jeûne le 18 mars, celle d'Alais le 30. *Bull.* XXXIV, pp. 88, 131.

grandeur de son amour et de sa miséricorde qui empêcherait qu'il ne nous battît avec tant de désolation si notre vie profane et désordonnée ne lui faisait violence et ne le forçait à cela, et sachant qu'il n'est pas moyen de recevoir consolation dans l'amertume de nos souffrances ni d'éviter les autres maux qui nous menacent (qui suivent de bien près ceux qui déjà nous pressent si rudement) que par notre repentance qui est un saint retour du monde et du diable et de nous-mêmes, jusqu'à Dieu. » Dubruc, pasteur de l'Eglise, rédigea pour lui-même un « Vœu de sainteté » où il s'engageait à des dévotions régulières et spéciales : prières six fois le jour, lecture de la Bible deux fois, chant des psaumes le soir, jeûne particulier un jour par mois[1]. Les dernières persécutions n'avaient presque rien gagné contre l'entêtement des religionnaires.

Une méthode différente allait avoir raison de ces obstinés. En mars 1685, Louvois annonça à Lamoignon de Bâville, le jeune intendant de Poitiers, l'envoi prochain d'un régiment de dragons. Il le laissa maître d'en faire « ce qu'il jugerait utile pour le service de Sa Majesté ». Bâville comprit, reprit la tradition de son prédécesseur Marillac, apporta aux dragonnades une application plus soutenue, ensanglanta à nouveau le Poitou et dressa des listes triomphantes d'abjurations. En juillet, Foucault, intendant du Béarn, usant à son tour d'une armée qui se trouvait inoccupée sur ses terres, fit mieux encore. Il imagina la catholicisation collective, « la conversion par délibération » d'une ville ou d'un village entier. Le résultat fut stupéfiant. Il annonça que sur les 22,000 réformés du Béarn, 21,000 étaient rentrés dans le giron de l'Eglise. Jaloux de ses succès, l'intendant de la Guyenne et celui de Montauban demandèrent des soldats. Louvois leur donna ceux-là même qui venaient d'opérer dans le Béarn. Le miracle se renouvela. Au milieu de septembre l'Eglise romaine comptait 130,000 fidèles de plus. La conversion de Montauban et de la Guyenne fut connue à Montpellier, et « sourdement » jusqu'au fond des Cévennes, en même temps que « les horreurs et les persécutions infernales » qui l'avaient provoquée. « Les relations venues de Montauban faisaient dresser les cheveux d'horreur. On y avait agi comme si on y était entré d'assaut »[2].

1. *Pap. Teissier*, 13 déc. 1684. Voir nos P. J.

2. *Journal* de Pierre Faïsses, alors instituteur près du Pompidou. *Pap. Court.*, 43, (Voir *Bull.* XXVII, 451, et la copie complète à la Bibl. du Prot.) Cf. les *Mémoires* du Baron d'Aygalliers (*Pap. Court*, 30. Publiés par Frosterus, Lausanne, 1866): «La ville de Montauban fut celle par où on commença d'attaquer ceux de notre religion à force ouverte ». Sur la dragonnade à Montauban voir en particulier les *Memoires* de Samuel de Péchels (Toulouse, 1878).

La Cour avait compté sur l'affolement que provoquèrent ces récits. Ce n'est pas fortuitement en effet que le Bas-Languedoc et les Cévennes se trouvèrent les dernières provinces méridionales livrées aux soldats convertisseurs. Daguesseau, le janséniste, pris peut-être de quelques scrupules au moment où l'iniquité devenue brutale se couvrait à peine de prétextes légaux, avait demandé au roi son rappel. Ce fut son successeur Bâville, passant du Poitou au Languedoc, qui transporta dans sa province nouvelle, à la fin de septembre, des procédés qui venaient de faire leurs preuves. Élevé par les jésuites et théologien à ses heures, exécuteur passionné, à la fois servile et supérieurement intelligent, des volontés absolues du roi, « du Maître », comme il disait, il s'imposa à Louvois comme l'homme capable de ramener à l'Eglise sans effusion de sang les plus inquiétants des huguenots de France [1].

A peine arrivé à Montpellier, où il précédait de quelques jours la venue de troupes fraîches, il se concerte (27 sept. 1685) avec le cardinal de Bonzy et Noailles, sur les mesures à prendre. Les principaux religionnaires, plusieurs fois réunis déjà sous les yeux de l'ancien intendant Daguesseau sont convoqués à nouveau (le 28) devant l'évêque et le commandant militaire. On leur apprend la conversion de Castres et de Millau. Noailles les somme d'obéir aux ordres du roi et de rentrer dans le sein de l'Eglise, faute de quoi il les livrera à la discrétion des troupes qui campent hors de la ville, devant les portes fermées, qu'aucun protestant ne peut franchir. Ils se résignent à céder le 29 septembre, quand huit compagnies nouvelles viennent doubler le nombre de celles qui attendaient déjà la curée. En trois jours, 6,000 protestants abjureront, dans la cité où ils demeurent emprisonnés [2].

Mais les troupes se sont déjà dispersées. La défaite de Montpellier doit préparer celle de Nîmes, dont la chute aura plus de retentissement encore. La cité huguenote est savamment investie. Mauguio, Lunel et Sommières succombent le 29, Marsillargues et Aimargues le 30. Le 30 encore, les dragons sont à

1. Sur Daguesseau voir Gachon, p. 162, 199. Sur Bâville, Nap. Peyrat : *Hist. des pasteurs du désert*, 1842, p. 148. et *Bull.* LIV, 220 (touchant un portrait du musée de Montpellier qui représenterait l'intendant). Nicolas de Lamoignon [de Basville], chevalier, comte de Launay Courson, seigneur de Bris, Vaugrigneuse, marquis de Lamotte Chandenier, Beuxe et autres lieux ; conseiller d'État, intendant de justice police et finances de la province du Languedoc, était né à Paris en 1648.

2. Corbière, p. 261 ; *Hist. du Languedoc* XIII, 554, XIV, 1305, et une lettre de Desgroulx C. 166 (voir la seconde des notes suivantes).

Bernis. « En moins de vingt-quatre heures, écrit le curé, tous les habitants signèrent une délibération par laquelle ils promettaient d'embrasser la R. C. A. et R. Mr Gasagne, ci-devant ministre (de Bernis même) la signa le premier... s'écriant tout haut devant l'assemblée la plume à la main : Je proteste devant Dieu et devant les hommes que signant, je crois ne rien faire contre ma conscience ! ». Le 2 octobre, les troupes de Bernis, qui ont réduit aussi Codognan, délogent, et partent pour Nîmes.

Depuis une quinzaine de jours, une salutaire terreur est entretenue dans la ville. A la nouvelle des dragonnades de Montauban, quelques hautes familles ont déjà « débagagé ». Le dimanche 23 septembre, M. de Montanègre a signifié au Consistoire l'arrêt qui condamne le temple, et à huit heures du soir, à la tête de trois compagnies, il est allé mettre les scellés sur la porte de l'édifice. L'effroi s'accroît. Pour arrêter l'exode, les portes de la ville sont fermées, sauf deux, et interdites aux protestants. Une ordonnance de Bâville est publiée, qui condamne à mille livres d'amende ceux qui se sont absentés par crainte des dragons, et l'inventaire de leurs meubles est immédiatement dressé, prélude menaçant d'une confiscation définitive [1]. Le 26, Noailles, qui revient de Paris pour mener à bien cette fois la grande œuvre, s'arrête quelques heures. Il convoque le ministre Cheiron et les plus apparents du Consistoire, les informe de la mission dont le roi l'a chargé, leur donne huit jours pour se faire catholiques, et part pour Montpellier. On apprend coup sur coup que les réformés de Valence et de Montélimar sont réduits, que les troupes du Rouergue vont envahir les Cévennes. La chute de Montpellier est annoncée, celle aussi de Sommières et des Eglises de la banlieue. Le 3 octobre enfin, dans la ville toujours close, Noailles revient, avec Bâville et le cardinal de Bonzy. Il est soutenu de trois régiments qui portent à 8,000 le nombre des soldats amassés. Cheiron et le Consistoire tentent de parlementer. Noailles leur déclare « qu'ils ne font plus de corps », et les renvoie. Saint-Cosme, qui a abjuré secrètement à Paris, au cours d'une mission dont l'a chargé le Consistoire même, et qui a travaillé ses amis, assemble 120 notables chez lui, qui promettent enfin de se soumettre. Le 4, il

1. C. 159. 28 sept. 1865 « .... étant informé que sur le bruit de l'arrivée des troupes qu'il plaît au roi d'envoyer dans cette province, plusieurs particuliers faisant profession de la R. P. R. ont quitté et abandonné leurs maisons, transporté et caché leurs meubles et effets pour s'exempter de donner le logement aux troupes.... »

conduit 4.000 huguenots dans la cathédrale. L'évêque Séguier les harangue, et leur donne une absolution générale, après quoi ils se dispersent dans les Eglises des divers quartiers où une abjuration personnelle leur est imposée. Le soir, dans une maison particulière, devant Noailles, les ministres Cheiron et Paulhan abjurent entre les mains de l'évêque [1].

Le lendemain, Noailles et Bâville ont poussé jusqu'à Uzès. Saint-Cosme les accompagne et fait là « la même manœuvre ». Le pasteur Thomas cède, et avec lui les principaux religionnaires. Noailles apprend à Uzès la soumission des huguenots d'Alais, où sept compagnies du régiment de Barbezières ont bien travaillé.

Bâville ne doutait pas en effet que l'exemple de Nîmes n'emportât les Cévennes. Mais il s'attendait à y trouver de la difficulté. La besogne au contraire marcha vite, et sans effort. Anduze (7 oct.), Saint-Jean du Gard (le 8), Sauve, Saint-Hippolyte, Ganges (le 11) abjurent dès que les soldats sont en vue. Le 10, le baron de Saint-Victor, de son domaine de la Camp (près de Barre?) en Cévennes, transmettait à sa fille, alors à Grenoble, les tristes nouvelles qu'il recevait, et l'informait que de tous les protestants notables de Nîmes et de Montpellier six seulement n'avaient point paru dans les Églises [2]. Il savait que Noailles (que Bâville accompagnait, prenant de la sorte contact avec ses administrés), allait quitter Alais pour Anduze, Saint-Hippolyte, Le Vigan, Meyrueis et Florac. « Avant la fin de la semaine prochaine, écrivait le baron, vous pouvez compter que tout aura abjuré dans ce pays à la réserve de quelques-uns qui se retireront ». « Les choses, dit-il dans une lettre du même jour, se sont commencées et se continuent avec une rapidité telle qu'on n'a jamais vu d'exemple semblable. La foudre a passé dans la plus grande partie de la province et le tonnerre gronde dans ce voisinage, car en moins de huit jours tout ce pays se livrera à Satan. » Il disait vrai. Deux jours plus tard, les protestants de Barre des Cévennes se catholicisaient entre les mains du curé Metge, augmentant ainsi le nombre des malheureux dont le baron parlait à mots couverts à sa fille

1. Ménard, p. 261. Borrel, pp. 306-313. Quelques détails sont empruntés aux *Notes du notaire Borelly (Foyer Protestant* du 1er mai 1888), et à une lettre due sans doute à l'homme d'affaires du baron de Saint-Victor, Desgroulx, dit Carny, écrite de Nîmes le 30 septembre 1685. C. 166.

2. C. 165. Dossier de l'affaire que le baron eut avec son fils. (Utilisé en partie *Bull.* XLV, 290.)

en lui disant qu' « ils étaient morts » la semaine précédente[1].

Noailles mandait de Florac à Louvois (15 oct.) qu'il menait toujours avec lui ses dragons pour « faire ses missions », et que le tiers du Gévaudan huguenot était déjà converti. Le 17, il était redescendu à Saint-Jean-du-Gard, achevant la besogne sur sa route[2]. Bâville, peu après, annonçait que les Cévennes étaient entièrement converties. « Il n'y a point de paroisse qui n'ait été bien nettoyée ».

L'édit portant révocation de celui de Nantes, préparé d'abord pour les premiers mois de 1686, put être signé plus rapidement encore que l'Église n'y avait compté (28 octobre). Louis XIV y déclarait que la fameuse charte d'Henri IV demeurait inutile, la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de la R. P. R. ayant embrassé la catholique. On voit, pour la région du Bas-Languedoc et des Cévennes, la part de vérité que contenait cette sinistre fiction. Les Conversions générales ne sont point imputables à l'édit révocatoire lui-même. Dans les Cévennes comme ailleurs, il put passer pour la dernière pelletée de terre qui tombait sur un cadavre. Son but réel, comme on l'a dit, fut, en sanctionnant les conversions accomplies, de parer à tout retour offensif de la doctrine protestante. La suppression des derniers temples[3], l'interdiction de s'assembler pour faire aucun exercice de la R. P. R. étaient deux des conséquences principales qu'il emportait. Il semble cependant que la clause essentielle, qui domine les deux précédentes et qui les explique, soit celle qui imposa aux ministres opiniâtres, de sortir du royaume dans les quinze jours, sous peine des galères[4]. Le Tellier (le rédacteur du document), le roi et ses conseillers, jugeant des choses avec leur mentalité catholique, crurent que le protestantisme, aboli en fait par les Conversions, périrait de mort naturelle et nécessaire, le jour où aucun de ses « prêtres » ne serait là pour entretenir au milieu des fidèles la foi et le culte traditionnels. C'était là, comme tout notre travail le montrera,

1. Le Sr de Montigny, capitaine au régiment de Fimarcon, à Saint-André de Valborgne, fit consciencieusement piller le château de Gabriac. Il croyait dragonner M. de Saint-Victor. Mais le château était venu à celui-ci par sa femme, et les revenus en étaient alors réclamés par un fils du baron, devenu catholique à Grenoble, et qui porta plainte. C. 163.

2. Saint-Germain-de-Calberte se convertit le 15 octobre.

3. Les seuls édifices religieux protestants du XVIIe siècle qui subsistent encore dans les Cévennes sont ceux de Vézenobres, du Collet de Deze, et de Vialas.

4. E. Lavisse, *Histoire de France*, tome VII, II, p. 77 : « Le bannissement des ministres fut le principal objet de la Révocation ».

commettre un grossière erreur, et méconnaître absolument l'essence même de la doctrine et de la discipline réformées.

L'édit promettait aux pasteurs qui se convertiraient une pension d'un tiers plus forte que les émoluments qu'ils avaient reçus jusqu'alors de leurs Eglises, mais il ne mentionnait point la mesure barbare par laquelle le roi défendit aux ministres qui voulaient sortir de France, d'emmener avec eux père, ni mère, ni parents, ni aucun enfant de plus de sept ans. Pris entre leur conscience et leur cœur, envisageant un exil plein d'inconnu, et aussi les liens qui les rattachaient à leurs troupeaux, un certain nombre de pasteurs plièrent sous la tempête et grossirent le nombre de leurs collègues apostats qui avaient cédé déjà devant les dragons. L'Eglise catholique put se glorifier de la conquête de 39 pasteurs et de 4 proposants du Bas-Languedoc et des Cévennes[1]. Cependant, du 24 octobre au 30 novembre. 84 ministres du Languedoc demandèrent à Montpellier leur passeport, et partirent presque tous pour Genève et la Suisse[2]. Ils allaient y retrouver quelques-uns des 20 autres qui les y avaient précédés en 1683 et 1684.

Bâville informa la Cour que les abjurations n'avaient été dictées aux religionnaires que par « une obéissance aveugle aux ordres du roi », « Le roi le veut », tel était en effet l'argument des soldats, et des missionnaires qui marchaient à leur tête. Assurément quelques notables, et aussi quelques pasteurs cédèrent à des considérations empruntées à la doctrine du droit absolu des souverains. Mais il ne paraît pas que la masse des Nouveaux Catholiques ou des Nouveaux Convertis (N. C.) comme on allait les appeler, ait obéi à des préoccupations de ce genre, l'opinion populaire au Languedoc ayant été jusque là au contraire que le roi ne savait rien de ce qui se tramait contre les huguenots[3]. Le texte authentique de l'édit de révocation, rapidement connu par des copies imprimées, affermit au contraire les protestants dans la conviction que les agents du prince avaient outrepassé ses ordres. La dernière clause permettait en effet « auxdits de la R. P. R. en attendant qu'il plaise à Dieu les

1. Voir la liste C. 279 (*Bull.* XXXII, 408). On appelait *proposants* les étudiants en théologie qui, ayant achevé leurs études, n'avaient pas encore reçu l'imposition des mains.

2. La liste est C. 279. 95 pasteurs demandèrent leur passeport, mais 11 d'entre eux abjurèrent immédiatement après. Louvois recommanda à Bâville de retirer à ces derniers le sauf conduit qui leur avait été délivré (Ad. Michel, p. 135).

3. Un N. C. de Gignac, dès le 12 octobre, profère cependant des blasphèmes contre lui : « Le roi, clame-t-il, ne sera pas vivant dans deux mois ! » C. 163.

éclairer comme les autres, de demeurer dans les villes et lieux du royaume, d'y continuer leur commerce, et d'y jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés, à la condition de ne point faire d'exercice ». L'effet produit par cet article parut désastreux à Bâville et à Noailles[1]. « Ils s'étaient convertis, dit l'intendant, dans l'opinion que le roi ne voulait plus qu'une religion dans son royaume. Quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés[2] », et Noailles écrivit de son côté que la publication de l'édit avait extrêmement changé les dispositions des peuples. « Il est certain que la dernière clause... va faire un grand désordre, en arrêtant les conversions, ou en obligeant le roi de manquer à la parole qu'il vient de donner par l'édit le plus solennel qu'on pût faire[3]. » Tous deux, par un Mémoire du 24 octobre demandèrent des éclaircissements. « La clause qui défend de troubler les religionnaires doit-elle empêcher qu'on mette chez eux des troupes, qui est la chose du monde qui les trouble davantage ? »

Louvois ne fut pas embarrassé par la contradiction. Le 5 novembre, il répondit tout simplement : « Je ne doute pas que quelque logement un peu fort, chez le peu qui reste de noblesse ou du tiers état des religionnaires, ne les détrompe de l'erreur où ils sont touchant l'édit que M. de Châteauneuf vous a adressé, et S. M. désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer une religion qui lui déplaît, et dont elle a défendu l'exercice dans son royaume[4] ».

Le commandant militaire et Bâville tinrent donc l'article dangereux pour nul et non avenu. Le 1er décembre, Noailles ordonnait de visiter jusqu'aux plus petits hameaux des Cévennes, et d'obliger ce qui restait de religionnaires à abjurer dans le moment, sous peine de recevoir garnison le lendemain. La force des dragons agit plus que l'autorité royale, et les réformés continuèrent à fléchir, non par obéissance, mais par peur. La seule raison de ces abjurations innombrables, chez ceux qui prirent le temps de réfléchir, il faut la trouver dans le dernier argument que Cheiron, à bout de finesses et de controverses,

1. Et aussi par exemple à l'évêque de Grenoble. Voir *Bull.* XLIII, 173. Voir encore *Bull.* XXII, 41.

2. Rousset, *Hist. de Louvois*, III, 488.

3. *Hist. du Languedoc*, XIII, p. 560.

4. Cité par [Gaultier de J. Blancard]. *Recueil de plusieurs Edits et Déclarations...* p. CCXLVII.

allégua à des prisonniers pour la foi qu'il poussait à suivre son propre exemple : il y a des moments où la mauvaise religion persécute la bonne. Ainsi le plus fort l'emporte, et comme dit le proverbe patois : *Au plus fort la peille !*[1] »

Il suffit d'examiner un registre curial de cette époque pour y suivre les progrès de la dragonnade. A Lasalle, par exemple, on ne note, en 1685, que 5 abjurations jusqu'au 27 septembre. Dès le commencement du voyage qu'entreprend Bâville, le spectacle change. Du 27 septembre au 9 octobre, on constate quelques abjurations individuelles, provoquées par la considération de ce qui se passe à Montpellier, à Sommières, à Nîmes. A mesure que l'intendant s'avance, leur nombre augmente : 4 le 11 octobre, 5 le 12, 7 le 13, 39 le 14. Le curé Carrier ne prend plus la peine d'inscrire le nom des témoins catholiques qui assistent les réformés. Le 15 enfin, 265 d'entre eux se présentent dans l'église. Les noms se pressent ; le prêtre les transcrit par groupes de 5, de 10, de 20 même, sur les feuillets de son registre. Il ne daigne consacrer un acte isolé qu'à Noble Ch. des Hours, seigneur de Calviac, un des habitants les plus considérables de la paroisse. 109 personnes se convertissent le lendemain, et les abjurations continuent les jours suivants[2]. Bref, un recensement fait par les catholiques après le 16 août 1685 relevait encore à Lasalle 1,375 réformés. Le 31 décembre Carrier avait enregistré 800 abjurations.

En ces lamentables jours il a couru sur toute la contrée une épouvante qui a tout emporté et tout souillé. Si la dragonnade n'a pas revêtu dans les Cévennes et le Bas-Languedoc le caractère atroce et sanguinaire qu'elle eut dans le Poitou ou dans la la Guyenne, le fait tient à ce que les soldats eurent affaire à des malheureux terrorisés déjà par les souffrances de leurs frères et qui s'effondrèrent à la simple menace. La conversion de Nîmes s'est faite « sans qu'on logeât les troupes chez les gens de la religion », écrit Bâville. « Il n'y a pas eu de logements chez les religionnaires que par l'étape », dit Noailles.

1. *Bull.* X, 452. Le proverbe se dit encore dans les Cévennes : *Au pus fort la peyo !* Au plus fort la pièce d'étoffe. Il y a là sans doute une allusion aux luttes foraines où le prix offert au vainqueur consistait généralement en une ceinture ou une écharpe.

2. Le nombre des abjurations fléchit fortement entre le 25 octobre et le 20 novembre. Du 21 novembre au 5 décembre elles reprennent. Il y eut évidemment à cette époque une nouvelle dragonnade pour presser les hésitants. Cette fois, (22 nov.) N. François de Bringuier Sr de Cornély eut les honneurs d'un acte d'abjuration isolé.

Et ailleurs : « Je ne sais plus que faire des troupes parce que les lieux auxquels je les destinais se convertissent tous généralement, et cela va si vite que tout ce qu'elles peuvent faire est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie. » Et ailleurs encore : « Les choses se passent avec toute la sagesse et la discipline possibles, et les troupes vivent, comme elles marchent sur une route du royaume. »

Mais ici Noailles mentait, pour faire sa cour. Quand les soldats sentirent la moindre résistance, et que l'ordre leur fut donné de réduire les derniers obstinés, ils remplirent exactement leur office. Les réformés de Sommières, dit une délibération officielle, ont été tout « au pillage » le jour du 29 septembre. Les quatre compagnies de La Fère entrées à Bernis n'en délogent qu'après avoir, au témoignage du curé, « fait quelques dégâts chez quelques particuliers opiniâtres ». Le logement des gens de guerre pendant deux jours « a ruiné presque tous les habitants de Gallargues ». A Nîmes, deux logements de cent hommes chacun sont imposés par Noailles à deux obstinés. En juillet déjà, un dragon logé à Aulas brise d'un revers de main entre les dents de son hôte, le verre où celui-ci est en train de boire. Un autre, adresse une injure obscène à une jeune fille assise sur le pas de sa porte. Elle répond qu'elle est fille d'honneur, et se plaindra à l'officier. Le soldat, « d'un grand coup de pied sur le visage », la jette à terre évanouie et ensanglantée [1]. Ceci se passait avant les dragonnades véritables. Que pouvait-on attendre de ces brutes joviales une fois abandonnées à leurs caprices. A Colognac (13 octobre) les dragons de Fimarcon tuent d'un coup de fusil un homme qui ne veut pas se catholiciser. A Cros ils coupent (cassent) le bras à un récalcitrant. Deux jours après ils en tuent un autre [2]. A Alais (6 novembre) le sieur Dautheville, furieux de ce que la ville ne lui paie plus la solde de ses dragons, donne l'ordre à ceux-ci « de frapper à coups de sabre tous les habitants quand ils se trouveront assemblés, fût-ce au nombre de trois personnes », et un marchand est mortellement blessé [3]. A Castagnols (20 octobre) les soldats délo-

1. *Délib. d'Aulas* 11 juillet 1685. Le 18 janvier 1685, le roi commettait Daguesseau pour faire le procès à Etienne et Jean Sollier frères, Jean et Etienne Salles frères et autres du lieu de Lasalle, qui ayant rencontré les nommés Châteauneuf, La Fontaine et Jassemin, soldats du regiment de La Fère en quartier audit Lassalle les avaient excédés de plusieurs coups de sabres et de bâtons. (C. 159). Quels excès expiaient ces dragons ?

2. *Bull.* VIII, 5.

3. C. 163. Voir *Bull.* XXVIII, 345.

gent à coups de fusil des huguenots qui se sont transportés avec leurs effets les plus considérables dans les anfractuosités du rocher de Trenze, et ils tuent l'un d'eux, Pierre Falguerolles, de Nojaret « qui s'était cantonné à une carrière au plus fort du précipice[1] ». Vingt-cinq habitants du Vigan, après avoir fui, sont revenus dans leur demeure, convaincus par le dernier article de l'édit qu'ils n'ont rien à craindre. Ils sont saisis, emprisonnés dans un cachot étouffant, soumis à la veille forcée, privés de nourriture, roués de coups, et au bout de vingt-trois jours, conduits exténués, quatre par quatre, chez le curé de la ville qui dresse enfin l'acte de leur abjuration[2].

L'hiver de 1684 à 1685 avait été affreusement rude. En 1685, le blé et les châtaignes manquèrent dans les Hautes Cévennes. Beaucoup de paysans, au début de l'année suivante, durent vivre « de glands et d'herbe ». Sur le bruit que la Mission d'Alais répandait des aumônes, 800 personnes descendirent de la montagne, poussées par la faim. Les dragons avaient leur responsabilité dans cette misère. Dès le 15 octobre 1685, Noailles demandait pour les N. C. quelque remise sur la taille, car « quoique on les ait fort ménagés, il ne se peut qu'ils n'aient souffert ». A Nîmes, avant même que la ville eût cédé, le notaire Borelly, fervent catholique, inscrivait sur son livre de raison ses espérances, mais il n'avait garde d'oublier ses appréhensions : « Mgr le duc de Noailles est arrivé pour mettre fin à la religion prétendue réformée. Dieu nous en fasse la grâce ! Toutes les affaires sont entièrement perdues, rien ne se fait. Tout le pays est ruiné[3]. »

Lorsque le commandant militaire (19 oct.) annonce à Louvois qu'il se propose de lui envoyer « quelque homme d'esprit pour lui rendre compte de tout en détail, et répondre à tout ce qu'il désire savoir et qui ne saurait s'écrire », il dit assez clairement que ses dépêches officielles où tout se passe « de façon convenable à la bonté du roi pour ses sujets », cachent délibérément la plus répugnante des réalités.

Mais dans le Languedoc, comme ailleurs, l'hérésie était vaincue et, à ce que pensaient Noailles et Bâville, définitivement.

1. C. 163. Le même carton contient quelques autres plaintes touchant les excès des dragons.

2. (Gaultier de Saint-Blancard) *Histoire Apologétique...*, II, 105.

3. *Foyer Protestant*, 1er mai 1688.

CHAPITRE III

LA PIÉTÉ PROTESTANTE

Le protestantisme français abîmé par la dragonnade, rayé du royaume par la révocation de l'édit d'Henri IV, privé de ses pasteurs, ne devait cependant pas périr. La vitalité de la piété réformée allait au contraire s'affirmer dans cette effroyable crise, avec une admirable netteté. Bâville, s'il comptait fermement que l'avenir réaliserait les intentions dernières du roi, envisageait le présent avec une sérieuse méfiance. En annonçant ses succès, il écrivait en Cour : « Voilà un grand ouvrage, mais en vérité il ne faut le croire entièrement consommé. Il demande bien des soins. Il est question de gagner les cœurs, et de faire comprendre à ce grand nombre de convertis qu'ils ont bien fait de prendre ce parti[1] ». Les cœurs qu'il s'agissait de gagner étaient en effet singulièrement rebelles au catholicisme[2].

Les efforts scolastiques du protestantisme au XVIIe siècle pour définir et fixer rigoureusement la doctrine des premiers réformateurs l'avaient indubitablement dépouillée de ses hardiesses et de sa vivante spontanéité. Il semblait aux docteurs de Rome, dès 1660, que la réforme en un sens déjà catholicisée, ne pouvait manquer d'aller bientôt jusqu'au bout de son évolution. Des protestants instruits de leur foi, des pasteurs, renonçaient individuellement à l'hérésie, d'autres étaient vaguement gagnés à l'idée d'une réunion des deux communions[3]. Il importe cependant de ne rien exagérer, et de pas attacher trop d'importance aux Mémoires du clergé qui demandent au roi des mesures sévères contre les ministres, en se fondant sur ce que ceux-ci déjà secrètement gagnés, ne sont plus retenus dans leur parti que par la peur de leurs ouailles. Plus d'un pasteur, que les dra-

1. *Bull.* XXIV, 136 (octobre 1685).

2. Pour tout ce chapitre nous renvoyons une fois pour toutes aux quatre volumes de P. de Félice sur *Les Protestants d'autrefois.*

3. A. Rébelliau, *Bossuet historien*... en particulier, pp. 30 et 40.

gonnades convertirent, fut bien aise sans doute, de découvrir après coup des raisons intellectuelles à un acte qu'il ne savait comment légitimer du point de vue moral. Disons en somme qu'au Languedoc tout au moins, les protestants dans leur masse, et les ministres également, ne s'étaient nullement départis de l'opposition radicale que leurs pères, un siècle plus tôt, avaient statuée entre l'Eglise du pape et l'Évangile de Jésus-Christ.

La littérature protestante était alors extrêmement riche en ouvrages de controverse, et les réformés du midi avaient des livres [1]. Vainement La Trousse, le 1er février 1686, leur ordonna-t-il de les porter tous chez les curés aux fins de les faire examiner [2] ; les consuls firent mal exécuter la loi, ou du moins les possesseurs des volumes défendus surent les soustraire aux recherches. On voit encore dans les vieilles demeures cévenoles quelques-uns de ces livres arrachés au feu. Les titres que nous allons transcrire sont tous empruntés à des procès-verbaux de perquisition datés d'après la dragonnade.

Il s'agit quelquefois d'écrits de circonstance [3], mais le plus souvent de manuels véritables que les attaques du catholicisme avaient obligé les protestants à répandre largement. Tels sont par exemple le *Catéchisme des Controverses*, de Cyrus Du Moulin [4], qui contenait en quelques pages toute la substance de la polémique, les *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps*, par Charles Drelincourt [5], et du même auteur un *Abrégé des controverses* qui est un petit chef-d'œuvre. Dans ce sommaire, les erreurs catholiques, méthodiquement rangées, sont successivement réfutées par des textes exprès tirés de la Bible de Louvain (la traduction

1. Sur la controverse protestante au XVIIe siècle, voir le livre de A. Rébelliau, et O. Douen, *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, tome I.

2. Voir nos Pièces Justificatives.

3. *Actes de la Conférence tenue à Annonay* [en 1625 entre le pasteur Vinay et le jésuite Martinecourt] *touchant la suffisance de l'Écriture* (mentionné deux fois ; nous en avons retrouvé un exemplaire à Lasalle). — *Défense du sermon de M. Hespérien* [min. à Sainte-Foy], *en réponse à un écrit intitulé Eclaircissements de la doctrine de l'Eglise touchant le culte des Saints*, imprimé à Saumur. — *Le manuel du vrai chrétien, opposé au Diornal du Sieur Jean Balcet* [ou Blaquet] *enseignant la manière de la droitte invocation et du pur service de Dieu*, par Daniel Pastor, ministre de Pragelas (mentionné deux fois).

4. Ministre à Châteaudun depuis 1637. Il était fils de Pierre du Moulin, dont nous parlons plus loin.

5. 1595-1669. Pasteur à Paris.

catholique d'alors). L'ouvrage, dédié « à MM. de l'Eglise romaine », demeure d'un bout à l'autre d'une parfaite urbanité. Les textes sont très ingénieusement allégués et choisis, l'explication en est présentée de façon si topique et si brève qu'on s'explique le succès qu'obtint le livre [1]. Il faut enfin nommer un ouvrage de Josué de la Place [2], datant de 1629, mais qui n'avait rien perdu de son actualité : *Discours en forme de dialogue entre un père et son fils sur la question si on peut faire son salut en allant à la messe pour éviter la persécution.*

Dans tous ces écrits le ton était relativement modéré. Si la dogmatique réformée n'y fait aucune concession au catholicisme, du moins n'y rencontre-t-on guère d'insinuations très malveillantes ni d'invectives. Ce privilège était réservé, il faut le dire, aux prédicateurs.

Les attaques les plus ardentes, la plus mordante ironie, les Nouveaux Convertis les trouvèrent, et sous une forme populaire, dans les recueils de sermons qu'ils avaient conservés, dans les *Vingt sermons* de Jean Daillé [3], dans ceux de Michel Le Faucheur [4] de François Duvidal [5], de David Eustache [6], et surtout dans les *Dix décades de sermons* de Pierre Du Moulin [7], l'un des prédicateurs du XVIIe siècle dont le langage tout imprégné encore de la familiarité et de la rudesse du siècle précédent, est d'une saveur incomparable. Quelques menus exemples, pris au hasard, donneront une idée de ce que tolérait alors la chaire protestante. Voici comment Du Moulin parle de ceux qui meurent en l'Eglise Romaine, dans laquelle, affirme-t-il, « on enseigne à douter de son salut ». « Par ainsi, ils sont mécréants non par infirmité, mais par profession expresse. Dont advient qu'en mourant, ils ne savent où ils vont. Les meilleurs d'entre-eux en voudraient être quittes pour être cinq cents ans au feu du purgatoire qu'ils disent être sept fois plus chaud que notre feu ordinaire, et où on est sept ans pour un péché. Toutefois, les riches ont cet avantage qu'ils peuvent, par argent, fonder messes et suffrages

1. L'édition de 1672 est la onzième. Le livre fut réédité en 1827. Nous l'avons vu mentionné trois fois dans des procès-verbaux de perquisition, deux fois il fut saisi sur des prédicants.

2. 1604-1665. Ministre à Saumur.

3. 1594-1670. Ministre à Paris.

4. 1585-1757. Ministre à Paris.

5. Ministre à Tours. Né en 1632, mort en Hollande en 1721.

6. Ministre à Montpellier 1595 (?)-1663 (?).

7. 1568-1658. Ministre à Paris et à Sedan.

pour recevoir du soulagement après leur mort. Si un riche meurt, les moines y butinent et accompagnent le corps en grande pompe, selon qu'il est écrit : *Où est le corps mort, là s'assemblent les aigles*. Mais le pauvre meurt sans bruit : seulement il faut qu'il paye au prêtre l'ouverture de la terre sainte.»[1] Plus loin il s'agit du brigand converti. « Nous avons là l'exemple d'un homme qui a été sauvé sans manger la chair de Jésus-Christ à belles dents. Preuve évidente que quand Jésus-Christ a dit : *Si vous ne mangez pas ma chair vous n'aurez point la vie*, il ne parlait point de manger par la bouche du corps »[2].

Michel Le Faucheur, plus élégant de style, n'est pas plus réservé. « Consentez, dit-il à ses adversaires, que nos différends soient jugés par [la Bible], ou passant la main sur le front pour essuyer le peu de honte qui vous reste, dites ouvertement que ce n'est point là la Parole de Dieu. » Et ailleurs : « Si [les catholiques] permettaient que tous nos différends fussent jugés par [la Bible] l'accord serait bientôt fait, mais ils y perdraient, par ce moyen : le pape, sa triple couronne ; les cardinaux, leur pourpre ; et tous ceux du clergé, le gain qui leur revient tous les jours de leur grande Diane »[3].

Telle était l'allure de la controverse chez les grands orateurs, chez ceux qui appelés aux chaires de Paris ou de Sedan donnaient la note aux autres. Quel pouvait être le langage et quels les sentiments des pasteurs et des fidèles des Cévennes ou du Bas-Languedoc ? Ils vivaient dans des paroisses qui en 1560 étaient devenues protestantes d'un seul élan et avaient alors, dans une révolte irrésistible, banni la messe et tout ce qui s'y rapportait. L'édit de Nantes leur avait été en somme défavorable puisqu'il avait imposé même aux communautés, composées uniquement de réformés, la présence d'un curé ou d'un vicaire. Depuis 1600, le prêtre, réinstallé par la volonté du roi à la place d'où il avait été chassé, avait, grâce à la complicité presque constante des officiers de la couronne ou des juges du Parlement, reconquis pièce à pièce toutes les prérogatives temporelles, les redevances, les privilèges dont la Réformation l'avait frustré. Il avait fallu rebâtir l'Eglise, ou installer une chambre basse où se célébrât la messe devant les quelques

1. IIIe décade, p. 207. Ed. de 1653.

2. IIIe décade, p. 214.

3. Cité par A. Vinet, *Histoire de la prédication protestante au XVIIe siècle* (1860), p. 74 et p. 79.

catholiques souvent illettrés qui de la haute montagne, du Malezieu ou de Saint-Flour venaient se fixer dans une région moins rigoureuse. A ces catholiques, peu à peu, il avait fallu faire au Conseil de la communauté et dans les consulats, une place hors de toute proportion avec leur nombre ou leur influence. Il avait fallu voir ensuite tomber sous une procédure odieuse les garanties les mieux spécifiées par l'édit de 1598. Qu'il s'agît de la représentation aux Etats du Languedoc, des professions, des métiers, des jours ouvrables, du droit de s'imposer pour l'entretien du ministère, du temple, des écoles, de la tenue des Synodes et des Colloques, partout on avait trouvé en face de soi l'Eglise romaine menaçante, envahissante, dominatrice. En quoi avait-elle gagné la moindre sympathie chez ceux que les prêtres appelaient « leurs pauvres dévoyés » ? N'était-elle pas la communion réprouvée par excellence ? Ses mystères et ses cérémonies étaient-ils autre chose que des falsifications odieuses des sacrements de la véritable église ? Sa violence, qui se faisait jour en toute occasion, n'était-elle pas la preuve évidente de la puissance de mal qu'elle tenait de son origine diabolique ?

Les réformés n'avaient d'ailleurs qu'à se reporter aux seuls livres que le roi, en août 1685, leur eût encore permis d'imprimer et de vendre : « ceux qui contenaient leur profession de foi, les prières, et les règles ordinaires de leur discipline ». Voici ce qu'ils y trouvaient. Le 24e article de la Confession de foi déclarait « que tout ce que les hommes ont imaginé de l'intercession des saints trépassés n'est qu'abus et fallace de Satan ». Il ajoutait : « Nous tenons le purgatoire pour une illusion procédée de la même boutique [1], de laquelle sont aussi procédés les vœux monastiques, pélerinages, . l'usage des viandes... la confession auriculaire, les indulgences... ». Le 25 article condamnait « les assemblées de la papauté, vu que la pure vérité de Dieu en est bannie, esquelles les sacremens sont corrompus, abâtardis, falsifiés ou anéantis du tout, et esquelles toutes superstitions et idolâtries ont la vogue ». Le dernier paragraphe de la prière liturgique qui terminait le culte du dimanche recommandait à Dieu « les pauvres fidèles épars sous la tyrannie de l'Antechrist ». Tromperies de Satan, Idolâtrie, Antichristianisme, « ce sont des mots, disait Daillé, modérateur du Synode de Loudun (1659) au

1. Le mot signifiait au XVIe siècle : officine, laboratoire, et ne comportait pas le sens purement méprisant qu'il offre aujourd'hui.

Commissaire qui de la part du roi défendait expressément de les employer, ce sont des mots qui déclarent les raisons et le fondement de notre séparation d'avec l'Eglise romaine, et la doctrine que nos pères ont maintenue dans les plus cruels temps ». Mots violents, et doctrine tout d'une prière, que les récents exploits des dragons auxiliaires du clergé ne devaient pas contribuer à détruire ou seulement à affaiblir. Mots et doctrine que les Nouveaux Convertis furent résolus au fond d'eux-mêmes, comme l'avait été le pasteur de Paris, « de ne jamais abandonner avec la grâce de Dieu, mais de les conserver fidèlement et inviolablement jusqu'au dernier moment de leur vie ».

La violente répulsion des protestants contre l'Eglise de Rome ne suffit cependant pas à rendre compte de leur tenace et intime résistance à la persécution. Les éléments positifs de la foi réformée expliquent seuls le réveil du zèle qui se manifesta bientôt dans tout le Languedoc.

Nous n'avons pas à détailler ici les affirmations de la piété calviniste, qui apparaîtront d'ailleurs au cours de notre récit avec leur intime puissance. L'union directe de l'âme avec son Dieu à travers les paroles de l'Ecriture Sainte et la personne du Christ, la paix de la conscience obtenue, sans dispenses possibles, par l'observation de la loi divine révélée dans la Bible, telles étaient les assises fondamentales de la vie religieuse et morale des huguenots. Cependant, lorsqu'ils résumaient leurs convictions ils transcrivaient plus volontiers, avec tous les théologiens de leur temps, des phrases d'une allure plus dogmatique. L'exposé que Brousson présente au roi, en 1682, de la foi de ses coreligionnaires est un véritable catéchisme, et lorsque en 1700, Pierre Lézan, ancien secrétaire du Consistoire de Saint-Hippolyte, transcrit pour ses enfants « un abrégé de la croyance » réformée, il énonce une doctrine rigide, qui tient en quelques mots [1].

« Premièrement dans notre religion, nous avons toujours cru qu'il n'y avait qu'un seul Dieu distinct en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que nous ne devions adresser nos vœux et nos prières à autre qu'à Dieu seul par l'intercession de notre Seigneur Jésus-Christ, et nous avons toujours dit que nous n'avions d'autre médiateur que Jésus-Christ notre Sauveur, ni autre intercesseur que lui, et que nous ne devions embrasser autre mérite que le sien et que sa mort nous a nettoyés de tous nos péchés. Voilà ce que nous croyons. »

1. Ribard, p. 58.

En quelques mots de controverse, Lézan ajoute « qu'il n'y a aucun commandement dans la Parole de Dieu qu'il faille invoquer les Saints ni aucun exemple qu'on les ait invoqués », que l'usage du latin dans l'Eglise Romaine « sert à tenir les populations dans l'ignorance, afin qu'elles se laissent conduire sans contredire, et que par cet artifice le clergé veut se rendre vénérable comme ayant seul communication avec Dieu » ; et qu'enfin « le sacrifice de la messe n'est pas conforme à la Parole de Dieu ». Par là il ajoute aux croyances qui précèdent, celles de la souveraineté de l'Ecriture et de la liberté du chrétien à l'égard des institutions ou des coutumes qu'elle n'a pas expressément sanctionnées.

Grâce à ces formules consacrées, aux angles arrêtés, la foi réformée se carrait solidement dans les âmes. Parfaitement compatible d'autre part, sous cette expression, avec les idées générales d'alors, fondée sur quelques vérités primordiales qu'acceptaient sans discussion la presque totalité des hommes éclairés de l'Europe, elle n'imposait à l'intelligence aucune abdication, elle n'isolait pas de la masse ses adeptes, et sans efforts, se traduisait en piété effective, inspiratrice de sentiments ou d'actes.

A cet égard, les sermons de P. Du Moulin sont saisissants. La morale, qui y abonde, y sort tout naturellement de la doctrine, et peu de prédicateurs donnent autant que celui-ci l'impression d'une vie foncièrement une où tout se rattache à la foi traditionnelle devenue le centre même de l'activité.

Rien ne montrera mieux le caractère pratique de la piété protestante d'alors, que l'énumération des livres d'édification populaire que les réformés du Bas-Languedoc conservèrent avec autant de soin que les ouvrages de controverses.

Quelques volumes sont destinés à l'enfance : l'*Alphabet pour la jeunesse*[1], qui contenait, avec l'A B C, des prières liturgiques et des paroles bibliques ; l'*Instruction d'un écolier ;* le *Miroir de la jeunesse*, de Mathurin Cordier[2], suite de quatrains opposant la conduite du bon enfant et celle de l'enfant pervers en toutes les circonstances de la vie : le *Petit Catéchisme* de Théodore de Bèze ; le *Catéchisme* de Calvin, plus développé[3] ;

1. P. de Félice cite et analyse seulement le petit ouvrage intitulé : « *l'A B C des Chrestiens* » (*Educ. et Instr.*, p. 159).

2. *Ibid.*, p. 161.

3. *Ibid.*, p. 42, p. 30.

un livre de prières avec la *Manière d'interroger les enfants qu'on veut recevoir à la Sainte-Cène*[1], résumé très bref des premières notions chrétiennes que les jeunes gens devaient imperturbablement réciter. Tels étaient les premiers fondements de l'éducation religieuse[2].

Sortis de l'enfance, les protestants avaient à leur disposition, pour alimenter leur piété, une littérature abondante. La cène, célébrée avec un saint recueillement avait donné lieu à de nombreuses publications. Voici, de Pierre Du Moulin, des *Méditations pour se préparer à la Sainte-Cène* ; de Drelincourt, des *Prières et Méditations pour se préparer à la communion* ; voici la *Préparation à la Sainte-Cène* de Gaches, ministre à Paris, et le *Voyage de Béthel*[3] du pasteur Fauquembergue, qui ne comprend pas moins de seize prières ou méditations, lesquelles suivent pas à pas le fidèle, depuis le moment où il sort de son logis pour se rendre au temple, jusqu'au moment où il y est revenu.

Des ouvrages s'offraient pour la vie quotidienne. Quelques-uns étaient traduits de l'anglais, tels la *Pratique de piété, adressant le chrétien au chemin qu'il doit tenir pour plaire à Dieu*[4], ou la *Malette de David*[5]. D'autres sortaient de la plume de ministres français, comme le *Testament ou Conseils fidèles d'un père à ses enfants, où sont contenus plusieurs raisonnements chrétiens, moraux et politiques* (par le Sr de la Hoguette, ministre à Rouen); *La fin de l'homme ; Le mépris du monde*, (par Isaac Arnaud, pasteur à La Rochelle) ; *La Vanité du monde et la solide espérance des enfants de Dieu* (par Ch. Drelincourt) ; *Les Oracles de Dieu ; La Journée faite ;* ou encore un recueil de *Prières pour tous les jours de la semaine*, ou les *Saintes prières recueillies de plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament.*

1. *Ibid.*, p. 161.

2 Pas plus que l'*Instruction d'un écolier*, citée plus haut, nous n'avons pu identifier un livre nommé dans un procès-verbal : « *Instruction d'un chrétien de ceux de la religion prétendue réformée* ». Sur les livres protestants de cette sorte, dont les originaux dataient du XVIe siècle, voir H. Hauser, *Etudes sur la Reforme française*, 1909, p. 274.

3. Voir P. de Félice : *Les Temples*, p. 152.

4. Par Louis Bayle. Traduit par Michel Verneuil.

5. Dans l'ancienne traduction, la gibecière où David enferme les pierres de sa fronde (I Sam. XVII, 40), est appelée « une malette de berger ».

D'autres écrits étaient particulièrement propres à soutenir ou à relever des courages chancelants. Tels par exemple les *Sermons sur Job*, de Calvin, lecture journalière de Coligny, qui traitaient de la douleur du juste, et s'imposaient à la méditation des opprimés. Le livre de P. Du Moulin, *Du combat chrétien, ou des afflictions* (1622) était aussi populaire que les sermons du pasteur de Sedan. Sa troisième et sa quatrième parties, sur les « effets et les fruits que Dieu tire des afflictions » et sur « les consolations que la Parole de Dieu fournit contre la persécution », le rendaient comme contemporain de la dragonnade. Il n'était pas jusqu'au volume aimé de Drelincourt, si répandu dans la France entière, les *Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*[1] qui ne contînt quelques allusions (chapitre IX) à « ceux qui sont en danger de mourir, pour justice, de quelque mort violente ». Le même auteur invitait ses coreligionnaires à la vaillance, dans sa *Persévérance des Saints*. C'était à fortifier les cœurs devant le martyre possible que visaient le *Traité véritable de la persécution soufferte par les Eglises réformées de la Grande Pologne*[2], l'*Histoire ou les Ecrits de divers ministres...*, et la célèbre *Histoire des Martyrs* de Jean Crespin, ou tout au moins des extraits de ce gros volume que les enfants apprenaient par cœur, et que le prédicant Jean Mazel avait transmis de mémoire sur un feuillet trouvé plus tard sur lui.

Nous n'avons rien dit encore des deux livres qui faisaient la nourriture la plus substantielle de la foi protestante : la Bible et le Psautier. Nous ne saurions les oublier. La Bible, ne se trouvait pas comme aujourd'hui dans toutes les familles huguenotes, mais elle y était mieux connue. Les maisons cévenoles en conservent encore quelques rares exemplaires qui remontent au XVIe siècle. Il est presque superflu d'insister sur la connaissance qu'un protestant pieux avait alors de l'Ecriture Sainte. Il en savait répéter de nombreux fragments qui avaient été ses premiers exercices de lecture, ses premiers modèles d'écriture. L'histoire des héros de l'Ancien Testament, non point seulement des patriarches ou des prophètes, mais celles des moindres juges ou rois d'Israël lui était souvent familière. Il faut se rappeler les titres énigmatiques de beaucoup de publications de

1. Une réimpression en fut faite en 1819.

2. Sans doute un récit des persécutions subies par les Eglises protestantes de la Hongrie, entre 1671 et 1681.

de cette époque où intervient un mot peu connu de l'Ancien ou du Nouveau Testament, pour comprendre la place que de tels vocables tenaient dans la mémoire d'un réformé, et le plaisir qu'il ressentait à les employer.

L'Ancien Testament était considéré comme présentant de perpétuelles figures, des « types » constants du Nouveau. Cette ferme croyance permettait d'élucider bien des passages obscurs ou incompréhensibles de la traduction d'alors, qui était encore celle d'Olivetan, à peine retouchée. Elle explique la faveur dont jouissait le recueil de l'ancienne Alliance. Avec un peu d'habitude, on pouvait la lire comme les Evangiles ou les Épitres. Le Cantique des Cantiques, cela va sans dire, était une allégorie mystique[1]. Enfin, dans le Nouveau Testament lui-même, le livre de l'Apocalypse avait toujours été, par la peinture qu'il présente de la ruine finale de Satan, un arsenal d'arguments et d'images. Il se trouva naturellement, sous le coup de la dragonnade et de la conversion forcée, haussé à une extraordinaire dignité. Le mot de Babylone, qui chez les Prophètes déjà, ne pouvait signifier que l'Eglise romaine, se joignit dans la méditation protestante à ceux de la Bête et du Dragon roux (Apoc. XII, XIII, XVII), et le livre se prêta, nous le verrons, à des explications religieuses dont les conséquences furent de la plus haute gravité.

A côté de la Bible, et l'on pourrait presque dire sur le même rang, sinon d'autorité reconnue, du moins d'affection, il faut nommer enfin le Psautier de Marot et de Théodore de Bèze. Ses « versets » (c'est ainsi que certains protestants en appellent encore les strophes), groupés en « pauses », étaient connus des huguenots autant que les paroles mêmes de l'Ecriture, et les mélodies sur lesquelles on les chantait avaient été adoptées par eux avec passion. « Dans les villes où les P. Réformés sont en plus grand nombre, disait l'évêque Godeau, on [les] entend retentir dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques, ou sont muets, ou chantent des chansons déshonnêtes[2]. Un arrêt (1601) avait in-

1. On retrouva dans les Cévennes un ouvrage intitulé : *Saintes Méditations sur le Cantique des Cantiques*. Le passage I, 4 « Tire nous afin que nous courions après toi », sert de texte à un sermon de P. Du Moulin, et Drelincourt le cite également plusieurs fois, comme une preuve que la grâce de Dieu prévient les hommes, et comme un argument contre le salut par les œuvres.

2. *Préface* d'une traduction nouvelle des Psaumes (1659). Dans les Basses-Cévennes, qui sont toujours demeurées en grande majorité protestantes, on ne

terdit de les faire entendre à haute voix dans les rues, places publiques, carrefours, ni dans les maisons, boutiques, chambres, et aux fenêtres ; mais à voix si basse qu'elle ne puisse être entendue des passants et voisins, à peine de 500 livres d'amende. » Mais les réformés les chantaient dans les écoles et au temple. Ils n'étaient pas près de les laisser sortir de leur mémoire.

Nous ne compterons pas les exemplaires des *Psaumes* suivis des *Prières Ecclésiastiques*, ou joints au Nouveau Testament[1], ou reliés avec des *Prières pour la Cène*, sur lesquelles les soldats mirent la main. Plus répandus que la Bible ou même que le Nouveau Testament isolé, ils étaient le vrai livre d'édification du protestant. Le Psautier révisé par Conrart[2] (1679) contient au début un *Indice pour trouver les Psaumes selon l'occurence des affaires esquelles l'Eglise de Dieu ou bien la personne privée se peut trouver, en quoi consiste le vrai usage des Psaumes*. Il est frappant de voir en effet avec quelle promptitude les persécutés pouvaient en citer quelques vers qui correspondissent à leur situation particulière[3].

Les témoignages directs de la piété huguenote sont difficiles à recueillir. Quelques traits cependant nous en seront fournis par des actes notariés. Assez fréquemment des paroles religieuses sont transcrites dans les testaments. Elles servent de « clause dérogatoire », de marque d'identification, pour le cas où le testateur voudrait rédiger plus tard un acte qui annulerait le premier.

Le Sr Pierre Olivet, de Montdardier, « s'en allant à la guerre pour le service du roi », déclare en 1666 que « tout testament de lui ne sera valable qu'autant que ces mots y seront couchés » (Psaume 104) :

> Sus, sus, mon âme, il te faut dire bien
> De l'Eternel. O mon vrai Dieu, combien
> Ta grandeur est excellente et notoire...

retrouve plus aujourd'hui de chansons populaires. Elles ont disparu devant les Psaumes. Hier encore, les aïeules les chantaient pour endormir les enfants au berceau.

1. Quelquefois à la Bible entière, et avec leur notation musicale.

2. Cette révision fut en fait l'œuvre de La Bastide, ancien du Consistoire de Charenton.

3. Voir par exemple les récits de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson (du Dauphiné). *Deux héroïnes...*, p. 162, 320, 351-356.

Demoiselle Philippe Rousse, [femme Roux], de Lasalle, fait inscrire au bas d'un acte analogue (1679) le début du Psaume 119 :

Bienheureuse est la personne qui vit
Avec entière et saine conscience
Et qui de Dieu les saintes lois ensuit.
Heureux qui met tout soin et diligence
A bien garder ses statuts précieux
Et qui de lui pourchasse la science.

En 1681, Ant. Gavanon, menuisier, de Colognac, révoque de même « tout autre testament où ne seront pas les mots que censuyvent : Mon Dieu, jeay heu toujours mon espérance en toy, et ne m'en desfieray jamais »[1].

Nous n'avons pas reproduit les expressions religieuses qui ouvrent les actes précédents, ce sont celles que chaque notaire avait coutume d'employer. Mais le testament de Me Jean Baudoin, de Lasalle, docteur en droits, écrit tout entier de sa main, à 70 ans passés, le 23 janvier 1650, est caractéristique. Nous en citons les premières et les dernières lignes, d'une confiante et ferme foi. On y verra à quelle hauteur s'élevaient parfois ces âmes cévenoles[2].

Je dessoubssigné... considérant la fragilité de cette vie, que Dieu m'a fait naître pour vivre et me fait vivre pour mourir, et qu'un jour quand il plera à sa divine Providence à laquelle je me résigne et confie entièrement, je doibs mourir pour revivre et que c'est la voye de toute la terre [Josué, XXIII, 14], personne ne pouvant garantir son âme du sépulcre... j'ai voulu auparavant disposer de ce peu de biens que Dieu m'a donné.

... Premièrement, je rands grâce à ce bon Dieu de ce qu'il m'a fait naître de parens sans reproche, m'ayant à moi indigne donné provision des choses nécessaires tant pour ma nourriture que pour mon instruction, et de plus agréé dans son Eglise par le moyen du batesme et entretenant et nourrissant mon âme par l'audition de sa Parolle et participation du sacrement de la Sainte Cène qu'il y a instituée en mémoire de sa mort et passion qu'il a soufferte pour l'expiation de mes péchés ; ayant cette assurance et ferme foy que puisqu'il m'a introduit dans son Eglise, il me fera la grâce d'y demeurer tout le temps de ma vie, de quoi je suis pleinement persuadé, vu les infinis témoignages de son amour qu'il m'a démontrés depuis ma nessance... et qu'il n'aura point esgard à mes fautes et péchés que j'ai commis et commets journellement contre sa Sainte Majesté...

1. Notaires de Lasalle : Bousanquet, 1679, Jean de Bagars, 1666, 1681.

2. D. Journet, notaire à Lasalle. Orth. originale.

Puis le vieillard dispose de tout ce qu'il possède, et il termine ainsi :

En foi de ce, ai écrit le présent, de ma main propre, saoulle de cette vie, désireuse d'une melheure, finissant par ces mots : Or laisse maintenant ton serviteur en paix selon ta promesse, car mes yeux ont vu ton salut ; mon âme a soif de Dieu, du Dieu fort et vivant. [Quand] entrerai-je et me présenterai-je devant sa face ? Cupio dissolvi et esse cum Christo. Oui, Seigneur Jésus, viens, Amen[1].

Ce ne fut que dix ans après, en 1660, que la main de Jean Baudoin « saoule de cette vie », fut paralysée par la mort. Les générations qui vivaient vingt-cinq ans plus tard et que la dragonnade atteignit si cruellement n'avaient peut-être plus la foi de l'aïeul, demeuré le témoin d'une époque héroïque. Cependant leur répugnance pour le catholicisme, leur passion pour la religion en esprit, leur affection pour la Bible et le psautier, devaient encore les rendre capables de grandes choses, car elles leur avaient été profondément plantées dans l'âme par les habitudes de la vie ecclésiastique et leur stricte discipline.

Le huguenot assistait régulièrement au culte. Il savait par cœur les prières liturgiques qui l'ouvraient et le terminaient ; il les suivait même en les répétant des lèvres. Les sermons que faisaient entendre ses pasteurs, et dont la longueur nous surprend aujourd'hui, étaient écoutés avec une attention soutenue. Enfermés dans une forme immobile, débutant par un exorde que suivaient une « exposition » et une « division » dont les termes étaient stéréotypés, ils traitaient généralement des sujets de dogme, comportaient une partie polémique, et s'achevaient par une application morale assez brève. Les pasteurs, dont l'instruction et l'éducation avaient été soigneusement surveillées dans les Académies, discutaient devant des auditoires populaires des questions de théologie et de philosophie dignes d'esprits d'une haute capacité. Le pasteur Merlat, de Saintes, avait prononcé dans de petits villages de la Saintonge des sermons qui furent plus tard répétés devant les paysans cévenols. Nous souririons volontiers de leur subtilité ou de leur pédantisme s'il ne valait mieux, peut-être, en admirer la science.

Des auditeurs assidus, recueillis et réfléchis, arrivaient à retenir des lambeaux de phrases, des périodes entières, tout un

1. Luc II, 29, 30 (un peu modifié, d'après le traduction rimée du *Cantique de Siméon*) ; Psaume XLII, 3 ; Philippiens I, 23 (la Vulgate porte au lieu de *Cupio dissolvi* : *Desiderium habens dissolvi*) ; Apocalypse XXII, 20 (le texte ancien porte *Voire*, au lieu de *Oui*).

vocabulaire dont ils usaient ensuite, au besoin. La lecture, après tout, était rare. L'éducation se faisait surtout par la parole, et la mémoire parvenait à une habileté qu'elle perd aujourd'hui [1].

Quatre fois dans l'année, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et le premier dimanche de septembre, la Sainte-Cène, considérée comme l'acte sacré par excellence, réunissait ceux des membres de l'Eglise qui n'en avaient pas été exclus par une décision du Consistoire.

Dans la communauté, en effet, une discipline morale s'exerçait toujours. Les membres laïques du Consistoire, les « anciens », à qui revenait, en même temps qu'au pasteur, la charge d'administrer l'Eglise, demeuraient, comme au début de la Réforme, des « surveillants ». L'inquisition qu'ils avaient d'abord exercée sur la vie publique ou privée de leurs coreligionnaires n'était plus sans doute aussi méticuleuse qu'autrefois, mais ils appelaient encore devant eux, pour les exhorter, les censurer, ou les suspendre de la Cène, suivant les cas, les pécheurs scandaleux. Leur autorité était crainte et respectée. A mesure que la vie était devenue plus difficile pour les Eglises, que les manifestations de la piété collective avaient été entourées de plus de pièges, qu'il avait fallu plus de prudence dans le gouvernement des paroisses, dans la nominations des députés, dans les délibérations des Colloques ou des Synodes provinciaux, à mesure aussi les membres du Consistoire avaient pris conscience de leur importance et de leur valeur. L'assemblée se reculait elle-même, et « le peuple » n'avait que le droit de formuler, s'il y avait lieu, une opposition ouverte et motivée contre les membres nouveaux. Il s'était donc formé comme des familles de « consistoriaux », en qui se concentrait et se perpétuait la tradition huguenote. Les évêques n'eurent pas de mots assez forts pour décrier l'opiniâtreté de « ces vieux piliers de Consistoires », de ces « pestes publiques » qui empêchaient tout le fruit qu'ils pouvaient faire. L'évêque de Viviers prétendait même (en 1698) se rappeler qu'à l'époque des abjurations il n'y avait eu au vrai que les consistoriaux d'affligés. « Ces hommes, gâtés par le plaisir de gouverner, dit il, sentirent leur autorité sapée par le fondement, et mirent tout en œuvre pour la rétablir *per fas et nefas*. Leur caractère particulier est l'industrie, l'artifice, le déguisement, le mensonge,

1. Il y a une trentaine d'années, certains paysans cévenols, d'une instruction générale fort rudimentaire étaient capables, après une prédication, d'en redire l'ensemble et les détails. J'ai recueilli à cet égard, de la bouche d'un ancien pasteur du Pont de Montvert, de curieux témoignages.

et une application continue ». A eux il attribue tous les méfaits de la résistance aux instructions de l'Eglise [1].

Au nombre des membres du Consistoire figurait souvent le « régent des écoles » de la Communauté. Tantôt nommé à titre régulier, quand il était depuis longtemps au service de l'Eglise locale, tantôt « adjoint comme secrétaire », il jouait un rôle important dans la paroisse. Il prêtait au pasteur une aide indispensable. Presque toujours il était le « lecteur », et à ce titre chargé de la partie liturgique qui commençait le culte public. Non seulement, de la sorte, sa présence était nécessaire au service divin du dimanche matin, mais par une autre obligation il était tenu d'assurer la régularité du culte de l'après-midi, dit « catéchisme ». Les enfants y étaient interrogés par le ministre sur une « section » du catéchisme de Calvin, et le maître avait charge de la leur apprendre pendant la semaine. Il arrivait enfin que le régent, chantre et lecteur, et secrétaire du Consistoire, était, comme « diacre », tenu de secourir les pauvres, ou par délégation spéciale astreint à « la visitation des malades en l'absence de M. le Pasteur ». Il savait trouver dans la Bible les lectures convenables à des situations déterminées, il était capable de prononcer une prière. Enfin quand le ministre manquait, il montait le dimanche en chaire et présidait au culte. Le régent et chantre Repusseau, de Monoblet, deux dimanches de suite, à défaut du pasteur La Roquette, retenu à Saint-Hippolyte, réunit l'Eglise dans le temple depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures et demie. « Tous les anciens et tous ceux de la R. P. R. du lieu y furent présents et chantant les Psaumes de Marot, comme s'il y avait eu prêche » [2].

Dans ces paroisses solidement organisées autour de leur Consistoire et de leur pasteur, les conflits n'étaient pas rares. Les registres notariés des Cévennes, les procès-verbaux des Synodes mentionnent plus d'une fois les discussions qui s'élèvent dans une communauté au sujet d'un régent à nommer, d'un ministre à rappeler à son devoir, de consistoriaux que le pasteur trouve téméraires ou tièdes. Les discussions les plus fréquentes s'élèvent entre les ministres et leurs troupeaux sur la question des gages. Les pasteurs se plaignent que leurs émoluments sont trop faibles, et plus souvent encore qu'ils ne reçoivent pas ce qui leur

1. J. Lemoine, *Mémoires des évêques...*, p. 240.

2. Ribard, p. 256 (27 sept. et 3 oct. 1683). Sur les régents voir P. de Félice, vol. IV, et quelques notes de Ch. Bost dans le *Foyer Protestant* du 1er février 1902.

a été promis. Le Synode alors censurait l'Eglise « ingrate » et le pasteur demeurait à son poste, entouré dans l'exercice de son ministère d'un respect qui n'avait pas fléchi pendant la querelle. Bâville avait su la vénération dont les ministres jouissaient au milieu de leurs paroissiens, et ce n'est pas sans une secrète amertume qu'il comparait l'incapacité ou l'immoralité de la plupart des prêtres catholiques de la province avec la rigidité morale des pasteurs, leur talent pour prêcher, leur souci constant de la vie spirituelle de leurs ouailles. Le mépris que soulevaient chez leurs nouveaux paroissiens des curés ou des vicaires incapables ou grossiers de mœurs, lui rappelait par contraste « l'ascendant et l'autorité que les ministres avaient sur les esprits ou les cœurs des religionnaires, dont ils faisaient ce qu'ils voulaient »[1]. Le regret de ne pas s'être montré assez reconnaissants envers de fidèles conducteurs poursuivit, après l'exil de ceux-ci, plus d'un de leurs anciens amis. Le même P. Lézan, que nous avons nommé, couchant sur son Livre de raison un abrégé de toute sa vie (en 1700), rappelle qu'il a été député en 1671 à la Chambre de Castelnaudary par la communauté de Saint-Hippolyte pour y poursuivre un arrêt contre les deux ministres du lieu, par lequel leurs gages furent réduits de 400 livres.

Duquel voyage, j'ai eu toujours un gros déplaisir, et en ai souvent demandé pardon à mon Dieu, comme je fais encore, voyant les maux qui depuis sont arrivés à cette Eglise et à toutes les autres du royaume. Et comme nous fûmes les premiers à offenser Dieu, nous aussi avons été les premiers châtiés. Seigneur, apaise ton ire et ton courroux envers nous, et pardonne-nous ce péché, et à moi en particulier qui suis le plus coupable puisque je suis celui qui alla poursuivre le fatal arrêt contre tes serviteurs[2] !

Les remords de Lézan lui étaient inspirés par la persécution qui avait suivi, comme la désolation des Eglises de France dicta à Brousson une description navrée de l'état spirituel des troupeaux avant leur dispersion. Récemment encore un écrivain protestant[3], sur l'autorité de Brousson lui-même et de quelques sermons prononcés en des jours de jeûne et d'humiliation a cru pouvoir insister sur la déchéance de la piété protestante à la veille de la Révocation, et expliquer par là les faciles triomphes des soldats du grand roi.

1. *Mémoires sur la province du Languedoc* (1698), dans Ch. Weiss II, 401, 402.
2. Ribard, p. 55.
3. Matthieu Lelièvre, *De la Révocation à la Révolution*, p. 1 et suivantes.

Il convient de se souvenir qu'alors toute épreuve était envisagée comme un châtiment céleste, et qu'il importait par conséquent aux âmes réformées de trouver dans les péchés de l'homme la justification de la colère de Dieu. Peut-être, en somme, la foi n'avait-elle pas tellement décliné depuis le début du siècle[1]. Il est certain, en tous cas, que la piété tenait non seulement dans la vie sociale, mais dans les cœurs, une place autrement considérable que de nos jours. La note la plus juste nous paraît être donnée par un ancien pasteur de Montpellier, Gaultier de Saint-Blancard. Il n'avait pas été témoin de la dragonnade, et jugeait le protestantisme d'après ce qu'il en avait connu en 1682. Il parle, lui aussi, de l'attiédissement de l'Eglise, et d'un « profond mépris » qui s'y manifestait parfois pour la parole de Dieu et les sacrements, mais il a soin d'ajouter « qu'il y eut aussi beaucoup de bonnes âmes qui cédèrent également au torrent de la persécution ». « Si on eût suivi la grande voie des persécuteurs, qu'on eût massacré les réformés et dressé des gibets, il est indubitable, dit-il, qu'il y eût eu moins de révoltés... Mais de la manière dont on se prit aux Conversions, il n'y avait presque pas moyen de tenir[2].

1. Dans ses *Tragiques*, d'Aubigné appelle déjà « l'automne de l'Eglise » les dernières années du XVIe siècle (avant 1589).

2. *Hist. Apolog...* II, 108, 109.

CHAPITRE IV

LA REPENTANCE

(1685-1686)

Les dragons de Noailles avaient donc été lancés sur un peuple qui par éducation et par conviction répugnait au catholicisme, et tenait solidement à sa foi. L'épouvante avait courbé des multitudes affolées, mais la conscience reprit rapidement le dessus. La révolte des cœurs éclata, et sous les formes les plus diverses. Avant de parler de la résistance réfléchie des persécutés, il convient de noter les manifestations étranges et comme instinctives de la première exaltation. L'invasion des soldats, terminant dans la ruine et la honte des agitations et une lutte qui duraient depuis plus de vingt ans, la misère, la famine et l'humiliation, produisirent aux Cévennes une secousse morale qui alla jusqu'à l'hallucination.

Nous ne devons pas nous en étonner. La piété protestante au XVIIe siècle revêtait parfois des allures singulières. Le calvinisme, s'il enfermait la révélation dans l'Ecriture Sainte, laissait cependant à l'esprit de Dieu la libre création, au cours continu des âges, d'impulsions neuves, nées des conditions spéciales du moment. Les récits de la Bible fournissaient seulement à la foi la forme normative dans laquelle elle moulait ses expériences nouvelles.

Pour un réformé du temps de Louis XIV, Dieu supportait l'Eglise de Rome, comme il supportait le mal sur cette terre, enfermant dans son existence néfaste des intentions éducatives que le fidèle devait sonder. Par instants, cependant, quand il plaisait à la Vérité suprême, elle manifestait sa colère contre ceux qui l'outrageaient vilainement. Les plus fervents des croyants épiaient les signes des temps, et notaient scrupuleusement les interventions triomphantes d'un pouvoir souverain jaloux de sa gloire.

L'avocat Cambolive, membre du Consistoire de Montpellier[1], rapporte la chute d'un charpentier et celle d'un maçon, tombés l'un et l'autre de leurs échafaudages dans le moment qu'ils blasphémaient contre la religion protestante ; l'écroulement d'un balcon de pierre à Montpellier, d'une galerie de bois à Toulouse, du haut desquels des spectateurs étaient venus faire éclater leur haine et leur malice contre la doctrine évangélique. Il voit là des actes de la justice divine « pour confirmer la foi de ses fidèles et pour faire connaître aux ennemis de la vérité qu'elle ne retarde pas toujours ses jugements et qu'elle sait défendre ses intérêts ».

Dieu intervenait parfois en des circonstances plus extraordinaires. En un temps où « il était de notoriété publique » que quelques personnes faisaient des sacrifices au démon en usant du foie d'un chien et de celui d'un enfant nouvellement égorgé[2], des protestant, parmi les plus cultivés et les plus pieux, croyaient à la réalité de manifestations diaboliques, auxquelles Dieu savait d'ailleurs répondre avec plus de puissance encore. Cambolive raconte qu'un chirurgien de Saint-Jean de Védas fit apparaître devant quelques personnes « un fantôme qui était vêtu en gentilhomme, puis un autre fantôme en forme de bouc, puis un autre en forme de bœuf marin effroyable ». Un des assistants, tout frissonnant, s'écrie : mon Dieu ! ayez pitié de nous ! « Tout disparut à l'instant, dit Cambolive : le ciel s'obscurcit, les éclairs et les tonnerres furent fort grands, le feu descendit sur la maison, les flammes semblaient avoir enveloppé le village. La nouvelle en vint d'abord à Montpellier... Tout le monde cria : Saint-Jean de Védas brûle ! De cela le procureur porta plainte et le sénéchal informa, mais l'évêque assoupit cette affaire. »

Si telle était la mentalité d'un avocat fort considéré, on peut deviner avec quelle anxiété le peuple des Cévennes et du Bas-Languedoc, sous la terreur des dragonnades attendit les avertissements divins qui lui affirmeraient que le règne des méchants n'est qu'éphémère. A ces esprits violentés et haletants parvint la nouvelle qu'en Béarn, dans la première province méridionale que les soldats eussent convertie, le chant des Psaumes avait été

1. Cambolive, *Histoire de plusieurs événements*...

2. Le fait, suivant Cambolive, se serait passé à Montpellier (*Histoire de plusieurs événements*, p. 113).

entendu, la nuit, dans les airs[1]. L'événement datait des premiers mois de 1685. Un réformé d'Orthez, avant même la ruine de son temple, avait perçu le chant mystérieux. En décembre, les Cévenols l'entendirent à leur tour. Il ne saurait être question d'une supercherie, mais bien comme nous l'avons dit, d'hallucinations personnelles et collectives, qui comportent la véracité totale des témoins qui les rapportent[2].

Le 17 décembre, M. de Valobscure [ou Valescure] qui habitait un château isolé, au fond d'une gorge profonde, dans la paroisse de Peyrolles (près de Lasalle), écrit à Barjon, ancien ministre de Saint-Marcel de Fonfoulhouse, réfugié à Lausanne : « Nous voyons des choses étranges *dans tous les endroits des Cévennes*. On entend chanter de nuit les Psaumes en l'air comme si c'était dans un temple. Mercredi dernier [12 déc.] j'étais couché dans ma chambre, et environ la minuit j'entendis sur le couvert [le toit] une voix fort éclatante qui m'éveilla, et ensuite cinq à six voix qui lui assistèrent, et chantèrent cinq ou six versets du Psaume 5. Tous ceux de la maison l'ont ouïe plusieurs fois, *et cela a été ouï par tout notre pays* ». Quelques semaines plus tard (27 janvier 1686), les souvenirs maudits des tambours des dragons s'ajoutaient à la mémoire des chants aimés. Le Sr de Valescure entendait maintenant « battre un tambour comme si des gens de guerre marchaient, *et cela s'était entendu en plein jour en beaucoup de lieux* ». Ailleurs, une trompette mystérieuse sonnait, « comme si une armée allait à la charge[3] ». Le Sr de la Gardiole[4], avait ouï les Psaumes à deux cents pas de la ville du Vigan, et deux ans plus tard, en Hollande, pleurait encore d'émotion en rappelant ce souvenir. Mlle de Vébron (Jeanne de Vignolles), vers Saint-Germain de Calberte, prétendait avoir reconnu dans ce concert céleste, plus de trente Psaumes diffé-

1. Sur le chant des Psaumes dans les airs, voir Jurieu, *Lettres Pastorales*, I, 145, III, 86 (on trouvera ailleurs la mention de quelques faits analogues qui se produisirent en Vivarais, et qui furent rapportés à Brousson en 1697). C'est nous qui soulignons quelques phrases.

2. En mars 1686, Blanche Gamond, de Saint-Paul Trois Châteaux (Drôme), entend pendant son sommeil une voix qui lui ordonne de quitter le royaume. Elle suppose que la voix a pu être entendue de ses compagnes de chambre (*Deux héroïnes...*, pp. 53, 54).

3. Témoignage du pasteur Besse [de la Guyenne, ou du Rouergue] qui fut suivi alternativement par ce bruit de trompettes ou par l'harmonie des Psaumes, sur son voyage d'exil, à travers le Rouergue, le Gévaudan, le Lyonnais et la Savoie.

4. François de La Cour, Sr de la Gardiolle, du Vigan.

rents. « Nous ne pouvons douter, écrivait-elle (et c'était là l'interprétation unanime des Cévenols), que ce ne soient des troupes d'anges que Dieu nous envoie pour notre consolation, pour nous assurer que Dieu ne nous a pas tout à fait abandonnés et que notre délivrance approche ». La sœur du ministre La Roquette, en écrivant du Collet de Dèze, que le Sr de Cadoine avait entendu les Psaumes avec toute sa famille, ajoutait, le 8 février : « Pour moi, *et presque tout le monde de notre pays*, nous avons entendu cette voix, mais nous n'avons pas pu discerner si ce sont en effet des Psaumes. *Il nous semble que c'est une plainte*, et même, à l'heure que je vous écris, *j'entends cette plainte* ».

Tous n'étaient pas favorisés en effet des mêmes grâces. A Marvéjols, vers Noël (1685), trois femmes ont entendu la voix pendant la nuit[1]. Les semaines suivantes, les Nouveaux Convertis de la ville sortent le soir hors des portes, en bandes silencieuses. Il se forment en petits groupes, lisent à voix basse le Nouveau Testament, à la lueur d'une lanterne dont leurs manteaux éteignent l'éclat, et ils attendent. Ils attendent qu'il plaise à Dieu de leur faire entendre la voix de ses anges, ou tout au moins cette plainte douloureuse et monotone, qui leur garantira que le ciel pleure avec eux, que l'avenir leur appartient, « que Dieu ne veut pas laisser mourir leurs voix et leurs cantiques ». Ceux-là n'ont pas entendu, mais la persuasion qu'ils pouvaient entendre, suffit, comme dit le juge Rouvière qui informe, à « retarder les instructions et les éclaircissements » que leur prodiguent pendant le jour les missionnaires de l'évêché.

L'audition du chant des anges cessa dans les Cévennes dès les premiers mois de 1686. A cette date les protestants s'étaient déjà ressaisis. Leur exaltation, en se pliant à la forme régulière de leur culte habituel, avait perdu de sa première singularité.

Les sons miraculeux qui avaient confirmé dans leur foi des cœurs repentants étaient en réalité sortis de cette foi même. La révolte des protestants éclata en effet dès la première heure, au travers de leur soumission apparente. Il n'est pas question d'une méthode de résistance à laquelle se seraient dès l'abord astreints les Nouveaux Convertis. Leurs protestations cependant furent si bien conditionnées par leur éducation première qu'elles se trouvèrent conformes à un programme que traça un pasteur

1. C. 165. Voir *Bull.* LVI, 529.

exilé, dans une Lettre (imprimée) *A nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone*[1].

Après de violents reproches adressés aux apostats, l'auteur s'abaisse jusqu'à leur faiblesse et leur propose les meilleurs remèdes pour se relever. L'essentiel, pour des personnes contraintes à l'idolâtrie, était « de se conserver dans une juste horreur pour le papisme et telle qu'il la mérite ». La vue des images, les sons du latin, l'adoration du pain, la pensée constante de ces prétendues conversions obtenues les armes à la main, doivent être pour les réformés l'objet d'un constant dégoût : « N'allez point à la messe qu'on ne vous y traîne par force, déclarez que vous n'y adhérez aucunement de cœur, et faites voir par vos actions que vous n'avez ni foi ni respect pour ces faux mystères ». Après la résistance aux suppôts de l'enfer, l'attachement à la vérité. « Conservez précieusement vos livres de piété... et de controverse... surtout vos Bibles, et souffrez tout plutôt que de souffrir qu'on vous les arrache, mais lisez-les avec beaucoup d'assiduité et de dévotion. Faites venir des pays étrangers des livres capables de vous fortifier et de vous instruire. Il faut rétablir dans vos maisons l'exercice de la prière, le faire fréquent, long et fervent. » Enfin la cohésion des âmes fidèles est seule capable de les retenir dans leur devoir. « Connaissez-vous les uns les autres, savoir tous ceux qui aiment la vérité. Si vous pouvez dans quelque temps vous assembler de nuit secrètement dans les lieux retirés de vos maisons, faites-le pour y lire la Bible... et de bons livres... mais surtout pour prier Dieu. On pourra vous envoyer du pays étranger des prières convenables à votre état. »

La protestation des N. C. commença dans l'église même et devant l'autel. Les uns tentèrent de ruser avec le prêtre, et de chicaner sur le texte de leur abjuration. Pierre Crouzil, que nous retrouverons plus loin, déclare au curé de Clermont-Lodève « qu'il prétend vivre dans la religion que les prophètes, Jésus-Christ et les apôtres ont enseignée, et qu'il renonce à toutes les hérésies des religions ». Le prêtre répond qu'il faut promettre d'embrasser la religion Catholique A. et R. Crouzil réplique qu'il s'engage

1. Une copie de la lettre, portant la mention : *De Hollande, ce 25 octobre 1685*, et provenant de la Bibliothèque de Pierre Encontre, a été publiée dans le volume intitulé : *Trois Lettres du Refuge* (par Abric-Encontre). Une copie en fut découverte dans une perquisition à Monoblet le 30 déc. 1690. Les soldats la désignent comme un « sermon manuscrit ». La lettre est peut-être de Jurieu. Voir Douen I, 119, et Crottet, *Histoire des Egl. Réf. de Pons... en Saintonge*, p. 141.

« à continuer de vivre dans la religion catholique, apostolique et romaine *suivant Saint-Paul* ». Le curé se contente de sa signature, elle devait suffire à le faire condamner plus tard comme relaps[1]. Nous retrouvons une expression pareille dans la bouche de Jean Marvéjols, tisserand de cadis à Lézan (40 ans). Il a quitté le bourg où il demeure pour aller abjurer à Sauve. « Mais il n'abjura que les hérésies de Calvin et promit d'embrasser la religion C. A. et R. *suivant Saint-Paul, les prophètes et les apôtres*, qui est la religion qu'il a professée depuis sa naissance ; et s'il a dit la religion romaine, c'est parce qu'il a vu dans le Nouveau Testament que Saint-Paul avait prêché à Rome et qu'il y avait planté la foi, ne voulant pas faire ni croire ce que la religion du pape ordonne de croire et faire[2] ».

D'autres cherchaient un prêtre accommodant, qui se contentât d'une formule vague. Le vicaire de Boisset (près d'Anduze), Jean d'Héran [ou Adhéran] s'acquit bientôt une réputation de facilité qui lui attira de nombreux clients. « Il n'exigeait d'eux autre chose, si ce n'est qu'ils renonçassent à leurs erreurs, sans entrer dans aucun détail, et qu'ils crussent sincèrement en Jésus-Christ[3] ».

On accourut vers lui, et il poussa si loin la complaisance qu'il accorda bientôt des certificats sans réclamer la signature des intéressés. Une tierce personne pouvait servir d'intermédiaire. C'est ainsi que François Teissier, viguier de Durfort, envoya à Boisset un de ses amis de Monoblet qui lui rapporta les actes nécessaires pour se mettre à couvert des édits[4].

A la première hypocrisie de la signature d'un acte faux dans son esprit, il fallut cependant joindre celle de la participation régulière à un culte abhorré. L'assistance à la messe était obligatoire[5]. Le même vicaire de Boisset usait en ce point, à

1. C. 163. Dossier Crouzil.

2. C. 164. Dossier Marvéjols. On retrouve l'expression : *La religion catholique suivant Saint-Paul*, à Vassy en Champagne (*Bull.* XIV, 148). Nous ne savons d'où elle provient.

3. *Bull.* XXXIX, 539. (Relation du jeune Cabrit, fils du ministre exilé de Lédignan, qui se présenta devant le vicaire).

4. Ces billets, qui furent retrouvés quelques mois plus tard dans les bas de Teissier quand le bourreau descendit son corps de la potence, sont conservés dans le dossier du viguier, C. 166. D'Héran y attestait simplement avoir reçu Teissier « dans la religion Catholique ». La clientele du vicaire s'étendit assez loin. Le jeune Tommeirolles, seigneur de Saint-Julien de la Nef (près du Vigan), décapité en 1686, était venu « abjurer » à Boisset.

5. Voir nos P. J. et N. Weiss, *La sortie... de D. Brousson*, p. 49.

Phot. Jourdan Lange

Le Moulin de Liquis
et « la grave » du Virdoule

(Voir p. 149)

Rey

qui na fait que prieu droit

La protestation de Fulcran Rey
Anduze, 26 juin 1686 (Arch. Langu. C. 166)

(Voir p. 149)

pauvre curé, qui protestait à cette occasion « qu'il ne pouvait point faire le service divin dans un endroit où on faisait venir des hérétiques pour prêcher », était mal partagé. Un autre dimanche, un peu auparavant l'élévation du Saint-Sacrement, « s'étant tourné vers le peuple et ayant vu que la plus grande partie n'étaient pas agenouillés », il s'adresse aux consuls : « Messieurs, faites mettre tout le monde à genoux ! » Personne ne bouge. Le prêtre alors interpelle le seigneur de Lézan, demeuré assis « le visage sur son bâton » : « Monsieur ! mettez-vous à genoux et soyez le premier à donner l'exemple aux autres ! » Après plusieurs sommations, le seigneur répond : « Je suis incommodé, je ne puis pas », et sur une menace de dénonciation, il sort sans ouïr la messe [1].

Le curé de Saint-Etienne Valfrancesque se plaint que de La Coste, ancien ministre du lieu, devenu baillif après son abjuration, persiste également au moment de l'élévation, à se pencher sur sa canne, « ayant l'air de se mettre à genoux mais sans s'y mettre [2] », et pour comble d'insolence on l'a entendu, à Vêpres, chuchoter avec ses voisins et rire tout bas « sur ce que les cuisses d'un crucifix peint dans l'église ne sont pas égales » [3].

Ailleurs, le curé de Sumène note gravement les propos irrévérencieux de la femme Caulet touchant la forme spéciale d'un bénitier [4]. A Ganges, les femmes rient à gorge déployée de ce que leur a dit le prêtre en confession, de la pénitence qu'il leur a ordonnée, et des questions obscènes qu'il leur a posées [5].

Parfois les consciences inquiètes se débattent vainement au milieu d'arguments contradictoires. En mai 1686, un habitant de Quillan (près Quissac), rencontrant sur son chemin François Dumas, ancien ministre de Vézenobres, lui demande « si on peut faire la communion sous une seule espèce ? — Non, répond l'ancien pasteur, ou du moins il faut la

1. Les faits relatifs à Lézan sont extraits du dossier Marvéjols, C. 164.

2. On lit dans une lettre écrite du Vivarais le 23 février 1686 (*Bull.* XXVIII, 465) : « Nous avons beau mettre nos mains devant nos yeux lorsque le prêtre élève l'hostie, nous ne faisons que nous couvrir de feuilles de figuier, notre action est toujours idolâtre. » Ces quelques mots expliquent l'attitude du seigneur de Lézan et de La Coste. Ils ne voulaient même pas voir « le dieu de pâte. »

3. C. 165. Dossier de La Coste. (Justin de La Coste demanda le 30 oct. 1685 un passeport pour lui, sa femme Marg. de Teissier et quatre enfants. Mais il abjura ensuite, et reçut 650 livres de pension.)

4. *Bull.* XLVIII, 640.

5. *Bull.* XI, 53.

faire sans y apporter aucune dévotion, et après avoir déjeuné en famille, comme je l'ai fait moi-même. — Peut-on faire son salut ainsi ? — Non pas, mais seulement en ayant toujours en vue d'abandonner ses biens et de quitter le royaume. Pour moi, je travaille à mettre tous mes biens dans ma poche pour sortir du royaume, et je fais les mêmes prières à Dieu que j'avais accoutumé. Vous et votre famille devez faire de même [1] ».

Aujourd'hui encore, un réformé qui assiste pour la première fois à la messe ou à une inhumation catholique s'étonne fort, à comparer son culte si intelligible avec des mystères si incompréhensibles. Quelle pouvait être, alors, la répulsion d'hommes à qui une éducation calviniste autrement sévère, allait jusqu'à interdire absolument d'entrer dans les églises de Rome ? « Ceux mêmes qui avaient eu le moins de religion se sentirent animés d'un zèle qui leur avait été auparavant inconnu, lorsqu'ils virent de près la religion dans laquelle ils s'étaient engagés, et qu'ils eurent le moyen d'en considérer toutes les horreurs » [2].

Le clergé avait prévu naturellement cette répugnance. Pour achever l'œuvre commencée par les soldats, des missionnaires, non bottés ceux-là, les avaient accompagnés. Dès le mois d'avril 1686, quatre Missions étaient établies dans les Cévennes, au Vigan, au Pompidou, à Genolhac et à Alais, chargées de distribuer du seigle aux Nouveaux Convertis affamés, et aussi « d'instruire ceux qui viendraient en chercher ». Mais il est moins facile de gagner une conscience que d'arracher une signature. Les prédicateurs officiels allaient s'adresser à des gens décidés d'avance à ne pas les écouter.

A Lasalle on a jeté dans la cure « un papier sur lequel étaient couchés quelques raisons et points de controverse ». Le dimanche suivant, le missionnaire Aiguisier déclare qu'il va montrer la faiblessse et le peu de solidité des arguments qui lui sont opposés. A peine a-t-il parlé des prérogatives de la religion romaine que la voix d'Antoine Dumas s'élève de l'assemblée : « Ce n'est pas vrai, elle ne vaut rien ! [3] ». On voit par là la docilité avec laquelle étaient entendus ces nouveaux convertisseurs. L'un deux, l'abbé Cavard, déclare sans doute « qu'il avait dans ses discours et ses manières je ne sais quoi de touchant à

1. C. 167. Dossier Dumas (publié déjà dans Rouquette, II, p. 21).

2. (Gaultier de Saint-Blancard) *Hist. Apol.* II, 114.

3. 31 mars 1686. C. 164. Dossier Dumas. Le bailli Pierre de Bagars informa aussitôt contre « son crime ».

quoi il était impossible de résister »[1]. Mais nous n'avons pas l'avis de ses auditeurs. Au sortir du sanctuaire, les endoctrinés trouvaient d'ailleurs des opiniâtres qui les excitaient à la résistance. Le vicaire Roquette, à Saint-André de Valborgne, sent son insuffisance. Il annonce du haut de la chaire « le secours qu'il aura bientôt de quelque autre, qui arrosera ce qu'il a planté ». Le lendemain, à l'auberge, le Sr Pascal, qui n'a point encore abjuré, s'indigne. « Dites-lui que quand il prêcherait comme un Saint-Paul on ne se tiendra pas à sa doctrine ! Qu'il soit persuadé qu'il travaillera en vain, et que les MM. de la religion réformée, pour avoir été forcés de venir devant lui faire abjuration... sont et seront en dépit de tout de leur première religion ». Et Pascal va de maison en maison, répétant que dans l'Eglise romaine on n'a jamais dit ni fait rien qui vaille, et « dogmatisant, pour donner du rebut aux huguenots de venir, et aux venus du repentir »[2].

Les Nouveaux Convertis ne voulurent prêter l'oreille qu'aux seuls prédicateurs qui parlaient à leur cœur pour leur reprocher une honteuse apostasie. Nous venons de les suivre à l'église, accompagnons-les maintenant dans leur demeure, et voyons-les rouvrir la Bible ou le Psautier, confesser devant Dieu leur faiblesse, tomber à genoux devant les représentations d'un ami ou d'un parent qui est demeuré ferme.

La famille de Jean Nissolles, marchand de Ganges, vient de se faire catholique. Le père seul, huit jours après l'arrivée des dragons, résiste encore. Sa sœur, prévoyant les malheurs qui vont fondre sur la maison, lui dépêche un de ses fidèles amis[3].

« Le tentateur, raconte Nissolles lui-même, me dit que me connaissant propre à consoler les malades et assez hardi pour leur faire la prière sans crainte, il ne doutait point que ce ne fût offenser Dieu, et un défaut de charité en moi, de les abandonner, d'autant mieux que je pouvais compter de n'aller jamais à la messe, qu'on se contenterait de ma simple signature... J'avoue franchement que cet homme me prit par mon faible. Je crus... que je pouvais, sans intéresser ma

1. *Bull.* II, 203.

2. 26 octobre 1685. C. 163. Dossier Pascal. Ce Pierre Pascal était un homme d'une conduite fort équivoque. Son père l'avait déshérité, il avait été chassé de divers lieux, et à Saint-André où il était depuis dix ans, vivait en commerce public avec une veuve « qu'il avait fait faire huguenote ». Il abjura bientôt et devint espion du clergé.

3. *Bull.* X, 445. Autobiographie de Nissolles. Rééditée en 1907 par Matt. Lelièvre sous le titre : *Jean Nissolles, bourgeois de Ganges.*

conscience, me présenter devant le prêtre, et qu'il pouvait écrire tout ce qu'il voudrait pourvu que je n'en susse rien et que je n'y eusse aucune part. Mon tentateur s'en alla donc plein d'espérance ; il trouva ma sœur en descendant, à qui il raconta toute notre conversation... Pendant que ces gens parlaient encore, ma conscience se réveilla... ; elle me mit devant les yeux toutes les menaces que Jésus-Christ dénonce contre les tièdes et contre les timides. Dans cet état, accablé de douleur et de remords, je jetai les yeux sur des Psaumes qui se trouvèrent devant moi. En ouvrant le livre, la Providence me fit tomber sur un endroit qui me pénétra ; ce fut le 2e verset du Psaume XXVIe où il est dit :

Seigneur, essaye-moi ;
Je requiers que de toi
Sondé je sois, et éprouvé.
Mes reins et mes pensées
Dans le feu soient lancées
Pour voir quel je serai trouvé.

Je fis alors cette courte prière à mon Dieu : « Seigneur, lui dis-je..., voudrais-tu ne me plus continuer ton assistance et m'abandonner aujourd'hui à moi-même dans mon plus pressant besoin ? — Non, Seigneur, je sais que tu ne le feras pas ! » Le bon Dieu m'exauça dans ce moment. Il remplit mon cœur d'une joie véritable et solide..., il fortifia ma foi et m'affermit si bien dans la résolution de tout souffrir plutôt que d'abandonner sa sainte religion, que les plus terribles supplices n'auraient pas été capables de m'ébranler... J'étais dans ces transports... lorsque mon séducteur entra de nouveau dans ma chambre... « Je puis bien compter, me dit-il, sur ce que vous m'avez promis ? » Je lui répondis, tout ému, que jusqu'ici je l'avais cru de mes meilleurs amis, mais que je voyais avec un chagrin extrême que je n'avais pas de plus cruel ennemi au monde, puisqu'il voulait me faire renier mon Sauveur et abandonner sa sainte communion. Je l'exhortai à se mettre à genoux avec moi, et à demander tous deux pardon à Dieu, lui d'avoir voulu me tenter, et moi de n'avoir pas fermé l'oreille à ses séductions. Après notre prière, il se releva les yeux mouillés de larmes, il me protesta qu'il se repentait de tout son cœur de ce qu'il m'avait dit, et qu'à l'avenir, dût-on le combler de biens, il ne se chargerait plus de semblables commissions. »

Le premier moment de stupeur passé ce fut un frémissement général, une ardeur d'humiliation et de pénitence qui se manifesta dans l'élite des troupeaux désolés. Les souvenirs pieux du foyer, les sentiments vrais, la conscience meurtrie crièrent leur douleur. La dévotion privée devint pour ces âmes bouleversées un impérieux besoin. Les livres anciens furent repris avec lar-

mes, lus, recopiés[1]. Des pasteurs en quittant la France avaient laissé les manuscrits de leurs prédications aux amis qui leur avaient offert une dernière hospitalité. Mais les exhortations accoutumées pouvaient-elles suffire ? Quelques-unes d'entre elles, nous l'avons vu, convenaient sans doute à des persécutés, mais la situation extraordinaire des Eglises de France tombées en quelques mois dans une apostasie générale, nécessitait une littérature exceptionnelle. Les Nouveaux Convertis du Languedoc la reçurent de la main des premiers exilés.

Avant la Révocation, avant les dragonnades même, plus d'un pasteur décrété de prise de corps ou menacé de poursuites, plus d'un protestant zélé redoutant un sombre avenir, avait déjà passé la frontière. Le nombre des fugitifs s'accrut à mesure que les Eglises succombaient. De Suisse ou de Hollande, des hommes de cœur, témoins des souffrances et des faiblesses de leurs frères se vouèrent de bonne heure à ce qu'ils considéraient comme leur premier devoir : toucher de componction ces âmes révoltées, les garder vigilantes, inquiètes, pures de toute nouvelle compromission. Les premières de ces publications, qui sont d'ailleurs les plus originales, sortirent de la plume de Claude Brousson.

L'avocat, après avoir heureusement échappé aux soldats de Nîmes, avait gagné Lausanne d'où il suivait les défaites successives du protestantisme. Sa foi était trop vive pour qu'il pût abandonner aucune des espérances qu'il avait formées, mais la chute possible de ses compatriotes le remplissait d'effroi. Tandis qu'en une série d'ouvrages dont nous parlerons ailleurs il appelait l'Europe évangélique au secours de la réformation menacée, il se consacra, du côté de la France, à un véritable apostolat.

Avant les Conversions générales il envoya dans les régions où il était le plus connu « plus de trois mille paquets contenant de petits imprimés ». Nous possédons deux de ces feuilles volantes. La première a été retrouvée en Languedoc et dans la région de Nîmes[2]. Elle est sans doute du milieu de 1685. Ce n'est encore qu'un appel à la résistance calme et patiente.

1. Les perquisitions firent découvrir dans les maisons suspectes un nombre considérable de prières transcrites à la main.

2. *Bull.* XXX, 21. Elle portait la signature de Chazel, lieutenant criminel au Présidial de Nîmes, et provient par conséquent d'un dossier judiciaire. Mais nous ne savons duquel. Les signatures Dusserve ? Bresle ? (l'une des deux est celle de l'inculpé), la date du 7 juin 1698 ne nous apprennent rien. Au lieu de Bresle faudrait-il lire Brezun (Jacques, de Lussan), condamné aux galères en 1698 pour avoir été au prêche à Orange ?

Prenez courage, fortifiez-vous en la foi, voici le temps de l'épreuve et de la tribulation. Dieu veut savoir si vous serez capables de souffrir quelque chose pour l'amour de lui. Souvenez-vous bien que Dieu et ses anges ont les yeux sur vous, qu'ils regardent et qu'ils observent si vous ne renierez point son nom... Perdre vos denrées, votre argent, vos meubles et vos biens, c'est peu de chose, et même très peu de chose en comparaison des biens et des richesses du paradis. Souffrir d'être battu, meurtri, mis dans des cachots et dans la boue durant quelques jours sont des mortifications qui ne sont pas à contrepeser à la gloire à venir... Que si vous vous rendez lâchement pour éviter ou la perte de vos biens ou quelque mauvais traitement en votre personne ou en votre famille, qui tout au plus ne peut durer que quelques jours ou quelques mois, Dieu s'en vengera sur vous et sur vos biens et sur vos enfants, et les cruels bourrelements que vous sentirez dans votre conscience, qui ne vous donneront repos ni jour ni nuit, vous feront bien repentir de votre lâcheté, de sorte que, voulant éviter un tourment, vous tomberez dans d'autres infiniment plus cruels, et Dieu vous garde de les expérimenter. Contentez-vous de savoir que plusieurs en ont été si horriblement travaillés qu'ils se sont précipités. Evitez, mon frère, ce désespoir, par une constance inébranlable.

Hélas, tout céda cependant. Quelques mois après, Brousson avait changé le thème de ses objurgations. Dans une *Lettre aux Reformés de France*[1] il ne se fait plus d'illusions. L'édit de Nantes n'est pas encore révoqué, mais les protestants dans leur masse sont, il le sait, « retournés dans la Babylone mystique, la mère des paillardises et des abominations de la terre ».

« Nous pouvons bien dire maintenant, s'écrie-t-il, que si Dieu ne nous eût laissé quelque résidu, nous eussions été rendus semblables à Sodome et à Gomorrhe [Esaïe I, 9] », et devant ce spectacle, Brousson éclate :

Misérables, comment ont-ils si tôt oublié qu'il n'y a point de communion entre la lumière et les ténèbres, qu'il n'y a point d'accord entre Christ et Bélial ?... Comment ôteront-ils cet opprobre de dessus leur tête ? Hélas ! des torrents de larmes, même de larmes de sang ne suffiraient pas pour effacer une tache si noire et si épouvantable. Qu'est devenue cette belle résolution d'être fermes jusqu'à la mort, de vivre et de mourir dans la profession du pur Evangile ? Ces misérables avaient protesté comme Saint Pierre qu'ils suivraient partout leur Sauveur, quand même ils leur faudrait mourir pour sa cause ; cependant ils l'ont renié à la voix d'une servante ou d'un

1. Nous en avons retrouvé quatre exemplaires. C. 163 (v. *Bull.* XLVIII, 527).

soldat... Ha ! lâches soldats de Jésus-Christ, vous avez été vaincus sans avoir même combattu jusqu'au sang. Qui vous donnera maintenant de convertir vos yeux en des fontaines de larmes pour pleurer nuit et jour votre péché ? Qui vous fera revenir le cœur pour vous ranger encore sous les étendards de votre Sauveur que vous avez abandonné ?...

Ces appels ne pouvaient laisser insensibles ceux à qui le culte aboli avaient apporté quelque consolation. Ce qui faisait surtout leur puissance, c'était l'affirmation répétée que les maux de l'Eglise n'étaient qu'un juste châtiment de Dieu. Il châtiait ses enfants de leur tiédeur et de leur démoralisation. Le Christ avait sans doute proclamé que les Galiléens, dont Pilate avait versé le sang, n'étaient pas plus coupables que les autres, et Brousson, qui ne se sépare pas à cet égard des pasteurs de son temps, s'inspire ici d'une croyance spéciale à l'Ancien Testament[1]. Mais comme le faisait remarquer, avec une pénétrante psychologie le professeur Auguste Sabatier[2], s'il en est qu'une idée pareille conduit à la révolte, au désespoir, et finalement à l'irréligion, d'autres, dont l'âme est assez religieuse pour que rien ne puisse l'ébranler en son Dieu, en prennent occasion pour sonder leur cœur jusque dans ses derniers replis, pour y découvrir le mal caché. Ils avivent et approfondissent en eux le sentiment du péché, ils interprètent la douleur et la persécution comme une éducation divine et surmontent l'amertume de l'épreuve en découvrant dans cette épreuve même les marques de l'amour de Dieu, en sorte que le fruit dernier d'une pareille prédication peut être, et a été souvent, en fait, une espérance indéfectible. Plus l'homme est acculé à l'impuissance, plus sa foi lui dit que l'heure approche de la délivrance. Cette expérience profonde qui transforma l'ancienne conception hébraïque contre laquelle Job se débat, en une conception autrement forte et puissante qu'on entrevoit dans les Psaumes et qui s'épanouit dans les Béatitudes, le protestantisme l'avait déjà faite au cours des nombreuses persécutions qu'il avait dû subir, il la fit une fois de plus à la Révocation.

1. Voir Mat. Lelièvre, *op. cit.* p. 19, les fragments d'un sermon du pasteur Du Bose, prononcé à Caen en 1689, et *Bull.* XL, 43, une Lettre du pasteur Rouffignac, de Mauvezin, écrite par lui de Londres le 28 mars 1685.

2. Dans un cours (inédit) sur l'ébionitisme, dont nous reproduisons quelques phrases textuelles.

C'est sous le bénéfice de ces observations qu'il faut lire le début de la *Lettre* de Brousson :

La cloison de la vigne du Seigneur est rompue et les bêtes de la forêt la broutent et la ravagent entièrement[1]. Dieu attendait qu'elle lui produisît du bon fruit, et voici elle n'a produit que des grappes sauvages[2]... Nos Eglises s'étaient tellement corrompues dans la prospérité dont Dieu les avait fait jouir, qu'il était difficile de les distinguer des gens du monde. Il y avait à la vérité de bonnes âmes qui maintenant donnent gloire à Dieu en cette grande tribulation ; mais parmi ces véritables fidèles, quel nombre n'y avait-il pas de libertins, d'indévots, de profanes, de blasphémateurs, d'impies, d'ivrognes, de gourmands, d'impudiques, de médisants, de menteurs, de faux témoins, de faussaires, de parjures, de vindicatifs, de querelleux, de meurtriers, d'injustes, de plaideurs, de ravisseurs, d'avares, d'usuriers, d'idolâtres des biens et des vanités du siècle, en un mot de gens qui avaient l'apparence de la piété et de la probité mais qui en avaient renié la force, qui criaient : le temple, le temple, le temple[3], qui s'approchaient de Dieu de leurs lèvres, mais dont le cœur en était bien éloigné[4] ? Ils savaient bien qu'il était juste que ce grand Dieu fût aimé par-dessus toutes choses, qu'on le craignît plus que les hommes et qu'on lui obéît plutôt qu'aux hommes qui ne sont rien devant sa redoutable majesté et que ce grand Dieu peut écraser comme des vermisseaux et consumer comme de la paille... Cependant, dès qu'un homme mortel a défendu par ses édits et ses déclarations ce que ce grand Dieu avait commandé..., ou qu'il a commandé ce que ce grand Dieu avait défendu, ce peuple infidèle a mieux aimé obéir à la créature qu'au Créateur, qui est le Dieu fort, le Dieu jaloux et terrible.

Se faut-il donc étonner que ce grand Dieu ait ôté sa protection à ce malheureux peuple, et que, par un juste jugement, il ait permis que ces tièdes, ces timides, ces lâches chrétiens, ces enfants bâtards qui ont dégénéré du zèle et de la piété de leurs pères aient été abandonnés à la merci de ceux qu'ils craignaient plus que Dieu lui-même ? »

Brousson, dans le fond, et malgré ses sévérités, conservait de la piété protestante une haute idée. Il ne doutait pas que ses reproches ne fussent bien reçus, car son épître se terminait par ces

1. Psaume LXXX, 9-14.

2. Esaïe, V, 2.

3. Jérémie, VII, 4.

4. Esaïe XXIX, 13. Nous renonçons à noter toutes les expressions bibliques dont le langage de Brousson est pénétré.

quelques mots : *Ceux entre les mains de qui cette lettre tombera sont conjurés, au nom du Seigneur, d'en envoyer des copies à leurs frères* [1].

Un autre écrit du même genre, et sans doute de Brousson également, la *Lettre de plusieurs réformés de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile à ceux qui ont succombé sous la persécution*, parvenue à Alais « par la messagerie » à la fin d'octobre 1685, fut remis à la femme du Sr Grivaudet, ancien notaire. Sa fille le communiqua au Sr de Peyreblanque, habitant Saint-Hilaire de Brethmas, qui le passa à son tour au régent du village, Amalric. Le curé du lieu, visitant les écoles pour y connaître de quelle manière le maître, nouveau converti, y élevait la jeunesse, trouva la petite feuille sur une table, et fit informer contre les coupables au sujet de « ce libelle contre la R. C. » qu'il déclara, et à juste titre « un moyen pour interrompre tout le fruit des conversions qui se sont faites et arrêter celles qui restent à faire » [2].

Pour son œuvre de relèvement, Brousson trouva d'utiles auxiliaires dans ses compagnons d'exil, dont le nombre croissait chaque jour. En Suisse ou à Genève, ils arrivaient, porteurs maintenant, pour la plupart, du « signe de la Bête », de ce billet d'abjuration, sceau apposé par Babylone sur leur infidélité d'un jour, et ils demandaient aux ministres étrangers « de les recevoir à la paix de l'Eglise », d'agréer leur rétractation publique. De la « Canaan terrestre », du « Saint lieu », où les Languedociens surpris se retrouvaient entourés de personnes connues, ils tournaient un regard désolé vers leurs parents ou leurs amis, demeurés dans la servitude, et glissaient dans leurs lettres les feuilles volantes de Brousson. Le réfugié de Sommières, Jérussien, qui avait ainsi, de Genève, envoyé à son oncle six exemplaires de la « *Lettre aux Réformés de France* » (le 28 octobre 1685) avait pris la peine d'inscrire au bas de chacun d'eux le nom du coreligionnaire à qui il le destinait. Il avait ajouté comme une formule : «... que je prie d'en bien faire son profit, et de donner quelque chose pour le port ».

1. Le conseil fut suivi, car le proposant Pierre Bedos arrêté à Alais le 29 décembre 1685, fut trouvé porteur d'une copie de la même feuille. C. 163. Dossier Bedos.

2. C. 163. Dossier Amalric-Peyreblanque. L'information est du 24 novembre 1685. La lettre incriminée ne se trouve malheureusement plus dans la liasse. Elle était très probablement de Brousson, comme le prouve la similitude de son titre avec celui d'un autre ouvrage de celui-ci. (Douen, II, 441.)

Les écrits de Brousson ne parlent encore que de repentance, sans rien préciser sur les décisions par lesquelles les prétendus catholiques pourront se mettre en état de glorifier Dieu. Jérussien, bien qu'il fournisse le détail des provinces par lesquelles il a passé, n'invite point non plus formellement ses parents à le suivre s'ils veulent sauver leurs âmes. Quelques mois encore, et la Suisse n'enverra plus au Languedoc que des appels à un exil nécessaire. La lettre de Hollande « *A nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone* », était arrivée dès le mois d'octobre 1685 à cette suprême conclusion. Toutes les directions qu'elle croyait devoir donner pour la conservation dans les cœurs d'une foi que le roi voulait abattre, n'étaient, dit nettement l'auteur, « que pour provision, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu vous ouvrir une porte pour sortir de dessous la tyrannie sous laquelle vous gémissez ». Cette porte était celle qui menait hors du royaume de France. D'autres publications analogues, aboutissant à des incitations pareilles, pénétrèrent au début de 1686 dans le Languedoc. Il y faut joindre les lettres particulières que des pasteurs ou des laïques pieux adressèrent des lieux de leur exil à leurs amis, et qui agissaient d'autant plus vivement sur les âmes qu'elles émanaient d'êtres plus chers ou plus respectés. Conçues presque toujours dans les mêmes termes, parfois d'une simplicité naïve, elles produisirent leur fruit, si bien que des « ordres foudroyants » de la Cour furent envoyés en Languedoc contre ces « Lettres séditieuses » et ces « Ecrits contre la religion » [1].

1. Le jeune Paul Bonnemère, de Montpellier [noté sur une liste de fugitifs comme : le fils de Bonnemayre, travailleur de terre] que nous retrouverons plus tard, nous fournira, à côté des Lettres de Brousson, l'exemple d'une des lettres naïves dont nous parlons. Son dossier (C. 170) contient quatre missives manuscrites qu'il expédia de Genève en 1686. Trois ont été publiées par F. Teissier (*Eglise libre*, du 9 nov. 1883, *Christianisme au XIXe siècle*, nov. 1883, *Journal du Prot. français*, 2 nov. 1883). Nous donnons la quatrième, la plus courte de toutes. (Orth. orig.).

Mademoiselle Suson Soustelle, à Galargues,

De Genève, ce 9e avril 1686.

Madamoisele. Je prans la liberté de vous adresser ses deux mots pour vous protester avec sincérité que j'ai un continuel tourment dans mon cœur pour l'amour de vous, sachant que vous êtes encor dans Babylon. C'est pourquoi je prie le Seigneur qu'il vous ramaine bientost dans son Esglise et je suis persuadé que Dieu prendra le soin de vostre personne puisque je ne doutte pas que vous ne soyez preste pour suivre le Seigneur Jésus quelque part que sa providence vous apelera. Travailés donc de toutes vos forces à venir donner gloire à Dieu, sauves vous du milieu de ces Idolatres et soyés fidèles à vostre Dieu jusques à

Sortez de Babylone ! le commandement était inlassablement répété. Si beaucoup prirent l'ordre divin, comme les exilés qui le leur redisaient, dans le sens d'un appel à abandonner une patrie devenue idolâtre, d'autres l'interprétèrent comme une exhortation à se faire, en France même, et sur le sol des aïeux, les champions résolus d'une foi qui voulait vivre. Les lettres venues de l'étranger leur furent un encouragement à se rapprocher de Dieu. Ils commencèrent, comme les y poussait leur tradition et leurs habitudes, par les exercices de dévotion célébrés dans le cercle étroit de la famille. Ils en arrivèrent à des manifestations collectives que l'auteur de la Lettre de Hollande n'avait même pas osé entrevoir.

la mort. Combattés le bon combat de la foy, afin qu'un jour tous ensemble nous nous puissions voir dans le Ciel. Recevés donc ce petit écrit comme venant de la part de celluy quy est

Mademoiselle,

Vostre très humble et affectionné serviteur,

PAUL.

Si vous voulés vous rendre à Lion vous n'avez qu'à me faire savoir votre santiment lorsque vous y serés, et de là je vous feray arriver là ou je suis par de moyens assurés s'il plaist à Dieu. Et vous feres l'adresse chés David Tracheau proche le temple de Saint-Gervais, à Genève.

CHAPITRE V

PREMIERS CULTES PUBLICS

(1684-1685)

Le culte de famille était chez les huguenots du XVIIe siècle une coutume fréquente. Non seulement la bénédiction était prononcée avant les repas, mais souvent, matin et soir, devant les habitants de la maison, le père lisait un chapitre de l'Ecriture, une prière, faisait chanter une pause de Psaume. Les Nouveaux Convertis gardèrent cette habitude en leur particulier. Crouzil de Clermont-Lodève, rapporte « qu'il a continué de faire la prière dans sa maison en la forme de ceux de la R. R. avec sa nièce, sa belle-sœur, et ses neveux tant seulement » [1]. Jean Marvéjols, de Lézan, déclare de même « qu'il fait deux exhortations par jour à sa femme et à ses enfants, les exhortant de vivre dans la crainte de Dieu, de professer la religion dans laquelle ils sont nés, et leur enseignant ce qu'il y faut croire », et nous avons vu le pasteur Dumas engager un de ses anciens paroissiens à dire dans sa famille « les prières accoutumées », comme il le fait lui-même [3].

Un auditoire de parents pouvait s'accroître naturellement d'amis et de voisins, et le culte s'élargir jusqu'à devenir à peu près public. Le père qui, entouré de ses enfants, devenait prêtre à son foyer, le fidèle qui comme Nissolles pouvait prier auprès d'un malade, le membre du consistoire ou le chantre qui en l'absence momentanée du pasteur célébrait pour la communauté le culte du dimanche, ne rencontraient dans leur conscience aucun préjugé religieux qui les empêchât de « consoler » une « assemblée » après l'exil des ministres. Le sacerdoce universel ne fut pas seulement une théorie qui soutint, lors de sa formation première, la Réforme du XVIe siècle, mais une réalité,

1. C. 163.
2. C. 164.
3. C. 167.

dont la puissance et la richesse allaient se déployer librement. Les protestants de 1685 qui se réunissent pour lire la Bible et chanter un Psaume sont les héritiers directs de ces « écoliers » de l'Académie de Nîmes, par exemple, qui en 1534 « lisaient en leurs maisons la Sainte-Ecriture, faisant conventicules et dogmatisant ».

Les cultes de famille agrandis se développèrent en diverses régions de France dès la démolition des premiers temples. Une déclaration royale du 30 août 1682 défendit aux P. R. de s'assembler « sous prétexte de prières publiques, de lectures ou autres actes de l'exercice [de leur religion] », ailleurs que dans les temples, et sans la présence du ministre régulièrement nommé par le Synode ou le Colloque. La peine encourue était l'interdiction de l'exercice pour la communauté coupable, 3,000 livres d'amende et « une peine corporelle ». Une nouvelle déclaration (26 juin 1684) fixa la peine corporelle, en décrétant contre les coupables « le bannissement de la province pour neuf ans ».

Malgré les défenses du roi, qui prétendait poursuivre dans ces cultes irréguliers des assemblées tumultueuses, ils apparurent vite indispensables au maintien d'une Eglise que la persécution accablait, si bien qu'une « liturgie » véritable fut imprimée, qui en devait faciliter la célébration. Les Archives du Languedoc nous en ont conservé une copie, qui fut saisie à Clermont-Lodève (déc. 1685), chez Pierre Crouzil. Intitulée : « *Suite de l'exercice des chrétiens privés de pasteurs* », la plaquette portait au bas de la première page la date, en chiffres romains, de 1685[1]. L'original imprimé fut découvert à Bréau dans une métairie, appartenant au Sr de La Roquette, et le procès-verbal de perquisition en transcrit ainsi le titre et le contenu : *L'exercice des chrétiens privés de pasteurs, comprins en un Advertissement, deux Discours et une Prière* »[2].

Dès les premiers mots de l'*Avertissement*, nous sommes mis en face d'une action considérée non seulement comme légitime, mais comme ordinaire et naturelle. L'auteur ne croit même pas nécessaire de recommander la célébration du culte en commun.

1. Pierre Crouzil, fils d'un marchand, 32 ans. Son dossier incomplet (C. 163) a déjà été dépouillé par Corbière (*Bull.* XXX, 538).

2. Un autre exemplaire fut saisi sur le fugitif Soubeyran, dit La Perruque, de Banières, près Saint-Jean-du-Gard. Une autre copie fut retrouvée à Pézenas. Peut-être faudrait-il rapprocher de cette plaquette un ouvrage dont nous ne connaissons que le titre : *La Pratique chrétienne, pour les fidèles qui sont privés du S. Ministère,* par Claude, le pasteur de Paris, 1685 (voir *Bull.* XXXII, 381).

Lorsque les fidèles seront assemblés en quelque lieu, celui qui devra faire l'exercice commencera par se mettre à genoux, et un chacun l'ayant imité, l'écoutera attentivement, lequel ayant invoqué le Saint Nom de Dieu en ces termes : « Notre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, Amen », poursuivra par ces paroles ou d'à peu près semblables :

« Seigneur notre grand Dieu et notre Père Céleste, nous voici assemblés au nom de ton Fils J.-C. pour te prier qu'il te plaise d'avoir agréable le culte et le sacrifice que nous te rendons de nos louanges et de nos actions de grâces et la sanctification que nous faisons du sacré jour de ton repos, selon ton ordonnance. Donne-nous, ô Dieu, ton Saint-Esprit, afin que par icelui nous fassions notre profit de la lecture de ta Sainte Parole et que nous chantions avec zèle tes immortelles louanges ; donne-nous, ô Dieu, une foi qui nous embrase d'amour envers toi et de charité envers nos prochains ; fais, Seigneur, que l'exhortation et la prière qui nous sera faite serve à ta plus grande gloire et à notre propre salut. Regarde nous, ô notre bon Dieu, de ton œil favorable afin que nous ne sortions point de ce lieu que nous n'ayons reçu ta bénédiction ».

Et se tournant un peu vers l'assemblée, lui adressera sa voix en disant :

« Que donques, mes chers frères et mes chères sœurs, un chacun de nous demeure prosterné devant la face du Seigneur avec confession de ses fautes et de ses péchés, en suivant de son cœur ces paroles : « Seigneur Dieu, Père éternel et tout puissant, nous confessons et reconnaissons sans feintise... [suit la liturgique *Confession des péchés*].

Après cette prière ou confession, on chantera quelques Psaumes et on lira quelques chapitres de la Parole de Dieu, ensuite on lira un des discours de ce livre ou quelque sermon propre pour le temps. Après quoi on chantera un Psaume et le même qui a lu ou fait le discours, dira la *Prière pour le troupeau privé de pasteurs*, ou telle autre qu'on jugera plus à propos, à la fin de laquelle on ajoutera la Prière dominicale, le Symbole des Apôtres, et pour la fin la Bénédiction qu'on prononcera comme en famille.

A la fin de ces exercices on doit s'informer des malades, les aller visiter et consoler et leur faire la prière à peu près dans les formes prescrites dans ce livre.

L'*Avertissement* est suivi des *Discours* auxquels il renvoie ses lecteurs. Ils sont au nombre de deux ; le premier développe un fragment du Psaume XXVII (v. 13), le second dont la copie ne nous a pas conservé le texte, allègue des exemples de la foi des patriarches. Vient ensuite la *Prière* mentionnée aussi plus haut, *pour les fidèles qui sont privés de pasteurs*.

Enfin l'auteur, qui a rappelé aux réformés l'obligation où ils sont de secourir spirituellement leurs frères souffrants, a

jugé bon de leur faciliter la tâche. Il a écrit : « *Le devoir des fidèles en la visitation des malades.*

« Le fidèle étant auprès de lui, lui adressera sa voix à peu près en ces termes [suivent quelques mots d'exhortation, puis on lit] :

D. Avez-vous pas ces bons sentiments, mon frère ?

R. Oui, par la grâce de Dieu.

D. Trouvez-vous bon, mon frère, que nous priions Dieu ?

R. Oui, certes, et vous me ferez un grand plaisir.

— Eh bien, mon frère, pendant que nous invoquerons notre Dieu au nom de son Fils J. C. notre Sauveur, élevez votre âme et votre cœur à Dieu, afin qu'il veuille exaucer notre prière [suit la prière].

Le petit livre s'achève par une *Prière du matin* et une *Prière du soir pour la famille chrétienne.*

Des réunions pieuses du genre de celles que préconise la liturgie qui précède, loin d'avoir été envisagées de mauvais œil par les pasteurs furent donc suscitées par eux [1].

Crouzil, qui était aveugle, fut inculpé d'avoir célébré chez lui des cultes interdits par le roi. Il fut enfermé à la citadelle de Montpellier. Son infirmité lui valut d'échapper aux galères. Conduit dans les prisons d'Aigues-Mortes, il y mourut bientôt, et comme il était relaps, son corps, traîné sur la claie, demeura exposé jusqu'à ce qu'il eût été dévoré par les chiens [2].

L'histoire de l'avocat de Montpellier Cambolive nous montrera un consistorial poussé par ses collègues à célébrer des cultes publics.

Après la démolition du temple de Montpellier, raconte Cambolive [3], les pasteurs qui étaient prisonniers à la Citadelle ayant été bannis, excepté M. Bertaud père que l'on laissa dans la ville pour baptiser les enfants, le peuple protestant qui était fort nombreux.. n'ayant point d'exercice, alla à Pignan, Cournonterral, Saint-Jean de

1. La copie de Crouzil porte à la fin quatre lettres qui sont peut-être les initiales de l'auteur du livre : P. LA. R.

2. En plus de la liturgie que nous venons d'analyser, Crouzil s'était fait copier par son jeune neveu un certain nombre de prières propres à alimenter le culte secret. On retrouve dans son dossier la *Prière sur l'état d'un troupeau désolé*, composée par Du Bourdieu le père, ministre de Montpellier, qui avait dû fuir lors de la condamnation de son temple : une *Prière générale pour le temps où nous sommes :* une longue *Prière pour le troupeau privé de pasteurs*, dont l'original imprimé fut saisi à Monoblet ; et une *Prière pour demander à Dieu la conservation de l'exercice public de la Religion*, qui ne remplit pas moins de 26 pages. Sur la mort de Crouzil voir Jurieu *Let. Past.* I, 189, et Lelièvre, *Un déporté pour la foi*, p. 29.

3. *Histoire de divers évènements.*

Védas et autres villages voisins, où il y avait encore des Eglises ; mais, ne pouvant contenir leurs troupeaux ni la quantité du peuple de Montpellier, le Consistoire s'assembla secrètement et délibéra de nommer des personnes pour faire des prières, lire des sermons au peuple et consoler les malades. Je fus un de ceux qu'on nomma, et Mr de ... un des anciens, me dit que la Compagnie du Consistoire... me priait de vouloir exhorter le peuple à la persévérance, prier Dieu dans mes maisons et recevoir ceux qui y viendraient, qu'il fallait redoubler de zèle pour la gloire de Dieu, en agissant pourtant avec prudence. Je lui répondis que j'acceptais l'ordre de bon cœur, et que quelques dangers qu'il y eût, je l'exécuterais. Le lendemain il se fit une assemblée chez moi, et en peu de temps elles devinrent nombreuses, occupant non seulement mes chambres, mais encore celles de mes rentiers [locataires]. Les Psaumes s'y chantaient à haute voix, les Srs Bosc et Collondres, chantres, s'y rendaient alternativement[1].

Les assemblées de Cambolive tombaient sous le coup de la déclaration du 30 août 1682. Il ne paraît pas cependant qu'elles aient été surveillées immédiatement. Ce ne fut qu'un dimanche d'avril 1683 que l'avocat vit paraître dans l'une d'elles des officiers de police qui lui demandèrent de quelle autorité il tenait des réunions contre la volonté du roi et lui intimèrent l'ordre de les cesser. Il répondit qu'il obéissait aux prescriptions de la Bible et par conséquent à celles de Dieu lui-même, et qu'au surplus il n'avait point d'ordres à recevoir de la police. « En qualité d'avocat au Parlement, il n'avait que le Sénéchal en première instance et le Parlement en dernier ressort ». « Ils s'en retournèrent, ajoute-t-il, et les exercices se firent deux fois ce jour-là, et se continuèrent ».

Une accusation directe est enfin déposée par les jésuites. Cambolive est régulièrement cité, se défend, allègue que le prêtre de la paroisse Saint-Pierre est de ses amis, et ne s'est point opposé à ce qu'il consolât une femme protestante dont il exhortait, lui, le mari catholique, et il est relaxé.

Les capucins, à leur tour, l'attaquent. Un des leurs, le Père Honoré, vient prêcher une mission dans la ville, « faisant mille singeries ». Dans un sermon il supplie ses auditeurs, s'ils veulent voir périr les hérésies, de rendre un culte ardent aux Saints et aux Anges du Paradis. Cambolive sort de l'église Notre-Dame

1. Cambolive n'était pas le seul à Montpellier qui agît de la sorte. Il parle lui-même (p. 123) du Marquis de Reignez (résidant à deux heures de Montauban, qu'il avait vu à Montpellier, chez le conseiller Fonfrède et chez Mesdames de Mouret et de la Valcaresse, où il lisait la Bible, faisant aussi quelques exhortations à la persévérance.

plein de douleur d'avoir entendu « des blasphèmes si horribles ». Le lendemain (p. 60) qui était un jour de fête, l'assemblée des protestants est fort nombreuse chez lui. Dans sa prière, l'avocat confesse ses propres péchés et ceux de ses auditeurs, et « pour réfuter cette sauterelle sortie du puits de l'abîme et confirmer les fidèles en la foi apostolique », il demande à Dieu de garder « ses simples colombes de la surprise de ces vautours, ses brebis de la gueule de ces loups ravissants », le tout en opposant des paroles bibliques aux arguments du Père, si bien que plusieurs papistes le dénoncent encore, et qu'on le menace de faire raser ses maisons.

Cambolive poursuit néanmoins son œuvre. Mais le clergé de Montpellier n'ose pas encore en venir aux violences. Il essaie de lui opposer des adversaires pacifiques. En avril 1684, quatre abbés venus de Paris, tiennent chez le duc de Noailles, les assemblées de controverse dont nous avons déjà parlé, où les réformés sont invités à venir discuter. Cambolive y est comme délégué par le Sr Jallaguier syndic (?) des protestants, et les anciens membres du Consistoire. Il se présente chez Noailles qui préside en personne aux débats (p. 63), et il est reçu fort civilement par les abbés. Ceux-ci lui déclarent qu'ils savent ce qu'il fait, mais qu'ils souhaitent de le désabuser, afin que son exemple oblige les autres à en faire autant. La discussion s'engage alors « sur le point de la manducation du corps de Christ au sacrement de l'eucharistie ». L'un des abbés argumente le premier. L'avocat lui répond par une série de raisonnements fondés sur des textes de l'Evangile, avec la facilité de parole qu'il devait à ses fonctions ordinaires et la conviction qu'il tenait de sa foi et de ses connaissances théologiques, si bien, dit-il, que « les abbés ne répliquèrent nullement, et il semblait qu'ils fussent interdits de l'usage de la langue. Je criai tout haut : La vérité triomphe ! Personne ne dit mot, excepté les gardes [de Noailles] qui dirent que j'étais un chicaneur. Les papistes furent fort chagrins, de manière qu'on n'a plus vu ces convertisseurs. Car M. de Noailles, en étant très mal satisfait, les renvoya ».

Dans le récit que l'avocat nous a laissé de ses aventures, il n'a pas dit un mot du projet de Brousson ni de la répercussion qu'eurent dans la ville de Montpellier les événements de Saint-Hippolyte ou du Vivarais. Il parait certain cependant que la question y fut agitée parmi les protestants d'une reprise possible des cultes réguliers sous la présidence d'un ministre. Divers

pasteurs qui habitaient dans la ville étaient disposés, au dire d'Aigrefeuille, à exécuter les articles de Toulouse. Mais le cardinal de Bonzy veillait, un jeune proposant qui tenait une assemblée publique fut arrêté, et tout resta dans l'ordre [1]. Nous penserions volontiers que ce « jeune proposant » n'est autre que Cambolive lui-même, qui pouvait passer auprès de ses coreligionnaires ou des catholiques, pour un pasteur non consacré, accomplissant toutes les fonctions du ministère évangélique, sauf qu'il ne célébrait pas les sacrements. Il faut sans aucun doute, rattacher l'arrestation de Cambolive, aux enquêtes qui poursuivirent au début de 1684 les pasteurs ou les laïques soupçonnés d'avoir trempé dans les mouvements « séditieux ».

Vers le milieu ou la fin d'avril (1684) la police de la ville et le premier consul se transportèrent au logis de l'avocat, un dimanche pendant l'assemblée, prirent note du nombre des auditeurs réunis, fouillèrent la maison pour y chercher des armes, et dressèrent procès-verbal. Quelques jours plus tard Cambolive était appréhendé, enfermé aux prisons du Sénéchal dans le cachot de ceux qu'on exécutait à mort, travaillé par les dames de la Miséricorde, poursuivi par les prêtres, accablé de reproches par quelques-uns de ses amis et de ses parents. Le procès lui fut fait pour avoir convoqué des assemblées illicites. Une sentence du 8 mai 1684 le condamna aux galères, à mille écus d'amende et aux dépens [2].

L'avocat réformé reçut sa sentence avec calme, « il y était résolu », et de sa prison il écrivit à sa mère, et au ministre Bertand deux lettres de résignation et de confiance en Dieu, dont la première fut recopiée et répandue, comme devaient l'être bientôt d'autres lettres de confesseurs ou de galériens [3]. Néanmoins il en appela de son jugement au Parlement de Toulouse, et fut bientôt conduit dans cette nouvelle ville. Enfermé aux prisons du Château avec les criminels ordinaires, dont quelques-uns, par l'outrage et la menace, essaient de le con-

1. D'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier*. (Dans Corbière, *Histoire de l'Egl. Réformée de Montpellier*, p. 255.)

2. Quelques témoins, qu'il confondit, dit-il, prétendirent que les assemblées s'étaient tenues en armes et que Cambolive avait baptisé des enfants. L'un des juges, M. de Valobscure, aurait opiné pour la mort de l'accusé (Combolive, *op. cit.*, pp. 63-85).

3. Cambolive la transcrit à son tour (p. 86). « La copie, dit-il, en courut dans les pays étrangers, parce que Mme de Mouret, sœur de M. le Conseiller Fonfrede, avant que de la rendre à ma mère, en donna des copies à plusieurs personnes, et j'en trouvai une en Suisse, lorsque je sortis de France. »

vertir afin d'obtenir leur propre grâce, il exhorte les prisonniers protestants à demeurer fermes dans leur foi. Daguesseau lui envoie le grand vicaire de l'archevêque de Toulouse et lui promet 1,500 livres de pension s'il abjure. Il comparaît enfin devant la Grand Chambre comme « criminel d'Etat ». Ses juges l'accusent, quand il proteste n'avoir fait que prier Dieu, d'être rebelle au roi, d'avoir en réalité convoqué ses assemblées pour émouvoir une sédition ou une révolte et mettre le feu dans la province. Néanmoins la sentence des juges de Montpellier est adoucie. Cambolive n'est plus condamné qu'à l'amende, aux frais, et au bannissement pour cinq ans du ressort de la sénéchaussée de Montpellier (p. 113).

Les portes de sa prison ne s'ouvrent devant lui qu'au début d'août 1685, quelques mois après son procès. Les consistoriaux de Montpellier, qui ont gardé leurs relations avec lui, lui demandent alors de continuer ses assemblées dans les environs de Toulouse. Il va donc vers Montauban, mais les dragons du Béarn, on le sait, vont entrer dans la ville. Il célèbre quelques cultes chez le baron de Montbeton, qui est le premier à lui conseiller de se retirer quand les soldats arrivent[1]. Il pousse une pointe vers le pays de Foix, mais les anciens de Mazères ne souffrent même pas les assemblées privées. Il revient à Toulouse : les capitouls apprennent qu'il a visité un malade, et manquent se saisir de lui. Il poursuit par Carmaing, Puylaurens, Revel, où en pleine place publique il exhorte les protestants à ne pas suivre l'exemple de quatorze gentilshommes qui vont abjurer. Il gagne Castres, mais la ville est affolée. « Personne n'ose prier Dieu ni faire la moindre assemblée ». A Lacaune, il rencontre « plusieurs lâches qui se vendent pour de l'argent, comme on vend le bœuf à la boucherie ». Il discute avec un vicaire, en face de plusieurs réformés dont l'un lui reproche sa témérité et son audace : « C'est aux ministres à réfuter l'erreur, et non pas à lui ! » A Vabre, il trouve le peuple réuni, qui attend les gens de guerre, et au milieu des protestants leur pasteur, Lacam, qui l'embrasse, le réconforte, et lui dit : « Monsieur vous faites bien, car il ne m'est pas permis de parler ». Les soldats surviennent. Cambolive passe plus loin. Il atteint Brassac et Castelnau de Brassac, reculant pied à pied devant les dragons de Kœnigsmarck, s'efforçant, mais sans succès, de fortifier dans la foi des gens épouvantés qui lui disent en pleu-

1. Les dragons entrèrent à Montauban le 20 août 1685.

rant : « Que voulez-vous que nous fassions ! nous n'avons nul secours ni espérance. Dieu nous a abandonnés à nos ennemis ! »

L'Eglise réformée va s'abattre bientôt, les mesures les plus invraisemblables sont prises, qu'on n'ose d'ailleurs pas appliquer. A Anglès, Cambolive apprend que le Parlement de Toulouse hésite à enregistrer une déclaration du roi (du 3 septembre 1685) qui enjoint d'enfermer dans des couvents pour les y instruire pendant un mois les femmes et les filles qui n'auront pas abjuré dans les huit jours[1]. Il pense descendre vers le Bas-Languedoc, mais il est informé que la dragonnade y a fait son œuvre. Il ne lui reste plus qu'à errer en évitant les grands chemins, et même les auberges, puisque le roi défend aux hôteliers de recevoir les passants qui n'ont pas un certificat de catholicité. Il pousse vers Saint-Pons, vers Saint-Chinian de la Corne, où il rencontre sur la route deux demoiselles de qualité qui viennent de Montpellier et fuient vers Castres[2], et le supplient de les aider à sortir du royaume. Il atteint Béziers, Roujan : passe à gué l'Hérault débordé, et s'arrête enfin pendant une quinzaine de jours à Montagnac, où il a des parents, caché dans une maison isolée.

C'est-là, (début de décembre ?) qu'il prend connaissance pour la première fois de l'édit qui révoque celui de Nantes, paru depuis un assez long temps. La dernière clause, dont nous avons parlé, qui permet aux réformés de demeurer dans les villes et lieux sans y être troublés, le rassure. Il ose se montrer publiquement. Pendant deux mois il reste à Montagnac. Il convoque de petites assemblées. Cette fois, on l'écoute, on l'entoure ; l'église, d'abord remplie de convertis, se vide peu à peu. Mais l'activité de Cambolive est encore dénoncée, une compagnie de dragons vient pour s'emparer de sa personne. Un homme de qualité, fort considéré dans la ville, le Sr Rat, lui fournit le moyen d'échapper. A Villemagne (près Bédarieux)[3] il poursuit de nuit ses cultes secrets ; à Saint-Pargoire, à Cournonsec également. A Cournonterral, Madame des Vignolles, qui n'a pas abjuré, non plus que ses enfants, le reçoit dans son château, où est entré quelque temps auparavant (au milieu de janvier 1686) Fulcran Rey, dont nous verrons le nom plus loin.

1. Voir nos P. J.

2. Voir N. Weiss, *La sortie de France de Daniel Brousson*, p. xiij.

3. Peut-être s'agit-il du bourg de Villeveyrac, auquel le nom de Villemagne est parfois appliqué.

Cambolive demeure un mois paisible, sans discontinuer les exercices et les prières, qui se font de nuit, dans le château. Mais il est obligé de fuir encore lorsqu'on l'avise que son hôtesse et sa fille vont être enfermées dans un couvent de Montpellier. Il repart donc, pour le mas d'Antounègre, Vendémian, Gignac, Saint-André-de-Lodève. Il affronte maintenant un danger d'autant plus certain qu'il est dans la sénéchaussée de Montpellier d'où son dernier jugement l'a banni. Des avis lui sont obligeamment donnés de se retirer du pays sans hésiter « s'il ne veut être sur la roue ». Il se décide enfin à Pignan (mars ?), à se joindre à quelques amis, pour sortir de France avec eux. Après de nouvelles émotions à Montpellier, Nîmes, Sommières, il s'enrôle sous un faux nom, en habit de soldat, dans la « recrue » d'un capitaine qui part pour la Franche-Comté.

Uzès, Le Pont Saint-Esprit, Loriol (près Valence), lui ménagent de nouvelles alertes. A Lyon, son capitaine refuse de le mener plus loin. Il est obligé, pour atteindre la Suisse, de se confier à un premier guide qu'il découvre être un assassin[1], puis de s'unir à une troupe de fugitifs qui ne peuvent poursuivre au delà du Pont de Cheruy (sur le Rhône). Une troisième tentative, au cours de laquelle ses compagnons et lui doivent user de violence, finit par l'amener à Chambéry et à Genève. De Genève enfin il gagne la Suisse.

Le 2 février 1687, à Lausanne, vingt-deux ministres des Cévennes ou du Bas-Languedoc, et trois autres réfugiés notables, attestaient en un certificat authentique la vérité de ses souffrances et de ses travaux. Ils lui appliquaient le titre de « confesseur de Jésus-Christ » et spécifiaient aussi les conditions dans lesquelles il avait réuni ses assemblées, « ayant voulu suppléer au défaut des exercices publics de la Religion, par des exercices et par des assemblées qu'il faisait dans ses maisons pour *prier Dieu, chanter des Psaumes, lire l'Écriture Sainte, avec quelques sermons de nos pasteurs* »[2].

1. N. Weiss, p. xvj.

2. C'est nous qui soulignons. Il résulte d'autres attestations, imprimées également dans son ouvrage, que le 24 février il était à Zurich, le 9 mars à Schafthouse, le 9 juillet à Utrecht, en septembre à Deventer et le 20 février 1688 à Waldingfiele in Suffort (Angleterre). Cambolive a rédigé fort patiemment une série de « *Moyens de faux, ou Preuves de fausseté* » que l'Ecriture lui a fourni contre les prétentions du catholicisme. Il en a dressé contre l'autorité du pape et sa tyrannie, contre l'ordre des jésuites, contre tous les ordres monastiques et contre les religieuses et enfin contre la créance de l'Eglise romaine, et les a insérés à la fin de son petit volume.

Il apparaît, à la *Prière de confession de péchés et d'actions de grâces*, à l'*Ardente prière pour l'Eglise persécutée en France*, et surtout aux longues pages de controverse qui terminent son livre, que Cambolive aurait pu sans effort composer, en vue des cultes qu'il célébrait, des discours tout pareils à ceux des pasteurs. Il n'en a rien voulu faire, et s'est contenté de lire des sermons imprimés. Il n'a pas pensé à « s'ingérer dans le ministère » n'ayant pas reçu la consécration régulière. Bien qu'il eût « servi à défaut de ministres en beaucoup d'endroits différents », il ne s'est jamais appliqué le titre de ministre, et s'est contenté de la délégation spéciale à lui donnée par son Consistoire de Montpellier.

Un jeune homme de Nîmes, Fulcran Rey, comprit autrement sa tâche, bien qu'il n'eût pas non plus reçu l'imposition des mains[1]. Il est vrai qu'il était déjà proposant au moment où il se mit à l'œuvre. Fils de Jean Rey, marchand de Nîmes, Fulcran Rey inscrit au Livre du Recteur de Genève en 1678, avait achevé ses études de théologie à la fin de 1684, à l'époque où dans le Bas-Languedoc, après les troubles que l'on sait, quatre-vingt-dix pasteurs venaient d'être interdits. Les Synodes ne pouvant plus se réunir, et les Eglises n'ayant pas le droit d'élever les proposants à la charge pastorale sans l'aveu des corps réguliers, Rey ne put ni recevoir la consécration, ni par conséquent entrer au service d'une communauté réformée. Il semble qu'à l'exemple d'un certain nombre de proposants, il se soit mis alors, en qualité de précepteur, au service d'une famille protestante. « De Nîmes, il se retira à Montauban, croyant d'y trouver quelque asile, et d'être dans quelque tranquillité ; mais il n'y fut pas plutôt que voilà la ville changée [convertie], et ceux *sous lesquels il était*, aussi changés, et par ce moyen privé du secours qu'il avait espéré ».

Il se réfugie à Millau en Rouergue, près de quelques parents. A peine y est-il demeuré huit jours que les troupes arrivent. La ville abjure. Il va au Pont de Camarès, sans y connaître personne. Les dragons convertissent le bourg. « Ne sachant où passer, dit une relation, la Providence divine qui n'abandonne

1. Sur Fulcran Rey, voir *Bull.* X, 122 ; XLI, 270 ; LIV, 52. Une relation, incomplète malheureusement, mais, dans ce qui en reste, meilleure que celle que le *Bulletin* a publiée (X, 122) est conservée dans le dossier relatif à une assemblée surprise à Caimon (Tarn), C. 169. Le récit de D. Benoit (*L'Eglise sous la croix*, 2e Edition, 1891) est fait d'après ce qui précède, et d'après les dossiers relatifs à Rey, C. 164. C. 166. Nous l'avons rectifié en quelques points.

jamais les siens lui fit faire rencontre de deux gentilshommes qui le voyant pensif furent curieux du sujet. Et ayant conféré ensemble, ils lui promirent tout secours soit de retraite ou d'argent, ce qui le réjouit ». Le jeune proposant avait sans doute commencé déjà, comme Cambolive, à exhorter ses frères à la fermeté dans de petits cultes privés. L'appui que lui fournirent les deux gentilshommes excita son zèle. Il conçut un dessein plus vaste et se fit prédicateur.

« Ils furent tous ensemble errant par châteaux, maisons de campagne et par bois, pour trouver quelque sûreté, pendant lequel temps il porta diverses propositions[1], fit diverses prières, étant toujours en action pour fortifier ses frères ». Un habitant de Graissessac, quarante sept ans plus tard[2] se rappelait avoir vu passer le proposant « lequel courait d'un endroit à l'autre pour fortifier ceux de la Religion à ne point succomber, et même il faisait beaucoup de catéchismes aux enfants, qui contenaient les demandes et les réponses sur les interrogats de la Religion, qu'il fallait apprendre par cœur, le tout verbalement, car il aurait fallu trop d'écritures[3] ». Un réformé de Montauban, Alexandre Savois[4], qui passe à Bédarieux avec quelques compagnons le 17 septembre 1685, veille du jour où la ville doit être dragonnée, reçoit, la nuit venue, dans l'auberge où il se repose des fatigues de la journée, la visite de Rey. Celui-ci vient féliciter les fugitifs de l'honneur qu'ils ont eu de souffrir pour le nom de Christ, et il prononce « une longue, mais tendre et pathétique exhortation d'être fermes et de souffrir même jusqu'au sang, si Dieu les y appelait ». Rey en était déjà réduit à se cacher le jour dans les rochers des environs de Bédarieux. Mais pendant toute la nuit, il allait de porte en porte encourager les fidèles à la résistance.

L'édit de révocation, qui chassait de France les pasteurs, atteignait pareillement les proposants. Aussitôt que Rey en connaît la teneur, il redescend vers Nîmes pour conférer avec son père : mais sa résolution est bientôt prise. Que les pasteurs quittent leurs Eglises désolées ! Pour lui, il demeurera fidèle à

1. Une proposition est un sermon prononcé par un proposant.

2. *Bull.* XLI, 270. Il dit *environ en août*. C'était à ce qu'il semble, au début de septembre.

3. C'est-à-dire que les enfants ne se servaient plus d'un Catéchisme imprimé, et qu'il aurait fallu trop de temps pour le recopier.

4. *Bull.* LIV, 51.

la mission qu'il a déjà acceptée. A la fin d'octobre, il voit à Montpellier des ministres qui viennent recevoir leurs passeports. Il leur reproche d'abandonner leurs troupeaux, dont ils auront à donner compte à Dieu. Il rend confus ceux à qui il parle, mais ne réussit pas cependant à les retenir. Son désir de les remplacer se fortifie d'autant.

Quelques jours avant Noël, il prêche à Vauvert, dans un souterrain du vieux château en ruines ; il conjure ses auditeurs, au nombre desquels se trouve son propre frère, « de ne point aller à la messe pour s'y prosterner devant les images de Baal » ; il les menace de la damnation éternelle s'ils ne se repentent de leur abjuration. La dame de Vauvert, avertie, accourt avec le consul. Huit personnes sont arrêtées, entre autres un « cavalier invalide » nommé Jean Tempié [1]. A Nîmes même, chez la veuve Rey, rue de la Ferrage, le proposant tient une assemblée, dans une pièce située derrière la boutique. Les assistants sont nombreux ; mais ils n'osent pas chanter : Rey se contente de lire le Psaume 142. Il prêche encore chez M. de Cournon, en l'absence de celui-ci, devant sa femme et sa fille, quelques demoiselles et leurs servantes. Bientôt il lui faut quitter la ville et ses environs immédiats. Un marchand nommé Audoyer, l'un de ses auditeurs de Vauvert et son plus grand ami, l'a dénoncé. Il repart pour le Haut-Languedoc. Madame des Vignolles, à son passage à Cournonterral, lui offre l'hospitalité, comme elle l'offrira peu après à Cambolive. Rey, qu'on appelle déjà « un ministre de Nîmes », s'enhardit de jour en jour. Dans le bourg, il propose de « prêcher sur la place » ; mais Madame des Vignolles s'y oppose, ne voulant pas l'exposer [2]. Il part ensuite pour Castres. Nous le retrouverons quelques mois plus tard à Nîmes.

A côté de Cambolive et de Fulcran Rey, et comme eux ouvriers de la première heure, il faut nommer quelques Cévenols dont l'activité fut immédiatement interrompue par un exil volontaire ou une condamnation, et chez qui nous constaterons le passage insensible du culte privé à la prédication publique.

Jean Nissolles, dont on a déjà lu le nom, rapporte en toute simplicité qu'au début d'octobre (1685), un dimanche, au moment où les dragons marchaient sur Ganges, « il fit d'abord

1. Il ne reste du dossier concernant l'assemblée que deux pièces isolées, dont le jugement. C. 164. Le détail concernant le frère de Rey provient du dossier du proposant. C. 166.

2. D'après Cambolive, p. 174.

un petit exercice de dévotion dans son logis, où tous ceux du quartier se trouvèrent ». Les assistants convinrent de faire une assemblée dans le reste du jour « ce qui s'exécuta fort heureusement à une métairie tout près de la ville. Il s'y rencontra plus de cinq cents personnes. On y lut un sermon fort édifiant, et on y fit l'exercice de la même manière qu'on avait accoutumé de le faire dans nos temples ». L'édit de Nantes n'était pas encore révoqué, mais le culte public était interdit à Ganges depuis un mois. C'était donc une assemblée illicite qu'avait tenue Nissolles ; les assistants y avaient risqué tout au moins une forte amende. La plupart des anciens du Consistoire reprirent fort aigrement celui qui l'avait convoquée, alléguant « que ce n'était point encore le temps de faire de ces sortes d'assemblées et que peut-être un jour viendrait auquel il faudrait exposer sa vie pour cela ». Nissolles protesta, mais sa résolution était déjà prise de sortir du royaume ; il partit pour la Suisse quelques semaines plus tard [1].

Une information faite à Anduze en novembre nous fournit l'image très nette d'un culte en tout semblable à celui de Nissolles.

Aux premières menaces dirigées contre leur temple, les réformés d'Anduze avaient déclaré : « Si on nous le fait démolir, nous irons prêcher, et prier Dieu dans les bois. Dieu nous entendra partout ». Ils tinrent parole. Le dimanche 28 octobre, dans une métairie du quartier de Poulverel, quelques voix chantaient le Psaume 69 :

> J'ai contre moi, hélas, et à grand tort
> Plus d'ennemis que de cheveux en tête...

Huit jours après, une nouvelle réunion était organisée, plus nombreuse et plus complète. Une centaine de religionnaires, des hommes pour la plupart, se trouvent réunis sur le terroir de Boisset « qui est situé dans un endroit environné de bois et de rochers, et hors de tout commerce » et dont le vicaire est l'homme accommodant que nous savons. Les Nouveaux Convertis, venus par groupes, se rejoignent, vers deux heures, près de la métairie du Sr Rayraud ; ils tiennent là une première assemblée « avec chants de Psaumes et prédication » (nous allons voir ce qu'il faut entendre par là). Un peu plus tard ils sont de nouveau groupés vers la métairie du Sr d'Aleyrac qui est « un lieu enfoncé et écarté.

1. *Bull.* X, 443.

entre le bois de Boisset et les terres découvertes dudit Boisset ». Tous s'agenouillent et se découvrent. Abraham Bousquet, chirurgien-barbier d'Anduze entonne le Psaume 51, après quoi il se relève, tire de sa poche un cahier contenant plusieurs feuilles, dont il fait la lecture. C'est un sermon qui dure à peu près une demi-heure. L'assemblée s'agenouille encore pendant que Bousquet, dans le même cahier, lit une prière. On chante un nouveau Psaume et l'on repart. Quelques pas plus loin, comme la troupe passe sous des châtaigniers, le barbier ouvre encore son Psautier et entonne un dernier chant. Une fois de plus ses compagnons s'agenouillent et achèvent le Psaume avec lui. La nuit tombe, tout le monde rentre à Anduze.

Nous avons vu Crouzil arrêté, Cambolive poursuivi. L'assemblée de Rey à Vauvert donna lieu à des informations immédiates. L'assemblée de Ganges demeura ignorée. Celles de Boisset allaient provoquer des condamnations [1]. L'édit de révocation défendait aux sujets du roi « de plus s'assembler pour faire l'exercice de la R. P. R. en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être ». Bâville et Noailles, dans leur Mémoire du 24 octobre avaient demandé à la Cour, entre autres éclaircissements, « si l'on pouvait prendre pour un exercice les prières qu'un religionnaire ferait dans sa maison en particulier avec sa famille et ses domestiques, ce qui rendrait la maison de chaque religionnaire un temple ? » La réponse (du 15 novembre) fut qu'on ne pouvait empêcher un chrétien de faire des prières dans sa maison « pourvu que ce fût à voix basse, en sorte qu'il ne pût être entendu de personne et qu'il ne fît aucun scandale ». C'était dire que toute réunion, quelle qu'elle fût, était condamnable. En 1687, un curé dénoncera, à Meyrueis « une femme qui a failli être surprise dans une maison, *elle troisième*, un dimanche, à l'heure de vêpres, où elles s'assemblaient [2] ».

1. Déjà le 14 septembre 1685, Louvois, informé que le ministre Flavart avait prêché dans des lieux cachés à la campagne dans les Cévennes, et dans quatre maisons particulières à Lasalle, avait ordonné à Bâville, après vérification du fait, de faire « raser les maisons rez pied rez terre », pour ôter par un tel exemple aux religionnaires l'envie de prêter leurs maisons pour faire faire des prêches au préjudice des ordonnances (*Bull.* XXXIV, 488). Flavart était un proposant d'Anduze, qui lit, entre Anduze et Lasalle, avec le chantre Ferrier d'Anduze, des assemblées analogues à celles de F. Rey. Il passa bientôt en Hollande (C. 163. Ass. de Boisset).

2. *Bull.* XLVIII, 643.

Louvois approuva fort que Noailles eût fait raser à Clermont l'Hérault la maison de Crouzil, et il recommanda à Bâville de faire un exemple des quatre personnes qui y avaient été arrêtées, comme aussi du « lecteur » (c'est ainsi qu'il l'appelle) saisi à Anduze, et des quatre cévenols pris avec lui [1]. Bâville, en effet, devenait juge après avoir été commissaire enquêteur. Les procédés de la justice ordinaire, qui comportaient en particulier le droit d'appel au Parlement de Toulouse, n'étaient point assez rapides pour répondre aux nécessités redoutables du présent. Un premier arrêt du Conseil (du 3 décembre 1685) commit Bâville pour juger spécialement des affaires de Bédarieux et d'Anduze « promptement et sévèrement ». Un second (9 déc.) plus général, établit l'intendant juge en dernier ressort dans sa province, pour ce qui concernait le crime d'assemblée et d'exercice de la R. P. R. Le dernier arrêt fulminait contre « les particuliers de tout le Languedoc qui ont violé la foi qu'ils avaient jurée de professer la R. catholique, et contrevenu aux édits de Sa Majesté [2] ». Bâville se trouva dès lors investi de la charge qui le rendit bientôt « la terreur et l'horreur » de ses administrés religionnaires.

Nous ne savons ce qu'il advint des amis de Crouzil. Le 31 décembre 1685, Abraham Bousquet et trois autres habitants d'Anduze (Berbiguier, Briançon, et Louget dit La Roche) furent par l'intendant, comme entrée de jeu, envoyés aux galères pour la vie [3].

1. Lettre du 8 décembre. *Bull.* XXXIV, 602. Louvois dit *Bédarieux* pour Clermont-Lodève.

2. Les deux arrêts du Conseil sont C. 159.

3. Le dossier de l'affaire se trouve C. 163. C'est de ce dossier que nous avons extrait les détails donnés plus haut sur le vicaire de Boisset.

Le 29 décembre 1685, le proposant Pierre Bedos (19 ans, d'Anduze) est arrêté dans une maison d'Alais où il a été recueilli. Il est accusé et convaincu d'y avoir fait la prière le soir, avant qu'on s'allât coucher, et d'y avoir plusieurs fois chanté des Psaumes et lu « la Bible de Genève ». Bedos avait abjuré devant le vicaire de Boisset, mais sans signer, « à cause, prétend-il, de la foule de personnes qu'il y avait dans la chambre du S. d'Héran ». Au moment de son arrestation il déchira une *Prière pour le Soir* qu'il portait sur lui, mais ne put anéantir une copie de la *Lettre* (de Brousson) *aux Réformés de France*. Nous ne savons quel fut son sort (C. 163).

CHAPITRE VI

APPARITION DES PRÉDICANTS DANS LES BASSES-CÉVENNES

(Janvier-Février 1686)

Pour Crouzil, Cambolive, Nissolles ou Bousquet, les sermons composés par les ministres réguliers étaient encore une aide qu'ils jugeaient indispensable. Au début de 1686 apparaissent dans les Cévennes des hommes qui prétendent succéder en toutes choses aux pasteurs absents, et qui ne puisent qu'en eux-mêmes la matière de leurs exhortations. Les premiers dont nous entendons parler, se sont recrutés dans la foule errante des protestants que les conversions générales ont arrachés à leur demeure, et que les autorités royales appellent « les fugitifs ».

Le seul parti qu'avaient cru pouvoir prendre un nombre considérable de réformés lors de l'arrivée des dragons avait été de se réfugier dans la campagne. Chênes verts de la plaine, châtaigniers des Cévennes, hêtres de l'Aigoual ou de la Lozère : carrières de la Vaunage, grottes profondes du calcaire, ou fissures du granit ; maisons ruinées des garrigues ou des hauts plateaux, *claies* des pays de châtaignes ou *jasses* des terrains livrés aux moutons, abritèrent dès la fin de 1685 des centaines de personnes qui vivaient au jour le jour, sous le ciel, sans rien prévoir de leur sort du lendemain [1]. Un certain nombre de ces fugitifs (la plupart peut-être), ont pensé d'abord à suivre les pasteurs sur les routes de l'exil. Leur manque de ressources,

1. On nomme *claie (cledo*, de là le nom de ferme : la Clède) dans les Cévennes, une maisonnette souvent isolée et en pleine montagne, où s'opère le séchage des châtaignes. Après la récolte (octobre) les fruits sont versés au premier étage sur un plancher de poutres que séparent de minces fissures. Au rez-de-chaussée, des troncs d'arbres, en se consumant lentement, envoient leur chaleur et leur fumée à travers l'épaisse couche des châtaignes. Une *jasse* est une bergerie où s'abritent pendant les heures les plus chaudes du jour et pendant la nuit, les troupeaux qui pâturent loin des mas.

leur ignorance des routes les ont retenus ; ou bien ils sont allés jusqu'à Orange, jusqu'à Lyon, et ont dû rebrousser chemin. Les guides sont très chers, quelquefois peu sûrs, les passages de la frontière étroitement surveillés. L'édit de révocation d'ailleurs, condamne aux galères perpétuelles les hommes, à la réclusion les femmes qui seront surpris sortant du royaume.

Le moyen leur manque d'autre part, de revenir à leur vie antérieure, même au prix d'une abjuration dont ils n'ont d'abord pas voulu. L'arrêt du 28 septembre 1685 faisant défense aux P. R. d'abandonner leurs biens ou de cacher leurs meubles pour éviter le logement des gens de guerre a été appliqué sans pitié. La maison délaissée a eu sa porte enfoncée. Pour subvenir aux frais des dragons logés à 30 sols par jour et par homme, l'autorité militaire a fait vendre aux enchères les denrées, le bétail, le mobilier[1]. Les fugitifs qui consentiraient à plier, en se déclarant catholiques, ne rentreraient même pas toujours dans leur demeure, saisie au profit du roi par les officiers[2]. Le seul droit qui leur reste, c'est la possibilité de racheter leurs biens aux acquéreurs pour le prix que ceux-ci les ont payés[3].

Le monde des fugitifs offrait une étrange variété : enfants, jeunes filles, femmes, vieillards, riches et pauvres, régents, chantres, marchands, cardeurs, cordonniers, cultivateurs, anciens soldats apparentés aux familles de la petite noblesse des Cévennes, membres des vieilles maisons du Languedoc, proposants (comme Rey), avocats au Parlement (comme Cambolive). Toutes les professions et tous les métiers se trouvaient là représentés. Les uns, portant sur eux des sommes considérables qu'ils avaient pu réaliser, vivaient des provisions qu'ils achetaient dans les fermes isolées, ou qu'ils envoyaient quérir dans les villages. D'autres ne trouvaient de ressource que dans la charité de leurs compagnons, de leurs parents qui s'étaient soumis, ou recevaient le pain, la soupe, les châtaignes, que des inconnus consentaient à leur donner, « ayant le cœur touché de leur constance ». Le pays des Cévennes en particulier était si malaisé

1. Voir Ribard, p. 16, un *Mémoire des effets vendus à Cros, des habitants de la R. P. R.* qui ont *abandonné leur maison avec toute leur famille pour n'obéir pas aux ordres du roi* (3 nov.) et p. 21, la mention de biens vendus, ayant appartenu à Antoine Arnaud, habitant du mas du Buisson (Cros) qu'on retrouvera plus loin.

2. La maison de Pierre Durand régent et chantre à Lasalle, « la plus belle du lieu », est transformée en caserne.

3. Ribard, p. 19. Une ordonnance de Noailles du 1er octobre 1685 impose aux acheteurs, à cette condition, la restitution immédiate des biens des fugitifs.

à surveiller en toute son étendue, la complicité des Nouveaux Convertis fut si facilement acquise à ces infortunés, qu'on vit des personnes et des familles même, vivre ainsi sans domicile fixe, pendant plusieurs années.

Jean Cabrol, écrivant dans sa veillesse ses souvenirs, rapporte qu'il n'avait que dix ans à la Révocation, quand son père et sa mère, celle-ci d'une santé petite, quittent Nîmes « laissant leurs biens à la proie des dragons », et montent dans les Hautes-Cévennes, à Saint-Frézal de Ventalon. Ils y demeurent cinq ans, errant tantôt d'un côté tantôt de l'autre « sans faire brèche quand à la foi »[1].

Isaac Poujol (47 ans), part de Montdardier où il est facturier de laines, six mois avant les abjurations générales, les biens de son père ayant été décrétés, c'est-à-dire saisis par le roi. Il se réfugie à Calvisson. La dragonnade l'y surprend. Avec sa femme Suzanne Delubac et quatre de ses enfants il remonte vers Sauve, et s'arrête dans le bois de Roucaute d'abord, puis dans celui de Colombeirol (près de Saint-Théodorit). Ils construisent là une hutte et « restent comme çà, dans les bois, dit-il, pendant un an ». L'argent de la famille n'était pas épuisé encore. Ils pouvaient se procurer des vivres grâce à la complaisance d'un habitant de Bragassargues. Nous retrouverons Poujol encore errant, en février 1691[2].

Une vieille femme de Sainte-Croix de Caderles, la veuve d'Antoine Roques, quitte sa maison au moment de la soumission générale. Elle a 74 ans. Son fils Jean, fugitif également, sera bientôt compagnon du prédicant Vivent. Elle demeurera, « à la campagne, n'habitant ni ville, ni village, et n'entrant que dans fort peu de maisons », *pendant huit ans*. Une de ses filles partagera son existence. La mère avouera en 1692 « qu'elle se serait rendue, sans sa fille qui la menaçait de l'abandonner si elle changeait de religion »[3].

Des ordonnances interdisent aux Nouveaux Convertis de donner asile aux fugitifs. Des patrouilles leur font une chasse continue. L'existence de souffrance qu'ils mènent en lassera à la longue le plus grand nombre, qui épuisés par des mois de résistance, accepteront enfin d'être vaincus, et rentreront, dénués de tout, dans la vie commune, ou risqueront les galères

1. *Bull.* XLIV, 532.
2. C. 171. Dossier Poujol.
3. C. 172.

dans une suprême tentative pour rejoindre les frères qui les appellent de l'autre côté de la frontière. Mais d'autres, au contraire, accepteront leur sort et y trouveront leur vraie vocation. Une ardente passion agitait leur âme. C'était pour ne pas fléchir le genou devant Baal qu'ils avaient « pris les bois ». Seuls ils étaient demeurés fermes pendant la tourmente. Vivant entre eux, continuant la prière particulière et la prière commune, leur ferveur spirituelle s'aviva sous l'aiguillon de leur vie misérable. Ils sentirent s'imposer à eux le devoir de rallumer le flambeau de la parole divine au milieu d'un peuple qui l'avait laissé s'éteindre. Réduits à gémir sous les genêts de leurs montagnes comme l'antique prophète d'Israël, ils maudirent à leur tour une puissance aussi impie que la Jézabel d'autrefois et virent dans les persécutions qui les atteignaient la marque infaillible qu'ils étaient le peuple de Dieu. Les petits cultes qu'ils célébrèrent d'abord devant des groupes frémissants composés de fugitifs comme eux, leur communiquèrent une nouvelle assurance. Une foi intense exalta leurs facultés. Leur volonté devint plus tenace, leur ambition plus hardie. L'indignation les rendit éloquents, la douleur et la conviction leur conférèrent une vigueur qu'ils ne s'étaient pas soupçonnée. Le peuple des fugitifs devint prophète à sa façon. La méditation se transforma en exhortation, l'exhortation en discours véritable. Tel se trouva « prédicant » sans pouvoir sans doute lui-même marquer les étapes de son développement.

Dès le mois de janvier de l'année 1686, cinq de ces convaincus travaillaient déjà les Basses-Cévennes. Ils exprimaient ouvertement leur intention de restaurer intégralement le culte proscrit, et de rendre à l'Eglise désolée toutes ses manifestations traditionnelles.

Dans ses *Lettres Pastorales*, que Jurieu, ancien professeur de théologie à Sedan et pasteur réfugié à Rotterdam, expédia en France tous les quinze jours à partir du 1er septembre 1686, et qui, plus tard, réunies en volumes, ont été l'une des sources les plus souvent utilisées pour l'histoire des premiers prédicants, Vivent (dont Jurieu ne transcrit que l'initiale) est nommé le premier. Tout laisse supposer en effet qu'il donna l'élan décisif aux autres.

Celui que La Baume, conseiller au présidial de Nîmes, et bien placé cependant pour connaître les faits, appelle « un misérable sorti de la lie du peuple », était au contraire issu d'une très

honorable famille[1]. Son père David Vivent[2] (et non Vivens, il faut prononcer *Vivain*) était greffier à Valleraugue, dans le bourg qui s'allonge au pied de l'Aigoual, au fond de la fissure grandiose où se forme l'Hérault. David Vivent, marié une première fois avec Jaquette d'Arnal, avait eu d'elle trois enfants : David l'aîné, dit « le boiteux », et deux filles qu'il avait convenablement établies à Valleraugue même. Sa seconde femme, Marthe de Villas de Bez, d'une maison fort connue dans la région, lui donna quatre autres enfants. François, qui devint prédicant, était l'avant dernier.

Il avait été d'abord régent. Un officier de milices qui tint plus tard garnison à Saint-Jean du Gard, recueillit là le souvenir qu'il avait dirigé l'école protestante de Peyrolles[3]. Sa jeunesse nous est présentée sous un jour peu favorable. Un cabaretier de l'Espérou, compromis plus tard par ses relations avec lui[4], déclara l'avoir connu à Valleraugue en 1683, en un temps où « il ne vivait que de ce qu'il volait ». On pourrait croire à une diversion calomnieuse et intéressée de la part d'un prisonnier, mais il faut rapprocher de ce jugement le témoignage d'un jeune homme de Lasalle, Antoine Gavanon, qui plus tard, plein d'admiration pour « Monsieur Vivent », partagea ses tribulations. Gavanon qui l'avait fréquenté à Valleraugue en y allant « tirer la soie », le dit « d'assez bonne famille, sachant bien lire et bien écrire, mais il était fort dépravé dans sa jeunesse jusqu'à l'âge d'environ une vingtaine d'années que la persécution se fit pour la Religion »[5].

Les pilleries des dragons à Saint-Hippolyte et au Vigan, la condamnation des pasteurs coupables d'avoir résisté aux ordres du roi, touchèrent en lui la fibre huguenote. Le 21 juillet 1684, dans la métairie du Caniel, à Valleraugue, il dresse son testament devant le notaire François de la Pierre, « étant en estat pour s'en aller en voyage ». Aux pauvres de la Religion il lègue quinze livres, à tous ses frères et sœurs, neveux et nièces, cinq

1. Sur la famille de Vivent, voir *Bull.* XXXIX, 155.

2. C'est ainsi que le prédicant orthographiait son nom. Son grand père avait fait de même. On a jusqu'ici écrit d'ordinaire *Vivens*, suivant en cela l'exemple de Brousson, et des relations du temps. Cette orthographe a le tort de fausser la prononciation du nom. Un espion de Hollande l'écrivait *Yvain*.

3. *Fragment sur la guerre des Camisards* publié par M. Tallon.

4. En 1691. (C. 171. Liasse touchant les émissaires de Vivent).

5. *Relation* de Gavanon. *Pap. Court*, 17, B, f° 79.

sols chacun : à son frère Pierre il veut qu'on rembourse 35 livres qu'il en a reçues, sur les intérêts de ce qu'il a eu de la succession de son père, et il fait insérer comme clause dérogatoire, à la fin de l'acte, les paroles : « Mon Dieu soyez ma garde sûre car en vous je m'assure »[1]. Le voyage que méditait le jeune homme était sa sortie de France. Il semble cependant être demeuré dans les Cévennes. Ce ne fut qu'au temps des conversions générales, c'est-à-dire un an plus tard, que son beau-frère Antoine de la Cour partit avec lui pour Beaucaire, et l'y laissa qui s'en allait à Genève[2]. Vivent franchit-il la frontière ? Rien n'est moins certain. Quelques semaines plus tard il était encore dans les Cévennes. Il n'avait point abjuré, et se tenait dans les bois. La Révocation avait fait de lui un révolté, qui devait mettre toutes les énergies d'un caractère violent et aventureux au service de son Eglise persécutée.

Gavanon qui le vit arriver à Lasalle, fut par lui encouragé à rester fidèle, à tenir bon. Vivent lui confia ses desseins et lui dit « qu'il se voulait hasarder de prêcher, si Dieu lui voulait renforcer la mémoire ». Il ne tarda pas à essayer son zèle. A la fin de 1685, il fit sa première assemblée à Carnoulès, près de St-Sébastien d'Aigrefeuille, entre Alais et Anduze, « y ayant, dit une relation contemporaine, fort petit nombre de gens[3] ». Par une coïncidence assez curieuse, c'est à Carnoulès qu'il devait six ans plus tard trouver la mort. Les assemblées continuèrent aux environs de Saint-Paul la Coste, sans doute dans le bois de Mallebouisse, « auxquelles le nombre de gens commença à s'augmenter ». De là Vivent revint du côté des Cévennes, c'est-à-dire vers l'Ouest.

Son signalement était assez particulier. Il avait, au début de son activité, de 22 à 23 ans, mais paraissait plus âgé. D'extérieur disgracieux, la taille petite et maigre, les cheveux châtain foncé (on dit quelquefois noirs), le visage ovale et basané, le menton pointu, le nez grand, les yeux de même et bruns, les joues enfoncées, deux os paraissant au haut des joues, les jambes cagneuses, boitant un peu (ou plutôt se balançant sur

1. *Reg. notariés* de Valleraugue (notes Teissier du Cros). Les témoins de l'acte sont Jean Teulon, Louis Teissier, Jean Vivens, maître chirurgien, David de la Pierre, Pierre Rigal, Antoine Méjanel et David Boisson, ce dernier illettré.

2. C. 171. Emissaires de Vivent.

3. *Relation sommaire et véritable de ce qui s'est passé dans les assemblées faites en Cévennes* (écrite avant mai 1686). *Pap. Court*, 17. Z. f° 65.

les hanches) en raison d'une blessure reçue dans sa jeunesse, il ne dédaignait pas quelques raffinements de toilette. Il parut d'abord avec une cravate de mousseline, une bague d'argent au petit doigt, et s'il se montra quelque temps en cheveux courts, coiffé d'un chapeau noir retroussé, il mit bientôt la perruque, marque distinctive alors d'un état social relevé. Vivent jugea inutile d'être connu sous son vrai nom et se fit appeler *Bousquet*.

Aux environs de Lasalle, dans ces Cévennes pour lesquelles il avait quitté Carnoulès, il rencontra, aux premiers jours de 1686, quelques hommes décidés, qui déjà consolaient leurs frères de la même façon que lui. Peut-être même était-il venu délibérément les rejoindre. Pendant un mois nous allons le voir en relations suivies avec quelques-uns d'entre eux.

Deux étaient de la paroisse de Colognac, où s'était réunie l'assemblée de 1683, Vidal et Bringuier.

Isaac Vidal n'a guère laissé que son nom dans les informations judiciaires. Brousson qui le nomme le premier de tous les prédicants, et qui recueillit pieusement son souvenir quatre ans plus tard, fait dater de novembre 1685 les premiers cultes de « ce jeune homme de 22 à 23 ans, boiteux, sans étude, sans apparence, et ayant fait le métier de cardeur à Colognac »[1]. Jurieu rapporte, sur la foi de quelque correspondance du Languedoc, que Vidal « étant couché avec son père dans la nuit, crut avoir une vision, et entendre une voix qui lui disait : Va consoler mon peuple ! ». « Je ne sais, ajoute-t-il, si ce fut la force de son zèle et de son imagination qui produisit cet effet ou si ce fut effectivement une voix du ciel. Quoi qu'il en soit, toutes les remontrances de son père qui tourna en ridicule sa vision et son dessein ne le purent empêcher de suivre cette vocation... Il fit des assemblées. Il y parla avec tant de succès et tant d'ordre pour un homme comme lui, que chacun en fut surpris et tout le monde en fut édifié[2] ». Le père d'ailleurs, et aussi un oncle du prédicant devaient être des auditeurs fidèles et des compagnons du jeune cardeur.

Antoine Bringuier était d'une condition moins humble. Habitant au mas de la Gardette, qui communique avec Lasalle plus facilement qu'avec Colognac, d'où dépend néanmoins la maison, il s'était marié en 1681 à Lasalle même, avec Jeanne Plantier,

1. Brousson. *Relation des Merveilles...*, p. 6.

2. *Let. Past.*, I, 79.

apparentée à l'une des familles de la petite noblesse du lieu, les Le Blanc du Roullet et il signait ordinairement *de Bringuier*. Son frère, Jean, avait été tué le 31 octobre 1685 par les dragons qui catholicisaient Colognac. Au début de 1686, il avait environ 30 ans. De taille assez haute, le visage un peu pâle, les cheveux châtains et abattus, il était vêtu d'un haut de chausse chamois et d'un justaucorps de minime »[1]. Bringuier fut l'un des plus actifs parmi les premiers prédicants. On verra que son instruction n'était pas négligable et qu'il était doué d'une facilité de parole et de plume qu'on pourrait dire extrême — ou excessive.

De Lasalle, et connaissant depuis longtemps Bringuier, était originaire un autre fugitif, qui devint également prédicant, Jean Manoël. Il est qualifié de bourgeois. Fils de Noble Antoine de Manoël, Sr de Montgros, ce dernier fixé à Lasalle depuis son mariage avec D^lle Suzanne d'Algues, il avait un frère qui est toujours désigné sous le nom de Noble Etienne de Manoël, S^r d'Algues [2]. Jean Manoël avait servi dans le régiment de Melin Cavalière, compagnie du Sr de Baudan Fontenilles, et en 1681, revenu de l'armée, il avait acheté de son frère la métairie de la Combe (Soudorgues) où il habitait. Il était âgé de 48 ans à la Révocation. S'il n'hésita pas alors à prendre les bois comme d'autres réformés ardents, du moins voulut il sauvegarder dans la mesure du possible, l'intégrité de son patrimoine, et avant de fuir sa maison, pour en éviter la vente légale, il en fit donation régulière, le 18 décembre 1685, à son neveu et à ses nièces. Fier de son nom et de ses attaches, il savait dire, à l'occasion, à ceux qui l'hébergeaient, que les Messieurs de Nogaret, et d'autres Messieurs les plus qualifiés de Saint-André de Valborgne étaient ses parents. Son extérieur ne concorda pas toujours avec ses alliances. Un de ses auditeurs de 1686 le dépeint comme « petit, maigre, mal vêtu de gris, portant sur les épaules un manteau de même couleur ».

Bringuier, Vidal et Manoël, étaient, aux environs de Lasalle, en contact avec les fugitifs auxquels les massifs tourmentés des montagnes de Coulègne (975^m), du Liron (1180^m), et du Brion (916^m), fournissaient des retraites assurées. Le mouvement d'émigration avait à peine commencé. Incertains encore du parti qu'ils allaient prendre, les fugitifs se serraient autour des hommes qui reprenaient le culte aboli. Si Vivent fournit aux prédi-

1. Le 3 janvier 1686, il signe encore un acte notarié à Lasalle.

2. Le prédicant est appelé quelquefois *Manuel*, et quelquefois simplement *d'Algues*. Le château d'Algues est dans le bourg de Lasalle.

cants de la région une impulsion qui décida définitivement de leur vocation extraordinaire, il semble que ce soient ceux-ci et leurs premiers auditeurs qui lui aient donné à lui-même l'occasion de s'affirmer plus nettement dans son rôle. C'est vers Lasalle que Vivent « fit avertir le peuple[1] de venir aux assemblées » et la première qui l'ait mis en face d'un auditoire un peu considérable (environ 300 personnes) se tint dans la nuit du 18 au 19 janvier sur la pente nord du Mont Liron, par-dessus Milherines, en tirant vers Saumane. Est-ce là qu'il se fit conférer, par son auditoire ou par d'autres prédicants, le droit de distribuer la Sainte-Cène ? Toujours est-il que la nuit suivante, il donnait la Communion dans la paroisse de Sainte-Croix de Caderles.

Entre Lasalle et Saint-Jean du Gard, descendent à l'Est de la montagne de Brion, des contreforts boisés séparés par des ravins aux pentes rapides. Par la bonté du prêtre et prieur de Sainte-Croix, Barrau, pitoyable à ses paroissiens dévoyés, les dragons n'étaient pas venus loger dans les maisons isolées ni dans le petit hameau dont l'ensemble formait sa paroisse, et les bois et les fermes abritaient là, paisiblement, une foule de fugitifs des environs. Les premiers prédicants avaient pris déjà le chemin de cette retraite fortunée. Dès la première quinzaine de janvier, dans une petite maison basse, inhabitée, nommée la Sagne, à 2 ou 300 pas de la maison de Sainte-Croix nommée le Capon, un culte clandestin avait été célébré devant une quarantaine de personnes. Une femme avait fait la prière, en attendant l'arrivée du « ministre ». Deux hommes ensuite avaient paru, « tous deux de Colognac ». « Le plus âgé (?) à son entrée commença d'entonner un Psaume, fit ensuite une prière et tout un sermon, et le sermon fini, l'autre (Bringuier) fit une longue prière ». Les auditeurs étaient de Sainte-Croix et de Saint-Jean. Le spectacle était nouveau. Fraissinet, de Caderles, avisa dans l'assemblée l'apothicaire Teissier, de Saint-Jean, et « l'exhorta à la charité, et à bien garder le secret, si on voulait qu'ils continuassent ces exercices ».

Le secret fut gardé, en effet, tout au moins pendant une dizaine de jours, et le soir du 19 janvier, une nouvelle assemblée, autrement considérable, se tint encore dans le quartier, mais cette fois loin de l'église, sur le pré du moulin de Mont-

1. Entendez : les Cévenols qui n'étaient point des fugitifs.

vaillant, dans le fond d'un ravin très abrité. Près de 400 personnes, des hommes pour la plupart, entouraient Vivent. Beaucoup étaient des fugitifs, mais un certain nombre étaient accourus de Saint-Jean, de Lasalle, de Soudorgues et de Peyrolles, pour prendre part à la Cène. La foule emplit le pré. Le culte commença par une prière prononcée par un ancien régent de Lasalle, Pierre Durand, qui venait d'abandonner sa maison aux dragons. Puis Vivent, sans chapeau, « ayant seulement un mouchoir de toile blanche serré autour de la tête »[1], placé au plus haut du pré, tout proche d'un pommier auquel était suspendue une lampe, fit une prédication, parlant de la Communion qu'il avait dessein de donner aux assistants, et leur dit de prendre garde, après l'avoir reçue, de n'aller point à la messe. Un tailleur de Soudorgues, Louis Mazel, avait entonné les Psaumes, qui hâtèrent le long du vallon, les pas des retardataires. Pour la Cène deux verres avaient été fournis par le rentier du moulin, Jacques Roques[2]. C'était la coutume alors que le pasteur ne distribuât que le pain, la coupe étant offerte par un membre du Consistoire. Vivent fit choix pour remplir cette fonction de Jean Roques, de Sainte-Croix, qui lui servait de guide depuis quelques jours, et lui fit promettre, suivant l'usage, en l'établissant dans la charge d'ancien, de vivre et de mourir dans la religion réformée. Roques posa le fusil qu'il tenait à la main, et se plaça aux côtés du ministre. Les fidèles se présentèrent si nombreux qu'il fallut interrompre un instant la cérémonie, pendant qu'un petit garçon allait chercher au moulin le vin qui manquait. Seuls, d'ailleurs, purent s'approcher de la table les réformés qui n'avaient point abjuré. Une personne de Saint-Jean, Mlle de la Jonquière[3] en fut écartée parce qu'elle avait changé de religion. Ni ses larmes ni ses protestations de repentance ne fléchirent Vivent. Il lui promit seulement de la recevoir en une autre occasion, quand elle aurait fait de sa faute

1. L'habitude avait été que les pasteurs, dans les temples, prêchassent la tête couverte. (De Félice, I, 62).

2. Le fait ne dut point apparaître aux assistants comme trop singulier. Dans les inventaires qui furent dressés des biens des Consistoires supprimés, il est mentionné que celui de Villemagne-Villecelle (près Bédarieux), jusqu'au dernier jour de son existence, et que celui de Faugères pendant longtemps, n'avaient possédé que des coupes de verre de nulle valeur.

3. *La Relation sommaire...* des *Pap. Court* dit : « la demoiselle d'Escot, femme du Sr Rouveirollis. »

une réparation publique. Le culte se termina par une nouvelle prière de Durand[1].

Peu de jours après, Vivent tenait une nouvelle assemblée dans la paroisse de Saint-Martin de Corconac, « dans un désert », auprès d'une grange appartenant au Sr Verdier, de Perjurade. Sur les pentes du Mont Liron, loin de tout chemin, un auditoire plus compact encore s'était amassé la nuit. Trois prédications furent prononcées (ce qui permettrait de croire à la célébration d'un jeûne solennel), deux par Vivent, et l'autre « par le nommé Saule, de Colognac », qui n'est autre que Vidal, affublé d'un surnom dont l'origine nous est inconnue. Ce fut dans cette dernière assemblée « qu'on commença à porter des armes », par où il faut entendre que les Cévenols y résolurent de se défendre si les dragons s'avisaient de disperser leurs cultes par la force. Les autorités, on le savait, avaient eu vent, en effet, de l'agitation séditieuse qui se manifestait entre Saint-Jean et Lasalle.

Les prédicants payèrent d'audace. La nuit du 28 au 29 janvier, dans le ravin qui descend du Brion à Saint-Jean, ils vinrent tenir un culte au mas de la Bèbe, chez Louis Nicolas et sa femme, qui avaient, peu de semaines auparavant, baptisé eux-mêmes un de leurs enfants qu'ils ne voulaient pas porter à l'église. De Saint-Jean, cette fois, montèrent à la Bèbe non seulement des hommes ou des femmes, mais un grand nombre de jeunes filles. Le mouvement fut d'ailleurs si peu discret que Lambert, l'ancien chantre du lieu, se douta qu'un culte était convoqué vers Caderles. Il y courut, fort vexé de n'avoir pas été averti par ses amis. Les deux chambres du mas regorgeaient d'assistants. Quelques-uns se tenaient debout devant la porte, sans pouvoir entrer. Arrivent trois ou quatre hommes armés, qui escortent le prédicant. Fiers de leur rôle, ils crient : Place ! Place ! et vont déposer leurs fusils sur le lit. Vivent se campe sous la porte qui sépare les deux pièces, et demande à Lambert, qu'on lui désigne, d'entonner le Psaume 74 :

D'où vient, Seigneur, que tu nous as épars ?
De si longtemps ta fureur enflammée
Jette sur nous une épaisse fumée...

1. Durand, peu après essaya de quitter le royaume. Voir *Bull.* XXVII, 453, et XXVI, 465. Arrêté à Dijon, il fut condamné aux galères le 10 mars 1687, puis déporté en Amérique. Il avait été le maître du régent Pierre Faïsses (voir les *Mémoires* de celui-ci, *Pap. Court*, n° 44). Un de ses fils, Pierre, avait été immatriculé à la Faculté de théologie de Genève, le 2 mars 1681. (Voir De Félice, IV, 116; *Fr. Prot.* 2e éd. V, 1007 ; et *Bull.* XIII, 151.)

Le chantre commence, avec un tremblement dans la voix. Le prédicant l'interrompt : « Qu'est ceci, Monsieur, vous avez peur ? Chantez hardiment ! » Le Psaume achevé, un habitant de Caderles, Mazel, lit le Nouveau Testament. Vivent prêche, puis il repart, accompagné de Jean Roques et de Boudon le Cadet, du mas de la Faïssolles (Peyrolles), qui ont « remis le fusil au col ». Manoël demeure à la Bèbe, et prononce une dernière prière avant que l'auditoire ne se disperse. La même nuit, sur l'autre versant de la combe, Bringuier et Saule (Vidal) réunirent une autre assemblée dans le mas du Cade où ils avaient trouvé l'hospitalité.

Les auditrices de Vivent, à la Bèbe, avaient tenu pour la plupart leurs coiffes cévenoles rabattues sur le visage, craignant d'être reconnues. Le mystère de ces cultes nocturnes, l'apparition de ce prédicant qui cachait soigneusement son nom, dont Lambert affirmait « qu'à son langage il paraissait gascon », que l'un désignait comme « un proposant venu de Genève », dont un autre avait entendu dire « qu'il était suivi de deux demoiselles de son pays qui ne le quittaient jamais [1] », la vigueur de cette prédication populaire qui faisait vibrer de joie et de repentance des âmes religieuses, l'admiration qui rejaillissait sur ce personnage « qu'on avait dit innocent, mais qui disait de belles paroles », suscitèrent à Saint-Jean une agitation dangereuse. Le lendemain de l'assemblée, le vicaire Barthieu, les consuls, et le juge et procureur d'office, arrêtèrent quatre personnes au quartier de Caderles [2]. Bâville, averti, les fit mettre dans des chambres séparées, et chargea l'avocat Joly des premières enquêtes.

Joly soupçonnait l'apothicaire Teissier. Il se servit, pour le faire parler, d'un exempt des gardes, Constant, devenu catholique avant les conversions. Teissier finit par dénoncer à Barthieu l'assemblée de la Sagne ; Lambert, adroitement interrogé par deux femmes catholiques, raconta celle de la Bèbe ; un habitant de Caderles, Mielgues, celle du pré de Montvaillant. Le 13 février, Louis des Hours, Sr de Mandajors, subdélégué de Bâville

1. Nous avions pensé d'abord à une ironie de Vivent appelant *Demoiselles* ses gardiens ou ses armes. De nouveaux documents nous font penser aux jeunes fugitives que Bâville appelle les maîtresses du prédicant. Deux d'entre elles, les Dles du Roucou étaient d'une maison voisine de Perjurade et de Peyrolles.

2. Pierre Roquier, Jean Rossel, Jean Cabrit, Henry Roques (frère de Jean). Roquier et Cabrit moururent aux prisons d'Aigues-Mortes (Matth. Lelièvre. *Un déporté pour la foi*, p. 30). *Bull.* XXVII, 236. Jurieu rapporte que Barthieu, trébuchant sur les pierres du sentier qui menait à la Bèbe aurait dit : Je ne sais comment ces diables peuvent passer ici la nuit. (*Let. Past.*, I, 72).

à Alais, vint procéder à une information. De nombreuses arrestations eurent lieu, et le 19, Mandajors envoyait à l'intendant ses dossiers, en même temps que quelques prisonniers (entre autres la femme du rentier du moulin et celle du rentier de la Bèbe). Mais les protestants les plus compromis (Lambert était du nombre) avaient déjà fui, et Bâville dût décréter de prise de corps huit des coupables avant d'interroger les autres [1].

A peine avait-il eu le temps d'apprendre par la procédure les noms des prédicants Manoël et Bringuier, que Durand, juge de Sauve, lui en signalait deux autres : Vidal et La Fresquière.

Nous connaissons déjà Vidal. Nous rencontrons ici pour la première fois Roland l'Angely (ou Angely) dit La Fresquière. Deuxième fils d'un chantre du Vigan, et chantre lui-même, il avait quitté au mois de décembre son père et ses deux frères [2]. C'était, quand il prêcha, un jeune homme de taille assez haute, maigre de visage, la chevelure courte, habillé de cadis, portant des sabots aux pieds. Le soir du 3 février (un dimanche), raconta un espion de Cros (près Saint-Hippolyte), une assemblée de 200 personnes s'était formée au mas de la Cabanelle, après avoir vainement cherché à s'abriter dans le mas de Fiéliech, trop étroit. La Fresquière prêcha d'abord trois quarts d'heure, après quoi, on se mit à chanter les Psaumes, « et ensuite le dit La Fresquière fit deux autres discours ou prières, dans la distance

1. Nous avons corrigé sur plusieurs points ce que nous avions écrit nous-même dans le *Foyer protestant* (1900, p. 266) touchant les premières assemblées de Sainte-Croix de Caderles. Depuis, nous avons eu connaissance de la *Relation sommaire* des *Papiers Court*. Il semble que Jurieu (*Let. Past.*, I, 70) ait eu sous les yeux cette même *Relation*, en même temps qu'il utilisait d'autres récits. Des dossiers originaux conservés C. 164 et C. 166, il résulte : 1° que Jurieu a distribué entre un nombre trop considérable de cultes divers des renseignements qui n'en concernent que trois ; et 2° que l'auteur inconnu de la *Relation* a eu tort de placer l'assemblée de la Sagne après celles de Montvaillant et de la Bèbe. Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 162, reproduit Jurieu).

2. C. 165. Information contre (son père) Roland Angely (63 ans) et (son frère) Jean (20 ans) cardeur. — Le père, avec un autre fils, plus jeune, nommé Guillaume, quittèrent le Vigan au début de 1686, pour sortir de France. A Nîmes, ils cherchèrent vainement des nouvelles de l'autre fils, Roland, qui les avait déjà laissés. De Nîmes ils vont à Uzès, où Jean les rejoint. Tous trois atteignent Lyon. Ils passent deux mois dans la ville, y dépensent leurs modestes ressources, ont recours à la charité d'un marchand allemand, et sont obligés de revenir dans les Cévennes. Le père et son fils Jean sont arrêtés à Ganges le 16 octobre 1686. Le père, soupçonné d'avoir consolé et encouragé des malades, nie le fait, mais déclare avoir fait « tout ce qu'il a pu pour éviter de se faire catholique, n'ayant pu jusqu'ici s'y résoudre. » Le fils, quand on lui demande s'il veut abjurer, répond qu'il suivra en cela l'exemple que lui donnera son père. Le prédicant Angély sortit de France. Nous le retrouverons à Lausanne en 1689. Un de ses frères abjura et resta au Vigan. *Bull.* XLVIII, 609.

desquelles le fils de Colognac, du mas de Las Figuières, et le frère de Boissières, de Fieliech, firent lecture de quelques chapitres de la Bible ». Le culte avait duré de neuf heures du soir à deux heures après minuit. La nuit du 9 au 10, dans la bergerie d'Aigoin, près du mas du Cabanis (entre Saint-Hippolyte et Lasalle), Vidal, le boiteux de Colognac, avait fait également « un discours ou prière » d'une heure environ, devant trois à quatre cents personnes, exhortant ses auditeurs, comme l'Angély, « à mourir plutôt que de fléchir le genou devant Baal ».

Enfin, la nuit du 14 au 15 (ou la nuit précédente) dans une bergerie appartenant au prieur de Cézas, et située sur la haute montagne de la Fage (931m) qui sépare Saint-Hippolyte de Sumène et domine le village de Saint-Roman de Codières et le vallon de Cros, le même Vidal, après avoir fait entendre à la foule accourue, qu'il y avait au milieu d'elle des faux frères, aurait demandé à ses auditeurs « de lever la main de ne retourner plus à la messe », ce qui fut exécuté unanimement. Il aurait prêché, et La Fresquière après lui. La réunion de « la grange de Saint-Roman » fut bientôt connue comme l'une des plus importantes qui eussent encore eu lieu [1]. Un certainArnaud, de Cros, fugitif depuis la dragonnade, et qui accompagnait Vidal, s'y était fait remarquer par son zèle et avait entraîné l'assemblée à jurer fidélité à Dieu.

Ce que l'on ne sut pas à l'étranger, et ce que Bâville devait apprendre seulement quelques semaines plus tard, c'est que Vivent s'était trouvé là à côté de Vidal, et qu'une scène singulièrement hardie s'était déroulée dans la grange après les deux prédications.

On a cité souvent déjà le passage des *Lettres Pastorales*, où après avoir rapporté quelques détails de l'assemblée de Cézas, Jurieu ajoute : « [Les protestants y] convinrent de donner à celui qui leur prêchait le pouvoir d'administrer les sacrements. En quoi il ne faut pas vous imaginer qu'ils aient commis aucune irrégularité. La mission d'un pasteur par l'autre n'est qu'une forme qui doit être observée dans le temps de la paix de l'Eglise, mais dont on se peut passer dans les cas de nécessité » [2]. Le pasteur de Hollande n'a été qu'imparfaitement renseigné. Après

1. Jurieu, *Let. Past.*, I, 80. (Gaultier) *Hist. Apol.*, II, 165, que nous corrigeons d'après le dossier original C. 166.

2. *Lettre* du 15 octobre 1686.

la prédication, avoue dans un interrogatoire Jacques Soulier, de Monoblet, on fit sortir de la bergerie les personnes qui composaient l'assemblée, et Vivent « imposa les mains » à Vidal. La question à laquelle répond Soulier, bien que conçue en termes obscurs, nous révèle une autre particularité : « L'imposition des mains n'a-t-elle pas été donnée à Vidal par un certain Bousquet du côté de Valleraugue [Vivent] à qui l'on l'avait déjà faite pour *(sic)* trois autres ministres ? ». Il faut entendre le mot *pour* au sens qu'il a souvent dans le patois méridional, lire *par*, et conclure que Vivent passait, en mars 1686, pour avoir reçu « de trois autres ministres », l'imposition des mains [1].

Rappelons que le prédicant, une vingtaine de jours avant l'assemblée de Cézas, avait déjà distribué la Cène au pré de Montvaillant, et à cette occasion établi Jean Roques comme ancien. S'il jugeait nécessaire, ou utile, d'imposer les mains à Vidal, pour que celui-ci pût administrer les sacrements, on peut se demander s'il se serait permis de les administrer lui-même sans que le droit lui en eût été conféré par un acte spécial. Mais d'autre part aucun témoignage ne permet de penser que des pasteurs ordinaires (ni même un seul d'entre eux, comme le cas se présentera plus tard) aient « consacré » Vivent.

Nous expliquerons ailleurs pourquoi nous croyons que Vivent n'a demandé qu'à ses auditeurs de l'établir dans sa charge. Pour comprendre la mission que s'attribuaient les prédicants, il suffit d'ouvrir simplement la Confession de foi des Eglises réformées de France. L'article 31 portait les mots suivants : « Nous croyons que nul ne se doit ingérer de son autorité propre pour gouverner l'Eglise, mais que cela se doit faire par élection. » Il s'agit ici, formellement, de l'élection que les pasteurs déjà en charge, et élus eux-mêmes, doivent faire de celui qui veut devenir leur compagnon. Cependant le principe ainsi formulé comporte une

1. C. 164. Dossier de l'assemblée de Blateyras. Interrog. de Jacques Soulier, 14 mars 1686. « Interrogé s'il n'a pas assisté à une assemblée tenue il y a quelque temps dans une bergerie du côté de Cros, appartenant à un prêtre, composée de 1,500 personnes, dans laquelle l'imposition des mains fut donnée au nommé Vidal, du côté de Colognac, par un certain Bousquet du côté de Valleraugue, à qui l'on l'avait déjà faite pour trois autres ministres ? — A accordé ledit interrogatoire. Après l'assemblée, on fit sortir de la bergerie les personnes qui la composaient, après la prédication qui fut faite par Vidal, dans le dessein de lui imposer les mains, ce qui fut fait ainsi que le répondant apprit ensuite par ledit Bousquet et autres trois que le répondant ne reconnut pas. » Que signifie la dernière phrase ? Soulier a-t-il su par Vivent et trois inconnus que Vidal avait reçu l'imposition des mains ? ou bien a-t-il su que Vivent et trois inconnus, restés dans la bergerie, ont imposé les mains à Vidal ? La première interprétation est la plus probable.

restriction : « ...en tant qu'il est possible, et que Dieu le permet ». La fin de l'article, qui se rapporte aux persécutions de 1559 et à la situation précaire et tumultueuse des premières Eglises de la Réforme française, stipule expressément en même temps que la règle, les circonstances où elle peut être éludée. « Il a fallu quelquefois, et même [surtout] de notre temps, auquel l'état de l'Eglise était interrompu, que Dieu ait suscité gens d'une façon extraordinaire pour dresser l'Eglise de nouveau, qui était en ruine et désolation. Mais quoiqu'il en soit, nous croyons qu'il se faut toujours conformer à cette règle, que tous pasteurs, surveillants et diacres, aient témoignage d'être appelés à leur office. » Telle est la doctrine réformée, à laquelle Jurieu s'est référé lui-même.

La succession apostolique, telle que la professe le clergé catholique peut n'être qu'un leurre quand le successeur des apôtres est infidèle à leur authentique enseignement. Quand « l'état de l'Eglise est interrompu » par le triomphe de l'erreur et l'écrasement de la vérité évangélique, il appartient au chrétien authentique de se constituer lui-même, par la seule puissance de l'esprit dont il est animé, le continuateur de la saine tradition qui recommence avec lui. S'il trouve autour de lui d'autres personnalités qui partagent sa foi, son devoir consiste seulement à leur demander de le confirmer dans des fonctions qu'il tient de Dieu et de sa Parole, avant d'en être redevable aux hommes. Vivent, prédicant, dans un peuple qui n'avait plus que des pasteurs apostats et des prêtres infidèles, s'est trouvé dans la même situation que les premiers missionnaires de la Réforme. Une fois « établi dans son office », soit par sa seule conviction, soit par un « témoignage » formel de ceux qu'il allait servir, il a repris la coutume régulière en « imposant les mains » à Vidal.

D'autres prédicants de la première heure, que nous allons voir à l'œuvre, et qui ne connurent pas Vivent, prêchèrent et donnèrent la Cène comme lui, en vertu d'une vocation tout aussi spontanée. Comme lui ils se contentèrent de l'approbation ouverte de leurs auditeurs pour justifier ecclésiastiquement aux yeux de ceux-ci leur ministère d'apparence irrégulière.

L'assemblée de Cézas, au dire de Jurieu et de Gaultier de Saint-Blancard, aurait généralisé la mesure prise par Vivent au pré de Montvaillant. « On y nomma, dit le premier, plusieurs anciens pour les divers quartiers des Cévennes, et on les chargea du soin d'avertir des lieux et des heures des assemblées. »

Nous ne croyons pas, si le fait est exact, qu'il y ait lieu d'insister sur le détail d'une organisation qui dès le début demeura certainement fort vague, et qui finit par disparaître à peu près complètement, à mesure que la recherche des assemblées devint plus sévère. Il est sûr, cependant, que dans certains quartiers des protestants fidèles acceptèrent de se tenir en contact avec le prédicateur et ceux qui le suivaient.

Un ensemble d'habitudes imposées par les circonstances s'établit dans la nouvelle vie ecclésiatique. Les prédicants furent escortés de quelques hommes, presque toujours armés, qui veillaient sur leur personne, avertissaient d'avance les affidés dans les lieux où ils devaient passer, et se faisaient aussi leurs auxiliaires dans la célébration du culte. Ils prononcent d'abord des prières, un beau jour ils prêchent à leur tour. Il faut ajouter que dans les lieux où ils le précèdent, ces « accompagnateurs » assurent au prédicant l'aide matérielle des Nouveaux Convertis. Les premiers pasteurs du désert ont dû recourir presque tous, pour vivre, à la charité de leurs auditeurs. La question pécuniaire fut pour eux embarrassante et cruelle. Ils terminent leurs cultes par une quête qui leur est destinée. A la Sagne, au pré de Montvaillant, à la Bèbe, les suivants de Vivent et de Bringuier présentent aux assistants la bourse, ou plutôt le chapeau.

Dès les premières assemblées des Cévennes, en janvier et en février 1686, nous trouvons réunies toutes les particularités qui vont accompagner les cultes et la vie des prédicateurs « extraordinaires ». L'acte accompli par Vivent à la bergerie de Cézas nous révèle d'autre part le sérieux avec lequel ses compagnons et lui, envisagent les fonctions qu'ils assument.

CHAPITRE VII

PREMIÈRES EXÉCUTIONS

LES PREMIERS PRÉDICANTS DU BAS-LANGUEDOC

(Février-Avril 1686)

Bâville venait de décréter de prise de corps Vidal et La Fresquière (19 février), Manoël et Bringuier (21 février), quand il reçut des Basses-Cévennes la nouvelle d'un incident grave : des dragons lancés contre une assemblée avaient été accueillis à coups de fusil.

La nuit du 20 au 21 février, quinze fusiliers du régiment de La Fère en garnison à Lasalle, partis sur un avis du curé pour surprendre des protestants réunis vers Saint-Félix de Pallières, entendent chanter les Psaumes dans la direction de Durfort. Ils s'embusquent vers la ferme de l'Ayrolle [1], et attendent le retour des religionnaires. A quatre heures du matin, les premiers groupes apparaissent, trahis par la lumière de leurs lanternes. Une bande échappe d'abord aux soldats ; ils en heurtent une seconde, qui dans l'obscurité tire quatre ou cinq coups de feu. Deux dragons et le lieutenant sont légèrement blessés. D'une troisième troupe enfin, le détachement saisit neuf personnes, dont Pouget, de Valestalières, deux autres hommes, une femme et cinq jeunes filles [2]. Les protestants, le fait paraît avéré, avaient tiré les premiers. L'intendant informé de la première enquête

1. Au-dessous de l'aire de Jean Sujol. Les prisonniers furent saisis entre le mas de l'Ayrolle et le temple (rasé) de Saint-Félix. Le temple actuel a été construit sur l'emplacement de l'ancien.

2. L'assemblée s'était tenue dans la plaine du Rousset (aujourd'hui plaine du Montaud), près d'une bergerie appartenant à la Dlle Salles, de Sauve, sous un poirier, auquel des lampes avaient été suspendues. La bergerie fut rasée et le poirier coupé. Aujourd'hui encore un cerisier, isolé sur un tas de décombres, semble marquer dans la petite plaine la place où furent chantés les Psaumes. L'assemblée avait duré de neuf heures du soir à quatre heures du matin « qu'on entendit sonner à l'horloge de Durfort ».

du bailli de Lasalle Pierre de Bagars, (frère du pasteur Louis de Bagars, apostat, dont justement Saint-Félix de Pallières avait été la dernière paroisse), interrompit à Montpellier le procès des accusés de Caderles et se transporta immédiatement à Lasalle accompagné de quatre conseillers du présidial de Nîmes, du commandant militaire La Trousse, de quatre compagnies de dragons (qui venaient s'ajouter aux deux qui logaient déjà dans le bourg), de quelques archers de prévôt, et d'un bourreau.

Le 24 février, le même espion qui l'avait indirectement renseigné sur Vidal et L'Angély, l'avertissait à Lasalle qu'à l'assemblée de Saint-Félix, Vidal avait parlé devant « une grande quantité de monde qui avait 200 fusils », et qu'un de ses auditeurs, François Teissier, de Durfort, dit le Viguier, avait déclaré « qu'il voulait désormais faire prêcher en plein midi »[1]. Quelques soldats furent aussitôt lancés sur Durfort pour arrêter Teissier, tandis que d'autres battaient les environs de Lasalle.

Trois prisonniers ramenés de Saint-Roman de Codières avouèrent à l'intendant que le même Vidal, dont la témérité allait croissant, avait célébré deux jours auparavant (la nuit du 23 au 24), dans la bergerie encore du prieur de Cézas, un culte qui avait duré toute la nuit. Monté sur une table « faite dans la porte de la bergerie (?) », il avait exhorté les assistants à prendre courage. Ceux-ci étaient venus à l'assemblée munis de leurs armes : fusils, épées, pistolets et baïonnettes, et le prédicant, loin de les en blâmer, leur avait recommandé « de les mettre toutes vers la porte, pour se bien défendre contre les ennemis ». Quand l'ancien viguier de Durfort fut amené à Bâville par les dragons, l'intendant était bien résolu à faire un exemple éclatant.

Un des fils de Teissier, Isaac, ancien pasteur à Saint-Roman de Codières, avait dû quitter la France pour avoir prêché à Saint-Hippolyte dans le camp de l'Eternel. Le père pensait depuis quelques mois à se rapprocher de lui. Un billet d'abjuration à lui accordé, sans signature, par le vicaire de Boisset, lui

1. Jacques Nadal, de Lasalle, qui accompagnait alors Vidal, raconta plus tard à Ant. Court (26 juillet 1736) que Vidal avait prêché deux fois dans la nuit, et lui cita le texte des deux sermons, l'un de menaces aux révoltés, l'autre de promesses aux fidèles (Esaïe, LXV, 11 ; et LV, 6). Le bruit courut (faux évidemment) que dans l'assemblée s'étaient trouvés « les trois frères Dumas, de Durfort ou des environs, tous trois apostats. » Il s'agit des trois ministres de ce nom, Jean, pasteur de Durfort ; François, de Vézenobres, et Isaac, de Soustelle. *Pap. Court*, 17, G, 417.

avait permis d'obtenir de La Trousse l'autorisation de vendre ses biens, et d'aller avec ses trois enfants s'établir dans le pays de Gex. Il se serait trouvé là près d'Isaac, devenu pasteur auxiliaire des paroisses bernoises de Saint-Cergues et d'Arzier. C'eût été le calme après tant d'angoisses[1].

Ne nous étonnons pas si les premières réponses du viguier ne furent pas celles d'un héros. Saisi par les soldats dans sa maison de Fressac, le prisonnier perdit de sa première assurance devant les reproches de La Trousse et les duretés de l'intendant. Il se déclara nouveau converti, convint de sa présence à l'assemblée, où il était allé « par curiosité », donna quelques détails sur ce qu'il y avait vu, rendit à Vidal le témoignage que celui-ci avait « prêché comme un bon ministre », mais nia le propos hardi qui lui était attribué. Enfin, comme il lui était remontré « qu'ayant été juge il n'aurait pas dû autoriser de sa présence une assemblée avec port d'armes », il reconnut « qu'il avait tort d'y avoir été ».

Le 26 au matin, Bâville condamnait à la potence Teissier et Pierre Pouget[2], aux galères perpétuelles Antoine Delon et Antoine Baux, en raison de l'assemblée de Saint-Félix ; et aux galères également Jean Samson, dit Rouan, de Saint-Roman de Codières, en raison de celle que venait de tenir Vidal à Cézas. Les cinq hommes étaient déclarés « coupables d'avoir assisté à des assemblées illicites avec port d'armes »[3]. La formule était trouvée qui allait autoriser la répression violente ;

1. Teissier était porteur du certificat suivant : « Nous, Me Jean Duranc, Ser de Coussargue, prêtre et prieur de Durfort et Messire Ant. Duranc, Ser et baron de Vibrac... certifions à tous qu'il appartiendra, nous dit de Coussargue, que le Sr François Teissier, viguier de Durfort, s'est converti à la foi cat. apost. et rom. qui nous a exhibé un contrat d'arrentement qui lui a été passé par la dame de Montamaud de Prangins de sa terre de Vezanci au pays de Gé [Gex] en France ; et nous dit baron de Vibrac j'atteste que lad. dame de Prangins, ma belle-sœur, femme du Sr de Balthezar a écrit diverses missives de faire hâter led. Sr Teissier de venir en diligence avec sa famille pour venir tenir son afferme qu'il lui passa de sad. terre de Vezanci, et que son absence lui était d'un notable intérêt... Ce qu'ayant fait, led. Teissier m'a dit que quelques affaires lui étaient survenues, qu'il voulait les ranger, et ce fait, il m'a promis et fait connaître qu'il était dans le dessein de partir pour aller tenir sad. ferme, et nous a prié de lui accorder le présent certificat. Fait au château de Vibrac, le 1er de l'an 1686. [Signé] Coussargue, prieur. Le baron de Vibrac ».

2. Pouget avait été trouvé porteur d'une épée. Bâville fut plus sévère pour lui que pour ses deux compagnons.

3. La veuve Dufour fut bannie du Languedoc pour toujours, ses biens confisqués. Les cinq jeunes filles arrêtées avec elle furent bannies pour trois ans de la province.

ces « mal convertis » du Languedoc étaient maintenant convaincus d'avoir voulu émouvoir une sédition [1].

A peine Teissier, après le prononcé de sa sentence, était-il revenu dans sa prison [2], qu'il voulut mettre sa conscience en repos pour penser à la mort. Il manda le conseiller Gévaudan, et lui déclara simplement, comme le constate le procès-verbal, que « bien que dans tout son procès il ait dit avoir renoncé à la religion prétendue réformée, néanmoins il est vrai qu'il en fait encore profession ». Sa foi l'avait reconquis, elle le soutint désormais. Le missionnaire Aiguisier, auquel on le remit, essaya vainement, pendant qu'on entendait dresser le gibet sur la place de Lasalle, de le faire revenir à l'Eglise romaine. Teissier s'oubliant lui-même, aurait dit au prêtre, en voyant ses larmes et son zèle : « Monsieur, vous mourrez de notre religion ! ». Il marcha courageusement jusqu'au pied de la potence, cria pour libérer son âme : « Je meurs de la Religion ! », et au moment où le bourreau allait le jeter hors de l'échelle, dit à haute voix et très distinctement ces paroles du Psaume 31 qui devaient être désormais souvent répétées à l'heure du supplice :

Mon âme en tes mains je viens rendre
Car tu m'as racheté
O Dieu de vérité !

Pouget, exécuté après lui, mourut au contraire « dans de terribles transes, dans des horribles inquiétudes et dans des grandes souffrances ». On voulut voir dans son attitude lamentable un effet de sa fureur contre « les prêtres » qui lui auraient traîtreusement promis la vie s'il consentait à se faire catholique. Le malheureux cependant dès son premier interrogatoire avait déclaré qu'il avait abjuré entre les mains du prieur de Monoblet. Mais on ne pouvait pas se contenter de mettre des morts si dissemblables sur le compte de la piété inégale des deux victimes ; il fallait ajouter à l'horreur qu'inspiraient de telles exécutions, exalter ceux qui mouraient saintement, excuser par des causes cachées et atroces l'angoisse de ceux qui finissaient désespérés.

Nous avons du jugement et de la mort de Teissier une relation écrite par le missionnaire Aiguisier lui-même, qui plus

1. *Bull.* LVIII, p. 366 (Recueil parisien de nouvelles à la main. Voir *Bull.* LVI, 180).

2. Une chambre basse de l'ancienne maison du régent P. Durand, qui est la mairie d'aujourd'hui.

tard, travaillé par le souvenir de la mort édifiante du viguier, passa en Suisse et se fit protestant. Écrite en 1689, trois ans après les événements, il est curieux de constater qu'elle recouvre déjà la figure de Teissier et les derniers instants de sa vie d'un voile d'admiration qui en cache certains détails. Le dialogue que l'accusé, dans les souvenirs d'Aiguisier, tient avec l'intendant, a été complètement inventé par l'ancien prêtre. Teissier y est placé en face de Bâville comme un irréductible champion de la liberté, affirmant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. La réalité, que nous avons rapportée d'après les originaux, est plus humble. La fin des martyrs protestants, comme celle des premiers confesseurs de la foi chrétienne, a été de bonne heure embellie par ceux mêmes qui en avaient été les témoins oculaires. Aussi faut-il s'estimer heureux quand des pièces authentiques permettent de contrôler exactement le récit édifiant qui en a été fait. S'il nous faut noter chez de nombreuses victimes des défaillances, en particulier le peu de sincérité de leurs réponses quand elles essaient de sauver leur vie, leur mémoire n'en souffre pas autant que celle de leurs bourreaux, et la splendeur sereine des vrais héros ne ressort que mieux par le contraste[1].

L'exécution de Teissier et de Pouget, la venue des troupes qui avaient accompagné Bâville et qui demeurèrent cantonnées à Lasalle ou dans les paroisses voisines, jetèrent l'épouvante dans une région que les enquêtes de Mandajors à Saint-Jean avaient à peine troublée[2], et provoquèrent la fuite de quelques réformés qui se sentaient compromis. De nouveaux fugitifs peuplèrent la campagne et les bois. L'intendant, pour un temps, n'allait rien avoir à redouter des environs de Cros, de Lasalle ou de Sainte-Croix de Caderles. Mais les prédicants ne trem-

1. Le dossier de Teissier, de Pouget et de Samson dit Rouan, se trouve C. 166. La *Relation* d'Aiguisier a été publiée par J.-J. Faure. *François Teissier*, p. 16. La *Relation* du *Bull.* V, 214, est une retouche du récit d'Aiguisier, publiée à Berlin en 1702 par le plus jeune des fils du martyr. On trouve aux *Pap. Court* 17, U. 187, une *Lettre écrite à Monsieur* [Isaac] *Teissier, ministre, sur la mort de Monsieur Teissier son Père, exécuté en Cévennes pour la Profession de la R. R. et réponse.* (Imprimé). La lettre est datée de Lasalle, le mardi gras 26 février 1686. Voir aussi le récit de P. Faïsses, *Bull.* XXVII, 455 ; *Bull.* XLVII, 570, et Jurieu, *Let. Past.* I, 16, 81. Les pasteurs des Basses-Cévennes réfugiés en Suisse adressèrent le 14 mars à Isaac Teissier une lettre de condoléances où se trouvent en particulier les signatures des ministres de Quissac, Sauve, Cros, Thoiras et Anduze (J.-J. Faure, p. 49).

2. Le soir du 14 février, Mandajors étant déjà à Saint-Jean, une assemblée s'était tenue vers Arbousses, à laquelle Lambert avait refusé d'aller. Vivent y avait prêché (Dossier Manoël, C. 166).

blèrent pas devant la mort de Teissier. Bâville avait tort de penser que des pendaisons arrêteraient un mouvement religieux dont il ne soupçonnait pas encore la profondeur.

Vidal se contenta d'aller plus loin dans la montagne. Il s'achemina vers l'Aigoual, suivi de son père, de son oncle, d'Arnaud de Cros et de Jean Roques. Il alla demander l'hospitalité au Sr Mourgues, de Recoules (Saint-Marcel de Fonfoulhouse), dont la femme était sa parente. Le 29 février il célébra un culte en plein jour sur la montagne de l'Espinas, au-dessus de Tourgueille, près de la métairie de Fovie. Un détachement de dragons, averti par un habitant de Saint-André de Valborgne, arriva de Valleraugue sur le soir et appréhenda quelques Cévenols qu'il rencontra sur les sentiers. Au lieu de continuer vers le Pont de Montvert, où il avait eu l'intention d'aller, Vidal revint alors vers Colognac. Le 3 mars, M. Duguâ, commandant des troupes en Cévennes, était informé à son château de l'Hom (Saint-Martin de Corconac) d'une nouvelle assemblée que le prédicant tenait le jour même au Liron, sans doute vers le Col de l'Asclier[1].

Le soir du 5, près du Col des Fosses, qui sépare le sommet du Liron de celui de Coulègne, un détachement de Lasalle qui cherchait des fugitifs, faillit se saisir de lui[2]. Grâce à son pistolet qui intimida un instant les soldats, il put s'enfuir, mais son compagnon Arnaud, demeura aux mains des dragons. Arnaud n'avait eu le temps ni de tirer son épée ni d'user de sa serpe, et il montra sa poire à poudre, inutile, en disant « qu'il avait du malheur d'être trouvé sans armes, n'ayant jamais été sans en porter ». Trois jours plus tard, Vidal était encore à Saint-Roman de Codières (au mas des Bruguières), racontant l'aventure au Sr de Cézas, et lui prédisant qu'Arnaud serait pendu[3].

1. Un habitant de l'Asclier, Carbonnel, fut impliqué dans les poursuites. Il ne reste des informations auxquelles donnèrent lieu ces deux assemblées (que Jurieu a connues : *Let. Past.*, I, 82), qu'une pièce isolée. C. 166.

2. Vidal et Arnaud sortaient du mas de la Guerle.

3. Sur Arnaud, voir Ribard, pp. 14 à 30 et C. 164. Dossier Arnaud. Arnaud avait été camarade d'école de Vidal. D'abord pillée par les dragons, sa maison du Buisson avait été ensuite rasée. Le consul de Cros déposa qu'Arnaud ayant été pressé par le curé de faire abjuration, avait demandé dix jours pour y penser. Le prêtre lui fit répondre qu'il avait eu déjà tout le temps nécessaire ; sur quoi Arnaud aurait prié le consul de l'année, de lui accorder le délai qu'il réclamait, sinon il en coûterait la vie au curé. Arnaud aurait également menacé de mort les deux consuls qui pour exécuter les ordonnances mettaient en vente les biens des fugitifs ; et l'un des deux, Teyssonnières, avait été, depuis, mystérieusement assassiné.

C'est la dernière mention qui nous soit faite du prédicant. Il mourut de maladie, au dire de Brousson[1], dans le village de Cézas, après une activité de cinq à six mois (avril ou mai).

Aux environs d'Alais, Mandajors parvint à prendre deux des suivants de Bringuier : Soulier, de Monoblet, et Fraissinet, de Sainte-Croix de Caderles (14 mars). Tous deux réussirent à s'échapper pendant leur transfert à Montpellier, mais Mandajors avait obtenu d'eux d'importants renseignements sur l'activité du prédicant qu'ils escortaient. Bringuier était demeuré à Anduze deux jours, caché chez le cordonnier Leuzière, avec Fraissinet, tandis que Soulier, et son cousin Jacques Nadal de Lasalle, informaient les protestants de Tornac de sa présence, et qu'un autre fugitif, Jacques Salendres, de Soudorgues, dit Le Capitaine, « avertissait » d'un autre côté. Le matin du dimanche 10 mars, le prédicant avait quitté la ville, une assemblée étant convoquée pour le soir, en vue de laquelle Soulier était allé chercher des auditeurs jusqu'à Monoblet, Vabres et Lasalle. Le culte avait eu lieu à Blateyras, dans une maison inhabitée, et Bringuier y avait prêché devant 400 personnes dont quarante portaient des fusils. Les gens d'Anduze y étaient venus peu nombreux, car le pont du Gardon était surveillé la nuit par des soldats.

Bringuier se disposait maintenant à quitter le quartier car « on le demandait » vers Salinelles, aux environs de Sommières, et Nadal regrettait si fort de le voir abandonner une région bien disposée, qu'il se préoccupait de lui trouver immédiatement un successeur. Il venait de proposer à Soulier « de lui payer sa course » si celui-ci consentait à aller chercher Vidal qu'on croyait alors au Pont de Montvert.

Bringuier prêcha près de Lédignan le soir du 13 mars[2], puis dans le grand bois dit le Bois Nègre, à quelque distance du chemin qui menait de Massillargues à Sauve, puis deux soirs de suite vers Quissac, dans le bois de Cannes, donnant la Cène dans le dernier culte, qui réunit 1,500 auditeurs[3].

Les aveux de Soulier confirmèrent à Mandajors la nouvelle que Vidal avait été consacré par un certain Bousquet, Bâville

1. *Rel. des Merc.*, p. 7.

2. Voir C. 173. Dossier André, de Lédignan. Ce dernier, arrêté plus tard, rappela qu'a la suite de l'assemblee de Bringuier il avait été enfermé dans la Tour de Constance.

3. C. 164. Dossiers Soulier et Fraissinet. Voir aussi C. 164. Dossier Marvéjols.

ne connaissait pas encore Vivent sous son nom véritable. Les informations successives de ses subdélégués ne devaient lui apprendre que peu à peu le nombre de ces prédicateurs qui surgissaient de toutes parts. Anduze en enfanta comme Lasalle. Il y aurait de l'ingratitude à supprimer un seul d'entre eux dans une énumération qui n'est point sans monotonie, et qui cependant demeure sûrement incomplète.

La dernière enquête de Mandajors révéla l'activité de Reboul. Un jeune homme de Tornac déclara avoir vu le 11 mars à Alais ce prédicant de la ville d'Uzès « qui était dans la démence, allant prêcher dans les bois ». Nous le retrouverons ailleurs. Il ne savait ni lire ni écrire.

Une relation des *Papiers Court*[1] fait mention d'un cardeur d'Anduze nommé Cassagnes, qui avait changé de religion depuis sept à huit ans. « Il connut l'abus de l'Eglise romaine, ce qui l'obligea d'abandonner sa femme et ses enfants, et de s'en aller consoler le monde et leur faire de belles exhortations, bien qu'il ne sût pas même presque lire. Il fit sa première assemblée au bois de Cannes, où il y avait beaucoup de monde, et depuis il a continué d'en faire du côté d'Uzès plusieurs autres, bien qu'il ait été dénoncé ». Si Cassagnes n'est pas le même que Reboul, il faut voir en lui le prédicant Louis Meirueis, cardeur d'Anduze, ne sachant ni lire ni écrire, qui a 24 ans au début de 1686.

D'Isaac Chapus, facturier de laine du hameau de l'Olivier (Anduze) nous ne connaissons le nom que par une pièce officielle d'août 1687, mais il a prêché dès le milieu de 1686, et à ce qu'il semble sous le surnom de « Rey le Cadet ». Il avait alors 24 ans.

Enfin du hameau de Bouzène (paroisse de Tornac) était originaire le prédicant Jean Serein (son nom est souvent écrit Céré) qui avait été régent d'école et chantre[2]. Serein, dont le rôle fut plus tard considérable commença ses assemblées dès la fin de novembre de 1685. Agé de 45 à 50 ans, il cheminait accompagné d'un petit garçon qu'on disait être son fils. A la fin de 1686 il est signalé sous ces traits caractéristiques : « Portant

1. 17, Z, 65.

2. Nous n'avons trouvé nulle part, écrit de sa propre main, le nom de ce prédicant. Nous l'orthographions comme Brousson. On le trouve transcrit sous les formes Serrain, Serin, Seren. Seran, Serret, Céré. La forme féminine Serene, et la prononciation Céré font supposer que le nom exact est Seren ou Serrain. Le régent était peut-être né hors du Languedoc. Le nom Cerret (ou Céré) est cévenol.

une fort longue perruque de poil châtain obscur, vêtu d'un justaucorps obscur, qui lui couvre tout le corps jusqu'à demi-pan des talons ».

Nous ne pouvons pas suivre Bringuier vers Sommières, où Bâville ne retrouva pas sa trace. Quand le prédicant de Lasalle entra dans le Bas-Languedoc, l'intendant savait déjà que les réformés de la plaine avaient eux aussi repris les cultes défendus, autour de prédicateurs laïques que leur seul zèle avait pareillement suscités.

Déjà le 21 février, à Nîmes, huit protestants avaient été arrêtés, qui, sur l'initiative de l'un d'eux, Isaac Rousset, passementier (30 ans) s'étaient réunis dans une *capitelle*[1], située au milieu des vignes, vers le chemin d'Alais. Des soldats conduits par le traître Audoyer (le même sans doute qui avait dénoncé Fulcran Rey) entendirent le chant des Psaumes et la lecture du Nouveau Testament. Dans la *capitelle* ils saisirent des livres de préparation à la Communion, une tasse d'étain, une bouteille à demi-remplie et un pain[2]. Rousset pensait-il distribuer la Cène à ses compagnons? Peut-être n'était-il qu'un lecteur. Mais à la fin de mars deux prêcheurs étaient signalés à l'intendant, tout semblables à ceux des Cévennes, Pierre Faucher et Bonfils.

Le premier était fils du chantre de l'Eglise de Sommières, Noël Faucher. Il dressa plus tard, à Zurich, des Mémoires dont Antoine Court nous a conservé un résumé, et qui racontaient avec de longs détails les aventures de sa vie errante[3]. Son nom reviendra souvent dans les pages qui vont suivre. Il prêchait depuis l'époque où les pasteurs étaient sortis du royaume. Après avoir débuté, aux environs de Saint-Côme (entre Nîmes et Sommières) par des exhortations familières, où chaque jour le nombre de ses auditeurs augmentait, «surtout le dimanche», il en était arrivé, pour éviter la surveillance du prêtre du lieu, à tenir des assemblées de nuit. Il avait 25 ans. Il est signalé comme de petite taille et corpulent (« trapot », « extrêmement gras »

1. Sorte de hutte bâtie en pierre sèche, et voûtée, ayant par conséquent la forme ronde d'un crâne.

2. La réunion s'était tenue la nuit du 18 au 19 février. C. 163. Le jugement manque.

3. *Pap. Court*, t7, B, f° 1. Publié *Bull.* XXX, 501. Il faut noter que tous les faits qui sont rapportés au début de cette relation, dans les §§ 2, 3, 4, 5, 6 et 7, doivent être intercalés dans le récit suivi qui commence à l'arrestation de Bonfils, au bas de la page 502.

disent de lui divers témoins), le nez gros et les yeux grands, la tête couverte d'une perruque blonde « nouée des deux côtés ».

Serré de près vers Saint-Côme, Faucher, tout en restant dans la Vaunage, pointa au sud. Au début de mars il était à Vergèze. Il y rencontra un cardeur de 26 ans, Antoine Bonfils, fils d'une veuve qui habitait Aujargues (près Sommières), et qui s'était déjà consacré au relèvement de ses frères [1]. Bonfils obéissait à l'ordre de sa conscience sans doute, mais il suivait aussi les conseils de son ancien pasteur, Jean Venel, qui après avoir exercé son ministère à Villevieille et à Aujargues était parti pour la Suisse. Venel avait dit au jeune homme, l'hiver précédent, « qu'il fallait faire des assemblées et prêcher, quoique les ministres n'y fussent plus ». Bonfils prêchait donc, et bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, ses auditeurs l'appelaient « un proposant ».

Vers le 20 ou le 21 mars, il est sur le terroir de Vergèze, à Combeloubière, où il a déjà prêché une quinzaine de jours auparavant. Il réunit 50 personnes qui s'agenouillent pour prier, chantent les Psaumes, et écoutent une prédication d'une heure, pendant laquelle Bonfils leur cite des passages de l'Ecriture et les exhorte de perdre plutôt leurs vies et leurs biens que de professer la religion romaine.

Deux jours après (23 mars) il apparaît vers Gallargues. Avec vingt-cinq protestants, il entre à six heures du soir dans le moulin de Liquis, dont le propriétaire, absent, a laissé la garde à un enfant. Les assistants chantent un Psaume. Mais le meunier survient furieux et menaçant. Il oblige à coups de bâton, « cette canaille qui le veut perdre », à sortir de chez lui, et renvoie Bonfils dans la garrigue s'il prétend, comme il le proclame bien haut, prier Dieu. Les auditeurs, dont le nombre a grossi, se retirent sur la *grave* (le gravier) du Vidourle. Fournet, ancien chantre d'Aigues-Vives, entonne les Psaumes. On les chante à genoux. Bonfils prêche ensuite longuement, « un mouchoir sur la tête, et sans chapeau ». S'il fallait en croire un assistant, le prédicant n'aurait dit que « cent sottises, ne parlant qu'à travers champs et ne se suivant point dans ses discours », mais cette appréciation est fournie au grand prévôt de Nîmes par un accusé, Mellon, d'Aigues-Vives, qui après le culte a fait la quête « pour les pauvres », a pu remettre quatre livres à Bonfils et n'a manifesté alors pour lui que de l'admiration. L'auditoire du prédi-

1. Dans ses premières assemblées il est dépeint comme « paraissant fort jeune, grand, sans barbe, habillé de gris, coiffé d'un chapeau blanc ». C. 164. Dossier Bonfils.

cant « a levé la main de ne parler jamais des assemblées et de se rendre à celles qui seraient faites ». Celui-ci se sent soutenu, il s'enhardit chaque jour.

Le lendemain soir (dimanche 24 mars), à quatre cents pas du village de Mus, dans les carrières de pierre nommées les *baumes* (grottes) des Horts[1], Bonfils et ses amis chantent les Psaumes à pleine voix, tandis que des hommes armés gardent les avenues. Une jeune fille arrive, pleine d'effroi. « Qu'est ceci ? à quel jeu jouez-vous ! au moins vous ne devez pas tant crier ! » — « De quoi vous mêlez-vous ? répond le prédicant. Il nous plaît. Allons, mes frères, continuons plus fort que jamais, et allumons les chandelles ! ». L'assemblée a été convoquée avec si peu de mystère que le vicaire Thomas et le Sr Maurin, précepteur (catholique) de la jeunesse, suivis du Sr Varic prieur de Mus, et du consul, s'approchent de la baume. Les sentinelles donnent l'alarme. Les protestants ne s'émeuvent point, ils se contentent de sortir de la caverne et vont chanter un nouveau Psaume dans une olivette.

Le même jour, et à la même heure, à une lieue de là, dans la Combe des Morts, aux portes de Boissières, 200 personnes à genoux, autour de Faucher, chantaient le Psaume « J'aime mon Dieu ».

Les réunions séditieuses furent dénoncées par le curé de Mus. Une vingtaine de personnes furent conduites aux prisons de Nîmes[2].

Sans attendre que les prédicateurs fussent tombés entre ses mains, Bâville se débarrassa de leurs premiers complices. Le 3 avril, Antoine Arnaud, Jacques Nadal, et Jean Vidal l'oncle du prédicant (ces deux derniers arrêtés depuis peu), étaient envoyés aux galères pour la vie[3], et Henry Roques, de Sainte-Croix de Caderles, pour trois ans. Par contumace, Mazel de Soudorgues

1. Ailleurs : près du Puits des Horts. Il s'agit de carrières profondes creusées dans la partie orientale de la colline qui sépare Mus d'Aigues-Vives.

2. Assemblées de Vergèze et de Mus. C. 164. Voir *Hist. Apol.*, II, 164.

3. Jacques Nadal (35 ans) avait quitté sa maison de Lasalle depuis novembre « parce qu'on lui avait donné trop de dragons ». Il fut arrêté à Montpellier. Il était porteur de cinq routes (itinéraire) qui menaient aux frontières. C. 166. (Voir *Bull.* XLVII, 573). Nadal sortit des galères. Il raconta plus tard à A. Court que Bâville lui avait demandé, sur la sellette : « Tu crois que ta diable de religion te sauvera ? » et il se vantait d'avoir dit lui-même à l'intendant « Monseigneur, je vais droit aux galères, comme l'injuste juge qui m'a condamné ira droit aux enfers ! » *Pap. Court*, 17, G, 417. Jean Vidal, de Lasalle, oncle du prédicant, fut pris à Montpellier. Il sortit également des galères.

était condamné aux galères, quatre habitants de Saint-Jean, de Sainte-Croix et de Peyroles à la potence[1], L'Angely et Isaac Vidal à la roue. Les maisons des deux derniers et celle de Jean Roques devaient être rasées, et les jugements par contumace exécutés en effigie à Anduze, Saint-Jean et Lasalle.

Le lendemain un nouveau jugement relatif aux assemblées de la plaine ordonnait d'instruire la contumace contre Bonfils et Fresquet (*sic* pour Faucher), de continuer le procès contre trois prisonniers, condamnait six hommes de Gallargues, Vergèze et Aigues-Vives aux galères[2], et Jacques Bétrines, maréchal ferrant de Vergèze, à la potence, pour être venu armé à la Combe des Morts.

On raconta dans les Cévennes que Bétrines, jeune homme de 19 ans « qui avait quelque répugnance au martyre » fut si bien exhorté à la mort par Arnaud de Cros son compagnon de captivité, « qu'il l'embrassa et la souffrit avec beaucoup de générosité et de constance ». Il fut exécuté à Aigues-Vives au devant de la place du temple[3].

Le 8 avril, une chaîne de dix-sept personnes condamnées aux galères pour fait de religion sortait de Nîmes[4]. Arnaud, avant son départ avait écrit à une de ses belles-sœurs, qui habitait Saint-Roman de Codières, une lettre si pleine de résignation et de foi, que celle-ci la donna au prédicant Bringuier, « afin de la faire voir à ses frères, pour qu'ils en fussent touchés ». Le cas ne fut pas rare, on le sait. Les galères devinrent une des puissantes écoles où mûrit la piété des persécutés. Les lettres des forçats agirent souvent avec la même efficacité que les sermons des prédicants[5].

1. Lambert, Jean Roques, Boudon le cadet et Gervais dit Capon.

2. Ch. Mellon, Plantat (pour l'ass. de Liquis), Pignan, Boulogne, Sagnier et Arnal, maître d'école à Vergèze depuis 24 ans, mais originaire de Castagnols, (pour l'ass. de la Combe des Morts). Le jugement est C. 163.

3. *Mémoires* de P. Faïsses et *Pap. Court*, 17, B, 201.

4. Le Sr Pelet, du Reynaldès (Moissac) qui les vit partir, apporta la nouvelle aux Cévennes, en même temps que celle de la mort de Bétrines (*Mém.* de P. Faïsses). On trouvera dans un récit de Nissolles, de Ganges (*Bull.* X, 453) quelques traits de la captivité d'Arnaud et de ses compagnons. Arnaud y est appelé « Arnal, de Lasalle ». Nissolles, dont nous avons parlé plus haut, avait été arrêté dans les Vallées Vaudoises, par où il sortait de France, et ramené aux prisons de Nîmes.

5. Voir M. Lelièvre, *De la Révocation...*, p. 280 (*Le témoignage des forçats pour la foi*).

Dès les premières enquêtes, Bonfils avait quitté Mus et Vergèze en même temps que Faucher. Tous deux se dirigèrent vers la Gardonnenque. Bonfils, accompagné d'un jeune homme d'Aigues-Vives, Pierre Massip (23 ans) poussa jusque vers Boucoiran. Le soir du 6 avril, veille du dimanche des Rameaux, dans le bois qui sépare Boucoiran de Saint-Bénézet (à la Combe del Loup), il assista à une assemblée à la suite de laquelle un prédicant, qu'il voyait pour la première fois, donna la Cène [1]. L'inconnu, venu de Lédignan, y retourna, et pendant qu'il célébrait les souvenirs de la semaine de Pâques par des cultes qu'il tint successivement à Lavau (près de Ners), à Marvéjols-les-Gardon et vers les Montèzes (Monoblet), Bonfils de son côté prêcha le mercredi saint, à 9 heures du matin, à la Combe del Loup, et le vendredi soir (12 avril), dans un champ éloigné d'un quart de lieue de Ners en tirant vers Saint-Cézaire de Gauzignan [2]. En cette dernière assemblée il prit, dit-il, son texte dans les Actes des Apôtres : « Je vous recommande à Dieu et aux paroles de sa grâce ». Il acheva son exhortation « en répétant par plusieurs fois qu'il fallait sortir de Babylone ». C'était le thème essentiel des prédicants. Marvéjols, de Lézan, résumant les sermons qu'il avait entendus dans les bois, les condense dans cet appel suprême : « Il faut plutôt mourir que d'avoir un pied à la messe et un pied au temple ».

Le samedi saint (13 avril), Bonfils et son accompagnateur étaient arrêtés à Vézenobres, et conduits à Alais.

Tous deux d'abord nièrent avoir convoqué des assemblées ; puis Massip ayant tout avoué (16 avril), Bonfils ne contesta plus sa qualité de prédicant, et déclara à Mandajors étonné « qu'il avait appris en entendant prêcher, quand l'exercice de la Religion était permis ». Le 18 avril il comparaissait à Montpellier devant l'intendant. Il reconnut cette fois, sans hésiter, les faits qui lui étaient reprochés. Mais apprenant que ses auditeurs d'Aigues-Vives et de Mus, d'abord si enthousiastes, l'avaient ensuite fait rechercher, à cause du logement des gens de guerre

1. Nous ne savons quel est ce prédicant « habillé couleur brune, avec un vieux chapeau noir, de taille médiocre, les cheveux noirs et courts ». Il prit son texte, dit Marvéjols, de Lézan, qui l'entendit, « sur le Psaume 80 : O Pasteur d'Israël, écoute. » La plupart des auditeurs, craintifs, étaient « travestis » (C. 164). Peut-être avons-nous affaire à Rocher, du Mazeldan, dont il sera question plus loin. L'assemblée a été connue de Jurieu qui prétend qu'elle provoqua des condamnations (*Let. Past.*, I, 83, lire : Boucouiran).

2. Bonfils entonna le Psaume 51. La quête fut faite par le fils de Dumas « hôte » de Ners.

que leur avait valu ses prédications, il céda à la colère, au désir de se venger d'une pareille ingratitude, et soutint qu'il avait été poussé par eux à célébrer les cultes interdits. Il ajouta « ... ou par mon ignorance ». Sur ce mot, Bâville examina avec curiosité ce prédicateur d'une espèce à lui inconnue, ce simple cardeur illettré, qui entreprenait de maintenir une religion que le roi défendait, voulut juger de ses connaissances et lui fit subir une manière d'examen théologique.

Interrogé s'il sait la différence entre la religion catholique et la religion calviniste ?

A répondu que dans la religion catholique on dit la messe.

I. Ce que c'est que la messe ?
A. R. C'est que Notre-Seigneur crucifié y est.
I. Ce que c'est que la Trinité ?
A. R. Qu'il n'en sait rien.
I. Ce que c'est que l'incarnation ?
A. R. Qu'il n'en sait rien.
I. Si le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois dieux ?
A. R. Que oui.
I. Qui est la Vierge Marie ?
A. R. La mère de Jésus-Christ.
I. Qui est le plus vieux du Père ou du Fils ?
A. R. Que c'est le Père.
I. Qui s'est fait homme pour nous racheter ?
A. R. Qu'il ne le sait.

Sur quoi Bâville, triomphant, ne soupçonnant point qu'une foi très vive peut s'allier avec des connaissances intellectuelles fort imparfaites, lui remontre que « ne sachant pas les principes de la religion il n'aurait pas dû s'ingérer de prêcher ».

Bonfils, qui a déjà affirmé qu'il veut demeurer catholique, encouragé par cet entretien, qui n'a rien de judiciaire, proteste encore de son ignorance, et sur une dernière question : « S'il n'a pas dit qu'il fallait persister dans la religion calviniste ? », essaie, en reniant ouvertement son passé, de fléchir la rigueur de l'intendant : « Il a dit qu'on devait obéir au roi et que qui allait contre ses ordres était digne de mort ». Bâville fut impitoyable. Il rendit un jugement (24 avril) qui condamnait Bonfils à être pendu à Quissac, dans la région où il avait tenu ses dernières assemblées.

La fin du malheureux fut horrible. Il monta sur l'échelle et répondit affirmativement aux trois questions que lui posa le jésuite Robert, de Sommières : « S'il n'était pas repentant d'avoir

prêché ; s'il ne renonçait pas aux hérésies de Calvin ; s'il ne promettait pas de vivre *(sic)* et de mourir dans la religion romaine? » Le dernier oui n'était pas prononcé que le bourreau précipitait le condamné. La corde rompit et ils tombèrent tous deux. Bonfils se relevait quand le bourreau le saisit et l'étrangla sur la place, au milieu du bataillon suisse qui était en cercle autour de la potence. Les protestants ne doutèrent pas que le Père Robert n'eût promis à Bonfils sa grâce pour obtenir ses réponses, et aussi bien que Faucher qui nous a transmis ce récit, le Cévenol Pierre Faïsses affirme « qu'on le trompa comme on avait trompé Pouget »[1].

Pendant le séjour de Bonfils autour de Boucoiran, Faucher qui avait fui la Vaunage en même temps que lui, avait passé le Gardon et s'était avancé jusqu'aux environs d'Uzès. Il célébra les fêtes de Pâques dans une bergerie isolée, au milieu des bois qui abritent au nord le village d'Aygalliers[2]. Une première assemblée s'y tint le soir du samedi saint, devant 300 personnes. Une seconde y fut annoncée pour le lendemain soir, jour de Pâques, au même endroit. Faucher descendit dans la journée jusque vers Montaren. Il rencontra le meunier Jacques Martin, du moulin d'Arpaillargues, lui demanda s'il était Nouveau Converti et sur sa réponse affirmative se fit connaître comme « un proposant qui cherchait à rassurer les personnes chancelantes en la foi » : si Martin voulait faire sa dévotion ou prendre la Cène, il n'avait qu'à se rendre au lieu qu'on lui marquait. Le meunier hésita et finalement demeura chez lui.

Le mardi soir, cependant, sur une nouvelle invitation d'un ami, il se laisse conduire, par une pluie battante, jusqu'à la bergerie. Il y trouve 400 auditeurs rassemblés, et voit, à la lueur d'une petite chandelle fichée dans un trou, un homme assis sur un siège de pierre, devant une table couverte d'une serviette. Il reconnaît le prédicant qu'il a rencontré, mais essaie vainement de découvrir l'identité d'un second personnage qui se tient à côté de celui-ci, et qui a la tête ployée dans un linge, dont il tient les bouts entre les dents. On lui apprend seulement que c'est un chirurgien-barbier, dont on tait le nom. Le

1. C. 164. Le jugement est C. 163. *Mém.* de Faïsses et *Bull.* XXX, 502 (Faucher). Massip alla aux galères (*Pap. Court*, 17, B, 202).

2. Dans la bergerie de la dame de Roche (ailleurs : de la Dᵃˢ de Boyer), ou : « à la Combe de Foussilhargues, au delà d'Aygalliers en allant à Saint-Ambroix ». Le dossier, C. 164, porte comme indication générale : « Assemblées [du bois] de la Baume ».

chirurgien fait office de chantre. Le proposant lit l'Écriture un quart d'heure, prêche un quart d'heure, « exhortant à bien prendre la Cène ». Deux cents personnes communient, et Martin se joint à elles. La quête, faite par l'homme à la serviette, produit huit livres.

Le lendemain matin, une fille de Garrigues s'arrête dans le moulin d'Arpaillargues pendant une violente averse ; elle entend Martin confier à un voisin « qu'il vient d'un endroit où il a fait son salut et reçu la Manne, mais que quand on lui arracherait les yeux, il ne nommerait ni le ministre ni l'endroit ! » La jeune fille immédiatement va porter la nouvelle à l'évêque d'Uzès, pendant que Martin voit survenir chez lui le proposant lui-même suivi d'un jeune homme inconnu, qui lui demandent de les conduire dans la ville jusque chez le cardeur Sorbière, ce qu'il fait. Sorbière, qui connaît le compagnon du prédicant, le mène à son tour, en même temps que ce dernier, qui est Faucher, chez un marchand d'étoffes. Il se trouve que le père du marchand a été autrefois en pension à Sommières chez le père de Faucher, régent et chantre. Le prédicant achète « l'étoffe à la cordelière » nécessaire pour un justaucorps ; il est adressé ensuite à un tailleur qui promet le vêtement pour le lendemain à midi, et Sorbière garde dans la ville Faucher et son homme le soir et la nuit suivante.

Une assemblée nouvelle devait se tenir quelques jours plus tard, près d'Aygalliers encore, « dans le bois du Sr de Maleyrargues, à l'endroit où l'on faisait autrefois les verres »[1]. Mais l'évêque n'était pas demeuré inactif. L'arrestation de Martin, de Sorbière et de cinq autres personnes obligea Faucher à quitter la région. Il laissa la Gardonnenque et poussa vers le Vidourle. Pendant l'exécution de Bonfils (24 ou 25 avril) il était à une lieue de Quissac, à Villevieille, où deux jours après il prêcha. De là il revint dans la Vaunage chez ses premiers amis de Saint-Côme.

La fête de Pâques qui avait suscité un si joyeux mouvement aux environs d'Uzès et vers Boucoiran et Ners, ne devait pas non plus laisser indifférents les Nouveaux Convertis d'Anduze. Nous avons noté plus haut les cultes qu'un prédicant inconnu avait célébrés vers Ledignan du 7 au 14 avril. A Lézan, les catholiques eurent vent de quelques réunions qui se tinrent

1. Il y a eu entre Aygalliers et Euzet de nombreux fours de verriers (v. Saint-Quirin. *Les Verriers du Languedoc*, Montpellier, 1904, p. 22).

au Devois de Cardet et à la Vigière, et ils purent dénoncer celle qui eut lieu la veille de Pâques (13 avril) vers le Devois de Labat [1], où Jean Marvéjols prêcha.

Nous avons rencontré déjà Marvéjols, qui jouait au curé de Lézan le mauvais tour de lire à haute voix le Nouveau Testament dans son église. Depuis le premier passage des prédicants dans le quartier, il avait épié les occasions de les entendre. Aux approches de Pâques, après avoir mûri sa décision, il résolut de suivre leur exemple. L'ancien régent des écoles, Pierre Puech, lui fournit un sermon imprimé. Marvéjols l'apprit par cœur en deux jours. De Puech également il reçut la perruque noire dont il se couvrit au moment de commencer l'action, comme aussi le manteau sombre qu'il mit sur ses épaules. Il fallait donner à la manifestation publique de sa nouvelle vocation, toute la dignité désirable. Les fonctions de lecteur furent assumées par Louis Maraval (21 ans) cuisinier du seigneur de Lézan. Marvéjols récita l'exhortation dont il s'était pénétré, devant une assemblée peu considérable, éclairée par quelques chandelles que les assistants tenaient à la main. La réunion n'avait présenté aucune particularité, mais le premier témoin qui la dénonça, une femme « bonne et ancienne catholique », de mœurs peu avouables, et créature du vicaire Sinègre, déclara qu'elle avait vu sortir du logis même du seigneur de Lézan, Antoine de Pilloty, les protestants qui s'y rendaient, et laissa entendre que Pilloty lui-même avait assisté au culte. Le Sr de Lézan était en fort mauvais termes avec son curé. Le matin de Pâques, au lendemain de l'assemblée, celui-ci trouva son église vide. La noblesse nouvelle convertie allait-elle se montrer séditieuse comme le peuple ? L'affaire de Lézan prit de ce chef une gravité inattendue [2].

1. A Las Valz, près de Massillargues, à une lieue environ de Lézan, dans un endroit un peu enfoncé, entre le Devois de Labat et le Bois Nègre. Dossier Marvéjols C. 164.

2. Le 20 avril, à 11 heures du soir, Marvéjols était conduit dans la tour d'Anduze.

CHAPITRE VIII

LES HAUTES-CÉVENNES

(Mars-Mai 1686)

Le Colloque de Saint-Germain de Calberte, depuis les conversions générales, n'était pas demeuré en repos plus que les Basses-Cévennes, le Bas-Languedoc ou les environs d'Uzès. Le chant divin des Psaumes y avait été entendu, les nouveaux catholiques y avaient repris courage, et les premiers prédicants étaient venus les exhorter.

Le 15 février déjà, Bâville avait transmis l'ordre de faire le procès aux deux frères Etienne et David Baumes, de Trabassac (près Barre), arrêtés le 9 par les dragons de La Fère pour avoir chanté les Psaumes à haute voix, au coin du feu, devant neuf personnes, toutes de leur famille [1]. Conduits à Nîmes, les deux frères en furent quittes pour une amende. Mais les actes du culte réformé furent plus sévèrement punis quand ils purent être imputés à des fugitifs. L'intendant savait déjà que ceux-ci devenaient prédicateurs.

Pierre Faïsses, régent dans le hameau du Mazaribal (le Pompidou) avait quitté sa résidence au moment de la dragonnade, « n'y ayant point d'autre remède pour sauver son âme et sa religion que de tout abandonner et de prendre la fuite [2] ». De maison en maison, il était descendu à Sainte-Croix de Caderles d'où il était originaire, et à Lasalle où il avait passé une partie de son enfance en pension chez le régent Pierre Durand. Dans ses moments de répit, il composait, aidé de bons livres qu'il transportait avec lui, un Dialogue « sur le sujet de la nouvelle conversion », et un autre sur la messe. Cependant il pensait à quitter le royaume. Pour toucher quelques créances, il remonte bientôt vers Barre et le Pompidou. Il entre, en passant, dans la

1. C. 165. Dossier Balmes (ou Baumes). Voir *Bull.* XXVII, 456).

Mémoires de P. Faïsses. (*Bull.* XXVII, 452).

maison de Silvestre Guirard, au Duc (paroisse de Molezon), et après souper chante un Psaume avec son hôte. Guirard, dénoncé, est dragonné d'importance. Il se plaint. La Trousse, après une enquête à laquelle contribue le curé du Pompidou, fait raser la maison le 4 mars. Faïsses, épouvanté par un ordre (évidemment faux) que le lieutenant de Barre, Rahoux, prétend avoir contre lui et qui le menace d'être brûlé vif, se réfugie à la Liquieyrolle, près de Saint-Germain de Calberte, d'abord à l'auberge, puis dans une maison particulière.

Aux environs de Lasalle, Faïsses avait entendu parler des assemblées de Sainte-Croix et de Saint-Félix, mais il ne se doutait pas qu'il s'en célébrait de pareilles assez près de son nouvel asile.

Le 10 mars (dimanche), dans un vallon situé entre Peyrolles et la Valmy, un petit homme au visage brun prêche devant quarante personnes dont « deux filles qui n'étaient pas du commun, à savoir les demoiselles du Roucou avec leur frère »[1]. Le prédicant, que Jean Roques et Boudon, de la Faissole, accompagnent, est, selon toute probabilité, Vivent. C'est lui sans doute qui, vers le même temps, prêche à Moissac, dans la maison du Sr Pintard, à la Cabanarié, à la vue du château et près de l'église du lieu[2]. Simon Deleuze, Sr de Flandres, qui essaie d'informer (21 mars), a été averti par le bruit public « qu'il y a dans la paroisse quelques personnes mutines et fugitives ne voulant pas obéir aux édits, qui vont d'un lieu à l'autre parmi les montagnes, et font de petites assemblées, où il y en a un ou deux qui prêche et fait les autres fonctions et exercices de la R. P. R.». Malheureusement Moissac est « le cœur des Cévennes », il n'y a dans l'étendue de la paroisse qu'une seule et pauvre famille d'anciens catholiques, et le Sr de la Boissonnade, Pierre Treilles, s'oppose à toute enquête sérieuse. Il faut patienter.

Ces heureuses circonstances permettent à un nouveau prédicant de s'affirmer. Antoine Rocher est un cardeur, du Mazeldan, paroisse du Bousquet de la Barthe (près Barre)[3]. Comme la plu-

1. C. 166. Dossier de Jean Boudon, 33 ans, facturier de laines, à Saint-Jean du Gard. Arrêté à Anduze, le 19 mars. Il a assisté à l'assemblée.

2. C. 166. Dossier de l'assemblée d'Arbousses (voir plus loin).

3. Fils de feus Jean Rocher, aussi cardeur, et Jeanne Gout. Une liste des fugitifs du Bousquet de la Barthe dressée par l'abbé Rouquette d'après deux listes originales (III, 255) mentionne : 1° Antoine et Pierre Rocher ; 2° Jean-Antoine Rocher. Il est probable qu'il y eut seulement deux fugitifs : 1° Pierre: 2° notre prédicant, Jean-Antoine, qui se nomme lui-même Antoine, et que Pierre Faïsses, comme on le verra plus loin, appelle Jean.

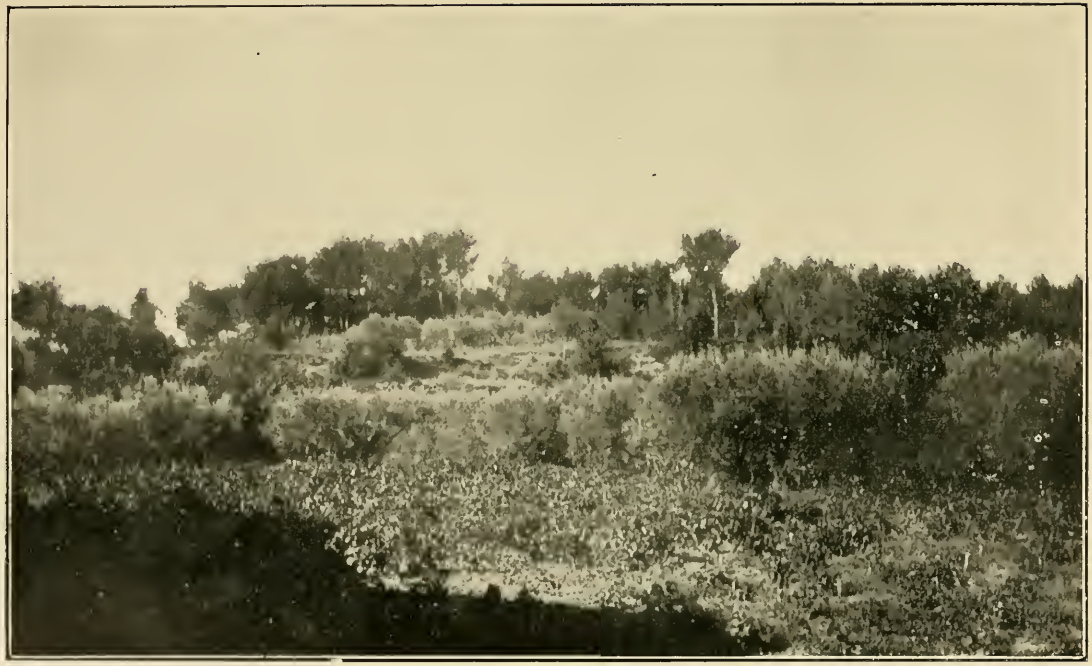

Phot. G. Armengaud

Entre Aigues Vives et Mus

La colline des Baumes des Horts

Vers le milieu de la planche, une sorte de barrière de bois indique l'emplacement d'une grotte, à plusieurs chambres, actuellement murée.

(Voir p. 120)

part de ses compagnons d'œuvre, il a été chantre et lecteur. Fugitif depuis la dragonnade avec un de ses parents (son frère sans doute), il a environ 26 ans. Il apparaît dans le quartier de la Valmy à l'époque où Faïsses, ancien paroissien comme lui du pasteur Motte, de Barre, était réfugié à Saint-Germain de Calberte. Rocher rencontra vers Peyrolles le frère de Faïsses, dit Laroche, et descendit, à ce qu'il semble, avec lui vers Anduze (milieu d'avril).

Vivent, demeuré dans la montagne, passa de Moissac à Saint-Germain. Faïsses, qui ne le connaissait que sous le surnom de « Bosquet », l'y vit arriver avec le Sr Calmel, de Masbernat (Saint-Etienne de Valfrancesque) et le Sr Dombres (l'aîné), du Villaret (Saint-Paul la Coste). Dombres avait été chantre, et devait bientôt passer pour prédicant [1]. En même temps que Faïsses, et dans la même demeure hospitalière, étaient cachées trois fugitives, Mlle de Vébron, Belotte et Marion de Belcastel, de Mauguio. Vivent leur promit une assemblée qui se tint (fin mars) un mercredi soir au mas du Dégoutal (Saint-Etienne de Valfrancesque). Une jeune fille, fondant en larmes, y jura qu'elle n'irait plus à la messe à moins qu'on ne l'y portât. La propriétaire de la maison, une demoiselle fort âgée et fort zélée pour la religion, n'avait pas hésité à l'ouvrir au prédicant, mais la foule fut si considérable qu'il fallut demeurer dans la basse-cour, au clair de lune [2].

Vivent continua sa route vers le nord, suivi cette fois par Pierre Faïsses. Le 6 avril, un culte fut célébré dans la paroisse de Saint-Privat de Vallongue, exempte alors de gens de guerre. L'assemblée est dénoncée, Une compagnie de fantassins est logée dans la vallée. Vivent, après avoir baptisé un enfant à Saint-Privat passe au Rouve, puis au Pradal (Saint-André de Lancize). Il revient alors vers Saint-Germain et redescend dans la direction d'Alais [3].

Il allait être désormais poursuivi avec acharnement. Les troupes cantonnées dans le pays venaient de recevoir des instructions plus sévères auxquelles se joignaient des promesses. La

1. Dombres avait été chantre à Saint-Martin de Boubaux. Il est noté comme fugitif de cette dernière communauté (Rouquette, III, 261). Brousson le dit « ancien » de Saint-Paul la Coste.

2. *Mém.* de Faïsses, et récit d'A. Court (*Pap. Court*, 28) d'après une Relation à nous inconnue.

3. *Mém.* de P. Faïsses. (*Bull.* XXVII, 457). Faïsses commet une erreur en plaçant le Dégoutal dans la paroisse de Saint-Privat.

Trousse (29 mars)[1] avait, par une lettre circulaire à tous ses officiers, donné l'ordre de « mettre tout en usage pour détruire entièrement les assemblées ». Il leur prescrivait, en cas de surprise, d'écharper quelques-uns des auditeurs, d'en arrêter le plus qu'ils pourraient, de pendre sur le champ cinq ou six des plus coupables, et de conduire le reste en prison. Des partis (patrouilles) devaient se saisir des fugitifs, des huguenots qui n'auraient point abjuré, et de tous ceux qui porteraient des armes. 100 pistoles récompenseraient la découverte d'une assemblée, 100 louis d'or la prise d'un prédicant. 200 celle d'un ministre. Les autorités du Languedoc étaient convaincues que des pasteurs réguliers, revenus de l'étranger, travaillaient le zèle de leurs anciens paroissiens.

Vivent ne tarda pas à constater les effets des ordres nouveaux. Le 13 avril, veille de Pâques, il célébra la fête à la Cam (?) au-dessus de Mialet. L'assemblée, très considérable, l'aurait été plus encore sans l'avis que les protestants d'Alais donnèrent, que les dragons étaient partis pour la surprendre. Les soldats s'approchèrent en effet. Le bruit courut qu'ayant vu tant de monde et beaucoup de fusils, ils n'avaient pas osé aller de l'avant. Cependant une relation contemporaine rapporte autrement les faits, et nous instruit de l'énergie avec laquelle le prédicant était défendu par ses suivants[2].

Le Sr Vivent ayant fait faire une autre assemblée par-delà Fauguières [Falguières, près de Saint-Jean], les dragons y allant pour l'attaquer, le peuple les ayant vu venir se sauvèrent sans aucun mal, ledit Sr Vivent ayant été poursuivi par quelques dragons, un officier et un (?). Et dans le temps qu'il ne pouvait plus courir, étant hors d'haleine, ledit dragon lui ayant crié : Arrête-toi, ou je te tire, un homme de la compagnie du Sr Vivent, qui portait un fusil, se serait tourné vers le dragon et lui aurait répondu : Si tu tires, tu es mort ; ce qui obligea le dragon à rebrousser chemin, et ledit Vivent se sauva par ce moyen-là.

Les détachements saisirent dans la paroisse de Mialet quatre hommes et une femme[3]. Vivent revint encore vers Saint-Germain.

1. Date donnée par Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 150). E. Benoît (*Hist. de l'Edit de Nantes*, V, 994) a cru que les instructions de La Trousse se rapportaient à la déclaration royale du mois de juillet suivant.

2. *Relation sommaire...* (*Pap. Court*, 17, Z, 68).

3. Le procureur du roi et un conseiller au présidial instruisaient à Anduze le procès des prisonniers de Mialet (20 avril), quand ils furent avertis de l'assemblée de Marvéjols à Lézan. De l'information nous n'avons retrouvé que le « der-

Le bourg était la résidence de l'abbé du Chayla, inspecteur des Missions des Cévennes, et dépendait de la marquise de Portes, que le roi, pour utiliser son zèle catholique, avait expressément renvoyée sur ses terres lors des conversions. Cependant l'abbé, pour ménager les administrés de la marquise, avait fait exempter la paroisse du logement des soldats, et les fugitifs s'en trouvaient bien.

Le soir du samedi 20 avril, Vivent donna la Cène dans une jasse abandonnée du quartier du Galta, au-dessus de Mazel Rozade, entre Saint-Germain et Saint-Martin de Lansuscle.

En cet endroit, raconte Faïsses, il y a un effet merveilleux de la Providence de Dieu. La grange du Galta était à deux étages [c'est-à-dire en langage moderne, à *un* étage], le plancher était apparemment de vieilles poutres, et des planches, sur lesquelles on avait mis de grandes pierres plates et larges. Après la prédication, l'on donna la coupe [de la Cène] dehors, parce que la grande quantité de monde ne pouvait se tenir dedans ; mais le temps s'étant mis à la pluie, le monde qui était dehors se mit à couvert, le plancher s'enfonça sous ceux qui étaient dessus, et sur ceux qui étaient dessous. Tout se trouva pêle-mêle, sans qu'aucun, grâces à Dieu, y fût tué, bien que selon les apparences, il y en devait rester plusieurs écrasés. Il y eut seulement une fille blessée à un bras, une autre à une jambe, et un vieillard couché sous une poutre, qui souffrit le plus, et qu'il fallut emporter à ce que crois.

La nouvelle de l'accident se répandit sur l'heure à Saint-Germain, mais les protestants s'y croyaient en une telle sécurité que le surlendemain (lundi soir 22 avril) Manoël, qui s'était trouvé au Galta avec Vivent, convoqua une nouvelle assemblée. Elle se réunit une lieue plus bas, au-dessous du Gibertin, « au fond de la rivière du Gardon », « en un lieu inaccessible où l'on ne pouvait aller qu'un à un parmi des rochers et des précipices », nommé le Clauzelet[1].

nier interrogatoire » (7 mai), d'Antoine Prat, cardeur de la Balmelle (P. Faïsses l'appelle par son diminutif, Pradet), qui fut pendu pour avoir porté une hallebarde, de Nicolas Durand, Durand dit La Pise, Jean Baud et Marie Fontaine, veuve Sagne, tous de Mialet (C. 164). Le jugement manque. La Pise alla aux galères.

1. Informations touchant l'assemblée, C. 164, qui complètent les *Mémoires* de Faïsses, et permettent de corriger Jurieu (*Let. Past.*, I, 83) et Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 168). L'emplacement exact de l'assemblée est sur la rive gauche de la rivière de Thonas, au-dessous du Gibertin, à quelques centaines de mètres en amont du moulin de Bernadou. Il porte encore le nom du Clauzelet. De tous les lieux que nous avons visités pour vérifier l'exactitude de tant de récits, c'est un de ceux qu'il est le plus facile de reconnaître, et dont la vue par là même suscite la plus vive émotion.

Le curé Boissière, qui avait déjà envoyé son neveu à la réunion du Galta, fut informé par lui de celle-ci. Deleuze, Sr de Flandres, lieutenant de viguier de la marquise de Portes, averti par le curé, manda en conséquence un détachement de dix-huit soldats de la compagnie de Norville, logée à Saint-Etienne de Valfrancesque. Il les rejoignit, la nuit venue, au Péras, avec le curé, le R. P. Laydou, doctrinaire, et quelques habitants de Saint-Germain. Après trois heures de marche, tous descendent à grand'peine, le long des pentes broussailleuses dont nous avons parlé, « jusqu'au fond de la montagne ». De là, ils voient les lampes et les petits feux qui marquent la place de l'assemblée, bloquée entre le torrent et un cercle de rochers infranchissables, et ils entendent la voix haute du prédicant. Le sergent, un soldat et Deleuze, prennent les devants pour aller d'abord attaquer le ministre. A douze pas de l'assemblée, Antoine Larguier, qui fait le guet, crie : « Qui va là ? » — « Ce sont vos frères », répond le curé qui suit, un peu en arrière. Mais le sergent présente le canon de son fusil : « Tais-toi, b..., autrement je te tue ! » Larguier répond par un violent coup de bâton ; sept ou huit de ses compagnons accourent et déchargent leurs pistolets. « Vive le roi ! » s'écrie Deleuze, et au signal convenu, la petite troupe s'élance, les dragons tirant tous à la fois.

« Après quoi, un assistant ouït de grands cris et de grands hurlements, et qu'on criait : Tue ! Tue !... les uns grimpant les rochers, et les autres se jetant dans la rivière », que l'orage de la veille avait fortement grossie. Un homme et une femme demeurèrent sur la place, une malheureuse se noya en essayant de fuir. Les soldats retinrent prisonniers quatre hommes et dix femmes, entre autres Larguier, blessé à mort de plusieurs coups d'épée, et les deux sœurs fugitives, dont Faïsses nous a parlé. Isabeau (24 ans) et Marie (18 ans) de Belcastel. La première, est grièvement blessée. Elle a deux doigts de la main à demi-tranchés, et porte à la tête « une plaie pénétrant jusqu'au crâne, d'un demi-pied de longueur et de trois travers de doigt de largeur ».

Au Clauzelet, comme à Saint-Félix, les premiers coups de feu partirent de l'assemblée. Les réformés étaient résolus à se défendre. S'il faut en croire Faïsses, quand les dragons rentrèrent à Saint-Germain, Deleuze « craignit que Mme la marquise ne fût pas satisfaite » (elle n'était cependant pas suspecte de tiédeur). « Etant allé à Montpellier, par ordre de tous les autres, il voulut s'excuser devant M. le marquis de La Trousse, protes-

tant d'avoir dissuadé les soldats, autant qu'il avait pu, de massacrer. Ledit marquis lui dit qu'il avait mal fait d'empêcher et qu'on devait avoir tout massacré et laissé sur le carreau ». Faïsses ne savait pas que La Trousse en ces quelques mots confirmait simplement ses instructions officielles [1].

« L'action finie, dit le procès-verbal de Deleuze, étant environ minuit, ne pouvant nous retirer à cause de l'obscurité, et qu'il y avait des morts et des blessés, même qu'il nous manquait un soldat, nous campâmes au même lieu, et le matin M. de Chabreux, viguier de Mlle de Portes, M. le Curé, MM. les Consuls et plusieurs habitants vinrent au-devant de nous avec deux mulets chargés de vin, pain, viande, pour rafraîchir, et un médecin et chirurgien pour panser les blessures ». Deleuze transmit ses premières informations à Bâville, et interrogea les prisonniers [2].

Il apprit que Jean Manoël avait envoyé la veille son avertisseur depuis Saint-Martin de Lansuscle jusque vers Saint-Jean, annonçant qu'il y aurait au Clauzelet un ministre comme au Galta. Cent personnes environ étaient venues l'entendre, hommes, enfants, femmes et filles, y compris « la nommée Chapelle (18 ans) du mas des Plantiers, qui marchait avec une potence (béquille) sous le bras droit et un bâton à la main gauche », et que son infirmité n'avait pas empêchée de descendre au fond du ravin. Le prédicant, après un Psaume chanté, « avait fait la prière qui commence par : Mes frères, qu'un chacun de vous... ». Son sermon, interrompu par l'arrivée des soldats, avait été attentivement écouté, bien que deux auditeurs aient déclaré « qu'il ne devait pas être un ministre reçu, tant il prêchait mal ». La Cène devait être distribuée. Entre deux feux flambants et devant

1. Dans son procès-verbal, Deleuze note intentionnellement que, s'il a organisé l'expédition sur l'ordre du curé, il ne s'attachait qu'à la capture du ministre. Il paraît par là même s'excuser de violences qu'il n'a pas commandées. « On a cru, dit Faïsses, qu'il s'était noyé dans la rivière encore d'autres personnes. Mais comme tout le monde tremblait, les affligés n'ont pas osé faire la recherche de leurs parents morts, et on n'en a pas su le nombre au juste ».

2. Les deux Dlles de Belcastel, fugitives depuis six mois, avaient erré d'abord aux environs de Montpellier, Lunel et Sommières. Elles n'étaient dans les Cévennes que depuis six semaines. Avec elles, elles avaient gardé le nommé Mazauric, ancien domestique de leur maison, qui allait chercher des vivres quand elles devaient s'abriter dans des claies ou des maisons abandonnées. Isabeau, la blessée, sollicitée par Deleuze (23 avril) de se faire catholique pour adoucir sa peine, répond : « Je souhaite que Dieu si plaise [qu'à Dieu ainsi plaise], pour cela ne l'étant pas encore ! » Cependant le 6 mai, dans la maison du Sr de Valotte, où elles ont pu se retirer, elles abjurent entre les mains du doctrinaire Laydou. Isabeau ne put signer à cause de ses blessures, Marie ne savait pas écrire (*Bull.* XL, 167).

le prédicant qui parlait « assis sur une grosse pierre », se dressait, en effet, une petite table « faite d'un ais appuyé sur quatre bâtons plantés dans la terre ». Une partie du pain, coupé d'avance en menus morceaux, fut retrouvée « sur une petite roche, dans un plat en étain fait à la vieille mode, au bord duquel il y avait des armes [un lion et un croissant] ». Le reste avait été serré dans une serviette. A côté du plat étaient posées une bouteille en cuir bouilli qui contenait le vin, et une tasse d'étain[1].

La surprise du Clauzelet chassa de Saint-Germain Vivent et sa suite. P. Faïsses, qui avait passé la nuit dans un mas voisin, sans prendre part à l'assemblée, partit dès le matin pour le Rouve, et pensa se heurter avec les massacreurs et les prisonniers « qui ne faisaient que traverser son chemin ». Le soir même (23 avril), il assistait aux Curières (près de Cassagnas, sur le Bougès), à un culte de Vivent. Tant de personnes y vinrent prendre la Cène qu'on ne se sépara qu'après le lever du soleil.

La présence des prédicants sur le Bougès fut rapidement signalée. Des espions en portèrent la nouvelle aux lieux voisins, où logeaient des troupes, et le 2 mai, une assemblée qui commençait à se former aux premières heures de la matinée vers le bois d'Altefage, fut dissipée par les dragons de Florac, joints aux détachements de Barre et du Pont de Montvert[2]. Un soldat, envoyé en éclaireur, découvre cinquante personnes qui se réunissent autour d'un prédicant vêtu de noir, et « le font asseoir sur un tronc d'arbre en forme de chaire plus élevé », d'où il commence le service religieux. Le dragon, en agitant son chapeau, donne l'éveil à ses camarades, qui accourent au cri de : Tue ! Tue ! dispersent quelques pelotons de gens qui montent des Crozes, et font deux prisonniers[3]. Mais de nouveaux arrivants rencontrent les fuyards, et la troupe des protestants se reforme, plus serrée. Une demi-heure après, 150 Cévenols, quelques-uns armés de fusils, « se mettent en bataille », tirent deux coups

1. Les deux fidèles qui avaient apporté le pain et le vin furent au nombre des morts. La femme Saltet, qui emportait la serviette contenant le pain, se la vit arracher par un dragon, « elle fit un bond et se noya dans la rivière ». Antoine Larguier (cardeur, du Fantel, 55 ans), dont le nom était gravé sur la tasse d'étain, grièvement blessé, mourut bientôt à Saint-Etienne Valfrancesque dans une cave de la maison du Sr des Vignolles, qui servait de prison.

2. L'assemblée se formait au-dessus de la Rouvière, entre Grizac et Cassagnas, à la lisière du bois, sur le versant sud du Bougès. Les pièces du dossier (incomplet) sont éparses : C. 163, 164, 166.

3. François Saix, marchand de bœufs et Jacques Foulc, cadissier. Tous deux du Mijavol. Ils portaient chacun une hache.

de feu, puis disparaissent, sans que les chevaux des officiers parviennent à les rejoindre. Les soldats, furieux, redescendent par les hameaux du Mijavol et de Pierrefort qu'ils saccagent, et où ils font six nouveaux prisonniers[1].

Le soir, à Cassagnas, un charpentier déclarait à un jeune paquetier (colporteur) catholique, qui s'était fait passer pour réformé, que « le ministre ferait mettre le feu aux maisons de ceux qui étant de leur parti ne viendraient point aux assemblées » et que, dorénavant, on ne voulait plus se réunir qu'en plein jour. Le même paquetier, sur le chemin de Saint-Germain, rencontra le lendemain trois inconnus qui lui affirmèrent que l'assemblée du Bougès ne se serait point retirée devant les soldats, si elle avait été complètement amassée. Ils voulurent lui acheter des pierres à feu, lui reprochèrent de n'en point vendre, et l'invitèrent enfin à venir voir un ministre vers la Lozère, le 7 mai. Bien qu'il fût petit, on le recevrait à l'assemblée, car il était assez fort pour porter un fusil.

Le 7 mai, le paquetier marchait au rendez-vous, mais il y amenait les dragons de Barre, que le Père Du Lac, capucin missionnaire, l'avait prié de conduire.

Avec ses vingt soldats et son guide, le Sr de Rahoux, lieutenant dans la compagnie de la Bardillière, marche toute la nuit, et arrive à sept heures du matin sur le sommet du Bougès, près d'un bois qui domine Vieljouves, « à la montagne du Mouné », au milieu d'un épais brouillard[2]. Le chant du Psaume 117 lui permet de se diriger vers l'assemblée qui est proche. Une sentinelle aperçoit le détachement, tire un coup de feu, et les soldats l'entendent crier : Gare ! gare ! Les dragons ne s'aventurent pas. Ils se couchent à terre, pendant que le paquetier va « à grand'course » avertir la compagnie de grenadiers qui est en quartier à Saint-Maurice de Ventalon. Aidés de ce renfort, les soldats partent alors à la poursuite des fuyards. Dans le ravin qui descend sur Vimbouches, ils arrêtent sept hommes et trois femmes. Cinq des hommes, sans armes, sont relâchés aussitôt.

1. Après une enquête du subdélégué Rouvière, La Trousse fit rendre aux habitants des deux hameaux une partie de ce qui leur avait été dérobé par les troupes (*Bull.* LV, 423).

2. C. 163. Le mot Mouné revient à plusieurs reprises dans les informations relatives à l'assemblée. Aucun sommet ne porte plus ce nom dans la région. Cette montagne du Mouné, vers le bois de Lioue, à proximité de Saint-Maurice, sembla être un des contreforts qui du signal du Ventalon descendent au nord vers Monteuq.

Des deux autres, l'un, Vareilles, porte un fusil chargé de quatre balles, l'autre, Quet, une hallebarde. Aussi, dit Rahoux lui-même, « comme ils avaient été trouvés dans une assemblée les armes à la main, suivant les ordres du roi et de M. le marquis de La Trousse, on se mit en devoir de les pendre sur le champ ». Un arbre était là, les soldats y suspendent Vareilles, en présence de ses deux filles dont ils se sont saisis. L'une vient d'être « passée par les baguettes », c'est-à-dire fouettée avec des baguettes de fusil ; l'autre, gît à terre, suffoquée par « deux coups de bout de fusil ». Ils vont pendre Quet à son tour, mais celui-ci s'attribue un faux nom, se fait passer pour un Nouveau Converti, demande au curé de Saint-Maurice, qui vient d'assister à la scène (car les soldats ont fait chercher un prêtre pour leur victime), d'entendre sa confession, et comme il promet de dire tout ce qu'il sait, le lieutenant lui laisse la vie [1].

Cette exécution a pris du temps. Diverses troupes de gens se montrent sur les hauteurs, tirent quelques coups de feu pour intimider les soldats. Le Sr de Rahoux riposte, vise un dernier fuyard, Baret, qui tombe. Un dragon le découvre bientôt, caché parmi les genêts et les broussailles. Il va ramasser la hallebarde que le malheureux a jetée loin de lui, et maniant le manche comme un gourdin, l'aurait achevé sur l'heure sans les supplications de celui-ci [2].

Quet, et les deux filles de Vareilles furent emmenés à Barre, pendant que Baret allait joindre au Pont de Montvert sept prisonniers faits à l'occasion de l'assemblée d'Altefage. Parmi ces derniers se trouvaient deux sœurs, Françoise et Etiennette Folcher, qui déclarèrent au juge Rouvière, commis par Bâville aux premières enquêtes, « qu'elles estimaient mieux être pendues que se convertir ». Dix prisonniers furent envoyés à l'intendant à la fin de mai.

1. Pierre Quet (24 ans) était de Recoulles (Fraissinet de Lozère) ; Vareilles, du Viéla (Saint-André de Lancize). Les deux filles de ce dernier se nommaient Anne (32 ans), veuve de P. Chantagrel de Saint-André de Lancize, et Jeanne, femme d'Antoine Turc, de Vieljouves.

2. Jean-Antoine Baret, 26 ans, de Recoulles. Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 178, 179), évidemment d'après deux mémoires différents, rapporte une double pendaison, et désigne les victimes comme « un paysan, fermier de M. de Valotte ». et « un paysan nommé Valmalle ou Canonge ». Aucun de ces deux noms ne se trouvant dans le dossier original, il y a lieu de croire également inexacts les deux récits, qui rapportent quelques détails plus répugnants encore que la réalité. Il se pourrait cependant qu'un trait de Gaultier fût authentique : les deux filles, les bras liés, auraient assisté d'un œil sec à l'exécution, persuadées qu'elles étaient que leur père mourait martyr.

Les dossiers s'accumulaient. Le 7 mai, Bâville termina les enquêtes sur l'assemblée du Clauzelet par l'envoi aux galères de deux hommes et le bannissement de deux femmes[1]. Le 15, il achèva la procédure de l'assemblée d'Altefage en envoyant aux galères deux autres Cévenols[2]. Entre temps, le 9, pour en finir avec l'assemblée de Lézan, il avait fait torturer Marvéjols et le lecteur Maraval, qui avaient jusque-là nié y avoir pris part.

Les procès-verbaux d'interrogatoire à la question ne manquent pas aux Archives du Languedoc. La notation de ces ordres froidement donnés par un juge qui commande au bourreau d'attacher les bras du patient derrière le dos, de lui ficeler ensuite « les doigts des pieds », qui gradue suivant une méthode éprouvée les « demi-tours » et les « tours » à lui infliger, la transcription des cris d'angoisse, des invocations et des réponses de celui qui est « lié sur le banc », sont des documents qu'il faut avoir lus pour se représenter dans leur réalité repoussante les procédés de la justice d'alors. Marvéjols, à la question, avoua qu'il avait prêché. Quant à la présence à son culte, du Sr de Lézan, il déclara ne l'avoir apprise que « par le bruit public ». Maraval, « présenté » seulement à la torture, affirma nettement avoir vu son maître dans la foule. Bâville s'attendait sans doute à de plus sérieuses révélations, car l'enquête demeura encore en suspens.

Marvéjols n'était qu'un prédicateur d'occasion, que la vigilance catholique avait arrêté aux débuts de ses fonctions. Noël Faucher le père, qui comparut à Nîmes le 20 mai, était peut-être dans le même cas. Appréhendé dans la nuit du 3 au 4 à Alais, pour avoir tenu pendant la journée une assemblée dans la teinturerie de Jallaguier, l'ancien régent de Sommières prétendit, devant ses juges, n'avoir point de nouvelles de son fils le prédicant, dont l'exemple sans doute l'avait poussé dans la voie où il s'engageait lui-même[3].

1. C. 163. Louis Rozier, Jacques Rafinesque, Jaquette Rouveiran, veuve Rozier, de Mazelrozade, et la femme Méjanelle de Thonas.

2. Foulc et Saix. A ce qu'il semble du moins : les conclusions du procureur sont du 15 mai (C. 164) : le jugement manque, mais les noms figurent sur une liste de galériens.

3. C. 166. Dossier Noël Faucher. Né aux Vans en 1636, Faucher avait été, comme chantre et régent, au service de l'Église de Sommières de 1661 à 1685. Lors de l'interdiction de l'exercice, le Consistoire l'avait envoyé à Villevieille, où le culte subsistait encore. C'est de là que la dragonnade l'avait fait fuir. Il avait séjourné

Les informations recueillies par Rouvière, à Barre et au Pont de Montvert, donnaient à l'intendant la mesure de l'opiniâtreté des Cévenols. Les gens armés paraissaient maintenant dans la plupart des assemblées pieuses. Pendant que La Trousse prenait rendez-vous dans les Hautes-Cévennes avec l'évêque de Mende et Rouvière, pour aviser aux mesures que commandait la situation, Bâville interrogeait un prisonnier, Desgroulx, saisi au château de Gabriac, et inculpé d'avoir prêché à Altefage le 2 mai. Il est certain que c'était Vivent qui avait présidé l'assemblée et celle aussi du Mouné, mais on peut se demander si Desgroulx n'avait pas pensé faire au Bougès, comme Marvéjols à Lézan, l'essai de ses premières forces.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré que des prédicants sortis d'anciennes familles huguenotes, qui, presque tous, en qualité de chantres et de régents, ont appris, en les enseignant aux enfants, le catéchisme réformé et les mélodies des Psaumes. François Desgroulx, dit Carny, né à Noyon en Picardie, vers 1656, était issu d'un milieu catholique. Une destinée curieuse l'avait conduit aux Cévennes. Sa vie, dont il retraça lui-même les principales péripéties, avait été mouvementée[1].

Il étudie d'abord à Paris, au collège du Plessis. En 1674, par déplaisir de ce qu'un oncle qu'il a à Noyon ne lui laisse pas son bénéfice, il change de religion, ou plutôt, comme il l'explique, il se borne à quitter la France, et voyage en Angleterre, s'abstenant de toute pratique religieuse. De retour à Paris, il se présente à Charenton devant le ministre Claude, qui le reçoit dans l'Eglise réformée. Muni alors d'une lettre de recommandation pour le ministre Graverolles à Lyon, il entre, grâce à celui-ci, chez Mme de Frémond, femme d'un secrétaire du roi, et y demeure quatre ans et demi comme précepteur. De Lyon, il se rend à Nîmes et devient pour un an le maître des enfants de M. de Bornier, conseiller au présidial, chez qui le pasteur Paulhan l'a introduit. Le même ministre le recommande en-

trois semaines à Orange, puis était revenu dans le Bas-Languedoc. Son fils, Pierre, le prédicant, était le troisième de ses enfants. Le frère de Noël Faucher, Antoine, passementier à Alais, qui l'avait hébergé et encouragé à prêcher, avait été saisi également et fut interrogé avec lui.

1. Son premier interrogatoire, au Pont de Montvert, manque. Le second est du 16 mai. Une pièce du 15 mai le désigne sous le nom de «Carny Royouls». Voir pour ce qui suit les interrogatoires de Desgroulx, C. 166, et le dossier de l'affaire du baron de Saint-Victor, C. 166 (utilisée en partie seulement, et avec quelques erreurs par H. Monin, *Bull.* XLV, 287). Sur le baron, voir encore *Bull.* LIV, 199.

suite au baron de Saint-Victor, de la famille de Montcalm, qui le prend chez lui en 1681 pour instruire ses enfants et gérer ses affaires. Le baron, originaire du Rouergue, était par sa femme Judith de Valotte[1], seigneur, dans les Cévennes, de Gabriac, Saint-Martin de Campcelade, le Folaquier, Saint-Julien d'Arpaon, Pierrefort, la Vigerie. Desgroulx se trouvait donc avoir à parcourir la montagne, de l'Aigoual jusqu'à la Lozère.

Desgroulx n'eut garde d'ajouter, devant son juge, qu'il avait été mêlé depuis, dans la famille du baron, à une affaire fort délicate.

Le fils aîné de M. de Saint-Victor, remis en 1685 aux jésuites de Grenoble, était presque immédiatement devenu catholique entre leurs mains. Le père, désespéré, pour ressaisir son enfant, envoya au jeune homme la sœur de celui-ci et son ancien précepteur, Desgroulx, avec mission de l'arracher au Père Marie Joseph, capucin, son convertisseur et son surveillant, et de le conduire hors du royaume. Desgroulx, logé au bord de l'Isère, en face de la ville, se procura une barque (juillet 1685), où Mlle de Saint-Victor pensait faire entrer son frère. Mais celui-ci, chambré et stylé par le capucin, n'était point du tout disposé à la fuite, pas plus d'ailleurs qu'à un retour au protestantisme. Le premier projet ayant échoué, Desgroulx recourut à la ruse. Il prétendit s'être engagé avec un Mylord anglais qu'il attendait à Grenoble, et avec lequel il partirait pour l'étranger. L'attrait d'un voyage n'eut pas plus de prise sur le néophyte. Desgroulx s'emporta, et jura au récalcitrant qu'il serait sûrement déshérité par son père et ses parents s'il ne revenait à la religion où il avait été élevé. L'argument ne toucha guère le jeune homme qui semblait avant tout pressé de jouir immédiatement des biens qu'il tenait de sa mère. Mais la phrase du précepteur fut rapporté au capucin. Celui-ci avertit immédiatement les autorités judiciaires. Un custode de la paroisse Sainte-Croix de Lyon vint à propos affirmer que « Carny » était huguenot, bien que dans la ville il prétendît qu'un bénéfice l'attendait à Noyon. Desgroulx fut décrété de prise de corps. Mlle de Saint-Victor, en lui procurant un cheval, lui permit d'échapper aux archers. Il pointa vers le Languedoc, où il allait rendre compte à son maître de sa mésaventure.

1. Et non *de Vallat* (*Bull.* XLV, 287). Le baron possédait en 1685, dans le diocèse de Mende, les terre et château de Saint-Julien d'Arpaon, Gabriac et le Folaquier (Saint-André de Valborgne), et le domaine de la Camp (?).

Il arrive à Nîmes le 30 septembre, et envoie les nouvelles de la ville à Grenoble, signant sa lettre d'un nom supposé [1]. Le temple est clos depuis huit jours, la ville bouleversée. Impossible d'entrer dans Montpellier. Par Anduze il rejoint le baron dans sa terre de la Camp, en Cévennes. M. de Saint-Victor, endetté déjà, s'offre à prêter de l'argent aux communautés qui l'entourent, pour leur permettre de résister plus longtemps à la dragonnade. Desgroulx court de ferme en ferme toucher des redevances. Il va jusqu'au Rouergue. Le 3 décembre, à Saint-Affrique, l'évêque de Vabre reçoit son abjuration. Quatre mois après, il est dans les Hautes-Cévennes, travaillant encore, dit-il, à lever des censives dues à son maître. Comment, le 2 mai, Desgroulx se préparait à prêcher sur le Bougès, comment, ensuite, dans le château de Gabriac où il s'était réfugié, il fut arrêté par des soldats de Saint-Maurice de Ventalon qui le ramenèrent au Pont de Monvert, c'est ce que les interrogatoires n'expliquent pas.

Au Pont de Montvert, il protesta n'avoir pas fait le moindre acte de protestantisme depuis la Révocation, et se déclara sincèrement converti, occupé simplement dans les Cévennes aux affaires du baron. Transféré à Montpellier avec un habitant de Grizac, Jacques Chapelle, qui se trouvait être le seul témoin qu'il eût à redouter, il poussa l'habileté plus loin encore.

Les deux prisonniers sont écroués à la citadelle dans des chambres contiguës. Au milieu de la nuit, Desgroulx perce un trou dans la muraille et entreprend d'épouvanter son voisin. Il lui répète plusieurs fois qu'il sera le lendemain tiré à quatre chevaux. Quand il lui voit l'esprit frappé, il continue de le presser encore plus fort, et enfin, venant à son projet véritable, il lui passe un couteau qu'il a pu garder, et lui conseille de se tuer pour éviter le déshonneur du supplice. Les arguments ne lui manquent pas. Chapelle mourra martyr, en sorte que Dieu aura pitié de lui et lui pardonnera son suicide. Il ne fera point honte à ses parents. L'histoire vient à son secours. Il cite l'exemple du ministre Méjanel (?) du temps des guerres de M. de Rohan, lequel s'est « brûlé lui-même ». Pendant que Chapelle se tuera, Desgroulx priera Dieu pour lui. Il peut se tenir pour assuré de son salut. Il ne sentira pas la mort : le ministre Homel ne l'a pas sentie quand il a été rompu vif à Tournon, il

1. La lettre, datée du « dimanche matin 30 septembre 1685 » est signée Trenquier. Voir plus haut pp. 33, 35.

y a trois ans. Dieu veille sur ses fidèles serviteurs. La tête du vieux pasteur n'est-elle pas demeurée quinze jours sur l'échafaud sans changer de couleur, et les colombes ne sont-elles pas venues la garder[1] ? Le pauvre Chapelle, terrorisé et convaincu, prend le couteau de Desgroulx et tente de s'en donner quelques coups. La douleur lui rend son sang-froid. Il s'aperçoit « que ce n'est qu'un artifice de Desgroulx pour se défaire de lui », il le dit et Desgroulx finit par prier celui qu'il n'a pu endoctriner, « de ne pas le nommer dans l'explication qu'il fera de ses blessures, car ce lui serait préjudice ». Interrogé le 30 mai, Desgroulx démentit tout le récit de Chapelle, raconta sa vie et nia encore avoir jamais prêché.

Une nouvelle série de jugements fut enfin rendue. En raison de l'assemblée de Lézan, Bâville, le 14 juin, condamna aux galères perpétuelles Marvéjols, Maraval, le Sr de Pilloty et deux autres habitants du lieu, le consul Deleuze et Claude Gaussorgues. Le même jour, Noël Faucher et son frère Antoine furent condamnés à la même peine[2]. Le 15, furent également envoyés aux galères : pour l'assemblée du bois d'Aygalliers, le meunier Jacques Martin ; pour l'assemblée d'Altefage, Jacques Donzel ; pour celle du Mouné, Pierre Quet. Neuf prisonniers, accusés d'avoir pris part aux mouvements du Bougès, attendirent encore leur sentence. Nissolles, de Ganges, que les dragons du roi avaient saisi dans les Vallées vaudoises, partageait leur détention. Il sut qu'on avait donné la question à huit d'entre eux en deux jours. Desgroulx, amené de Montpellier, était du nombre. Il ne révélèrent d'ailleurs ni le nom de leurs complices ni celui des prédicateurs. Bâville avait trouvé plus fort que lui[3].

Depuis cinq mois que les soldats poursuivaient les assemblées, l'intendant n'avait pu saisir, parmi les prédicants, que Bonfils, Marvéjols, Faucher le père et Desgroulx. Les plus hardis et les plus dangereux lui échappaient encore. Cependant les

1. La tête de Homel, tranchée sur le cadavre roué, avait été exposée à Chalencon, tandis que le corps l'était à Beauchastel.

2. C. 163. Faucher le fils dit que son père fut conduit aux galères attaché avec M. de Lézan. Celui-ci n'y resta pas longtemps. Noël Faucher y mourut six mois après son arrivée. *Bull.* XXX, 501.

3. *Bull.* X, 454. Desgroulx fut torturé le 19 juin. Les dossiers des affaires du Bougès et du Mouné ont disparu en grande partie. Un prisonnier du Bougès déclara savoir que, dans le Gévaudan, un certain Pélandre faisait le prédicant. Un autre, de Grizac, nomma le ministre Mangin comme étant passé depuis peu à l'Hermet. Le fait est fort douteux. Jean Mangin, pasteur de Saint-Julien d'Arpan, avait eu son passeport le 2 novembre 1685.

exécutions des Cévennes eurent pour résultat d'éliminer un bon nombre de ceux dont le cœur n'était pas assez fort pour affronter une mort presque certaine. Pierre Faïsses était de ceux-là. Il ne fut prêcheur que d'intention. Le massacre du Clauzelet, où ses amis du Pompidou crurent qu'il avait péri, le décida à quitter la France avant qu'il eût osé réaliser ses ambitions.

Voyant que les choses allaient toujours de mal en pis, dit-il, que je ne pouvais pas vaquer à mon salut dans ma patrie, que je ne pouvais y être à édification, que j'étais condamné à la mort et que je ne savais pas si Dieu me donnerait la force, en cas je serais pris, de souffrir le martyre, je me résolus à quitter ma patrie et aller où la bonne Providence voudrait me conduire, puisque aussi bien mes parents et mes amis étaient dans des craintes et des appréhensions continuelles à ma considération. Dieu me disait comme aux autres : Sortez de Babilon. Je résolus donc d'obéir à la vocation céleste et de me couvrir de la foire du Puy pour y aller et de là passer outre à Lyon avec moins de danger. Elle devait se tenir le 20 mai.

Il descend donc des Hautes-Cévennes, et va dire adieu à sa mère au Collet (Col) de Valescure, entre les deux cimes du Brion. Il attend quelques jours son frère Laroche, qui « suit les assemblées en Languedoc », et qui vient enfin le joindre à Falguières, près de Saint-Jean, le 16 mai, en même temps que le prédicant Rocher, dont il a peut-être été l'avertisseur aux environs d'Anduze[1]. Laroche et Rocher consentent à quitter la France avec Faïsses. Tous trois se donnent rendez-vous aux bains de Bagnols, au nord du Mont-Lozère. Mais Rocher qui est remonté chez lui, au Mazeldan, pour voir une dernière fois les siens, se blesse à la jambe, renonce au départ, et reste à sa tâche de prédicateur. Des pluies torrentielles arrêtent Faïsses et son frère. Il leur faut revenir à Falguières. Là ils apprennent, que sans la pluie, ils auraient risqué de tomber aux mains des soldats de Florac et du Pont de Montvert qui, à cette date, en effet, fouillaient les retraites de la Lozère et du Bougès. « Dieu conduisit heureusement cet événement, dit Faïsses, parce que je n'étais ni digne ni capable de souffrir pour son nom. »

1. Faïsses écrit dans ses *Mémoires* : « avec Jean et Pierre Rocher, du Mazeldan ». Mais la phrase suivante porte seulement « le dit Sr Rocher ». Il faut donc lire sans doute *Jean ou Pierre Rocher*. Faïsses ne se rappelait plus le prénom exact. C'était d'ailleurs Antoine. Mais le prédicant s'appelait aussi Jean, et un fugitif du Mazeldan se nommait Pierre Rocher.

Faïsses aurait désiré pourtant, avant de quitter ses Cévennes, prononcer au moins un sermon. Il médite, à Falguières, d'aller dire adieu à ses chers amis du Pompidou, « entre autres, dit-il, par une assemblée que je prétendais convoquer, et leur parler sur le chapitre Ier d'Isaïe, v. 2 ». Mais il voit son attente inutile ; les soldats ne délogent pas du village. Son frère et lui se décident à partir par Anduze et Alais. Le 3 juin, au Mazel (Sainte-Croix de Caderles), dans la maison de leur mère où ils entrent pour la dernière fois, ils retrouvent Rocher, qui fuit Anduze où il vient d'être emprisonné. On l'y a pris pour le Sr de Sostelle, ancien ministre de Mialet, qui est à Lausanne[1]. Le Père Ribot, jésuite, a soutenu que le pasteur est dans la ville, qu'il l'a touché pendant la nuit, qu'il lui a arraché le rabat du cou. « Comme c'était une fausseté diabolique », Rocher a bénéficié de l'erreur. Il n'est point le pasteur, on ne s'est pas demandé s'il ne serait pas un prédicant, et il a été relâché. Rocher allait poursuivre son œuvre, tandis que les deux frères gagneraient la Suisse par le Haut-Vivarais et Lyon.

Faïsses écrira, dans le pays de Vaud, où il deviendra instituteur, les Méditations religieuses d'un réfugié[2]. Les compagnons qu'il laisse dans les Cévennes continueront, au péril de leur vie, à prêcher l'Evangile de la libre conscience.

1. Pierre Sostelle, qui a demandé un passeport le 2 nov. 1685.

2. *Bull.* XXVII, 461.

CHAPITRE IX

FULCRAN REY — LE MASSACRE DE BARON

(Juin-Septembre 1686)

Nous avons laissé Fulcran Rey au moment où fuyant les dénonciations d'Audoyer il abandonnait les environs de Nîmes pour retourner dans le Haut-Languedoc. Bâville le poursuivit à Castres. Lorsqu'il eut achevé, par un jugement du 5 mars qui envoyait aux galères l' « invalide » Jean Tempié, les procédures relatives à l'assemblée de Vauvert, il lança (2 avril) dans le Haut-Languedoc un mandat d'arrestation contre Rey, proposant. Barbara, subdélégué de Castres, trompé par une similitude de nom (Rey en patois signifie roi) fit arrêter un Jean Le Roy, du masage de las Planquettes (Castelnau de Brassac) qui effectivement avait été proposant et s'en faisait gloire. Mais Le Roy avait abjuré depuis le 20 janvier et n'avait pas quitté son hameau de tout le mois de décembre[1].

Le décret de prise de corps lancé contre Rey eut pour résultat de le ramener à Nîmes. Il vint s'enfermer dans la maison de son père vers le milieu d'avril. Là il s'absorba dans une tâche qu'il s'était une fois imposée déjà, et à laquelle Brousson, à Lausanne, se donnait tout entier. Il écrivit des Lettres « qu'il datait de Genève, et d'autres pays étrangers » par lesquelles il exhortait les fidèles à prier Dieu. Il en fit copier de nombreux exemplaires par un ami (qui allait bientôt quitter la France) et les distribua dans la région d'où il venait, mais aussi, et surtout, dans les Cévennes.

Le mouvement religieux que suscitaient les prédicants dans la montagne était suivi en effet avec curiosité par les protestants du pays bas. Faucher le fils qui était à Nîmes vers la même

1. C. 163. Le Roy tient à son titre de proposant, mais il redoute la persécution, et c'est en lettres grecques qu'il écrit l'abréviation ordinaire « pr^t » dont il fait suivre sa signature.

époque[1] ne manqua pas de demander à un homme du Vigan qu'il rencontra dans la ville, le nom des prédicateurs dont il avait entendu parler, et nota ceux de Vivent, de Serret (Serein), le régent d'école de Bouzène, et d'un « La Jeunesse, natif du Dauphiné, âgé de dix-neuf ans » que nous ne savons identifier[2].

Les prédicants des Cévennes, de leur côté, quand ils apprirent par les lettres circulaires de Rey et par ceux qui les répandaient, que le jeune homme était à Nîmes, l'engagèrent à venir se joindre à eux. Rey déjà décrété de prise de corps, savait à quoi l'exposait une activité publique. Il résolut néanmoins de partir, mais redoutant de compromettre son père en le laissant passer pour son complice, ou mieux encore peut-être, comme dit une Relation, « craignant d'être arrêté dans sa carrière par les tendresses et les efforts de la nature », il ne voulut pas lui faire ses adieux de vive voix et lui écrivit la lettre suivante[3].

Mon très cher et honoré père,

Lorsque Abraham voulut monter sur la montagne de Marija pour aller offrir son fils Isaac en holocauste, suivant le commandement qu'il en avait reçu de Dieu, il ne consulta point avec la chair, mais il approcha de cette montagne, en s'écriant : Il y sera pourvu à la montagne de l'Eternel. En effet, il y fut pourvu, puisque Dieu se contenta de son obéissance. L'Eternel ne m'a pas parlé à moi bouche à bouche, comme il fit à ce patriarche, mais ma conscience m'inspire pour m'aller sacrifier pour l'intérêt de Dieu et pour celui de son Eglise. Je ne sais pas si Dieu se contentera du désir que j'ai de faire sa volonté, sans m'exposer à la mort, mais quoi qu'il en soit, sa volonté soit faite. Si je suis pris, ne murmurez point contre lui, souffrez patiemment tout ce qu'il plaira à Dieu me donner, soyez assuré que je dois [me] sacrifier pour l'intérêt de Dieu et pour celui de son Eglise. Oh ! quel bonheur me serait-il, si je pouvais être du nombre de ceux que le Seigneur a réservés pour annoncer ses louanges et mourir pour ses intérêts !

Rey quitta Nîmes à la fin de mai, conduit par un forgeron d'Anduze, que les prédicants lui avaient envoyé comme guide. En chemin, il célébra un culte vers la Baraque de Gajan, et vint rejoindre Vivent au-dessus d'Anduze, dans les bois qui

1. Venant de Saint-Côme. *Bull.* XXX, 503.

2. *Bull.* XXX, 501. On penserait à Charrière, de Lasalle, originaire du Comtat Venaissin (voir plus loin), mais il était plus âgé.

3. Nous donnons ici le texte de la Relation (incomplète) conservée C. 163, que l'autre Relation (*Bull.* X, 126) paraît avoir retouché.

séparent Mialet de Saint-Paul la Coste. Vivent était suivi, selon son habitude, de quelques compagnons. Deux d'entre eux prêchèrent, en même temps que Rey, dans la première assemblée que celui-ci ait tenue dans les Cévennes, un dimanche, vers Sauveplane (Saint-Martin de Boubaux)[1]. Nous connaissons l'un, Serein. L'autre se nommait Bonijoly, il se disait chantre également « sans pourtant dire d'où, ni son pays ». Rey le tenait pour Cévenol. Il avait 35 ans, une cicatrice marquait une de ses mains[2].

A Sauveplane, quelques assistants étaient venus en armes. Rey, pour qui cette coutume était nouvelle, ne l'approuva point Vivent probablement, ou ses amis, lui en prouvèrent la nécessité et sans doute aussi la légitimité, car il se ceignit à son tour d'une épée, et consentit à marcher escorté d'un homme armé qui fut d'abord Dombres, du Villaret, que Vivent lui donna. Un jour même « il prit un fusil au col », ce qui lui valut ce compliment : « Vous seriez aussi bon homme de guerre que prédicateur ! ».

L'arrivée de Rey provoqua une effervescence nouvelle dans le quartier. Une maison isolée, entourée de bois, « dans un désert », le mas de la Grevou (?) (Cendras), était déjà connue pour offrir un asile aux fugitifs et aux prédicants. Les soldats de Saint-Sébastien avaient charge de la surveiller. Ils dissiperent une assemblée qui s'y était réunie le samedi 1er juin (veille de la Pentecôte). Une seconde devait s'y tenir le 6, mais ce jour-là le mas fut fouillé, et le maître, Pierre Cabanis (44 ans), arrêté. Les soldats avaient trouvé chez lui une robe de pasteur, et des sermons manuscrits, qu'il disait y avoir été laissés par le ministre Raymond Bastide[3].

La surveillance était devenue plus sévère, la colère des Cévennes s'accrut d'autant, et Rey, qui aurait voulu être pacifique, se trouva pris dix jours plus tard dans une échauffourée où le sang coula.

1. Le dimanche avant la Pentecôte, 26 mai.

2. *Fr. Prot.* 2e Edition : Bonijol autrefois chantre de l'Eglise de Saint-Martin [de Corconac] en Cévennes, demande un secours à Lausanne en 1690. C'est le Bonniol de la liste Rouquette (III, 200).

3. C. 163. Vidal avait prêché dans le mas. Le procès fut fait le 6 et 10 juin à Cabanis et à René Chapel d'Alais (27 ans). Le jugement manque. Chapel alla aux galères. Les conclusions tendaient à envoyer Cabanis à la potence. Parmi les fuyards du 1er mai s'était trouvée la dame Bénézet, d'Alais, femme du ministre Bastide (min. à Florac). Peut-être Bastide était-il encore à Alais. Nous le retrouverons en 1693.

Le dimanche 16 juin, au matin, il se dirigeait vers Sauveplane, où il avait convoqué avec Vivent une assemblée [1]. Au moment d'arriver au lieu fixé, où déjà l'auditoire était formé, il fut découvert, de loin, avec Dombres, le Sr de la Valette le fils [2], et quatre autres personnes, par quelques dragons de La Fère, de la compagnie du Sr de Marsillac, venus de Générargues. Un des soldats, par un curieux hasard, reconnaît Rey pour l'avoir vu à Nîmes, et se lance sur lui. Les compagnons du prédicant ont des fusils, Rey n'a qu'une épée qu'il tire du fourreau, en même temps qu'avec Dombres il fuit vers l'assemblée. Les soldats ne sont qu'une avant-garde. Ils hésitent à s'engager trop loin et s'arrêtent. Les protestants, avertis, tiennent ferme. Ils ont déclaré qu'ils voulaient se défendre « contre les soldats du clergé ». Le culte commence, protégé par une patrouille armée qui tourne autour des assistants. Rey fait la prière ; le Psaume est entonné. Les dragons, en nombre maintenant se décident à avancer. L'officier qui les commande leur a défendu de tirer, mais c'est des rangs huguenots que partent les premiers coups de feu. Le jeune La Vallette, dont le fusil rate d'abord, met le pistolet à la main, et blesse un soldat au front. Deux autres compagnons ont tiré avec lui. Les soldats ripostent par une décharge qui abat deux ou trois femmes. Ils chargent, et furieusement. La foule se disperse en tumulte, Rey s'enfuit, avec Dombres et un inconnu. Cependant Vivent rallie ses amis les plus audacieux. A leur tour, ils se ruent sur les dragons, arrachent de leurs mains quelques prisonnières. Demeurés maîtres du terrain les protestants reprennent leur assurance, Vivent « fait mettre en ordre de bataille 28 ou 30 personnes armées qu'ils étaient ; et ceux qui n'avaient point d'armes, leur fit couper des branches d'arbre qu'ils mirent sur l'épaule en forme de fusils ; et ces gens qui faisaient face de tous côtés restèrent en cette attitude depuis les dix heures du matin jusqu'au soir que leur dévotion fut finie ».

Le prédicant de Valleraugue, autant par son courage que par sa malice, s'acquerrait l'admiration populaire. L'ascendant de cet homme sans études qui « jouait de bons tours de finesse à

1. « Au Pradet, entre Gasques et Mandajors ». Ailleurs : entre Mandajors et le Pereyret. Ailleurs : vers la montagne du Coutel. L'ass. de Sauveplane est racontée *Pap. Court*, 17, B, 189 par P. Bastide (de Mialet) sans doute d'après ses propres souvenirs. Ce récit complète et groupe très heureusement les détails fournis par le dossier de Rey, C. 166.

2. Fugitif, de Saint-Jean du Gard, 16 ans.

ses ennemis », et qui ne connaissait pas la peur, croissait de jour en jour. Autour de lui, les fugitifs s'affermissaient dans la résolution de défendre leur vie en même temps que leur foi. Ils surent que les dragons avaient été avertis de l'assemblée de Sauveplane par un certain Jean Carrière. Dombres et l'un de ses compagnons, La Bécède, de Saint-Martin de Boubaux, guettèrent le traître et le blessèrent grièvement [1].

Pour se remettre de ses fatigues et de ses émotions, Rey descendit à Anduze. Conduit par le tanneur Bresson, il vint chercher un refuge le 18 juin dans la maison que celui-ci occupait hors des murailles de la ville, sur la rive gauche du Gardon. Il se fit acheter par lui, mais de son argent propre, un haut de chausses et des bas, et dans la maison de Bresson, ou aux environs (jusque vers Quissac), se mit en rapport avec quelques Nouveaux Convertis notables. Un certain Alméras, d'Anduze, qui l'avait guidé dans ses dernières courses à travers la montagne, dénonça sa présence, et le soir du 21, Fulcran Rey était arrêté dans la maison de Bresson par les dragons rouges, au moment où il essayait de fuir par le toit, après s'être débarrassé de son épée en la rejetant dans l'intérieur du logis [2].

Traîné violemment dans la maison de ville, il y fut interrogé par Mandajors, accouru d'Alais, le soir même et les deux jours suivants. Les armes qu'il avait portées et les coups de feu de ses compagnons étaient les seuls souvenirs du jeune prédicant qui lui fussent importuns. Il essaya de cacher la vérité, parla des « misérables » qui « à son grand regret » portaient des fusils dans les assemblées, et prétendit n'avoir eu d'épée que « pour se défendre contre les bêtes féroces ». Ses premiers scrupules étaient pour lui légitimes et vrais. Il jugeait maintenant que pour un chrétien, user des armes, c'était « résister au génie de l'Evangile ».

Il avoue tout le reste, d'ailleurs, avec une simplicité héroïque. Il est proposant, il est venu dans le pays prêcher la parole de Dieu ; il a agi de même partout, à Bédarieux, Graissessac, Montpellier, Nîmes, parce qu'il voulait faire son devoir. Accusé d'avoir « ému le peuple à sédition » par ses Lettres circulaires, il proteste « qu'il honore le roi et qu'il voudrait trouver l'occa-

1. *Pap. Farelle*, p. 196. Bâville accorda à Carrière 300 livres de dommages intérêts à prendre sur les biens séquestrés des deux fugitifs.

2. Une assemblée convoquée au Plan de l'Auzil (?) et où Rey devait prêcher, n'eût pas lieu, par suite de son arrestation. *Pap. Court*, 17, G, 421.

sion pour verser son sang pour son service », mais chez lui cette affirmation n'est pas le recours désespéré de Bonfils et n'implique en aucune façon un désaveu de son activité. S'il a prêché contre les défenses de S. M. « c'est que sa conscience l'obligeait de consoler tant de pauvres fidèles affligés ». Il n'est plus question d'ignorance. Fulcran Rey revendique hautement le droit d'accomplir sa mission. Il a fait le sacrifice de sa vie, en venant, il y a un mois, dans les Cévennes. Il signe d'une main assurée au bas de ses interrogatoires : « Rey, proposant » et après avoir été confronté avec les divers témoins qui ont déposé contre lui, il écrit à côté de son nom une protestation suprême : « Rey, qui n'a fait que prier Dieu ».

Le jeune prédicant avait si vivement touché les cœurs par son courage et sa douceur que lorsqu'il prit, enchaîné, la route d'Alais, des femmes d'Anduze s'attroupèrent, pour le saluer sur son passage une dernière fois, et lui crier au milieu de gémissements et de larmes : « Dieu te soit compagnie ! »

Conduit à Alais, puis à Nîmes, où il demanda en grâce qu'on ne laissât entrer dans sa prison ni son père ni aucun de ses parents, il fut enfin transporté à Beaucaire, ville catholique ; peut-être, comme dit Jurieu, parce que Bâville ne voulut pas donner au peuple réformé le spectacle d'une mort qui promettait d'être édifiante, peut-être au contraire en raison de la présence à la grande foire, de représentants de diverses régions du Languedoc. C'est à Beaucaire qu'eurent lieu les derniers interrogatoires du proposant, que nous ne possédons malheureusement plus (6 ou 7 juillet) [1].

Rey fut condamné a être pendu « pour avoir fait et tenu des assemblées avec port d'armes, écrit et débité des libellés séditieux » [2]. A Anduze, sans malignité, il avait nommé une dizaine de Cévenols avec lesquels il s'était trouvé en rapport. Bâville n'estima pas suffisant d'avoir à décréter de prise de corps dix-neuf personnes, pour la plupart déjà fugitives. Il pensa obtenir du prédicant les détails qu'il n'avait pu tirer des protestants du Pont de Montvert sur les assemblées du Bougès, et le fit soumettre à la question ordinaire et extraordinaire.

1. L'interrogatoire de Rey par Bâville, que D. Benoit (*op. cit.*, p. 38) a cru pouvoir emprunter à une Relation ancienne (*Bull.* X, 132) est une fiction pieuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que dans la même Relation (p. 129) les interrogatoires d'Anduze (dont nous avons les originaux) sont réduits à quelques phrases inventées par le rédacteur.

2. Jugement du 8 juillet. C. 163.

Le proposant mourut (8 juillet) avec une sereine fermeté. Prenant un dernier repas dans sa prison, « les uns, dit-il, mangent pour vivre, et moi je mange pour mourir ». Il marcha d'un pas assuré au gibet, se criant à lui-même : Courage ! quand, au sortir de la porte de Beauregard, il vit la potence dressée. Il avait commencé à chanter un Psaume, on lui défendit d'en rien faire, il se tut. Après avoir prié silencieusement au bas de l'échelle, il en gravit lui-même les degrés, et repoussa du pied les missionnaires qui montaient après lui. Un roulement continu des tambours placés auprès du poteau empêcha la foule d'entendre ses dernières paroles.

La fin de Fulcran Rey eut parmi les réformés, un lointain et long retentissement. Etudiant en théologie, prédicateur, il était, comme dit Jurieu « d'un ordre plus relevé » que les précédentes victimes. Trois mois après son supplice, une Relation imprimée, racontant sa vie et sa mort, était déjà répandue en Hollande. Jurieu en citait des fragments dans sa *Lettre Pastorale* du 14 octobre. Le récit a été publié dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, et M. D. Benoit lui a fait de nombreux emprunts [1]. Il est manifestement exagéré par endroits, la légende y tient déjà sa place. Avant la naissance de son enfant, la mère du proposant voit en songe un aigle qui vole au dessus d'elle, portant deux plumes dans son bec : l'une indique que son fils annoncera l'Evangile, l'autre qu'il le scellera de son sang. Un soldat, qui à Anduze traîne le prédicant par les cheveux s'entend dire par lui : « Souviens-toi que Dieu te punira selon tes œuvres ! » et le jour même, provoqué par un de ses camarades, il tombe frappé « de deux coups : l'un à la main dont ce malheureux s'était servi pour lier et déchirer cet innocent, l'autre au gosier avec lequel il blasphémait Dieu ». Quant à l'interrogatoire que l'intendant fait subir à sa victime, il a été composé par l'auteur de la Relation. Il est curieux de le comparer par exemple au dialogue imaginé par Aiguisier entre François Teissier et Bâville.

Le martyrologe protestant avait désormais ses modèles et ses formes fixes. La relation des derniers moments des héros de la foi, avec les circonstances que l'imagination populaire savait y ajouter, servit à exciter le zèle huguenot. Nous avons vu Desgroulx citer Méjanel et Homel. Grâce aux *Lettres Pastorales*

1. *Let. Past.*, I, 17 ; I, 86. [Gaultier] (*Hist. Apol.*, II, 194) résume également la Relation. *Bull.* X, 122 ; D. Benoît, *L'Eglise sous la Croix*.

de Jurieu, le nom glorieux de Rey fut bientôt répandu dans tout le royaume et pénétra jusqu'en Brandebourg.

Il ne paraît pas que Bâville ait obtenu de Fulcran Rey, par la torture, un renseignement nouveau. Le jeune homme avait déclaré, à Anduze, ne connaître ni Vidal, ni Bringuier, mais seulement « Jean (*sic*) Vivant, dit Bousquet, de Valleraugue », et il avait révélé les noms nouveaux de Céré (Serein) et de Bonijoly. Desgroulx lui était également inconnu. L'intendant, de guerre lasse, envoya ce dernier aux galères le 8 juillet, le jour même où il signait la condamnation de Rey[1].

La Cour comptait, pour venir à bout d'une rébellion tenace, sur les soldats plus que sur les juges. Informé par La Trousse de tant de manifestations séditieuses, Louvois l'avertissait directement des instructions nouvelles qu'allait recevoir Bâville. Le 10 juin, il lui écrivait : « Sur ce que j'ai représenté au roi le peu de cas que font les femmes du pays où vous êtes des peines ordonnées contre celles qui se trouvent à des assemblées, S. M. ordonne que celles qui ne seront pas demoiselles [c'est-à-dire nobles] seront condamnées par M. de Bâville au fouet et à avoir la fleur de lys[2] ». La mesure projetée ne fut cependant pas l'objet d'une déclaration royale, mais on a vu, par les exploits du Sr de Rahoux, que les officiers s'autorisaient déjà, au début de mai, des ordres du roi pour étrangler les rebelles pris en armes et passer par les baguettes les femmes saisies dans les assemblées.

Ni les violences militaires, ni les sévérités judiciaires ne diminuaient encore l'ardeur des prédicants. En juin, deux d'entre eux, dont l'un était Faucher, séjournaient vers Nîmes. En mai, déjà, celui-ci avait prêché plusieurs fois dans la garrigue, en particulier autour du mas de Vedelen (vers Caveirac)[3]. La nuit du 23 au 24 juin, 150 personnes se réunirent entre Dions et la Calmette, au quartier de Béraud, sous un grand

1. C. 163. Desgroulx fut libéré en 1700, après avoir abjuré. Le 8 juin 1701, devant l'Église française de Londres, il était admis à revenir dans la paix de l'Église, *Bull.* XXXIX, 92, 166. Qu'il ait ou non prêché au Bouges, il se donna dans sa prison pour un proposant. Dans sa première *Lettre Pastorale* (I, 15) Jurieu fait mention, sans le nommer, de ce « proposant de Noyon », condamné aux galères.

2. Rousset, III, 496. Les femmes, jusqu'alors, étaient passibles de bannissement (à temps, ou à vie) de la province ou du royaume.

3. *Bull.* XXX, 503. Faucher n'a pas pu demeurer *trois* mois à Nîmes, comme le disent ses *Mémoires*, entre l'exécution de Bonfils (29 avril) et l'assemblée de Baron (7 juillet). Il faut lire : pendant *le mois* qu'il y séjourna.

chêne. Le juge de Dions constata, par la trace des souliers sur la terre labourée, qu'il y avait eu là des gens qui n'étaient pas de la lie du peuple[1].

Le dimanche 30, sur le chemin de La Calmette à Barutel, les dragons mettent la main sur trente à quarante personnes qui reviennent d'un culte. Elles sont enfermées dans la Tour Vinatyère, près des Arènes. Le jeudi suivant ont lieu deux autres assemblées, l'une à Saint-Césaire, l'autre aux portes de la ville[2].

Les passions des protestants s'exaspéraient, dans toute la région qui s'étend du Vidourle à la Cèze, par le récit des souffrances que subissaient dans le château de Sommières et dans le couvent de la Propagation de la Foi, à Uzès, de jeunes prisonnières. Ni le fouet, ni les privations ne parvenaient à les catholiciser[3]. L'exaltation qui s'était confinée d'abord dans les milieux les plus humbles, gagnait maintenant, et à Nîmes même, comme on vient de le voir, des bourgeois et des hommes de condition. Les prédicants, soutenus par des auditoires frémissants, redoublaient d'invectives contre l'Eglise romaine.

Faucher passe le Gardon, et va prêcher à Saint-Hippolyte de Caton (près de Vézenobres). Il revient à Cannes (vers Quissac). Une assemblée qu'il a convoquée est surprise. La sentinelle apostée aperçoit les dragons et donne l'alarme, mais son cri guide précisément les soldats. Les protestants se dispersent, la troupe tire sur eux sans atteindre personne. Une perquisition faite dans le village quelques jours après n'aboutit à aucun résultat. Faucher retourne à Saint-Hippolyte de Caton, pousse jusqu'à Aygalliers, puis jusqu'à Lussan[4].

Le soir du 15 (samedi), sur la lisière du bois de Verfeuil, à Audabiac (près de Lussan) « dans un endroit enfoncé appelé

1. C. 166. Le dossier, très incomplet, ne fournit que le nom de Moïse Fauquin, prisonnier dans la Tour Vinatyère à Nîmes, qui n'a pas voulu dénoncer ceux qui l'ont incité à assister à l'assemblée. Il est possible que l'assemblée de Dions soit la même que Jurieu (voir ci-après) place le 30 juin entre La Calmette et Barutel.

2. Jurieu, *Let. Past.*, I, 17, 18, première relation controuvée, qu'il corrige plus tard (sans le dire) par une autre : I, 84. Il parle cependant cette fois encore de pendus. Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 176) rapporte sans doute la vérité en disant, à l'occasion de cette assemblée, que le chevalier de la Fare, pour obliger un prisonnier à avouer, l'a fait pendre puis dépendre à demi-étranglé. Ce prisonnier est peut être Fauquin (voir la note précédente).

3. Sur Sommières voir Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 124) : sur Uzès : Jurieu *Let. Past.*, I, 46, et Gaultier (*Hist. Apol.*), II, 133.

4. *Bull.* XXX, 503.

Mercoire, proche d'un four à chaux abandonné », eut lieu une assemblée de cinq à six cents personnes. Les uns portaient des fusils, d'autres des hallebardes. Un feu soigneusement entretenu, une chandelle, quelques lanternes éclairaient la scène. Un tisserand de serges de Lussan, Antoine Brezun (30 ans), qui avait eu maille à partir avec la justice un mois auparavant, pour avoir osé dire devant le curé : « Changement de roi, changement de loi »[1], faisait le chantre, à demi-voilé par un mouchoir, comme d'ailleurs bon nombre des assistants « qui étaient masqués, ayant du linge et autres choses sur la tête ».

Le prédicateur est « un homme de petite taille, et beaucoup renforcé et épais, le poil châtain clair approchant du blond, court et crêpé, le nez un peu court et les narines ouvertes ». L'auditoire ignore son nom. Nous n'avons aucune peine à reconnaître en lui Faucher. Il apprend que quelques religionnaires se sont égarés dans la nuit, et demande si personne n'aurait la charité de les aller chercher. Un assistant se propose, et part, un tison enflammé à la main. Faucher fait mettre l'assemblée à genoux pour chanter le Psaume qu'il indique, puis il commence une prédication qui dure près d'une heure, exhortant ses auditeurs « de ne se plus confesser ni communier, ni d'aller à la messe, leur ayant dit par plusieurs fois que ceux qui s'étaient communiés avaient pris le Bazalic *(sic)*, qu'il fallait avoir bon courage, et que dans peu de jours tous les prêtres seraient massacrés, et que leur religion serait plus florissante que jamais ». « Lequel discours, ajoute la femme qui l'a entendu et le résume, fut si fort exagéré par celui qui prêchait, que presque tous ceux de l'assemblée ne firent que pleurer et gémir pendant tout le temps »[2].

Faucher demeura la semaine entière aux environs de Lussan, prêchant encore à Mercoire sur l'emplacement de la précédente réunion ; « au Clos de Coste, près Audabiac, qui répond à quatre chemins » ; à la Combe de Carette ; au Bois de Montelus, plus au Nord ; et dans le hameau de Vendras. Les informations qui furent faites à Uzès le 25 juin touchant l'assemblée du 15, l'obligèrent à quitter Lussan. Il tourna vers Monteils et Valence, rencontra le prédicant Rocher qui peut-être venait de Nîmes, et tous deux convoquèrent pour la nuit du 6 au 7 juillet (du samedi

1. C. 163. Information du 21 mai. (Dans le dossier de l'assemblée d'Audabiac). On remontre à Brezun qu'un tel langage est un crime qui mérite la dernière peine.

2. Ass. d'Audabiac, C. 163.

au dimanche) une assemblée dans la Combe du Coutel sur les terres de Baron, à une demi-lieue à l'ouest des limites d'Aygalliers. Elle allait s'achever dans un massacre [1].

Trois sermons devaient être prononcés dans ce culte solennel, qui avait été annoncé à Uzès et sans doute aussi à Nîmes. Rocher commença vers le milieu de la nuit la première exhortation. L'affluence des auditeurs fut telle, que le culte, peut-être après une interruption, se continua jusque dans la matinée. Faucher était au milieu de son discours, vers neuf heures du matin, quand les dragons parurent.

La compagnie du Sr de Persan, capitaine à Uzès dans le régiment de Barbezières, avait reçu à quatre heures l'ordre de marcher sur les protestants qu'on pensait réunis au bois de la Bouscarasse. En passant à Gatigues les cavaliers prennent un guide. Ils traversent le ruisseau de Dève, mettent pied à terre sur l'autre bord, dans le bois du même nom, et prennent soin d'emporter avec eux les licous de leurs chevaux, décidés qu'ils sont à étrangler sur la place quelques réformés. Une sentinelle qui les voit paraître au bas de la Combe, l'arme droite et la baïonnette au bout, fait signe de son bâton à l'auditoire qu'elle domine. Les dragons prennent le pas de charge. Quelques hommes de l'assemblée entonnent un Psaume et « se mettent en état de défense », tandis que le plus grand nombre, saisis de panique, se dispersent, « en façon, dit un témoin, que les uns tombaient sur les autres d'une si grande force qu'il faillit être étouffé ». Il ne fut pas difficile aux soldats qui cette fois firent feu les premiers, de coucher sur le carreau une dizaine au moins de victimes. Une bande de protestants décidés, dont très peu étaient armés, essaient d'une résistance nouvelle. Ils gagnent

1. « A la Combe du Coutel, sur les terres de Baron ». Un chemin, qui prend directement à l'ouest de Gatigues, traverse le ruisseau de Dève, et mène a Bezut : tournant au nord, il monte dans la Combe du Coutel jusqu'à la faible crête de Vallongue. L'assemblée se tint sans doute dans le bas de la Combe, car un témoin la place « sur les terres du Sr de [La Tour du Pin] Maleyrargues entre [Le Château de] Foncouverte et Bézut ». D'autres témoins disent « à la Combe de la Veyrière». On trouve, un peu à l'ouest de la Combe du Coutel une ferme nommée La Veyrière, située entre deux combes. Mais les bois des environs d'Aygalliers ayant été longtemps exploités par les gentilshommes verriers, il se pourrait qu'une verrerie ait été aussi établie anciennement dans la Combe même du Coutel. (Voir S. Quirin, *Les Verriers du Languedoc*, p. 23). Faucher se rappelait que l'assemblée avait eu lieu « dans un lieu nommé Vallongue au-dessous de l'arche [naturelle] de Baron, proche le château de Valérargues [lire Maleyrargues. C'est Foncouverte] ».

Une assemblée s'était tenue dans la Combe du Coutel le dimanche précédent (30 juin), sans doute présidée par Rocher.

la hauteur et font rouler des pierres sur les dragons. « Si bien », dépose le brigadier Hennebert, surnommé La Liberté (un nom de circonstance s'il en fut) qu'il se vit « obligé de faire exécuter à mort trois de ses prisonniers [il les pendit], et de faire mettre en chemise quatorze ou quinze femmes ou filles lesquelles il renvoya, après leur avoir fait donner les étrivières, ce qui donna tant de terreur aux séditieux qu'ils se retirèrent avec précipitation du haut de leur montagne ». L'une des femmes que les dragons fouettèrent, et dont ils emportèrent les vêtements, « avait une robe de taffetas bleu, et une jupe blanche, ayant au bas des franges d'or et d'argent ». Sur le lieu de l'assemblée ils trouvèrent aussi « des chapeaux ou des nippes de femmes qui marquaient être hors du commun », et une quantité de provisions qui dénotaient la présence de gens considérables venus de fort loin [1].

Les soldats ramenèrent à Uzès un berger, André Matthieu, de Brignon, qu'ils n'avaient pas réussi à pendre, le licou ayant rompu deux fois, et trois jeunes gens qu'ils saisirent sur la route [2]. Il est probable que malgré quelque exagération, le récit de Jurieu est vrai, qui rapporte que les dragons rentrèrent à Uzès poussant devant eux des prisonnières demi-nues, affublés eux-mêmes de leurs robes, en une ignoble mascarade. On croit surprendre en effet quelques réticences dans les réponses des soldats qui fournirent à de Larnac, juge d'Uzès, et à Lefebvre à Nîmes, les éléments de leurs informations [3].

1. « Une quantité de vin, chapons, poulets, pigeonneaux, éclanches de mouton et autres viandes cuites. »

2. Denis Carrière, d'Aubussargues ; Charles Joyeux, de Seynes ; et Jérôme Brunel, de Blauzac.

3. Informations touchant l'assemblée, C. 166. Les 11 et 13 juillet, à Nîmes, le conseiller Lefebvre interroge Carrière, Brunel, Matthieu, et un nouveau prisonnier, Claude Brueys, de Valence. Les jugements manquent. Sur l'assemblée voir les *Mémoires* de Faucher (*Bull.* XXX, 503) ; Jurieu, *Let. Past.*, I, 18, 84 « un témoin oculaire qui a passé sur le lieu trois semaines après y trouva encore trente (?) corps de femme à demi-corrompus. » Gaultier (*Hist. Apol.*), II, 170, parle de cinq à six fidèles tués » et de quarante blessés dont la plupart moururent de leurs blessures. Les soldats disent « sept à huit morts ». Faucher donne le nom de deux des prisonniers pendus à l'assemblée : Moïse, peigneur de laines d'Uzes, et le valet de M. d'Azémar, gentilhomme verrier. On rapporta que les dragons d'Alais, qui devaient fondre sur l'assemblée en même temps que ceux d'Uzès, s'étaient heureusement égarés. Nous ignorons si des condamnations terminèrent la procédure. Le 17 juillet, le procureur requiert la peine des galères contre Claude Roux (du Roux) et Pierre Prades, tous deux de « Valcroze » (près Lussan), en raison de l'ass. d'Audabiac.

Persan, qui avait pendu un jeune homme de ses propres mains, reçut les félicitations de Bâville, lequel le blâma seulement de n'avoir pas coupé le nez à toutes les femmes [1].

La brutalité des soldats d'Uzès, approuvée par les autorités de la province, fut imitée en d'autres lieux. « Depuis le mois de juillet, écrivit Jurieu le 15 octobre, les Cévennes et le Languedoc sont devenus un champ de carnage ; les dragons, sous prétexte d'assemblées, massacrent tout ce qu'ils rencontrent ». Faisons sa part dans ces lignes à l'indignation furieuse qui inspire les récits vengeurs de Jurieu, les exemples de froide violence ne manquaient pas.

Le 1er ou le 2 juillet, un riche bourgeois du Pont de Montvert, le Sr Jean André, époux de Marie de Beauvoir du Roure, qui depuis les conversions vivait dans les bois, fut saisi au Castandel (près Saint-Germain de Calberte), Le caporal et le grenadier qui l'arrêtèrent voulurent le lier de cordes. André protesta, fier du nom que portait sa femme. Il reçut trois balles dans la poitrine. L'infortuné survécut deux jours, consolant sa femme et sa famille, dans la maison qu'une demi-compagnie, accourue de Saint-Maurice, saccagea immédiatement. Le curé de Saint-Germain vint solliciter le moribond d'abjurer. « Je n'ai pas été sept à huit mois errant, répondit-il, pour changer de religion ». Sa maison du Pont de Montvert, qui avait été déjà saisie pour le roi, et qui servait de caserne, fut celle où devait mourir l'abbé du Chayla. Le corps, enterré près de la maison du Castandel, fut après un procès régulier, déterré et laissé sur le sol. La maison fut rasée [2].

Le 13 juillet, un détachement de grenadiers du régiment de Provence, envoyé en Languedoc après s'être signalé contre les Vaudois du Piémont, découvrit dans la campagne des environs de Vauvert, deux hommes paisibles. L'un dormait, l'autre, un fugitif de Saint-Hippolyte, chantait à mi-voix, un Psautier à la main. Le mouvement que fit ce dernier pour cacher son livre attira l'attention du capitaine. Les deux coupables furent

1. « Je tiens cette circonstance, dit Gaultier, d'un autre capitaine à qui Persan l'a racontée ». Gaultier parle ailleurs (*Hist. Apol.*, II, 177), à propos des assemblées de Nîmes (fin juin), d'un conseil pareil que le chevalier de la Fare aurait donné à des soldats pour obliger des prisonnières à parler.

2. Jurieu, *Let. Past.*, I, 85 (E. Benoît, *Ed. de Nantes*, V, 890) et surtout Gaultier, *Hist. Apol.*, II, 182, très détaillé, et qui s'accorde avec les pièces originales du procès, C. 166. Les soldats interrogés affirmèrent qu'André était mort de la R. P. R. sans avoir abjuré.

arrêtés, conduits à Codognan. Trois heures après, on fit pendre le fugitif à un olivier par son compagnon. Le survivant, un ancien catholique originaire de Vauvert, fut enfermé à Nîmes. La Trousse, tout en approuvant l'exécution, donna ordre de l'élargir [1].

Une déclaration du roi, signée le 1er juillet, et envoyée au Languedoc le 15, vint légaliser ces atrocités et en commander de nouvelles. Bien qu'elle ne concernât que les mesures à prendre à l'égard des ministres rentrés dans le royaume et des Nouveaux Convertis qui se feraient les complices de leur activité, il n'est pas douteux que les événements des Cévennes et du Bas-Languedoc n'aient principalement contribué à la provoquer. Le bruit s'était répandu, avons-nous dit, que les prédicants étaient soutenus et encouragés par des pasteurs revenus de l'étranger. L'Eglise catholique ne pouvait comprendre que le protestantisme eût pu enfanter spontanément ses prédicateurs extraordinaires. La déclaration nouvelle condamnait au dernier supplice les ministres rentrés dans le royaume ou qui y seraient demeurés. Elle défendait de leur donner retraite ou assistance, sous peine pour les hommes des galères, et de la prison perpétuelle pour les femmes. Elle offrait une prime de 5.500 livres à quiconque procurerait la capture d'un ministre. Elle ajoutait enfin : « Voulons que tous ceux de nos sujets qui seront surpris faisant dans notre royaume... des assemblées ou quelque exercice de religion autre que la catholique... *soient punis de mort.* » C'était, comme dit O. Douen, démence pure, étant donné le nombre des assemblées qui se tenaient dans le midi. Louvois ne doutait pas cependant que l'ordonnance ne dût être appliquée strictement. Il écrivit à La Trousse (22 juillet) que les femmes étant désormais passibles de la potence, l'arrêt antérieur qui les condamnait au fouet et à la fleur de lys ne serait point expédié [2].

Faucher et Rocher avaient pu fuir de la Combe du Coutel au moment de l'attaque des dragons. Un des prisonniers faits sur la route, rapporta qu'il avait vu le prédicant (c'était Faucher) qui reprenait haleine à quelque distance de la Combe. Un autre homme survint. Ils s'embrassèrent, le prédicant disant : « Mon frère, nous ne faisions point de mal à personne ! ». Un troisième

1. Jurieu, *Let. Past.*, I, 85 et Gaultier, II, 181, confirmés par une note d'un réformé de Codognan (*Pap. Court*, 17, B. 201), qui date le fait du 14 juillet.

2. Rousset, III, 496.

arriva, qui lui aussi se jeta au cou de Faucher, « et se mirent tous deux à pleurer »[1].

Revenu à Saint-Hippolyte de Caton, Faucher et Rocher passent aux environs de Saint-Chaptes. Une fille les avertit que la maison, où ils reposent, va être investie par le prêtre et des habitants du lieu. Ils peuvent sortir assez tôt pour échapper aux armes qu'ils voient luire ; un petit vallon tout proche, « où ils marchent sur les mains », leur permet de fuir indemnes. Mais le massacre a jeté la consternation dans la région ; des dragons sont logés dans les maisons suspectes. Les deux prédicants heurtent vainement à La Calmette à une porte qui s'est ouverte autrefois devant Faucher ; le rentier de la Petite Vallongue[2] ne les reçoit pas davantage. Ils s'abritent dans une cabane, au milieu d'une vigne. La faim les presse. Il y a trop de danger et de difficulté pour eux à cheminer ensemble. La séparation leur est dure, ils s'y résolvent néanmoins. Ils s'embrassent ; chacun fait des vœux pour son compagnon. Faucher prend la route de Nîmes où Mlle Barjeton le reçoit heureusement dans sa maison. Il allait y demeurer trois mois, ne convoquant que de petites assemblées « à cause de menaces qu'on faisait contre elles[3] ». Rocher remonte dans les Cévennes. Un mois plus tard il était pris près du Vigan.

Après un culte célébré le soir du 6 août au mas du Mouna (paroisse d'Aulas) chez Guillaume Cambacédès, tailleur d'habits, où deux cents auditeurs étaient venus, la plupart en armes, il s'était couché dans une maison du masage (hameau) de la Carrière, chez Jean Cambacédès. Quatre dragons du Vigan, qui font une ronde, heurtent, à deux cents pas du hameau, le meunier Jean Salles, armé d'un pistolet et d'une baïonnette, qui fait le guet. Ils se saisissent de lui pendant qu'un des soldats va de l'avant. Au bruit, Rocher est sorti de la maison, en chemise, portant sous le bras son justaucorps, sa culotte et ses bas. Il fuit, comme les autres, par un étroit passage qui conduit dans les champs, et se trouve être le dernier. Le dragon l'appréhende. Rocher le saisit à son tour à la gorge ; le soldat frappe le prédicant à la tête d'un coup de crosse de pistolet, et Rocher tombe. On se bat. Les dragons demeurent les maîtres du terrain.

1. Le dernier arrivant a cependant conservé son sang froid. Il conseille à Faucher d'aller changer d'habits pour être moins facilement reconnu.

2. Vallonguette, au sud de La Calmette.

3. *Bull.* XXX, 504.

Ils emmènent Salles, et saisissent plus bas, dans la nuit, un autre homme sans armes. Ils vont réveiller les habitants d'Aulas. « La plus grande partie de la communauté » remonte avec eux à La Carrière pour y chercher le blessé, qu'on croit mort. Une quinzaine de personnes sont arrêtées. Au petit jour, en suivant la trace du sang, les soldats retrouvent Rocher sans mouvement, au bas d'une grande muraille, dans un champ de millet, où ses coreligionnaires l'ont descendu sur trois planches, pour le soustraire aux premières recherches.

Transporté à l'hôpital d'Aulas, interrogé le lendemain par un juge du Vigan, et huit jours après par le subdélégué Daudé[1], Rocher essaya d'innocenter ses hôtes, et de sauver sa propre vie.

Il commence par refuser de prêter serment qu'il dira la vérité. A quoi bon, en effet, puisqu'il entend la déguiser ? et s'autorisant intérieurement de cette restriction, il donne à certaines de ses réponses un tour si bizarre qu'on ne sait s'il y faut voir de la naïveté ou de l'ironie. Il se fait passer simplement pour un fugitif ordinaire, qui n'a d'autre dessein que d'errer, comme il a fait, depuis qu'on pousse les gens à changer de religion. Il était couché sous un arbre pour y passer la nuit, quand il a été pris. « Pourquoi donc était-il nu, s'il s'est couché en plein air, car les nuits sont extrêmement fraîches dans ce pays de montagnes ? — Il s'est dépouillé, répond-il, pour se garantir des puces ». « D'où vient l'encre qui emplit l'écritoire de corne trouvée dans ses poches ? — Il répond qu'il en trouvait au pied des arbres, dans la montagne »[2].

Cependant, quand il s'agit des cinq cahiers de sermons et des deux cahiers de prières qu'on a trouvés dans son justaucorps, il reconnaît qu'il les a composés. Il les aurait débités dans les bois, dit-il, s'il eût trouvé des personnes pour l'entendre, mais le cas ne s'est jamais présenté. « Ces sermons, dit le juge, sont remplis de termes qui tendent à la sédition et à la révolte des sujets contre les ordres de leur prince ». « Il n'y a rien dedans, réplique Rocher, de contraire à l'Ecriture Sainte », et c'est le même accent décidé qu'il garde quand on lui demande « s'il a fait abjuration de la R. P. R. dont il dit faire profession, où s'il est en état de la faire ? » « Non, je veux mourir dans ma religion. »

1. Jacques Daudé Sr de la Coste (de la famille Daudé Dalzon), docteur en droit et juge en la ville et viguerie du Vigan.

2. Il découle parfois, en effet, du tronc du chataignier un liquide brun foncé dont les enfants se barbouillent le visage.

Nous parlerons ailleurs des sermons de Rocher, qui, avec une lettre de Bringuier, nous permettent encore d'entendre la voix des premiers prédicateurs du désert. Notons cependant ici l'étonnement dont ils frappèrent ses juges. Daudé lui demande : « S'il est ministre ou proposant ? — Non : il ne sait pas le latin, et n'a pas étudié. — Qui lui a mis ces discours en main ? car ils sont d'un style trop relevé pour être faits par une personne qui n'a point d'études ? » — Rocher se contente d'affirmer qu'il les a composés lui-même « dans l'esprit de Dieu », mais Daudé veut encore que ce soit Vidal qui les lui ait remis. Vidal passait donc à cette époque pour un prédicant plus lettré que ne pouvait l'être un simple cardeur de laine ; chose étrange car il était cardeur aussi. D'ailleurs Daudé le croyait l'inspirateur de Rocher, et il était mort.

Le 19 août, avec Jean Salles et Guillaume Cambacédès, Rocher comparaissait à Montpellier devant l'intendant. Il déclara encore n'avoir point prêché ses sermons, sur lesquels Bâville avait jeté un coup d'œil, et comme il s'en déclarait cependant l'auteur, l'intendant, qui aimait la théologie, esquissa avec lui un débat, comme il avait fait avec Bonfils.

— Interrogé pourquoi il composait les sermons trouvés sur lui ?

— A répondu que Dieu lui inspirait cela...

— Interrogé si ce sont les minutes [brouillons] de ses sermons ?

— A. r. et accordé.

— A lui remontré que cela n'est pas possible puisque il y a si peu de ratures, et que les sermons sont longs, et qu'il les a donc copiés ?

— A. r. qu'ils lui venaient sans une rature par une inspiration de Dieu.

— A lui remontré qu'il y a quelques changements et ratures, ce qui ne serait pas, s'il avait écrit l'esprit de Dieu le conduisant ; qu'ils lui ont donc été donnés par quelque ministre ?

Rocher ne trouva pas de réponse satisfaisante à cette triomphante objection, et se borna à répéter qu'il avait écrit et rédigé les exhortations incriminées[1].

Nous n'avons pas retrouvé le jugement qui décida du sort de Rocher et des deux Cévenols interrogés en même temps que lui. L'ancien camisard Jean Gaubert, dans un Mémoire des *Papiers Court*, après avoir fourni quelques détails sur ce « Roger ou Rocher » et sur son arrestation, prétend qu'on lui donna la ville pour prison, parce qu'on n'avait pas la preuve qu'il

1. Dossier Rocher, C. 165. Voir D. Benoît (Journal : *L'Evangéliste*, 8 nov. 1901), que nous avons corrigé en certains détails.

fût proposant, et ajoute qu'il se sauva. Mais Gaubert, qui écrivait en 1727, déclare ignorer d'où était Rocher[1]. Brousson[2] dit qu'il fut mené dans la Tour de Constance où il mourut fidèle martyr. Rocher mourut en effet dans les prisons d'Aigues-Mortes, et de maladie. Il est très probablement le « chantre » des Cévennes qui dans la Tour de la Reine fut assisté jusqu'à son dernier soupir par Nissolles et ses compagnons de captivité, « sans qu'ils lui aient laissé manquer de rien », et qui n'ayant jamais fait abjuration, put être néanmoins décemment enseveli par eux[3].

Bâville trouva vite l'occasion d'affirmer aux protestants du Vigan la ténacité avec laquelle continuerait d'être poursuivie leur catholicisation définitive. Le 20 août, un menuisier nouveau converti de la ville étant mort sans avoir voulu recevoir les sacrements, le vicaire refusa de l'enterrer, et l'intendant, averti, ordonna l'exécution d'une ordonnance du 29 avril. Le procès fut fait « au cadavre », et le corps traîné sur la claie la face contre terre, avant d'être jeté à la voirie[4]. D'autres procès pareils, déjà, avaient été dirigés dans les Cévennes contre la mémoire de quelques relaps. Nous ne savons si l'odieux spectacle de la claie les avait suivis, mais ils s'étaient certainement conclus par la confiscation des biens des défunts. Le subdélégué Rouvière avait déjà dressé quatre procédures de ce genre à Saint-Romans de Tousques, Saint-Etienne Valfrancesque, Florac et Fraissinet de Lozère[5]. Il quitta encore Marvéjols le 17 septembre pour venir exécuter dans la partie des Cévennes qui dépendait du diocèse de Mende, les ordres de l'intendant du Languedoc. Un procès nouveau à faire à la mémoire d'une femme de Saint-Frézal, morte relapse, la mise en régie des biens des fugitifs et des anciens Consistoires, la vente des fruits des biens déjà saisis constituaient une partie de sa tâche. Il eut aussi à se préoccuper des cultes secrets, qui se poursuivaient sans relâche, et contre lesquels Bâville et La Trousse allaient essayer encore de sévir avec une plus implacable dureté.

1. *Pap. Court*, 17, B, 474 bis.

2. *Rel. des Merv.*, p. 8.

3. *Bull.* XI, 44. Lelièvre, *Un déporté pour la foi*, p. 30.

4. On a retrouvé le compte de l'apothicaire, embaumeur d'occasion qui par ordre des consuls dut conserver le corps jusqu'à ce que les ordres de Bâville fussent connus (21 août). *Bull.* LIV, 285. Sur le supplice de la claie, voir *Bull.* LII, 385.

5. *Bull.* LV, 422.

CHAPITRE X

LE MASSACRE DE ROQUEDUR

LES CRAINTES DE BAVILLE

(Septembre-Octobre 1686)

En passant à Mende, Rouvière est informé d'une assemblée qui s'est tenue le 8 septembre, en plein jour, fort près de l'église de Moissac « d'autant plus hardie et punissable qu'elle a été faite un jour de dimanche fête [nativité] de la Vierge ». Rouvière mande auprès de lui le Sr de Flandres, de Saint-Germain, qui lui confirme le fait. Mais rien n'est plus difficile que d'en avoir des preuves juridiques, dans ce vallon de Moissac où tout est huguenot. En des circonstances aussi délicates, Rouvière et de Flandres vont chercher du secours. « Parce que personne dans le pays des Cévennes n'est si puissante ni si zélée pour la R. C. et intentions de S. M. que Mlle la marquise de Portes », ils descendent jusqu'au château de Teyrargues, près de Saint-Ambroix, pour « réclamer son autorité et son appui ». Rouvière, ensuite, remonte à Saint-Germain, et y apprend deux nouvelles également fâcheuses. Le Sr Bancilhon, procureur d'office de la marquise, a été tué dans le bourg, à l'issue de la messe, par Jean de la Nougarède seigneur de la Garde « en haine de ses soins et de son application continuelle pour contenir les N. C. dans l'observation des édits, et pour la découverte des assemblées[1] ».

Le prédicant Manoël, en second lieu, que l'on sait avoir convoqué la réunion de Moissac, vient d'échapper à la justice. Le soir du 19 septembre, le tisserand Zacharie Blanc, des Mazes (Sainte-Croix Valfrancesque) a consenti à le recevoir ; il se donnait simplement pour un fugitif de Lasalle, bien apparenté dans la région, et demandait à coucher, moyennant rétribution,

1. Bancilhon était un des habitants de Saint-Germain qui avaient surpris l'assemblée du Clauzelet.

en quelque coin de la maison. Blanc, pris de scrupules, laissant son hôte endormi sur un coffre est parti avertir le vicaire de Sainte-Croix ; mais le détachement ramené en toute hâte par le vicaire en personne, a trouvé la maison vide. Au premier bruit, Manoël a pu fuir, les pieds nus, sur les schistes coupants de la montagne[1].

Zacharie Blanc était déjà dans les prisons de Lasalle avec six habitants de Moissac, quand Rouvière reprit et continua les premières enquêtes du Sr de Flandres (4 octobre). Il put savoir que Manoël avait tenu en effet le 8 septembre, pendant la messe, une petite assemblée sous de grands arbres, dans le haut du vallon d'Arbousses[2]. Les Psaumes y avaient été chantés à voix assez basse. On avait vu dans l'auditoire « deux filles habillées en demoiselles » (les deux demoiselles du Roucou). Rouvière recueillit le nom de quelques autres assistants, mais sans pouvoir les faire arrêter tous, « une grande partie des paroissiens ayant depuis quitté le pays et abandonné la récolte des châtaignes ». Seize personnes décrétées demeurèrent insaisissables. Rouvière fit emprisonner Thomas Bourrit, du Salt ; la Dlle Anne de Pelet, veuve Rabe, du mas de La Roque ; Anne Neiral, femme de David Rieumal ; et Madeleine Rieumal, veuve de Mathieu Deleuze, de Moissac, cette dernière, à ce qu'il semble, belle-sœur du Sr de Flandres, qui était ainsi mal récompensé de son zèle[3].

Lorsque Bâville reçut les procédures, il était informé d'un nouveau culte tenu le 15 septembre aux environs de Ganges, et qui avait été célébré par Bringuier. Le prédicant avait eu du bonheur, car il ne paraît pas qu'aucune de ses assemblées eût encore été surprise. Nous l'avons laissé à Anduze, partant pour Sommières. Il semble qu'il ait été alors suivi par Jacques Salendres (de Soudorgues) qui se vanta plus tard de l'avoir escorté « six mois de suite dans toutes ses assemblées, faisant au moins trois prédications par semaine ». Bringuier était passé de Sommières au Pont de Montvert (où il était vers mars ou avril), pour redescendre ensuite jusqu'à Saint-Laurent d'Aigouze, près d'Aigues-Mortes. Dans ce dernier bourg, son

1. C. 166.

2. Dans le vallon entre les mas d'Arbousses, Gascuel et Croance.

3. Les dossiers de l'assemblée, avec un rapport de Rouvière à Bâville, sont C. 166. L'avertisseur de l'assemblée, qui avait fait sentinelle pendant le culte, Pierre Duguà, d'Apias, s'était enfui.

avertisseur Salendres avait été pris (13 mai), et enfermé, comme fugitif, à Aigues-Mortes, dans la Tour de la Reine où il devint le compagnon de misère de Nissolles. Au début de septembre, Bringuier était dans le bois de Corbès (entre Anduze et Saint-Jean du Gard). Il retrouva là Jacques Soulier, de Monoblet, qui, on s'en souvient, avait été arrêté vers Alais en mars, et avait pu échapper aux soldats qui le conduisaient à Montpellier. Bringuier se l'attacha comme accompagnateur.

L'après-dînée du 15 septembre, après avoir rempli son rôle d'avertisseur à Ganges, Soulier était sur le gravier de la rivière de Sumène, et montait, avec quelques fidèles, dans le bois de Montméjan, vers une jasse où Bringuier devait prêcher. Le culte dura de deux à cinq heures. 80 à 100 personnes, dont les deux tiers de femmes, y étaient venues, surtout de Sumène. Le culte terminé, le prédicant se retira dans les bois, remit à Soulier une écritoire de corne et du papier, et lui dicta une liste des lieux et des personnes de la région (jusqu'à Aumessas) avec qui il avait correspondance. Puis il partit pour Lasalle, donnant rendez-vous à son compagnon pour le lendemain dans le hameau de Milherines, au nord du Liron. Il se réservait de lui fixer là le lieu d'une assemblée pour laquelle Soulier convoquerait les fidèles dont il venait d'écrire les noms et les adresses [1].

Quelques jours plus tard, Bringuier était aux environs du Vigan. Mais Soulier ne l'accompagnait plus ; il était passé vers Anduze [2], et c'est un autre cévenol qui se tint à côté du prédicant dans une assemblée qui suivit bientôt et qui finit dans le sang. L'événement fut plus tragique encore que le massacre de la Combe du Coutel.

Le soir du 6 octobre (dimanche), dans le vallon de Balquines (paroisse de Roquedur) [3], mille protestants furent attaqués par les dragons, se défendirent à coups de fusil, et tuèrent deux officiers. Le subdélégué du Vigan, Daudé, avait usé d'une rare habileté pour surprendre les réformés. Sur un avis qui lui avait été donné, deux soldats déguisés en paysans, et conduits par un guide de Campis (celui-ci fourni par un vicaire du Vigan) avait été chargés dans la journée d'aller reconnaître l'endroit

1. Assemblée de Montméjan, C. 165. Dossier Soulier. C. 165.

2. A la fin de septembre Soulier est revenu vers Ganges. Il rencontre là le fils aîné de Nissolles qui revient d'Aigues-Mortes où il est allé chercher des nouvelles de son père. Dossier Soulier, C. 165. *Bull.* XI, 43.

3. Au-dessous de la Cam de Roquedur, en tirant vers [l'église de] Roquedur, sur les pentes qui descendent vers l'Hérault.

exact où le culte devait se tenir. Aux premières heures de la nuit, ils sont rejoints, à une portée de fusil de la fontaine de Roquedur, par Daudé, et par quatorze dragons du régiment de Fimarcon, conduits par le Sr de Boisvert capitaine, et son frère le Sr de la Grange lieutenant, qu'un autre guide envoyé par le curé de Saint-Bret d'Hierle[1] est allé chercher au gravier de Campis, et qui ont pu éviter une avant-garde protestante postée vers le Vigan. Les soldats déguisés annoncent que l'assemblée est formée, et que les premières sentinelles sont tout près. Le Sr de la Grange s'avance avec les deux hommes travestis. Il « force » la sentinelle la plus rapprochée, et conformément aux ordres de Boisvert, la fait égorger. Une seconde subit le même sort. Une troisième est « forcée » également. Les dragons découvrent alors tout l'auditoire groupé autour de deux grands feux. Mais le dernier avertisseur, au moment où il a été saisi, a eu le temps de crier en patois : « *Préparas vous, qué soun aïci !* (Préparez-vous, ils sont là !) ». La voix est parvenue jusqu'aux protestants. Les uns s'effrayent, les autres disent : Courage ! Courage ! Bringuier, qui avait commencé sa prédication, a gardé son calme. « Qu'avez-vous peur ? s'écrie-t-il. Il faut aller en foule voir ce que c'est ! » Mais les dix-huit dragons, divisés en trois bandes, ont déjà tenté de cerner l'assemblée. Ils se précipitent sur elle en poussant des cris qui doivent semer la panique. « A moi ! dragons de Ganges ! dragons d'Aulas ! dragons de Valleraugue ! Tue ! Tue ! ». A trente pas de l'assemblée une décharge éclate : quarante paysans armés, retranchés « au passage », derrière des murs en pierre sèche et des arbres, ont essayé d'arrêter l'attaque. Ils sont aussitôt culbutés ; la foule se précipite au bas du vallon vers l'Hérault. Un certain nombre de fuyards, affolés, sont poussés dans la maison de Daudé, de La Cam, par quatre dragons. Ceux-ci veulent enfoncer la porte. Daudé et sa fille, qui s'y opposent, sont frappés à coups de baïonnette. Quelques soldats viennent soutenir leurs camarades et leur porter l'ordre de se retirer « après avoir défait ces gens-là ». Les malheureux tués dans la maison, les dragons renoncent à poursuivre dans la nuit les Cévenols épouvantés qui gagnent « le fond des montagnes ». Ils se rallient et comptent leurs pertes. Boisvert est mort, atteint de deux balles à la poitrine ; son frère Lagrange, frappé d'un coup de serpe, et un soldat, sont mortellement blessés.

7. Aujourd'hui Saint-Bresson.

Le lendemain, des dragons envoyés pour visiter le lieu du carnage pendirent à un cerisier, devant sa porte, le fils de Daudé de La Cam et plus loin Portalis, de Saint-Laurent le Minier, qu'ils trouvèrent tous deux blessés. La surprise de Balquines, suivant Gaultier de Saint-Blancard aurait coûté la vie à plus de quarante réformés, chiffre qui n'a rien d'exagéré, car un soldat, parlant des gens « défaits » dans la maison de Daudé, va jusqu'à prétendre qu'ils étaient une « centaine »[1].

L'assemblée commencée à sept heures du soir, s'était lentement formée. Le fils aîné de Guibal, du mas Parran, « qui commandait tout », et qui devait se trouver au nombre des morts, avait lu d'abord plusieurs chapitres de l'Ecriture. Une quinzaine d'auditeurs « qu'on croyait être des Messieurs », et « neuf ou dix demoiselles, portant quantité de dentelles », s'étaient réunis près du lecteur, et quand le prédicateur avait paru, de haute taille, vêtu de noir, conduit par une femme et suivi de son chantre, au visage rouge, plusieurs des personnes les plus considérables l'étaient venues accueillir. Bringuier avait en effet des parents et des amis au Vigan, mais il ne semble pas qu'il eût osé loger dans la ville même. Il arrivait d'Aulas. Du sermon qu'il avait commencé, éclairé faiblement par deux chandelles que tenaient à côté de lui des assistants[2], un auditeur dit seulement qu'il était pour exhorter les réformés « à persister ». Les sabres des dragons ne purent atteindre le prédicant, ni le chantre qu'il menait avec lui. Le lendemain, la même femme du Vigan qui les avait amenés à Roquedur les accompagnait à Mandagout.

Bâville immédiatement prévenu, entra au Vigan le 10 octobre, avec le présidial de Nîmes. Daudé avait interrogé déjà quelques prisonniers à lui remis par les soldats, par les consuls d'Aulas, de Sumène, de Saint-Bresson, ou par le curé de Roquedur. L'un d'eux, Illaire, avait été appréhendé la nuit même de l'assemblée par le prêtre de Saint-Bresson, sorti de chez lui un fusil à la main, et qui l'avait couché en joue. Les noms qui fixèrent l'attention des juges, dès le début des informations, furent ceux de trois des fils de la dame de Saint-Julien Thomeyrolles (du château de Saint-Julien de la Nef), qui rentrés le soir vers

1. Voir *Bull.* XLVIII, 638, le nom d'une femme d'Espériès, tuée à l'assemblée.

2. L'un deux était Jean Barthes d'Aumessas, qui avait escorté Bringuier avec un fusil. Il devint plus tard, un guide pour les réformés désireux de s'expatrier. On sut que lorsque Bringuier avait quitté le royaume (juillet 1687), Barthes s'était pour un temps retiré vers Montauban. Barthes, arrêté en sept. 1691, fut comme guide condamné aux galères le 18 octobre. C. 171.

minuit dans la chambre de leur mère, lui avaient annoncé qu'ils venaient de se bien battre contre les dragons[1]. Se sentant surveillé, l'aîné s'enfuit à Nîmes ; un autre descendit vers Sumène et échappa aussi aux poursuites ; le troisième, Jacques, âgé de 18 ans, fut arrêté. Contre lui Bâville dirigea une enquête spéciale où vint témoigner le prêtre de Saint-Julien. Le jeune homme n'avait pas paru à l'église depuis les conversions. Il se déclara catholique cependant, et porteur d'un billet d'abjuration signé de l'étrange vicaire de Boisset ; il voulait sauver sa tête, mais il n'y parvint pas.

Le 12 octobre, Bâville prononça 8 jugements de mort. Jacques de Saint-Julien Thomeyrolles, comme noble, fut condamné à avoir « la tête tranchée sur un poteau ». Quatre paysans, Pierre Coste, Jean Baumes, dit Théophile, Jean Entérieu et Etienne Illaire, furent envoyés à la potence, et l'intendant, en vertu des derniers ordres reçus, fit pendre également trois femmes : Isabeau Péras, femme de Scipion Delon, de Sumène, Françoise Arbousse, femme de Pierre Gaches, du Vigan, et Isabeau Surville, veuve de Samuel Balcy, de Molières[2]. Deux hommes et dix femmes furent quelque temps après envoyés au château de Sommières, le Sr de Saint-Julien (frère aîné du décapité), le Sr du Marcou et son fils enfermés à la Tour de Constance, et la fille du Sr du Marcou rasée et mise au couvent.

Les exécutions eurent lieu au Vigan, « au jeu de ballon ». Jurieu apprit à Rotterdam que le jeune Thomeyrolles « avait reçu la mort avec une piété et une confiance qui ne le cédaient en rien à la fermeté des plus grands martyrs ». Le meunier Théophile, au contraire, n'eut « ni courage, ni constance, et montra la dernière faiblesse ». Les protestants conclurent de son attitude (ce qui d'ailleurs était faux) qu'il avait la conscience troublée, et l'accusèrent d'avoir vendu l'assemblée pour deux pistoles[3].

1. Sur la famille de Saint-Julien, voir *Bull.* XXI, 553.

2. Le jugement se trouve C. 163.

3. Le dossier de l'assemblée, C. 165, a été déjà dépouillé par F. Teissier (*Christianisme au XIXe siècle*, 8 sept. 1882). Voir aussi *Bull.* XLVIII, 638, 639 ; Gaultier, II, 171 ; Jurieu, *Let. Past.*, I, 212 et *Pap. Court*, 17, B, 559 ; 17, U, 432 ; 28 ; 39. Le jugement confisquait les biens de tous les condamnés. Le seigneur de Roquedur dut payer 500 livres d'amende, comme aussi les consuls de Roquedur, en raison de ce que l'assemblée s'était tenue sur les lieux de leur juridiction.

Deux jours après, (14 octobre), l'intendant était à Anduze. Il y jugeait, avec le présidial, les accusés de Moissac et pareillement sévère y faisait pendre le jeune Bourrit, et deux femmes, la veuve Rabe et la veuve Deleuze[1].

Le bruit de ces onze exécutions secoua douloureusement le Languedoc et les pays du refuge. L'horreur provoquée par ces pendaisons de femmes enfanta des légendes. Une prisonnière de Moissac, Anne Neiralle, veuve de Rieumal, avait été retenue par Rouvière dans les Cévennes (et par là soustraite au jugement de Bâville), parce qu'elle était enceinte. Le fait colporté en même temps que le récit des condamnations du Vigan se transforma en une affirmation haineuse. On répéta que la femme Gaches avait été pendue quoique grosse de cinq mois[2]. Une autre tradition voulut que l'une des condamnées eût eu le courage, au pied de la potence, de donner encore le sein à l'enfant qu'elle allaitait[3].

Les persécuteurs amassaient contre eux un dégoût et une rage qui prévalurent sur la peur des supplices. Les derniers jugements de Bâville ne lui apportèrent pas la soumission des Cévennes.

Deux semaines à peine après les pendaisons d'Anduze, Mandajors était à Saint-Etienne de Valfrancesque informant contre une assemblée tenue le 10 à la limite des paroisses de Saint-Germain, de Saint-Michel de Dèze et de Saint-Martin de Boubaux, sur la cime nommée le Plan de las Fourques. Trois cents personnes étaient demeurées là de huit heures du matin à midi. Pendant la prédication, l'avis ayant été donné que le prieur de Saint-Martin survenait avec des soldats, le ministre s'était interrompu pour encourager ses auditeurs, leur dire qu'il venait du côté de Saint-Hippolyte, où il avait prêché pendant deux mois et fait deux cents assemblées sans qu'il lui soit arrivé la moindre chose, et leur reprocher d'être des gens

1. Jugement, C. 163.

2. Elie Benoît, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V, 893.

3. Jurieu, *Let. Past.*, I, 286 (du 15 février 1687) : « De tant de côtés le courage d'une femme nous est revenu, que nous ne saurions en douter. C'est une de ces femmes condamnées à la mort pour s'être trouvée dans les assemblées. Au bas de la potence elle se fit apporter son enfant qu'elle allaitait et lui donna encore une fois à têter. Le bourreau prit la parole et lui dit : Malheureuse, quel lait donnez-vous là à votre enfant, et dans les horreurs de la mort où vous êtes, ce lait n'est-il pas devenu un poison ? Elle répondit là-dessus : Si la mort m'avait fait horreur, je ne serais pas ici. »

de petite foi. « Si quelqu'un s'approche, conseilla-t-il, faites pleuvoir des pierres ! »[1].

Mandajors avait lieu de penser que les onze exemples récemment faits lui permettraient au moins de procéder en paix à ses interrogatoires. Il lui fallut cependant les interrompre. Un envoyé du consul de Saint-André de Lancize vint hâtivement chercher le détachement de Saint-Étienne. Une nouvelle assemblée, de 250 personnes, était depuis le matin (dimanche 27 octobre), réunie au même endroit que la précédente et autour du même prédicant. Le consul et le curé de Saint-André, stupéfaits d'une pareille audace, s'étaient avancés jusqu'à portée de la voix, et la sentinelle, un fusil à la main, leur avait crié : « Approchez ! Messieurs, Approchez ! »

Quand les soldats arrivèrent, avec Mandajors, le culte était achevé. Le prédicant avait parlé « une grosse heure », fait chanter le Psaume 117. Par deux fois l'assemblée, pour la prière, s'était mise à genoux. Les auditeurs rentraient maintenant chez eux, par bandes, les hommes portant sur le col leurs longs bâtons, comme le leur avait enseigné Vivent, pour faire croire qu'ils étaient armés. Quelques retardataires, qui fuyaient vers Saint-Michel de Dèze purent être saisis à Coste Gimbail, au-dessous du Pendedis, entre autres les deux frères Pierre (30 ans) et Jacob (17 ans) Bourrit, de la Bastide (Saint-Michel de Dèze). L'aîné passait pour ne jamais quitter le prédicant, que sa sœur Marthe, fugitive, suivait aussi dans les bois[2]. Le nom de ce dernier demeurait d'ailleurs secret. Il était aux environs du Collet de Dèze seulement depuis le début d'octobre[3]. Aux curieux, Pierre Bourrit répondait que « c'était Rey, frère de celui qui avait été exécuté », et le prédicant lui-même se donnait « pour être de Nîmes, frère de Rey proposant »[4]. Huit mois plus tard, Manoël, déclarait connaître un prédicant qu'il appelle « Rey le cadet, d'Anduze », et qui est le même évidemment que celui

1. Pour qui a vu le Plan de las Fourques, le sang-froid du prédicant s'explique fort bien. C'est un replat triangulaire assez réduit, au sommet d'une montagne abrupte, dénudé aujourd'hui, autrefois couvert de châtaigniers. Trois sentinelles suffisaient à signaler à l'assemblée un danger encore lointain.

2. Le 10 octobre, pendant le culte, on l'avait remarquée « à côté du prédicant, tenant sa canne à la main ».

3. Il avait prêché à Las Fourques le dimanche 6, et à la montagne de La Fenadou (?) près du Collet de Dèze, le 26 octobre.

4. Il est certain d'ailleurs que le prédicant Rey avait un frère, qui avait assisté à l'assemblée de Vauvert le 25 décembre 1685.

auquel nous avons affaire ici. Le jeune Bourrit nous apprendra son prénom. « Le prédicant ayant ouï nommer le répondant Jacob, lui dit qu'il s'appelait Isaac, et qu'il ne manquait qu'Abraham ». Il est extrêmement probable, d'après ce prénom d'Isaac (Isaac Vidal étant mort déjà) que le hardi prêcheur de Las Fourques, était Isaac Chapus, d'Anduze, qui avait pris le surnom de « Rey » par admiration pour le jeune martyr de Nîmes [1].

Les incidents de Las Fourques semblèrent à Bâville de la plus haute gravité. Le 29 octobre, dès qu'il en eut connaissance, il écrivit à Louvois une lettre qui dénotait de sérieuses préoccupations. Les dernières manifestations des Cévennes lui apparaissent maintenant sous un jour nouveau. Le mot de révolte vient sous sa plume, et la pensée d'un secours possible accordé par l'étranger à des rebelles obstinés se présente à lui.

Je viens d'apprendre que dimanche dernier 27 de ce mois, il y a eu une assemblée de 400 personnes, dont plusieurs étaient armées, dans le diocèse de Mende au pied de la montagne de Lozère [2]. Bien que cette assemblée se soit tenue à près de 12 lieues de l'endroit où a été la dernière [3], je ne puis m'empêcher d'être fort surpris d'un pareil événement. Je croyais que le grand exemple que j'ai fait au Vigan et à Anduze mettrait pour quelque temps les Cévennes en tranquillité. Mais puisque ce dernier n'a de rien servi, je ne ne crois pas que l'on puisse rien espérer de ce genre de peine à l'avenir; je crois même qu'il sera dangereux, à la fin, de le continuer, et je crains que tant de condamnations à mort dans une affaire mêlée de religion [4], n'irritent les esprits et n'endurcissent tous les Nouveaux Convertis par un si méchant exemple.

Il est vrai que l'on ne peut pas assez s'étonner que ces mêmes gens qui s'exposent à être tués par les troupes, ou a être pendus pour aller aux assemblées, meurent catholiques pour la plupart, ainsi que dix sont morts des onze derniers qui ont été condamnés, ce qui fait

1. Dossier des assemblées de Las Fourques, C. 165. Les jugements manquent. Seules subsistent de doubles conclusions du procureur du roi, du 14 novembre, qui tendent : 1° à envoyer à la potence Pierre et Jacob Bourrit ; et à la question, avant dire droit, André Franceson (32 ans) bourgeois, de Saint-Michel ; 2° à envoyer à la potence également Jacob Bourrit, l'oncle et Anne Francesonne la mère des deux frères Bourrit, et aussi Jean Joannent, de Cassagnas, résidant à Saint-Michel de Dèze.

2. Le Plan de las Fourques est en réalité assez loin de la Lozère, dont il est séparé par la partie orientale du Bougès.

3. Celle de Roquedur.

4. *Mêlée* de religion est un joli euphémisme.

connaître que dans leur conduite il y a plus de légèreté et d'inclination à la révolte que d'attachement sincère à leur ancienne religion.

Néanmoins, si ce feu ne peut s'éteindre après tant de châtiments, dans un temps qu'il n'est soutenu par aucun chef, même par aucun ministre au milieu des troupes, il est aisé de voir qu'il deviendrait plus grand, s'il y avait quelque secours étranger, ou d'hommes que l'on pourrait faire entrer dans le pays, ou d'argent[1].

Bâville, cédant à la tendance qui a inspiré toute l'hagiographie romaine, ne conçoit pas que des hommes puissent mourir pour une sainte cause et laisser paraître en même temps leurs faiblesses. Les condamnés livrés aux missionnaires catholiques sont peut-être trompés par leurs promesses. Ils cèdent devant le bourreau comme ils ont plié déjà devant les soldats du roi. L'intendant en conclut que leur ancienne religion a eu moins de part dans leurs protestations qu'un esprit de révolte qu'il convient de réduire à tout prix. Il lui faudrait pour respecter ceux qu'il tue (comme à certains écrivains catholiques d'aujourd'hui quand ils parlent de ses victimes), des martyrs impeccables, qui n'eussent à se reprocher ni une réticence devant leurs juges ni un frisson devant l'échafaud, ni sans doute une ruse dans leur vie errante, ni surtout le souvenir d'une hypocrite abjuration signée sous la menace.

Qu'un homme ou une Eglise, après avoir usé des pires moyens pour écraser les consciences, sont donc bien venus à en épier doctoralement les palpitations suprêmes, à en stigmatiser les défaillances, et à dire : un peuple n'est digne de sa liberté que lorsqu'il sait la défendre[2] ! — Il leur reste encore, d'ailleurs la ressource, quand une résistance sérieuse se laisse pressentir, de la dénoncer vertueusement comme une révolte et une sédition[3]. Bâville, on vient de le voir, n'y manque pas. Il faut convenir que dans la forme, il avait cette fois raison.

1. Rousset, III, 497. Le bruit courut à Paris que l'assemblée du Vigan avait été convoquée «par un ministre des plus zélés venu de Genève». Bâville était mieux informé. (*Bull.* LX, 276).

2. Abbé Rouquette, II, p. 16. (*Bull.* LVII, 194.)

3. Rouquette, II, p. 12, 15 et *passim*.

CHAPITRE XI

LES PROPHÉTIES DE JURIEU
LA LIGUE D'AUGSBOURG

(Mars-Octobre 1686)

Les craintes que laisse percer Bâville dans sa lettre à Louvois se rattachent à un ensemble de circonstances qu'il est nécessaire d'exposer avec quelque détail pour l'intelligence des dix années qui vont suivre.

Les jugements divins que Cambolive rapporte avec soin, l'audition céleste des Psaumes, avaient été les réponses rassurantes de Dieu aux simples de cœur. Bien loin des frontières du Languedoc, dans les Provinces Unies, il se trouva un théologien pour chercher avec la foi des petits les garanties miraculeuses que la Providence fournissait à l'espérance des fidèles.

Pierre Jurieu, ancien professeur à l'Académie de Sedan, devenu pasteur et professeur de théologie à Rotterdam, est une des personnalités les plus curieuses que le protestantisme français ait vu sortir de son sein. Dans sa polémique contre Rome, il jeta les bases d'une apologétique et même d'une théologie protestantes nouvelles ; par ses pamphlets contre Louis XIV il répandit des principes d'où devait sortir la souveraineté populaire des États modernes ; par la part directe enfin qu'il prit à l'expédition de Guillaume d'Orange en Angleterre, il contribua largement à modifier l'orientation historique de l'Europe. La puissance, l'étendue et la variété de son action mériteraient d'être patiemment étudiées dans un ouvrage qui nous manque encore. Nous n'aurons à l'envisager que sous quelques-uns de ses multiples aspects. Du moins en dévoilant sa présence dans toutes les circonstances graves de la vie des prédicants, fournirons-nous quelques traits à l'érudit, au psychologue, au théologien qui sera assez patient et assez hardi pour retracer un jour dignement une vie aussi riche et un caractère aussi étrange.

A l'époque où Jurieu arriva à Rotterdam (1682), après avoir essayé les arguments acérés de sa controverse contre les jansénistes, contre Bossuet, et contre le clergé de France tout entier, les protestants du royaume étaient déjà réduits à un état précaire ; mais ce fut pendant les deux premières années de son séjour que les coups les plus violents se multiplièrent contre eux. Au début de 1685, en portant ses regards sur l'Europe, Jurieu pouvait constater les progrès considérables du catholicisme. Les jours de l'Eglise réformée de France étaient comptés. En Hongrie, l'empereur reprenait contre ses sujets calvinistes et luthériens une persécution qui avait déjà sévi pendant dix ans. En Angleterre enfin, en février, mourait le roi Charles II, qui du moins faisait encore profession officielle d'anglicanisme, tandis que son successeur, Jacques II, était ouvertement catholique et ne cachait point ses desseins convertisseurs. « Jamais, depuis plus d'un demi-siècle, la Réforme ne s'était sentie si menacée »[1]. Les succès foudroyants des dragonnades, la Révocation, l'exil des pasteurs, portèrent à leur comble les souffrances de Jurieu, et tandis qu'il luttait encore avec ses moyens accoutumés contre les docteurs catholiques et contre les arrêts du roi, il épiait et cataloguait avec une candeur superstitieuse, les prodiges qui lui affirmaient la justice de sa cause. « Je ne voudrais pas assurer absolument, devait-il écrire en 1688[2], qu'il revînt un siècle dans lequel on verra des hommes et des saints à miracles comme autrefois. Mais certes j'y vois apparence... Peut-on se persuader que les historiens de tous les siècles se soient entendus pour nous tromper en nous faisant croire que les grandes révolutions qui sont arrivées dans les sociétés du monde et dans l'Eglise ont été précédées par des événements extraordinaires, des tremblements de terre, des signes au ciel, des prodiges sur la terre ! » Aussi, les orages terrifiants, les feux descendant du ciel, d'autres sortant de terre, les signes très parlants qui paraissaient dans les airs, les insectes de figure inconnue qu'on avait cru voir tomber des cieux, « toutes choses que les faiseurs de nouvelles publiques n'avaient pu s'empêcher de remarquer », lui fournissaient-ils des sujets de méditation[3].

1. G. Pagès, *Le Grand Electeur et Louis XIV*, p. 534. M. Pagès dit : « le parti protestant ». Y avait-il déjà un parti protestant? Ce sont les protestants de France, réfugiés à l'étranger, qui semblent l'avoir créé.

2. 15 octobre. *Let. Past.*, III, 85.

3. 1er décembre 1686. *Let. Past.*, I, 145.

D'autres faits plus faciles à interpréter le touchaient davantage. Les chants mystérieux du Béarn ou des Cévennes[1], le tonnerre foudroyant la grande église de Saint-Malo et brisant un crucifix, la chute de l'hostie consacrée, dans la boue, à Paris, le jour de la Fête-Dieu, devant l'église de Saint-Sauveur, étaient pour lui « de visibles jugements de Dieu et des présages », des événements « notoires et parlants »[2].

Tel était l'état d'esprit d'un théologien calviniste qui, voulant des arguments en forme, les chercha, selon la tradition de son Eglise, dans le recueil même des oracles divins. Jurieu ouvrit sa Bible, interrogea les Prophètes et l'Apocalypse sur les desseins que poursuivait le Dieu vivant en laissant écraser son peuple par les impies, et surtout sur l'époque où devait être attendu le triomphe dernier de la vérité.

A cette supputation des temps s'étaient déjà adonnés, au cours du XVIIe siècle, quelques visionnaires obscurs que Jurieu a lus, et qu'il cite avec louanges : Cotterus, Christine, Drabitius[3]. Mais Jurieu avait mieux encore. Son propre grand-père, l'illustre Pierre Du Moulin, avait écrit un *Accomplissement des Prophéties*[4]. Du Moulin s'était surtout attaché à démontrer que les prophéties de Saint-Paul, de l'Apocalypse et de Daniel, sont accomplies, en ce que l'Eglise catholique et le pape ne sont que les noms modernes de Babylone, de la Bête et de l'Antechrist. Mais comme le texte sacré affirmait que ces puissances devaient être un jour anéanties, l'interprète avait dû sacrifier, lui aussi, à la superstition des nombres. Son système chronologique comportait deux éléments. La domination de la Bête devant être de 42 mois (Apoc., XIII, 5), soit 1,260 jours, Du Moulin transformait les jours en années, et disait : « Le pape ayant commencé à fonder son empire temporel en l'an 755, il est nécessaire que cet empire hiérarchique dure jusqu'en 2015 »[5].

1. A peu près tout ce que nous en savons nous a été conservé dans les *Lettres Pastorales*.

2. 1er août 1687. *Let. Past.*, I, p. 116 (lettre XXIII). La *Lettre* contient un *Mémoire* venu du Poitou, plus étrange encore.

3. Voir le *Dictionnaire* de Bayle aux mots Drabitius, Kotterus, et au mot Comenius. Les explications de ces visionnaires, souvent fort avisés, visaient particulièrement la lutte engagée en Hongrie entre les troupes chrétiennes de l'empire et les Turcs.

4. La Rochelle, 1612. Nous citons l'édition de 1624. (Une édition parut en 1670).

5. *Acc. des Proph.*, p. 215.

Cette date marquait la fin du pouvoir et de l'autorité du pape. Une autre, moins tardive, était assignée à l'achèvement de l'oppression des fidèles. La mort des Deux Témoins tués par la Bête (Apoc. XI, 3-11), image pour lui évidente de « la persécution de l'Eglise par l'Eglise romaine », persiste, dit la Bible, pendant trois jours et demi, soit une demi-semaine, « ce qui nous donne à connaître que le Saint-Esprit comprend ici tout le temps de la domination de la Bête par une semaine, et qu'il nous avertit que la persécution durera la moitié du temps de cette domination », soit 630 ans. « Or je ne trouve point que le siège romain ait commencé à persécuter et user de cruauté généralement envers ceux qui sont opposés à sa doctrine, que depuis l'an 1059 après Jésus-Christ... Si donc à 1059 ans vous ajoutez 630 ans, vous trouverez que la persécution de l'Eglise sous les papes doit finir l'an *mille six cent octante neuf*. Ce temps expiré, la vérité opprimée doit subitement renaître et comme ressusciter. En ce même temps les peuples seront fort émus, car cela est signifié par le tremblement de terre. En cette émotion, effroi et dissension des peuples, la dixième partie des hommes de l'Eglise romaine sera tuée... »[1].

Bien que Jurieu n'ait mentionné qu'une fois, et en passant, le livre de Du Moulin, il est indubitable, comme on le verra, qu'il en était nourri. Des spéculations de ce genre nous paraissent aujourd'hui de la dernière puérilité. Elles provoquèrent chez le pasteur de Rotterdam, et par lui chez les protestants réfugiés et les réformés demeurés dans le royaume, des décisions d'une extrême conséquence.

Jurieu s'était appliqué à l'étude des prophéties « non point par choix et avec liberté, mais, dit-il, poussé par une espèce de violence à laquelle il n'avait pu résister »[2]. Le résultat de ses recherches fut un ouvrage en deux volumes, achevé d'imprimer le 16 mars 1686, et qui portait le même titre que celui de Du Moulin « *L'Accomplissement des Prophéties* »[3].

Un Avertissement explique la genèse du livre. « Deux choses m'ont porté là, dit Jurieu, la première, c'est la cruelle et l'hor-

1. *Ibid.*, pp. 356, 357.

2. Déjà, dans l'*Esprit de M. Arnauld* (1684) il avait transcrit et résumé quelques-unes des prophéties de Drabitius, et dans les *Préjugés légitimes contre le papisme* (1685) présenté quelques conclusions apocalyptiques.

3. A Rotterdam, chez Abraham Acher. Voir le titre complet du livre, Douen, I, 157.

rible persécution qui fait aujourd'hui de si horribles ravages dans l'Eglise. L'âme abîmée de la plus profonde douleur que j'aie jamais ressentie, j'ai voulu pour ma consolation trouver des fondements d'espérer une prompte délivrance pour l'Eglise..., La seconde chose qui m'a déterminée à sonder [les] oracles sacrés, c'est le concours de tant de prophéties, obscures à la vérité, et d'une origine incertaine et douteuse, qui nous prédisent une délivrance de l'Eglise prompte, entière et parfaite »[1]. Au surplus, Jurieu ne faisait point mystère des sentiments qui l'avaient guidé : « Je veux avouer de bonne foi, que j'ai abordé ces divins oracles plein de mes préjugés, et tout disposé à croire que nous étions prêts de la fin du règne et de l'empire de l'Antéchrist ».

Le pasteur ne croit pas cependant avoir cédé simplement à un caprice de ses espérances. En considérant de près certains événements, et tout spécialement les caractères de la persécution de France, il y a découvert des signes précurseurs de la fin du papisme. Ici, sous l'illuminisme de certains arguments, nous trouvons de fines observations de psychologie ou d'histoire, qui constituent comme un exposé logique des raisons pour lesquelles Louis XIV devait échouer dans son dessein.

L'œuvre de la Révocation est pleine en effet de contradictions. La persécution actuelle, dit Jurieu, est dirigée par un clergé savant, éclairé, « délivré du ridicule entêtement de l'esprit des moines », « qui sait que nous n'avons pas tout le tort ». Bien plus, il agit contre les plus sacrés principes de sa religion, car au point de vue catholique c'est un sacrilège véritable que de donner le sacrement de l'autel à un homme qui déclare n'y avoir aucune foi. Mais « cette persécution elle-même est odieuse et invraisemblable en sa manière. S'ils se fussent contentés de nous ôter peu à peu nos temples, de chasser nos ministres, d'interdire toute assemblée, de nous laisser dans l'ignorance, de nous priver de tous les autres avantages dont jouissent les autres sujets, la R. R. s'en allait éteinte en France avant dix ans, vu la froideur et le relâchement où étaient déjà les Réformés. Mais Dieu, qui ne voulait pas que sa vérité périt, n'a pas permis que la chose continuât sur ce pied là. » Les dragons sont devenus missionnaires. « Or il faut être bien aveugle pour croire que des

1. Les prophéties de Kotterus, de Christine, de Drabitius... et celles de Nostradamus, ont été invoquées, à la même époque où paraissait le livre de Jurieu, par l'auteur inconnu d'une *Harmonie des prophéties* auquel fait allusion en 1688 le livre intitulé : *Baume de Galaad* (voir plus loin).

gens à qui on renfonce la vérité dans le cœur à coups de barres ne se relèveront pas de là le plus tôt qu'ils pourront, et par toutes sortes de voies. » D'autre part encore, les prédicateurs, capables d'instruire ce peuple, n'ont pas été anéantis. Les pasteurs vivent encore. « Ils sont tout prêts, et en réserve, pour retourner chez eux reporter le flambeau de la vérité, aussitôt que la Providence de Dieu leur en ouvrira la porte ». Enfin il n'est pas jusqu'au succès même de la persécution, qui ne soit un argument contre sa réussite définitive. « Tout un royaume changé en quatre mois, c'est ce qui n'a pas d'exemple. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la plus considérable partie n'ont point attendu les persécuteurs. A l'approche des dragons ils ont lâchement plié... C'est donc un prodige qui parle et qui dit que nous sommes dans ces derniers temps où Jésus Christ venant au monde n'y doit trouver ni vraie pitié ni vraie foi ». Et Jurieu, se résumant, conclut encore que « c'est une affaire qui parle et qui dit que Dieu veut fondre le cœur de ce peuple et qu'il veut le laisser abîmer en terre pour se faire bientôt un autre peuple nouveau. »

Jurieu aborde alors son sujet. Une première partie ne contiendra « rien de bien nouveau pour le fond ». Il y a longtemps qu'on a reconnu dans le papisme les caractères de l'empire de l'Antechrist. Le seul tort des protestants est d'avoir oublié cette vérité essentielle[1]. « Aujourd'hui il faut prendre parti. Il n'y a pas de communion entre Christ et Bélial, entre le Prince de lumière et ce prince Abaddon qui est véritablement l'ange de ténèbres ».

La découverte propre du théologien est exposée dans le second volume de l'ouvrage. Les 1260 ans assignés dans l'Apocalypse au triomphe du dragon doivent être comptés « depuis le cinquième siècle, point de la naissance de l'Antichristianisme. Il doit donc finir environ l'an 1710 ou 1715, au commencement du XVIIIe siècle. Je crois qu'il serait difficile de marquer précisément l'année, car Dieu dans ses prophéties n'y regarde pas de si près. Quelques années de plus ou de moins n'y font rien (chap. II). » Plus loin cependant, l'auteur ose une approximation plus exacte (chap. XI) et ce fut cette dernière conclusion qui fit le succès inouï de sa théorie.

1. Sur la destinée de ce mot d'Antechrist appliqué au pape, voir Rébelliau, *Bossuet historien...*, pp. 8, 156, 344.

La Bête de l'Apocalyse tue « Deux Témoins » (Apoc. XI, 3, 7, 11), qui ressuscitent trois jours et demi après leur mort. Les Deux Témoins, Jurieu l'explique à grand renfort d'arguments, sont pour lui le petit nombre de fidèles qui se doivent préserver de la corruption du papisme, et condamner ses idolâtries et sa tyrannie. Ils sont *vêtus de sacs*, car ils prêchent sous la croix des afflictions ; ils sont *deux* c'est à-dire un très petit nombre. La victoire de la Bête doit aller jusqu'à *leur totale extinction*, donc ils sortiront du royaume ou périront ; aussi, dans peu de temps, la profession externe de la R. R. sera entièrement abolie. Mais les Témoins *ressusciteront*. « La Réforme se relèvera en France dans peu d'années, ensuite elle sera établie par autorité royale ; la France renoncera au papisme et le royaume se convertira ». « Je me suis persuadé, dit enfin Jurieu, que les *trois jours et demi* sont trois ans et demi. Si nous voulons compter ces trois ans et demi depuis la suppression de l'édit de Nantes, faite au mois d'octobre 1685, la délivrance de l'Eglise arriverait l'an 1689 »[1]. Il ajoute, en renvoyant au passage du livre de son grand-père, que nous avons déjà transcrit : « Ce serait absolument la conjecture de M. Du Moulin dans son *Accomplissement des Prophéties :* il espère que la persécution de l'antichristianisme doit cesser l'an 1689, mais ce serait une rencontre tout à fait casuelle, car le fondement sur lequel il bâtit est dénué de solidité ». Jurieu, lui, construit sur le roc.

Il serait sans doute téméraire d'affirmer que les volumes de Jurieu parvinrent jusque dans les Cévennes ou le Bas-Languedoc. Il est au contraire extrêmement probable que les conclusions principales de son ouvrage furent communiquées par les réfugiés de Hollande ou de Suisse à leurs coreligionnaires du Midi. L'autorité de Jurieu étant encore petite, et son nom inconnu à la plupart des protestants, ce fut aux computations de Pierre Du Moulin que l'enthousiasme populaire s'attacha. Sans Jurieu nous ne comprendrions point comment le nom du célèbre controversiste et du prédicateur aimé courut de Nîmes au Bougès, attaché cette fois à une interprétation apocalyptique dès longtemps oubliée.

Le 2 mai, un mois à peine après la publication du livre de Jurieu en Hollande, un charpentier, coureur d'assemblées, qui

1. Le texte de 1686, par suite d'une erreur d'impression, extraordinaire au sujet de ce dernier chiffre capital, porte *1709*.

travaillait dans l'auberge de Falguerolle, à Cassagnas (entre Barre et le Pont de Montvert), « après avoir lu dans un gros livre (la Bible ?) », déclare, en parlant de la persécution : « *Aïsso duraro incaro tres ons* (ceci durera encore trois ans) »[1]. Bâville dut si bien se préoccuper des affirmations prophétiques qui se répandirent chez ses administrés, qu'à la fin de l'année, assemblant avec Noailles et La Trousse les protestants d'Alais pour les exhorter à se soumettre aux ordres du roi, il jugea utile de les engager « à se moquer de la prophétie de Du Moulin qui leur faisait espérer, selon le XIIIe Chapitre de Saint-Marc, que ces temps de troubles où ils seraient conduits devant les magistrats et maltraités, ne dureraient que deux ou trois ans »[2]. Qui nous dira le rôle que jouèrent des espérances aussi prochaines, et que Jurieu proclamait divines, dans l'ardeur de Faucher, de Rocher, de Bringuier et de leurs auditeurs, et dans l'audace de Chapus, qui effrayait l'intendant à la fin d'octobre ?

Il nous reste à envisager maintenant un dernier résultat du livre de Jurieu — et de l'activité de son auteur — qui suscitait chez Bâville des craintes d'un autre ordre.

Par quelles voies Dieu rétablirait-il son Eglise en France ? Jurieu ne le disait pas. Mais il laissait entrevoir, et fort clairement, qu'une intervention de l'Europe serait nécessaire. Le théologien se doublait, sur ce point, d'un clairvoyant politique. Peut-être même le commentateur découvrait-il dans ses textes la justification de démarches que le politique avait déjà commencées. Les menées européennes de Louis XIV se donnaient trop ouvertement en 1685 comme catholiques, pour ne pas éveiller les susceptibilités du Brandebourg et de la Hollande. L'originalité de Jurieu fut non pas d'exploiter ces justes méfiances au profit de la Cause (d'autres réfugiés s'y employèrent en même temps que lui), mais de concentrer autour de sa théorie apocalyptique les espérances que les protestants fondèrent de bonne

1. C. 163. Assemblée d'Altefage.

2. L'abbé Tribolet, de Nîmes, ne parle que de l'influence exercée sur les N. C. par « l'explication de l'Apocalypse de Du Moulin » (Dans *Ménard*, v. 266 ; et *Germain*, II, 389, 393). Les mots de Bâville à Alais nous ont été rapportés dans le *Fragment sur les Camisards* publié par M. Tallon. Dans Marc XIII, il est seulement dit que « l'abomination de la désolation » est un signe précurseur de la venue glorieuse du Fils de l'Homme. Mais Bâville dut citer l'Ecriture exactement ; il était, comme nous l'avons dit, bon théologien. L'auteur du *Fragment* a confondu peut-être avec le chap. XIII de l'Apocalypse, qui concerne la Bête (voir Tribolet, aux références précédentes).

heure sur un rapprochement diplomatique des puissances évangéliques.

Parmi les contradictions qu'il relève dans la persécution de France, Jurieu note « qu'elle est faite par un prince qui va contre ses intérêts évidents, qui mécontente tous ses alliés protestants et les aliène de manière à n'en jamais revenir, et, en unissant contre lui tous ses ennemis, viole toutes les règles de la bonne et sage politique ». Mais ici encore la folie du roi servira le plan de Dieu. Les *tribus* (Apoc., XI, 9) qui *empêchent que les deux témoins*, morts, *ne soient ensevelis*, ce sont « les peuples voisins » qui empêchent la France de détruire la R. Réformée. De quelle manière interviendront-ils ? « C'est ce que la prophétie ne dit point. Peut-être sera-ce par quelque mortification qu'ils causeront à la France, pendant laquelle les fidèles persécutés auront le moyen de respirer et de faire connaître la vérité ? Nous saurons bientôt si c'est cela que Dieu prépare »[1].

Si le mode précis de l'intervention n'est pas encore déterminé, du moins l'union des puissances protestantes contre le roi est possible. Jurieu le sait, car il a travaillé à la réaliser[2]. Dès la fin de 1684, l'Electeur de Brandebourg Frédéric Guillaume a proposé à Guillaume d'Orange une alliance où pourraient entrer ensuite d'autres princes de l'Allemagne. Jurieu (janvier 1685) a rédigé à ce sujet des mémoires que le représentant de l'Electeur a envoyés à Berlin, et c'est un autre pasteur réfugié, Gaultier de Saint Blancard, ancien ministre de Montpellier[3], que Guillaume d'Orange, à la même date, délègue en Brandebourg pour y discuter le plan des ententes projetées. En mai, un envoyé spécial de l'Electeur, Fuchs, arrive à La Haye pour négocier une alliance définitive. Frédéric Guillaume lui a commandé « de ne point parler publiquement de la religion », car il convient de ménager tous les scrupules. Fuchs ne communiquera qu'en secret avec Jurieu et Gaultier. Jurieu regrette que « les motifs de religion fassent si peu d'impression sur la plupart des gouvernants, qu'il faille ne mettre en avant que des raisons politiques », mais il ne refuse point le secours de son crédit. Pendant le séjour de Fuchs, les deux pasteurs le rensei-

1. *Acc. des Proph.*, Avis préliminaire.

2. Voir pour ce qui suit G. Pagès, p. 533 et A. Waddington, II, 535.

3. Sur Gaultier, voir Corbière. *Egl. réf. de Montpellier* (en particulier, p. 276), et De Chambrier, *H. de Mirmand* (surtout p. 66 où sont les références).

gnent, mettent à son service l'influence qu'ils ont sur Guillaume d'Orange et le Grand Pensionnaire Fagel. L'entente est enfin signée le 23 août. La révocation de l'édit de Nantes, qui rendit irréparable la rupture de l'Electeur avec Louis XIV, devait resserrer les liens qui l'unissaient à la Hollande et naturellement exciter le zèle que les pasteurs apportaient aux négociations. Le ministre Claude, dans ses célèbres *Plaintes*, parues en avril 1686[1] parle à mots couverts de la nécessité qui s'impose désormais aux princes protestants de « diminuer les forces » de la France, puisque son évident dessein est « de les ruiner tous et de ne s'arrêter point qu'elle ne les ait dévorés ». « Il faut espérer, ajoute-il, qu'[ils] tireront de là leurs justes conclusions ». Au début de 1686, Frédéric Guillaume accueille Claude Brousson, qui poursuit à cette heure la même œuvre de concentration évangélique que les pasteurs de Hollande, et l'Electeur négocie bientôt un accord avec la Suède (25 avril).

Mais la question a déjà été agitée d'élargir le cercle des alliés. Le sourd mécontentement des puissances catholiques contre l'hégémonie que s'attribue le roi de France va s'affirmer à l'occasion des premières ententes que nouent les peuples du Nord. Jurieu le sait encore, et de cette coalition générale il consent à prendre publiquement la responsabilité. Les « Deux Témoins », dit-il sans aucune réticence dans son ouvrage « *sont ceux qui réveilleront l'Europe tant catholique que protestante pour l'obliger à penser à elle et à sa sûreté* »[2]. Le congrès d'Augsbourg s'ouvre enfin (9 juillet), où s'esquisse une ligue qui réunira contre Louis XIV non seulement les protestants d'Allemagne, la Suède et la Hollande, mais aussi l'empereur et le roi d'Espagne. Bien que des considérations politiques y soient seules agitées, les réfugiés voient dans l'action qui s'organise, une promesse de Dieu. Le 4 août, à Clèves, l'Electeur et le Stathouder scellent définitivement leur entente. Claude est là, venu de la Hollande en même temps que beaucoup d'autres ministres réfugiés. « Toute la Houguenotterie y raisonne sur la religion. »

Comme tous les protestants du royaume, Jurieu avait été un sujet fidèle. En 1682, dans ses *Derniers efforts de l'innocence affligée*, il avait déclaré ne pas vouloir se départir « du respect qu'on doit à un roi, à un grand roi, à son roi ». La rupture d'un

1. *Les Plaintes des protestans... cruellement opprimés dans le royaume de France.* (Réédité en 1885 par F. Puaux), v. p. 99 (Ed. de 1885).

2. *Acc. des Proph.*, Avis préliminaire.

édit irrévocable et perpétuel, solennellement donné et solennellement maintenu, après laquelle il n'y avait plus rien désormais de stable en France[1], les cruautés de la dragonnade et de l'exil, avaient détruit en lui, comme en bien d'autres cœurs, un loyalisme jusque là irréprochable.

On ne pouvait attendre des protestants Cévenols, à l'égard d'un roi qui punissait de mort l'assistance au culte évangélique, des sentiments différents de ceux de Gaultier, de Claude ou de Jurieu. La coalition des peuples étrangers contre la France, que le prophète de Rotterdam légitimait par l'Apocalypse, et dont il parlait avec une sérénité entière, fut accueillie dans le Languedoc avec une parfaite joie.

Vers le 20 septembre, Soulier, qui vient de quitter Bringuier, rencontre entre Anduze et Saint-Jean le Sr Dumas, originaire de Lasalle, marchand de cadis à Anduze, et dans cette dernière ville avertisseur des prédicants. Ils s'entretiennent « des affaires de la religion et du temps ». Dumas affirme que « les affaires changeront bientôt, que leur religion fleurira plus que jamais, que les princes d'Allemagne ont fait une ligue contre le roi pour faire remettre l'édit de Nantes et rétablir la R. R. dans le royaume ; qu'il faut avoir bon courage, et que les choses ne demeureront pas longtemps en l'état qu'elles sont ». Et pour preuve de ses affirmations, Dumas montre à son interlocuteur une lettre. La communication avait paru de si joyeuse augure à Soulier, qu'il avait gardé la feuille pour en recopier une partie. Six semaines plus tard, devant ses juges, il devait affirmer spontanément que « c'était une chose sûre, et qu'on avait envoyé la nouvelle de Paris »[2].

Le jour même de la dernière assemblée de Chapus au Plan de Las Fourques (27 octobre) l'ancien pasteur de La Coste, devenu baillif de Saint-Etienne Valfrancesque, est accusé par le curé du lieu d'avoir depuis quelque temps répandu à Saint-Germain le bruit que les princes d'Allemagne, luthériens ou calvinistes, se sont unis et ont fait une ligue contre la France[3].

1. Expressions de Claude dans ses *Plaintes*, p. 93.

2. C. 165. Dossier Soulier. La lettre, datée de Paris 2 septembre 1686, manque au dossier, malheureusement. Elle débutait par ces mots : « Quoique le bruit ait couru que l'assemblée d'Augsbourg... » et se terminait par ceux-ci : « néanmoins, ont jeté 900 janissaires dans la place. » Les derniers mots se rapportent aux luttes soutenues alors par l'Autriche contre les Turcs, luttes qui risquaient de l'empêcher d'intervenir efficacement contre la France. (Voir Pagès, p. 573).

3. C. 165. Dossier de La Coste. Le curé demande que l'ancien ministre, mal converti, soit relégué loin des Cévennes.

La diffusion de nouvelles aussi dangereuses, dit Bâville, « démontait la tête des Nouveaux Convertis dans les Cévennes ». Les bravades des protestants réunis à Las Fourques s'y rattachaient, pour lui, étroitement. Il savait que les assemblées « n'étaient convoquées que par de misérables prédicants cardeurs ou paysans qui n'avaient pas le sens commun », mais le pays lui semblait maintenant disposé à une agitation inquiétante, si quelque ministre audacieux passait la frontière, avec de l'argent, et venait prendre sa place « au milieu des troupes ». L'intendant ne se trompait pas, mais ses appréhensions ne devaient se réaliser que trois ans plus tard.

CHAPITRE XII

LES DERNIERS EFFORTS DE BAVILLE

(Octobre 1686 — Mars 1687)

La Cour informée déjà des démarches que tentaient en Allemagne les pasteurs réfugiés, n'avait pas attendu les nouvelles que Bâville transmettait du Languedoc pour ordonner des mesures qui devaient être décisives.

Louvois écrit à l'intendant le 21 octobre : « Je vous ai marqué que le roi se résoudra à changer tous les peuples des Cévennes ; c'est en effet son intention, s'il continue à s'y faire des assemblées, n'y ayant point de parti que Sa Majesté ne prenne pour mettre ce pays là sur le pied d'être soumis à ses ordres ». A cette proposition de dépopulation générale, Noailles répondit sans enthousiasme qu'il faudrait à son avis commencer par les habitants des montagnes inaccessibles, « où la rudesse du climat et la température de l'air leur inspirent un esprit sauvage, tels que ceux de la dernière assemblée »[1]. « Si le roi prenait ce parti-là, il faudrait envoyer ici au moins quatre bataillons pour l'exécution de ses ordres qui ne se fera pas sans de grandes difficultés et de grandes peines pendant l'hiver[2]. »

Quelques jours plus tard, Louvois annonçait que le premier projet était abandonné. « S. M. a cru qu'il se fallait réduire à choisir dans les endroits où les communautés sont moins bien converties, et où l'âpreté du pays les rend plus disposées à se soulever, ceux qui paraîtront avoir le plus de crédit, et les plus capables de commencer des séditions, pour les envoyer immédiatement dans différents châteaux de la province, jusqu'à ce que deux vaisseaux que le roi va faire armer à Marseille soient en état de les transporter dans les Iles de l'Amérique[3] et dans

1. Il s'agit toujours de l'assemblée de Las Fourques.

2. Rousset, III, 498.

3. Les Antilles françaises.

le Canada, où ils peuvent être suivis par leurs femmes si elles le désirent. Sa Majesté s'attend que cet exemple fait sur cent ou cent-cinquante habitants des Cévennes, purgera le pays des plus dangereux, et imprimera une telle terreur aux autres qu'ils se contiendront mieux qu'ils n'ont fait par le passé »[1]. Les ordres de la Cour étaient cette fois réalisables. Sur la fin des Etats du Languedoc (nov. 1686), l'intendant donna l'ordre aux Srs Daudé, subdélégué du Vigan, de Mandajors, subdélégué d'Alais, et Chazel, « de faire la recherche dans les trois diocèses de Mende, Nîmes, et Uzès, de ceux qui méritaient d'être envoyés aux Iles ». Daudé eut pour son partage le diocèse de Mende et les Cévennes. Il s'acquitta de sa tâche en personne, rendit compte à Alais, et reçut, comme Mandajors et Chazel, mille écus pour son voyage[2].

Pendant que les trois commissaires de l'intendant dressaient la liste des opiniâtres, Noailles cherchait contre ceux-ci l'appui de leurs anciens coreligionnaires.

On peut distinguer[3], dans la masse des N. C. du Languedoc, trois classes de personnes. Les uns, les plus rares, « s'étaient convertis sincèrement, soit par conviction, soit par intérêt », comme dit M. l'abbé Rouquette. Ils acceptaient le catholicisme avec assez de ferveur pour sévir sans ménagement contre les récalcitrants. Tels étaient à Nîmes, par exemple, le baron de Saint-Cosme et le pasteur Cheiron (devenu premier consul de la ville sur un ordre exprès du roi)[4]. Ils n'hésitaient pas à s'offrir à l'exécration du menu peuple plus fidèle à sa foi[5]. Une seconde classe se recrutait surtout dans les villes, ou dans la petite noblesse et la bourgeoisie des villages. Ceux-là avaient du bien, et ne voulaient pas le perdre. Ils étaient catholiques dans la mesure indispensable à leur sécurité. Mais de leur éducation huguenote il gardaient cependant un souvenir assez vif pour oser de loin en loin se tenir en contact avec les prédicants. La troisième catégorie comprenait la foule des faibles, qui abhorrait l'Eglise romaine, mais ne se hasardait pas à une révolte

1. Rousset, III, 499. Lettre du 19 novembre.

2. Ribard, p. 29. Voir Rouquette, III, 94. Ce Chazel est peut-être le procureur du roi au présidial de Nîmes.

3. Rouquette, I, 14.

4. Sur Cheiron et son collègue Paulhan, devenu conseiller au présidial, voir Ménard, V, 262; Germain, II, 386, M. Lelièvre, *De la Révocation...*, p. 65 (références); *Bull.* XLVII, 515, et une lettre dans les *Pap. Court*, vol. 48.

5. Il fallut donner à Cheiron une escorte de soldats pour le protéger dans les rues.

ouverte. Travaillée par le remords et paralysée par la crainte, tantôt elle courait aux assemblées, et tantôt marchait contre elles quand les autorités l'ordonnaient. C'est sur elle que M. Rouquette fait tomber tout le poids de son mépris. C'est en elle cependant que se recruteront jour après jour, les bons ouvriers qui maintiendront vivante la piété ancienne.

Au début de l'automne, et dans des circonstances que nous ignorons, « quelques MM. de qualité de Nîmes, sur la persuasion du conseiller La Baume » se présentèrent devant Noailles, « protestant qu'ils avaient embrassé de bonne foi la R. C. », et qu'ils dénonceraient les infractions aux ordres du roi[1]. Noailles eut l'idée d'exiger des N. C. des Cévennes des actes semblables, par lesquels ils se déclareraient de leur plein gré solidairement responsables des méfaits des prédicants. Le chevalier de Tessé fit (octobre et novembre) une excursion militaire jusque « dans les lieux qui ne semblaient pouvoir être habités que par des ours », et rapporta les délibérations demandées[2].

Les déclarations, rédigées évidemment par les prêtres, sont comme de nouvelles abjurations collectives. D'abord signées dans chaque bourg par le curé, les consuls et les notables, elles ne parurent pas suffisantes sous cette forme restreinte. Il fallut que les N. C. nobles ou bourgeois, emportassent l'assentiment de la classe populaire, et tous les habitants, réunis en conseil général sous les yeux d'un officier ou d'un juge, durent apposer ensemble leurs noms au bas d'engagements pieux et policiers, monuments d'hypocrisie.

Les habitants d'Aulas, par exemple, le 14 novembre, décident, pour le dimanche 17, une procession en vue de « remercier Dieu de la grande grâce qu'il leur a faite de les avoir retirés de l'hérésie dans laquelle ils avaient croupi si longtemps »[3]. « Par les ordres de Mgr le Comte de Rozen, maréchal de camp ès armées du roi, qu'ils ont l'honneur d'avoir présentement dans leur ville », les habitants de Sauve (20 novembre), promettent « de vivre et mourir dans la foi de la Sainte Eglise Catholique A. et R. à laquelle ils ont eu ce bonheur d'être réunis », et dans leur joie, « en actions de grâces de leur conversion », ils instituent comme fête solennelle de la délivrance de la ville, le jour anniversaire de leur

1. Gaultier, *Hist. Apol.*, II, 121.

2. *Mém.* de Noailles. Les délibérations, dans le diocèse de Mende, furent prises en présence du juge Rouvière et de l'abbé du Chayla. *Bull.* LV, 423.

3. *Pap. Teissier.*

abjuration collective. Après quoi, ils « prient » leur curé, de choisir un nombre suffisant d'inspecteurs, soit anciens, soit nouveaux catholiques. « Chacun d'eux aura la conduite d'un certain nombre de familles, dont ils prendront soigneusement garde »[1]. La délibération de Saint-Jean du Gard est analogue. Là, les habitants, « pour confirmer les bons sentiments qu'ils ont pour la R. C. A. et R., prient Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Nîmes, de leur venir conférer le sacrement de confirmation, afin que par ce sacrement de l'Eglise, ils se fortifiassent *(sic)* de plus en plus dans les sentiments de véritables catholiques ». Ils regarderont comme des ennemis jurés de l'Etat ceux qui manqueront à leur devoir, « soit messe, prédication, catéchisme, instruction, ou autre exercice catholique ». Ils s'obligent à mettre des espions à toutes les avenues de la paroisse « pour éviter et empêcher les assemblées de quelques fugitifs ». Pour marque enfin de la sincérité de leur promesse, les principaux habitants « se rendent garants et responsables en leur propre de la conduite de tous les autres » (17 novembre)[2].

Surveillés par les traîtres, menacés dans leurs biens, passibles de la déportation s'ils favorisaient la célébration d'une assemblée, les religionnaires des villes ou des bourgs perdirent de leur première ardeur. Les prédicants durent se contenter, comme au début de leur activité, d'avoir surtout des fugitifs pour auditeurs.

Il restait à Bâville à atteindre les fugitifs eux-mêmes. Une ordonnance, qu'allait renouveler et aggraver un ban de La Trousse[3], du 25 décembre, défendait déjà de leur donner asile[4]. Les com-

1. *Bull.* XXXI, 502.

2. *Bull.* XXXI, 276. Deux autres délibérations sont du 23 octobre et du 8 novembre. Voir encore les délibérations de Ribaute (*Bull.* XXX, 26), Ganges (*Reg. délib.*, 6 nov.), Anduze (Hugues, p. 667), Valleraugue (*Reg. délib.*, 10 nov.), Nîmes (Borrel, p. 324). Après avoir tenu les Etats de la province, Noailles porta toutes les délibérations à la Cour (Gaultier, II, 120).

3. Lieutenant général des armées du roi en l'absence de Noailles.

4. C. 160, 11 mars 1686. Ordonnance de Bâville. « Les assemblées qui ont été faites ayant été provoquées par quelques fugitifs qui ont abandonné leur demeure et qui trouvent leur sûreté dans la retraite qui leur est donnée par les particuliers...», défense est proclamée de les recevoir sous peine de rébellion et rasement de maisons. Les communautés devront leur courir sus à peine de logement de soldats en pure perte.

C. 160. Ban de La Trousse du 25 décembre 1686. Il y mentionne encore « les assemblées faites dans le seul dessein de troubler la tranquillité publique ». Quiconque aura donné asile à un fugitif aura sa maison rasée, et payera 500 livres d'amende qui seront versées au dénonciateur. Les auxiliaires seront emprisonnés, des troupes logeront sur le territoire où les fugitifs auront été reçus.

munautés furent rappelées à leur devoir. Elles reçurent, de plus, l'assurance d'un soulagement pécuniaire considérable dès qu'elles auraient remis douze réfractaires.

La chasse aux protestants errants, dure besogne, surtout par les mois d'hiver, resta cependant particulièrement confiée aux soldats. Les compagnies qui suivirent Tessé jusque dans les lieux les moins accessibles des Cévennes, avaient reçu l'ordre de fouiller tous les villages et hameaux séparés, aussi bien que les bois et les montagnes, « pour tâcher de prendre ces malheureux prédicants qui donnaient tant de peine. » Rien ne rendait les Cévenols plus insolents et plus disposés à se révolter que l'opinion où ils étaient que l'on ne pouvait pénétrer chez eux, et Bâville pensa dès ce moment à percer des chemins par où les troupes pussent rapidement arriver aux régions dangereuses. Noailles réussit, par de mauvais sentiers, à lancer tant de détachements dans les vallées rebelles que les fugitifs durent se réfugier dans les bois des plus hauts sommets. C'est de la fin de l'année 1686 qu'il faut dater un *Projet pour prendre les ministres et prédicants et fugitifs* que nous avons retrouvé aux Archives du Languedoc[1]. L'auteur inconnu qui l'a rédigé, un homme de guerre certainement, y propose une méthode pour investir les montagnes de l'Aigoual, de l'Espérou, du Liron, de la Lozère. « Il faut, dit-il, faire traquer les bois, visiter les cavernes et tous les lieux suspects, *comme si l'on chassait au sanglier* ». Il expose en détail un plan d'encerclement de l'Aigoual. Les soldats garderaient les seuls passages par où il soit possible de sortir de la forêt qui le couvre, et entre ces divers postes, sans discontinuité, battant les fourrés et les broussailles, s'avancerait une file d'habitants des communautés environnantes. Pour éviter que ceux-ci ne se fissent complices du gibier poursuivi, ils seraient convoqués au dernier moment, sans savoir en vue de quelle besogne, et quelques dragons les surveilleraient dans leur marche en avant. L'ensemble des Cévennes serait divisé en trois régions. Mr le marquis de Rozes [Rozen] aurait de la montagne de Lozère jusqu'à Saint-Jean du Gard. La montagne du Liron, de Saint-Jean à Saint-Marcel, serait confiée à M. Dugua. Le chevalier de Tessé se chargerait de l'Aigoual et de l'Espérou. Le projet était ingénieux. Mais il demandait trop de troupes, et il ne paraît pas qu'il ait été exécuté.

1. C. 274. Voir nos P. J.

Le 5 novembre, un placard de Noailles, provoqué par quelque dénonciation, fit défense « à toutes personnes de donner retraite aux nommés Manuel *(sic)* et Bringuier, du lieu de Lasalle, et au nommé Céré de Tournac, et autres vagabonds, *à peine de la vie contre ceux dans la maison de qui ils seraient trouvés*, et à peine aux communautés de souffrir des logements en pure perte. » Mille livres de récompense étaient proposées à qui les ferait prendre, et les communautés qui les livreraient seraient exemptes des troupes [1].

Les trois prédicants nommément menacés passèrent encore, cependant, à travers les mailles du filet. Un quatrième prit plaisir à narguer l'intendant. Bâville était monté lui-même dans les Basses-Cévennes avec sa suite, pour s'assurer de l'exécution des mesures qu'il avait ordonnées [2]. Nous avons mentionné déjà son passage à Alais où il harangua les notables. Il traversa Lasalle pour gagner Saint-André. « Quand il eut passé le Pont de Vallongue, raconte Gavanon (de Lasalle), en haut sur la hauteur il ne passa qu'à six pas de M. Vivent et de sa troupe qui étaient en nombre de quinze personnes, ce que M. Vivent lui écrivit par une belle lettre quand il fut de retour à Montpellier, en lui marquant qu'on le traitait de perturbateur du repos public, mais que s'il avait été tel, lorsqu'il était passé si proche de lui (en lui nommant l'endroit), que sa vie ne dépendait que de lui, mais qu'il n'avait garde de répandre le sang à moins qu'il ne se vît attaqué » [3].

Les battues de Noailles, les menaces de Bâville aux communautés, les incommodités de l'hiver, arrêtèrent net dans les Hautes-Cévennes, les manifestations séditieuses. Quelques fugitifs, épuisés, se laissèrent prendre ou se rendirent [4]. Claude Menut (29 ans), fils d'un notaire de Marvéjols, fut saisi le 1er décembre à Saint-Lager de Peyre. Ce qui aggravait son cas, c'est qu'il avait colporté des « Chansons spirituelles », « par lesquelles le pape était traité de maroufle, le règne de tyrannie, et les catholiques de persécuteurs ». Un ecclésiastique de Marvéjols les avait remises à Rouvière « sans vouloir signer sa

1. *Pap. Farelle.*

2. Ce voyage est connu à Paris le 6 décembre. *Bull.* XXIX, 404.

3. *Pap. Court*, 17, B, 79.

4. Le 15 octobre on interroge dans son lit le cardeur Th. Finiels, de Mandagout, qui après avoir été fugitif est revenu chez lui dès la fin de mai, « malade par les grandes fatigues qu'il a souffertes ». C. 165.

déposition, ni même souffrir que son nom parût ». Menut, qui crachait le sang, ne put être conduit à Nîmes et mourut sans doute dans sa prison[1].

A la fin de janvier 1687, on arrêtait au Collet de Dèze, Marc Antoine de Capdur, Sr de la Tersarié et de Lavit (32 ans). Il venait, dit-il « de se remettre dans sa maison des Châtelets, à Saint-Michel de Dèze, depuis quelques jours, résolu de changer de vie et de se convertir à la R. C. » Son abjuration ne lui servit de rien. Avec son frère, qui avait été tué depuis peu, par les soldats sans doute, il avait assisté aux assemblées de F. Rey à Sauveplane. Le 25 janvier, Bâville l'envoyait aux galères[2].

Au début de novembre, Jacques Soulier, fut pris à Montpellier, où il était venu, dit-il, pour ramasser les olives et gagner sa vie. Arrêté simplement pour n'avoir point abjuré, il cacha son vrai nom, mais divers papiers dont il était porteur le désignèrent immédiatement comme un coureur d'assemblées. Conduit à Ganges, puis à Nîmes, il avoua seulement avoir suivi quelques jours et fortuitement, Bringuier[3]. Dans les prisons de Nîmes, et à Saint-Hippolyte où il fut ramené, deux Cévenols le reconnurent. Ils rappelèrent qu'enfermé une première fois à Alais il avait échappé aux soldats. Une cicatrice à la jambe marquait la place du coup de feu qu'il avait reçu en cette occasion. Soulier fut pendu à Monoblet où il était né (21 novembre), après y avoir subi la question sans d'ailleurs rien révéler de nouveau. Il avait 23 ans.

L'envoi dans la montagne des troupes du pays bas rendit la plaine plus habitable que les Cévennes. Serein y descendit. Faucher, silencieux depuis trois mois, et caché chez ses amis de Nîmes, reprit aussi en décembre ses assemblées dans la garrigue. Aux approches de Noël cependant, prévoyant une surveillance plus rigoureuse, il crut devoir les discontinuer. Mais Serein entra dans la ville, et malgré les craintes de son confrère, donna rendez-vous aux fidèles pour le soir du samedi

1. Dossier Menut, C. 165. (Rouquette, II, 55).

2. Dossier Capdur, C. 165.

3. C. 165. Dossier Soulier. Il prétendit s'appeler Chrétien Cabanis, et être d'Anduze. Outre la lettre de Paris, qui parlait de la Ligue d'Augsbourg, Soulier avait sur lui quelques pages manuscrites qu'il avait copiées sur des livres, un Psautier, un livre (*Le Devoir de la persévérance*), une *Prière* imprimée *pour demander à Dieu l'exercice de la R. R.*, et une lettre pieuse écrite par le galérien Arnaud, de Cros. (Le tout manque au dossier).

28 décembre dans le quartier de Mourrefrech, sur le chemin de Sauve[1].

Devant 200 assistants, Serein fait chanter un Psaume et prononce « la première prière ». La sentinelle la plus avancée vient donner avis qu'un gros détachement est sorti de la ville. La foule se disperse au clair de lune, mais bientôt, dans un vallon, le prédicant rassemble quelques groupes. « Messieurs, dit-il, nous avons été troublés à la première assemblée, mais il ne serait pas juste de nous séparer que je ne vous donne une bonne prédication ». Il reprend donc le culte interrompu, l'achève et repart avec un petit garçon qu'on dit son fils (qui a fait la quête), et une dizaine d'hommes, dont l'un porte la Bible dans un sac de selle[2]. Les dragons, après avoir cherché toute la nuit sans rien trouver, se postent aux avenues de la ville. Au matin, de nombreuses personnes sont prises et conduites devant les juges. Quatre-vingts, au dire de Faucher, sont retenues, quelques-unes dirigées vers le château de Sommières ou les prisons d'Aigues-Mortes en attendant leur déportation, les autres élargies. Enfin six jeunes gens (un cardeur, François Barbut, et cinq compagnons qui travaillaient chez lui) ont leur procès régulièrement instruit.

Au cours de l'œuvre de répression que Bâville poursuit avec tant de persévérance, on ne surprend jamais chez lui un mouvement d'émotion en face de ses victimes. Il travaillait à l'exécution des ordres du roi avec l'application d'un ouvrier consciencieux. Plus tard il considèrera comme un « métier » fatigant de condamner les faiseurs d'assemblées. Tout ce qu'il se permet, c'est une vague sollicitation à la modération dans la cruauté, quand il entrevoit l'inutilité des supplices. Devant les accusés de Nîmes, il hésita et demanda des instructions en Cour. Ce fut Louvois qui lui répondit :

« Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt à son service de se dispenser entièrement de l'exécution de la déclaration qui condamne à mort ceux qui assistent à des assemblées. Elle désire que de ceux

1. Voir pour ce qui suit le Dossier Barbut, C. 165, et aussi *Mém.* de Faucher (*Bull.* XXX, 505) ; Jurieu, *Let. Past.*, I, 376 ; et Gaultier, II, 210. L'assemblée devait se tenir du côté du mas de Cornon, au delà des Quatre Pillons, à gauche du chemin, dans un endroit enfoncé nommé Pié Martel. Les sentinelles étaient placées sur le chemin du mas des Gardies, qui appartenait à un protestant.

2. L'aubergiste de la Baraque de Fons [outre Gardon], près de Saint-Mamert, les vit passer. Ils étaient tous du quartier, car il les reconnut, à la réserve de Serein, qu'il dépeint avec sa longue perruque et son long justaucorps.

qui ont été à l'assemblée d'auprès de Nîmes, deux des plus coupables soient condamnés à mort, et que tous les autres hommes soient condamnés aux galères. Si les preuves ne vous donnent point lieu de connaître qui sont les plus coupables, le roi désire que vous les fassiez tirer au sort, pour que deux d'iceux soient exécutés à mort »[1].

Bâville fit donc « tirer au billet » les six accusés, « pour n'en pendre que deux ». François Barbut et Jean Milhasse marchèrent à la mort (25 janvier) pleins de fermeté, au milieu des tambours, repoussant les jésuites qui les exhortaient. Barbut laissait une femme et des enfants[2].

A Mourrefrech, Serein avait pris le texte de son sermon dans le XVIe chapitre de l'Apocalypse qui dépeint le monde livré à la fureur divine et à la violence de la Bête. Il est aisé de penser que c'était en vue d'affirmer que la victoire viendrait un jour. Quelles que fussent leurs douleurs, les réformés gardaient la confiance. Aux premiers jours de janvier, l'ancien pasteur de Vézenobres, François Dumas, demeuré en France au prix d'une apostasie, osait dire qu'il espérait n'être pas encore six mois sans prêcher dans le royaume[3]. Les prophéties de l'Apocalypse et la Ligue d'Augsbourg s'étayaient mutuellement pour garantir l'avenir.

Aux Basses-Cévennes, les prédicants, dont l'activité devenait singulièrement malaisée et périlleuse ne consentirent cependant pas à se taire. La nuit du 25 au 26 janvier, aux environs d'Alais[4] un culte d'humiliation et de jeûne fut célébré. Trois exhortations successives, prononcées par trois prédicateurs différents, et coupées par le chant des Psaumes, y retinrent 800 personnes de huit heures du soir à cinq heures du matin.

Bringuier avait pris part à l'assemblée. Il avait maintenant retrouvé son ancien accompagnateur, Salendres, de Soudorgues. Après six mois de captivité dans la Tour de la Reine, à Aigues-Mortes, le jeune Cévenol, que ses compagnons de cachot exhortaient à la résignation, s'était « impatienté ». Il avait arra-

1 Rousset, III, 501, le 10 janvier 1687.

2. Les conclusions de Chazel sont du 16 janvier. La peine n'y est pas indiquée : le tirage au sort n'ayant pas encore eu lieu. Barbut était de Saint-Chaptes, Milhasse [et non Mibiasse comme écrit Jurieu], de Blauzac. Les quatre jeunes gens envoyés aux galères étaient Etienne Deleuze, Isaac Codonel, Etienne Cambon et Antoine Moynier.

3. C. 167. Dossier Dumas.

4. Salendres (voir ci-après) dit : « A deux lieues de Mandajors », indication intentionnellement très vague.

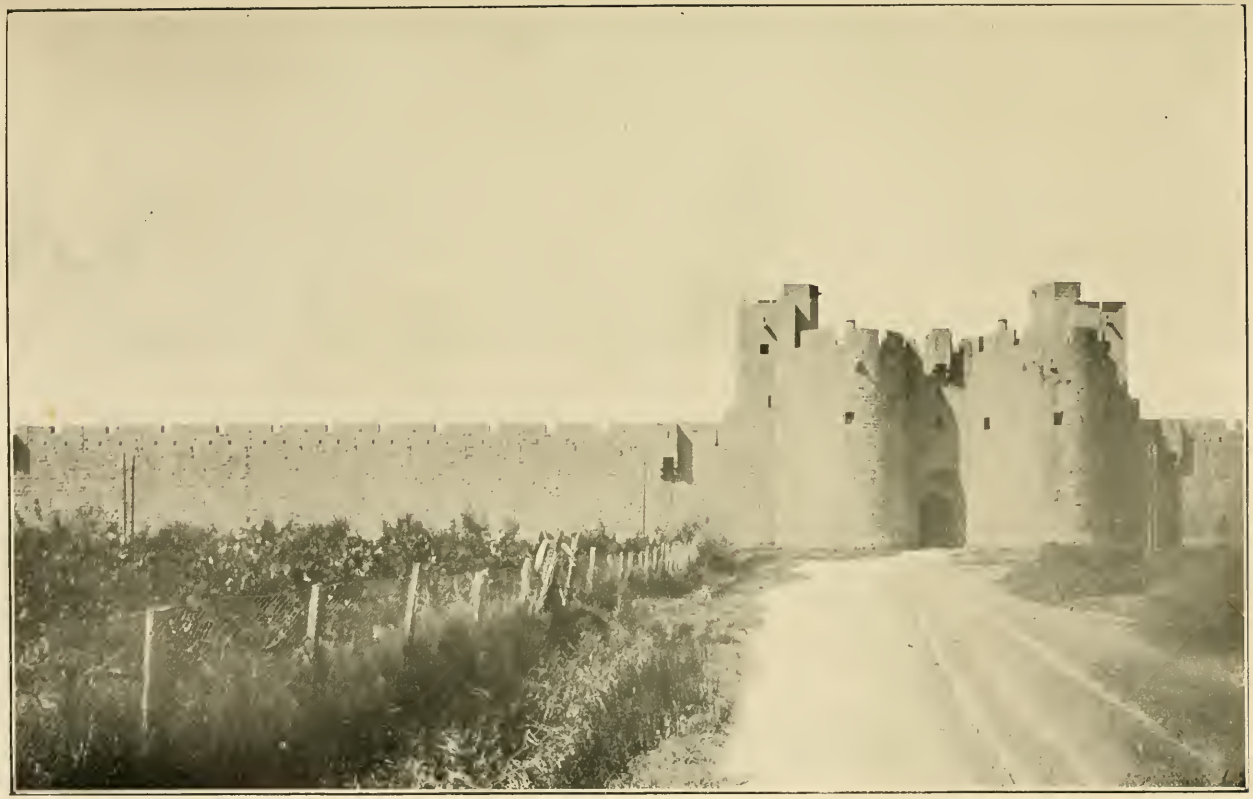

Aigues Mortes — La Tour de la Reine

(Voir p. 192)

ché les quatre serrures de deux portes successives, descellé deux pierres de taille, et s'était évadé avec deux prisonniers, dont l'un était Nissolles, de Ganges. Tandis que Nissolles, blessé, était laissé à la garde d'un religionnaire de Marsillargues, Salendres était remonté aux Cévennes avec le troisième évadé, avait avec lui « roulé les bois », pendant un mois, se nourrissant de châtaignes, entre Ganges et Anduze, jusqu'au jour où il avait rencontré Bringuier [1].

La nuit qui suivit la grande assemblée, Salendres, accompagné d'un petit garçon et de deux hommes, venait demander asile à un laboureur de la plaine d'Alais. Glacés par le froid, ils obtinrent de lui qu'il leur permît d'entrer dans son *paillier* (grange à paille). Le paysan les y enferma à clef, et les dragons d'Alais qui sans doute les suivaient à la piste, les saisirent tous les quatre. Il y a lieu de croire que le petit garçon pris dans la grange était là avec son père, Antoine Mazel, de Soudorgues, et qu'il était le David Mazel, neveu de Salendres lui-même, dont Brousson est seul à parler, qui « âgé seulement de onze à douze ans, consolait le peuple par de belles prières et récitait même des sermons dans des assemblées » [2].

Jacques Salendres, qui portait le surnom de Capitaine « parce que son père l'avait été [3] », déclara « qu'il n'avait point fait abjuration, et n'était pas en état de la faire, ne croyant pas trouver son salut dans la religion catholique ». Il confessa avoir assisté à l'assemblée de la veille, raconta son évasion d'Aigues-Mortes, et ne nia point avoir escorté Bringuier.

En même temps que lui fut interrogé à Alais le prédicant Louis Meirueis d'Anduze (25 ans), appréhendé par les soldats le soir du 26 janvier près de Lédignan, et qui, la nuit précédente, avait prêché dans un bois des environs de Générargues. Meirueis était porteur d'un certificat d'abjuration daté de Besançon. Il est probable, par conséquent, qu'il avait voulu sortir du royaume par la Franche-Comté, n'y avait point réussi, et avait dû revenir dans les Cévennes. Il gardait un remords persistant de sa fuite ou de sa défaillance, car il déclara, au moment de

1. *Bull.* XI, 45 (récit de Nissolles) ; M. Lelièvre, *Un déporté...*, p. 19 (récit de Serres, un des prisonniers de la Tour) ; et Interrog. de Salendres, C. 164.

2. Dossier Salendres, C. 164 (incomplet). Le quatrième prisonnier était peut-être Fesquet, de Soudorgues. Antoine Mazel et son fils furent déportés. Brousson, *Rel. des Merc.*, p. 9.

3. Le surnom, dans la famille, remontait en fait au XVIe siècle. En 1574, un Jehan Salendres, de Soudorgues, est dit : *Lou capitani.*

son arrestation : « Dieu m'a puni, j'ai abandonné mon troupeau dans le désert ». Meirueis prétendit être allé toujours seul d'assemblée en assemblée, « priant Dieu et excitant les autres à prier, en leur disant les passages de l'Ecriture Sainte qu'il savait ». Absolument illettré, « il disait tout ce qui lui tombait dans la pensée ». Quant aux endroits où s'étaient tenus ses cultes, il eut une réponse ingénue et malicieuse de paysan : « Il levait les yeux au ciel quand il prêchait et il ne pouvait connaître personne ; ni savoir en quels lieux il prêchait, parce que ce n'était pas de jour ». Meirueis et Salendres furent condamnés le 6 mars à être pendus à Lédignan, dans la communauté où le premier avait été pris, et qui dut payer l'amende [1].

Le même jour, Bâville envoya aux galères l'ancien chantre de Saint-Jean du Gard, Lambert, fugitif depuis le 29 janvier 1686, qui avait entonné les Psaumes à l'assemblée de la Bèbe [2].

Le 6 mars également, l'intendant condamna à la même peine un personnage singulier, qui se vantait d'être prédicant, mais dont il est difficile d'apprécier la véracité.

Pierre Guitard est, comme Desgroulx, d'origine catholique [3]. Né en 1641 à Gasy, paroisse de Chanac, sur le causse de Sauveterre en Gévaudan, il a été élevé au séminaire de Mende où il a reçu la tonsure et les « quatre moindres ». Mais il a pas poussé plus loin, et s'est fait « précepteur de la jeunesse ». Il a voyagé, et a passé quatre ou cinq ans dans la Guyenne et le Béarn. Il a défendu là la Religion Catholique contre les P. Réformés, se vouant à une sorte d'apostolat de controverse dans les maisons particulières. A Pau, il est même allé attendre, à leur sortie du temple, les ministres Olivier et Daneau pour les solliciter de disputer avec lui. Les missionnaires du Béarn, de la Gascogne, de Périgueux et de Cahors, en récompense de ses bons offices, lui ont fourni les moyens de subsister. Il porte avec lui un petit collet de batiste qu'il a reçu d'un missionnaire à Sarlat. Il a entendu le carême de 1686 à Béziers où prêchait l'abbé de la Pérouze. De là il a poussé jusqu'à Montpellier où le chanoine Philippe Coste lui a fait cadeau d'un porte-collet où

1. Dossier de Meirueis, très incomplet, C. 164 et 167. Les conclusions contre lui sont du 5 mars, le dernier interrogatoire du 6. Le jugement manque, comme aussi celui de Salendres. Sur Meirueis et Salendres voir Jurieu. *Let. Past.*, I, 377, et D. Benoît, *Le Huguenot*, 1er janvier 1898.

2. Lambert avait été arrêté à Montpellier le 15 février 1687. Jugement : C. 164.

3. Dossier Guitard, C. 164.

il sert son collet de batiste. S'il a enfin quitté la ville, c'est que « les enfants lui criaient dans les rues qu'il était un fol ».

A ces détails abondants et précis, un aubergiste de Bernis, chez qui l'homme a souvent logé, oppose les propos qu'il lui a entendu tenir. S'il faut en croire son hôte, Guitard est protestant. Il a assisté à des assemblées dans la campagne. Il a fait la prière à Codognan et à Milhaud. Il a été enfermé cinq ou six semaines au château de Sommières, sous l'inculpation d'avoir célébré un petit culte dans une métairie. Son collet de batiste est une manière de rabat pastoral qu'il met pour prêcher, et s'il porte des heures et des chapelets, ce n'est que par politique, et pour éviter des affaires dans le cas où il serait arrêté.

Guitard, selon toute probabilité, n'était point un prédicant, mais un catholique à l'esprit déséquilibré, ou peut-être un malin compère qui contrefaisait le ministre chez les religionnaires pour en recevoir quelque aumône, comme il s'était donné pour un fervent missionnaire auprès des évêques de la Guyenne. Bâville, nous l'avons dit, l'envoya bel et bien aux galères.

Les deux compagnons de Salendres, et le petit garçon qui les suivait, furent réservés pour être « condamnés à l'Amérique ». L'intendant préparait, en effet, et avec succès, les premiers convois pour la déportation projetée [1]. Une menace suspendue sur la ville de Nîmes après l'assemblée de Mourrefrech, avait jeté la panique parmi les Nouveaux Convertis. Persuadés qu'ils ne seraient envoyés au delà des mers que pour y être vendus au plus offrant, comme les misérables esclaves nègres [2], ils coururent en foule aux églises. « Ils demandent, écrivit la Trousse le 10 janvier, et voudraient que l'on leur donnât tous les sacrements en un même jour, croyant par là se mettre à couvert de l'orage qu'ils croient être prêt à tomber sur leurs têtes » [3].

Louvois avait parlé de dresser une liste de cent cinquante noms. La Trousse l'avertit (10 janvier) que le chiffre serait doublé « à ne prendre que ceux qu'il est essentiel de chasser et dont l'esprit mutin et dangereux les porterait toujours à troubler les cantons dont on les tire ». Un convoi de cent personnes était prêt à Aigues-Mortes. Il fut conduit à Marseille et embarqué

1. Voir dans Mat. Lelièvre, *De la Révocation*, p. 198, un résumé de ce qui a été publié jusqu'ici touchant la déportation en Amérique.

2. Telle était la conviction d'un Cévenol qui put visiter à Cadix le premier vaisseau plein de déportés. Jurieu, *Let. Past.*, XIX.

3. Rousset, III, 499.

quinze jours plus tard. Le 16 février, 80 personnes «de tous âge, sexe et condition», venues des prisons de Montpellier ou de Sommières, quittaient à leur tour Aigues-Mortes pour Marseille[1].

L'émotion produite dans le Bas-Languedoc et dans les Cévennes par le départ (12 mars) du premier vaisseau qui transportait à la Martinique, arrachés à leurs plaines ou à leurs montagnes, des hommes, des femmes et des jeunes filles coupables seulement de n'avoir point voulu abjurer ou d'avoir suivi les cultes interdits, fut si violente, que Bâville se hâta de préparer d'autres convois. Six navires attendaient encore leur proie[2]; l'intendant chargea Daudé, en juin, d'un second voyage dans les Cévennes, pour y choisir de nouvelles victimes[3].

Que pouvaient devenir les prédicants, au milieu d'une agitation et d'une terreur si habilement entretenues, en une région où 6,000 hommes de troupes nouvelles avaient été envoyés pour y vivre à discrétion chez les Nouveaux Convertis obstinés[4]? Leurs auxiliaires ordinaires étaient épiés, les maisons familières vidées de leurs habitants, leurs plus fidèles auditeurs, les fugitifs, décimés par de constantes prises. Aussi les perdons-nous à peu près de vue pendant les premiers mois de 1687. Bâville, satisfait, « en considération de ce que les habitants des Cévennes avaient donné des marques d'une meilleure conduite que par le passé et des assurances de ne plus retomber dans la même faute qu'ils avaient commise par des assemblées illicites », les déchargea de la subsistance des troupes qu'ils auraient dû payer pour le quartier d'hiver[5].

Faucher est le seul des prédicants que nous puissions suivre à cette époque. Ses *Mémoires* nous ont conservé le récit des aventures douloureuses qu'il courut alors aux environs de Nîmes et d'Uzès[6].

Après l'assemblée de Serein à Mourrefrech et l'exécution de Barbut et de Milhasse, il avait quitté Nîmes, fuyant les inquisitions des soldats et l'effroi semé dans la ville par les terrifiantes menaces de La Trousse. A Lédignan, des parents refusent de lui

1. *Bull.* XII, 77.

2. Jurieu sait leur nombre le 1er juin 1687.

3. Ribard, p. 29.

4. *Bull.* XXIX, 404.

5. Ordonnance du 23 mars 1687. C. 160.

6. *Bull.* XXX, 506, 550. Il est seulement fâcheux que Court, en les résumant, ait substitué son propre style à celui du prédicant.

donner asile. Il se tourne vers Aygalliers. Un fidèle nommé Sorbier, lui ouvre sa maison pour quatre jours, puis le conduit chez la veuve Vielle, aux faubourgs d'Uzès. Il reçoit là la visite d'un autre prédicant, Reboul, originaire lui-même d'Uzès, que nous avons vu un an plus tôt vers Alais, et qui revient de Saint-Laurent la Vernède où il a fait quelques assemblées. Reboul, bien que passant pour être dans la démence, ne manquait pas d'astuce. Trouvant trop mince la générosité de ses amis, il avait fait courir le bruit à Saint-Ambroix que le ministre Durand, ancien pasteur de Genolhac, était revenu de Suisse et se tenait caché dans les bois voisins. De la sorte il avait pu « tirer bien des choses » des protestants du quartier. Mais sa ruse venait d'être découverte.

Reboul montre à Faucher une lettre qui l'appelle à Saint-Ambroix, et tous deux vont célébrer un culte dans une région que Faucher ne connaissait pas encore. Après l'assemblée, ce dernier est pris à part ; les fidèles se plaignent à lui du mensonge de son compagnon, lui demandent de les débarrasser du fourbe, et de revenir, seul, les visiter. Sur la route du retour, Faucher fait part à Reboul des sollicitations qui viennent de lui être adressées : il n'en faut pas davantage pour que celui-ci songe désormais à se défaire d'un concurrent gênant.

Les deux prédicants rentrent à Uzès. Sorbier les retrouve chez la veuve Vielle. Le soir, il conduit Faucher chez une autre veuve qui souhaite lui parler. Mais de loin ils voient les dragons investir la maison où ils se dirigent. Ils reviennent à celle qu'ils ont quittée : elle a été cernée également. Ils sortent de la ville, entrent dans une métairie : le fermier les prie de repartir. Ils tournent au Nord, et à Saint-Laurent la Vernède, à une lieue d'Uzès, logent chez la veuve Dizier.

Le lendemain, par une imprudence calculée, Reboul vient les rejoindre « en plein midi ». Il est connu dans le lieu pour être un prédicateur. La veuve n'ose plus garder ses hôtes. Sorbier prend avec lui Faucher, et le mène à Cornillon, au delà de la Cèze, à deux lieues et demie de Saint-Laurent, chez un parent de la veuve Dizier, un peu au-dessous du village. Le maître de la maison est absent. Sa fille allume du feu pour les arrivants, car la neige couvre le sol (nous sommes probablement au milieu ou à la fin de février). Mais Reboul a suivi Faucher et son ami. A peine ceux-ci sont-ils un peu réchauffés, qu'un prêtre entre dans la chambre avec sept hommes, saisit Faucher à la cravate, lui arrache un Psautier dans lequel il vient de lire, sort de

dessous sa soutane un sabre et lui dit en jurant qu'il lui partagera la tête ! Le prédicant répond en souriant que les menaces sont inutiles, et qu'il suivra le prêtre où celui-ci voudra. L'abbé craint de s'être mépris. Il fait appeler Reboul qui lui a dénoncé la maison suspecte, mais Reboul, qui redoute pour lui-même d'être reconnu, a disparu. Le prêtre, embarrassé, ordonne à ses gens de relâcher leurs deux prisonniers. Ils n'obéissent qu'à regret, et l'un d'eux observe qu'il n'est pas bien de laisser aller un chanteur de Psaumes. Faucher, qui entend la réflexion, démarre au plus vite, tandis que Sorbier, moins prompt, est retenu. Le prédicant, poursuivi, feint d'entrer dans une maison, le prêtre s'y précipite, et Faucher qui s'est simplement couché par terre sur la neige, dans le jardin, s'éloigne heureusement. La nuit est venue. Au clair de lune il monte sur une hauteur, aperçoit la Cèze qu'il se hasarde à « gayer » (passer à gué). Bientôt l'eau lui monte au-dessus des aisselles et sa seule ressource est de nager ; mais la rive opposée est escarpée et il lui faut longer le bord pour trouver où prendre pied.

« Chargé d'eau, le pays couvert de neige, dans une nuit froide, déjà transi de froid, ignorant les lieux, que devenir ? Il faut pourtant prendre un parti, et marcher quand ce ne serait que pour se réchauffer ». Faucher suit un chemin au hasard, pénètre dans un village (La Bastide de Goudargues ?). Il est minuit, « mais ce n'est pas dans un village où l'on ne connaît personne, qu'il faut demander gîte ». Il passe donc, rencontre un campement de charbonniers. Au delà, rien que des bois et des précipices où la marche est affreusement pénible [1]. Un nouveau « pays » se présente, c'est encore un pays inconnu [2]. « Ici les larmes coulent des yeux et Faucher ne saurait plus les retenir. On se jette à genoux, on implore le secours du Ciel, accablé de lassitude, se sentant défaillir, et peu s'en faut gelé de froidure ». Les forces cependant reviennent un peu. Faucher se relève et enfin « coupe » une route [3]. Au petit bonheur il prend à sa gauche, marche deux bonnes heures pour avancer d'une lieue à peine, trouve une métairie, et aperçoit enfin un bourg dont la lueur de la lune lui permet de reconnaître la silhouette caractéristique, c'est Lussan.

1. Sans doute la partie méridionale du bois de Goudargues.

2. Verfeuil, ou l'un des hameaux voisins : Goussargues ou Mouras.

3. Sans doute l'ancienne « draille » (chemin des troupeaux) qui va de Goussargues à Lussan.

Par un chemin qui lui est familier il gagne Audabiac et se présente chez un ami qui l'a reçu autrefois. « Son état, et le récit qu'il fait de son aventure, alarment cet homme »; l'asile qu'il implore lui est refusé. Le jour n'a pas plutôt paru qu'il faut déloger.

Faucher avait marché toute la nuit et l'après-dînée de la veille. « Où passer ? dans ces extrémités l'esprit s'accable, se confond, Faucher est comme troublé. Pressé de la faim, gelé de froid, il marche néanmoins ». Heureusement, il est en pays ami. Au bout d'une demi-heure, un homme qui habite d'ordinaire Saint-Laurent le rencontre et le reconnaît. Il le mène dans un bois, et le campe sous un rocher pendant qu'il ira lui chercher un gîte. Faucher demeure donc immobile... jusqu'à deux heures de l'après-midi. « Cent fois il a cru rester roide sur la place, de froid et de faim. A l'arrivée de son pourvoyeur il prend une bouchée de pain qu'il a peine à mâcher tant il se trouve affaibli, et avale quelque peu de vin ». Il est conduit à la métairie de Biensobre (?) qui appartient aux religieux de Bagnols. Mais il y a dans la maison des domestiques papistes. Il lui faut attendre encore, à la rigueur du temps.

Les gêneurs disparus, il entre enfin. Un lit est préparé pour lui. Il porte à ses lèvres le bouillon qui vient de lui être servi, quand les chiens aboient. On court à la fenêtre, et Faucher voit arriver Reboul, avec le prêtre de Cornillon et ses gens, qui cherchent l'homme qui leur a échappé la veille. Le prédicant et son hôte descendent dans la cour, se dissimulent dans un coin, tandis que le curé frappe à la porte. Faucher anéanti, supplie son compagnon de fuir seul. Celui-ci s'y refuse ; il hisse le malheureux par dessus une muraille, réussit à le traîner jusque dans un petit bois, reste avec lui, le réconforte de sa présence. Après quelque repos Faucher consent encore à marcher ; il se laisse guider jusqu'à Saint-Laurent, et franchit à nouveau la porte de la veuve Dizier, dont il a quitté la demeure plus de vingt quatre heures auparavant.

Le lendemain matin, nouvelle alerte. Reboul, le prêtre et son escorte armée viennent s'asseoir chez la veuve, qui vendait du vin. Mais l'ennemi ne fait point de recherches dans le logis, et se contente de « réciter en grinçant des dents tout le mauvais succès de sa manœuvre ».

La joie fut grande chez les fidèles du village quand ils apprirent l'heureuse issue de tant de souffrances. Ils voulurent garder quelque temps le prédicateur, mais il préféra retourner à Nîmes.

Le même ami de Saint-Laurent qui venait de lui sauver la vie en risquant les galères ou la potence, le suivit dans la ville, et ne le quitta qu'après l'avoir remis entre les mains de Mlle Barjeton, chez qui Faucher allait demeurer quatre semaines.

Il semble que Faucher soit encore resté dans la ville jusque vers les mois de juin ou de juillet. La veuve Barthélemy, près de la porte de la Madeleine, le reçut après Mlle Barjeton. Le prédicant courut chez elle un nouveau danger (avril ou mai). Le quartier, un jour, fut investi. Une sentinelle, dans la rue, veillait à ce que personne ne sortît d'aucune des maisons. Faucher « aimant mieux, s'il le fallait, être arrêté dans la rue que dans la maison de cette bonne femme, pour ne pas l'exposer », profita du moment où le soldat avait le dos tourné pour se glisser dans une demeure voisine, moins suspecte, où sur la promesse d'une bonne récompense, une femme lui permit de se dissimuler derrière le lit de son enfant malade. Deux maisons protestantes « furent mises sens dessus dessous, la paille et le foin percés et repercés à coups d'épée », M. de l'Azile, l'officier qui dirigeait les recherches, entra par acquit de conscience dans la maison où était Faucher. Il tira le rideau qui cachait le petit malade, fut ému de compassion pour l'enfant et pour sa mère misérable, donna une pièce d'argent à la femme et se retira.

Les amis de Faucher vinrent une fois de plus se réjouir avec lui. Il fut conduit chez Mlle de Bouzige [1]. Il y demeura quelques semaines, en sortit (début juillet ?) pour célébrer un culte dans la plaine du Vistre, à la métairie de M. de Castelnau, et trouva des fidèles de Calvisson qui l'emmenèrent dans leur quartier.

1. *Bull.* XXX, 551 (voir 505). Une veuve encore, semble-t-il. La même sans doute que Faucher nomme une première fois Boulige.

CHAPITRE XIII

LES PRÉDICANTS SORTENT DU ROYAUME

(Avril-Septembre 1687)

Les mois d'hiver écoulés, quelques prédicants osèrent reparaître dans les Cévennes, et célébrer des cultes qui leur donnèrent la mesure des dangers auxquels ils exposaient maintenant leurs coreligionnaires.

Le 28 avril, le consul de Lasalle, Benjamin Villeneuve, dénonce une assemblée qui s'est tenue de nuit dans une vigne qui lui appartient, et à la suite de laquelle, pour se venger de sa surveillance, les Nouveaux Convertis et les fugitifs ont tout arraché et saccagé. Deux habitants de Lasalle, par contumace, sont condamnés à mort [1].

En mai nous constatons la présence de Vivent au-dessus de son bourg natal de Valleraugue. Pour arriver à se saisir de lui, La Trousse avait usé d'un procédé nouveau. Un ordre exprès avait mis en demeure (début de février) ses deux beaux-frères Salomon et Jacques Méjanel, de le livrer dans les quinze jours, faute de quoi ils seraient exilés à Narbonne. Ils cherchèrent vainement le prédicant pour le supplier de quitter la France. La menace fut mise à exécution. Les deux Méjanel et le frère aîné de Vivent, David, le boiteux, partirent pour Narbonne, d'où ils revinrent cependant deux mois après. En manière de protestation, Vivent qui avait alors avec lui Jean Manoël, Jean Roques et aussi «Rey le Cadet» (Chapus), prêcha le 29 mai, jour de la Fête Dieu, au-dessus de Valleraugue, entre le village de l'Espé-

1. C. 167. Le jugement est du 6 juin. Pierre Girbe avocat, et Médard Castanier apothicaire, ont leurs biens confisqués, 1,200 livres étant prélevées pour Villeneuve. Ils sont tous deux condamnés à la potence. Le jugement devra être exécuté « figurativement, sur un tableau qui sera attaché à une potence plantée à la place publique de Lasalle, faisant défense à toutes personnes de l'enlever, à peine de la vie. »

rou et le sommet de l'Aigoual[1]. S'il faut en croire un correspondant de Nîmes qui a fourni ce détail à Jurieu, le prêtre de l'Espérou se serait risqué à discuter avec le prédicant, dont il aurait écouté ensuite le sermon. Cinq compagnies de dragons partirent de Nîmes (le 15 juin) pour Valleraugue, où elles logèrent à discrétion[2]. Jacques Méjanel et sa femme furent conduits à Montpellier et enfermés un mois à la citadelle.

Le 13 juin, autre culte à Sainte-Croix de Caderles. Les soldats cantonnés à Saint-Jean, aidés d'une centaine d'habitants du bourg, poursuivent sur toutes les montagnes environnantes les auditeurs du prédicateur inconnu, qui se sont déjà dispersés. Onze prisonniers sont saisis, menés à Lasalle à M. Dugua, puis transférés à Montpellier. Quinze jours plus tard, il est question de quarante habitants de Saint-Jean que les consuls ont appréhendés et qui rejoignent les prisonniers précédents. Les habitants de la communauté, tremblants d'effroi, délèguent vers Bâville leur vicaire et le Sr de Cissalières, pour éviter que la population souffre solidairement « à l'occasion de cette canaille qui n'ont rien à perdre »[3].

Le 18 juin, encore aux environs de Saint-Jean, nouveau prêche aux Vizettes du Pereyret, entre Saint-Etienne, Saint-Paul la Coste et Mialet. Trois compagnies de dragons sont logées dans les trois communautés coupables, « en pure perte et aux dépens des habitants, jusqu'à nouvel ordre », parce que ceux-ci ne se sont point mis en devoir de courir sus aux protestants attroupés[4].

Même châtiment est infligé le 1er juillet, par La Trousse, aux habitants de Monoblet, qui reçoivent deux compagnies jusqu'à nouvel ordre « parce qu'ils donnent retraite à Vivent et autres prédicants et fugitifs »[5]. C'était l'accomplissement des instruc-

1. Manoël (voir ci-après) déclara que Rey le cadet était à cette époque vers l'Espérou, dans des cavernes. Dans l'assemblée, de 80 personnes. Manoël vit quelques auditeurs armés.

2. *Let. Past.*, I, 94 (17 juin 1687). Le 27 juillet, Valleraugue avait à payer le logement de 70 dragons du régiment de Tessé.

3. L'assemblée s'était tenue « à l'endroit d'un ruisseau qui va vers Montvaillant». *Bull.* XXVII, 236 (d'après le *Reg. de la communauté* de Saint-Jean). Nous n'avons pas retrouvé le Dossier.

4. *Bull.* XXVII, 237 (*Reg.* de Saint-Jean). La garnison fut ordonnée le 14 juillet. Six prisonniers furent conduits à Bâville après l'enquête du juge Rouvière (*Bull.* LV, 423). Nous n'avons pas retrouvé le dossier. La maison du Pereyret fut brûlée (*Pap. Court*, 43, f° 9).

5. Ribard, p. 260.

tions de Louvois qui avait déjà reproché à La Trousse d'avoir quelque pitié « de gens qui se sont conduits comme ont fait ceux-là, lesquels doivent être abîmés de manière que l'état où ils demeureront serve d'exemple à tous les autres N. C. »[1]

Les larges battues organisées sur les pentes de l'Aigoual ou dans les vallons de Sainte-Croix de Caderles mirent entre les mains de l'intendant trois fugitifs dangereux dont deux nous sont déjà connus.

Le prédicant Manoël, arrêté au Voultou (près de l'Espérou) au-dessus de Valleraugue, avait déjà subi un interrogatoire lorsque Jean Roques, pris à Sainte-Croix le 19 juin, fut écroué à son tour dans les prisons de Nîmes[2]. Manoël, l'ancien soldat, n'avoua qu'à demi son activité missionnaire. Il se défendit d'avoir prêché, « n'en étant pas capable », et ne voulut convenir que d'avoir « fait la prière », ce qui, nous le savons, n'est pas exact. Roques, trouvé porteur d'un fragment de sermon composé par lui, et de quelques copies pieuses, déclara qu'il pensait envoyer son exhortation « aux fidèles de Montpellier et de Nîmes ». Roques et Manoël furent confrontés avec Mielgue, témoin des premières assemblées de Caderles. Roques, d'ailleurs, avait déjà confessé de lui-même avoir reçu au pré de Montvaillant la charge d'ancien, et juré fidélité à la R. Réformée. Il proclama « qu'il persistait dans ce sentiment »[3].

Ils furent condamnés tous deux à la potence (25 ou 26 juin), et menés au supplice l'un après l'autre, contre la coutume. « M. Dalgue [Manoël] y fut conduit le premier. Le nouvel exécuteur [de Nîmes] était assisté en cette occasion de la fille de son prédécesseur, laquelle... avait fait elle-même plusieurs exécutions à la place de son père. Cette furie, voyant la fermeté de M. Dalgue, lui donna vingt coups de poing sur le visage, sans que le Conseiller ni les jésuites qui étaient présents lui dissent un seul mot pour l'en empêcher. Le martyr... monta

1. 28 janvier 1687. Rousset, III, 501.

2. Roques fut arrêté dans une « crote » (voûte) de la maison de Jean Bourdarier, du Serre. La « crote » avait été aménagée spécialement pour servir de cachette. On y entrait par un trou fait dans la muraille de l'écurie. La maison de Bourdarier fut rasée.

3. Le dossier Manoël et Roques est C. 166. Les conclusions et le jugement manquent, un dernier interrogatoire est du 25 juin. Manoël dit avoir erré autour de l'Aigoual, ayant avec lui un petit garçon, Rey, de Massevaque (vers Vébron), qu'il envoyait chercher des vives à Valleraugue, Meyrueis ou Vébron. Roques, lors de son arrestation, était avec Calmel, de Saint-Etienne, ancien compagnon comme lui de Vivent. Calmel (ou Caumel) sortit de France en août (*Bull.* LV, 130).

gaîment sur l'échelle, et devant que d'être jeté en bas il pria Dieu pour ceux qui le faisaient mourir, et il exhorta ses juges et les autres persécuteurs à ne plus faire la guerre à Dieu[1] ».

Jean Roques mourut avec la même constance. A l'heure où il disparaissait, fidèle à la foi de son enfance, un de ses frères était aux galères ; sa femme, ses deux petits enfants, sa mère, et l'une de ses sœurs erraient aux environs de Lasalle, dans les bois. La famille entière de son oncle, Jean Roques de Fréchaussel (Lasalle) était anéantie : le père et le fils morts à la Tour de Constance, une fille morte sur le vaisseau qui la transportait aux Antilles, la mère et les deux autres filles noyées dans le naufrage qui perdit le navire en vue de la Martinique.

Le troisième fugitif qui fut saisi à la même époque que Manoël et Roques, était un « pauvre charpentier », Guillaume Berthezène (35 ans). Nous n'avons pas retrouvé son nom dans les pièces judiciaires. D'après Brousson, il aurait été d'abord condamné à mort pour avoir « prêché l'évangile » ; mais il se serait défendu avec tant de véhémence devant Bâville et La Trousse que ceux-ci l'aurait simplement destiné à la déportation. Daudé, qui se vantait de l'avoir fait prendre en juin 1687 dans les montagnes de Valleraugue en même temps que sa femme, le donne comme un prédicant[2]. Il est probable que l'intendant ne vit en lui qu'un des huguenots réfractaires dont il voulait à tout prix purger la province.

Combien restait-il à cette heure de ces irréductibles que la dragonnade avait arrachés à leur demeure depuis plus d'un an ? Leur nombre diminuait sans cesse. Les uns étaient capturés et condamnés. D'autres faisaient leur soumission, et n'en partaient pas moins, quelquefois, pour les galères, ou les vaisseaux d'Amérique. D'autres enfin, comme Faïsses, quittaient le Languedoc pour la Suisse où les appelaient déjà des centaines d'exilés.

1. Jurieu, *Let. Past.*, II, 17 (Lettre de Nîmes du 27 juin 1687) ; *Hist. Apol.*, II, 214. Gaultier (*Hist. Apol.*, II, 212) rapporte que Barbut et Milhasse avaient été pendus « par la fille du bourreau en habits d'homme. » Le bourreau, malade alors, était mort bientôt après, « de douleur, dirent les protestants, d'avoir été obligé de faire mourir quelqu'un de nos martyrs ».

2. *Rel. des Merv.*, p. 9 ; Ribard, p. 29. Manoël déclara connaître le prédicant « Berthezène, de la Bastide [Lasalle] ». Il s'agit d'Antoine, sans doute (voir ci-après), qui était sûrement de la Bastide. S'il était question de Guillaume, les deux prédicants auraient été frères peut-être, ou tout au moins parents. Mais Brousson ignore cette particularité, et il paraît bien que les amis d'Antoine ne la lui auraient pas laissé ignorer (*Rel. des Merv.*, pp., 9, 10). Guillaume aurait été déporté à Terre-Neuve avec ses deux filles (*Bull.* LV, 130).

Vers le mois de juillet 1687, Bâville ordonna qu'un rôle général des absents fût dressé dans toutes les communautés des Cévennes. Daudé envoya ses instructions dans les lieux des vigueries de Sauve, d'Alais, d'Anduze, du Vigan, et du diocèse de Mende[1]. Les listes, certifiées véritables par les consuls et les curés devaient grouper les absents sous trois chefs : 1° ceux qui étaient « errans et vagabonds dans le pays » ; 2° ceux qui avaient quitté le royaume ; 3° ceux enfin qui n'étaient point « soupçonnés pour la religion ». Les « fugitifs », c'est-à-dire les religionnaires des deux premières catégories tombaient sous le coup d'une mesure spéciale. Leurs biens, du fait seul qu'ils étaient absents, devaient être confisqués au profit du roi, ou tout au moins mis sous séquestre[2]. Mais les états que réclamaient l'intendant n'étaient pas destinés au service de la Régie. Daudé notait que Bâville avait voulu savoir les noms des fugitifs « afin de prendre les mesures pour les faire prendre ». Les vagabonds le préoccupaient pour l'heure plus que les exilés. Il réclamait « leur nom, leur domicile, leur âge, leur taille, la couleur de leurs cheveux et autres marques » et la date de leur départ. Jacques Vidal, de Saint-Hippolyte, partit au nom de Daudé pour aller recevoir des mains mêmes des consuls de 129 communautés les « certificats » qu'ils auraient établis.

Pendant son voyage, un nouveau placard de La Trousse, du 14 juillet, menaça d'un logement de dragons les communautés dont les consuls et habitants n'auraient pas arrêté et livré *dans la quinzaine*, Vivent, Bringuier et les autres prédicants[3]. Cette dernière mesure mit le comble au découragement des Cévenols.

En dix-huit mois, depuis les derniers jours de l'année 1685, dans le Bas-Languedoc ou la montagne, pour avoir convoqué des assemblées pieuses ou y avoir assisté, vingt-quatre condamnés avaient été régulièrement exécutés, quarante galériens avaient pris la chaîne, trois cents religionnaires au moins s'étaient vus déportés en Amérique, ou attendaient leur prochain embarquement[4]. A la série funèbre de ces victimes de Louvois,

1. Ribard, pp. 29, 30, résumant sans netteté un manuscrit de Daudé dont nous n'avons pas su retrouver l'original.

2. Le détail de la législation relative aux biens des fugitifs, et de l'administration des biens confisqués, est encore mal connu. L'ouvrage de Rouquette consacré aux *Fugitifs* est confus. (Voir cependant p. 3 et chap. IV).

3. *Bull.* LV, 136.

4. Peut-être le nombre des galériens doit-il être majoré. Les dossiers de l'intendance sont incomplets. Les frères Haag ont pu dresser une liste de 184 personnes déportées. *Fr. Prot.*, *Bull.* VI, 382).

de Bâville ou de La Trousse, il faut ajouter les malheureux qui ont succombé aux violences de la dragonnade continue[1]. les morts du Clauzelet, du Mouné, de la Combe du Coutel, du vallon de Balquines, des prisons d'Aigues-Mortes, de Sommières, de Nîmes et de Montpellier, et ceux aussi qui ont péri de misère dans les bois. Les villes et les villages avaient perdu de nombreux habitants, passés à l'étranger. Des biens considérables étaient saisis, des industries locales anéanties. Le commerce, gravement affecté par la disparition du numéraire emporté par les réformés notables, se mourait. Le logement des troupes, les amendes, écrasaient de contributions les Nouveaux Convertis. Les régiments, attentifs aux moindres manifestations protestantes, étaient prêts à dévorer les dernières richesses du pays.

D'autre part, les inquiétudes de La Trousse et de Bâville croissaient toujours. L'intendant avait communiqué à la Cour le plan de trois forts à construire aux trois portes des Cévennes : Nîmes, Alais et Saint-Hippolyte. Le 16 février 1687, il avait organisé à Nîmes une perquisition générale chez tous les N. C., pour y découvrir non plus seulement les fugitifs, mais « toutes les lettres qui découvraient les commerces qu'on pouvait avoir avec ceux qui [étaient] hors du royaume ». Dans les bureaux de poste, disait-on, avaient été commis des gens qui ouvraient les lettres. Bâville redoutait que les protestants de sa province ne fussent trop bien instruits de la guerre qui se préparait en Allemagne.

Il n'est pas surprenant qu'en ces circonstances, des négociations se soient établies entre l'intendant d'une part, et de l'autre les prédicants, qui étaient l'âme de la résistance huguenote. D'où partit l'initiative ? Il est malaisé de le dire. Bâville, s'il fit les premiers pas, soumit son amour-propre à une trop rude épreuve pour qu'il ait jamais voulu présenter l'incident sous son vrai jour. Cinq ans plus tard, écrivant en Cour pour rappeler les faits, il déclarait qu'en 1687, au mois d'août, Vivent lui avait « fait proposer de demander grâce au roi, et la permission de sortir du royaume avec cinquante personnes qui l'avaient toujours suivi et qui étaient capables de gâter tout le

1. Le 29 mars 1686, à Lasalle, Etienne Doulmet, du Puech de Clarou, fait son testament. Il est blessé d'un coup d'épée dans la poitrine, qui l'a d'abord laissé sans mouvement. Trois soldats de la compagnie logée à Soudorgues étant venus lui demander le chemin de la Lironenque, il a voulu « reprendre l'un deux qui reniait et blasphémait le saint nom de Dieu », et le dragon s'est jeté sur lui. (Bousanquet, notaire).

pays par leur opiniâtreté »[1]. Bâville commet une erreur volontaire en ce qui concerne les chiffres, comme on va le voir. Il pourrait donc aussi bien nous tromper sur les origines des pourparlers.

Vers la fin de 1688 ou le début de 1689, l'opinion générale parmi les réfugiés de la Suisse était que Vivent avait quitté la France sur les vives instances de ses auditeurs. « Nous voyons, écrit alors un ministre, que les laïques qui ont fait la fonction de pasteur avec quelque succès, ont été obligés de se retirer. Ceux-là mêmes qui les allaient écouter les ont priés de vouloir se mettre en sûreté, et de venir attendre dans ce pays que le temps fût plus favorable »[2].

Brousson, dans sa *Relation des Merveilles*[3], rapportant sur ce point le témoignage des premiers prédicants et des habitants des Cévennes, affirme que ce furent les officiers du roi qui offrirent à Vivent un passeport pour sortir de France, et que celui-ci ne l'accepta qu'à la condition de pouvoir emmener avec lui ceux qui voudraient le suivre.

Il est probable que le maréchal de camp Dugua[4] eut le premier l'idée d'une démarche dont il laissa à Vivent l'honneur, et à l'intendant le profit[5]. Gavanon, de Lasalle, qui pensa un instant suivre Vivent dans son exil, rapporte ainsi les faits : « Voyant qu'on n'en pouvait venir à bout et que tant de familles entières étaient encore errantes, M. Dugua prit le parti d'écrire une lettre à M. Vivent en lui accordant une amnistie. M. Vivent lui en écrivit une autre, avant que d'accepter ce que M. Dugua lui promettait. Enfin, après plusieurs lettres écrites de part et d'autre, M. Vivent s'alla rendre... sur la parole que M. Dugua lui avait donnée qu'il répondait de sa personne[6] ». Nous ne

1. *Bull.* LIII, 439. Nous ne tenons, dans cette discussion, aucun compte de la lettre de Vivent publiée *Bull.* XL, 640, par D. Benoît, et qui provient (par les *Papiers Fraissinet)* des Archives du Languedoc. On verra plus tard, qu'il faut la dater de 1691 et non de 1687.

2. *Pap. Court*, 17, L, f° 263. Nous reviendrons sur cette lettre.

3. Page 11.

4. « Messire Lévy de Rozel Danriac seigneur du Gua De Lhom, maître de camp d'un régiment de cavalerie, brigadier des armées du roi, commandant en Cévennes ». Il habitait d'ordinaire son Château de l'Hom (Saint-Martin de Corconac, aujourd'hui L'Estréchure).

5. Pour les habitants de Lasalle, c'est Dugua qui a tout fait. On disait de Lapierre, par exemple, en 1691 : « M. Dugua le fit sortir du royaume ».

6. *Pap. Court.* 17, B, f° 79.

savons rien des hommes qui s'entremirent pour faciliter l'entente. Dugua les trouva sans aucun doute à Lasalle où il était depuis quelques mois. C'est là que Vivent se remit à lui, « chez Madame de Vignolles où le commandant faisait sa demeure » (fin juillet).

Après avoir consenti aux négociations, ou les avoir inspirées, Bâville allait user de procédés odieux. Les prédicants furent autorisés à dresser une liste de 300 fugitifs que l'intendant s'engagea à faire conduire hors du royaume. Le rôle fut établi à Lasalle même, sous la direction de Vivent qui ne put accueillir toutes les demandes dont il fut assailli. Un fugitif de Banières (Saint-Jean du Gard), Soubeyran l'ancien, dit La Perruque sollicita vainement par exemple son inscription sur la liste des privilégiés. Les trois cents noms furent ceux des prédicants des Cévennes, des membres de leurs familles, de leurs amis les plus fidèles.

Mais il était plus facile de noter les noms des fugitifs que de les atteindre. La concentration à Lasalle de trois cents religionnaires révoltés parut à Bâville fort dangereuse. Aussi n'attendit-il pas que les intéressés fussent tous réunis. Il mit en avant la nécessité où il se trouvait, pour éviter l'éclat, de diviser tant de gens en diverses bandes ; et il constitua immédiatement autour des prédicants un premier convoi de 45 personnes (30 hommes et 15 femmes ou jeunes filles) qui partit sous la direction du baillif de Lasalle Pierre de Bagars, et d'un officier.

Si nous comprenons bien une allusion de Vivent, la troupe évita les grands chemins et ne voyagea même pas de jour, en certaines régions du moins. Elle serait passée de Lasalle à Valleraugue, conduite par les dragons de M. de Saint-Michel, et ne serait demeurée que trois heures de nuit dans le bourg natal du prédicant. Vivent fut même heureux de cette traversée rapide et obscure dans une communauté où il n'avait pas éveillé les sympathies qu'il espérait. Nul n'est prophète en son pays [1].

Le convoi fut acheminé vers les frontières d'Espagne, probablement par les routes de la montagne, toujours « pour éviter

1. C'est dans une lettre du 9 septembre 1691 (qu'on trouvera ailleurs), que Vivent dit n'être pas revenu dans sa vallée natale depuis la Révolte « a la réserve de l'année 1687 à Valleraugue quand les dragons de M. de Saint-Michel y m'y conduisirent (*sic*), n'y ayant pas même resté plus de trois heures de nuit ». C. 191, Dossier Brousson. M. de Saint Michel était capitaine dans les dragons de Tessé (Ribard, p. 260).

l'éclat». Il quitta Lasalle vers le milieu d'août, car le 11, était dressé le *Contrôle des fugitifs des diocèses de Nîmes et Mende en Cévennes, qui doivent être conduits en Roussillon pour passer en Espagne, avec leurs portraits et signaux*[1], sorte de passeport collectif de cette première bande de religionnaires à laquelle Bâville permettait l'exil. La liste nous apprendra le nom de quelques prédicants que nous n'avons pas encore rencontrés, et dont l'activité silencieuse nous demeurerait, sans elle, inconnue.

François Vivent (24 à 25 ans) est en tête. Il est hors de doute qu'il tenait déjà parmi ses « confrères » la place principale. Quatre jeunes filles sont désignées comme ses « maîtresses ». Le terme ne doit pas nous tromper. Il n'est pas question ici d'amour, mais d'amitié. Le mot s'emploie encore (bien que rarement) dans le patois méridional pour désigner, en tout bien tout honneur, une « bonne amie ». Il suffit d'ailleurs, pour mettre les choses au point, de constater que les maîtresses de Vivent sont d'abord trois sœurs, Jaquette, Jeanne et Madeleine (34, 28 et 26 ans), filles de Pierre de Gautier, du lieu du Roucou, d'une des bonnes maisons protestantes de la paroisse de Soudorgues[2], et une autre jeune fille d'origine aussi honorable, Jeanne de Galizard (25 ans), fille du Sr Marignac, de Vézenobres.

Antoine Bringuier (27 ans), marchand facturier, est noté comme étant de Lasalle (il est en réalité de Colognac). Il a également, dans la compagnie, « une maîtresse », Bernardine de Falguerolles (21 ans), fille de Jean de Falguerolles, de Monoblet[3]. Avec lui s'exile sa belle-sœur, Marie Soulier, veuve de Jean Bringuier, tué par les dragons en 1685, et la fille de celui-ci, Marie (18 ans). Le signalement de la jeune fille porte qu'elle a l'air fort doux. En face du nom de la mère, une main inconnue a écrit : « c'est une diablesse »[4].

Nous avons nommé déjà le prédicant Isaac Chapus (24 ans), facturier de laines des environs d'Anduze, qui se donnait pour

1. C. 279. Publié *Bull.* LV, 129, mais sans les signalements.

2. Deux d'entre elles, on l'a vu, étaient connues déjà pour suivre les assemblées de Vivent et de Manoël.

3. D'une portion de la paroisse de Monoblet qui touche Colognac.

4. Elle a cependant abjuré à Lasalle le 13 mars 1686, le même jour que sa belle-mère, veuve d'Annibal Bringuier (80 ans). « Marie Bringuier, de la Gardette, 12 ans », avait abjuré à Lasalle le 9 mars 1687.

le frère de Fulcran Rey. Il emmène avec lui son père (Pierre 60 ans), son frère (Jean 22 ans) et sa sœur (Suzanne 20 ans)[1].

Trois prédicants nouveaux nous sont maintenant indiqués.

Antoine Berthezène est un travailleur (de terre), du mas de la Bastide (Lasalle), de 42 ans, « vivant de quelques héritages qu'il exploitait lui-même ». Il sort de France avec sa femme Claude Fesquette (Fesquet) et sa sœur Jeanne. Brousson a connu son nom, et Manoël l'a rencontré[2].

Charles [ou Jean] Lapierre, de Lasalle (30 ans), cordonnier, était connu également de Manoël. Nous le retrouverons plus tard, dans les Cévennes. Brousson qui le vit longtemps, le dit « d'une vie pure et sainte, plein de zèle et de courage, et bien versé dans les divines Ecritures »[3].

Transcrivons encore le nom de Joseph Charrière [Carrière], natif de Valréas, au Comtat Venaissin, « habitué à Lasalle depuis quatre ans, âgé de 35 ans, ci-devant catholique, ensuite huguenot, chantre et maître d'école ». Carrière est formellement noté sur la liste comme prédicant. Sa femme Esther Durand, parente sans aucun doute du régent P. Durand alors aux Antilles, quitte le royaume avec lui[4].

1. Chapus s'était trouvé en relations avec Serein, qui parla de lui à Genève au proposant Lafoux, de Durfort.

2. *Rel. des Merc.*, p. 10. Manoël (C. 166) dit seulement Berthezène, de la Bastide. A. Berthezène est noté sur une liste de fugitifs antérieure à 1688, comme étant «revenu». Il est possible qu'il soit revenu de son exil; mais on peut entendre aussi qu'il était «revenu» chez lui, à une époque antérieure à son départ du royaume, qui aurait été définitif (Rouquette, III, 184).

3. « De petit taille, les cheveux châtains et plats, le visage rond et assez blanc, un peu marqué de petite vérole, les yeux petits et gris, le nez assez grand et large, les dents malpropres ». Deux signalements de Lapierre, de 1690 et 1692, concordent assez bien avec celui-ci (*Bull.* XLIX, 636 ; et LI, 412). C'est par suite d'une erreur de lecture commise par A. Court, que M. Fonbrune-Berbineau (comme il nous en a averti lui-même), a cru pouvoir affirmer qu'il y eut deux prédicants du nom de Lapierre : Charles et Jean. C'est au même prédicant en effet que sont attribués les deux prénoms : 1° « *Jean* Lapierre, cordonnier » abjure à Lasalle, le 15 oct. 1685. Une liste des fugitifs de Lasalle le désigne aussi de la sorte (Rouquette, III, 184, où le mot de « proposant » appliqué à Lapierre doit être entendu au sens de « prédicant. » *Ibid.*, III, 196) ; 2° Le *Contrôle* dit : *Charles* Lapierre, ainsi que le signalement de 1690 (*Bull.* XLIX, 636) qui peut-être en dépend. Une lettre enfin du prédicant (C. 170, Dossier Quet) porte la signature nette : *C. Lapierre.* Lapierre habitait Lasalle et avait du bien à Saint-Hippolyte (Rouquette, *loc. cit.*). L'activité de Lapierre à Graissessac (*Bull.* XLI, 270), malgré la chronologie apparente du récit qui la rapporte, doit être reportée à 1695. L'apostat Quesnot, en 1698 (*Dossiers N. Weiss*), parle d'un fils de Lapierre qui aurait eu alors au moins seize ou dix-sept ans. Lapierre l'aurait donc laissé en France en 1687.

4. « 4 déc. 1684. Mariage à Lasalle de Jean-Joseph Carrière, natif de Valréas avec Dlle Esther Durand native de la ville de Paris, demeurant à Lasalle » (*Reg. prot.* dans Dr Malzac, *Les Lasallois, leurs origines*).

Le *Contrôle* porte encore le signalement de Jean Jean, de Pomaret (Saint-André de Valborgne), cardeur de laine (40 ans) « fanatique et à demi-prédicant ». Sa femme l'accompagne « Marie Arnald [Arnal ? ou Arnaud ?], 30 ans, la physionomie d'un homme, et fort mauvaise ».

Parmi les autres hommes de la troupe (ce sont surtout des jeunes gens), notons Claude Salendres (35 ans) travailleur de terre, de Soudorgues, frère de Jacques qui vient d'être pendu, et qui, comme lui, porte le surnom de Capitaine[1]. Salendres a avec lui sa sœur Catherine, dont le mari, Antoine Mazel « est aux Iles ».

Relevons, pour achever, le nom des deux dernières femmes que nous n'ayons pas encore mentionnées, Suzanne Portalès, veuve de François Durand, de Lasalle (48 ans) désignée comme « une diablesse », et Jeanne Gautière, veuve de Jean Roques, de Caderles (24 ans) « dont le mari a été pendu avec Manuel (*sic*) ».

Les 45 personnes de cette première bande, comme en témoigne l'en-tête de la liste, furent donc conduites jusqu'en Espagne. Il est presque certain que Vivent et ses amis avaient pensé être dirigés du côté de Genève. Cependant plus d'un fugitif pour cause de religion, avait déjà pris la route de la Catalogne. Bien que la patrie de l'inquisition ne fût pas une terre hospitalière aux réformés, le port de Barcelone recevait des vaisseaux anglais ou hollandais, grâce auxquels on pouvait atteindre aux pays de la liberté[2]. Les compagnons de Vivent, après des difficultés sérieuses où quelques-uns périrent, échappèrent à l'Eglise et aux Miquelets, et réussirent à prendre passage sur un bâtiment qui les déposa en Hollande.

Une seconde troupe, traitée plus durement que la première, comprit seulement 22 Cévenols, parmi lesquels ne se trouvait plus aucun prédicant, à moins qu'il ne soit permis de donner ce nom à Dombres et à Bonijoly, les deux chantres qui avaient naguère suivi Vivent. Elle avait à sa tête un religionnaire considéré, ancien secrétaire du Consistoire de Soudorgues, Daniel Guérin, et comptait probablement un fugitif de Saumane, Henri Pourtal, que nous retrouverons[3]. Nous n'avons pas de ceux qui

1. Un autre frère, François, avait été déjà déporté. Il échappa au naufrage de l'*Espérance* (M. Lelièvre, *Un déporté...*, p. 65).

2. *Bull.* XLVII, 563.

3. Gavanon affirme que quatre bandes furent formées. Il ne connaît pas le nom de ceux qui devaient être à la tête des deux dernières, dont il ne sait rien. La première est celle de Vivent. « La seconde fut conduite par M. Guérin de Soudorgues. Guérin était un bon religionnaire fort renommé. Sa famille était

la composaient une liste officielle pareille au *Contrôle* précédent. Il est possible qu'elle se soit perdue. Peut-être aussi ne fut-elle pas dressée, par la raison que la bande eut cette fois moins de chemin à faire et point de frontière à traverser. Bâville l'enferma dans l'îlot fortifié de Brescou, au large d'Agde, l'y garda trois semaines au régime des prisonniers, et la fit enfin transporter par mer sur les plages italiennes. Par Gênes et les Alpes, les émigrants atteignirent la Suisse, en suivant une route sur laquelle d'autres protestants du Languedoc les avaient précédés [1].

Les prédicants disparus, l'intendant ne se soucia plus de former des convois nouveaux, et les fugitifs dont Vivent et ses amis avaient fourni les noms sans pouvoir tous peut-être les avertir, jugèrent bientôt de la probité des officiers du roi. Ceux-ci n'avaient point de parole pour les hérétiques. Les listes officielles que Vidal rapporta à Daudé en août, se trouvèrent superflues, « à cause que Vivent avait déclaré les noms des fugitifs ». Bâville oublia même de payer les frais d'un voyage qu'il avait ordonné [2].

Un placard, daté du 30 août 1687, et signé de La Trousse, publia le nom des 212 personnes qu'il restait à conduire à l'étranger, enjoignant aux diverses communautés des Cévennes « d'arrêter, chacune à leur égard les particuliers dénommés, et de les remettre dans quinzaine au plus tard entre les mains de M. Dugua, colonel de cavalerie, pour en disposer selon ses instructions, à peine, contre les communautés qui ne satisferont pas à la présente ordonnance, de logements de troupes en pure perte [3] ». La Trousse pensait en outre par cette affiche jeter le

nombreuse, personne ne succomba. Tous furent fidèles (*Pap. Court*, 17, B, f°s 99 et 79) ». La femme de Guérin, Jeanne Fesquet, teste à Soudorgues en 1701 et mentionne trois de ses enfants, Marie, Françoise et Philippe, comme sortis de France. La liste des déportés, dans la *Fr. Prot.*, indique Marie et Philippe comme ayant tout au moins été conduits dans un port pour y être embarqués.

Pourtal (ou Portal) était du mas de Bourgnolles (Saumane). Brousson dit qu'il quitta la France avec l'une des deux bandes. Il est possible cependant qu'il se soit exilé seul, comme Serein (voir ci-après).

1. *Bull.* XLVII, 575.

2. Ribard, p. 29. Vidal ne put être remboursé qu'en 1689. Les états recueillis par Vidal ne sont pas aux Archives du Languedoc, car les listes dressées par l'abbé Rouquette (III, chap. VI) ne portent qu'un nombre très restreint des noms de fugitifs que nous avons transcrits jusqu'ici. On y cherche en vain, pour ne citer que ces exemples, ceux de Vivent, Chapus, Serein ou Carrière. Ce seul fait ruine la thèse essentielle de M. Rouquette (p. 7) à savoir que nous possédons la liste complète des fugitifs du Languedoc.

3. Un exemplaire du placard, retrouvé au Château de Nogaret (Saint-André de Valborgne) est à la Bibl. du prot. Le placard a été publié *Bull.* LV, 136, 281).

discrédit sur ceux qui venaient de sortir du royaume. Il l'intitula en effet : « *Etat des particuliers des Sevenes, lesquels ont été dénoncés par Bringuier, Vivens, Bertezenne et autres prédicants* ».

Il faut confronter la liste du placard avec le *Contrôle* de la première troupe pour se représenter la cruauté dont La Trousse et Bâville firent preuve en cette affaire. La liste primitive, de près de trois cents noms, qu'avaient établie les prédicants, comprenait des hommes, des femmes, des jeunes filles. C'étaient des familles entières de fugitifs qui avaient demandé à s'expatrier. L'intendant avait fait partir les premières personnes qui s'étaient présentées, sans le moindre souci de faire un sort égal aux membres d'un même foyer. Vivent par exemple emmène avec lui quatre jeunes filles dites « ses maîtresses », mais le nom de son frère aîné David, chirurgien, figure sur le placard. La femme et la sœur du prédicant Antoine Berthezène partent avec lui. Son frère (ou son père) Jacques Berthezène demeure dans le royaume. Le prédicant Bringuier part avec sa « maîtresse ». Sa femme Anne Plantier n'a pas pu le suivre. La veuve de Jean Roques s'exile avec Vivent, mais la sœur et la vieille mère du diacre de Montvaillant ne quittent point les Cévennes [1].

On a pu remarquer que le placard ne dit pas quelles étaient les instructions données à Dugua touchant les dénoncés qui viendraient se rendre à lui. Il laisse supposer ainsi, à la rigueur, qu'il ne s'agit que de constituer de nouvelles bandes qui seront à leur tour conduites à l'étranger. Mais les menaces dirigées contre les communautés négligentes suffisaient à mettre les fugitifs en défiance. Bien leur en prit. Un certain nombre de ceux qui tombèrent entre les mains des soldats, des curés ou des consuls, furent quelques mois plus tard relégués aux Antilles. Par ce moyen, Bâville put se défaire d'un dernier prédicant, Jean Mercier, cardeur de Saumane (ou de Saint-Martin de Corconac) dont Brousson seul nous a révélé la qualité [2].

D'autres, moins compromis, se soumirent. Ils abjurèrent

1. Le placard nomme six Cévenols (dont Pierre Chapus, père du prédicant) qui sont partis dans la première bande ; et Henri Pourtal qui a été probablement de la seconde. Ce dernier est l'*Henri Pautard* de l'affiche (Il faut lire *Pontard*, ce qui se rapproche du nom de *Pontaut*, sous lequel Brousson le désigne).

2. Dans la liste (incomplète) que les frères Haag ont dressée (*France Protestante*, vol. VII) des protestants déportés, on retrouve quatre des noms du placard : Grevesse [femme Grevet, ou Grevou], Pierre Noguier, Simon Restouble, et Jean Mercier. (Sur Mercier voir *Rel. des Merc.*, p. 9).

« pour se garantir de peine et sortir de prison », et l'intendant se contenta de les avoir arrachés à la vie errante et amenés dans le sein de l'Église[1].

Le Bas-Languedoc et les Cévennes étaient vidés des prédicants que Bâville avait vus se dresser contre les soldats ou les missionnaires du roi. La maladie avait pris Vidal ; la potence : Bonfils, Fulcran Rey, Meirueis, Manoël et Roques ; les galères : Bousquet, Noël Faucher, Desgroulx ; la prison : Crouzil et Rocher ; la déportation : David Mazel, Guillaume Berthezène, Jean Mercier ; l'exil : Cambolive, Nissolles, Vivent, Antoine Berthezène, Bringuier, Lapierre, Chapus, Carrière.

D'autres encore, prédicants avérés ou « demi-prédicants » avaient cessé d'agir en Languedoc. L'Angely était passé en Suisse, et Serein également, qui arriva à Yverdon au début d'août, quand s'achevaient les pourparlers de Dugua avec Vivent, ayant laissé trois filles dans les Cévennes[2].

Brousson désigne encore comme ayant été déportés après avoir travaillé au salut de leurs frères, un certain L'Escloupié [le sabotier] paysan de Castagnols, dont le nom véritable nous est inconnu ; et le cardeur Grausille (25 ans), de Caderles. Ce dernier de taille exiguë, aurait excité la dérision de Bâville et de La Trousse, qui le firent prêcher devant eux[3]. Jean-Pierre Gras, mort noyé dans le naufrage du premier vaisseau d'Amérique,

1. Les listes d'abjurations de Lasalle portent, à des dates postérieures de peu au placard, des noms qu'on y retrouve. 8 sept. 1687, Antoine Lèvêque [Avesque], de Lasalle ; 11 sept. David Teulon du mas de Valdeyron (Valleraugue), sa femme née Suzanne Valdeyron, et la sœur de celle-ci, Françoise ; 16 sept., Marie Rossel dite Marie Masbon, de Calviac [Lasalle] : Marie Donnadieu, 13 ans, de Calviac ; 23 sept., Jeanne [le placard dit Jean] Palle, 22 ans, du mas de Drilholles (Saint-Roman de Codières) ; 5 oct., Jeanne Carle du mas de la Valette (Valleraugue). D'autres fugitifs cédèrent quelques mois plus tard : 19 janv. 1688, Anne Lafont, de Cros ; 2 fév., Anne Soulier, femme du Sr J. Falguerolles, de la Bastide (Lasalle). Le quartier de Lasalle étant celui où résidait généralement Dugua, les fugitifs vinrent s'y remettre entre ses mains.

2. *Revue d'Hist. Vaudoise*, 1904, p. 340 : Extrait des Manuaux d'Yverdon, « 29 juillet [8 août] 1687. Jean Serrain, âgé de 50 ans, natif et habitant de Tornac, régent d'école, chantre et lecteur de la Parole de Dieu en l'Eglise dud. Tornac... lequel a formé des grandes assemblées dans les déserts... pendant l'espace d'environ vingt mois, et enfin obligé par la violence des dragons de se réfugier où la Providence de Dieu le conduira ». Deux de ses filles, Marie et Marguerite sont au placard de La Trousse. Jean Seren, 70 ans [son père ?], abjure à Lasalle le 23 janvier 1687, et « Jeanne Serene, de Tornac, 16 ans », le 22 février.

3. *Rel. des Merv.*, p. 9 et 10. Une Jeanne Graussilhe, de Caderles figure sur le placard de La Trousse, de même qu'Isabeau Grasse [femme Gras], de la Graussille (mas du quartier de Caderles : Saint-Jean du Gard).

est également donné par un de ses compagnons de chaîne pour « un de ceux qui prêchaient dans les Cévennes »[1].

Le nom de Pélandre, qui prêchait au Gévaudan à l'époque où Desgroulx était sur le Bougès[2] ne paraîtra plus désormais, ni celui de Mourgues, de Milherines (Saint-Martin de Corconac) « dit La Voix, à cause de sa forte voix », que le camisard Gaubert disait avoir prêché en 1686, et qui « ayant cessé » fut miraculeusement puni de sa défaillance par un long enrouement[3].

Il ne restait plus dans le Midi, en août 1687, de tous les prédicateurs spontanés dont nous avons pu retrouver la trace (et bien d'autres sans doute sont et demeureront inconnus), qu'Antoine Faucher et Reboul[4] aux environs de Nîmes et d'Uzès, et, dans les garrigues et les montagnes, quelques coureurs d'assemblées qui essayaient devant de petits cercles d'intraitables, leurs forces spirituelles naissantes.

Du milieu des fugitifs que Bâville n'a pas encore pu saisir, d'autres prédicants vont maintenant se lever, qui vaudront les premiers.

A ceux-là, les exilés de 1687 reviendront apporter du secours. C'est au delà des frontières en effet que va se concentrer pour un instant l'effort décisif qui déterminera l'avenir. Les Deux Témoins dont parlait Jurieu étaient morts en France. Le moment de la résurrection approchait. Les idées de Du Moulin ou du pasteur de Rotterdam, les nouvelles d'Allemagne, eurent, nous en sommes persuadé, leur rôle dans la résolution que prirent Serein, Vivent et Bringuier, de quitter le royaume. L'année 1689 était marquée par l'Esprit Saint comme le terme de la tribulation. Les prédicants chassés d'un pays livré à la fureur de la Bête, par une persécution dont la brutalité ou la perfidie n'avait fait que croître, allaient attendre à l'étranger, l'apparition prochaine des justices de Dieu.

1. Lelièvre. *Un déporté...*, p. 82 (*Bull.* XXX, 34). Peut-être est-ce Jean Gras, de Caderles, arrêté comme fugitif à Anduze, le 9 fév. 1687, par le consul Lambert, C.167.

2. C. 164. Pélandre serait-il le même personnage que l'Escloupié ?

3. *Mémoire* de Gaubert, *Pap. Court*, 17, B, 474 bis. Gaubert ajoute « après, il fut incité à tenir des assemblées, et la voix lui revint comme auparavant. Etant instruit, on le prenait comme un maître étranger (?). Il prêcha parmi les Camisards et mourut en 1704, s'étant trop forcé pour prêcher ».

4. Nous ne reverrons d'ailleurs plus le nom de celui-ci qui sans doute rentra dans la vie ordinaire en abjurant.

DEUXIÈME PARTIE

(Août 1687 — Février 1692)

CHAPITRE I

JURIEU ET BROUSSON

(1686-1688)

L'*Accomplissement des Prophéties* eut dans les pays du refuge un retentissement inouï. Jurieu déclara son ouvrage, plus tard, en un mot qui fut exploité, « plus répandu que les almanachs de l'année ». Diverses publications parurent aussitôt pour le soutenir, le corriger ou le contredire.

Un théologien réfugié à Hambourg, qui cacha son nom sous le pseudonyme de René de Lussan fit publier à Amsterdam des *Eclaircissements sur l'Apocalypse de Saint-Jean*[1]. L'ouvrage avait été par l'auteur terminé en France à la fin d'août 1685, deux jours avant l'arrivée de la mission dragonne qui n'avait laissé de sa maison que les murailles. C'était, disait-il, le seul meuble qu'il eût pu sauver de ce triste naufrage. La lecture de l'*Accomplissement des Prophéties* l'avait ravi. Il se trouvait avoir expliqué le chapitre XI (concernant les Deux Témoins), « qui promet le rétablissement des Réformés de France », comme « le grand homme » de Rotterdam. Il faisait dater les 1260 ans mesurés par Dieu pour le règne de la Bête, de l'an 445, et fixait par conséquent à 1705 la fin du papisme. C'étaient 310 ans de gagnés sur les espérances de Du Moulin. Mais René de Lussan fournissait une autre conclusion plus heureuse : il comptait 1685 comme la date de la mort des Deux Témoins, et attendait pour 1689 leur résurrection.

Un gentilhomme anglais habitant Utrecht écrivit dans sa langue maternelle des observations qu'il communiqua à Jurieu[2] et qu'il fit ensuite traduire en hollandais. Il s'en prenait à tout le

1. Voir *Bull.* XIV, 204.

2. D'après Jurieu lui-même. Le livre (dont le fond datait de 1680) aurait paru en 1687 à Utrecht en français : « *Lettre adressée à M. J. touchant le règne de Jésus-Christ sur la terre* par H. D. (*Dict.* de Chauffepié ; *Let. Past.*, II, 351).

système de l'interprète, mais surtout à ce qu'il disait du « règne des Juifs »[1]. L'auteur anglais se trouva soutenu par les autorités ecclésiastiques. Jurieu avait défendu avec beaucoup de feu la croyance au règne de mille ans que Jésus établirait sur la terre pour la gloire de ses élus. Le dogme était « très odieux aux Eglises de Hollande », en ce qu'il leur rappelait les anabaptistes d'autrefois. Le synode de la Nord-Hollande protesta, communiqua ses délibérations au Synode Wallon (sept. 1686) et l'assemblée nomma des enquêteurs. Les protecteurs de Jurieu apaisèrent l'affaire, et le Synode de Middelbourg (avril 1687), tout en déclarant orthodoxes ses propositions « souhaita que l'auteur eût pu être plus retenu ».

Un libelle enfin, intitulé *Lettres des Rabbins...*, qui passa pour l'œuvre d'un protestant hollandais, accabla Jurieu de sarcasmes et d'injures[2].

Le professeur ne s'alarma point. Il publia une seconde édition de son livre[3], un peu modifiée, puis un second ouvrage : *Suite de l'Accomplissement des Prophéties*, où il apportait de nouvelles preuves de l'identité du papisme avec l'antichristianisme, et refusait de contester avec ses adversaires touchant ses explications sur l'avenir. « Après tout, il faut laisser faire le temps et la Providence. Si cette dernière ne se déclare pas pour l'auteur de l'*Accomplissement*, tout ce qu'il pourrait dire pour sa défense ne servirait de rien. »

Le polémiste reprit cependant bientôt le dessus. L'*Accomplissement* avait été traduit en hollandais. Le libraire, au moment d'éditer une seconde édition de la version flamande, pria instamment Jurieu de répondre au gentilhomme anglais. Cette fois Jurieu céda. Il crut utile de combattre du même coup l'auteur des *Eclaircissements*, et publia son *Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties*[4]. Le théologien de Hambourg différait de

1. Le rétablissement temporel du peuple d'Israël, signe préparatoire, à la fin des temps, du retour du Christ.

2. *Lettres des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam à Monsieur Jurieu. Traduit de l'espagnol.* Imprimé chez Joseph Athias. Bruxelles (*sic*) 1686. Petit in-4° de 19 pages. Voir *Bull. Egl. Wall.*, 2e série, II, 247.

3. Nous ne l'avons pas vue. Elle contenait une *Addition* à l'*Avis à tous les chrétiens...* qui en formait l'Avertissement. C'est dans cette *Addition* que Brueys (*Hist. du Fan. de notre temps*) relève une phrase qu'il exploite habilement : « Il est certain que souvent les prophéties supposées ou véritables ont inspiré à ceux pour qui elles ont été faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur étaient promises ».

4. Rotterdam 1687. Le *Dictionnaire* de Chauffepié place à tort cet ouvrage avant la *Suite de l'accomplissement...*

lui « sur le seul endroit des fioles, prétendant que ces sept fioles [de la colère céleste] non seulement ne sont pas toutes versées, mais qu'elles sont toutes à verser, et que pas une des sept plaies n'est encore arrivée. »[1] La question était pour Jurieu considérable. Il la discuta donc copieusement. Pour le reste, René de Lussan et lui étaient d'accord. « Il met la fin du papisme précisément l'an 1705. Je la pose seulement depuis 1710 jusqu'à 1720. » Ce n'était point une affaire.

Quant au passage relatif aux Deux Témoins, encore que René de Lussan eût proclamé l'identité de leurs deux interprétations, Jurieu relève à cet égard entre le hambourgeois et lui une nuance :

Je n'oserais définir qu'il faille précisément compter la mort des Témoins depuis la suppression de l'Edit de Nantes, quoique j'aie assez d'inclination à tourner de ce côté là. Et c'est pourquoi j'espère quelque chose de grand dans l'année 1689. Mais cela ne va pas au delà de l'espérance ou de la conjecture. Et n'était que la *place de la grande cité* me paraît être la France, comme je l'ai expliqué et même en quelque sorte prouvé, je craindrais que la mort des Deux Témoins ne fût pas encore arrivée, parce que nous ne sommes pas apparemment au comble des malheurs qui doivent arriver à la religion protestante.

Jurieu note avec insistance qu'il a écrit : « Il y aurait de la témérité à dire : c'est précisément une telle année que la délivrance doit arriver. »

Quand cela n'arriverait pas, conclut-il, on ne me pourrait accuser que d'avoir eu de fausses espérances et non d'avoir fait de fausses prophéties. C'est une chose admirable comme les gens se sont émus sur cette désignation du terme de trois ans et demi, jusqu'à me faire dire par le faiseur de libelle[2] que déjà les nôtres m'appelaient imposteur, dans la certitude où ils étaient que cela n'arriverait pas[3].

Une dernière apostrophe concerne les adversaires du *millenium*. Le pasteur ne veut pas se refuser à un mot de justification contre ces accusateurs importants. Mais ici il ne discute plus, et d'une seule phrase qui va loin, il légitime tout le réalisme de sa théologie apocalyptique et nous en révèle les fondements proprement religieux. Par là se trouve expliqué le retour dans

1. Apocalypse, XVI. Il s'agit des sept anges qui versent sur la terre « les sept phioles de l'ire de Dieu ».

2. Sans doute dans la *Lettre des Rabbins*.

3. *Apologie pour l'Accomplissement...*, pp. 8 et 66.

l'Eglise réformée d'idées dès longtemps effacées, dont la piété israélite s'était nourrie dans le livre de Daniel, et que les premiers temps du Christianisme avaient embrassées avec passion. Par là se trouvent en même temps restaurées dans leur sens profond et indestructible des spéculations qui risquent aujourd'hui de nous paraître autant d'insanités. Ceux qui ne veulent point de règne de mille ans, dit Jurieu, « ce sont ceux qui en général ne veulent point du règne de l'Eglise sur la terre, qui prétendent que ses calamités doivent durer jusqu'à la fin du monde et *qu'il n'y a point d'autre règne de Jésus-Christ à attendre que celui de gloire dans les cieux* (p. 108) ».

En luttant pour l'Eglise, en acclamant par avance ses victoires, le prophète de Rotterdam n'oubliait pas qu'il s'agissait avant tout de sauvegarder l'avenir d'une vie chrétienne plus pure. Le nouveau livre qu'il lança en 1688, sur les *Présages de la décadence des Empires*[1] est à cet égard caractéristique. Jurieu a en vue, évidemment, la France de Louis XIV, quand il énumère les signes auxquels se devine la chute prochaine d'un Etat. Il note successivement la longue durée, la longue prospérité, l'orgueil du prince, sa perfidie, l'oppression qu'il fait peser sur les faibles, la terreur qu'il inspire aux étrangers, les vices de son peuple et la flatterie dont on le repaît. Il relève l'esprit de persécution, les présages fournis par l'idolâtrie qui s'étale, par la puissance incontrôlée du clergé. Il affirme en outre que la décadence des Etats arrive ordinairement par « un des fléaux de Dieu », « principalement par les guerres et les confusions de gouvernement ». Il proclame que « le plus sûr, par conséquent, pour ceux qui attendent la délivrance, c'est de sortir des lieux qui leur paraissent menacés ». Puis, au moment où vont s'achever des considérations où l'apocalyptique se mêle à la froide raison, des réflexions d'un autre ordre apparaissent brusquement. Il est question de la piété sans laquelle Dieu n'agira point.

> Je ne vois rien qui me puisse donner d'assurance de la paix des chrétiens... pendant que je ne les verrai pas convertis... Et ainsi, avant que de les flatter d'une paix et d'une prospérité toute prochaine, je voudrais les exhorter puissamment à une prompte et parfaite repentance... et je choisirais de prêcher sans cesse une sanctification nécessaire, plutôt que de promettre à contre-temps une délivrance mal assurée (pp. 261, 262).

1. ... *où sont mêlées plusieurs observations curieuses touchant la Religion et les affaires du temps.*

Ces mots, qui achèvent le volume, nous réconcilient avec l'audacieux commentateur des Ecritures.

Le même mélange d'esprit visionnaire et de préoccupations évangéliques se retrouve chez un émule de Jurieu qui à sa suite essaya à son tour de percer l'avenir.

Un pasteur de la Suisse française[1], sollicité par plusieurs bonnes âmes d'exhorter les réfugiés à mener au milieu de leurs hôtes une vie sainte et irréprochable, rattacha étroitement ses reproches aux vues grandioses de l'*Accomplissement des Prophéties*. Le *Baume de Galaad, ou le véritable moyen d'obtenir la paix de Sion et de haster la délivrance de l'Eglise* (1688), livre qui alla jusqu'aux Cévennes[2], comprend deux parties fort distinctes que l'auteur anonyme a réussi cependant à fondre en un tout cohérent. La seconde, en vue de laquelle le livre a été conçu « fait voir quelle doit être la conduite des réfugiés et ce que l'on y trouve à redire ». Beaucoup d'entre les exilés semblent aux pasteurs de Genève ou de Berne, insensibles aux coups de la verge de Dieu. Une galanterie criminelle, de vains soucis de modes, la vanité des femmes, l'orgueil des gens de qualité, la honte qu'ils éprouvent parfois à travailler pour vivre, leur négligence à suivre les prêches, le luxe et la mondanité de quelques ministres ou proposants, les rivalités des pasteurs, sont autant de preuves que l'Eglise châtiée ne veut pas se repentir de ses fautes. Or, une vie si irrégulière ne peut que faire obstacle à la délivrance qui approche.

Cette affirmation morale nous ramène à la première partie de l'ouvrage. L'auteur est entièrement gagné aux vues de Jurieu, qu'il résume nettement, en leur donnant par là plus de puissance. Il présente, à vrai dire, quelques réserves. Cependant, loin de blâmer un théologien qui s'est avancé plus qu'aucun autre vers la vérité, le pasteur se contentera de le compléter par des pronostics « fondés sur le bon sens ». Parmi ces principes nouveaux, « encore plus aisés et moins douteux », il en est qui sont en somme empruntés à Jurieu lui-même ; « la manière, par exemple, singulière en son espèce, dont on a persécuté »,

1. De Genève, dit Brueys (I, 99) qui a connu l'ouvrage.

2. Le livre fut saisi le 30 décembre 1690 à Monoblet, chez Soulier, du mas du Mazet C. 167. « Le Baume de Galaad par Jurieu » dit le procès-verbal. Le nom de Jurieu y revient si souvent qu'on s'explique l'erreur. La préface porte en tête la parole de Jérémie (VIII, 22) qui a fourni le titre de l'ouvrage : « Y a-t-il point de Baume en Galaad, n'y a-t-il point de médecin ? Pourquoi donc la playe de la fille de mon peuple n'est-elle point consolidée ? »

chassant les pasteurs, et conservant en même temps dans les prisons du royaume les fidèles les plus obstinés ; ou encore, « le bon augure tiré de l'Eglise romaine qui se désabuse », du jansénisme, et du gallicanisme. Un autre présage est d'ordre politique (p. 14). L'Empire a fait reculer enfin les Turcs. Délivré du côté de l'orient il est désormais « plus en état que jamais de se venger des divers affronts qu'il a reçus de la France ».

Un dernier enfin attirera notre attention, tant par sa bizarrerie que par son audace. Il concerne la personne du roi. Louis XIV avait été opéré (nov. 1686) d'une fistule, et la plaie, disait-on, se fermait mal. « Je ne veux point faire une comparaison odieuse », écrit l'auteur, dans l'instant même qu'il la fait :

Les Philistins (I Samuel, V) emmènent l'Arche captive, mais la main de Dieu s'appesantit sur les Asdodiens, il les rend désolés, il les frappe au fondement par des hémorroïdes, et les oblige par ce moyen de renvoyer l'Arche, et même de supplier les Israélites de la reprendre, Nebucadnetzar (Daniel, III) est mis pour un temps au rang des bêtes. Antiochus (II Macchabées, IX) est frappé d'une plaie très douloureuse ; son corps se pourrit et tombe en pièces, et cela avec une telle puanteur que personne ne peut plus durer auprès de lui... Encore une fois je ne veux point faire de comparaison odieuse. Mais tout homme qui fera des réflexions sérieuses sur la manière dont la main de Dieu avait frappé le roi et sur cette plaie qui quoique déjà fermée avait ordre du Souverain des Souverains de s'ouvrir tout de nouveau, remarquera facilement que c'était là une première démarche de Dieu pour l'obliger à rentrer en lui-même (pp. 10, 13).

Le *Baume de Galaad*, fut médité par Brousson, comme aussi les ouvrages de Jurieu. L'avocat de Toulouse, pendant les premiers mois de son séjour à Lausanne où sa femme et son fils[1] vinrent le retrouver, avait vécu de sa profession, plaidant devant les tribunaux bernois. Il avait d'abord publié (1684) en deux volumes, l'*Etat des Réformés de France* où il narrait par le menu les mille chicanes du gouvernement de Louis XIV, et exposait ainsi à la face de l'Europe, des faits que le grand roi démentait cyniquement par la bouche de ses ambassadeurs. Une troisième partie s'ajouta à l'ouvrage (1684), l'*Apologie du projet des Réformés de France*, réponse aux événements qui avaient ensanglanté le Dauphiné et le Vivarais, et décimé le corps pastoral du Bas-Languedoc et des Cévennes. C'était après avoir pris l'avis des premiers

1. Son fils Barthélemy, l'autre, Claude, était mort à Nîmes en juillet 1684.

zélateurs, pasteurs ou laïques, réfugiés en Suisse, qu'il avait entrepris sa triple publication. Les Etats évangéliques devaient être prévenus des malheurs qui se préparaient. Une *Epitre des protestants de France affligés pour la cause de l'Evangile à tous les autres protestants et frères en Jésus-Christ* précéda une édition nouvelle où l'Apologie était jointe aux deux parties précédentes. L'auteur, qui gardait l'anonymat, se donnait l'honneur de dédier l'ouvrage complet à Louis XIV. Il se disait persuadé de la bonté et de l'équité naturelle de son prince, et n'incriminait que les mauvais conseillers du roi [1].

En 1685, dans le temps qu'il envoyait au Languedoc les feuilles volantes dont nous avons parlé, il essaya d'agir auprès du clergé catholique assemblé à Paris. Il expédia par la poste à tous les ecclésiatiques dont il put se procurer les noms, six *Lettres* [2] où il plaidait la cause de ses frères. Il y défendait la foi, le culte, la discipline et la morale des réformés et justifiait son intervention (sans se nommer encore) par l'indignation qu'il ressentait devant « le préjudice mortel que l'Etat recevait par la persécution, et qui se ferait bien mieux remarquer par la suite ». Il ne spécifie pas encore les maux qu'il redoute. Nous aurions lieu de penser simplement aux désastres matériels qu'un homme versé dans les choses administratives prévoyait devoir sortir de la dragonnade et de l'exil, si nous ne savions qu'à cette date déjà Jurieu, Claude et Gautier travaillaient à rendre définitive l'alliance du prince d'Orange et de l'Electeur du Brandebourg. Brousson à son tour allait entrer dans des négociations où la religion devenait de la politique.

En octobre, témoin des premiers embarras financiers provoqués en Suisse par l'arrivée des immigrants, l'avocat partit pour l'Allemagne avec le pasteur La Porte, du Collet de Dèze. Ils allaient demander pour les exilés, un asile, des secours, des

1. Douen, II, 440, 441. Nous n'avons pas vu la première édition de l'*Etat des Réformés*, non plus que Douen. La première édition de l'*Apologie* (A Cologne chez Pierre du Marteau, 1684) est en notre possession. L'*Apologie*, parue sans nom d'auteur, comme les deux volumes qui l'avaient précédée, vint renforcer l'exposé du *Tableau naïf*, dont nous ignorons l'auteur. Sagnol de la Croix, à Zurich avait présenté une apologie analogue devant le Conseil de la ville (30 oct. 1683), et le 8 février 1686, à la diète d'Aarau, il communiqua un autre Mémoire, pareil au sien, qui émanait d'autres pasteurs, réfugiés à Genève (Jaccard, pp. 118, 120). Les zélateurs du Languedoc rendus responsables de la Révocation, tenaient à se défendre. Brousson, comme on le verra plus loin, était nommément accusé d'avoir déchaîné la tempête contre ses frères.

2. *Lettres au clergé de France* .. (composées du 28 mai au 28 juin). Douen, II, 444, 441. *Bull.* XXXIV, 433.

terres à défricher. Les deux députés se heurtèrent avec stupeur à l'étroitesse confessionnelle de la plupart des luthériens, et Brousson dut consacrer ses efforts immédiats à renouer les liens d'une confraternité religieuse où il voyait le seul salut de la Réforme. Pour défendre la cause d'une union nécessaire, il allégua en même temps que des raisons théologiques, des arguments d'ordre temporel. En quatre *Lettres* publiées à Berlin[1] il dénonçait aux Princes allemands la politique de l'Eglise catholique dont Louis XIV était l'instrument.

Ces cruels persécuteurs n'ont qu'un même cœur et un même conseil, disait-il, agissant de concert dans toute l'Europe pour l'exécution de leur dessein. Mais parce que les protestants ont encore trop de puissance pour pouvoir être opprimés conjointement, on ne songe maintenant qu'à les détruire les uns après les autres. C'est une vérité dont les moins éclairés sont convaincus. Cependant comme s'ils avaient aujourd'hui oublié l'intérêt de leur propre conservation, ils vivent dans le schisme et dans la discorde, et par là ils fournissent à leurs ennemis l'occasion de les perdre séparément et sans peine.

L'Electeur entra dans les vues de Brousson, fit imprimer ses *Lettres* et les adressa à tous les ambassadeurs évangéliques. Après quelques mois de séjour à Berlin, l'avocat partit pour la Hollande, où il était en août 1686, sollicitant l'organisation de collectes qui permissent aux réfugiés de la Suisse de subsister d'abord, puis d'avancer plus loin. Il demeura à Amsterdam chez son frère Daniel, parfumeur, qui avait quitté Montpellier à la Révocation[2], et eut plusieurs fois l'honneur de voir le prince d'Orange, et le Grand Pensionnaire Fagel « selon les sujets qui s'en présentaient ». A la fin de l'année il regagnait Lausanne.

Pendant que Brousson était en Hollande, le recès d'Augsbourg avait été signé, et l'*Accomplissement des Prophéties* avait paru. Nulle part il n'a fait mention de ces deux événements, non plus que des conversations qu'il eut alors avec Jurieu. Il paraît hors de doute que les deux hommes se rencontrèrent. Tous deux animés d'une foi inébranlable, d'un conservatisme doctrinal et rituel pareillement intransigeant, d'une même horreur pour l'Eglise romaine, d'un égal émerveillement superstitieux pour les oracles divins où ils découvraient l'avenir, ils communièrent dans les mêmes grandioses certitudes.

1. ...*à tous les autres protestants évangéliques et frères en Jésus-Christ*... 1686. L. Nègre, pp. 41, 167. Douen, II, 155, 441.

2. N. Weiss, *La sortie de France de Daniel Brousson*, p. 31.

Convaincu par le livre de Jurieu, Brousson en accepta les conclusions, et dès lors il s'attacha avec la même passion que ce dernier à l'étude des prophètes et de l'Apocalypse. Le premier résultat de ses méditations « mystiques » se manifesta dans la composition de ses *Lettres aux Catholiques Romains*[1]. Dès le mois de mars (1687), son dessein général était formé et il s'appliquait à le réaliser. De petites lettres, d'abord recopiées à la main, puis imprimées, furent par ses soins adressées en différentes villes et provinces, aux personnes les plus considérables du royaume, chacune accompagnée « d'un petit compliment ». Brousson se proposait d'y exposer successivement la vérité de la religion réformée, et la fausseté de la romaine, le tout par des preuves tirées de l'Ecriture Sainte. N'insistons pas ici sur la candeur de cet apostolat et relevons la foi et l'héroïsme de cet homme « qui n'a pas perdu courage, comme il le déclare, lorsque les Eglises de France ont été englouties par un déluge qui semblait devoir les faire périr pour jamais, qui a vu celui qui est invisible, et espéré contre espérance, qui n'a point songé à chercher dans les pays étrangers quelque établissement pour lui, qui en a même refusé plusieurs qu'on lui a fait l'honneur de lui offrir, car il ne veut que combattre de toutes ses forces en faveur de ses pauvres frères opprimés. » Marquons aussi les allures apocalyptiques que prend dès à présent, et pour la première fois, sa polémique.

Il a déjà parlé aux apostats, dans ses feuilles, de la « Babylone mystique », et au clergé de France des « Apôtres du malin esprit », du « Dragon roux » que mentionne l'Ecriture (Apoc., XII, 3). Mais depuis son voyage en Hollande, ses idées ont pris corps, comme le prouve le plan, qu'il a tracé lui-même, de ses *Lettres* nouvelles[2]. Il reprend d'abord son apologie ordinaire. La R. Réformée, dans ses dogmes, son culte, sa discipline et sa morale, est le vrai Evangile de Jésus-Christ (Ire partie). Puis il montre (II) que le catholicisme, sous chacun des chefs précédents, est « le grand antichristianisme qui devait s'établir dans le monde ». Les divers portraits que l'Ecriture nous fait des pasteurs antichrétiens (III) se rapportent manifestement à ceux de l'Eglise romaine. L'Eglise romaine elle-même, en corps et en général (IV), en l'état ou elle

1. Douen, II, 157, L. Nègre, p. 171. A compléter par N. Weiss, *Bull.* XXXIV, 428 et XXXV, 477.

2. Dans la *Préface* générale qui précède les trois premières parties, réunies en un volume, en 1688 (*Bull.* XXXV, 477).

est aujourd'hui, est dénoncée par la Bible comme une Eglise païenne qui n'a point de part à l'Eglise de Dieu. Le pape enfin (V) est le grand Antechrist qui a été prédit et dépeint dans les Ecritures.

Jusqu'ici l'auteur se meut sur un terrain déjà familier à Du Moulin. Il va maintenant suivre Jurieu dans ses affirmations nouvelles. « Dans la VIe Partie, dit-il, je parle de la durée que les Ecritures assignent à l'empire de ce grand Antéchrist, et des principales choses qui devaient arriver durant le cours de son règne, et je fais voir en même temps *que son entière désolation n'est pas éloignée*. Enfin dans la VIIe je fais voir que la terrible désolation où les Eglises de France et de Piémont ont été maintenant réduites, devait arriver *à la veille du grand avènement du règne de Jésus-Christ dans le monde* ». Les quatre dernières parties de l'ouvrage nous manquent malheureusement, et nous ne pouvons en examiner le rapport précis avec l'*Accomplissement des Prophéties*. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs d'insister sur ce point. Une phrase de la Préface de 1688, où Brousson affirme que « Dieu va bientôt ressusciter ses Deux Témoins », rappelle avec évidence les proclamations de Jurieu.

Brousson était persuadé que Dieu, par sa miséricorde, venait de lui révéler une manière de défendre son Eglise persécutée, plus excellente et plus efficace que toutes celles auxquelles il s'était déjà consacré. Il écrivit et répandit ses Lettres avec passion. Il crut noter d'ailleurs des symptômes favorables. Tandis que ses feuilles volantes de 1685, avaient été arrêtées aux frontières, ou renvoyées de France par paquets, que ses *Lettres au Clergé de France*, n'avaient pu non plus pénétrer dans le royaume, ses premières *Lettres aux Catholiques Romains*, pendant huit mois de 1687 (17 mars-fin novembre), furent par lui expédiées sans obstacle à raison de cent ou cent vingt par semaine. Aucune ne lui revint, « preuve évidente, disait-il, non sans illusion, que Dieu commence à donner à ces gens-là la grâce de la vérité [1]. » « C'est ma semence qui germe maintenant, concluait-il, et qui avec l'aide de Dieu produira son fruit en sa saison. »

Il « fit joindre » les six premières Lettres, qui constituaient la première partie de son ouvrage, écrivit en tête une *Epitre au*

1. Il faut se souvenir qu'à cette époque c'était le destinaire d'une lettre qui en payait le port.

Roi de France, où il implorait les compassions « de son légitime Prince, que ses frères ni lui n'avaient jamais refusé de reconnaître », et se préoccupa, dès le mois d'octobre, de faire éditer le volume à Amsterdam[1].

Un mois et demi plus tard, n'ayant point de réponse du libraire de Hollande, il suppliait son frère[2] de trouver dans son entourage des gens assez zélés et pieux « pour faire ce petit commerce de lettres ». Il lui narrait le succès de son entreprise, et gémissait sur ces chrétiens « tièdes, paresseux et délicats, qui ne veulent pas *monter à la montagne, apporter du bois*, et *rebâtir la maison de Dieu*, gens en un mot qui n'ont point peur de la présence de l'Eternel ». Il commençait à sentir l'hostilité qui accueillait ses explications mystiques « exagérées », sa ferveur exigeante, ses projets ambitieux. Sa piété brûlante ne s'accommodait point de la paresse spirituelle ou de la sagesse mondaine qu'il constatait chez la plupart des réfugiés.

L'orientation générale de son activité, demeurait la même. « Le vrai moyen, quant à nous, *de faire tomber Satan comme un éclair*, écrivait-il à son frère, c'est de répandre et de communiquer la Parole de vie que nous portons au-devant de nous ». Un nouvel effort qu'il fit en 1687, pour unir les Luthériens aux Réformés, lui donna cependant l'occasion de répéter des paroles que le roi de France eût déclarées séditieuses.

L'émigration protestante de la fin de 1687, ayant imposé aux Cantons Suisses de nouvelles charges qui passaient leurs forces, les réfugiés, devant la mortelle misère de leurs frères, qui leur perçait le cœur, décidèrent l'envoi d'une nouvelle députation dans le Nord. Elle devait se transporter cette fois, non seulement en Allemagne, mais jusqu'en Danemark, en Suède et en Hollande, et implorer instamment des princes et des villes, non seulement l'hospitalité pour les exilés, mais le don de terres, et surtout l'organisation de collectes générales qui seraient centralisées à Hambourg. Le projet fut discuté avec le ministre Gaultier (Berlin) et le marquis de Venours (Hollande)[3]. Gaultier proposait d'élire pour le voyage le ministre Modeux (de Marsil-

1. Le volume fut imprimé en 1688 par David Ritter, à Duiller, au-dessus de Nyon (*Bull.* XXXV, 478).

2. Lettre du 28 novembre 1687. *Opusc.*, p. 55 (Douen, II, 158).

3. Charles Gourjault, marquis de Venours, réfugié du Poitou. Voir De Chambrier, *H. de Mirmand.* (Appendice, p. 47 et *passim*).

largues), réfugié à Berne[1] et M. Saurin, avocat de Nîmes, réfugié à Zurich[2]. Le choix tomba sur M. de Mirmand, avocat de Nîmes, sorti de France en même temps que Saurin, comme lui réfugié à Zurich, et sur le pasteur Bernard, ancien ministre de Manosque (en Provence)[3].

L'Adresse que les deux députés furent chargés de présenter à chaque étape de leur voyage, avait été rédigée par Brousson. Elle suppliait les luthériens de vouloir entretenir avec leurs frères calvinistes l'union et la communion des saints, et mettait en avant le même argument que nous avons déjà vu alléguer par lui : « Ceux qui persécutent les Eglises de France, de Piémont et de Hongrie, sont nos ennemis communs qui se réjouissent de notre division... Ils ne pensent qu'à nous détruire les uns après les autres »[4].

D'autres réfugiés tenaient à cette date un langage moins circonspect. Depuis le congrès d'Augsbourg la paix s'était maintenue en Europe, « mais une paix armée, à la fois menaçante et inquiète », et le roi de France ne pouvait ignorer les espérances que fondaient sur la guerre imminente les exilés au dehors, les Nouveaux Convertis au dedans du royaume. Brousson les connaissait aussi, bien qu'il se soit tenu alors, à cet égard, sur une extrême réserve. Un mot de lui permet de comprendre comment il envisageait le conflit prochain. La Préface qu'il écrivit en 1688 pour le premier volume de ses *Lettres aux Catholiques Romains* reproduit une considération que nous avons recueillie sous la plume de Jurieu, à savoir que la politique religieuse de Louis XIV, par ses conséquences européennes, amènera sa propre ruine : « Pour mieux faire éclater sa gloire, (Dieu) va faire en sorte que le feu que ses ennemis ont allumé contre son Eglise les dévorera eux-mêmes ». Brousson annonce de plus, comme un commentaire immédiat de ses paroles, que, dans la VIIe partie de ses Lettres, il montrera que l'avènement

1. Jean Modenx [ou Modens, Moudenx, Moudens] né à Layrac (Haute-Garonne). Etudiant à Montauban 1647-1654, pasteur à Clermont Lodève 1654-62, Poussan 1663-66, Lunel 1666-75 et Marsillargues 1678-1684 (*Bull.* XLIX, 640). Sur Modenx en France voir E. Benoit, *Hist. Ed. de Nantes*, III, 479, 544 ; V, 669. Il aurait en 1656 apaisé les catholiques de Clermont Lodève qui s'étaient armés contre leur évêque (Notes N. Weiss et Fonb. Berbinau). Nous retrouverons Modenx et Mirmand.

2. Le père du célèbre prédicateur.

3. De Chambrier *H. de Mirmand.* Voir sur la députation le chap. II, et Douen, II, 162.

4. La pièce a été publiée *Bull.* IX, 149.

du règne de J.-C. « doit être accompagné de *grandes révolutions* et être tout ensemble *un temps de trouble et de vengeance*, premièrement contre ceux qui, connaissant la vérité, vivent néanmoins comme les profanes et les mondains.. , et ensuite *contre les persécuteurs obstinés*...; et un temps de *délivrance* pour les véritables fidèles, et un temps de miséricorde pour une infinité d'élus que Dieu transportera du royaume des ténèbres dans le royaume de sa merveilleuse lumière »[1].

Ces mots ne doivent point être entendus au seul sens spirituel. Nous y retrouvons à la fois les spéculations mystiques et les observations temporelles de Jurieu ou de l'auteur du *Baume de Galaad*. Brousson se représente déjà l'Eglise sortant victorieuse et régénérée d'un bouleversement du royaume. Le roi n'est pas encore visé par l'ancien jurisconsulte de Toulouse. Celui-ci le respecte et le ménage. Nous savons cependant que le « type », emprunté par le ministre de la Suisse aux hémorroïdes des habitants d'Asdod, a été du goût de Brousson. Sur les feuilles de notes où il inscrivit quelques années plus tard, en France, les versets bibliques qu'il méditait, nous voyons revenir à plusieurs reprises « l'Arche captive frappant les Philistins au fondement »[2].

Les espérances de rétablissement dont la foi des persécutés s'alimentait, prenaient leur origine dans des intuitions religieuses. Elles en arrivèrent à les pousser peu à peu vers la politique militante.

La question du retour en France des pasteurs exilés, qui fut agitée dans les pays du refuge dès 1686, ne s'éclaircit que si elle est envisagée à ce double point de vue. Discutée d'abord par des arguments purement moraux et évangéliques, elle devint une affaire où les événements militaires de l'Europe jouèrent un rôle considérable.

1. *Bull.* XXXV, 480, c'est nous qui soulignons.

2. C. 191. Dossier Brousson. Voir nos P. J.

CHAPITRE II

LA QUESTION DU RETOUR DES PASTEURS

ELIE BENOIT — D'ARTIS — JURIEU

(1686-1688)

Le problème de la responsabilité des ministres à l'égard de leurs troupeaux menacés, avait été agité avant même que l'édit de révocation eût été signé. Le XIVe article du Projet concerté à Toulouse exhortait les pasteurs à ne pas sortir du royaume, où ils étaient nécessaires pour la conservation des Eglises. Persécutés dans une province et n'y pouvant plus faire leurs fonctions ni ouvertement ni secrètement, ils « pourraient » avec le congé de leur colloque, passer dans une autre, « lequel congé ne leur serait accordé que dans le cas d'une très grande nécessité ».

L'article du Projet tomba en même temps que les autres, au cours de la répression qui suivit les mouvements de Saint-Hippolyte. Les pasteurs du Languedoc décrétés de prise de corps franchirent la frontière sans affronter le martyre et se contentèrent d'agir de loin sur leurs anciens paroissiens par des lettres d'exhortation, manuscrites ou imprimées, pareilles à celles que nous avons mentionnées, de Brousson ou du jeune Bonnemère, de Montpellier [1]. Les soldats découvrirent dans les Cévennes, une *Lettre pour ceux qui sont tombés* [2], une feuille *A l'Eglise de Dieu...*, une adresse *Aux fidèles épars...*, un *Sermon pour tous les Français qui souffrent pour l'Evangile.* Des prières

1. Voir des écrits analogues. *Bull.* XL, 39, 76, 207 ; XLIII, 187.

2. *Lettre Pastorale aux protestants de France quy sont tombez par la force des tourments*, 26 oct. 1685 (Réimprimé par Abric-Encontre en 1877). Douen (I, 118) attribue la lettre à Claude. Il cite (*ibid.*) d'autres publications de ce genre. Nous y ajouterons une *Lettre des Réchapez de Babylone à ceux de nos frères qui y sont encore*, 8 pages in-4° (Bibl. du Prot. Relié dans un exemplaire in-4° des *Lettres Pastorales* de Jurieu). Voir quelques autres pièces *Pap. Court*, 17, U.

spéciales furent saisies également, composées en pays étranger pour les réformés du royaume. Conçues à la façon des oraisons de Drelincourt ou de Cambolive, c'est-à-dire comme de longues méditations, elles ont toutes été retrouvées sous la forme manuscrite : *Prière d'une personne qui pleure sa révolte et qui en demande pardon à Dieu; Prière pour ceux qui se sont révoltés; Prière pour les faibles et fragiles fidèles qui sont tombés dans le crime de révolte;* toutes œuvres auxquelles il faut ajouter deux livres : un *Nouveau Trésor de prières propres en tout temps et surtout en celui de l'affliction de l'Eglise*, et les *Armes de Sion ou prières sur l'Etat présent de l'Eglise*[1].

La controverse, qui déjà trouvait sa place dans les publications précédentes, entra plus délibérément dans les *Lettres Pastorales* de Jurieu, expédiées de Hollande tous les quinze jours à partir du 1er septembre 1686. Chacune de ces petites feuilles contenait en quelques pages des raisonnements et des faits, de la polémique et des récits d'endurance ou de martyre, et fournissait ainsi aux Nouveaux Convertis à la fois la doctrine et l'exemple. Jurieu pensait par elles atteindre par dessus ses frères persécutés, le clergé persécuteur lui-même, et aussi les catholiques instruits, que des considérations d'humanité ou de politique pourraient peut-être toucher. Bossuet comprit si bien le danger de cette polémique nouvelle, plus implacable que celle des années précédentes, qu'il répondit aux *Lettres Pastorales* et à divers écrits du pasteur de Rotterdam.

Il est possible qu'en rédigeant leurs appels véhéments ou pathétiques, les pasteurs aient parfois ressenti une honte secrète. Le ton même, tendre et compatissant de quelques-unes de ces adresses, témoigne que certains ministres du moins n'étaient point trop orgueilleux d'une supériorité morale qu'on pouvait leur reprocher de ne devoir qu'à la fuite[2].

Jurieu, dont la piété cherchait des indices de la victoire finale jusque sous les défaites les plus amères, ne manqua pas de découvrir dans la conservation des pasteurs sortis de France, une marque de la miséricorde divine à l'égard du peuple qu'ils

1. Le dernier ouvrage par François Murat, de Grenoble, ancien ministre de Marseille (Saint-Gall 1686). Souvent réimprimé.

2. Dans le Dossier de Soulier de Monoblet (C. 165), il est question d'une lettre (qui manque) adressée « de la Canaan le 9 février 1686 » au Sr Durand, chantre de Lasalle, par le Sr Flavard, d'Anduze, proposant, réfugié en Hollande. La lettre s'achevait par ces mots : « La main du Tout Puissant s'est appesantie sur moi ». Faut-il voir là l'expression d'un remords ?

avaient laissé sans secours. Au nombre des caractères étranges de la dernière persécution, il relève, nous l'avons dit, le fait que « les pasteurs ont été épargnés... Ils sont tout prêts et en réserve pour retourner chez eux reporter le flambeau de la vérité, aussitôt que la Providence de Dieu leur en ouvrira la porte ». « Il est très remarquable, ajoute-t-il, qu'Usserius a expressément marqué cela dans sa prophétie, que dans cette dernière persécution les pasteurs seraient épargnés, Dieu les réservant pour son grand œuvre ; ce qui me donne un grand respect pour cette prophétie »[1].

A la date même où paraissaient ces lignes, était imprimée, à Amsterdam, « suivant la copie de France », une *Lettre des Réformés captifs en France aux ministres réfugiés en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et autres lieux*, qui tenait un tout autre langage[2]. Les réformés du royaume y remerciaient leurs pasteurs de prendre part à leurs maux et de verser du baume sur leurs plaies.

« Mais, disaient-ils, nos très chers Pères, est-ce là tout ce que vous pouvez faire pour vos propres enfants? Nous avez-vous abandonnés pour jamais ? Est-il possible que parmi un si grand nombre de ministres qu'il y avait en France.... il ne s'en soit pas trouvé un seul qui ait eu assez de fermeté et de zèle pour nous servir d'exemple, et qu'il s'en soit trouvé plusieurs qui ont été assez lâches que de trahir Jésus-Christ d'une manière aussi infâme que le traître Judas ?... Tous nos pasteurs nous ont abandonnés à la rage du démon, sans qu'il s'en soit trouvé un seul qui ait répondu aux puissances de la terre, qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes !... Nous vous demandons pardon si la douleur où nous sommes, nous a peut-être fait sortir du profond respect que nous devons à nos chers pasteurs, quoique la plupart semblent avoir renoncé à ce droit en se disant dans leurs écrits : un tel, ci-devant ministre d'une telle Eglise, comme s'ils ne l'étaient plus... Nous vous conjurons au nom de Dieu, qui vous a honorés du Saint Ministère, de ne plus déshonorer cette sainte charge par une retraite honteuse, d'avoir pitié de tant de pauvres âmes faibles et chancelantes qui

1. *Acc. des Proph.* Avis préliminaire. (Usher, archévêque d'Armagh, 1580-1655).

2. *L'Accomplissement des Prophéties...* est de mars 1686, et le document qui suit est daté du 29 mars. (Voir *Bull.* XII, 300 ; Douen, I, 136). La *Lettre* était précédée d'une autre, par laquelle les auteurs demandaient à un réfugié de la Suisse de la faire soigneusement recopier, puis imprimer.

sont sur le bord du précipice et qui y tomberont infailliblement s'il ne vient quelqu'un qui leur tende la main et leur montre par son exemple le chemin du martyre ».

La lettre répondait à deux objections possibles : « Ne dites pas, nos chers Pères, que vos peuples étaient des ingrats, et que ce sont eux en partie qui vous ont chassés... Il y avait encore un grand nombre de fidèles qui n'ont pas pris la marque de la Bête [1], que ni la faiblesse de leurs pasteurs, ni les tristes exemples qu'ils ont sous les yeux, ni la fureur de leurs persécuteurs ne pourraient jamais séparer de la profession pure et véritable de l'Evangile. [N'alléguez point non plus] le conseil que Jésus-Christ donne à ses disciples : Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez en l'autre, ni l'exemple de plusieurs saints, et même de Saint Paul. Ni ceux-ci ni les autres n'ont pas été se cacher aux extrémités de la terre pour y rester comme des serviteurs inutiles ; ils n'ont jamais entièrement abandonné leurs troupeaux ».

La Lettre mettait en avant, enfin, un argument d'une incomparable vigueur, celui que fournissait contre les pasteurs la reprise par les prédicants du culte interdit. Ses auteurs affirmaient qu'ils ne voulaient point sortir de France.

Nous sommes persuadés que si Dieu avait voulu transporter son chandelier hors de ce royaume, il en aurait ouvert la porte et facilité la sortie à une infinité de bonnes âmes qui y sont restées. Ainsi, ne croyez pas, nos très chers Pères, que nous suivions le conseil que vous nous donnez de vous suivre dans votre fuite ; nous ne le suivrons pas... Nous tâcherons de retenir dans la France l'Arche de l'Alliance, et de l'y conserver, quand il devrait nous en coûter la vie, comme il a déjà fait à quelques-uns de nos frères, dont le sang crie non seulement vengeance à Dieu, mais vous accuse de peu de fermeté et de zèle à la face des hommes et des anges.

On nous a démoli nos temples, nos pasteurs nous ont abandonnés. Qu'importe ? Les bois et les forêts, les antres et les cavernes nous servent de temples, la sainte Parole de Dieu que nous avons entre nos mains nous est un flambeau à nos pieds, et une lumière à nos sentiers. Dieu donne même au plus idiot d'entre nous la langue des bien appris pour expliquer sa Parole [2]... Nous croyons aisément que vous trouvez beaucoup de douceur à fréquenter publiquement et sans crainte les exercices de piété et chanter à haute voix les louanges de Dieu ; mais que cette douceur est peu de chose, en comparaison de

1. Reçu le billet d'abjuration.

2. Esaïe, L, 4 : « L'Eternel m'a donné une langue des bien appris pour savoir assaisonner la parole à celui qui est recru... »

la sainte joie que nous ressentons, lorsque dans la nuit, à la clarté de mille flambeaux célestes et pendant que toute la nature semble ensevelie sous des épaisses ténèbres, nous nous trouvons dans quelques bois, à nous entretenir de la sainte Parole de Dieu et entonner ses divins cantiques, et entendre de tous côtés les échos répéter après nous les louanges de l'Éternel. Notre joie est si grande, qu'il nous semble que les anges se mêlent à nos divins concerts, oui, les anges, et ce n'est peut-être pas tout[1] une chimère, comme on a voulu faire accroire[2].

La lettre ne passa point inaperçue. Les uns l'attribuèrent à un jeune homme de Hollande qui avait cru se distinguer en prenant le parti des persécutés de France contre leurs pasteurs : d'autres (à cause de son opinion singulière touchant les voix angéliques) « à quelqu'un de ces nouveaux Montanistes qui ont sur la religion des visions aussi creuses que leurs prédécesseurs ». D'autres enfin, crurent y deviner l'ouvrage « d'un papiste, qui voudrait corrompre la gloire des pasteurs par le reproche de désertion ». Si elle provenait d'un protestant, celui-ci ne pouvait être animé que « d'un zèle sans connaissance » et son ouvrage n'exprimait « que les sentiments d'une douzaine de particuliers, ce qui est peut-être le plus grand nombre qui aura pu, à divers temps et par rencontre, conférer de cette affaire ». C'est Elie Benoît qui parle avec ce dédain.

Après lui, Douen n'a voulu voir dans la *Lettre* que l'œuvre d'un catholique qui aurait imité le langage protestant avec succès. Il la déclare une odieuse raillerie, destinée à jeter un dernier mépris sur de lâches ministres, que Bossuet, par une calomnie plus hautaine, montre aussi « abandonnant leurs troupeaux sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse ». Nous sommes très convaincu, au contraire, que la Lettre n'est pas due à un faussaire catholique. Le ton n'en est pas si dur que le dit Douen, et le mot de Père, appliqué aux ministres, et qui le choque, est celui dont se servaient en 1560 les protestants de France, quand ils écrivaient à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève. Nous ne pensons pas cependant que ces pages aient été écrites dans le royaume, et nous y voyons la main d'un réfugié, d'un laïque qui, sous le voile de l'anonymat, dit tout haut ce que quelques-uns pensaient déjà. Le pasteur D'Artis,

1. Faut-il comprendre : *pas du tout* ?, ou bien : *pas tout à fait?*

2. *Bull.* XII, 303, 304.

de Berlin, semble attribuer la Lettre à Brousson. Il nous est difficile de partager ce dernier avis, bien que l'avocat ait repris, et parfois dans des termes analogues, les arguments dont elle use [1].

Peut-être Benoît mit-il quelque astuce à taxer de moquerie une publication qui le gênait. Il eut beau déclarer qu'il ne valait pas la peine de s'informer du nom de l'auteur, il ne crut pas possible de laisser sans réponse un appel qui s'adressait à lui comme à ses collègues. Il prit l'offensive à son tour, et contre « les protestants captifs », sans plus se préoccuper du prétendu catholicisme de leur porte-parole, il écrivit l'*Histoire et l'Apologie de la retraite des Pasteurs* [2].

Sans hésitation, il glorifie d'abord ses confrères. Dans leur retraite, comme Jurieu, il salue « une merveille de la Providence de Dieu, qui a surpris les sages dans leurs ruses, en leur faisant conserver ceux qui feront renaître en France tôt ou tard la Réformation que l'on a voulu y détruire ». Il laisse entendre qu'un certain nombre d'entre eux sont prêts à rentrer dans leur patrie si seulement leurs Eglises consentent d'abord à se relever, si leurs frères ne refusent point, comme ils l'ont fait au début de la persécution, de les cacher, de les voir, de les entendre ; mais il prouve ensuite, en de subtils développements, plus juridiques que chrétiens, qu'un pasteur debout n'est plus lié à une Eglise tombée. Les arguments de la Lettre des captifs avaient cependant porté, car le pasteur termine par un aveu humilié. « Chacun doit consulter son cœur pour savoir ce qu'il lui dit de la part de Dieu. Il y a temps d'éviter la mort, mais il y a temps de mourir... La plus belle justification de leur retraite [des pasteurs], c'est qu'ils donnent lieu de dire, si l'occasion s'en présente, qu'elle n'a pas été une fuite, mais un délai du martyre. » Benoît promettait formellement d'ailleurs, aux protestants du royaume, que des ministres reviendraient incessamment vers eux. « Ils ne sont peut-être pas si loin qu'on le pense... Ce n'est pas un discours en l'air que je fais ici. On sait peut-être déjà bien, dans les lieux où il y a des gens assez résolus pour faire des assem-

1. D'Artis (Douen, II, 453 : I, 153) prétend que Benoît, dans le livre dont il va être question, « répondit à une Lettre de Brousson, imprimée en Hollande ». Lelièvre (*De la Révoc. à la Récol.*, p. 127) et D. Benoît (*Ibid.*) sont d'accord avec nous pour attribuer à la lettre une origine protestante. D. Benoît croit que la lettre est de Brousson. Mais on ne s'expliquerait pas, dans ce cas, qu'elle ne contînt aucune des expressions « mystiques » qui lui étaient familières.

2. 1687. Voir Douen, I, 140 ; et Lelièvre, *op. cit.*, 127.

blées. qu'il y a des pasteurs qui préfèrent à toutes choses la consolation de ces âmes pénitentes. » (p. 95).

Un jeune homme, Gabriel D'Artis, pasteur depuis 1685 de l'Eglise française de Berlin, réfuta Benoît au nom du corps des ministres, qu'il pensait outragés par les excuses mêmes dont celui-ci les couvrait[1]. « Je n'aurais jamais écrit contre leur retraite, dit-il dans l'Avertissement de son livre, si personne ne s'était avisé d'en faire l'apologie. » Avec une fougue indignée il abat l'une après l'autre les arguties laborieuses de l'ancien pasteur d'Alençon. Des huit conditions que Benoît déclarait autoriser un ministre à abandonner son troupeau, il n'en laisse subsister que « deux qui méritent quelque considération, encore faut-il les prendre dans un sens auquel elles ne peuvent convenir à la fuite des pasteurs de France ». Il distingue seulement les ministres en plusieurs classes, dont la culpabilité est différente, et condamne, « sur tous, ceux qui avaient assez de jeunesse et de santé pour supporter tous travaux et toutes fatigues dans le temps de la révocation de l'édit et de la plus violente persécution ». Il demeure sur un terrain inexpugnable, celui des principes. Le livre de Benoît « fournit au papisme un reproche contre la morale des réformés sur les devoirs des pasteurs ». Il confesse qu'il serait lui-même sans doute sorti du royaume comme les autres, s'il s'était trouvé en France trois ans plus tôt, mais il ne veut pas que personne ose se payer de vaines excuses. « Je ne vois que leur retour [des pasteurs], qui puisse témoigner que connaissant la faute qu'ils ont commise par leur désertion, ils en ont une véritable repentance ». Et pour que nul n'en ignore, il place en tête même de son ouvrage une proposition radicale : « Je voudrais qu'on leur donnât [aux ministres] leurs pensions non comme à des pasteurs réfugiés, exilés ou inutiles, mais comme à des ministres sous la croix, je veux dire payés pour aller prêcher sous la croix au peuple de France à qui leur ministère est si nécessaire, afin que le payement de leur pensions leur mît tous les jours leurs devoirs sous les yeux. »

Le livre, anonyme, fut attribué en Hollande, à M. Saurin, d'Utrecht, à M. de la Conseillère, au pasteur Merlat, de Lau-

1. *Sentimens des-intéressés sur la retraite des pasteurs de France...* 1687. Voir Douen, I, 153 ; II, 452, et surtout Lelièvre, p. 133, qui reproduit deux admirables pages du livre. Sur d'Artis, originaire de Millau en Rouergue voir *Fr. Prot.*, 2e Ed ; Nicolas, *Hist. de l'Acad. de Montauban* (tables) et Douen (tables). Il publia à Londres (vers 1720 ?) un Sermon : *L'Ambition du pouvoir arbitraire condamnée et punie par les trois grands fléaux de la vengeance divine* (Bibl. Mat. Lelièvre).

sanne, à Bayle, à Jurieu. Il fallut que D'Artis se déclarât lui-même ; on ne voulut pas le croire, « on s'obstinait à trouver dans l'ouvrage les maximes de M. Jurieu et jusqu'à son style »[1].

Jurieu, à vrai dire, ne parlait point de la sorte des pasteurs sortis de France ; mais il n'est pas surprenant que la mauvaise humeur des ministres réfugiés s'en soit prise à lui des reproches qui les accablaient. Il était coupable avant tout d'avoir révélé l'activité des premiers prédicants, et d'avoir parlé d'eux avec admiration. Le livre de Benoît ne répondait pas seulement à la *Lettre des réformés captifs*, mais aussi, cela semble évident, à des accusations sourdes et générales. Les pasteurs n'eurent à se justifier que le jour où ils sentirent qu'une partie au moins de l'opinion protestante leur demandait raison de leur conduite. Or, ce fut certainement l'intérêt suscité par les cultes du Languedoc qui provoqua, puis passionna la discussion. Le dévouement, la foi, les travaux des ministres exceptionnels, se tournaient en autant d'accusations contre les hommes dont ils avaient pris la place. D'Artis rappelle à Benoît la relation récente consacrée à la vie et à la mort de Fulcran Rey ; il lui montre le jeune proposant essayant vainement de retenir à Montpellier des pasteurs à la veille de leur exil. « L'expérience, ajoute-t-il a fait voir combien les pasteurs auraient pu être utiles... en demeurant dans le royaume, puisque nonobstant leur désertion... les fidèles n'ont pas laissé de faire... des assemblées secrètes auxquelles Dieu a suscité extraordinairement des pasteurs, qui les édifient et les consolent d'une manière tout à fait merveilleuse »[2].

La *Lettre des Captifs* elle-même prouve que les réfugiés étaient instruits dès les premiers mois de 1686, de l'activité des prédicants cévenols. Les lettres venues de France, que l'on publiait aux Provinces Unies (en même temps parfois qu'une traduction flamande) en de petites feuilles, les récits de témoins oculaires, les relations circonstanciées, comme celle qui retrace la vie de Fulcran Rey, répandaient des nouvelles de leur audace et de leur piété[3]. Mais les *Lettres Pastorales* de Jurieu avaient singulièrement élargi leur renommée en apprenant leurs exploits à tout le royaume. Jurieu, sans réticence, avait approuvé que Vivent, sans études et sans vocation régulière, eût été requis par

1. *La Cabale Chimérique* [par Bayle]. Rotterdam, 1691, p. 183.

2. *Sentiments désintéressés...* pp. 289, 290.

3. *Bull.* XXXIV, 440; *Hist. Apol.* (Avertissement, et I, chap. III).

ses auditeurs de leur donner la Cène. Jurieu avait cru aux voix célestes, qui de la part de Dieu confirmaient les fidèles dans leur désir de persévérer. C'est lui évidemment que Benoît stigmatisait comme un Montaniste ressuscité : en prenant le parti des miraculés des Cévennes, il rabaissait en quelque mesure les représentants normaux de l'Eglise déchue.

Les *Lettres Pastorales* se trouvèrent confirmées et complétées par un ouvrage plus considérable. Le pasteur Gaultier de Saint-Blancard, dont l'activité avait déjà secondé celle de Jurieu, publia, sans doute dès 1687, son *Histoire Apologétique, ou défense des libertés des Eglises Réformées de France*. Le livre était dédié à l'Electeur de Brandebourg, sans que l'auteur ait voulu se nommer. Gaultier, l'un des ministres qui « étaient allés raconter la persécution à toutes les Cours de l'Europe », voulait avant tout, comme avait fait Brousson dans son *Etat des Réformés*, expliquer aux princes protestants (I) « la nature des édits de pacification, et en particulier de l'édit de Nantes » et (II) retracer les mesures illégales et scandaleuses qui avaient accablé les protestants avant même que l'édit eût été cassé. Mais une IIIe partie (formant le second tome de l'ouvrage) exposait aussi les « Persécutions de France depuis la révocation de l'Edit de Nantes » et offrait une narration suivie des événements du Languedoc[1]. Bien que l'auteur, et dans les termes mêmes de Jurieu et de Benoît, insistât sur les desseins cachés poursuivis par Dieu dans la conservation des pasteurs, le tableau qu'il présentait du zèle des prédicants concentrait sur ces derniers toute l'attention de ses lecteurs.

Une dernière circonstance enfin attisa le débat. Les Nouveaux Convertis se réveillaient partout. Comment donc les ministres osaient-ils incriminer l'ingratitude ou l'apostasie irrémédiable de leurs troupeaux ? La *Lettre Pastorale* que Jurieu data du 15 mars 1688, marque chez lui un complet changement de front. Un religionnaire du Poitou en annonçant que des cultes secrets secélébraient maintenant dans sa province, avait écrit à son correspondant de Hollande : « M. Jurieu se plaint fort de ce qu'on ne quitte point le royaume [2] ? Peut-être que Dieu ne l'a pas jugé

1. Le volume intitulé *Recueil de plusieurs Edits...*, qui est de Gaultier, se donne pour la suite de l'*Hist. Apol.* Nous en avons vu une édition de 1687, qui fixe par conséquent la date de la première édition (inconnue) de l'*Histoire*.

2. Jurieu avait écrit en effet (*Let. Past.* du 15 fév. 1688): « Quand la délivrance devrait arriver demain, vous devriez partir aujourd'hui. »

à propos, et qu'il veut se servir de nous pour relever son Eglise désolée ». Ce mot ouvrit au pasteur des horizons nouveaux. Sa *Lettre* entière du 15 mars, est un *Avis sur la nécessité de faire des assemblées pour prier Dieu*. Le 1er avril, une autre *Lettre Pastorale* justifiait le nouveau mot d'ordre : « Si Dieu nous a donné quelque intelligence des prophéties, vous êtes les Deux Témoins morts sur la place de la grande cité, morts, non pas ensevelis. La résurrection viendra, et elle sera prochaine. Dieu aujourd'hui semble se disposer à relâcher de sa sévérité et son esprit commence à rentrer en nous en divers endroits. Il faudrait pousser Dieu sur cela par des dévotions ardentes et réitérées ».

Reste la question brûlante. « Vous direz que vos pasteurs ont bien mauvaise grâce de vous exhorter à des actions de vigueur pendant qu'eux-mêmes ont témoigné tant de faiblesse et y persévèrent ? » Jurieu, dans sa réponse, ne va guère plus loin que Benoît. Il était pasteur, lui aussi. Il réserve l'avenir, et il se borne à un souhait. Toutefois le nom des prédicants vient sous sa plume. « Nous espérons que vous ne serez pas réduits à la nécessité de vous faire des pasteurs par des voies extraordinaires pendant qu'il y en a de tout faits par les voies ordinaires » [1].

1. *Let. Past.* II, pp. 350, 354.

CHAPITRE III

LA QUESTION DU RETOUR DES PASTEURS

BROUSSON

(1687-1688)

Dans le débat où Jurieu hésitait à s'engager aussi complètement que Benoît, et où Benoît et ses amis devinaient en Jurieu un adversaire qui se déclarerait bientôt, le laïque Brousson prit une part que personne ne lui offrait. Il publia (août 1688) quatre *Lettres* composées un an auparavant, et qu'il avait déjà, sous leur forme manuscrite, adressées séparément à un certain nombre de ministres réfugiés. Il y exposait le résultat de ses méditations touchant la désolation de leurs Eglises et leur propre exil. Il s'y peignait lui-même tout entier, avec la raideur implacable de sa doctrine, l'inflexibilité de sa conscience, l'héroïsme de son cœur, et son absence de ménagements pour quiconque s'opposait à l'œuvre de Dieu [1].

D'accord avec Jurieu, Benoît, et Gaultier, il concède d'abord que la conservation des prédicateurs est un effet de la Providence, qui les réserve pour quelque grand dessein. Mais enfin, les « pasteurs ont été frappés et les brebis dispersées ». Dans ce

1. Voir Douen, I, 146. *La Lettre aux pasteurs de France réfugiés dans les Etats protestants.* (*Opusc.* p. 1), qui réunit les quatre lettres successives, porte à la fin la date du 4 août 1688. Douen pense que c'est là la date primitive de la dernière des quatre lettres, et sur la foi de Brousson lui-même (Douen, II, 443), il affirme que la *Lettre* a été imprimée en 1689. Mais : 1° Brousson en plaçant en 1689 également le sermon de Merlat qui répondit à ses Lettres (Douen, II, 445), commet sur ce point, une erreur de mémoire manifeste, car la *Défense* qu'il opposa à Merlat est datée du 1er septembre 1688 (Douen, II, 447). 2° Etant donné le rôle que jouent, à la fin des Lettres de Brousson, « les six premiers mois de 1688 », qui semblent encore dans l'avenir, il faut croire que la quatrième lettre a été écrite au moins à la fin de 1687. La date du 4 août 1688 est donc celle de la publication en un seul opuscule des quatre lettres, d'abord isolées. Après Douen et plus récemment, M. Lelièvre (*op. cit.*, p. 130), nous croyons devoir fournir de la *Lettre aux pasteurs* une analyse détaillée, composée presque entièrement d'extraits textuels.

terrible événement, Brousson a trouvé d'abord des profondeurs où il se perdait. Il n'en est sorti que par la considération que Dieu est juste en toutes ses œuvres, et que par suite la Révocation est un châtiment, et un châtiment mérité.

A l'égard des troupeaux, il s'était déjà exprimé dans ses premières Lettres circulaires avec la violence que l'on sait. Il répète une fois de plus ce que ses souvenirs lui rappellent de la tiédeur et des vices des protestants de France. Les autres chrétiens réformés et évangéliques (de Suisse, d'Allemagne ou de Hollande) ne sont pas meilleurs. Les uns (les luthériens), n'accomplissent pas leur devoir à l'égard des persécutés, les autres ne manifestent qu'une charité incomplète. Il n'y a que peu de personnes qui fassent paraître du zèle pour la manifestation de la vérité ; ceux mêmes qui connaissent leur devoir là-dessus ne s'en acquittent point, et ils souffrent avec peine que les autres (Brousson en particulier) s'en acquittent. C'est pourquoi s'ils ne se convertissent, ils périront tous semblablement.

Les anciens et les diacres ne valaient pas mieux que les fidèles dont ils avaient la charge. Les uns, n'ayant point de piété, ne pouvaient pas l'inspirer au peuple, les autres n'étaient pas propres pour corriger des vices dont ils étaient eux-mêmes atteints. Ils se liguaient parfois contre un pasteur austère, cherchaient des prétextes pour diminuer sa pension, le mortifiant à toute heure. « Il est donc équitable à certains égards que Dieu ait épargné les ministres, tandis que presque tous les anciens et les diacres étaient engloutis par ce déluge ».

Après avoir ainsi concédé aux pasteurs la justesse des griefs que par la bouche de Benoît ils avaient exprimés contre des Eglises timides et lâches, Brousson en vient aux ministres eux-mêmes. Malgré quelques premières précautions oratoires, il ne les ménagera pas davantage. C'est un vrai réquisitoire qu'il dresse contre eux.

Il s'en prend d'abord à leur doctrine. Une philosophie récente (le cartésianisme) les a infestés. Certains insinuent que l'esprit de l'homme est naturellement si éclairé que lorsqu'il s'applique avec soin à la recherche de quelque vérité il ne saurait se tromper. Le malheur est que lorsque ces nouveaux philosophes trouvent que l'Ecriture n'est pas conforme à leurs prétendues idées claires et distinctes, ils entreprennent de la tordre d'une manière honteuse pour l'accommoder à leurs sentiments. « Or il est certain que dès qu'une fois on s'est donné la liberté de soumettre le sens de la Parole de Dieu aux vaines

idées de l'esprit humain, il n'y a rien qu'on n'ose entreprendre ». Après avoir nié contre les termes exprès de la Bible que les bêtes aient le sentiment et la connaissance, pour ne voir en elles que des machines; que ce n'est pas le soleil qui fait le tour de la terre, mais que c'est au contraire la terre qui se meut autour du soleil[1], certains passent des secrets de la nature aux plus grands mystères de la religion. Ils sondent, pour les supprimer ou les atténuer, les doctrines de la trinité, de l'incarnation du Fils de Dieu. « La doctrine de la grâce universelle est née de ce même esprit de nouveauté ». Elle est une porte ouverte à l'orgueil humain. « Si (Dieu) voulait absolument convertir tous les hommes, il pourrait le faire. Personne ne pourrait résister à la force de son esprit qui pourrait vaincre la résistance des plus obstinés et leur inspirer l'amour de ses commandements. Mais il faut que sa justice s'exerce contre ceux qu'il a réprouvés suivant son décret. Dieu veut... que nous exercions notre charité envers tous et que nous fassions nos efforts pour les sauver tous, ce qui nous met dans la nécessité de prêcher l'Evangile à tous les hommes en général. Mais en même temps (il) se réserve d'appliquer sa grâce à tous ceux qui sont l'objet de son bon plaisir. »

Que si des dogmes nous passons à la manière de prêcher l'Evangile, poursuit Brousson, « hélas ! mes très honorés frères, que n'aurions-nous pas à dire sur ce sujet ? » Et, poursuivant les vengeances de Dieu, il rappelle les sermons qui n'étaient que belles pensées, que tours d'esprit, que jeux de mots, que citations des anciens docteurs de l'Eglise, que points de philosophie traités en passant, que termes barbares de l'école « qu'on peut appeler le langage de Babel », qu'expressions relevées où le peuple et les idiots (les simples) n'entendaient rien ; ce style, ce ton de voix et ces gestes de déclamateur qui faisaient perdre à la Parole de Dieu sa force... ; enfin ces prières (et l'Oraison Dominicale elle-même) prononcées d'une voix si basse ou avec tant de rapidité que les auditeurs ne pouvaient ni les entendre ni les suivre : profanation dernière, en vérité, puisque « le service divin ne consiste proprement que dans la prière, dans les actions de grâces et dans le chant des louanges de Dieu », et que le principal but de la prédication n'est que de disposer les hommes à s'acquitter comme il faut de ces devoirs religieux.

1. Voir Douen, I, 147, le texte même de l'argumentation de Brousson sur ces deux points.

Reste le chapitre « des mœurs et des qualités d'un très grand nombre de pasteurs ». Le prophète ne mettra pas ici plus de réserve dans sa colère. Les uns n'avaient point la vocation de leur état, les autres avaient scandalisé l'Eglise par leur impudicité, les autres durant le cours même de leur ministère étaient intempérants, aimant le vin et la bonne chère, les autres étaient bouffons, les autres étaient coquets, la conversation des autres n'était pas édifiante..., les autres étaient sans zèle et sans piété. Plusieurs ne chantaient presque jamais les Psaumes, ou les chantaient mal, les autres se montraient faibles, sans amour fraternel, négligents, orgueilleux, avares.

Bâville lui-même tenait les ministres en plus haute estime, quand il les comparait aux curés. Mais Brousson, « rongé du zèle de la maison de Dieu », tient à justifier Dieu de sa sévérité. « Il y avait pourtant parmi les pasteurs, de bonnes âmes, qui étaient distinguées par leur piété, et gémissaient dans la vue d'une si grande corruption. Mais... si chacun s'examine soi-même, il y en aura bien peu qui ne se trouvent coupables de quelqu'un des péchés dont nous venons de parler ». « Dieu ne voulait pas un tabernacle comme celui-là, c'est pourquoi il l'a démoli ».

Que les persécuteurs « qui sont les verges dont Dieu se sert pour nous frapper », n'infèrent point cependant de la confession de nos péchés que notre religion est mauvaise ! Sans aucun doute l'Eglise romaine est réprouvée. « L'Antechrist qui est l'ange de l'abîme, est le grand ministre du diable, comme Jésus-Christ, qui est l'ange du Grand Conseil, est le grand ministre de Dieu. Notre pauvre Eglise peut donc dire à la Babilon mystique : *Toi qui es mon ennemie, ne te réjouis point sur moi. Si je suis tombée, je me relèverai. Je porterai l'indignation de l'Eternel parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il ait débattu ma cause et qu'il m'ait fait justice. Au temps* donc *qu'il rebatira tes cloisons*, ô pauvre Eglise persécutée, *en ce temps-là les édits seront étendus au loin* »[1].

Jusqu'ici Brousson, comme il le dit lui-même, n'a considéré l'exil des pasteurs que « par rapport à Dieu »[2]. « Par rapport aux persécuteurs », il dit aux ministres, en leur appliquant un mot glorieux de la terminologie de l'Eglise : « Vous êtes des confesseurs ». Mais il ajoute, comme une restriction obligée : « aussi bien que les autres fidèles qui souffrent les mêmes choses

1. Michée VII, 8-11.

2. Ici commençait la troisième lettre.

pour donner gloire à Dieu ». Le laïque n'entend accorder à ces pasteurs dont toute l'Europe, selon Benoît, faisait l'apologie, qu'une gloire égale à celle des plus humbles protestants qui se sont expatriés comme eux. De cet honneur même, que va-t-il leur rester, s'ils considèrent maintenant leux exil « par rapport à leurs troupeaux ? » Car c'est ici le point essentiel. « Comme vous n'êtes pas de simples fidèles, mais des pasteurs, vous devez considérer si par votre retraite et par votre longue absence, vous remplissez tous les devoirs de vos saintes charges. »

Sans un mot violent, mais sans une hésitation, Brousson rappelle aux ministres tout ce que leur impose leur vocation de conducteurs de l'Eglise. L'une après l'autre il écarte les objections, en termes qui évoquent le souvenir de la *Lettre des réformés captifs*.

Les hommes leur ont défendu de prêcher ? mais Dieu le leur commande. Presque tous ceux qui étaient commis à leur conduite ont abjuré la vérité ? Mais aujourd'hui, les brebis sont prêtes à entendre la voix des pasteurs. Que les ministres ne disent point qu'avant de s'éloigner ils les ont averties et exhortées. Car s'ils ont conseillé l'exil la partie n'était point égale : « On vous a donné des passeports, mais on voulait retenir le peuple. Quelques-uns pouvaient bien s'échapper, mais il était malaisé que près de deux millions d'âmes pussent sortir d'un royaume où l'on les enfermait avec soin. Dans les autres Etats, on n'avait peut-être pas non plus le pouvoir ou la volonté de recueillir tant de monde. Cela même qu'on empêche nos frères de sortir de France doit vous faire juger que Dieu, dont la Providence conduit toutes choses, ne veut pas transporter son chandelier de ce Royaume là[1]. Quoiqu'il en soit, il suffit que vos brebis égarées y sont, pour vous obliger à les aller chercher. Quand il n'en resterait qu'une, il faudrait quitter toutes les autres pour aller chercher celle-là. »

L'histoire ecclésiastique parle assurément d'évêques qui ont fui, mais d'autres ont résisté. Notre Seigneur lui-même quelquefois, a fui également, mais il revenait ensuite, et les apôtres de même. Jésus-Christ veut sans doute que les ministres de l'Evangile usent de prudence. Mais il ne faut pas que la prudence dégénère en tiédeur et en couardise. « Le péril n'était pas moins grand qu'aujourd'hui, aux origines de la Réformation, puisque durant quarante ans on y brûlait tout vifs les prédicateurs. »

1. Expression empruntée à l'Apocalypse (II, 5).

Les pasteurs prétendront-ils qu'il vaut mieux pour eux s'abstenir, que risquer de tomber dans l'apostasie par la violence des tourments ? Ce serait douter de la puissance que Dieu ne refuse jamais à qui la lui demande ardemment. Qu'ils rallument dans la prière, le jeûne et les larmes, le don du Saint-Esprit qu'ils ont reçu par l'imposition des mains, et ils ne craindront ni le monde ni les démons. Dira-t-on que les brebis, en définitive, n'appartiennent point aux pasteurs ? Si elles ne vous appartenaient point, rétorque Brousson, vous seriez des mercenaires, et non des bons bergers (Jean X, 12, 13). Parlera-t-on enfin de « la force majeure » qui a contraint les ministres à cesser d'agir ? Mais si depuis longtemps les pasteurs avaient annoncé leur retour, repassé la frontière, vécu dans les bois et les cavernes, exposé leur vie pour instruire les âmes tombées, souffert le martyre lorsque la Providence les y eût appelés, peut-être que ces exemples auraient réveillé le courage de leurs troupeaux, et arrêté la fureur des ennemis. « Quand Dieu permet que les pasteurs meurent pour l'Evangile, ils prêchent plus hautement et plus efficacement dans le sépulcre qu'ils ne faisaient durant leur vie. »

« Mais enfin, puisque les loups ravissants sont entrés dans la bergerie, et qu'ils dévorent les brebis de J.-C., les fidèles pasteurs doivent s'armer de courage, aller vigoureusement combattre ces bêtes féroces et leur arracher la proie des dents ». Qu'ils fassent réflexion d'ailleurs sur les terribles reproches d'Ezéchiel (XXXIV, 2-10) « et sur ces autres paroles, qui dans leur sens mystique regardent tous ceux qui ne font pas leur devoir en cette occasion : *Israël, tes prophètes ont été comme des renards au désert, où ils cherchent les lieux forts*[1]. *Vous n'êtes point montés aux brèches et vous n'avez point radoubé les cloisons de la maison d'Israël, pour vous trouver au combat de la journée de l'Eternel* (Ezéch., XIII, 4. 5) ».

Un dernier ordre de considérations, que Brousson a gardées pour la fin[2] comme les plus graves à la fois et les plus pleines de promesses, nous révèle à nouveau l'importance extrême qu'il avait accordée aux conclusions de Jurieu.

Les Deux Témoins, explique-t-il, sont d'abord « le Vieux et le Nouveau Testament »; ils sont encore « les pasteurs qui rendent témoignage à la vérité », et enfin « généralement tous les

1. C'est-à-dire des tanières.

2. Ici commençait la quatrième Lettre.

fidèles ». La Bête qui monte de l'abîme, dans ces derniers et malheureux temps les a tués en ces trois différents sens. Les divines Ecritures ont été supprimées ; les pasteurs ont été vaincus ; les fidèles enfin ont été tués « en diverses manières » : spirituellement, par la peur ou par l'apostasie ; naturellement, par les massacres, les supplices, les galères ou la rélégation.

Il est clair, d'autre part, qu'au bout de trois ans et demi l'Esprit de Dieu fait espérer un changement fort avantageux, qui sera bientôt suivi de la destruction de l'Antechrist et de la nouvelle Babylone. De diverses computations, Brousson conclut que Dieu vraisemblablement « vivifiera ses témoins depuis environ le mois de décembre 1688 jusques environ le mois de mai 1689, environ lequel temps se fera leur grande et entière résurrection ». Peut-être aussi, les prophéties ayant souvent divers accomplissements dont le dernier est le plus complet, les Deux Témoins pourraient-ils ressusciter déjà *dans les six premiers mois de 1688*. « Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de temps à perdre..., mais il faut incessamment mettre la main à l'œuvre. »

Nous n'avons pas à nous demander quelles circonstances ont fait entrevoir à Brousson, en 1687, les symptômes d'une résurrection de l'Eglise. Lui-même ajoute : « Et en effet, l'Esprit de Dieu se sert de plusieurs faibles instruments pour travailler à ce grand ouvrage. » Il pense aux prédicants. La lecture des *Lettres Pastorales*, du livre de Gaultier, les lettres venues de France, peut-être les conversations de Serein, de Bonijoly et de Dombres, l'ont rempli d'une admiration sans bornes pour les hommes sans études qui ont suppléé à l'absence des pasteurs. Déjà, dans les pages qui précèdent, il a rappelé aux ministres « qu'ils peuvent apprendre tous les jours que Dieu suscite d'autres pasteurs pour ramener les brebis égarées », il leur a parlé « du martyre qu'ont souffert d'autres fidèles qui ont exercé leurs saintes charges ». Il va maintenant faire flamboyer sur leur tête une foudroyante menace, que lui suggère l'existence même des prédicateurs cévenols.

Il n'y a pas apparence, dit-il, que Dieu vivifie [au jour marqué] *tous ceux qui à cause de leurs péchés ont été vaincus et tués par l'Antechrist*. Il est donc bien à craindre que Dieu ne fera pas à tous[1] la grâce de les employer à son grand ouvrage. Ne peut-il pas en susciter d'autres du milieu même de ses ennemis ? Ne peut-il pas aussi en appeler d'autres du milieu de son peuple ? Ne voit-on pas

1. La pointe est ici dirigée contre les pasteurs.

déjà qu'il en suscite extraordinairement du milieu de ceux qui n'avaient point de part au ministère ? Ne voit-on pas qu'il en prend du milieu du peuple, qu'il les anime de son Esprit, qu'il met ses paroles en leur bouche, qu'il les enflamme d'un saint zèle, qu'il les remplit de force et de courage, et qu'il les envoie au milieu des loups pour leur arracher ses brebis ?

Par une dernière dérision, Brousson retrouve maintenant chez les prédicants les qualités essentielles qu'il a vainement cherchées chez les pasteurs.

Ces gens-là prêchent véritablement la Parole de Dieu. Ils ne connaissent et ils ne veulent connaître que cette sainte Parole. Ils la proposent avec la même simplicité qu'ils trouvent dans les Saintes Ecritures. Tout l'assaisonnement qu'ils lui donnent, c'est qu'ils l'animent d'un esprit de zèle et de ferveur qui, comme un feu sacré, pénètre et enflamme les cœurs de leurs auditeurs. Craignez donc, mes très honorés frères, que Dieu ne suscite de pareils ouvriers pour sa moisson. Vous voyez déjà l'accomplissement de ce que J.-C. avait prédit touchant les ministres de son Evangile, en parlant de ses disciples : *Si ceux-ci se taisent*, avait-il dit, *les pierres mêmes crieront*. Parce que vous vous êtes tus, les pierres crient déjà. Prenez garde, mes très honorés frères, que Dieu ne continue à les faire crier, qu'il n'en fasse même crier beaucoup d'autres, et qu'il ne vous laisse muets. Il les fait crier et pour confondre ses ennemis et pour vous émouvoir à jalousie. Si vous n'êtes pas sensibles à ce reproche, craignez qu'il ne vous rejette comme des pasteurs inutiles, comme des gens qui retiennent la vérité dans l'injustice, comme des serviteurs qui font son œuvre lâchement, comme des tièdes et des timides. En un mot, craignez, mes très honorés frères, que Dieu ne *choisisse les choses folles du monde pour confondre les sages, qu'il ne choisisse les choses faibles de ce monde pour rendre confuses les fortes, et qu'il ne choisisse les choses viles de ce monde et les méprisées, même celles qui ne sont point, pour abolir celles qui sont* (I Cor., I, 27, 28) ».

Les quatre Lettres de Brousson, réunies en une seule, et imprimées en Hollande en 1688, se répandirent dans tous les pays où les pasteurs français attendaient leur retour. « Elles eurent, comme le dit l'auteur lui-même, le sort qu'ont toujours eu les exhortations à la repentance : elles édifièrent les uns et irritèrent les autres ».

Brousson avait frappé juste, mais il avait frappé fort. Quelques ministres se révoltèrent, se déclarèrent outragés et se vengèrent par des injures. La ville de Lausanne abritait alors un ancien pasteur de Saintes, Elie Merlat, sorti de France depuis

1682 à la suite d'une condamnation que lui avait value un sermon jugé attentatoire à l'autorité royale. Merlat, cependant, n'était pas suspect de tendresse pour les mutins. Auteur d'un *Traité du pouvoir absolu du souverain*, il allait, au dire de Brousson, jusqu'à affirmer que « la femme d'Urie ne pécha point dans l'adultère qu'elle commit avec David, parce qu'elle ne devait point désobéir à son roi »[1]. Esprit rassis dans ses idées, sinon dans ses sentiments, Merlat tenait pour la stricte régularité dans les lois de l'Eglise et dans celles de l'Etat. Les chants miraculeux des Cévennes, le prophétisme du Vivarais, lui parurent tour à tour choses dangereuses ou ridicules. Il aimait à porter en chaire les questions philosophiques et à les traiter dans les termes de l'école. Brousson avait déjà témoigné, après l'avoir entendu, qu'il n'était point satisfait de ses prédications. Lorsque cet avocat illuminé, « qui donnait tête baissée dans quelques bagatelles et cérémonies superstitieuses », qui priait Dieu à genoux, lisait la Bible trois fois par jour, célébrait quotidiennement avec sa famille un culte où il chantait les Psaumes, se permit de juger si cruellement les ministres, de censurer leurs discours, leurs mœurs, leur activité passée et leur inaction présente, Merlat fut exaspéré. Du haut de la chaire, sans le nommer pourtant, il traita Brousson de présomptueux, de téméraire, de visionnaire, d'homme qui écrivait par un désir de vaine gloire, d'hypocrite, d'impie. Il soutint que puisqu'il n'était point revêtu du caractère de pasteur, et qu'il ne prouvait pas par des signes et par des miracles qu'il eût une vocation extraordinaire, il n'avait point le droit de parler ni d'agir comme il le faisait.

Content d'avoir écrit suivant sa conscience, Brousson poursuivait en paix la composition et l'envoi de ses *Lettres aux Catholiques romains*, dont l'achèvement lui tenait à cœur. Le discours de Merlat, et une réponse privée, aussi acerbe, qu'il reçut d'un pasteur qui gardait l'anonyme, le mirent dans l'obligation de se justifier par une nouvelle Lettre[2].

A Merlat, il répondit en excellents termes, mesurés et émus, que ses Lettres ne lui avaient été inspirées que par une absolue sincérité, qu'il demandait à Dieu, du plus profond de son âme,

1. Douen, II, 415. Voir sur l'emprisonnement de Merlat en France. *Bull.* II, 556, et surtout XLII, 385.

2. *Défense de l'auteur des Lettres aux pasteurs réfugiés* (*Opusc.* p. 116). Datée du 1er sept. 1688. Douen, I, 153.

qu'il lui plût de ne le faire travailler que pour sa gloire, qu'il n'avait garde de se glorifier des grâces qu'il avait reçues, et qu'à certain égard il les considérait comme un pesant fardeau. Quant à sa vocation, il lui suffisait, pour qu'il eût le droit de rendre témoignage à Dieu, d'être « chrétien, ancien de l'Eglise de Dieu depuis longtemps, confesseur de la vérité, craignant Dieu, ayant du zèle ».

Les grâces de Dieu ne sont pas tellement attachées aux personnes qui exercent les premières charges dans l'Eglise, qu'il ne puisse en faire part aux autres fidèles ; il ne se règle à cet égard que sur son bon plaisir... Si mes écrits sont conformes à la vérité et à la Parole de Dieu, on ne doit pas les rejeter sous prétexte qu'on a du mépris pour ma personne... Je sais, mes très honorés frères, qu'il y en a parmi vous qui trouvent mauvais que je dise que vous vous êtes tus, qu'à cause de cela Dieu fait maintenant *crier les pierres*... Mais pourquoi ne dirais-je pas que vous vous êtes tus ? La chose n'est-elle pas manifeste ?... N'est-il pas vrai aussi que Dieu a suscité et suscite encore tous les jours plusieurs laïques pour prêcher à vos troupeaux la vérité que vous avez cessé de leur prêcher ?

Après quoi, Brousson rappelle les circonstances dans lesquelles déjà, en plein Parlement de Toulouse, Dieu lui a donné le courage de confesser de sa propre bouche « cette même vérité, dit-il, que plusieurs de vous ne prêchaient plus »[1].

Merlat réfuté, Brousson se tourne vers son autre correspondant, anonyme. A vrai dire, il n'a pas grand peine avec lui. Le ministre n'a pas osé aborder le fond du débat. La personnalité de l'avocat, le rôle qu'il a joué en France en 1683 et l'outrance de son langage, lui ont fourni seuls d'aigres et ironiques arguments. Brousson nous a conservé quelques-unes de ses phrases textuelles :

« Vous péchez contre la sincérité, en qualifiant *Mes très honorés Frères*, dans une fréquente répétition qui est peut-être affectée, des gens que vous déshonorez autant que vous pouvez le faire, ce qui est comme si vous leur mettiez une couronne sur la tête, et que vous leur couvrissiez le visage d'ordure. Vous péchez contre la charité, en découvrant et en exposant à la vue du public la turpitude même de vos Pères, sur laquelle vous auriez dû plutôt jeter un manteau pour imiter l'exemple de Sem et de Japhet, au lieu de celui de Cham dont vous savez l'histoire et la suite. Vous péchez contre la vérité, en taxant Messieurs les pasteurs d'une manière assez commune et géné-

1. La plaidoirie de Brousson est de 1682. Merlat avait quitté la France cette année même.

rale, de quantité de choses dont la plupart sont, par la grâce de Dieu, du tout innocents. Vous péchez contre l'humilité et la modestie en vous érigeant en censeur et en vous élevant magistralement au-dessus de vos maîtres à qui vous faites des leçons d'école, comme à des personnes qui ignorent et leur métier et leur devoir, et qui s'égarent étrangement de l'un et de l'autre.

Vous agissez avec les pasteurs comme si vous sonniez contre eux le tocsin, et en effet s'ils sont tels que vous les dépeignez, et s'ils ont fait les choses que vous leur imputez, ils sont dignes assurément qu'on se soulève contre eux comme des gens du tout odieux... qui ont été infailliblement le principe et la cause de nos malheurs auxquels vous n'avez peut-être pas peu contribué, quoique vous ne vous en attribuiez rien ; j'en laisse le jugement à qui en a plus de connaissance que moi. »

En face de son adversaire inconnu, Brousson s'autorisa simplement de l'exemple des prophètes et des apôtres : « Il n'avait garde de panser à la légère la plaie de la fille de son peuple, et de crier : Paix ! Paix ! où il n'y avait point de paix ». Il défendit en quelques mots la conduite qu'il avait tenue à Toulouse en l'année 1683, et, répéta en toute simplicité : « Je suis persuadé, mes très honorés frères, que vous ne faites pas pour vos troupeaux, ce que vous devriez faire et ce que vous souhaiteriez sans doute vous-même de faire... Faites réflexion sur les choses qui vous sont représentées par ceux que Dieu a suscités en France pour y prêcher son Evangile à vos troupeaux. Votre malheur est plus grand que plusieurs de vous ne s'imaginent. » C'étaient toujours les prédicants qui fournissaient à Brousson le plus sanglant de ses reproches.

Une dernière attaque, personnelle, comme les précédentes, l'arrête enfin, et nous découvre les agitations de son âme. Il venait de se mettre sur le même pied que les prédicants de France, « ces pierres qui criaient ». Il ne contestait pas plus leur vocation que la sienne propre. Nous apprenons maintenant qu'il se demandait déjà s'il n'était pas appelé à exercer comme eux ce ministère providentiel auquel Dieu destinait des élus, tandis qu'il en écartait des tièdes et des réprouvés. « Puisque vous exhortez les pasteurs à aller en France pour y prêcher l'Evangile, avait écrit l'anonyme, vous devriez y aller vous-même le premier ; et s'il ne vous manque que la vocation, on vous la donnera facilement. » La réponse était brutale. Mais Brousson était trop loyal pour ne pas réfléchir quand un adversaire le mettait en cause, fût-ce pour se défaire lui-même d'une pesante responsabilité.

Il n'est pas à propos, dit-il, de nous décharger sur autrui de ce que nous sommes obligés de faire nous-mêmes. Je souhaiterais que Dieu m'eût donné et le talent qu'il vous a donné, et celui que j'ai reçu de sa grâce, et je voudrais en même temps pouvoir faire valoir et l'un et l'autre. Je combats en ma manière, et vous devez combattre en la vôtre... Je ne vois pas qu'en France je pusse faire pour l'Eglise ce que je fais hors du royaume... J'ai commencé un travail qui me paraît important et il me semble qu'il ne serait pas à propos de l'abandonner. Si néanmoins Dieu me fait connaître... que dans le royaume je puisse travailler plus utilement que dans ce pays pour l'avancement de son règne, je ne refuse point d'y aller et d'abandonner de nouveau ma vie pour son service. Je puis vous protester que mon esprit est sur ce sujet dans une grande perplexité. Je voudrais continuer ce que Dieu m'a fait la grâce de commencer, et je souhaiterais aussi d'aller visiter mes frères. Dieu veuille me faire connaître sa volonté et me donner de plus en plus la force de la suivre, afin que je ne fasse rien qui ne soit agréable à ses yeux et qu'il n'accompagne de sa bénédiction et de sa grâce. Je vous supplie de prier Dieu pour moi, comme je le prie sans cesse pour vous. Cependant souvenez-vous que chacun rendra compte pour soi-même du talent qui lui a été commis.

Brousson demeurait maître du terrain. La faiblesse des arguments qui lui étaient opposés, et qui témoignaient simplement chez ses adversaires d'une répugnance au martyre, qu'ils eussent mieux fait d'avouer tout de suite, la simplicité de ses réponses, et l'humilité réfléchie de ses derniers mots étaient de nature à gagner à la cause qu'il défendait toutes les âmes droites [1]. Les réfugiés de Lausanne, aiguillonnés par ses reproches prirent l'initiative d'une démarche collective auprès de tous les pasteurs exilés. Une Adresse qui ne portait pas de date, et chose plus curieuse, qui ne se donnait pas pour venir de Lausanne, partit de cette ville le 31 août 1688 [2]. Intitulée seulement : *Lettre des pasteurs et autres français réfugiés à .... aux pasteurs réfugiés à ...*, elle fut envoyée évidemment par paquets, aux comités les plus importants du refuge afin que ceux-ci, ayant mis en tête le nom de leur ville, en expédiassent à leur tour des exemplaires à des pasteurs, en de moindre localités [3]. Les réformés de Lau-

1. La polémique continua entre Benoit et d'Artis. Mais elle dut cesser. « Elle n'était pas agréable au public », dit Benoit lui-même. (*Hist. de l'Edit. de Nantes*, V, 943).

2. Un exemplaire de l'Adresse (*Pap. Court*, 17, L, f° 261), imprimé de 4 pages in-4° en deux colonnes, porte à la main l'indication : *Lausanne, 31 août 1688*. Voir *Pap. Court*, 28, II, f° 625.

3. Les ministres de Rotterdam (Douen, II, 174) annoncent, dans leur réponse à Lausanne qu'il enverront la lettre et le formulaire « à Messieurs nos frères qui sont dans les villes que vous nous marquez. »

sanne avaient ainsi voulu ménager l'amour propre de leurs collègues, et favoriser l'extension d'une entreprise qui perdait ainsi son caractère local. La lettre priait instamment chaque ministre d'envoyer à ses paroissiens de France une suprême exhortation. Il devait les supplier, ou bien de quitter le royaume pour venir aux pays de liberté, ou de servir Dieu purement, en renonçant à la messe, et en protestant qu'ils ne voulaient plus faire ce que la force seule leur avait imposé. Pour donner plus de cohésion à cette manifestation générale de tous les ministres épars, à l'Adresse était joint un Formulaire que les pasteurs n'auraient qu'à recopier, ou même à envoyer imprimé en France, après avoir inscrit sur le titre le nom de leur ancienne Eglise : *A l'Eglise Réformée de ... tombée dans l'apostasie*[1].

Une démarche de ce genre n'était point celle que Brousson avait souhaitée. Elle valait mieux cependant que le silence. Elle affirmait solennellement les liens persistants qui rattachaient par dessus la frontière les bergers aux brebis. D'ailleurs elle devait être suivie d'une seconde. Les pasteurs de Lausanne demandaient à leurs collègues, en leur envoyant les deux pièces, s'il ne serait point possible aussi « d'offrir aux troupeaux désolés de ne pas les laisser destitués de pasteurs, au cas qu'ils se relèveraient ».

Brousson n'était hostile à aucune des manifestations sincères de la piété. Le réveil spirituel des Nouveaux Convertis était l'objet dernier de ses efforts. Il s'appropria, semble-t-il, (peut-être l'avait-il suscité) le dessein des ministres français de la ville où il habitait, et rédigea de son côté une *Lettre à chaque Eglise réformée de France qui a succombé sous la persécution*[2]. S'humilier, vivre saintement, loin de tout contact avec Rome, attendre la délivrance et les jugements de Dieu qui approchent, compter sur la résurrection des Deux Témoins, au bout des « trois jours et demi mystiques » qui ne doivent pas être supputés trop curieusement, « mais qui finiront peut-être plus tôt qu'on ne pense », telles sont les exhortations « d'un frère que Dieu appelle en ces derniers temps pour veiller à la conduite et à la conservation de son Eglise », et qui s'acquitte de son devoir envers ses frères « afin d'être net de leur sang ».

1. A. Court, 28, II, 625, dit nettement que le Formulaire est la pièce dont nous transcrivons le titre.

L'original est *Pap. Court*, 17, L, f° 257 (4 pages in-4° à deux colonnes). Douen, I, 120, et II, 174, a cru qu'il s'agissait d'un formulaire d'abjuration, antérieur à 1688.

2. Datée du 10 septembre 1688. *Opusc.*, p. 57. Voir Douen, II, 170, qui a cru, à tort, que la Lettre de Brousson était le texte de l'Adresse envoyée par les pasteurs de Lausanne.

CHAPITRE IV

LA QUESTION DU RETOUR DES PASTEURS
LA GUERRE EUROPÉENNE

(1688 — Mars 1689)

Les événements politiques allaient compliquer la question du retour des pasteurs dans le royaume, qui n'avait encore été placée que sur le terrain religieux.

Lorsque Mirmand et le pasteur Bernard, après leur mission à Berlin, arrivèrent en Hollande pour y poursuivre leur députation (juillet 1688), le prince d'Orange y préparait l'embarquement de ses troupes pour la Grande-Bretagne où les protestants anglais l'appelaient à venir « rétablir la liberté » contre les menées catholiques de leur roi [1]. Louis XIV faisait déclarer que le premier coup de canon tiré contre les armées de Jacques II serait considéré par lui comme un acte d'hostilité envers la France. La Hollande entière prenait prétexte de cette menace et de l'alliance qu'elle révélait entre les deux souverains pour se déclarer prête « à défendre la Religion Protestante et les Provinces Unies ». Il était bien question à cette heure d'organiser des collectes pour les réfugiés de la Suisse ! Mirmand comprit vite que ceux-ci auraient moins à attendre de ses négociations que de l'entreprise du futur Guillaume III. Il rentra à Zurich après un voyage en apparence inutile. Mais il avait de bonnes raisons pour dire plus tard de l'affaire d'Angleterre : « [Elle] a été un plus grand bonheur pour nous que si la Hollande nous eût accordé un secours de cent millions » [2].

Le prince d'Orange, quand il s'embarqua (1. 11 nov. 1688) avec le maréchal de Schomberg, les sept cents officiers fran-

1. Les réfugiés français avaient d'ailleurs préparé son arrivée. Guillaume s'était tenu en contact avec eux par l'intermédiaire de Jurieu. Ch. Weiss, II, 42, 43.

2. De Chambrier, pp. 85-88.

çais, les trois régiments et l'escadron de réfugiés qui servaient sous ses ordres en vue d'une guerre sainte[1], emportait avec lui tous les espoirs de la Réforme européenne. Jurieu fut admis à prendre congé du prince, qui l'avait toujours honoré de sa protection et quelquefois employé à des démarches délicates. « Il prit la liberté de lui dire que si ses conjectures de théologien étaient bien fondées, il devait être maître de l'Angleterre avant la fin de l'année ».

Depuis un mois, les troupes allemandes, où des officiers français commandaient des soldats français, étaient massées le long du Rhin, prêtes à combattre pareillement pour le triomphe d'une cause sacrée.

Ceux des protestants qui avaient accepté les vues de Jurieu et qui fixaient le premier déclin du « règne de la Bête » au début de 1689 ou à la fin de 1688, eurent lieu de penser qu'ils loueraient bientôt la fidélité des promesses de l'Ecriture ou la sagesse de son interprète. D'autres, rebelles à des calculs téméraires, admirèrent simplement une providentielle coïncidence. Tous comptèrent que le succès des alliés serait celui de l'Evangile. La guerre de 1688, comme on l'a dit, prit l'aspect d'une guerre de religion.

Cependant, si partout les réformés firent des vœux pour les ennemis du roi, divers courants d'opinion se manifestèrent parmi eux. Les uns, respectueux de la stricte tradition monarchique, prétendirent attendre que l'œuvre de redressement fût accomplie par la seule marche d'événements auxquels il ne participeraient qu'indirectement. D'autres, plus passionnés, voulurent tirer un parti immédiat de l'aide qui leur venait des princes étrangers ; ils s'attachèrent à la fortune de ceux-ci avec une décision entière, et retenus encore dans leurs paroles publiques, accomplirent des actes ou se prêtèrent à des négociations que Louis XIV et ses agents qualifiaient de trahison[2]. En Hollande comme en Suisse, à l'étranger comme en France, en 1689 comme en 1683, les modérés s'opposèrent aux zélateurs,

1. C'est le mot d'un officier normand, Dumont de Bostaquet dans ses *Mémoires* (p. 194. Publiés par Read et Waddington. Paris, 1864). Voir également (p. 214) ce qu'il dit des sentiments d'autres officiers de Normandie qui dans le Pas-de-Calais, en vue des côtes de France, regrettent que le prince « n'aille pas encore secourir leur patrie qui est dans l'oppression », et (p. 215) les propos des Poitevins, qui sont persuadés que la flotte va faire une descente sur leurs côtes.

2. Douen (II, 86, 89) dit très justement : « Au XVIe et au XVIIe siècles, la religion passait avant la patrie. Le sol natal n'est devenu sacré que depuis que la persécution religieuse a cessé. »

Phot. G. Cord

La Cam de l'Hospitalet

(Voir p. 331)

paralysèrent souvent leurs efforts, traversèrent leurs projets les plus audacieux, compromirent peut-être des succès qui auraient coûté trop cher au royaume. Ils étaient sages, d'un loyalisme étroit, mais leur conscience politique opprima leur conscience religieuse. Leur circonspection eût laissé périr sans retour les Eglises de France. Les seuls zélateurs, il faut le reconnaître, ont la gloire de les avoir conservées.

L'agitation provoquée par les Lettres de Bousson et par le livre de D'Artis, fournit aux deux partis une rapide occasion de justifier leur attitude.

A Berlin, le projet de Lausanne fut jugé trop bénin, et accueilli avec une froideur marquée. Les collègues de D'Artis trouvèrent bien tiède la proposition qui leur était transmise. Le Formulaire ne fut point de leur goût. Par pure politesse, ils prirent la peine d'en rédiger un autre ; mais leur sentiment, qu'ils avaient exprimé moins rudement dans leur réponse officielle, nous est connu par Gaultier, qui écrivait (31 octobre) à M. Saurin, de Zurich : « Nous leur avons répondu que nous croyons ces lettres fort inutiles, et qu'il ne s'agissait plus d'écrire, mais d'envoyer des pasteurs en France »[1].

La réserve des pasteurs de Rotterdam (ils n'avaient pas pris l'avis de Jurieu) leur fut au contraire commandée par les allures séditieuses du projet. Dans une lettre pleine en apparence de respect et de reconnaissance, ils déclarèrent (23 sept.) que chacun d'eux avait déjà écrit à ses fidèles, qu'ils étaient prêts d'ailleurs à continuer, mais qu'ils ne voulaient pas d'un Formulaire unique, chacun devant parler un langage différent à ses propres ouailles. Au surplus ils entendaient procéder avec les précautions que la conjoncture présente demandait d'eux, évitant avec soin de donner lieu aux oppresseurs de leurs troupeaux d'accuser ceux-ci d'intelligence et de commerce avec les ennemis de l'Etat, « ce qui leur attirerait sans doute de nouvelles et très cruelles persécutions ». En d'autres termes, la

1. Gaultier à Saurin, 20 octobre 1688. *Pap. Court*, 17, O, f° 27. Le Formulaire nouveau est mentionné dans une lettre de Gaultier à Mirmand (Zurich) du 1er décembre, 17, O, f° 31. Un Formulaire du même genre, et de la même époque évidemment, est conservé, *Pap. Court*, 17, U. Il est intitulé : *Lettre d'un pasteur à son troupeau, adressée à nos frères dévoyés de l'Eglise de... contenant dix avis importants pour la délivrance de l'Eglise.* Un exemplaire en fut retrouvé chez Soulier, de Mazet (Monoblet) C. 167. Il avait été adressé à l'Eglise de Ganges par le pasteur André Vial. Le même pasteur avait composé pour son Eglise une *Lettre de consolation* (17, U) et écrit une *Lettre* circulaire *aux protestants de France qui s'assemblent... pour conserver le flambeau de la vérité divine.* (*Ibid.*) (*Bull.* XI, 97).

guerre européenne leur ôtait tout moyen d'agir efficacement en France. Quant à promettre « à leurs tristes brebis », que des pasteurs leur seraient envoyés, il n'y fallait pas non plus songer : « C'est ce qui doit être remis à la prudence et aux mouvements secrets de ceux qui formeront cette courageuse entreprise, et non pas aux sollicitations de leurs frères ». Quelques pasteurs s'offrent déjà, et s'exposeront, « lorsqu'il y aura apparence de le faire avec fruit, et avec moins de dangers »[1].

« L'heure n'est pas favorable encore » ; telle était la dernière forme de la résistance que les pasteurs opposaient aux objurgations de Brousson. Un ministre de Hollande (?), « tout vieux et tout cassé », originaire du Midi de la France, et dont nous ne savons pas le nom, développa longuement l'argument dans une Lettre manuscrite que les *Papiers Court* nous ont conservée[2].

Il souhaite, et espère, le retour des pasteurs. Mais « il ne s'agit pas d'aller faire quelque petite assemblée à l'improviste, et puis de se retirer comme des carabins, il s'agit d'aller établir le règne de Jésus-Christ dans un grand royaume aux dépens de notre sang ». « Or, dit-il, je regarde nos troupeaux comme une armée entièrement défaite, qui a d'abord tourné le dos au jour de la bataille ». Tout le monde demeure dans le silence après tant de lettres écrites ; ceux qui reprennent zèle ne pensent qu'à sortir. Le pasteur Convers, qui a fait des assemblées à Paris et y a donné la Cène, n'a été regardé qu'en tremblant. « On n'eut point de repos qu'après que l'on l'eut vu partir, et qu'on l'eut comme chassé »[3]. Les laïques aussi qui ont fait la fonction de pasteur avec quelque succès, ont été forcés par leurs auditeurs à se retirer. « Nous savons de science certaine que tous ceux qui ont quelque soin de leur salut se préparent à sortir au mois de mai prochain, s'ils ne voient pas venir la délivrance que les mouvements de l'Europe leur font

1. *Pap. Court*, 15 (Douen, II, 173).

2. 17, L. f° 263. *Lettre d'un pasteur à un autre sur le retour des pasteurs en France.* La lettre est de la fin de 1688, au plus tard de janvier 1689. Elle parle des cris que les élus poussent à Dieu *depuis trois ans passés.*

3. Le ministre Convers n'est point nommé dans le livre de Douen. L'auteur de la lettre dit tenir le propos de Convers lui-même. « L'illustre Madame la marquise de Regné l'a connu à Londres. Il est maintenant ministre dans ce pays, d'où il est né ». (S'agit-il de la Hollande ? la lettre parle ailleurs « d'officiers qui viennent ici acheter des chevaux »). Nous n'avons pas trouvé de ministre du nom de Convers dans les listes des pasteurs dressées par L. Auzière (Bibl. du Prot.)

espérer ». Enfin, « les principaux de chaque troupeau », sans lesquels on ne peut rien faire, ne manqueront pas, « on n'en peut pas douter sinon qu'on veuille s'aveugler de gaîté de cœur », de s'opposer, comme ils firent il y a cinq ans (1683), aux efforts courageux des gens de bien, d'alléguer qu'on veut tout perdre, qu'il y a encore des mesures à prendre. » Pis encore : « *Quand ils verraient qu'ils n'en seraient pas crus*, ils *découvriraient tout aux Puissances, et après avoir sacrifié leur salut à leur repos, ils lui sacrifieraient encore et les pasteurs et les assemblées* ». Les Nouveaux Convertis ont horreur de l'Eglise romaine, mais ils redoutent surtout les dragons. La présence d'un ministre ne leur ôterait pas cette peur. Ils n'oseraient même pas lui donner retraite.

Après avoir ainsi parlé des pauvres fidèles de France en termes aussi durs que Brousson lui-même, mais avec du mépris en plus, le vieux pasteur juge avec la même rudesse ses propres collègues. Ils délibèrent actuellement...

Qu'il y a loin de parler, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, etc., à aller s'exposer en France à un danger de mort presque inévitable ! Franchement, je tremble, en pensant à tout ce que j'ai vu dans nos Synodes, dans nos Consistoires, dans nos Assemblées secrètes, dans nos prisons, en un mot dans tous les endroits difficiles où nous nous sommes trouvés en France ces dernières années, lorsque nous avions encore des édits, des troupeaux, des retraites. J'ai d'ailleurs bien moins bonne opinion de notre courage que je ne l'avais alors, et ce qu'il y a à faire pour notre rétablissement est beaucoup plus difficile et plus dangereux que ce qu'il y avait à faire pour notre conservation... Il faut des pasteurs très convaincus. En connaissez-vous beaucoup ? Pour moi je vous avoue que je n'en connais guère et le peu que je connais, je suis d'avis qu'on le ménage et qu'on craigne de s'en voir privé à l'heure du combat, pour les avoir laissés mourir dans les escarmouches.

Quant à « notre ennemi », poursuit le pasteur, il est précisément dans l'état où la prudence veut le moins que nous entreprenions de le combattre. « La Cour est toujours entêtée de ce qu'elle appelle le grand dessein, elle voit un profond calme au dedans, elle étend ses conquêtes au dehors avec un succès surprenant[1] ; elle est mal avec la Cour de Rome, elle craint les moines et flatte le clergé ; elle a tout le sujet du monde de croire

1. Le Palatinat était envahi.

que la campagne prochaine[1] ne se passera peut-être pas qu'elle ne soit forcée à se relâcher de la fureur avec laquelle elle nous traite. » Ce sont là autant de raisons pour qu'elle profite de ses derniers avantages, et dans sa politique « si raffinée », elle profiterait du retour des pasteurs pour mettre la main sur tous.

La conclusion est donc que « celui qui croit, ne se hâtera point, mais qu'il attendra encore un peu de temps jusqu'à ce que celui qui doit venir vienne ». Le pasteur, à dire d'ailleurs tout ce qu'il pense « croit qu'il viendra bientôt, et que le grand jour qu'il va donner à la vérité fera disparaître dans peu de temps le fantôme du papisme que l'ignorance a formé et qu'elle soutient. C'est par là que Dieu vengera ses fidèles de la manière qu'ils le souhaitent ».

Après avoir transposé en espérances rationnelles l'apocalyptique de Jurieu et de ses amis, l'auteur de la lettre termine par ces mots fort méchants, qui montrent de quelle façon le plus fougueux des zélateurs était traité par quelques-uns de ses collègues :

Que notre excellent M. Jurieu va être content, si les choses arrivent ainsi, précisément dans le temps que son illustre grand-père et lui nous les ont promises ! Assurément il aura besoin de toute son humilité pour ne pas tirer vanité de cette vive lumière à la faveur de laquelle il a pénétré les ombres sacrées de tant de prophéties. Je pense qu'alors ceux qui ont osé le blâmer de témérité ne pourront en tout cas s'empêcher d'admirer son bonheur.

Pendant que des pasteurs mettaient leur vie à un si haut prix, il faut relever cette circonstance extrêmement curieuse qu'en Allemagne et en Suisse des laïques s'offraient à rentrer dans le royaume, et que certains comités de réfugiés s'efforçaient de les retenir. Le 1er décembre, Gaultier écrit de Berlin à Mirmand, en lui rappelant une lettre antérieure : « Vous aurez vu que notre pensée est conforme à celle de MM. de Zurich, savoir de n'envoyer personne en France, non pas même des pasteurs, que cela ne se fasse de concert et avec délibération. Nous croyons qu'on ne saurait prendre aucune mesure jusqu'à ce qu'on ait vu quel sera le succès des affaires d'Angleterre »[2]. Le 8, il répète en se corrigeant : « Je vous recommande à mon tour ce que vous

1. Les troupes ne combattaient pas pendant l'hiver. Il s'agit de la campagne qui reprendra au printemps de 1689.

2. *Pap. Court*, 17, O, f° 31.

m'avez recommandé tout le premier, c'est d'empêcher qu'on n'entreprenne d'aller en France que de concert. On craint que l'impatience de quelques-uns ne gâte les affaires, dès qu'on verra l'affaire d'Angleterre achevée, ce qui sera bientôt, s'il plaît à Dieu. Ce que je viens de dire ne regarde pas les pasteurs. Il faut y en laisser aller autant qu'il y en aura à qui Dieu mettra au cœur d'aller fournir cette carrière »[1].

Quels sont ces impatients ? Gaultier ne le dit pas. Sans doute des réfugiés pour qui le départ du Prince d'Orange a été le prélude assuré de la délivrance. Ils se proposent comme des émissaires bénévoles qui porteront les heureuses nouvelles, et qui seront les premiers à saluer la liberté reconquise.

Parmi eux, et sans doute à leur tête, nous devons compter quelques-uns des prédicants exilés. On a vu de quelle importance avaient été leur personne et leur œuvre dans le débat où Brousson était entré. Des ministres maintenant enviaient leurs travaux, cherchaient auprès d'eux la force d'accomplir leur devoir. Parfois même ils leur conféraient une dignité spéciale. L'adversaire anonyme de Brousson avait assuré celui-ci, non sans désinvolture, que s'il ne lui manquait que l'ordination pastorale, on la lui confèrerait volontiers. L'imposition des mains accordée à un prédicant en vue de son retour en France n'était pas en effet chose inconnue en Suisse au milieu de 1688. Nous verrons plus loin que dès la fin de 1687, Serein a reçu la consécration.

A la considération dont ils se sentaient entourés, s'ajoutait encore pour enflammer le cœur des prédicants, le souvenir de la traîtrise de Bâville. Devaient-ils laisser « leurs troupeaux » sans secours entre des mains si criminelles ? D'ailleurs, la guerre n'avait-elle pas dégarni les provinces des soldats appelés aux frontières ? et la persécution, « qui devait durer trois ans », n'approchait-elle pas de son terme ? Dans le temps que quatre ou cinq pasteurs passaient de la Hollande dans les Eglises du nord de la France, Vivent quitta les Provinces Unies pour la Suisse, où il savait devoir trouver d'anciens compagnons. Il y venait concerter avec ceux-ci son propre retour dans les Cévennes.

D'un extérieur rude, l'ancien régent de Valleraugue était capable, par son courage, sa verve et sa puissance religieuse, de se conquérir de solides affections. S'il parlait d'ordinaire son patois

1. 8 décembre 1688, 17, O, f° 35.

avec ses amis du Languedoc, il savait aussi s'exprimer en un français assez correct. De bonne et saine souche huguenote, possédant cette assurance qui est souvent le privilège des hommes de la campagne, nous pouvons affirmer qu'il n'éprouva nulle part le moindre embarras à raconter ses aventures, ni à dire ses espoirs nouveaux.

Il est naturel qu'en Hollande il se soit trouvé en relations avec Jurieu. Celui-ci, curieux de tout ce qui touchait aux assemblées du désert et aux manifestations étranges de l'Esprit, ne se lassait pas d'interroger. Vivent un jour put lui amener trente ou quarante auditeurs des chants miraculeux, qu'il avait, lui aussi, entendus résonner dans les airs [1]. Nous savons que le prédicant fréquentait aussi chez un autre ministre réfugié, Gabriel Mathurin [2], qui après avoir quitté son Eglise de La Réole, était devenu pasteur à Arnheim. Mathurin devait plus tard rentrer en France. Quand il connut Vivent il venait de publier (1687) sous le titre : *Les feuilles de figuier, ou vanité des excuses de ceux qui ont succombé sous la persécution*, un ouvrage dont le ton indigné, et la verve acerbe devaient plaire au Cévenol fougueux. Les sarcasmes dont il poursuivait une soumission prétendue nécessaire à la volonté du roi, trouvaient un écho dans le cœur du prédicant indignement trompé par les officiers de Louis XIV.

A Arnheim même, et en rapports étroits avec le ministre et sa femme Rachel Garrigue, vivaient deux frères et une sœur, tristes épaves de la famille Papus de la Verdaugie, de Chaignes près de Bergerac. Le père et la mère, un autre fils et sa femme, étaient alors prisonniers à Bordeaux [3]. Vivent se lia particulièrement avec Pierre, l'aîné des deux garçons exilés, qui avait dix-sept ou dix-huit ans. Il lui fit partager ses enthousiasmes et ses colères avec d'autant moins de peine que le jeune homme, était d'une profonde et touchante piété.

Nous ne savons rien de plus du séjour du prédicant en Hollande, et nous ignorons ce qu'y devinrent Antoine Berthezène, Chapus et Carrière. Lapierre, après avoir vu Jurieu, alla à Berlin, peut-être pour y rejoindre un membre de sa famille. Bringuier

1. *Lettres Pastorales*, III, 87.

2. Voir Dossier Papus, C. 174. (Lettres publiées en partie par D. Benoît. *L'Eglise sous la Croix*, 2e Edition, pp. 61-64). Sur Mathurin, voir Douen, I, 219, à compléter et à corriger par *Bull.* XXXI, 327.

3. Il est question de la *belle-sœur* du jeune Pierre Papus, et aussi de *son frère Lafon*, tous deux prisonniers. Nous entendons : son frère, marié à une Lafon.

demeura dans les Provinces Unies, mais il ne s'offrit pas à affronter une seconde fois les périls qui l'avaient menacé pendant un an et demi [1]. Dès les premiers préparatifs de Guillaume d'Orange pour sa descente en Angleterre, Vivent au contraire saisit avec passion l'occasion de retourner dans ses montagnes. Dès le mois de juillet 1688, un espion du roi annonçait à Paris qu'il allait partir incessamment, pour se rendre par la voie de Francfort dans les Cévennes [2]. Il demeura cependant en Hollande jusqu'au mois de décembre. En vue de son activité nouvelle, il sollicita des pasteurs la consécration régulière. « Le Synode des Provinces Unies, dit Brousson, approuva le ministère qu'il avait exercé en France. » Cependant les ministres ne se prêtèrent qu'à un acte d'une valeur temporaire, et dont aucune trace ne se retrouve sur les registres officiels. Quelle que fût son admiration pour les prédicants, Jurieu comme tous ses collègues, attachait une importance extrême à la « vocation » émanée de l'Eglise dans les conditions ordinaires. La rentrée des prédicants dans le royaume l'intéressait d'ailleurs moins que celle des pasteurs, et lorsque le 10 décembre Vivent partit pour la Suisse, la lettre qu'il le pria de porter aux réfugiés de Lausanne ne mentionnait qu'à la fin, et sans insister autrement, Vivent lui-même et la dignité dont celui-ci venait d'être revêtu. Cette pièce, d'ailleurs, est caractéristique, en raison de l'attitude que Jurieu y prend à l'égard du prince d'Orange et de ses alliés.

Depuis un mois, les *Lettres Pastorales* parties de Rotterdam devenaient belliqueuses. Jurieu y faisait maintenant allusion à des sentiments qui de la piété passaient à la rébellion. Il a appris que les N. Convertis de Normandie ont été désarmés. « J'avoue, écrit-il, qu'il est difficile de croire qu'il soit resté des sentiments de fidélité dans des personnes pour lesquelles on n'a eu aucune compassion. Je veux espérer que vous n'êtes pas justement dans la disposition où vos ennemis croient que vous

1. Au début de 1689, son parent le Sr de Ricuniez (de son vrai nom Bringuier) qui habitait le Vigan, recevait de lui des lettres qui le rendaient suspect (C. 273). Claude Salendres, sorti avec Vivent, demanda le 17 août 1688, avec 38 autres confesseurs, un secours pécuniaire aux Etats de Hollande. *Bull.* XXXVI, 476.

2. Douen. II, 75 : Louvois à la Trousse, le 24 juillet 1688. Il le nomme « le ministre Yvain ou Vivain ». « C'est un homme fort petit mais assez carré ; il a le ventre gros, ne marche pas de trop bonne grâce mais comme s'il avait les hanches démises ; il a le visage plein et blanc, les yeux gros, les sourcils noirs, les paupières de la même couleur et avancées, la barbe noire et la fait raser tout à fait ; il porte une perruque noire et courte, parle son patois et fort vite, et a environ 26 à 27 ans ».

êtes. Mais quand vous y seriez, je ne m'en étonnerais aucunement et je ne saurais vous dire que votre ressentiment fût injuste puisqu'on a violé à votre égard tous les droits de la nature et des gens... Cependant, Dieu soit loué de ce qu'on vous a ôté vos armes. On n'aura plus lieu de craindre que vous en fassiez un mauvais usage ! ». Pas de sédition ! ni rien qui en ait l'apparence ! Mais « la terre tremble, qui sait si les murs de Babel ne seront pas renversés par ce tremblement ? » La prière publique s'impose en cette occurence. « Si vous ne profitez pas de la circonstance du temps pour reprendre vos communes assemblées, vous n'y reviendrez jamais, et vous ne mériterez pas que Dieu vous en fasse rencontrer un autre »[1].

C'est le même langage que Jurieu tient aux pasteurs de Suisse, dans la lettre dont il chargea Vivent. Sans craindre d'être accusé d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, il veut bénéficier de la situation. Ses idées sont exactement le contre-pied de celles que le vieux pasteur exprimait, à la même date, dans la Lettre que nous avons citée.

Jurieu donne à ses considérations la forme d'une réponse (qui ne lui avait point été demandée) au projet des pasteurs de Lausanne daté du 31 août. Sans plus de ménagements que les ministres de Berlin, il déclare que des lettres circulaires sont d'assez faibles moyens d'agir sur les protestants de France[2].

« Je crois qu'il faudra penser tout de bon, à faire passer en France des pasteurs, et cela sans attendre que les troupeaux le demandent, car vous savez que notre ministère nous oblige à prévenir les pécheurs. Si nous attendions que leur conscience se réveille, nous attendrions souvent bien longtemps. Jésus-Christ n'attendit pas que le Lazare l'invitât à travailler à sa résurrection, et les prédicateurs

1. *Let. Past.*, du 15 nov. et du 15 déc. 1688 : III, pp. 138, 190.

2. Voir *Pap. Court*, 28, II, 650. Il ne subsiste de la lettre aux *Pap. Court*, qu'une copie fort défectueuse, corrigée de la main de Mirmand ; une note, au dos, la donne comme étant de Jurieu (17, L, f° 269). Voici le début de la pièce : « De Rotterdam, le 10 décembre 1688. MM. et très honorés frères, bien que la lettre que vous avez écrite aux pasteurs réfugiés en ces provinces ne me soit pas tombée entre les mains, on m'a pourtant communiqué ce qu'elle contient, et l'on m'a dit que vous êtes d'avis qu'on écrive de tous côtés à tous nos troupeaux afin qu'ils se relèvent s'il est possible tous à la fois et de concert. Ce conseil est assurément très bon et très pieux, mais permettez-moi de vous dire que selon les apparences, il ne produira pas tout l'effet que vous en espérez et que nous demanderions. Les Lettres sont d'assez faibles recours contre les violentes tentations dont nos troupeaux sont agités : la honte tient bien contre les reproches d'une lettre, et elle a peine à résister à des reproches vivants et animés de la voix et de la présence de celui qui parle. Je crois donc...»

de l'Evangile ont prévenu les désirs des peuples païens. Supposé que les peuples de France ne nous rappellassent jamais, faudrait-il donc les laisser là éternellement ? Laisserions-nous mourir la Réformation ? Ne sommes-nous pas obligés à aller ranimer le zèle dans les lieux où il est mort et le souffler dans les lieux où il commence à se ranimer ? Au reste tant de peuples qui se relèvent, qui font des assemblées en tous lieux et qui souffrent le martyre, ne nous rappellent-ils pas suffisamment ? Je vous prie, MM. mes très honorés frères, de considérer que ce qui est arrivé depuis trois ans, est sans exemple durant les dix-sept cents ans qu'il y a que la religion chrétienne dure. On ne trouve point d'exemple, dis-je dans toute l'histoire, que des pasteurs chassés de leurs Eglises par la persécution aient été trois ans ou deux ans sans tâcher d'y retourner et sans envoyer quelqu'un pour travailler à la consolation de leurs troupeaux. Pour moi je soumettrai toujours volontiers mon jugement à celui de mes frères, mais il me semble pourtant que ce sera une flétrissure dans la postérité sur notre ministère, quand dans l'histoire de notre temps où l'on verra tant de martyrs et de confesseurs, il ne s'en trouvera aucun de notre caractère, au moins aucun qui ait souffert pour annoncer la vérité et prêcher la repentance à nos frères.

« Mais, quoi qu'il en soit du temps passé, quand nous aurions eu quelque légitime raison de nous tenir tranquilles, il me semble qu'à présent nous n'avons plus de légitimes excuses. Nous nous sommes toujours excusés sur la paix, et nous avons dit qu'il fallait attendre que le roi fût occupé et obligé de penser à autre chose. Voici le temps d'occupation pour la Cour : une guerre universelle se prépare, et la France s'y attend bien. On a de coutume de relâcher de la persécution en France dans les temps de guerre ; outre cela les révolutions d'Angleterre que nous regardons comme assurées, et la protection d'un prince irrité qu'on a poussé à bout et dont on redoutera la colère, obligera sans doute la Cour de France de changer de mesures. Il n'y eut donc jamais de circonstances plus favorables pour renvoyer des pasteurs en France.

Nous travaillons à cela dans ce pays ; il n'a pas encore plu à Dieu de bénir beaucoup nos soins là-dessus. Cependant trois ou quatre se présentent, et nous espérons qu'ils partiront incessamment. Le frère qui vous rendra cette lettre a été *aussi*[1] poussé d'un bon zèle pour recommencer les travaux de sa vocation extraordinaire dans les Cévennes, que Dieu lui a donnée, et *nous lui avons confirmé cette vocation pour le temps de la persécution*, par un acte, lequel il vous montrera[2].

1. C'est nous qui soulignons, comme aussi plus bas. Vivent est nettement distingué des pasteurs.

2. Le proposant Lafoux, dont nous parlons plus loin, désignait cet acte comme «une lettre de recommandation des ministres de Hollande pour tous les ministres, afin de lui rendre service». (C. 170. Dossier Lafoux.)

Je prie Dieu qu'il bénisse vos personnes, et qu'il vous fasse prendre les résolutions qui sont les plus utiles pour sa gloire et pour le relèvement de son Eglise.

La lettre de Jurieu ne termina point une discussion achevée dans le domaine de la théorie, mais que beaucoup de ministres trouvaient commode de prolonger sur le terrain pratique. La question était maintenant de savoir si le mouvement projeté serait organisé. Essaierait-on d'une manifestation générale, comme le souhaitaient les pasteurs de Lausanne, de Zurich et de Berlin? Les zélateurs de Hollande trouvèrent d'abord à la proposition des difficultés insurmontables. Jurieu annonça à Gaultier « qu'ils s'étaient réduits enfin à y faire aller quatre ou cinq qui s'étaient offerts d'eux-mêmes, sans la participation que d'un très petit nombre de personnes». Il le pria en même temps d'écrire en Suisse, afin qu'on y fît la même chose, c'est-à-dire qu'on y sondât en particulier ceux qu'on jugerait propres à ce grand dessein, et qu'ils se missent en chemin sans autre formalité [1].

L'un des pasteurs rentrés par la Hollande écrivit à Basnage, ancien pasteur de Rouen, des nouvelles si admirables de l'accueil qu'il avait reçu des anciens paroissiens de celui-ci, que les ministres de Rotterdam aussitôt, « résolurent de faire une assemblée une fois le mois pour pourvoir à la consolation des Eglises de France [2] ». Revenant sur leur premier avis, ils demandèrent à ceux de Berlin d'agir de concert avec eux. Bientôt, Gaultier, en informant Mirmand du fait, lui écrivit une lettre triomphante : « Nous nous sommes assemblés au nombre de quinze ou vingt pasteurs, qui ont tous témoigné qu'ils étaient en état de faire leur devoir, et il y en aurait eu qui se seraient offerts sur le champ, mais nous avons jugé à propos de donner à chacun le temps d'y penser. » « Je ne sais », ajoutait-il, non sans quelque compassion, « si ceux qui sont en Suisse s'éveilleront bientôt pour aller secourir nos paroisses, dont le courage les appelle

1. Gaultier à Mirmand, 8 décembre 1688, 17, O, f° 35. Voir pour compléter sur certains points ce chapitre : De Chambrier, pp. 122-150.

2. Le pasteur Malzac, qui faisait partie du Comité, communiqua à Mirmand les premiers résultats de son activité (Douen, I, 297). Le Comité se réunissait le premier lundi de chaque mois. Mais il ne s'était encore réuni qu'une fois quand Malzac écrivit (20 janvier 1689). Sur Matthieu Malzac, né à Uzès, min. de la Bastide de Goudargues en 1685, sorti de France avec un passeport du 30 oct. 1685, voir Douen, I, 296.

depuis si longtemps...»[1]. Les ministres de Londres manifestaient la même ardeur... dans leurs Comités[2].

Un pasteur de Suisse, tout au moins, se déclarait prêt au retour. Jean Modenx, ancien ministre de Marsillargues, banni en 1684 du Languedoc pour cinq ans, et interdit à toujours du ministère, comme complice des mouvements de l'année précédente, avait été autorisé, au début de 1685, à vendre son bien et à se retirer avec sa femme en Angleterre. Quelques semaines après son exil, et avant la Révocation, il était passé en Hollande, dans le dessein « de rentrer dans le royaume afin d'y fortifier les Eglises »[3]. A la fin de 1688 il était à Berne. Ardent, plein de zèle, et ayant toujours été porté dans les Synodes, selon Elie Benoît, aux avis les plus rigoureux, les *Lettres* de Brousson *aux Pasteurs* l'avaient violemment ému. Il suivait avec passion les progrès du réveil des Eglises de France. Les récits (hélas! embellis) de la ferveur des protestants de Paris, de la Normandie, du Poitou, de la Saintonge, du Haut-Languedoc, agitaient son cœur.

Quel bonheur, si je pouvais voler, écrivait-il à M. de Mirmand, je vous assure que je partirais dès à cette heure. Dieu nous appelle, assurément, il nous appelle même hautement ; j'espère qu'il nous donnera les moyens de répondre à la vocation extraordinaire qu'il nous adresse. Puisque le combat est lié, il n'y a plus à marchander, il faut donner, et donner de toute notre force. Nécessité nous est imposée, à mon avis, d'aller évangéliser en France, et je vous avoue, que je crains qu'il ne tombe quelque grand malheur sur les pasteurs qui pouvant y aller n'iront pas[4]... Cependant il est toujours vrai de dire que le vent souffle où il veut ; la foi de la confession et du martyre n'est point de tous, et il faut plaindre ceux qui ne la feront pas paraître, autant que les blâmer[5].

1. Gaultier à Mirmand, 26 janvier 1689 : 17, O, f° 60.

2. Un espion français annonçait (1688) que les ministres de Londres avaient fait le projet d'entretenir quarante pasteurs en France, qui se disperseraient dans les différentes provinces, et qu'à cet effet, ils avaient écrit en Angleterre, en Hollande et en Suisse des lettres circulaires pour savoir ceux qui voudraient accepter cet emploi. (Douen, I, 134). Le ministre d'Olimpies semble s'être occupé de ce projet. Voir plus loin.

3. Modenx est déclaré appelable par le Synode de Delft (5-8 sept. 1685). Sur Modenx voir plus haut, et De Chambrier (p. 109, et *passim*). Nous jugeons Modenx avec moins de faveur que Mme de Chambrier.

4. Phrase directement inspirée des idées de Brousson.

5. 17, L, f° 279. Lettre (sans date ni signature) à M. de Mirmand. Modenx lui envoie « la déclaration que M. de Noyers [Paul Cardel] fait signer à Paris aux

Quelques détails sur les « petits prophètes » du Dauphiné lui paraissent, s'ils sont exacts, « la chose la plus extraordinaire qu'on ait vue depuis le siècle des apôtres »[1]. Les assemblées des Cévennes, continuées pendant l'absence de Vivent, et malgré une répression violente, sont pour lui autant d'appels. « Si ce zèle ne se ralentit point, il sera bientôt temps de partir, et je ne pense pas que nous puissions laisser passer le mois d'avril sans aller nous mettre à la tête de ces violents fidèles pour vivre ou mourir avec eux... Il faut s'il se peut, que toutes choses soient prêtes pour le départ dès la fin de février, afin que pendant le mois de mars on prenne les dernières mesures pour le voyage »[2]. Il voit, à Berne « M. Vivent » qui revient de Zurich, où il a présenté aux pasteurs la lettre de Jurieu. Il s'impatiente des lenteurs d'un jeune ministre envoyé par le Comité de Rotterdam, et qui a pris sa route par la Suisse[3]. Manuel, ancien ministre d'Uzès, est à Zurich, il est également résolu à retourner en France. Modeux salue en lui, d'avance, son « compagnon de voyage »[4]. Il répète que « dès qu'il verra dans le Languedoc quelque chose qui approche de ce qu'on voit à Rouen, il partira incessamment, quand il devrait partir seul »[5].

Vainement, en réponse à son insistance, un correspondant de Lausanne met en doute la conversion de Rouen et des autres Eglises de Normandie, lui représente les cruautés qu'on exerce dans le Languedoc et le Dauphiné, le départ des Puissances pour le Vivarais où elles vont faire « une grande et terrible exécution contre ceux qui se sont assemblés pour aller ouïr de nouveaux prophètes ou nouvelles prophétesses dont trois ont été conduits au fort de Nîmes », lui demande de suspendre un temps son zèle, et de modérer son impatience[6]. Le 16 mars,

N. C. repentants » (voir Douen, I, 178). Une allusion aux assemblées de Castres, Mazamet et Lacaune, concourt avec l'indication précédente pour dater la lettre de la fin de 1688.

1. Modeux à Mirmand, 9 (?) janvier 1689 : 17, O, f° 50.

2. A Mirmand, 18 janvier 1689 : 17, O, f° 56.

3. « Dites à M. Gaultier que si les autres jeunes ministres qu'on envoie de Hollande ne font pas plus de diligence que celui qui a pris sa route par ce pays-ci, ils n'entreront pas en France longtemps avant moi. » (Sur ces pasteurs, voir Douen, I, 319). A Mirmand, 22 janvier 1689 : 17, O, f° 53.

4. *Ibid.* Il semble que Manuel soit venu de Hollande. Il était nommé en effet dans les papiers du pasteur Malzac, parti de Rotterdam (Douen, I, 324).

5. A Mirmand, 16 février 1689 : 17, O, f° 73.

6. M. de Méjanes à Modeux. De Lausanne, 19 février 1689 : 17, O, f° 77.

Modenx « compte que pour peu que le temps change, il faudra que plus de vingt ministres de ce pays-ci marchent tout à la fois le mois de mai prochain »[1]. Le 2 avril, il prie M. de Mirmand de recommander aux pasteurs de Zurich « M. Basset proposant, d'un fort bon caractère, pour le savoir, pour l'esprit et la prononciation, mais surtout pour le cœur. Il va à Zurich pour y être examiné et y recevoir l'imposition des mains... Il m'a assuré, dit-il, qu'il voulait passer en France. Il y a à Genève, un autre proposant d'un excellent caractère, qui a déjà appris ce qu'il faut souffrir pour le nom de Jésus-Christ, qui est dans le même dessein »[2].

Modenx cependant ne partait point. Peut-être se grisait-il de son enthousiasme et de ses projets, et n'avait-il pas la vocation du martyre autant qu'il le croyait. Il semble cependant qu'il fût sincère, et que l'approche du mois de mai, marqué par Brousson pour l'achèvement de la résurrection des Deux Témoins, fût la seule cause de la grandiloquence inquiète de ses démonstrations.

La raison matérielle de son retard, qui ressort assez de toutes ses lettres, c'est le manque de ressources. Par les « choses » qu'il souhaitait de voir « prêtes » avant de se décider à partir, il entend les sommes nécessaires à l'entreprise. Les guides coûtaient cher, le séjour aux Cévennes pouvait être dispendieux. Modenx estimait que le voyage de sept ou huit pasteurs demanderait 4 à 5,000 livres, qui seraient versées entre les mains de M. de Mirmand, pour les distribuer au moment du départ, ou les envoyer ensuite en France. Il suppliait Mirmand de les demander, ou tout au moins 4 à 500 écus, en Hollande ou en Allemagne. « Tant y a qu'on ne saurait absolument rien faire sans argent, et si nous n'en avons pas par votre moyen, je ne sais pas d'où nous en prendrons (18 janvier) »[3]. Il s'adressait indirectement à M. de Convenant (agent des Provinces Unies à Zurich), à Jurieu ; protestait qu'il était homme à partir, Dieu aidant, « avec de l'argent ou sans argent, dès qu'il verrait le

1. A Mirmand, 16 mars 1689 : 17, O, f° 91.

2. Modenx à Mirmand, 2 avril 1689 : 17, O, f° 105. On peut se demander si le proposant *Basset* n'est pas Bauzon, celui que Brousson appelle *Boisson*, et qui avait été à Berlin (Le 19. 9, février, Gaultier avait écrit à Mirmand, 17, O, f° 75 : « Nous avons ici un pasteur prêt à partir, et nous espérons qu'il y en aura bientôt d'autres »). Quant au proposant de Genève, il semble qu'il faille voir en lui Lafoux, dont nous parlons plus loin.

3. Lettres du 9 (?) janvier et du 18 janvier : 17, O, f° 50, f° 56.

temps », mais dans la même lettre posait encore le même problème : « 1° On ne peut pas envoyer des gens sans argent ; 2° on n'en saurait avoir dans ce pays-ci »[1].

Le 21 mars, M. de Chambrun répondit de La Haye qu'il avait écrit deux fois pour transmettre les demandes du pasteur, et vainement. Le 30, Gaultier avertit Mirmand qu'il était impossible aux réfugiés de Berlin de fournir le viatique aux ministres qui étaient en Suisse, et qu'une lettre de Jurieu lui faisait juger qu'on ne devait rien attendre non plus, à cet égard, de la Hollande[2].

M. de Mirmand n'était peut-être pas trop contrarié du retard, car il trouvait que le zèle des gens du Languedoc n'était pas suffisamment réglé. Dans le Vivarais, le massacre d'un capitaine et de ses soldats, le prophétisme déraisonnable des inspirés, avaient donné lieu à d'horribles tueries. Etait-il l'heure de partir ?

Modenx essaya d'une dernière supplication auprès d'un personnage qui nous est inconnu[3] :

J'ai dit et écrit que dès que les brebis que nous avons en France commenceront à bêler après leurs pasteurs, j'irais les consoler. Elles bêlent aujourd'hui, je le sais, je n'en puis pas douter. Y a-t-il rien après cela qui me puisse retenir ?... Ce qui me touche le plus, c'est de voir qu'il y a un grand nombre de pasteurs au delà de la Loire qui ont couru au secours des brebis affamées de ce pays là... Il n'en est pas de même au deçà de la Loire [au sud] ; les brebis y sont en plus grand nombre ; elles soupirent avec plus d'ardeur après la Parole de vie, cependant, elles croupissent misérablement, sans qu'aucun de ces pasteurs aient pitié d'elles. Voilà ce qui me fend le cœur. C'est ce pays là qui m'est tombé en sort. Il m'a été mesuré à la règle. J'en dois répondre au Souverain Pasteur sur mon âme... Si je ne vais pas bientôt évangéliser, non seulement la générosité des pasteurs qui sont au delà de la Loire rendra ma lâcheté inexcusable, mais aussi les artisans qui font la fonction de pasteurs en deça, s'élèvent contre moi et me condamnent.

Brousson avait déjà usé de l'activité des prédicants comme d'un argument grave contre la tiédeur des pasteurs. Modenx

1. Modenx à de Mirmand, 23 février 1689 : 17, O, f° 87. Il ajoute « Comptez qu'on a dit à Me Peyrol [avocat à Monpellier] et à moi, quand nous parlions d'un certain pasteur qui était en état de partir il y a deux ans, que comme il allait à pied, il n'avait pas besoin de grand argent. Cela rebuta si bien le pasteur qu'on ne put plus compter sur lui ».

2. 17, O, f° 92, f° 98.

3. Modenx à (?) 17, O, f° 113, sans date. Probablement de la fin d'avril 1689. (Voir De Chambrier, p. 140, la lettre entière).

tirera de leur ignorance et de leur insuffisance même, une raison de plus pour ne pas laisser les troupeaux sans ministre. Le zèle au Languedoc est mal réglé ?

Mais c'est cela même qui fait voir qu'ils ont plus besoin de la présence de leurs pasteurs. Dieu m'a fait, par sa grâce, ennemi de toutes les manières violentes... De plus, je crains extrêmement que ces prédicants, qui ont notre charge, ne sèment sans y penser de l'ivraie parmi le bon grain, et qu'ils ne gâtent la discipline et la doctrine elle-même... Tout se réduit... au danger où je m'expose. J'espère qu'alors, par la grâce du Seigneur, ma vie ne me sera point chère... Je ne crois point, du reste, être le seul pasteur que l'état de nos chères brebis rappellera auprès d'elles... Celui qui passera devant pour rompre la glace sera le plus heureux et le moins exposé. J'espère que ces deux Messieurs (?) me feront la grâce d'examiner de nouveau cette affaire.

L'affaire, si elle fut examinée, n'eut pas de suites. On va voir comment la Suisse ne pouvait rien offrir à Modenx, et pourquoi Gaultier et Jurieu se préoccupaient moins d'envoyer des pasteurs pour réveiller les troupeaux. Des circonstances nouvelles transformaient le premier dessein d'introduire en France des ministres en une entreprise insurrectionnelle.

CHAPITRE V

LA QUESTION DU RETOUR DES PASTEURS VIVENT RENTRE AVEC BROUSSON

(Janvier-Juillet 1689)

On se souvient que par deux fois déjà, le nombre écrasant des fugitifs accueillis par la Suisse, avait obligé les réfugiés de Lausanne à des ambassades auprès des princes Allemands. Il était passé en un seul mois de 1687 quatre mille personnes à Zurich. A Genève, à la fin de la même année, le quartier Saint-Gervais abritait plus de Français que de nationaux. Le dénuement était tel que des exilés avaient été contraints par la misère de repasser la frontière[1]. Aux infortunés venus de France s'étaient ajoutés quelques milliers de Vaudois. Traqués dans leurs vallées par le duc de Savoie, sur les ordres et par les soldats mêmes de Louis XIV, les « Barbets » avaient été entassés dans les prisons du Piémont. *Six à sept mille* y étaient morts en quelques mois. Les Bernois avaient réclamé le reste. Le plus grand nombre des réchappés avaient poussé jusqu'en Brandebourg (janvier et juillet 1688), les autres demeuraient à Berne ou à Neuchâtel.

La mission du pasteur Bernard et de Mirmand, interrompue par l'expédition d'Angleterre, avait été infructueuse. De toutes les collectes promises, celles de Hambourg et de Brême furent seules organisées. Encore l'argent recueilli à Brême fut-il gardé par la ville, qui le distribua aux réfugiés qu'elle hospitalisait, et la collecte de Hambourg, qui ne produisit pas le quart de ce que l'on attendait, ne devait parvenir à Mirmand qu'en juillet 1689[2].

1. Ch. Weiss, II, 187, 190. La Suisse avait surtout à héberger les réfugiés pauvres, les autres ayant, dès le début, marché jusqu'en Brandebourg.

2. *Pap. Court*, 17, L, f° 285 ; 17, O, f° 69. De Chambrier, pp. 89-103.

La guerre, barrant la route du Rhin, mettant des troupes en mouvement dans l'Allemagne entière, non seulement empêcha le transfert dans les régions du Nord des bandes affamées qui souffraient en Suisse, mais rabattit à Zurich des exilés déjà partis[1]. A la fin de mars 1689, les réfugiés de la Suisse « étaient réduits à la plus grande des misères et à la dernière des nécessités ». Les Etats de Hollande (avril) envoyèrent 4,000 livres destinés spécialement aux Vaudois. Lausanne, où ils s'étaient presque tous réunis, réclama une partie de la somme, comme étant « le centre des misérables ». « La quantité de malades que nous sommes obligés d'assister, disait M. de Méjanes, nous a complètement épuisés, et les magistrats et habitants veulent faire sortir tous ces malheureux parce qu'ils ne sont plus en état d'exercer envers nous la charité. Si cela arrive, ajoutait-il, une partie ne manquera pas de périr, et l'autre de retourner en France »[2].

Les Français, cependant, ne parlaient pas encore de rentrer dans leur ingrate patrie. C'étaient les Vaudois, qui ne consentaient pas à accepter leur exil. En vrais montagnards, à la vie âpre mais très spéciale, ils ne pouvaient vivre ni dans les landes du Brandebourg, ni dans les plaines de la Suisse romande. Arrachés à leurs Vallées par la volonté d'un roi étranger auquel ils ne devaient pas obéissance, et dont leur prince légitime n'avait pas osé enfreindre les ordres, ils sentaient plus odieusement encore que les sujets de Louis XIV l'iniquité de leur situation. Les groupements particuliers qu'ils formaient au milieu des autres réfugiés, s'essayèrent de bonne heure à une « rentrée » dont ils poursuivirent l'exécution avec une indomptable ténacité. Dès le mois de juillet 1687, 350 Vaudois réunis à Ouchy pour passer le lac Léman avaient été dispersés par le bailli de Lausanne. Un départ plus considérable, concerté pour la nuit du 9 au 10 juin 1688, fut empêché par le duc de Savoie, qui, d'accord avec les Valaisans, fit garder le pont de Saint-Maurice[3]. Les bandes vaudoises durent encore demeurer en

1. P. Reboulet (Zurich) à Brousson (*Pap. Court*, 15). 4 nov. 1688. « Nous venons d'apprendre que les Français ont pris Philipsbourg. Cela veut dire, Monsieur, que nos pauvres réfugiés ne pourront plus aller en Hollande ni en Brandebourg en sûreté. Nous avons sur les bras les frères du Piémont, sans parler de 74 personnes du Haut-Dauphiné qu'on a congédiées de Stuttgard. Ces derniers avaient semé 300 setiers de blé au Palatinat, mais il a fallu se sauver. »

2 *Pap. Court*, 17, O, f° 109.

3. De Rochas d'Aiglun, *Les Vallées Vaudoises*, p. 175. De Chambrier, p. 160.

Suisse. Le duc, craignant de leur part, et à juste titre, la reprise de leur premier projet, occupa le Chablais, fit croiser des barques armées sur le rivage méridional du lac, et se plaignit aux Bernois, qu'il accusait d'avoir favorisé l'entreprise[1].

La situation misérable des Français de la Suisse et la décision dont les Vaudois faisaient preuve inspirèrent à quelques réfugiés notables un hardi projet. L'idée leur vint qu'il serait possible d'exploiter contre le roi à la fois les colères des exilés, la haine des Nouveaux Convertis du Midi et le mécontentement enfin de tous ses sujets, même catholiques.

Le plan proposé n'était pas nouveau. S'il faut en croire un diplomate du XVIIIe siècle, il datait d'environ vingt ans. Pendant la guerre de Hollande, un certain Cerdan (?) du Vivarais avait pensé utiliser à la fois les Espagnols de Milan, la flotte hollandaise, et les Languedociens écrasés d'impôts, pour organiser une invasion étrangère dans la France du Sud-Est. La révolte du Vivarais, en 1670, aurait même été due en partie aux correspondances que Cerdan entretenait avec sa région d'origine[2]. Au temps du bombardement de Gênes (1684), quand l'Espagne et Guillaume d'Orange brûlaient de recommencer la guerre française, le comte de Melgar, gouverneur de Milan, avait consenti à examiner à nouveau des propositions analogues.

La révocation de l'édit de Nantes promettait de compléter l'esquisse primitive, en plaçant l'origine du mouvement non plus dans le Milanais ou sur les côtes, mais dans la Suisse française. Il s'agissait d'introduire dans le royaume une troupe choisie, secrètement formée dans le canton de Berne. Elle se grossirait, en Dauphiné, des insurgés de toute la France méridionale, des protestants exaspérés d'abord, mais aussi des catholiques, victimes également de l'absolutisme royal. Les bandes iraient se cantonner dans les Cévennes, qui deviendraient le foyer de l'insurrection et favoriseraient, dans quelque port à déterminer, le débarquement d'une petite armée.

On s'est accordé jusqu'ici[3] à attribuer le projet à un prince de la maison de Bourbon, Henri de Bourbon Malauze, marquis de

1. Rousset, IV, 55. (Lettre de d'Arcy, 31 juillet 1688.)

2. *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIIIe siècle*, par M. de Lamberty. Amsterdam, 1735. Tome III, p. 237. Ce Cerdan «était le même qui, sous le nom de Comte de Fonsenada, faillit d'être enlevé par les Français au milieu de la ville d'Amsterdam». La révolte de Du Roure, en Vivarais, fut due à des causes purement économiques. Voir De Vissac : *Chronique Vivaroise. Anthoine du Roure et la révolte de 1670*. Paris, 1895.

3. Ch. Weiss, II, 224, et Douen, II, 91 (d'après Lamberty).

Miremont, fort attaché au protestantisme. Le marquis avait quitté la France quelques mois avant la Révocation. Il aurait proposé d'abord à l'Espagne de s'emparer du port de Cette et d'y débarquer des troupes, puis en 1689, aurait fait soumettre au prince d'Orange un nouveau plan d'invasion, accueilli favorablement par le Maréchal de Schomberg et l'ambassadeur d'Espagne. A y regarder de près, le marquis de Miremont, si l'on en juge par son projet tel qu'il nous a été conservé, n'a fourni « qu'une ébauche générale et faite à la hâte ». Il semble même que par suite d'une confusion de noms certaines démarches de M. de Mirmand aient été attribuées à M. de Miremont[1]. A. Court concluait des pièces qu'il avait sous les yeux (les papiers de Mirmand) que le dessein avait été soumis au maréchal de Schomberg par le marquis de Venours et le ministre Gaultier dès le printemps de 1689[2]. Il est constant que la première impulsion vint de Londres, et à cette date.

Le 2 avril, M. de Venours, sans dévoiler encore tout le projet, informa Mirmand que les Vaudois du Brandebourg, formés en compagnie franche, avaient déclaré qu'ils étaient assez forts pour rentrer dans leurs Vallées, et pour s'y maintenir « pourvu que leurs amis leur fussent favorables ». Il lui demandait en même temps si les Vaudois de Suisse n'étaient point encore dans le dessein de revoir leur pays, et le priait enfin de l'informer sûrement « si l'on pouvait compter de faire considérablement des troupes en ce pays-là [la Suisse] et *si on n'y trouverait point quelques réfugiés dans la disposition d'aller en Dauphiné y faire un tour*[3]». Un mois plus tard, il désapprouvait Mirmand de vouloir remplir l'Irlande des hommes que la Suisse ne pouvait plus nourrir, et conseillait de les garder dans les lieux les plus proches de France « *et de tâcher même de former quelque petit corps pour être en état d'y entrer dans la première occasion qui s'offrirait* »[4].

Quel accueil ces vagues projets d'une invasion du royaume à main armée allaient-ils trouver auprès des réfugiés ?

Le Prince d'Orange était devenu sans effort Guillaume III, roi d'Angleterre et roi d'Ecosse. Jacques II avait fui devant lui.

1. Voir Ch. Weiss, II, 191, où l'erreur semble parvenir d'une source ancienne.

2. *Pap. Court*, n° 28, II, f° 996. Gaultier ne partit de Berlin pour Londres avec des instructions secrètes qu'en mai 1689. De Chambrier, pp. 122, 132.

3. De Venours à Mirmand. De Londres, 2, 12 avril 1689. *Pap. Court*, 17, O, f° 110.

4. *Id.* mai 1689, 17, O, f° 124. De Chambrier, p. 117.

Il ne trouvait plus qu'en Irlande une résistance sérieuse à sa nouvelle autorité. En détrônant un prince catholique, il avait gardé l'Angleterre à la Réforme [1]. En déclarant la guerre à la France (21 mai) il allait joindre les armées et la flotte d'Angleterre aux forces des nations coalisées contre Louis XIV. La primauté que l'Electeur de Brandebourg s'attribuait en 1685 parmi les princes évangéliques lui revenait maintenant sans conteste. Jurieu publia que le succès donné par Dieu aux entreprises du prince devait assurer les réformés de France qu'il était celui dont Dieu se voulait servir pour l'accomplissement de ses grands desseins [2]. Il écrivit au prince lui-même : « Je suis persuadé que V. M. répondra aux intentions de la Providence, qui est de le mettre pour Signe et pour Miracle en Israël ». Le prince mit à sa réponse (21 mars) une apostille de sa propre main : « Soyez assuré que je ne négligerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour protéger et avancer la religion protestante, et Dieu, j'espère, m'en donnera les moyens afin que je puisse sacrifier le reste de ma vie à l'avancement de sa gloire » [3]. La lettre fut naturellement copiée et répandue. Il n'était plus douteux que Guillaume ne fût un nouveau Zorobabel, choisi par la Providence pour rétablir Jérusalem [4]. Des prières s'élevèrent en France pour le succès définitif de son entreprise [5]. Des bataillons de réfugiés combattaient avec lui. Les protestants qui voyaient dans la chute du papisme en Angleterre le début glorieux de la résurrection annoncée pour l'année 1689, pouvaient-ils hésiter à travailler au succès d'une ligue européenne dont il était l'âme et à se faire ses auxiliaires fidèles contre un roi impie ?

Jurieu examina publiquement dans sa *Lettre Pastorale* du 1er janvier 1689 « la question s'il est permis de défendre sa religion par les armes », et il conclut sans ambages : « Si les lois de la nature autorisent tout homme à défendre par les armes sa vie, son honneur, sa femme et ses enfants, ses biens, sa patrie, qui doivent être sacrifiés à la religion quand elle l'exige, à plus

1. Voir une note des éditeurs des *Mémoires* de Bostaquet, p. 227, citant la lettre d'un jésuite de Londres : « Pour nous il n'y a plus ni foi ni espérance. Nous sommes f.... pour cette fois *(Siano futti per questa volta)* ».

2. *Let. Past.*, 1er janvier 1689. III, 208.

3. *Dict.* Chauffepié, art. Jurieu.

4. Douen, II, 275. Sermon prêché à Rotterdam.

5. Voir *Bull.* V, 405, une prière pour le succès de Guillaume d'Orange retrouvée à Châtillon-sur-Loire et qui provient très probablement de la Hollande.

forte raison cette religion peut-elle être défendue de la même manière »[1]. Dans *Les Soupirs de la France esclave*, dont une partie est sans doute aussi de lui, on peut lire la même année cette phrase : « Toute nation qui se fait un roi se conserve le droit de le défaire quand il va au delà des bornes de son devoir »[2]. Le 15 mars il écrivait dans sa *Lettre Pastorale*, en présentant la défense des officiers et des soldats réfugiés auxquels Guillaume avait recours : « Dans une guerre aussi juste qu'est celle-ci, nous nous croyons obligés de prêter nos mains pour défendre ceux qui nous ont fourni des asiles. *Nous sommes Français de naissance, mais notre patrie nous ayant déclaré la guerre, nous ne pouvons plus la regarder que comme notre ennemie* »[3].

Jurieu ne devait se porter que plus tard aux dernières conséquences d'une hostilité aussi ouvertement déclarée. Avant lui d'autres réfugiés allèrent à des extrémités qu'il n'avait pas d'abord prévues. Dès le mois de décembre précédent Gaultier avait proposé d'établir auprès du prince d'Orange, dans le plus grand secret, quelques personnes pour veiller au bien des pauvres Eglises de France. « Si les députés étaient bien choisis, disait-il, elles pourraient en tirer des avantages infinis, et *ils pourraient aussi n'être pas inutiles pour le service de son Altesse* »[4]. Le marquis de Venours, qui le premier, semble-t-il, avait lancé l'idée, affirmait à Mirmand que « seul le Parlement d'Angleterre pouvait... procurer les moyens pour secourir tous [les réfugiés] et *encourager même ceux qui sont dans l'oppression en France* ». « C'est là, Monsieur, disait-il, qu'il faut porter toutes nos vues »[5].

L'attitude aussi résolue des zélateurs devaient naturellement mettre hors d'eux les modérés. Lorsque Modenx apprit (9 janvier 1689) la proposition de Gaultier « d'implorer la protection du prince par des députés de tous les endroits où il y avait des

1. *Let. Past.*, III, 214. C'est nous qui soulignons.

2. Ces phrases devaient justifier la révolution d'Angleterre aux yeux des français catholiques qu'elle scandalait. Mais il est probable que ceux qui les avaient écrites en tournaient aussi la pointe contre Louis XIV. Douen, II, 83.

3. *Let. Past.*, III. 344.

4. Gaultier à Mirmand, de Berlin 26 janv. 1689 : 17, O, f° 60.

5. De Venours à Mirmand, de Hambourg, 20 déc. 1688 ; 17, O, f° 43 (voir une autre lettre du 29 déc. dans De Chambrier, p. 92).

réfugiés français » et crut comprendre (à tort) qu'il était question d'une démarche publique à organiser, il éclata[1].

Ne voit-on pas que députer au libérateur de la Réformation, c'est attirer une nouvelle persécution sur nos pauvres frères qui sont en France, c'est préparer des tortures et dresser des roues pour les ministres qui s'en iront ?... Ce fut la seule raison pour laquelle MM. Jurieu et Gaultier ne purent me persuader... que je devais avoir l'honneur de parler à ce grand Prince lorsque je passai à La Haye il y a tantôt quatre ans pour rentrer dans le royaume afin d'y fortifier nos Eglises... Ne vous souvient-il pas qu'une grande partie des duretés qu'on nous fit subir il y a cinq ans vint de la pensée que le projet [de Toulouse] mal exécuté, avait été concerté avec le Prince d'Orange ? Que serait-ce donc à présent, si une députation allait publier dans le monde que c'était de lui que partait la résolution d'aller prêcher en France ? La députation que votre ami propose et le retour des pasteurs en France pour rassembler nos troupeaux dispersés... sont deux choses incompatibles. Je les juge si incompatibles que si la députation se fait, on ne peut plus compter sur moi pour le voyage... Si Dieu m'appelle à souffrir je souhaite d'avoir cette consolation de penser que c'est uniquement comme ministre de J.-C. que je souffre, *sans qu'on ne puisse soupçonner raisonnablement d'être émissaire d'une puissance qu'on craint et qu'on hait encore plus que notre Religion.* Encore une fois, si on députe au Prince d'Orange, tous les ministres qu'on attrapera en France *seront regardés et traités comme des boute-feux.*

Modenx exposa longuement à Gaultier lui-même ses objections, et en attendant la réponse, déclara « qu'à dire la vérité, si ces Messieurs ne s'étaient pas résolus de se tenir loin des coups, ils ne penseraient pas à des députations de ce genre »[2].

Gaultier s'expliqua, concéda que si l'affaire ne pouvait être tenue secrète, il conviendrait de n'en plus parler, mais il insinua à son tour, à Mirmand « que la pensée de Modenx, il le voyait, était depuis longtemps qu'il ne faut faire le voyage que lorsqu'il n'y aura point de danger. Mais il y a bien des gens qui croient qu'il faudrait trop attendre pour cela »[3]. Modenx put bien ensuite réclamer avec insistance l'argent nécessaire à son départ, ni Jurieu, avec lequel il engagea une polémique analo-

1. Modenx à Mirmand, 9 janv. 1689 : 17, O, f° 54. C'est nous qui soulignons. De Chambrier, p. 108.

2. Modenx à Mirmand, 22 janvier 1689 : 17, O, f° 53.

3. Gaultier à Mirmand, 19, 9 février 1689 : 17, O, f° 75.

gue[1], ni Gaultier, ne devaient considérer avec bienveillance ce pasteur qui n'osait pas se mettre ouvertement sous la protection d'un prince qu'il appelait cependant le libérateur de la Réformation.

Pour Gaultier, Venours, Jurieu et quelques autres personnalités importantes des divers pays du refuge, la question du retour des pasteurs perdait de son caractère immédiatement religieux. Les ministres n'étaient plus destinés seulement à consoler ou à fortifier des âmes, mais à prêcher la guerre sainte, et à la préparer. Le projet du Marquis de Miremont s'expliquait nettement à cet égard[2]. « Il faut convenir d'un temps pour faire assembler les protestants dans quelqu'une [chacune ?] de ces provinces [Dauphiné, Languedoc, Cévennes, Vivarais, Albigeois] et en divers endroits, sous prétexte de prier Dieu, pour lequel effet il faut y envoyer des ministres, et faire que l'on se trouve au rendez-vous de chaque assemblée, armé sous prétexte de défendre les ministres. » Prier Dieu et défendre le prédicateur n'étaient plus l'essentiel, mais l'accessoire.

La plupart des pasteurs, même parmi ceux qui s'étaient offerts à rentrer dans le royaume, ne s'accommodèrent pas du nouveau mot d'ordre. Ils manifestèrent les mêmes scrupules, ou peut-être les mêmes craintes que Modenx. Dès lors ils n'apparurent plus comme les missionnaires les plus souhaitables. « Le roi [Guillaume] dit un *Mémoire* adressé de Londres à M. de Mirmand et à ses amis de Suisse, a su... qu'on jugeait nécessaire d'envoyer des personnes de confiance en France pour consoler et soutenir ceux qui sont dans l'impatience de l'attente de leur délivrance. On trouve assez de personnes, et capables d'exécuter ce dessein, *mais peu de ministres* »[3]. « Vous serez bien aise, écrit au même, dans une lettre particulière, le marquis de Venours, de savoir que nous trouvons des gens de confiance qui se dévouent pour s'employer à un si grand ouvrage. Vous ne serez peut-être pas surpris d'apprendre (pour moi, je ne l'ai pas été), que nous voyons *peu de ministres qui veuillent prendre ce parti, et entre vous et moi, j'espère plus de succès, en plusieurs égards, par d'autres personnes, que par ceux de ce caractère* »[4].

1. Modenx à Mirmand, 19, 9 février 1689 : 17, O, f° 75.

2. De Lamberty, *op. cit.*, III, 238.

3. Mémoire pour Mi[rmand] et cæ[tera] : 17, O, f° 167. Sans date (milieu de 1689).

4. De Venours (Londres) à Mirmand (Zurich) : 17, O, f° 165. Sans date (milieu de 1689. Juin ?).

Lorsque Mirmand lut ces lignes, il savait aussi, par son expérience, qu'en Suisse, à mesure que les circonstances transformaient les pasteurs désireux de rentrer en France en autant d'émissaires du prince d'Orange, ceux-ci se récusaient, tandis que des proposants, des prédicants, des laïques, s'offraient avec plus d'ardeur au retour.

***

Les vaines objurgations de Modenx semblent avoir cessé à la fin d'avril[1]. Des avis de Jurieu dont nous ignorons le sens, l'ont décidé à retarder son départ de quelques jours. Il parle encore de « ceux de ce pays qui veulent aller en France », et nomme parmi les hommes qui s'intéressent à l'entreprise l'avocat J. J. Peyrol, de Montpelllier, et le pasteur Isaac Teissier (de Saint-Roman de Codières) auxquels nous pouvons ajouter, pour le Canton de Berne, les deux pasteurs d'Uzès : La Grange dit La Borie[2], et Jacques Manuel. Les deux réfugiés laïques qui s'occupaient le plus activement de l'entreprise étaient M. de Mirmand à Zurich, et Jacques Cabrol à Berne[3].

A Genève également, un groupe de zélateurs travaillait activement. En 1689, un certain nombre des réfugiés de la ville s'enrôlent dans l'armée d'Irlande. Genève est le centre de ralliement des guides du Languedoc ; c'est aussi le foyer d'où rayonnent, dans tout le Midi, les encouragements et les explications apocalyptiques des Ecritures. Le *Baume de Galaad*, au dire de Brueys, a été écrit par un pasteur genevois. Les premiers « prophètes » du Dauphiné et du Vivarais seront examinés avec méfiance et tenus pour suspects par le Modérateur de la Compagnie, mais nous pensons cependant qu'il faut accepter pour vraie l'assertion de Brueys encore, à savoir que Du Serre, l'éducateur des jeunes inspirés, était en rélations étroites avec les réfugiés ou les ministres de la ville[4].

1. A cette date, il est préoccupé d'une affaire mystérieuse dont il parle à Mirmand en termes qui nous sont incompréhensibles : 17, O, f° 116.

2. Un jugement du 24 juin 1684 (Nîmes) avait condamné par contumace La Borie à être rompu vif.

3. L'ouvrage de Mme de Chambrier, nomme souvent Cabrol. Une note (p. 160. l'y donne comme étant probablement du diocèse d'Agde (de Montagnac : *Bull*) XXXII, 26). Si c'est lui qu'un espion dénonce en 1690 sous le nom de *Cabralles*, il aurait été du Comté de Foix (*Hist. du Langu.*, XIV, 1397).

4. *Hist. du Fanatisme*, I, pp. 100, 99.

Deux pasteurs des Cévennes, Jean Antoine Dautun (ancien ministre de Saint-Privat de Vallongue)[1] qui logeait chez le professeur de théologie Turretini, et François Durand (ancien ministre de Genolhac)[2], étaient désireux de regagner leur patrie où Durand avait peut-être fait une course rapide en 1687. Tous deux avaient entraîné l'adhésion d'un proposant. Louis Lafoux, originaire de Durfort, passé à Genève en juillet 1688, et inscrit à l'Académie de la ville comme étudiant en théologie[3]. Un autre jeune homme, Louis Bonnemère, de Montpellier, qui de l'exil avait déjà envoyé à des amis des exhortations manuscrites à la repentance, s'était lié avec le prédicant Serein. Celui-ci le mit en rapport avec Lafoux et les pasteurs, et Bonnemère promit qu'il rentrerait aussi[4]. Un proposant, encore, né à Genève, Jean-Pierre Boisson ou plutôt Bauzon[5], était, dit Brousson, « accouru du fond de l'Allemagne » où des circonstances inconnues l'avaient poussé. Peut-être est-ce lui, que Modenx, sous le

1. Dautun, né vers 1653, pasteur à Aigremont 1671-73, à Saint-Julien d'Arpaon, 1674-78 et à Saint-Privat, 1678-83. Condamné par défaut à la potence le 3 juillet 1684, Mort à Francfort-s.-le-Mein en 1714 (*Bull.* XLIX, 638, avec un signalement qui date de 1690). Bonnemère (dossier Bonnemère C. 170) le dit « ministre de Portes ». Ch. Dardier (*A propos d'une lettre d'un abbé à un pasteur*, Nîmes, 1883, p. 36), a publié une lettre de Dautun au professeur génevois Turretini, du 21 juillet 1686. Dautun était alors à Vangue, entre Berne et Bâle, précepteur chez un bailli de Soleure. Sa lettre est une condamnation de Jurieu qui ose interpréter les prophéties de l'Ecriture, et de Merlat, trop sévère pour les réfugiés, et qui d'autre part, touchant « le droit des souverains », se prépare, dit Dautun, au « Ludovicisme ».

2. François-Guillaume Durand (dit : Durand Foncouverte), né à Montpellier le 11 sept. 1649, ministre à Uzès (?) en 1679 et 1680, épousa à Uzès (25 fév. 1680) Anne de Brueys Foncouverte ; il obtient le 30 oct. 1685 pour lui et son fils Daniel François, âgé de 3 ans et 2 mois (sa femme n'est pas nommée), un passeport pour la Suisse. Ce fils demeura en France, fut élevé par les jésuites, obtint en 1700 le diplôme de bachelier en lois, et devint capitaine d'infanterie. Il épousa Marguerite d'Audiffret, fille d'un maître de postes de Montpellier et nièce du marquis de la Fare. Daniel François ou l'un de ses descendants sortit de France, car les petits-fils actuels d'un révérend de Guernesey, Daniel François Durand (doyen de l'île en 1794) portent les armes de Foncouverte dans leur blason. (Communic. Leonhardt Pomier ; *Bull.* XLIX, 638, corrigé par *ibid.*, p. 642).

3. Livre du recteur : « 14 août 1688, Ludovicus Lafon Durofortensis ». Dossier Lafoux, C. 170. Lafoux avait 26 ans en 1689. Il était le neveu du viguier Teissier, pendu à Lasalle.

4. Bonnemère avait 28 ans en 1689. Brousson, qui ne l'a pas connu, le donne comme « un proposant ». Il faut entendre le mot, sans doute, au sens de prédicant, car Bonnemère ne parle nullement de ses études. Dans un interrogatoire de 1690 il se dit cordonnier (une de ses lettres de 1685 est adressée à un cordonnier). (Dossier Bonnemère, C. 170).

5. Brousson dit : Boisson. Daniel Bas, prédicant, de Genève, dit : Bozon (*Pap. Court*, 17, B, 112). Bâville après avoir interrogé sa victime, écrit son nom : Bauzon. Une lettre de 1695 dit que Boisson « prêchait à Lausanne », en 1689 (*Bull.* L, 339).

nom de Basset, a recommandé à M. de Mirmand, et que les pasteurs de Zurich ont examiné, puis consacré. Comme lui, Lafoux eut le privilège de recevoir l'imposition des mains avant l'achèvement de ses études. Il était le cousin germain du pasteur Isaac Tessier. Ce dernier, auxiliaire à Arzier du ministre Cailler, obtint par le moyen de celui-ci un « brevet de Berne » enjoignant au Consistoire de Lausanne de « recevoir pour pasteur » le proposant de Durfort[1].

Peut-être Lafoux avait-il été seulement consacré en secret par quelques ministres de Lausanne gagnés à la cause que défendait dans leur ville Brousson. L'un d'eux au moins nous est connu, François Dubruc, exilé en 1685, après avoir défendu avec opiniâtreté son temple d'Aulas[2]. Comme Brousson, Dubruc se complaisait à des pratiques de dévotion minutieuses ou ascétiques. Une même forme de piété les avait liés l'un à l'autre.

Ces proposants et ces pasteurs étaient soutenus et encouragés dans leurs desseins par des prédicants de la première heure. Nous avons nommé Serein. Ajoutons ici Dombres, demeuré à Lausanne, Lapierre qui de Berlin, soit spontanément, soit sur un signe de Vivent, était revenu en Suisse, décidé à rentrer dans les Cévennes[3], et enfin Vivent lui-même, arrivé à Lausanne après un séjour à Zurich et à Berne[4]. Vivent avait à présenter aux pasteurs de la ville la lettre que leur adressait Jurieu. Mais il tenait aussi à y saluer Merlat de la part du pasteur Mathurin, d'Arnheim, qui l'avait connu[5]. L'ancien pasteur de Saintes s'était à demi réconcilié avec Brousson, après l'avoir invectivé. Il reconnaisait que dans le sermon auquel l'avocat avait dû répondre, « il s'était contredit ». Les vivacités de Merlat ne

1. Dossier Lafoux, C. 170.

2. *Bull.* XLIX, 641, avec un signalement de 1690.

3. D'après une lettre de Montpellier écrite en 1695. « Lapierre était en Hollande en l'année 1689, et ayant eu dans l'esprit de retourner en France pour prêcher il déclara son sentiment à M. Jurieu qui le persuada encore davantage de suivre cette inspiration. A Berlin, M. Gautier, ministre, lui avait déjà souhaité sa bénédiction et approuvé son zèle ». *Bull.* L, 339.

4. Le 22 janvier, Modenx, de Berne écrit à Mirmand à Zurich (17, 0, f° 53) : « M. Vivens m'a dit qu'il avait eu l'honneur de vous voir et qu'il avait présenté la lettre que M. Jurieu lui a baillée à MM. les pasteurs réfugiés à Zurich. Je vous avoue que j'ai été surpris de ne rien voir là-dessus de leur part ni de la vôtre. Faites-nous la grâce, mon très cher Monsieur, de m'apprendre ce que c'est ».

5. Dans une lettre du Dossier Papus (C. 174) la femme de Mathurin, Rachel Garrigue, prie Papus (en 1694) de faire bien des compliments à M. Merlat. « J'espère qu'il n'aura pas tout à fait oublié M. Mathurin et sa Rachel ».

doivent point en effet nous abuser. Il passait à Lausanne, en raison de la « sévérité de sa morale », pour aussi étrange, au moins, que Brousson. Il avait blâmé les pasteurs réfugiés de leur rhétorique vide, censuré vertement et châtié sans faiblesse quelques ministres scandaleux, et il jouissait, auprès des plus stricts des exilés d'un renom d'hospitalité et de dévouement qu'on ne soupçonnerait point à lire les jugements qu'il portait sur l'auteur des *Lettres aux Pasteurs*[1]. S'il gardait de l'aigreur contre ce laïque qui ne respectait pas les ministres établis et se disait inspiré de Dieu ; s'il craignait de le voir devenir « un visionnaire anabaptiste », il n'était point l'ennemi des prédicants de France. Il reçut Vivent avec amabilité, et lui fit même don des manuscrits de deux de ses sermons et de deux « analyses » que celui-ci emporta dans le royaume[2].

Nous ne pouvons douter que l'accueil fait par Brousson au célèbre prédicant et à ses amis, n'ait été plus chaud encore. Il voyait enfin le plus hardi de ses hommes dont il avait tant prôné le courage et la piété. La foi vibrante de Vivent, son énergie, sa rudesse même, son « esprit de prière » rendirent aiguë la crise de conscience qu'il traversait alors. « Ces fidèles serviteurs de Dieu, qui lui faisaient souvent l'honneur de le visiter, de conférer avec lui sur ce que les uns et les autres avaient à faire pour avancer l'œuvre du Seigneur », levèrent ses dernières hésitations et l'entraînèrent avec eux vers un peuple qui périssait sans consolateurs.

A son départ de la Hollande, Vivent ne savait rien encore, naturellement, du projet du marquis de Miremont. Il voulait rentrer en France pour empêcher le protestantisme de mourir, et ne comptait sur les ennemis du roi que pour attirer les troupes aux frontières et vider le Languedoc des dragons qui y avaient massacré les assemblées. Mais il est absolument certain qu'il fut instruit en Suisse du vaste dessein qui se préparait, et hors de doute également qu'il accepta ou proposa d'en aller faciliter l'exécution. Il s'engagea à fomenter l'insurrection dans les Cévennes pour le moment encore imprécis, où « ceux qui agiraient au dehors [des frontières] paraîtraient [dans le Dau-

1. *Mémoires touchant la vie de feu M. Merlat* (Manuscrit de la Bibl. du Prot.) et Ch. Weiss, II, 276.

2. Une analyse était un plan de sermon détaillé. Le tout subsiste encore dans le dossier du prédicant Paul Colognac C. 173. Peut-être Merlat les fit-il parvenir à Vivent après la rentrée de celui-ci.

phiné]. » Pas plus que Jurieu il ne trouvait d'objection à défendre sa religion par les armes. Il avait déjà réuni en France des auditeurs prêts à soutenir de pied ferme l'attaque des soldats. Il avait cheminé le fusil au col, avec des compagnons décidés à faire le coup de feu. Prêcher et se battre, c'était un idéal auquel le montagnard cévenol était gagné d'avance. Tandis que Modenx n'avait pu obtenir le viatique qu'il jugeait indispensable à son voyage, Vivent fut assuré d'une allocation régulière que Lafoux chiffrait à 500 livres par an[1].

Le comité des réfugiés de Lausanne, si pauvre pourtant, voulut participer à une entreprise qui rouvrait les portes de la frontière à tous les misérables qu'il ne pouvait secourir. Serein et Dombres, qui devaient partir avec Vivent, reçurent une pension qui ferait retour aux filles du premier, et à la femme du second, s'il leur arrivait malheur en France[2]. Lapierre, Dubruc (le seul pasteur de la troupe), Bauzon et Brousson, se déclarèrent aussi prêts à partir.

S'il fallait prendre à la lettre ce que Brousson dit de lui-même, dans sa *Relation des merveilles*, il ne serait revenu en France que pour être soit le témoin édifié de l'activité de ses frères, soit un auxilliaire dévoué qui par la plume ou la parole, aurait facilité leur tâche de prédicateur. Dans tous les écrits qu'il a publiés, il s'est représenté comme un adversaire des procédés violents, n'ayant jamais voulu combattre que par l'épée de l'Esprit. La vérité est autre. Très certainement Brousson connaissait le caractère des mouvements qui se préparaient, et lorsqu'il se résolut à accompagner les prédicants, il était décidé à s'associer à toute leur œuvre. Une lettre de lui, qu'on verra plus loin, et qu'Antoine Court a résumée dans un fragment que M. Douen n'a pas

1. Il est possible que Vivent ait été gratifié de cette pension au moment de son départ de la Hollande. Elle lui aurait été accordée, dans ce cas, comme à un pasteur rentrant en France. Le pasteur Malzac était aussi pensionné «par le roi d'Angleterre et par l'Etat de Hollande». Douen, I, 313.

2. Les filles de Serein étaient maintenant en Suisse où peut-être leur père les avait ramenées après son voyage de 1687 (voir plus loin). *Bull.* IX, 196 : Douen, II, 98. Serein est assisté de 30 sols à Lausanne le 9 nov. 1688, et d'un écu le 25 janv. 1689. Ses filles Jeanne et Marguerite sont dans la ville, et assistées en août et en octobre 1690 et en mars 1691. Une Marie Cerct et sa sœur Jeanne, fileuses de laine, sont encore assistées en 1698. Jean Dombres, « confesseur », est assisté d'un écu le 13 juillet et d'un écu le 28 août 1688 à Lausanne. Sa femme vivait encore à Lausanne en 1695. Bonijoly, ancien compagnon de Vivent, demanda un secours à Lausanne en 1690 comme « ayant consolé nos frères en France et souffert les prisons et les galères ». Il s'agit des prisons de Brescou, et des « galères » qui ont transporté Bonijoly de Brescou en Italie. (*Pap. Bernus*).

osé tenir pour exact[1], ne permet pas la moindre hésitation à cet égard. La guerre européenne, le triomphe de la révolution d'Angleterre, l'attente apocalyptique d'une délivrance dont il avait fixé la date, la misère effroyable des réfugiés de Lausanne, les raisonnements et les récits de Vivent, l'ont gagné en 1689 au projet d'un soulèvement où il jouerait son rôle.

Quand il affirme solennellement, quatre ans plus tard « que ce n'a été ni par l'ordre ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, directement ni indirectement, qu'il est revenu en France, mais que ç'a été uniquement par le mouvement de sa conscience et de l'Esprit de Dieu[2] », il faut entendre par là qu'il n'était chargé, en fait, d'aucune mission particulière par le roi d'Angleterre, qu'il était convaincu de servir les intentions de Dieu, qu'il venait s'exposer à la mort par amour pour ses frères persécutés, qu'il mettait en première ligne dans ses préoccupations le souci d'arracher les âmes à la communion de Rome et de les nourrir de la Parole Sainte, et qu'en un mot son zèle religieux seul l'avait poussé en avant.

Pendant les premiers mois de 1689, ni Vivent, ni Brousson, ni le proposant Bauzon, entraînés par leur ardeur à se dévouer à la cause de l'Evangile opprimé n'auraient été, sans doute, capables de séparer de leur vocation religieuse la tâche politique et séditieuse qu'ils allaient également remplir. Leur mentalité, quand ils servaient la coalition, était celle de tant d'autres sublimes serviteurs des idées morales les plus hautes. Jérémie, dans Jérusalem assiégée par les Chaldéens, avait pareillement salué dans les ennemis de son peuple le fléau de Dieu qui châtiait des infidèles, et s'était vu accuser de fourberie et de traîtrise. Savonarole avait accueilli de même les armées françaises qui venaient écraser Florence rebelle à la loi divine. Pour les âmes brûlantes, l'intérêt de Dieu prime toutes les autres causes. Brousson était à cette heure possédé par sa foi.

Il faut dire cependant que différent en ceci de Vivent, et plus complexe que le rude prédicant, il s'imposa bientôt des efforts, qui nous paraissent vains, pour garder sauf son loyalisme. Plus tard, certains traits de son activité en France lui apparurent fâcheux. Il n'approuva plus des démarches que la fougue entraînante de son compagnon ou sa propre ferveur lui avait inspirées, et dans ses livres ou ses lettres, les passa absolument sous silence.

1. Douen, II, 99.

2. Lettre à Bâville du 10 juillet 1693. Douen, II, 177. (*Opusc.*, p. 104.)

Le départ avait été fixé d'abord au mois de mai, date assignée à la résurrection des Deux Témoins. Puis « pour des raisons qui sentaient trop la prudence humaine » raconta Brousson, le voyage fut différé. M. de Mirmand, Cabrol, d'autres encore qui encourageaient la mission et en préparaient le succès, trouvaient qu'il était inutile à la petite troupe d'aller aux Cévennes, au risque de s'y faire découvrir, avant que l'expédition qui devait suivre fût préparée. Ils craignaient « l'éclat », et tremblaient que trop d'ardeur ne gâtât tout. Dubruc aussi, sans doute, conseillait d'attendre encore. D'autres compagnons, au contraire, avides de s'exposer au danger et de consommer le sacrifice, s'impatientaient de ces délais. Bauzon se lamentait. « Je n'ai pas de temps à perdre, disait-il, car je sais que lorsque je serai en France j'y souffrirai bientôt le martyre »[1].

Lafoux, au début de juillet, fit en France un court voyage[2]. Arrivé à une demi-lieue d'Uzès, il manda près de lui un ancien proposant, Moïse Ventalhac, de Sauve, apostat pensionné, qui venait d'épouser sa sœur, et lui annonça « que dans les pays étrangers d'où il venait, il y avait grande misère, et que plusieurs prédicants avaient résolu de venir en Languedoc ». Il était venu préparer la prochaine arrivée de ceux-ci. Il décida Ventalhac à le suivre à Genève, et le guide Morin, qui les conduisit, raconta plus tard avoir entendu Lafoux, sur la route, réciter sermons sur sermons, et affirmer « qu'il [re]viendrait se placer [en France] de bonne heure, pour prêcher ».

Brousson se préparait au départ par des jeûnes et des prières. Poursuivi par les paroles vengeresses de la Bible qu'il avait déjà lancées contre les pasteurs infidèles, méditant sans cesse le sort misérable de ceux *qui ne sont pas venus au secours de l'Eternel*, et qui *n'ont point réparé les cloisons de la maison d'Israël*, il tomba dans une consomption profonde. Par une brusque décision il leva les derniers obstacles. « Comme je vis bien, écrit-il, que Dieu ne manquerait pas de me faire mourir si je résistais plus longtemps au mouvement de son Esprit qui m'appelait à venir consoler son peuple, je me mis en chemin au milieu de ma maladie, et Dieu me rétablit la santé dans mon voyage »[3].

1. *Rel. des Merv.*, p. 14.

2. C. 170. Dossier Lafoux.

3. *Rel. des Merv.*, pp. 15, 16 ; et lettre du 10 juillet 1693 (Douen, II, 177).

Le 12, 22 juillet, partirent de Suisse, de lieux différents et par des routes diverses, en quatre groupes à ce qu'il semble, ces hommes qui marchaient d'un pas assuré à une mort presque certaine, Brousson et Dubruc, Serein et Lapierre, Dombres et Bauzon, Vivent et Papus. Chaque groupe était accompagné de guides dont l'un au moins nous est connu, Henri Pourtal, de Saumane[1]. « D'autres fidèles qui étaient avec eux furent du voyage » et aussi (ce que Brousson n'a point dit) quelques « étrangers », peut-être des officiers, peut-être des émissaires, qui venaient étudier la disposition des esprits — et du pays — pour faciliter aux armées leur cantonnement dans les Cévennes. Le pasteur Dautun, à Genève, promit à Vivent, qui l'avait déjà visité dans la ville, qu'il irait bientôt le rejoindre.

Lorsque Lafoux, revenant du Languedoc, arriva à Genève avec Ventalhac, il n'y trouva plus Serein, parti avec Lapierre depuis une dizaine de jours. Il ne fit qu'un court séjour dans la ville, et se remit en route pour la France, suivi de son beau-frère, et aussi d'une jeune fille qu'il avait connue servante dans une hôtellerie de Genève, avec laquelle il avait vécu, et qui était enceinte. Brousson ne nous a même pas conservé le nom du proposant dont la conduite allait être équivoque comme ses mœurs. Mais Vivent annonce dans les Cévennes que Lafoux avait regagné le Midi, décidé à y tenir des assemblées[2].

1. On trouve aux *Pap. Court*, 17. S, f° 10, le reçu suivant : « Par délibération des conducteurs j'ai donné au camarade de M. Vivens, connu de M. Bousanquet, et à ses amis allant en France, 20 livres en présence de M. Ducros de quoi j'ai été remboursé. Ce 19, 29 juillet 1689 (signé) P. Reboulet. »

2. C. 170. Dossier Lafoux ; C. 170. Dossier Quet.

CHAPITRE VI

LE BAS-LANGUEDOC ET LES CÉVENNES APRÈS LE DÉPART DES PREMIERS PRÉDICANTS

(Fin de 1687-1688)

Notre longue excursion dans les pays du refuge nous a permis de considérer sous son vrai jour le retour en France de Vivent et de Brousson. Il nous faut revenir maintenant dans le Bas-Languedoc et les Cévennes.

Le procédé dont Bâville avait usé contre les Cévenols désignés par Vivent et Bringuier devait tourner contre lui. Aucune autre mesure ne pouvait être plus efficace pour créer de nouveaux ministres extraordinaires. Le placard de La Trousse ne visait que des Cévenols coupables d'avoir assisté à des assemblées ou d'en avoir « convoqué » (ce dernier mot doit être entendu comme s'adressant seulement à des avertisseurs). En les déclarant de prise de corps l'affiche interdisait aux compromis de sortir des bois, et les mêmes causes qui avaient suscité des prédicants du milieu des fugitifs en 1685, allaient agir en 1687. Elles le firent plus fortement, car elles s'appliquaient cette fois à des hommes habitués déjà au culte clandestin et que la fourberie des agents du roi ne devait pas réconcilier avec l'Eglise.

Il est donc naturel que nous trouvions sur le placard de La Trousse un certain nombre d'hommes dont les noms reviendront constamment dans la suite, soit comme prédicants, soit comme « demi-prédicants » pour reprendre une expression de l'entourage de l'intendant, c'est-à-dire comme accompagnateurs ordinaires des ministres du désert, capables de lire l'Ecriture, de chanter les Psaumes ou de prononcer une prière dans les assemblées[1].

1. Prédicants : David Berthezène, les frères Plan, David Quet. — Accompagnateurs : Ant. Gavanon, Ant. Gras.

Au bout de quelques mois Bâville était en présence d'une seconde série de ces personnages en qui il ne voyait que des esprits faibles ou des mutins. Il continuait la suite de ses expériences déconcertantes, étranges d'ailleurs même pour les protestants d'alors, explicables seulement pour celui qui sait la puissance d'un sentiment religieux profond et la valeur du principe évangélique d'après lequel tout fidèle est un officiant.

Avant de parler de ces nouveaux serviteurs des Eglises dispersées, il faut revenir à l'un de leurs premiers conducteurs, Faucher, dont l'activité presque toujours solitaire ne s'était jamais exercée dans les Cévennes. Demeuré en dehors des négociations de Bâville avec Vivent (il n'en dit pas un mot dans ses Mémoires), il était sans doute près de Calvisson au moment du départ des prédicants. Aux approches de l'hiver (1687) il rentre à Nîmes et vers le mois de novembre (?) convoque à Vallongue, non loin de Gajan, « du côté de la Bastide », une assemblée où ses amis de la Vaunage se joignent à ceux de Saint-Mamert et de Nîmes. Elle est dénoncée. Soixante soldats sortent de la ville et fouillent en vain les environs pendant la nuit. Mais les protestants de Nîmes, à leur retour, tombent dans une embuscade. Plusieurs prisonniers sont conduits au fort, bien qu'il ne soit pas encore achevé. Trois semaines plus tard, ils sont élargis.[1]

Quelques semaines après Faucher a quitté la ville. Il est à Sauve. Le soir du 21 décembre il prêche à un quart de lieue du bourg, au clos ou cros (bas fond) de Cavalèry (Cavalier), dans le quartier de Coutach, qui abritera plus tard bien souvent le camisard Bonbonnoux[2]. L'un de ses auditeurs, Jean Fesquet, de Sauve, le dépeint sans le nommer avec sa perruque blonde nouée des deux côtés, son justaucorps gris, sa petite taille et sa forte corpulence. Deux jours après, à une lieue de là, entre huit et neuf heures du soir, un nouveau culte se tint sur les bords de la rivière du Crieulon, au quartier de Rocaute, à 2 kilomètres de Quissac[3]. Peut-être Faucher y fut-il le prédica-

1. *Bull.* XXX, p. 551 (dernier § de la page) et p. 502 (au haut de la page). Il s'agit d'une seule et même assemblée, car il n'était pas question du fort de Nîmes (p. 502) au début de l'activité de Faucher.

2. Il prend comme texte Esaïe I. *Bull.* XXX, 502, et C. 168. Assemblées de Sauve et de Quissac.

3. On dit « dans le bois de Rocaute ». La rivière coulait là « dans un petit vallon, y ayant une montagne de chaque côté ». Un feu fut allumé, où un assistant séchait, pendant le prêche, ses bas qu'il avait mouillés en passant le Crieulon. Une passerelle avait été établie pour les femmes.

teur ? Peut-être était-ce Serein, déjà revenu de Suisse, comme on va le voir, ou la Jeunesse (Mazel) que nous allons nommer[1]. Les deux assemblées furent dénoncées, quelques prisonniers conduits à Nîmes. Les uns en furent quittes pour une amende, d'autres allèrent à la Tour de Constance. Fesquet fut condamné à mort et exécuté à Sauve ; « il édifia tous ses frères d'une manière admirable »[2].

Faucher redescendit vers Nîmes, chez son amie Mlle Barjeton. Il manqua, peu de temps après, être arrêté. Un traître lui mit la main au collet comme il passait devant le corps de garde de la porte des Carmes. Faucher se dégagea, s'enfuit sans perruque ni chapeau par la porte de la Couronne, traversa l'Esplanade où la foule le prit pour un fou, et s'alla cacher vers le mas des Gardies, d'où quelques amis, à la nuit, le ramenèrent dans la ville.

Serré de trop près par les espions et les soldats, ayant, au jugement de ses meilleurs partisans, couru assez de dangers, il se résout à quitter le royaume au moment où l'émigration protestante reprend dans le Bas-Languedoc (fin février 1688). Il est remis entre les mains d'un guide d'Aigues-Vives, en même temps que deux femmes. Son activité de prédicant est achevée dans la région, mais il faut lire le récit de ses dernières tribulations ; comment, arrêté près de Lyon, il y est enfermé quatre semaines aux prisons de Roanne[3], ramené à Uzès avec soixante-dix captifs, emprisonné à la Tour Vinatyère à Nîmes, et, fort heureusement pour lui, relâché sans avoir été reconnu, après une admonestation d'un jésuite ; comment, après un séjour de trois mois à

1. Un assistant prétendit en effet que le prédicateur de Quissac n'était pas le même que celui de Sauve.

2. Ducros, de Sauve, inculpé avec Fesquet, alla aux galères. Un tisserand de cadis, de Quissac, Jean Gras, originaire de Saint-Jean du Gard, fut accusé d'avoir donné retraite au prédicant de la deuxième assemblée. La femme de Gras fut seule saisie, son mari étant parti pour Genève. Mais à la fin d'avril il reparaissait à Sommières et répondait, à des sollicitations de quitter le royaume, qu'il attendait pour cela que sa femme, emprisonnée au château, fût relâchée. — Dénoncé et arrêté, le procureur requit contre lui, le 9 mai, la question ordinaire et extraordinaire. Le jugement manque, et ceux aussi de Fesquet et de Ducros.

3. *Bull.* XXX, 552, 553. Faucher fait coïncider avec son séjour à Lyon la condamnation aux galères de M. Altié [Alquier] de Castres, et de M. Bas de Genève, alors que d'après la *France Protestante* (2e Ed. VI, 215, 222) elle aurait eu lieu un an plus tôt (respectivement les 20 janvier et 17 mars 1687). Les *Mémoires* de Faucher se présentant dans une suite chronologique dont nous avons pu jusqu'ici vérifier l'exactitude, il y a lieu de croire soit à une erreur de la *France Protestante*, soit plutôt à une erreur de mémoire de Faucher, qui aura confondu la date du départ des condamnés pour Marseille, avec celle de leur jugement.

Montauban et de deux mois à Caussade, où il reprend ses assemblées, il revient à Nîmes, est saisi dans la maison de Mlle Barjeton, pris par erreur pour un guide, transféré à Uzès, libéré de nouveau[1] ; comment il repart seul et à pied pour Lyon (fin 1688), continue sur Dijon, tombe entre les mains de deux officiers qui conduisent une « recrue », est par eux enrôlé de force, conduit à Pélican[2] près Landau, sur le Rhin (janvier ou février 1689) ; comment, après avoir assisté au sac d'Heidelberg (mars), il déserte enfin, trop heureux de fuir une patrie aussi inhospitalière et une armée aussi impitoyable, pour retrouver en Allemagne des réformés avec lesquels il peut chanter les Psaumes en Français.

Ses aventures n'étaient pas finies. Il arrive à Heilbronn dans le camp du prince Louis de Bade. Un colonel autrichien qui servait en Hongrie, réclame pour son régiment les déserteurs français. Faucher est au nombre des cinquante-deux qui lui sont accordés. Peu désireux d'aller combattre les Turcs, il réussit à déserter encore à Ratisbonne. Il est repris, mené devant l'envoyé du Brandebourg dont le chapelain parle le français. Il raconte sa vie, donne des détails sur Heidelberg. L'envoyé le prend sous sa protection, et fait retenir sa place dans le coche de Nuremberg. Faucher va se fixer à Erlangen (1689). Il s'y marie. De là « visité de diverses maladies » ainsi que sa femme, il se transporte à Zurich. Il y écrivit ses souvenirs. Ils sont d'une exactitude si remarquable, en tous les points où d'autres pièces nous permettent de les contrôler, que nous avons peine à penser que l'auteur ait eu recours à sa seule mémoire pour les rédiger.

Dans les Cévennes, trois prédicants nouveaux s'affirment en 1687 : Mazel, Berthezène et Quet.

Le jeune Jean Mazel doit être compté, peut-être, au nombre de ceux qui avaient déjà prêché avant le départ de Vivent.

Fils d'un maître apothicaire de Saint-Jean du Gard, qu'il désigne lui-même sous le nom de Maître Olivier, et dont le nom véritable était Mazel, et d'une demoiselle Souveiran (ou Soubeyran) du hameau de Banières où il était né, il emprunta à son

1. Il reprend la route de Nîmes. Sur le chemin il trouve plusieurs personnes de sa connaissance, qui, au bruit qui s'était répandu qu'on devait le faire mourir « ce soir là » à Uzès, accouraient pour être les témoins de son martyre. (*Bull.* XXX, 555).

2. Lire : Billigheim, dans le Palatinat, où il y avait une colonie de refugiés.

père et à sa mère ses deux surnoms d'Olivier qu'il s'applique à lui-même et de Souveiran que lui donne Brousson[1]. Jean Mazel n'avait aux conversions que quatorze ou quinze ans. Il raconta plus tard que le curé Barthieu, sans exiger de lui une abjuration en règle, s'était contenté de lui faire « prêter obéissance » et lui avait accordé un billet de laisser passer pour les officiers. Après la Révocation il demeura environ deux ans à Saint-Jean. Un de ses parents, son oncle sans doute, Jean Soubeyran, de Banières, dit La Perruque, passait auprès des catholiques pour l'avoir « débauché ». L'oncle, fugitif, qui avait voulu suivre Vivent dans son exil, qui plus tard devait accompagner ce dernier les armes à la main, et qui possédait et lisait les sermons de Du Moulin, nous apparaît bien capable, en effet, d'avoir poussé le jeune homme à embrasser la vocation périlleuse de prédicateur. Ce fut vers le milieu de 1687 que Mazel commença ses exhortations. Il n'avait que dix-sept ans. On comprend qu'il ait pris ou accepté le nom de guerre de La Jeunesse sous lequel il est le plus souvent désigné, et qu'il garda jusqu'à sa mort (1690), époque où le surnom glorieux fut recueilli par David Gazan, « le second La Jeunesse », dont il sera question plus loin. Nous ne possédons pas le moindre détail sur ses voyages pendant les années 1687 et 1688. Il était alors, dit-il, au Bas-Languedoc. Nous le reverrons dans les Cévennes au milieu de 1689[2].

Jean Mazel ne figure pas sur la liste des fugitifs « dénoncés » par Vivent, mais nous trouvons sur le placard de La Trousse David Berthezène et Quet, dont l'activité commence vers le milieu de 1687. Il semble certain que leur mise hors la loi a décidé de leur vocation.

Le ministère de David Berthezène fut court. Né au hameau de Berthezène (paroisse de Valleraugue) et d'une famille alliée sans doute à celle de Vivent[3], il avait quitté sa maison en mai 1687, impliqué probablement dans les recherches qui suivirent l'assemblée tenue le jour de la Fête-Dieu, près de l'Espérou. Il se réfugia dans les Hautes-Cévennes. Au début du mois d'octobre il redescendait dans ses quartiers « pour prêcher aux assemblées ».

1. Voir *Bull.* XXXII, 15, et C. 170. Dossier Mazel. Il signa l'un de ses interrogatoires *Olivier J.* et l'autre *Jan Mazel.*

2. Il est possible que le *La Jeunesse* de Faucher (*Bull.* XXX, 501), soit Mazel. Le *La Jeunesse* qu'un habitant de Graissessac a vu dans ses quartiers (*Bull.* XLI, 270) est David Gazan, et le fait se rapporte, quoiqu'il paraisse, à l'année 1695.

3. Un mémoire de janvier 1689 (C. 273) indique un Louis Bousquet, de Valleraugue, comme apparenté à la fois à Vivent et à Berthezène.

Le matin de Noël, aux premières heures du jour, il devait tenir un culte sous la montagne du Coq rouge, joignant le « précipice » de la Pauparelle (au-dessus de Saint-André de Valborgne, en tirant vers Gabriac) « dans un abîme entouré de rochers et de montagnes, à l'abri de tout vent, hors de tout commerce et de tout sentier ». L'assemblée ne put avoir lieu, les auditeurs ayant été dispersés par quelques habitants de Saint-André conduits par le consul et le Sr de Nogaret [1]. L'après-midi cependant, à une demi-lieue du bourg, Berthezène réunit quelques fidèles.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier, trahi par un faux frère, il fut arrêté en même temps que trois jeunes filles par des gens de M. Dugua. dans une « claie » située au-dessus de la métairie des Cabanes (Saint-Martin de Corconac) [2]. L'assemblée commençait à peine.

Interrogé deux jours après à Sommières par le juge Lefebvre, il avoue avec un courage tranquille, qu'il a, depuis le mois d'octobre, célébré trois ou quatre cultes par semaine, dans la région des Basses-Cévennes qui s'étend de Saint-André à Saint-Hippolyte, « ayant prêché partout où il a rencontré et trouvé des fidèles ». Mais il n'a pas donné la Cène, « ce qu'il n'aurait pas osé faire, à moins qu'on lui eût imposé les mains pour lui donner caractère, ou que ceux de l'assemblée d'un mutuel consentement l'eussent requis de la leur donner ». Il chemine seul, se passant d'avertisseur, « ayant coutume à la fin de la prédication de marquer le jour, l'endroit et l'heure qu'il parlerait ». Il n'a même pas eu de lecteur attitré, car « lorsqu'il est aux assemblées, il demande celui de parmi eux qui sait lire, et donne le livre au premier qui se présente, et ne demande pas comment il s'appelle » [3].

1. Information particulière, C. 168. Quatre prisonniers furent conduits à Sauve puis à Sommières : Jacques Teisserès, de Gabriac, Pierre Maurin et Pierre Pascal, de Saint-Julien d'Arpaon, et Hector Cambou, de Gabriac. Les conclusions du 28 janvier 1688 tendent à les envoyer tous à la potence à Saint-André. Le jugement manque.

2. Le traître, dit Gaubert (*Mémoire... Pap. Court*, 17, B. 474 *bis*) était Jean Louis, Puech, de Saumane. « Il devint estropié du bras ou de tout un côté, et vécut ainsi en mendiant son pain, et mourut misérablement ». Dugua avait été averti de la présence du prédicant dès le 23 décembre, par Lozerand consul de Saint-André.

3. « Ceux qui venaient à l'assemblée lui portaient des provisions pour manger et pour boire jusqu'au temps qu'une autre assemblée se devait tenir et cela continuait ainsi toujours ».

Bâville envoya à la potence, le 26 janvier 1688, ce jeune cardeur de vingt-six ans, pris sans armes, qui en disant son nom y avait ajouté comme un titre d'honneur : «...ayant le don de consolation par le Saint-Esprit d'exhorter et prêcher aux fidèles depuis la Révolte, à quoi il s'est appliqué autant que possible ... [1] »

David Quet, de Recoules (Fraissinet de Lozère, près du Pont de Montvert) avait été, comme tant d'autres prédicants, régent d'école, et au Pont de Montvert même. La Révocation le trouva (il avait alors 25 ans) à Carnoulès, entre Anduze et Alais, dans la communauté sur le territoire de laquelle Vivent fit ses premières assemblées. Nous le voyons alors se transporter à Boisset (près d'Anduze) pour inscrire sur les registres de l'Eglise quelques réformés qui voulaient, ainsi que beaucoup des clients du bienveillant vicaire Jean d'Héran, obtenir un billet d'abjuration sans avoir rien promis.

En même temps qu'un sien parent (son frère peut-être) Pierre Quet de Recoules, courait les assemblées de la Lozère, avant d'être envoyé aux galères pour avoir assisté à celle du Mouné où il avait failli être pendu sur la place, David Quet, demeuré aux environs d'Alais, était signalé comme un complice actif des ministres clandestins [2]. Il fait dater son métier de prédicant du milieu de 1687 [3].

Le dimanche 25 juillet 1688, il prêchait un plein jour, pendant la messe, à cinq cents pas au-dessous d'Airesèque, sur les confins des communautés de Cros, de Monoblet et de Colognac, qui demandèrent des experts six jours après, afin de savoir qui ne payerait pas l'amende encourue [4]. Les dragons du Sr de Fontmorte, lieutenant au régiment de Piémont, surprirent les auditeurs à la fin de la prédication. Un jeune homme, Guillaume

1. C. 168. Dossier Berthezène. Le jugement est C. 167. Berthezène fut pendu à Saint-Hippolyte.

2. Il est à Cendras au début de 1686. On le donne comme ayant été précepteur à Branoux.

3. C. 170. Dossier David Quet. Peut-être est-ce lui qui préside la nuit du 23 au 24 mars 1688 près de Genolhac, une assemblée qui provoqua cinq arrestations. Le culte, dénoncé par le curé de Genolhac, aurait eu lieu au pré de Roque, à Valescure, en face du mas de Rauquet, sous Bellepoile. Les prisonniers, de Vern, Sénèchas et Peyremale, nièrent tous. C. 168.

4. « Dans un petit lieu enfoncé, près d'un ruisseau, entouré d'un bosquet de lierre et de broussailles ». Le Sr de la Blaquière était descendu d'Airesèque à Cros pour dénoncer l'assemblée. Les Psaumes furent entendus à neuf heures du matin du mas de Camblat. L'avertisseur avait été Lafont, dit La Cabre, des Fourniels.

Novis, du mas de Novis (Vabres) posté en sentinelle sur une petite éminence, avait donné l'alarme. Il fut pendu à Saint-Hippolyte. Trois assistants furent envoyés aux galères[1]. Quet avait prêché pendant une heure, « assis sous un noyer ». On le signale comme « petit, les cheveux châtains, noués des deux côtés, un justaucorps de couleur gris de more, avec un mouchoir noué au col ». Nous le retrouverons en 1689, et dans des conditions qui laissent supposer qu'il était alors un des prédicants les plus connus des Cévennes.

L'exil de Vivent et de ses compagnons n'avait donc pas produit le résultat qu'en attendait Bâville. L'intendant fit pousser avec une hâte extrême l'achèvement des forts de Nîmes, de Saint-Hippolyte et d'Alais[2], et le tracé de vingt-huit chemins de douze pieds de large, qui devaient lancer les troupes royales par les crêtes des Cévennes, jusqu'à Florac et au Pont de Montvert. Les prisons que les intendants durent par ordre de la Cour, au début de 1688, débarrasser des religionnaires irréductibles pour faire place à d'autres, s'ouvrirent dans le Midi comme ailleurs. Quelques prisonniers du Languedoc eurent la joie de se voir conduits aux portes de Genève. On se demande, par contre, si d'autres ne furent pas destinés à une dernière déportation[3].

Les montagnes, les bois de la plaine furent battus à nouveau ; quelques derniers fugitifs débusqués ; et si les prédicants moins nombreux et les cultes publics moins fréquents donnèrent lieu à moins de poursuites, Bâville eut de quoi se dédommager avec les guides.

Dès le milieu de 1687, le mouvement d'émigration des religionnaires déjà commencé un an et demi plus tôt, se poursuit avec une intensité nouvelle. Il ne s'agit plus maintenant d'une fuite

1. C. 167. Le jugement est du 16 août. Les galériens furent Antoine Bourguet, François Martin, dit Farelle, et David Massel (Mazel).

2. Il avait été question de construire des forts à Saint-Hippolyte, Ganges, Alais, Anduze, et deux autres encore « dans les défilés ». (*Bull.* XXIX, 404). La citadelle de Nîmes, dont la première pierre avait été posée le 18 mai 1687, fut achevée en un an. On réquisitionna dans les communautés situées à 20 lieues autour de chaque fort (c'est-à-dire, en fait, dans toutes celles de la contrée) des charrettes et des ouvriers.

3. *Bull.* XXIX, 405 : Nouv. de Paris (20 fév. 1688) ; et XXX, 553 : Prisonniers renvoyés de Lyon en Languedoc (même date). « La résurrection des Confesseurs qui étaient morts, d'une mort civile, dans l'obscurité des prisons », et que Dieu avait fait sortir glorieusement de leur captivité « à la vue des nations », était saluée par Brousson comme un des épisodes avant-coureurs de la résurrection définitive des Deux Témoins. (*Lettre à chaque Eglise de France...* 10 sept. 1688, dans *Opusc.*, p. 62).

précipitée dont les détails et le succès sont livrés au hasard, mais de voyages délibérément préparés, où des conducteurs attitrés prennent la direction effective de caravanes souvent considérables. Tantôt ils sont envoyés de Genève ou de Lausanne à ceux qui les ont demandés, tantôt ils entrent eux-mêmes en France, s'adressent à des personnes qui « ayant beaucoup d'intrigues », leur donnent le nom des N. C. qui pourront agréer leurs services. Il font leur prix, ils se chargent des passe-ports (authentiques ou faux) et des dépenses de la route. Ce ne sont pas seulement des gens de qualité qu'ils emmènent. Des bandes de dix-huit protestants quittent les Cévennes, dirigées par un ami, un parent, revenu les chercher. Dans cet exode ininterrompu des apostats de 1685, que les pasteurs exilés commandaient dans toutes leurs exhortations manuscrites ou imprimées, Brousson voyait une marque de la résurrection de l'Eglise [1].

La peine de mort fut édictée contre les guides, passibles jusque là seulement des galères [2]. Bâville promit 30 louis d'or à quiconque arrêterait l'un d'eux [3]. Il les tenait pour des façons de prédicants. Des instructions envoyées au diocèse de Mende ordonnent des recherches « pour empêcher qu'aucune assemblée se fasse contre les ordres du roi à l'occasion des embaucheurs qui roulent dans la province pour faire sortir du royaume ceux qu'ils peuvent attirer à leur sollicitation » [4]. La fin de la pièce cependant, mentionne aussi de façon expresse « les prédicants qu'on dit être revenus dans la province pour y troubler la tranquillité publique ». Les agents du roi comprirent bientôt par certaines informations qu'ils se trouvaient en face d'une conspiration véritable, ourdie au delà des frontières [5].

1. *Opusc.*, *ibid.* Il s'agit toujours de la résurrection des Deux Témoins. « L'esprit de vie a déjà ressuscité et fait sortir du royaume près de trois cent mille [témoins, morts d'une mort spirituelle], qui confessent hautement la vérité. »

2. Déclaration royale du 12 oct. 1687.

3. Ribard, p. 92 (Ordonnance du 15 déc. 1687). Nous avons noté 21 procès faits à des guides, du début de 1688 à la fin de 1689, dans les cartons C. 167, C. 168, C. 169. Sur les guides voir *Bull.* XLVIII, 507, 561, 634 ; et Rouquette, III, 55.

4. A. Issarte, *Les causes de la guerre des camisards*, p. 53 (Arch. de la Lozère).

5. Les Cévennes furent émues en 1687 par la nouvelle que quelques prêtres s'étaient convertis. P. Faïsses, en Suisse, apprit par une lettre des Cévennes (11 août 1687) que trois étaient passés à l'Eglise réformée (le missionnaire Aiguisier était du nombre). Jurieu fut informé, du Midi également, que « trente » prêtres étaient venus abjurer dans les pays protestants (*Pap. Court*, 43, p. 9 ; *Let. Past.*, 1er sept. 1687, II, 17). Aiguisier était à Lausanne le 21 mars 1688 (*Bull.* LIX, 254).

CHAPITRE VII

LES CRAINTES DE BAVILLE EN 1688

(1688)

Nous ne savons que peu de chose des comités secrets qui dirigèrent de la Hollande, de Berlin, peut-être aussi de l'Angleterre, des ministres vers la France. Quelques détails indiquent qu'avant leur organisation ils avaient été précédés de groupements bénévoles qui remplissaient le même office, et que devançant même toute action collective, des pasteurs, avant que D'Artis et Brousson les eussent rappelés à leur devoir, avaient repassé la frontière.

Il n'est pas certain cependant que le Languedoc, malgré les nouvelles qui s'y répandirent, ait reçu antérieurement à 1689 la visite d'un pasteur exilé.

Sur la fin de janvier 1686, on annonçait autour de Mazamet que le ministre Vernoux était de retour. L'enquête apprit simplement qu'un médecin, étranger au pays, avait usurpé ce nom pour donner plus de poids aux reproches qu'il adressait aux Nouveaux Catholiques [1].

Un an plus tard, avant même que Vivent et ses compagnons eussent quitté la province, Louvois écrivait à La Trousse : « Vous avez appris en arrivant dans les Cévennes qu'il y était revenu quelques pasteurs » [2]. Louvois pouvait confondre entre prédicants et pasteurs. Mais le bruit courait en effet de la présence

1. C. 165. Marc Vernoux, ministre de Mazamet, était sorti de France en 1685. Peut-être faut-il compter au nombre des prédicants cet Abraham du Musnier, dit Mondor, médecin, né à Sedan, qui est venu dans le Haut-Languedoc en passant par la Suisse ? Il aurait assuré à un paysan « qu'il était ledit Vernoux qui avait été obligé de quitter le pays à cause des belles choses qu'il avait prêchées, et qu'il avait laissé venir sa barbe longue pour n'être pas reconnu ».

2. Dans Douen, I, 454 : 5 janvier 1687.

de quelques anciens ministres dans les Cévennes. Le prédicant Reboul tirait parti à cette époque d'un prétendu retour aux environs de Saint-Ambroix du pasteur Durand, de Genolhac. Des Cévenols affirmaient, en 1690, que Durand, et avec lui ses collègues La Porte, du Collet de Dève, et Dautun, de Saint-Privat de Vallongue, étaient apparus vers Genolhac en 1687 et au début de 1688, « pour tâcher d'en faire sortir les Nouveaux Convertis en leur promettant de grands avantages dans les pays étrangers »[1]. Une liste de *Portraits de quelques ministres ou autres personnes mal intentionnées pour la religion*, rédigée au début de 1688[2], mentionne également Durand, ministre de Générac *(sic)* à la conversion générale, comme ayant été vu depuis un mois près de Genolhac. En même temps sont signalés deux autres pasteurs : Arnaud, ancien ministre de Fons-outre-Gardon « qu'on a vu à Nîmes quelques jours avant la fin des Etats [du Languedoc] », et Henri Baudan, fils d'un ministre et ministre lui-même, « vu aux environs de Brignon, qui a prêché à Moussac et à Brignon »[3]. « C'est une commune opinion, ajoute l'espion, qu'il a prêché à la dernière assemblée tenue à Nozières », Il se trompe. L'assemblée dont il parle fut présidée par le prédicant Serein.

Si les rapports soumis à Bâville concernent des faits réels, ce dont nous doutons fort, les voyages de ces quelques pasteurs n'étaient que les rapides équipées dont se moquait leur vieux collègue exilé dans la Hollande : après avoir prêché « à l'improviste », ils se retiraient « comme des carabins ».

Une indication autrement grave fut fournie à deux reprises à l'intendant au début de 1688. Une information suivit la découverte d'une assemblée tenue le soir du 21 décembre, à Combemigeyre, près de Générac. Elle révéla que le prédicant, qui de-

1. *Mémoire* de l'espion des galères Régis (Bibl. Nat. Coll. Clairambault 868. Copie N. Weiss). Les galériens interrogés par Régis sont des environs de Genolhac.

2. C. 279. La date est donnée par une note finale qui fournit le portrait d'un homme « qui a été vu à Sauve le 19 décembre 1687, qu'on croit être le prédicant [Faucher] qui a prêché à l'assemblée près de Sauve le 21 du dit mois ». La pièce, qui dresse le signalement d'hommes dont le nom a été prononcé, ne prouve pas qu'ils fussent réellement dans le pays.

3. La liste des pasteurs qui en 1685 ont demandé leurs passeports (C. 279) porte trois fois ce nom : Henry de Baudan ci devant min. de Moussac ; Henry Baudan ci devant min. de Brignon ; et enfin Jean Henry Baudan ci devant min. de Bagars, mari de Suzanne de Mirmand. Des trois l'un est le père, les deux autres les fils. Mais les prénoms et le nom des Eglises desservies ne correspondent pas à d'autres listes. (Voir De Chambrier, p. 41 et à la table).

puis un mois séjournait aux environs de Générac et d'Uchaud, n'était autre que Serein, de Tornac, revenu récemment de Genève, où à son dire il avait été « fait pasteur »[1].

Le retour de Serein, connu le 16 janvier, fut communiqué aux divers lieux de la province, et le 24, à Sommières, le juge de David Berthezène, dont nous venons de parler, lui demande « s'il n'a pas été dans le pays étranger pour se faire imposer les mains, et s'il ne sait que depuis quelque temps il y a eu d'autres gens qui ont prêché dans ce pays? » Berthezène répond qu'il a assisté à une assemblée de Céré [Serein] six semaines auparavant (ce serait alors au début de décembre) sur une montagne proche de Vabres (près de Lasalle) et il ajoute : « Céré leur dit en prêchant qu'il venait de Genève et du pays de Suisse, et qu'il avait l'imposition des mains de Dieu et des hommes. Il leur dit aussi : on me reprochait autrefois que je n'étais pas ministre, et que je ne pouvais pas prêcher; mais maintenant je viens avec ce caractère, parce que les ministres de ce pays-là m'ont fait ministre. Et leur dit encore qu'il y avait dans les pays étrangers des gens qui étaient prêts pour venir prêcher et évangéliser en celui-ci, d'abord qu'il leur donnerait de ses nouvelles. Et quant à lui [Serein] pendant le temps qu'il dormait, il songea qu'un de ses amis lui donnait une pièce [de terre] pour y faire une cloison [clôture], et qu'il ne douta point que l'Esprit de Dieu ne l'avertît par ce songe que cette pièce était l'Eglise de Dieu dépourvue de pasteurs dans ces endroits,

1. C. 168. Informations du 26 décembre. L'assemblée avait été tenue le soir du dimanche précédent à Générac au quartier de Sainte-Colombe (ailleurs : à Ruard). Elle avait duré jusqu'à deux heures du matin. Des catholiques, envoyés en armes par le vicaire de Générac, y avaient vu quinze à seize cents personnes (un protestant dit : de cinq à six cents), de Générac, Beauvoisin, Saint-Gilles, Vauvert, Aubord, Milhaud, Uchaud. Huit Psaumes avaient été chantés. « Des enfants au maillot » y avaient été portés par leurs parents. Depuis un mois dix-huit à dix-neuf assemblées avaient été célébrées dans les lieux susnommés. Le prédicant avait émerveillé les espions : « Il était infailliblement un ministre, car il prêchait fort bien ». Son nom fut prononcé par deux des prisonniers arrêtés le 15 janvier, qui tous deux déclarèrent (en rapportant une déclaration faite par Serein au début de sa prédication) « qu'il avait été depuis peu reçu ministre à Genève ». Le 3 février, dix réformés de Générac ou de Beauvoisin étaient condamnés aux galères : Isaac Alcais (accusé d'avoir été le lecteur et le chantre), André Bertrand, Jacques Colorgues, Benj. Sausse, Dav. Coste, Simon Goulard, Jean Villaret, Ant. Guiraud, Pierre Sirven, Jacques Boudon. Jacques Cazau, de Générac fut pendu à Générac (A. Court, 39, f° 28, et 28, f° 617, utilisant une source inconnue, nomme l'exécuté : Villaret, frère du galérien). Jean Pinet, de Beauvoisin, qui avait quêté dans un plat d'étain, échappa aux poursuites. Serein (le nom est transcrit Cerret), est dit « de petite taille, mal vêtu d'une casaque gris obscur et d'un haut de chausses plissé par le bas, de méchants bas et de méchants souliers, avec une petite perruque tirant sur le roux ».

et que c'était pour cela qu'il y était venu pour l'éclairer par sa parole »[1].

Serein, sorti de France, seul, et sans ses trois filles, au début de juillet 1687, était donc de retour cinq mois après son départ. Il continuait ses fonctions de prédicateur sans craindre la mort plus que par le passé. La superbe métaphore utilisée par Brousson déjà dans une ses lettres : « la cloison de la vigne du Seigneur est rompue, et les bêtes de la forêt la broutent et la ravagent entièrement (Psaume LXXX, v. 13) », qui avait inspiré son rêve, est un pénétrant témoignage de sa ferveur religieuse[2].

Nous ignorons quels sont les pasteurs qui ont conféré à Serein une consécration régulière[3], et pareillement qui étaient les gens qui attendaient le récit de ses nouvelles expériences pour s'aventurer dans le royaume. Il nous reste la certitude qu'en 1687, au moment où Brousson lançait ses Lettres aux pasteurs, des ministres de Suisse avaient commencé d'agir.

Il ne paraît pas que Serein ait compris sa mission comme une œuvre qui dût être soutenue par la guerre étrangère. Un de ses auditeurs de Générac (un protestant), rapporta sans doute qu'il aurait encouragé l'assemblée à souffrir la persécution avec patience, car elle finirait bientôt. Mais les espions catholiques furent frappés davantage par ses exhortations à un exil nécessaire. « Suivez-moi, aurait-il crié, prenez vos femmes, vos enfants et vos filles, l'Eternel vous attend ! — Mes frères, il faut imiter Abraham, qui quitta son pays, et mena avec lui ses fils et ses filles (*sic*) pour aller bénir Dieu en un autre endroit. »

Après l'assemblée de Générac, Serein passa du côté de Saint-Gilles, puis revint vers le nord. Peut-être est-ce lui qui prêcha sur les bords du Crieulon le soir du 23 décembre. Il était en février dans le bois de Boucoiran.

Nous avons nommé déjà le facturier de laines Isaac Poujol, de Montdardier, fugitif depuis les dragonnades, qui s'était réfugié avec sa femme et ses quatre enfants dans une hutte construite de ses mains au bois de Colombeirol, près de Saint-Théodorit[4]. Melet, de Bragassargues, se chargeait d'ache-

1. C. 168. Dossier David Berthezène.

2. Une expression analogue, empruntée à Ezéchiel, XIII, 5, devait quelques mois plus tard, travailler la conscience de Brousson.

3. Le prédicant Bonnemère, qui connaissait Serein, disait que c'étaient « les ministres de Berne ».

4. Pour ce qui suit voir C. 171, Dossier Poujol. Saint-Théodorit est à une lieue au sud de Lédignan.

ter les vivres nécessaires à la famille, qui avait encore de l'argent. Sur la fin de 1686, après environ une année de séjour dans les bois, la femme de Poujol fut prise, en même temps que ses enfants, par un détachement. La mère fut déportée, les enfants enfermés dans les hôpitaux de Nîmes. Poujol déplaça simplement sa résidence. Avec Melet, fugitif comme lui, il s'aménagea un nouvel abri dans le bois de Boucoiran. Trois filles du lieu de Sauzet, nommées Giberne, et un de leurs frères, vinrent y habiter avec eux. Ils restèrent là, dit Poujol, *environ deux ans* (fin 1686 fin 1688). Un nommé Franchisque, garde terre de Boucoiran, les ayant enfin découverts, fit abattre la hutte et les obligea à se retirer. Tous s'en allèrent un peu au sud, au bois de Montagnac (entre Lédignan et Saint-Mamert), et s'abritèrent quelque temps dans une caverne. Melet et les trois filles furent alors saisis, Melet condamné aux galères, et les filles « à l'Amérique ».

Poujol se contentait, dit-il, « de faire la prière à ceux qui étaient avec lui » sans chercher des auditeurs en dehors de son cercle familier. « Chacun des hommes faisait la prière à son tour, chaque soir et chaque matin, et chantait les Psaumes à voix basse. » L'ancien facturier de laines ne voulait point « faire la fonction de prédicant ». Sur ce point ses idées étaient nettes. Il continuait le culte de famille mais sans aller au delà, et il ne craignit point, contre le sentiment général de ses coreligionnaires, de se heurter à ce propos avec Serein. Il rencontra ce dernier dans le bois de Boucoiran, en février 1688[1], et opposa à son activité et à ses prétentions, des objections analogues à celles dont Serein, à son propre témoignage, avait déjà souffert, et que la récente consécration du prédicant n'empêchait pas Poujol de formuler. Serein et ses amis prirent fort mal la chose.

« Monsieur, aurait dit Poujol, j'ai peur que vous vous trompiez. Vous vous voulez mêler de conduire l'Eglise sans y être appelé. Le grand sacrificateur Abimélech ne voulut point donner le pain sacré à David ni à ses gens sans savoir s'ils étaient nettoyés. Et même, dans la section 31 de notre croyance [Confession de Foi] il nous défend que aucun ne se doit ingérer de conduire l'Eglise sans y être appelé. » « Pour lors, ledit Céré [Serein] prit cela à injure et se mit en colère, et se sépara du déposant [Poujol], sans lui dire autre chose, et quelques jours après, Céré, sachant que le déposant était dans le bois, il vint

1. Le 25 février 1691 il dit : il y a environ trois ans.

faire une assemblée tout proche de la hutte, lequel il ouït chanter les Psaumes et faire la prédication. Le déposant... voulut sortir pour s'enfuir. On l'en empêcha, en lui disant : Si vous sortez, on vous tuera. »

Après avoir célébré autour de Boucoiran, et en particulier à Nozières, les assemblées que les espions crurent présidées par le ministre Baudan, Serein repassa la frontière. En mai il était à Genève[1].

De nouvelles informations avertirent l'intendant des mouvements que préparaient en Hollande et en Suisse les pasteurs et les prédicants.

En juillet, La Trousse fut avisé de la prochaine rentrée de Vivent, qui devait, disait-on, quitter bientôt la Hollande[2]. Un guide, P. Ragatz, arrêté sur la Lozère en septembre, fournit d'autres noms. Son équipage était si considérable que Bâville et la Trousse se persuadèrent qu'ils avaient affaire à un officier déguisé venu de l'étranger pour tramer quelque dessein contre le roi[3]. C'est même à cette circonstance que l'ancien soldat de Coire dut d'éviter la potence. Réservé pour des interrogatoires ou des confrontations possibles, il fut enfermé à la citadelle de Montpellier. Ragatz avait eu à Genève des rapports fréquents avec l'ancien pasteur d'Uzès, La Grange. Il le connaît comme « un homme hardi » qui va souvent de Genève à Lausanne, fort occupé à faciliter l'exil des religionnaires en leur procurant des conducteurs habiles. Il est disposé aussi à payer de sa personne : Ragatz le dénonce (18 sept. 1688) comme « ayant fait complot avec cinq ou six officiers du Languedoc, d'y aller pour rassurer les Nouveaux Convertis et les inviter à quelque brouillerie ». Au dire encore de Ragatz, deux proposants étaient partis de Genève deux mois auparavant pour prêcher du côté de Castres et de Puylaurens[4].

1. *Fr. Prot.* 2e Ed. « Jean Serin, de Tornac, qui a été prisonnier pour avoir prêché en France, quoique chantre, est assisté de 3 livres 6, le 3 mai 1688 ». Nous ne savons rien d'un emprisonnement du prédicant.

2. Voir plus haut, p. 263.

3. C. 167. Dossier Berger (Ragatz cacha son nom). Voir *Bull.* XLVII, 507. Des Mémoires de Ragatz retrouvés par M. Fonbrune Berbinau (*Pap. Court*, 13, vol. II, f° 41) fixent le vrai nom du guide. Arrêté une première fois à Grenoble, puis relâché, Ragatz avait déjà dissimulé son vrai nom.

4. « Il y en a un qu'on nomme Sudres, de Montélimar, lequel a les doigts de la main gauche coupés ». Il ne sait d'où est l'autre. « Agés tous deux de 25 ans, celui qui n'a pas la main coupée à une verrue à la joue gauche et les cheveux noirs crêpés ». *Stephanus Sudrius, Montiliensis* est inscrit à Genève le 7 janvier

A cette agitation des pasteurs réfugiés correspondait dans le Haut-Languedoc et le Dauphiné une effervescence extraordinaire.

Dans le Castrais les assemblées protestantes reprirent publiquement « avec une telle affluence de monde que peu de personnes se trouvèrent exemptes d'y avoir assisté ». Le prédicant Corbière, dit La Picardié, et deux jeunes filles visionnaires prêchaient, déclarant la délivrance prochaine, si bien que « tout le commun peuple attendait un changement général »[1].

En Dauphiné apparaissaient les premiers « petits prophètes » avec leurs mystérieuses crises de catalepsie, leur langage extatique, leurs appels à la miséricorde divine, leurs affirmations, venant de la Hollande par Genève, que le triomphe allait éclater après quarante-deux mois de persécutions[2], et que le prince d'Orange rétablirait la Religion dans le royaume[3].

Dans les montagnes du Vivarais, où le prophétisme n'avait pas encore pénétré, le prédicant Perrin encourageait ses auditeurs « à ne pas mollir à tout ce qu'on dirait, au contraire, parce que le temps de la liberté s'approchait »[4].

Dans le Bas-Languedoc, point de visionnaires non plus[5], mais des prédicants pareils à ceux du passé. Serein avait regagné la Suisse, mais d'autres revenaient de l'étranger, dont nous ne

1688 au livre du recteur, comme commençant ses études de théologie. Il était pasteur à Lausanne en 1698.

1. *Bull.* XIV, 162, 163 : *Mémoire particulier sur les assemblées qui furent tenues dans les montagnes du Castrois.* (Bibl. de Nîmes).

2. Paroles de la Bergère de Crest. Douen, II, 52.

3. Sans vouloir discuter ici les origines et la nature d'un mouvement qui ne se propagea dans les Cévennes et le Bas-Languedoc qu'en 1700 et 1701, nous observerons que tout ce que les écrivains catholiques ont dit des débuts du prophétisme du Dauphiné n'est que la répétition des données de Brueys (*Histoire du Fanatisme*). Ce dernier ne voit dans le prophétisme qu'une exaltation simulée, à laquelle un certain Du Serre, de Dieulefit, aurait dressé des enfants, dans la vue de provoquer un soulèvement des N. C. Brueys répète sûrement lui-même, l'opinion des autorités du Languedoc, et se fonde probablement sur des dépositions de la Bergère de Crest (jusqu'ici inconnues) qui parla quand elle fut devenue catholique. De la théorie de Brueys, il faut retenir, à notre avis, les points suivants : 1° les premiers prophètes ont été soumis par Du Serre à une éducation religieuse intense, d'un mysticisme apocalytique et maladif : 2° Du Serre était en relation avec les réfugiés et les pasteurs de Genève, auxquels il emprunta les conclusions de Jurieu pour en nourrir ses jeunes adeptes.

4. C. 169. Dossier sur les Ass. du Vivarais.

5. Les événements étranges du Dauphiné furent connus à Nîmes dès la fin de 1688 (12 nov.). Voir une pièce (pièce 9, page 3) dans un Recueil factice sur la Révocation (Bibl. du Prot.). Voir aussi *Bull.* LVI, 532.

connaissons pas tous les noms[1]. Notons ici, au moment de son retour, l'apparition dans les Cévennes d'un nouvel ouvrier, qui allait pendant douze ans travailler à la moisson divine, sans que son courage ni sa foi défaillissent un seul instant.

Jean Roman, né à Vercheny (dans la vallée de la Drôme), d'une bonne et honnête famille que le pasteur Julien, réfugié à Lausanne, disait plus tard avoir connue à La Motte Chalencon (Drôme), avait quitté le royaume en 1685[2]. Il demeura à Lausanne environ deux ans « pratiquant autant qu'il lui était possible les devoirs d'un bon chrétien ». Le livre de Josué de la Place, *Dialogue d'un père avec son fils sur la question si l'on peut faire son salut en allant à la messe*, l'impressionna particulièrement, et lui inspira en même temps qu'une horreur raisonnée des cérémonies de l'Eglise romaine, une profonde pitié pour ceux de ses frères qui se perdaient dans l'apostasie. De longues et intimes réflexions, la composition de quelques méditations qui enflammaient et éclaircissaient son zèle, le décidèrent à venir en France. Il ne se résolut pas à son dessein sans de violents combats « qu'il eut à soutenir contre la chair ». L'esprit enfin l'emporta, et il partit, dit-il, « sans le communiquer à personne »[3].

Entré par le Dauphiné, il renonça à s'arrêter dans sa province d'origine, dans la crainte que « ses parents » ne le détournassent de sa périlleuse vocation. Il prit le chemin des Cévennes « où il avait ouï dire qu'il se faisait des assemblées ». Parti de la Suisse à la fin de 1687, il passa dans le Languedoc à l'heure où Serein

1. Voir C. 274. Le *Portrait d'un inconnu revenu des pays étrangers qui fait le métier de prédicant* (sans date). L'inconnu, de 35 à 40 ans, a une phalange coupée à la main droite. Il porte un gros jonc à poignée d'ivoire, et une chaîne d'argent.

2. Au début de 1692, Roman est dit âgé de 24 ans, petit, les cheveux châtains bruns, le visage rond et brun, les yeux gris, le nez médiocre, la bouche grande. *Bull.* LI, 413.

3. *Relation sommaire et véritable de ce que Dieu a fait par le ministère du sieur Jean Roman...* Un résumé de cette relation, enrichi de quelques détails parfois erronés, a été rédigé par A. Court (*Pap. Court*, 39 ; voir aussi 28) et publié dans les *Etrennes religieuses* de 1891 (Genève).

Le ministre français Pierre Romans qui, en 1685 (et en 1693) recevait à Stein, près de Constance, une pension pour lui et ses enfants Salomon, Anne, Marie et Diane n'a aucun rapport avec notre prédicant (corriger Mörikofer, *Hist. des réfugiés de la Réforme en Suisse*. Trad. franç. 1878, p. 217 et *Hug. Verein*, VIII, v, 9)., Ce pasteur réfugié, dont le nom ne figure pas sur les listes Auzière (*Bibl. Prot.*) est mentionné *Bull.* XXVI, 378 comme se trouvant à Schaffhouse le 28 janv. 1686. Au début de 1688 il est à Lunebourg (*Hug. Verein, ibid*). En 1717, comme ancien pasteur (*Romans, 70 years, a wife, 2 children*), et comme exerçant encore à Barnstable, il est assisté en Angleterre (*Hugu. Soc.*, I, 315).

se disposait à en sortir pour la seconde fois. Déguisé en marchand colporteur, il allait de lieu en lieu, attentif aux symboles catholiques qui se trouvaient sur la porte des mas ou dans les fermes, suppliant les Nouveaux Convertis de demeurer fidèles à l'Evangile, soit en souffrant la persécution, soit en quittant le royaume. Bientôt connu sous les divers surnoms de *Marchandou* (le petit marchand), *Le petit pacquetier* (colporteur), *Lou biquarel* (c'est le mot cévenol qui désigne encore les colporteurs ambulants), Roman, après avoir traversé le Vivarais[1], se cantonna dans une région qui lui demeura toujours chère, entre Vialas et Vébron, sur la Lozère et le Bougès, où l'abbé du Chayla, inspecteur des missions, exerçait sa tyrannique surveillance. Le jeune homme «qui savait le latin» ne tarda pas à tenir des assemblées[2].

Du milieu même des protestants de France, d'autres prédicants allaient encore surgir. Nous avons mentionné Berthezène, supplicié dès janvier 1688, Jean Mazel dit La Jeunesse, et David Quet. Nous avons de nouveaux noms à transcrire.

Les trois frères Plan, Etienne, Paul et Pierre, seront ici réunis, bien qu'il soit à peu près certain que l'aîné n'ait jamais prêché, et quoique la vocation de Pierre se soit éveillée après celle de Paul. De la paroisse de Saint-Martin de Corconac (du mas des Escoffins), ils avaient, au moment des conversions, 23, 18 et 13 (?) ans. Les deux plus âgés au moins firent abjuration entre les mains du curé de Saumane, Relin, «à cause de leur peu de sens», déclara plus tard Etienne. Inquiétés par le prieur de Saint-Martin, Vedel, en raison sans doute de leur obstination à éviter les cérémonies catholiques, ils «prirent les bois», «non pour faire tort à personne, mais pour faire profession de leur religion». Ils voulurent sortir du royaume avec Vivent, mais vainement, et le placard de La Trousse porte leurs trois noms. Paul Plan, en 1692, quand il fut pris avec son frère Etienne, était le seul des deux qui fît alors fonction de prédicateur. Il indique que ce fut à la fin de 1688 que «Dieu par son esprit lui mit dans la mémoire de prêcher. Quand il quitta sa maison il n'en

1. A la fin de septembre 1688 le passage d'un mercier du Dauphiné coïncide avec la reprise des cultes publics aux environs de Vernoux par le prédicant Perrin (C. 169. Ass. du Rang de la Mure).

2. Nulle part Roman ne dit qu'il ait été «proposant». Le nom, quand il lui est appliqué, est entendu au simple sens de prédicant, de prédicateur extraordinaire, non consacré. Voir sur l'identification des deux noms le *Mémoire sur les Ass. du Castrais*, mentionné plus haut (*Bull.* XIV, 159).

savait pas assez pour cela». Brousson raconte qu'une pauvre veuve, qui avait abandonné sa maison et ses enfants, leur avait appris un peu à lire, dans les bois. Les trois frères, «les Plan» comme on les désignait, avaient coutume de cheminer ensemble[1].

Charles Artigues, dit Laporte, était du Collet de Dèze[2]. On le trouve fréquemment dans les environs de Saint-Sébastien, où il avait des parents. Au début de 1689, où pour la première fois des pièces judiciaires font mention de son activité, il avait de 20 à 21 ans[3].

David Gazan, du mas des Soulliers (ou Soliers) (paroisse de Saint-Marcel de Fonfoulhouse, aujourd'hui Les Plantiers), un des rares prédicants qui échappèrent au supplice, était, comme il résulte de pièces notariées, le cousin germain du prédicant Bringuier, sorti de France avec Vivent. Nous rencontrons son nom pour la première fois le 6 janvier 1689, sans savoir si à cette date il était prédicant, ou seulement avertisseur. En mai ou juin, il prêchait près du Bedos (Saint-Martin de Corconac), et se faisait suivre alors d'un inconnu, surnommé La Roquette[4]. Il se faisait lui-même appeler La Valette, et prit après la mort de Jean Mazel le nom de guerre de La Jeunesse. En 1691 il aura à ses côtés son jeune frère Jean Gazan, enlevé par lui à la maison natale des Soulliers. Il semble que le père, remarié, ait été peu favorable à la vocation de ses enfants.

Brousson nomme aussi, parmi les prédicants qui se levèrent avant 1689, David Couderc, de Vieljouves (Saint-André de Lancize). A dix-huit ans, raconte Couderc lui-même, les Conversions générales lui imposèrent une vie errante. Conduit par ses courses jusqu'à Uzès, où il travailla de son métier de car-

1. C. 172. Dossier Etienne et Paul Plan ; *Pap. Court*, n° 28. Voir *Bull.* XLVI, 505.

2. Brousson le dit de Sainte-Croix Valfrancesque. Le prédicant David Quet le croyait de Saint-Sébastien. Laporte lui-même se donne comme étant du Collet (C. 174. Dossier Laporte). D. Benoît (*Bull.* XLV, 611), nous ne savons d'après quelles sources, dit qu'il tint les bois depuis 1687. Nous ne savons s'il était apparenté avec le pasteur La Porte, ministre au Collet en 1683.

3. En 1690, David Quet lui donne (à tort) 26 ans. Il était de taille médiocre, les cheveux noirs (Voir *Bull.* LI, 412, un signalement du début de 1692).

4. C. 191. Déposition d'Anne Bourelle, jointe au dossier Brousson. Par une erreur étrange, la jeune fille qui avait vu et entendu Gazan, le nomme deux fois *Jean Mazel, du mas des Soliers*. Il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse de David Gazan. Gaubert (*Pap. Court*, 17, B.) l'appelle aussi *La Coste*. Nous ne l'avons jamais trouvé désigné sous ce nom. Si le prédicant a été parfois appelé Jean, comme son jeune frère, il est possible qu'il soit le « Jean Soulier » (du nom de son mas) inscrit sur une liste des fugitifs de S. Marcel (Rouquette, III, 199). Au début de 1693 il a environ 23 ans. (Voir son signalement, *Bull.* LI, 412).

deur, auquel il joignait celui de chirurgien-barbier, il semble être remonté dans les Cévennes au début de 1689[1].

Pour faire face à une situation qui s'annonçait périlleuse, Bâville n'avait plus autant de troupes qu'en 1686. Trois forts nouveaux étaient construits, que le roi allait faire munir des canons pris récemment à Avignon, afin que les armes de l'Eglise fussent employées contre les hérétiques[2], mais des régiments avaient dû partir pour les frontières[3]. Avec une habileté dont il se loua bientôt, et qu'il ne saurait être question de lui contester, l'intendant organisa des régiments de milice bourgeoise, sorte de garde nationale exclusivement composée d'anciens catholiques ou de Nouveaux Convertis qui avaient fait la preuve de leur fidélité à l'Eglise. D'effectif très variable, les régiments étaient payés par la province[4]. Chacune de leurs compagnies comportait un détachement volant de dix hommes, formé des miliciens les plus aisément disponibles. Les officiers, choisis parmi les gentilshommes, durent acheter leurs grades, comme ceux de l'armée régulière. La recherche des fugitifs, les perquisitions domiciliaires, furent remises désormais presque uniquement à ces catholiques armés, familiarisés avec les montagnes, les vallées, les rochers, les bois, quelquefois même les maisons, qu'il s'agissait d'explorer.

Le duc de Noailles réclama de plus un nouveau désarmement général[5]. Le 25 août 1688 il défendit le port des armes dans le Languedoc, et révoqua toutes les permissions antérieurement accordées[6]. Une ordonnance, venue celle-là du roi, datée du 16 octobre, et qui commandait à tous ceux de la R. P. R. convertis depuis cinq ans, de remettre leurs armes et leurs muni-

1. C. 172. Dossier Couderc. Il avait 22 ans au début de 1689. En 1690 : « maigre, une perruque châtain ».

2. *Bull.* XXIX, 407.

3. Des recrues avaient été faites dans les Cévennes en janvier et février 1688. (Actes notariés de Lasalle.)

4. Brousson dit à plusieurs reprises que les milices étaient payées par le clergé. Sur les milices voir *Hist. du Languedoc*, XIII, 619 ; XIV, 1384, 1416, et les Registres des Communautés. Le corps des milices, sorte de réserve territoriale, fut créé dans le royaume par un édit du 9 décembre 1688.

5. Une ordonnance de la Trousse, du 20 juillet 1686, avait déja désarmé les Cévenols. Il semble qu'une mesure analogue ait été prise même en 1683. (Voir nos P. J.).

6. Le 31 août, le major du fort d'Alais réclame aux consuls de Saint-Jean du Gard toutes les armes qu'ils ont à leur disposition, en ordonnant des perquisitions nouvelles (*Reg. de la Comm.* de Saint Jean).

tions entre les mains des magistrats, *à peine des galères pour les contrevenants*, fut affichée le 14 novembre[1]. Le 26 du même mois, les consuls étaient avertis par lettre expresse, que les peines encourues seraient exécutées avec la dernière sévérité[2].

Les quelques compagnies de dragons demeurées dans les Cévennes reçurent l'ordre d'être impitoyables. Louvois, trouvant que les jugements que Bâville portait contre les protestants assemblés n'étaient pas encore assez durs, ordonna à La Trousse (25 août) de les remplacer par des massacres. Les troupes qui tombaient sur un culte clandestin ne devaient plus faire que fort peu de prisonniers, mais en mettre beaucoup sur le carreau, n'épargnant pas plus les femmes que les hommes. « et cet exemple fera assurément beaucoup plus d'effet que celui que pourrait ordonner la justice ordinaire »[3]. Les capitaines menacèrent les consuls de les rouer de coups, les soldats écharpèrent impunément, dans les rues des villages, des passants inoffensifs[4].

Un système d'espionnage fut établi dans toute la région suspecte par les soins de l'intendant et de Fléchier. « Vous ne pouvez mieux faire, écrivait Bâville à l'évêque de Nîmes (2 avril 1688) que de choisir quelque homme en chaque lieu principal, à qui vous ferez donner une petite pension, et qui ait un soin constant des affaires de la religion[5].

L'année 1688 finit douloureusement pour les Cévenols. Dans la nuit du 26 au 27 décembre, un culte ayant été célébré, dans une caverne, entre Mialet et la hameau de la Baumelle, deux des assistants, Jean Pierre Bony, d'Anduze, et Jacques Puech, furent pendus à Anduze. Neuf autres allèrent ramer sur les galères du roi; seize femmes ou jeunes filles se virent enfermées au château de Sommières; une autre, Suzon de Jean, fut menée à la Tour de Constance[6].

1. Les N. C. gentilshommes avaient seuls le droit de conserver deux épées, deux fusils, deux paires de pistolets, et six livres de poudre. Ils n'étaient passibles que de 1,000 livres d'amende en cas de contravention.

2. *Pap. Teissier.*

3. Rousset, III, 500. Ceci était sans doute une réponse à l'assemblée tenue par Quet à Airesèque le 25 juillet.

4. Plainte des Consuls de Lasalle, 16 déc. 1688 (C. 176). — Excès des dragons au Collet de Dèze, 29 déc. 1688 (C. 167).

5. Copies Rabaut (*Pap. Coquerel*).

6. Il ne subsiste de la procédure que le jugement, du 20 janvier 1689 (C. 167) et un Mémoire sur les frais du procès et des exécutions (C. 169). Envoyés aux galè-

Aux premiers jours de 1689, alors que 180 réformés remplissaient les forts de Nîmes et d'Alais, Vivent, porteur d'une lettre de Jurieu, arrivait de Hollande en Suisse pour préparer son retour dans le Midi. A cette date le succès de la Révolution d'Angleterre paraissait assuré. Jacques II, fuyant devant Guillaume, débarquait en France. Toutes les frontières étaient menacées. La Cour ne dissimulait pas ses inquiétudes, et Mme de Sévigné, se faisant l'écho des soucis et des curiosités d'un monde qui après avoir applaudi à la Révocation avait appris avec un sourire un peu pensif les prédictions de Jurieu, saluait mélancoliquement la venue de « cette année 1689, si prédite, si marquée, si annoncée pour de grands événements » [1].

res : Cordelle, David Puech, Comte, Lafond, Vallat, Pellissier, Borrelly, Greffueil et Nègre.

Une assemblée s'était tenue le 10 août, ou un peu auparavant, au terroir de Thonas (Saint-Germain de Calberte). L'abbé du Chayla la dénonça à l'évêque de Mende (*Pap. Farelle*, p. 284).

1. Citée par Rousset, IV, 156.

CHAPITRE VIII

L'ARRIVÉE AUX CÉVENNES

(Janvier-Août 1689)

Le prince d'Orange, dont le nom avait été prononcé à tort en 1684, lors des premiers mouvements du Midi, était depuis devenu l'espoir des protestants. Au début de 1689, le Haut-Languedoc était « infatué de lui ». Le Bas-Languedoc, depuis l'expédition d'Angleterre, le regardait « comme un second Messie ». Un habitant d'Alais est poursuivi pour avoir dit que le prince a formé des fugitifs du royaume une armée de cinquante mille hommes pour faire la guerre au roi »[1]. Le régiment suisse d'Herlac, ayant fait étape à Uzès avec les deux ministres qui lui servent d'aumôniers, une manifestation se produit. Les Nouveaux Convertis ont des conférences avec les pasteurs. Au moment du départ, la foule suit, un des ministres est entouré, des femmes baisent ses habits, et lui, « leur prêche » environ trois quarts d'heure. Le second étant arrivé, on l'enlève de son cheval pour le porter dans cette « assemblée ». Il faut enfin se séparer, mais non pas sans qu'on ait entendu une dernière fois cette recommandation de l'un des aumôniers : « Adieu, Messieurs ! soyez fermes, et dites à vos frères qu'ils le soient aussi et qu'ils le (?) verront bientôt »[2].

Les rêveries les plus bizarres corroboraient les espérances. Les quatrains du célèbre astrologue Nostradamus jouissaient encore d'une vogue persistante. Dans ce grimoire, quelques esprits de bonne volonté cherchaient la ratification des événements du passé, et prétendaient découvrir l'avenir. Quatre vers, furent appliqués à l'expédition de Guillaume en Angleterre par les

1. C. 169. 2 janv. 1689.

2. Dimanche 27 fév. 1689. C. 169. Ce régiment se vengeait de la sorte, de l'injure que lui avait faite le roi trois ans plus tôt, en l'obligeant à assister à la messe et aux cérémonies catholiques (Ch. Weiss, II, p. 203).

catholiques eux-mêmes. Il eut été étrange que les réformés n'eussent pas retrouvé dans le livre quelque confirmation de leur attente. Un tisserand de Béziers déclare à un soldat de milice que « Nostradamus a prophétisé que Louis XIV abattrait sa religion, mais qu'il serait battu de la même épée qu'il frapperait »[1].

Nostradamus accréditait les visions de Patmos, ou du moins l'interprétation qu'avait donnée de celles-ci Jurieu après Du Moulin. La révolution générale était marquée pour 1689. On ne parlait à Nîmes que du XIe Chapitre de l'Apocalypse et « les femmes aussi bien que les hommes l'expliquaient au four et au moulin, comme dans des assemblées plus considérables »[2].

Dans le Vivarais, l'enthousiasme devint de la démence. Les premières crises de l'épidémie prophétique s'y manifestèrent en la personne du « fanatique » Gabriel Astier, qui avait été touché de la contagion en Dauphiné.

Une enquête du juge de Baix (Ardèche)[3] avait relevé dans les balbutiements extatiques de quatre jeunes gens (de douze à treize ans) de Bressac (canton de Chomérac), des détails subversifs. Le jugement de Dieu était annoncé pour le mois de mai ; la religion calviniste serait seule alors pratiquée en France ; le roi lui-même passerait au protestantisme. Mais le succès ne s'obtiendrait qu'après un combat terrible. Le carnage n'aurait pas lieu sur les frontières de Hollande ou d'Allemagne ; il était prédit pour le 15 mars, « près d'un passage qui est situé entre Genève et Suisse » où « les torrents de sang monteraient jusqu'à la bouche des chevaux ». Astier ajoutait que « les habitants de Genève seraient enveloppés dans ce malheur s'ils ne chassaient les réformés qui y sont allés de ce royaume, mais que pourtant leurs âmes seraient sauvées ». Il est donc permis de retrouver dans les crises hystériques de l'inspiré un écho du projet d'invasion du Dauphiné, auquel les réfugiés de Suisse n'avaient pas encore donné toute la netteté qu'il allait prendre.

C'est là tout ce qu'il faut retenir des affirmations de Brueys, qui, dans son *Histoire du Fanatisme*, veut contre toute vrai-

1. C. 169 (13 mars 1689). Sur les prophéties de Nostradamus appliquées au royaume en 1689, voir De Boilisle, *Corresp. des Contrôleurs généraux*, I, lettre 612 ; et *Pap. Court*, 19, p. 283, où sont transcrits quelques vers des Centuries.

2. Germain, II, 393, citant l'abbé Tribolet.

3. Information du 28 janvier 1689. Interrogatoires du 7 fév. 1689 (C. 169), dans le dossier de Gabriel Astier, malheureusement incomplet, par la raison sans doute que l'intendant ne fut pas chargé d'instruire le procès. Il ne fut commis au jugement des assemblées du Vivarais que le 12 mars 1689. C. 160.

semblance que les mouvements suscités au Vivarais par les prophètes aient été délibérément insurrectionnels, et directement provoqués soit par Jurieu, soit par les pasteurs de la Hollande et de Genève. Brueys n'est ici d'ailleurs que l'écho de Bâville. L'intendant était persuadé que quelques gentilshommes du Dauphiné (en particulier M. de la Tour Gouvernet) avaient fait entrer dans le Vivarais des officiers qui préparaient une révolte en se servant du nom de Guillaume d'Orange [1].

Les assemblées considérables provoquées par les disciples d'Astier, et le massacre du capitaine Tirbon et de neuf soldats (14 février) près de Saint-Sauveur de Montagut (Ardèche), donnèrent aux représentants du roi l'occasion d'intervenir avec toute la rigueur qu'ils souhaitaient. Bâville et son beau-frère, le nouveau commandant militaire Broglie [2], se transportèrent en toute hâte dans le Vivarais et approuvèrent ou commandèrent d'affreuses « exécutions militaires » [3]. Les réformés surpris sur deux sommets des Boutières (près de Saint-Genest Lachamp) ne portaient cependant que bien peu d'armes. C'était à genoux que les inspirés avaient attendu l'ennemi, persuadés que l'Esprit les devait rendre invulnérables. L'effervescence du Vivarais fut immédiatement noyée dans le sang. En huit jours, au dire de Brueys, tout fut tranquille. Gabriel Astier échappa d'abord aux recherches. Arrêté à Montpellier, jugé à Nîmes, il fut torturé à Baix, avant d'y être pendu, le 2 avril [4]. Il ne put rien révéler d'un projet d'insurrection qu'il avait toujours ignoré et qui n'avait été pour rien dans l'illuminisme de sa prédication.

Les agitations du Vivarais, racontées dans les Cévennes et le Bas-Languedoc, où Brousson en recueillit le récit accompagné de détails abominables, furent dépouillées de leur caractère convulsionnaire trop étrange, dans une région où la piété protestante était restée enfermée dans ses formes traditionnelles. Les N. C. des Basses-Cévennes s'émurent d'un soulèvement qu'ils

1. Dossier Gabriel Astier. Interrogatoire à la question. C. 169. 2 avril 1689.

2. La Trousse (rappelé à Paris depuis septembre 1688) avait encore gardé en face de Bâville quelque indépendance de volonté. Broglie s'effaça complètement devant l'intendant, qui devint dès lors « le roi du Languedoc ».

3. Le mot est de Brueys. Voir Douen, II, 67, une lettre de Bâville écrite d'Aubenas le 20 février, qui parle d'une rencontre où trois cents mutins sont restés morts sur la place. Il s'agit du massacre du Serre de la Palle (ou du Cheylaret, ou du Besset) accompli sous la direction du marquis de Folleville, colonel, le 19 février. (Voir E. Arnaud, *Hist. des Prot. du Vivarais*, II, 34, et 40).

4. Le jugement (qui manque) fut rendu le 23 mars.

rattachèrent, comme Bâville, aux menées de la ligue européenne. Les protestants d'Anduze blâmèrent « un mouvement qui avait été fait trop tôt, et qui ne servait qu'à faire prendre les plus grandes précautions contre les nouveaux catholiques ». Bâville, informé du propos par un juge d'Alais, le Sr de Saint-Auban, transmit la nouvelle à la Cour. Le 20 mars, il sut par la même voie, que le ministre d'Olimpies, qui devait venir dans les Cévennes, était allé en Angleterre concerter avec le prince d'Orange le temps d'entrer dans le pays avec cinq autres ministres, et que la résolution avait été prise de n'y point revenir « avant que le prince eût fait une descente sur les côtes ». Saint-Auban, qui recevait les confidences du Sr Rodier, d'Anduze, avait été sollicité par lui de retirer dans sa maison les ministres lors de leur arrivée [1].

Bâville fit demander à son indicateur le nom des gentilshommes N. C. des Cévennes que leurs anciens coreligionnaires croyaient disposés à favoriser un coup de main. Des listes de ce genre furent d'ailleurs dressées pour tout le Languedoc, qui permettaient d'épier les suspects [2]. L'intendant fit établir également, avec l'exactitude que permirent les souvenirs de leurs anciens

1. Hugues, *Hist. de l'Eglise d'Anduze*, p. 690. Lettre du 20 mars 1689. On trouve C. 274 la lettre de Saint-Auban à Bâville, où il propose (28 décembre 1688) de « lier commerce avec un chef des N. C. pour découvrir ce qui se passe tant dedans qui dehors le Royaume ». L'avocat Isaac Rodier d'Anduze est noté dans un *Mémoire touchant l'état de la religion dans le diocèse d'Alais* du 24 janvier 1689 (C. 273) comme toujours en liaison avec les malintentionnés, et la maison du Sieur de Saint-Auban, ancien catholique « selon de très fortes apparences peu affectionné à la religion », est mise au nombre de celles « où s'assemblent les N. C. de la ville [d'Alais], où l'on prend le prétexte du jeu pour débiter les nouvelles ». Sur d'Olimpies, voir p. 19, et Douen, I, 458. Le projet de d'Olimpies se rattache sans doute à des négociations qui dataient de plus d'un an auparavant. Le 21 novembre 1687, Bonrepaus écrit de Londres à Seignelay : « Il se fait ici un projet pour entretenir quarante ministres en France. Je travaille à découvrir leurs noms et les lieux où ils font leur résidence ordinaire. On pourra rendre ce projet inutile, mais pour le faire certainement, je crois qu'il les faut prendre tous en même temps : c'est ce qui fait que je ne vous en fais pas aujourd'hui un plus long détail (ne sachant tout ce que l'on me fait espérer de [me ?] dire) pour n'en manquer aucun ». (*Arch. aff. étr.*, Angleterre, Corresp. n° 163, f° 199. Commun. R. Durand).

2. Ces listes (C. 273) ont été publiées *Bull.* XXIX, 214, 349 ; XXXII, 265. Elles supposent des Mémoires sur les N. C. des diocèses de Montpellier, Lavaur, Castres, Nîmes, Alais, Uzès et Mende. Nous ne possédons plus que le *Mémoire sur l'état de la religion dans le diocèse d'Alais* (C. 273). Voir encore C. 274 : *Etat des gens les plus à craindre dans le quartier du Vigan en cas de mouvement et qui pourraient se mettre à la tête des mutins*, et quelques pièces analogues concernant le Vivarais : *Etat des gentilshommes N. C. du diocèse de Viviers qui sont dans le pays au mois de février 1689 ; Etat d'autres familles* [du Vivarais] *qui tiennent quelque rang de gentilshommes quoique déclarés faux nobles ; Etat des N. C. suspects du diocèse de Viviers.*

paroissiens, les *Portraits des ministres du diocèse de Nîmes qui sont sortis du royaume*[1]. Du point de vue militaire, une étude précise des Cévennes et du Vivarais avait déjà précédé ou accompagné la création des régiments de milice[2].

M. de la Haye, gouverneur de Saint-Hippolyte avait été officiellement informé des massacres du Vivarais[3]. L'exemple fait devait apprendre aux mutins des Cévennes de quelle manière ils seraient traités en cas d'émeute. La guerre déclarée à l'Espagne le 17 avril dégarnit les montagnes et la plaine de régiments envoyés en Roussillon, mais les autorités étaient maintenant armées d'une récente Déclaration du roi (15 mars), qui ordonnait au Commandant militaire du Languedoc de condamner « sans forme de procès » à la mort ceux qui seraient surpris dans une assemblée, et aux galères les hommes soupçonnés d'y avoir été.

Les boucheries du Vivarais et l'organisation des milices réduisirent pour un temps les prédicants au silence. Mais leur nombre ne diminua pas. Les informateurs signalèrent leur passage, en se méprenant parfois sur leur personnalité. Le 2 mars, les communautés des Cévennes recevaient l'ordre « de surveiller Vivent de Valleraugue, Fesquet de Saint-Hippolyte et Bringuier de Colognac, et autres prédicants, qui étaient entrés dans la province, et de former des corps de garde »[4]. Bringuier, en Hollande ne pensait pas à rentrer dans le royaume ; Vivent n'avait pas encore quitté Lausanne ; quant à Fesquet, de son vrai nom

1. C. 279 (contient 28 noms). On trouve dans le même carton les *Portraits des ministres des diocèses de Castres, Albi et Lavaur sortis du royaume.*

2. Voir C. 274 : *Etat des châteaux et maisons fortes qui pourront servir de retraite aux troupes en cas de besoin dans le diocèse de Viviers, parmi les Nouveaux Convertis*, et surtout une lettre à Bâville, non signée, qui doit être de la fin de 1688, ou de 1689. Elle fournit des renseignements sur les N. C. dangereux, discute la situation stratégique des Cévennes et conclut à la disposition suivante des forces militaires : « Le poste le plus important est le Pont de Montvert où il faut une compagnie de dragons ; il faut une compagnie d'infanterie à Saint-Etienne Valfrancesque, Vébron, Montvaillant [près Florac], Vimbouches, Barre, Gabriac, Moissac et Marvéjols. Enfin il y a le château de Portes, qui est dans le diocèse d'Uzès mais aux limites de celui de Mende, maison forte, remplie d'armes [enlevées aux N. C.] où personne ne demeure et où il serait de conséqnence qu'il y eût une compagnie d'infanterie ». La lettre se termine ainsi : « Avis : le Vicomte du Chayla offre, sans qu'il en coûte rien au roi, cinq cents bons hommes sur pied, tous anciens catholiques, et ayant presque tous été au service, quelques-uns même officiers, et ce, en huit jours après être averti, ne demandant autre chose que des armes pour trois cents ».

3. Douen, II, 67 (extrait des *Pap. Court*, 28).

4. *Délib.* de Valleraugue.

Antoine Gras, il n'avait alors que 16 à 17 ans, et très probablement se bornait au rôle d'accompagnateur.

Deux nouveaux Cévenols « prirent les bois » au milieu de l'année.

Antoine Méjanel (30 ans), de Valleraugue, laissa sa maison au début de juin, et prêcha aussitôt.

David Grevou (ou Grevet) qui se choisit le surnom de La Verdure, dit adieu vers le même temps à la ferme du Bedos (Saint-Martin de Corconac). Sa mère, inscrite au placard de La Trousse, avait été envoyée aux Iles. Il devint lui aussi prédicateur. Lagarde, de Milherines, qu'on verra ailleurs, parlait de lui comme d'un homme « sage, sans vanité, pieux et dévot, et savant pour sa qualité »[1].

Relevons encore le nom de Jean Roussel, fils d'un « sédier » (fileur de soie) de Sainte-Croix de Caderles[2], et celui de Dumas (40 ans), marchand de laines d'Anduze, que nous avons vu en relations avec Soulier, de Monoblet. Poursuivi après le procès de celui-ci, Dumas avait abandonné sa demeure. Au début de 1689, sa femme était déportée, sa maison rasée, et il prêchait au désert.

Vers cette date, les prédicants se concentrèrent dans les montagnes, plus difficiles à surveiller, et où sans doute Vivent avait annoncé qu'il se rendrait. Coudere quitta Uzès et revint aux environs de Saint-Germain de Calberte ; Jean Mazel, de la plaine, monta vers Saint-Sébastien et Mialet.

Il ne resta plus personne au Bas-Languedoc. Lafoux, en juillet, au cours du voyage dont nous avons parlé, vint dans la métairie de Lavau (ou Lavol, près de Boucoiran), refuge des guides et des fugitifs, chez le guide Morin, et s'informa auprès de lui des prédicateurs de la région. Morin lui répondit qu'il ne connaissait qu' « une espèce de mendiant qui se mêlait de prêcher et de faire des prières mais qu'il n'y entendait rien ». L'homme n'était autre que Poujol, auquel les amis de Serein, et Morin le premier, ne pardonnaient pas l'opposition qu'il avait faite au prédicant de Tornac. Poujol trouva cette fois à qui parler. Lafoux était un proposant régulier, que les pasteurs de Lausanne avaient reçu ministre. Il demanda à Poujol « s'il avait permission de

1. Mémoire de Gaubert (*Pap. Court*, 17, B). La relation de Bastide (*ibid.*) désigne Grevou sous le nom de Grévé. Le placard de La Trousse porte le nom de Jeanne Grevesse, du Bedos.

2. Du mas de Saint-Geniès. Il fait la prière en juillet 1689 dans une assemblée près de Peyroles. Brousson lui donne 17 ans. (Il mourut en janvier 1691).

faire des prières [entendez : des cultes] ? à quoi cet homme répondit que non. Sur quoi Lafoux lui aurait dit de se retirer, et que ce n'était pas son métier ». Serein était vengé [1].

Le 25 mai, jour de foire au Pompidou (entre Barre et Saint-André de Valborgne) quinze prédicants ou fugitifs des Cévennes étaient réunis à une portée de fusil du village. Des filles et des femmes leur portèrent des vivres. Un certain Isaac Parlier, du mas Supérieur (Saint-André de Valborgne) qui, à ce qu'il semble, avait été fugitif, puis était rentré dans la vie ordinaire en abjurant, vint retrouver également les compagnons. Il reconnut David Quet, David Gazan (La Valette), les trois Plan, Laporte et La Roquette. La troupe tint une assemblée sur la Cam de l'Hospitalet, au-dessus du Pompidou, après quoi Laporte, La Valette et la Roquette descendirent vers Saint-Martin de Camcelade (Bassurels), où par bravade ils ne parlèrent de rien moins que de tuer le curé Bugarel qu'ils voyaient se promener dans son jardin. Parlier prétendait même que sans ses instances ils l'auraient « exécuté » [2].

A la même date, Roman arriva dans le quartier. Il avait couru quelques mois plus tôt un grave danger. Le 18 décembre 1688, sur la montagne de la Lozère, il avait été surpris par un détachement dans le logis où il reposait. Les soldats, la chandelle à la main, fouillaient la maison. Roman réveillé au bruit, se réfugia, ses habits sous le bras, dans le grenier à foin, où il eut le bonheur d'échapper aux coups de baïonnettes des fureteurs [3].

Il était en juin auprès de Vébron. Parlier, curieux de le voir, se fit mener vers lui, sous le mas du Bousquet, et l'engagea à passer à Saint-André. Roman aurait suivi le traître, sans les conseils de la fille du mas, « qui l'avertit de ne se fier qu'à des gens qu'il connût bien». Trois jours plus tard il montait sur la Cam, se joignait à des moissonneurs qui se rendaient au pays bas, et les suivait jusqu'au Castanet près de Tourgueille (Saint-André de Valborgue). Il prêcha dans la jasse du Pic. Parlier était de ses auditeurs, ayant d'ailleurs donné avis de l'assemblée au Père Renaud, missionnaire, qu'il renseignait sur les prédicateurs [4].

1. C. 170. Dossier Lafoux.

2. C. 171. Dossier des prisonniers du mas de Montredon.

3. *Relation sommaire...*, p. 12.

4. C. 171. Dossier des accusés de Montredon.

Les cultes clandestins étaient maintenant modestes. A peine l'intendant en prenait-il ombrage. Quelques assemblées découvertes dans les premiers mois de 1689, à Saumane[1], à Vébron, à Valleraugue[2], avaient groupé si peu de gens, et de si basse condition, que Bâville n'avait envoyé qu'un homme aux galères. Il écrivit en Cour que les mesures violentes n'étaient plus nécessaires, et que le bruit d'un retour des prédicants exilés était faux. Sa lettre est datée précisément du jour où Vivent, Brousson, Dubruc et leurs compagnons se mettaient en route pour le Languedoc[3].

*
* *

Les quatre troupes passèrent la frontière sans encombre. Par Lyon ou par Grenoble elles atteignirent le Rhône, et probablement pénétrèrent dans le Languedoc par le Pont-Saint-Esprit. De là, en coupant par Uzès, on gagnait les Cévennes sans trop de danger.

Serein paraît s'être arrêté vers Anduze. Le menuisier Foucard, de Cardet, était un de ses amis sûrs. Vivent et Brousson poussèrent jusque dans la montagne et, sans doute par Lasalle, en suivant une route qu'ils indiquèrent plus tard comme la meilleure, atteignirent Saumane et la Vallée Borgne, que son isolement rendait propice à la réflexion.

Qu'allaient-ils faire ? Leur but immédiat était de préparer les voies à une entreprise qui s'organisait en Suisse. D'autre part il leur était difficile de rien exécuter avant que leurs alliés du dehors n'eussent eux-mêmes commencé le mouvement offensif. Ils se bornèrent donc, au début, à se mettre en rapport avec les prédicants du pays et à raviver par d'impressives manifestations religieuses le zèle d'une population dont les intérêts spirituels, il ne faut jamais l'oublier, étaient la seule raison d'être de leurs efforts.

1. Dans une claie, le 6 mars. Les consuls de Saint-Jean (où Bâville était passé l'avant veille) arrêtèrent trois jeunes filles qui en revenaient. (*Bull.* XXVII, 238).

2. Voir la note suivante. Nous n'avons pas retrouvé le dossier du Teissier qui y est mentionné.

3. Bâville à Louvois. Montpellier, 22 juillet 1689 (*Arch. de la guerre*, vol. n° 905, lettre n° 132) : « Il ne s'est rien passé dans les dernières assemblées faites à Vébron et Valleraugue qui mérite de faire prendre des résolutions aussi fortes que celles qui ont été prises par le passé. Il n'y avait pas plus de 40 ou 50 personnes ensemble, tous de misérables paysans, qui ont été excités par quelques-uns d'entre eux : et le plus distingué d'entre eux appelé Teissier a été pris et envoyé aux galères. On avait cru d'abord qu'il était venu des prédicants des pays étrangers, mais cela ne s'est pas trouvé véritable ».

Arrivé le 6 ou le 7 août aux environs de Saumane, Vivent, par un petit garçon de Saint-André de Valborgne « qui était venu avec lui », envoya chercher David Quet qu'il savait être près de là[1]. Les deux hommes conférèrent de la disposition du pays près de trois heures, en présence des dix à douze personnes qui suivaient Vivent. Quet ne reconnut parmi elles qu'Henri Pourtal. Les autres, il les tenait pour « des étrangers » venus de Genève. Il constata seulement qu'ils parlaient français. Vivent déclara ouvertement à Quet qu'il se proposait de réunir une troupe considérable pour la conduire hors des Cévennes et du côté du Dauphiné ; mais « il fallait encore attendre avant de rassembler le monde ».

Treize jours plus tard, malgré les promesses faites à leurs frères de Suisse d'éviter l'éclat, les nouveaux arrivants convoquèrent une assemblée importante aux environs de Lasalle. « dans la montagne de Liron »[2]. Deux cents personnes se réunirent autour de « onze ministres ou proposants, y compris une fille »[3]. (Cette dernière est sans doute Isabeau Redostier, du hameau de Milherines, au pied même du Liron). Ce fut Vivent qui prêcha. Prenant pour texte le récit du sacrifice d'Abraham, il parla du devoir des chrétiens de servir Dieu jusqu'à la mort. Après cette exhortation, Dubruc, le seul des assistants qui eût reçu la consécration régulière et sans conditions, rassembla les prédicants des Cévennes pour leur faire subir une sorte d'examen et les élever à la dignité de « proposants ». Une dizaine de jours plus tard, Méjanel rencontre près de Clermont Lodève un de ses camarades qui se dit curieux d'entendre un ministre dans une assemblée. Il lui répond « qu'il lui prêchera lui-même, derrière une muraille ». Et comme l'ami lui demande étonné « s'il est de la profession ? », Méjanel l'informe qu'à la réunion « où il a disputé contre le Sr Dumas d'Anduze, le

1. C. 170. Dossier Quet. Quet était dans le vallon d'Auxillargues, sous le Castanier. Il trouva Vivent dans un bois, près de la maison du Sr Teule, entre Saumane et le Cabreroux. Au début de juillet Quet et Olivier (Mazel) étaient trouvés à Saint-Julien d'Arpaon.

2. C. 170. Dossier Quet et C. 169. Dossier Méjanel. « Dans la paroisse de Saint-Martin de Corconac ». Une petite assemblée avait été convoquée par Dubruc le jeudi précédent.

3. Les predicants et les ministres (nous soulignons les noms de ceux qui sûrement se trouvèrent à l'assemblée) étaient alors : *Dubruc, Vivent, Quet, Laporte, Mazel, Méjanel, Dumas*, Bauzon, Dombres, Grevon, Gazan, Lapierre, Serein, Roman, Paul Plan (?) et Roussel (?).

Sr Dubruc l'ayant entendu prêcher l'a reçu », et qu'il lui a donné en trois vers *(sic)* ce qu'il devait dire ».

Ces trois « versets » bibliques, transcrits sur un fragment de papier que Méjanel portait sur lui, paraissent au premier abord énigmatiques. A la réflexion on y retrouve le programme de l'activité chrétienne telle que la concevait à cette heure décisive Dubruc lui-même.

Psaume L, v. 23 : Celui qui m'offre en sacrifice des actions de grâce chantera un jour ma gloire, et à celui qui adresse son chemin je montrerai la délivrance de Dieu.

Psaume LI, v. 20 : Fay bien selon ta bienveillance à Sion et édifie les murs de Jérusalem.

S. Matthieu VI, 17 : Mais toi, quand tu jeûnes, oins ton chef et lave ta tête afin qu'il ne paraisse point aux hommes que tu jeûnes, mais à ton père et ton [père qui te] voit en secret te le rendra à découvert[1].

Ainsi s'affirment successivement les promesses de Dieu à ceux qui prient et gardent leur conduite pure : le devoir saint de relever les ruines de l'Eglise abattue ; et enfin, par une curieuse interprétation de Dubruc, la recommandation d'agir prudemment, secrètement même. Dieu récompensera celui dont l'œuvre cachée aura servi sa gloire.

Dubruc ne semblait pas douter du succès. Accompagné des onze fusiliers qu'il croyait nécessaires à sa sûreté, il apparaît à la fin d'un culte célébré près du Brion, au-dessus de Lasalle, par Gazan et Grevou, alors suivis du fugitif Massal dit Labric, de Milhierines. Il écrit « aux Messieurs d'Aulas », ses anciens paroissiens, que « s'ils veulent y tenir la main il viendra prêcher dans son temple la première semaine de septembre ». Il annonce, pour le 30 août, en vue de cet événement qu'il estime possible, une assemblée qu'il doit tenir avec Vivent[2] « au bout de la côte de Navez », pour les protestants d'Aulas et d'Arphy[3].

Brusquement cette flamme s'éteignit. Avant le 30 août, Dubruc quitta les Cévennes. Gazan, plus tard le traitait de poltron. En réalité, il avait trouvé Brousson téméraire.

1. C. 169. Dossier Méjanel.

2. Le dénonciateur, qui tient le fait de Méjanel, dit : « Vincent, ministre ». Deux pasteurs de ce nom, Jean Vincens, d'Aumessas et David Vincent, d'Anduze, sont sortis de France en 1685. Ni l'un ni l'autre, que nous sachions, n'étant revenu en France, l'interlocuteur de Méjanel aura mal entendu le nom de Vivent. Peut-être l'erreur est elle imputable au greffier qui a rédigé la déposition.

3. Le Cap de Coste de Navez est un quartier de la commune d'Arphy, touchant la montagne de la Luzette. Voir *Bull.* XXXV, 324.

Après l'heureuse issue de la première réunion des prédicants, un jour de jeûne avait été fixé au 25 août, qui devait, selon l'usage, être solennisé par plusieurs cultes successifs [1]. Le 24, des troupes en détachement s'étant approchées de la retraite de Brousson et de ses compagnons, une terreur panique paralysa les meilleures volontés. On discuta les dangers de l'assemblée, ses suites possibles. Dubruc conseillait la prudence. Le zèle de Brousson était au contraire excité par le péril, et n'en méprisait que plus fort la sagesse humaine. Ce fut lui qui l'emporta. Méjanel effrayé s'enfuit vers Béziers, et s'alla faire prendre au Pouget, près de Paulhan [2]. Dubruc descendit vers Uzès, d'où quelques jours plus tard il partait pour la Suisse.

Le 25 août, selon l'austère coutume des huguenots qui « lorsqu'ils jeûnaient ne mangaient pas », une assemblée entière demeura sans nourriture toute la journée, et écouta plusieurs exhortations avec une piété dont Brousson fut émerveillé. Le lendemain, il écrivait à l'un de ses amis de Suisse pour lui rapporter le fait, et donner de ses nouvelles. Il ne disait rien cependant des discussions qui avaient précédé le jeûne, ni du départ de Dubruc. La lettre de Brousson est d'une importance capitale, car il y révèle clairement, les projets qu'il nourrissait alors. Nous n'en possédons plus l'original, mais seulement une copie transmise par M. de Mirmand à Jurieu le 10, 20 septembre, et qui subsiste dans les Archives de Londres, Jurieu, à son tour, l'ayant communiquée aux ministres de Guillaume III [3]. Nous la reproduirons intégralement.

Copie de la Lettre des Sevenes [4]

Le 26 d'aout.

Nous continuons encore, mon cher Monsieur, a esviter l'esclat autant qu'il nous est possible ; en mon particulier, je ne suis encore connu que de très peu de personnes, qui sont discrètes. Vous pouvez croire que nous sommes exposés à de grands dangers, mais Dieu

1. Voir De Félice, I, 154.

2. Méjanel fut dénoncé par Jean Laune, d'Ardaillers, à qui il s'était vanté de ses talents de prédicant. C. 169. Il alla aux galères.

3. *Record Office. State papers foreign. Switzerland : General Correspondance* n° 7. (Collationné par M. Fonbrune Berbinau). La lettre est copiée sur la troisième page d'une lettre autographe de Mirmand à Jurieu du 10, 20 sept. 1689. Il n'est pas douteux qu'elle soit de Brousson lui-même. Voir aux P. J. les correspondances qui s'y rapportent, et en nomment l'auteur. La lettre a été retrouvée par Mme de Chambrier qui en cite une partie (*H. de Mirmand*, p. 143).

4. Ces mots sont de la main de Mirmand. (Orth. originale).

Phot. H. Rauzier

Vialas

« Les précipices très dangereux » de Tourrières et de Pierrefroide

(Voir p. 372)

nous a conservés jusqu'à présent, et j'espère qu'il le fera encore. Cependant comme nous célébrâmes hier le Jeûne, nous ne peusmes empêcher que notre assemblée ne fût de deux ou trois cents personnes qui jeûnèrent tout le jour avec nous. Il y eut quatre prédications et une grande prière pour la clôture, le tout animé d'un esprit de zèle, de piété et d'intrépidité toute extraordinaire. Quoy que l'assemblée ait été sur pié un jour entier dans un pays environné de troupes, nous ne feusmes pourtant pas troublés, grâces à Dieu. On fait de temps en temps des détachemens et des recherches, et avant hier les troupes vinrent fort près de nous, mais Dieu ne leur permit pas de venir jusques à nous.

D'ailleurs nous sommes déjà en estat d'empescher qu'on ne nous opprime pas facilement, et il ne dépendrait que de nous de nous mettre sur un pied à n'avoir du tout rien à craindre des troupes qui sont dans le pays. Mais nous ne jugeons pas à propos de lever encore le masque, outre qu'il nous manque un peu d'argent pour commencer d'agir. Si nous aurions [un] seul homme qui eût commandé un régiment, nous ne serions pas en peine de dissiper toutes les troupes que nous avons ici et de mettre ce pays en estat de se défendre. Mais si nous sommes privez de ce secours, nous espérons que Dieu y pourvoira d'une autre manière. Cependant, comme nous suspendons toutes choses en attendant que ceux qui agissent au dehors paroissent, nous souhaitterions fort de sçavoir s'il y a quelque chose à espérer de ce costé là dans 15 jours, 3 semaines ou 1 mois, n'y ayant pas apparence que la chose se puisse porter plus loin, au cas qu'il y ait quelque chose à faire cette année.

Ce langage concorde peu avec l'image que le protestantisme s'est faite jusqu'ici de Brousson, du débonnaire Brousson[1], du prédicateur qui ne souffrait point d'armes dans ses assemblées, et que la piété huguenote se plaisait à opposer au sombre, ardent et passionné Vivent. Il faut nous incliner devant la vérité. Ces deux hommes, profondément différents, se sont rencontrés dans la même certitude qu'ils poursuivraient une cause légitime et serviraient les desseins de Dieu, en usant de la guerre civile contre un roi parjure. Mais Brousson ne peut considérer la violence que comme une nécessité temporaire. Il sait que la Parole de Dieu est plus aiguë que les épées, et la vérité plus forte que les bandes armées. Quand il a quitté Lausanne, ses paquets d'imprimés ne franchissaient que difficilement la frontière. Aujourd'hui qu'il est dans le royaume, les bureaux de poste expédieront ses Lettres, et pour l'hiver qui va venir, il entrevoit sa

1. Douen, II, 104.

tâche. Il ne pense pas encore à prêcher, le fait est à noter, mais bien à écrire, comme nous l'apprend la suite de sa lettre :

Si nous voyons qu'il n'y ait rien à faire cette année par cette voye là [1] nous pourrons en prendre une autre qui ne nous seroit peut-estre pas si avantageuse à certain esgard, c'est-à-dire à l'esgard de la sûreté pour l'avenir, mais qui pourtant nous donneroit une grande consolation. C'est la voye des remonstrances qui ne pourroient qu'estre bien receües en ce temps ici, et qui apparemment ne seroient pas sans effet en les faisant comme il faut. On nous feroit cependant plaisir de nous envoyer un peu d'argent pour subvenir à la dépense qu'il faut faire à divers esgards, car nous avons 10 à 12 hommes avec nous, et peut-estre faudrait-il que nous en ayons un plus grand nombre, mais il faut, s'il vous plaît, éviter l'esclat, c'est pourquoi nous vous prions, au nom de Dieu, de ne communiquer cette lettre qu'à des personnes discrettes et de les faire souvenir du danger où elles exposeroient leurs frères si les choses que je vous marque venoient à estre divulguées.

Les circonstances voulurent que le guide porteur de la lettre que Brousson n'avait pas osé confier aux bureaux de poste, rejoignît Dubruc lui-même à Valence. L'ancien pasteur d'Aulas, pris peut-être de remords, peut-être aussi appréhendant l'accueil qu'il lui serait fait en Suisse, se donna au guide comme chargé lui aussi d'une mission de Brousson. Il demanda la lettre, et en prit, à ce qu'il semble, une copie, dont il devait se servir pour excuser son retour. Le 21 septembre, en arrivant à Lausanne, il confirmait hardiment les vues de Brousson sur la situation, et se disposait à poursuivre des démarches utiles à « ceux qui travaillaient en France » [2]. Mais le guide que le pasteur avait trompé rétablit la vérité. Dubruc dès lors ne put s'étonner qu'on refusât un mois plus tard « de lui donner connaissance ni administration d'aucune affaire en France » [3]. Il fut appelé bientôt dans le Hanovre à desservir une Eglise de réfugiés, mais tint encore avant de quitter Lausanne, à faire enregistrer par les Directeurs du refuge cette déclaration pour le moins étrange, qu'au premier avis certain que son ministère serait nécessaire en France, il irait l'y exercer [4].

1. L'intervention des alliés.

2. Cabrol à Mirmand, 13, 23 sept. 1689 (*Pap. Court*, 17, O, f° 159) ; 1, 11 octobre (f° 168).

3. Cabrol à Mirmand, 16, 26 octobre, f° 170.

4. *Pap. Court*, 28, II, 1006 (Douen, II, 95). Dubruc appelé à venir à la fois fonder et diriger comme pasteur une colonie de réfugiés à Hameln (sur la Weser, au S.-O.

Le seul pasteur régulier de la troupe avait donc manqué de cœur. « Mais, écrivit plus tard Brousson, il plut à Dieu de fortifier les autres, qui semblaient être les plus faibles, et qui n'avaient d'autre vocation que celle de son Esprit »[1].

de Hanovre), partit de Lausanne à la fin de janvier 1690. Il arriva à Hameln le 2 mars. Des 200 réfugiés qu'il avait enrôlés, il ne restait que 102 personnes. En juin 1690 il perdit sa femme, Gabrielle Alibert, et deux enfants. Il se remaria, et mourut à Hameln en 1691. Pendant son court séjour dans la ville il soutint de vives discussions avec le directeur des colonies du Hanovre. La colonie, composée surtout de Cévenols, eut pour pasteurs après lui Jean-Antoine Privat, Sr de la Roquette (anc. min. de Monoblet) qui mourut en 1693, puis Jacques La Porte, du Collet de Dèze. En partant de Lausanne pour Hameln, Dubruc emmenait un « lecteur et chantre » qui n'était autre que Roland Angely, du Vigan, le prédicant de 1686. Angely mourut chantre à Magdebourg en 1712, laissant son fils pour lui succéder. Ce fut ce fils, David Angely, qui devint chantre et régent à Magdebourg et qui écrivit en 1724 une *Histoire de la ville de Magdebourg*. (*Hug. Verein*, IX, VIII, 3 ; X, III, 5. Tollin, *Histoire des réfugiés de Magdebourg* [en allemand] 3e volume, 1re partie, p. 385. (Sur ce Rolland Angely, que Mme de Charnisay identifie autrement que nous, voir *Bull.* LX, 315).

1. *Rel. des Merc.*, p. 17.

CHAPITRE IX

RENTRÉE DES VAUDOIS
ÉMEUTE DANS LES CÉVENNES

(Septembre-Octobre 1689)

Le billet de Brousson remplit d'allégresse ceux des réfugiés de Berne qui s'intéressaient à son entreprise, mais qui regrettaient de l'avoir vu s'engager en France, avec ses compagnons, avant que les mesures nécessaires eussent été prises en Suisse pour soutenir ses efforts et les seconder en Dauphiné. Cabrol avait craint que le zèle des prédicants ne leur permît pas de « se tenir cois » jusqu'aux nouvelles que leur enverrait Mirmand, et il avait demandé à Mirmand lui-même de leur écrire pour modérer leur impatience, « quelque temps de retardement pouvant faire balancer l'espoir avec le danger »[1]. La sérénité que Brousson avait mise dans ses lignes calma ses appréhensions. Il écrivit à Mirmand pour les lui résumer, et se permit de les compléter en y ajoutant des chiffres que Brousson (dans sa lettre du moins) n'avait pas donnés[2]. Il certifie que deux mille personnes sont à l'entière dévotion des prédicants, que ceux-ci ont besoin de deux officiers ayant commandé au moins à un régiment d'infanterie, et qu'avec un secours d'argent « que Brousson fait aller à 4 ou 5,000 livres », « ils se promettent de faire faire mouvement[3].

1. Cabrol à Mirmand, 21-31 août 1689 : *Pap. Court*, 17, O, f° 151. Voir nos P. J.

2. Peut-être étaient-ce des indications précises que Brousson, ou quelqu'un de sa suite, avait confiées de vive voix au porteur de la lettre, ou notées dans une autre lettre à nous inconnue. Cabrol parle le 1, 10 octobre, de « Mémoires » envoyés par Brousson.

3. Cabrol à Mirmand, 29 août, 8 sept. 1689 (f° 153). Cabrol informe Mirmand que M. de la Grange (La Borie) a répondu aussitôt à Brousson. « Il a fort insisté à ce qu'ils ne parussent pas encore et l'assure de travailler dans la suite à ce qu'il soit aidé ».

L'arrivée de Dubruc, qui sans conter toute son aventure, disait merveilles de la disposition des Cévenols et aussi des protestants du plat pays, porta Cabrol à de nouvelles affirmations. « Je vous assure qu'on léverait vite 6,000 hommes en peu de temps, et que cela embarrasserait fort nos ennemis. Dieu est tout puissant. Je le prie qu'il rétablisse son Eglise dans notre patrie » [1].

Cabrol travaillait aux détails de l'entreprise, il cherchait les moyens de faire passer en Vivarais des « outils » (des armes? des officiers? ou simplement des hommes?) et se préoccupait de la couverture (du prétexte) dont il pourrait user à cet égard [2]. Le projet d'une action combinée des Cévenols et des réfugiés se précisait dans son esprit. « Il est temps, dit-il, qu'on se serve de la bonne volonté de ceux qui sont hors du royaume et de ceux qui sont encore dedans... Je crois ne pas me tromper en vous assurant que si on envoyait des sommes nécessaires et des chefs accrédités, on pourrait composer un corps de troupe assez fort pour entrer dans le Haut-Dauphiné. J'ai parole de quelques seigneurs de Berne d'aider de tout leur pouvoir; on aura suffisamment des armes et autres choses. Je ne doute pas que si les puissances savaient la réussite de cette affaire, qu'ils (*sic*) n'y aidassent. Mais vous jugerez vous-même s'il n'y aurait pas lieu de l'espérer » [3].

Quelques jours plus tard, la nouvelle se répand à Lausanne (où était alors Cabrol) que Brousson a levé le masque. Cabrol appréhende encore « qu'on n'accable ces bons personnages, et qu'eux-mêmes par un coup de zèle n'exposent cette populace ». Mais il ne craint pas l'insuccès. « Si on avait un peu d'argent, écrit-il à Mirmand, j'ai ici quatre forgerons qui iraient pour aider à nettoyer les armes; une petite somme même pourrait leur aider, peu de chose sauve quelquefois un grand corps... Au reste, plusieurs personnes du Dauphiné assurent qu'il y a une épouvante générale, que 2,000 hommes s'y établiraient en certaines montagnes sans rien craindre. Tous nos réfugiés brûlent d'impatience d'agir. Si on pouvait avoir parole qu'à Berne on ne désapprouverait pas nos menées, on vous porterait un état exact du nombre, de la qualité des personnes propres à servir, de ceux qui pourraient se monter, et d'autres s'armer.

1. Cabrol à Mirmand, 13, 23 septembre (f° 159).

2. Cabrol à Mirmand, 29 août (f° 153).

3. A Mirmand, 3, 13 sept. (f° 155). Il résulte de ces mots que le départ avait eu lieu, comme dit Brousson, « sans l'ordre » d'aucune puissance étrangère.

On assure que, quoiqu'en hiver, on ferait passer par le Dauphiné sans nul obstacle 2,000 hommes. Infailliblement il s'y en joindrait un fort grand nombre d'autres, et, je vous l'ai écrit, on aurait de Berne nombre d'armes... Soyez assuré, Monsieur, que les réfugiés pourraient faire encore quelque effort contre la France »[1].

Cabrol, comme on l'a vu, suppliait Mirmand d'intéresser directement au projet l'Angleterre ou les Provinces-Unies. Il savait ses desseins combattus. A Zurich, M. de Convenant, l'agent de la Hollande, était circonvenu par « certains de Berne » qui servaient le parti hostile aux zélateurs, qu'il appelle le « parti de France », et il proposait à Mirmand d'user d'un moyen sûr, qu'il connaissait, pour les faire taire. Quant au roi d'Angleterre il avait encore à conquérir l'Irlande où le maréchal de Schomberg n'était débarqué que le 22 août, et la valeur militaire des réfugiés de la Suisse ne l'intéressait guère qu'en raison des recrues qu'ils lui avaient fournies pour son armée envahissante[2]. Avant la fin de la campagne, il ne fallait pas espérer de Londres une intervention ouverte. Cependant le marquis de Venours prenait les informations nécessaires. Ignorant du départ de Vivent et de Brousson, il fit demander en Suisse (milieu de 1689) s'il était certain, comme on l'avait affirmé au roi Guillaume, qu'à la première apparition des troupes étrangères en France il dût s'y produire un soulèvement considérable qui, des Cévennes et du Dauphiné, se continuerait « en Languedoc, Guyenne, Saintonge, Pays d'Aunis et Poitou ». Il souhaitait de savoir aussi si les Vaudois, comme en courait le bruit, avaient réellement fait un mouvement[3].

La première de ces assertions était purement gratuite. On n'était qu'en 1689 et cent ans devaient encore s'écouler avant que le peuple de France osât demander des comptes à la monarchie absolue. Quant aux Vaudois, la nouvelle était exacte. Ils avaient fait un mouvement, mais pas celui qu'avait souhaité le marquis de Miremont : ils étaient rentrés dans leurs vallées. Le gouvernement bernois, indisposé par les mesures militaires du duc de Savoie, avait organisé de son côté une flottille sur le Léman. Le duc, qui n'attendait qu'une occasion favo-

1. Cabrol à Mirmand. De Lausanne, 13, 23 sept. 1689 (17, O, f° 159).

2. Voir Ch. Weiss, I, 304, 305.

3. *Pap. Court*, 17, O, f° 167. *Mémoire pour Mi*[rmand] *et Cae*[tera] sans date ; de Venours à Mirmand, 17, O, f° 165. Ce sont les deux pièces où de Venours constate que pour les projets nouveaux on trouve peu de pasteurs.

rable pour rompre avec le roi de France, songea que des montagnards qui s'offraient à revenir, qu'il n'avait chassés d'ailleurs qu'à son corps défendant, donneraient à faire aux soldats du roi qui campaient chez lui. Il cessa bientôt d'entretenir des troupes au sud du lac et des barques armées sur ses eaux. Les Bernois dès lors, fermèrent les yeux sur les préparatifs d'un départ qui les allégeait d'hôtes onéreux, et les 25 et 26 août 1689, neuf cents Vaudois s'embarquèrent à Nyon sous la direction du pasteur-colonel Arnaud, pour gagner le Col du Mont-Cenis par les Dranses et Sallanches.

Les hautes vallées du Piémont touchaient au Dauphiné : leur occupation par des protestants révoltés était une première menace contre le Sud-Est du royaume. La « rentrée », de plus, était de nature à pousser le duc de Savoie vers les alliés, qui n'avaient pas encore pu le gagner. L'expédition vaudoise se trouva donc secrètement soutenue à la fois par le Brandebourg et la Hollande — et par les Français de la Suisse[1]. Trois des compagnies du pasteur-colonel Arnaud, sur les dix-neuf qu'il avait formées, étaient composées de Dauphinois ou de Cévenols. A la tête de ces réfugiés qui sont persuadés qu'ils travaillent à leur propre retour en prêtant leur concours à leurs frères, se trouvent un certain nombre d'hommes que nous connaissons déjà[2]. Seize ou dix-sept pasteurs français sont là, et parmi eux : « un homme de bonne taille qu'on dit être le ministre de Marsillargues » (c'est Modenx qui lassé d'attendre son départ pour la France se rend aux Vallées); Durand, de Genolhac; Jean Farie de Chamborigaud; le ministre de Saint-Jean du Gard, Jean Combes ; un ministre d'Anduze (probablement Jean Malplach); et La Coste, de Saint-Etienne Valfrancesque, sorti depuis peu du royaume, et qui prouve par son zèle le sérieux de son repentir[3].

1. Après avoir traversé le lac, « tout le monde fut mis en bataille par deux grenadiers de S. A. Electorale de Brandebourg dans un pré. Les grenadiers repartirent pour Zurich pour aller rendre compte à l'Electeur ». Le 17 (27) septembre, l'ambassadeur de France, à la diète de Bade, se plaint de l'entreprise aux cantons et déclare avoir su que les réfugiés ont été « armés et payés par les soins d'un nommé Convenant que les Hollandais entretiennent à Zurich ». *(Pap. Court,* 17, L. f° 299, 313). Les instructions que le Vaudois Josué Janavel avait rédigées pour les lieutenants de l'expédition, priaient ceux-ci « de conserver chèrement leurs officiers, ceux que MM. d'Angleterre ou de Hollande leur enverraient » (de Rochas, *op. cit.*, p. 182) (Il semble cependant que les Vaudois soient partis sans les avoir reçus). Sur la rentrée des Vaudois, voir De Chambrier, *op. cit.*, pp. 160 et suiv.

2. Témoignage du soldat et guide Sautier (voir plus loin). C. 170.

3. La Coste assurait les vivres au bateau dans lequel était Sautier (C. 170). Il « commandait une troupe » dont le lieutenant était le Cadet Dussault, des envi-

La marche des Vaudois fut, comme on sait, si inopinée et si rapide, qu'elle réussit à merveille. Le 23 août, la petite troupe, bien qu'elle ne fût même pas au complet, forçait le passage du pont de Salabertrand, les milices commandées par un officier du roi, le marquis de Larrey, ayant lâché pied devant des adversaires moins nombreux et moins expérimentés. Néanmoins, tandis que les Vaudois poursuivaient leurs avantages, un certain nombre de leurs auxiliaires français, lassés déjà, rebroussaient chemin, et sans plus songer à entrer dans le Dauphiné, comme l'avait craint un instant l'intendant de Grenoble, allaient frapper aux portes de Genève. La ville d'ailleurs leur refusa l'hospitalité, par crainte des représailles du roi, et ils durent retourner dans le canton de Berne.

Il ne fallait cependant pas qu'une si vigoureux effort fût perdu par la défection des réfugiés. Le colonel Arnaud venait de se cantonner pour l'hiver sur un coteau, au pied de la montagne du Clapié, nommé les Quatre Dents et demandait des renforts. Le capitaine Bourgeois, s'offrit à soutenir la tentative commencée[1]. Il réunit et arma dans le canton de Neuchâtel, non seulement d'autres Vaudois, mais treize nouvelles compagnies de français. Nous ne savons rien de la participation directe des pasteurs à cette seconde expédition. Cabrol lui procura à Berne « environ soixante outils [?] », que M. de Convenant paya sur les avis officieux de Mirmand[2].

Le 10, 20 septembre, Mirmand transmettait à Jurieu le récit des prouesses de la première troupe. Il expliquait son intervention en faveur de la seconde, et conjurait son correspondant d'user de son influence auprès du roi d'Angleterre pour que les Vaudois fussent secourus plus efficacement[3].

Je dois vous dire que quelques secours qu'ils puissent recevoir dans leur montagne, soit par cette seconde troupe ou par nos français du Prajala [Pragelas] et du Dauphiné, cela n'empêche pas qu'ils

rons de Saint-Julien d'Arpaon (lequel mourut sur la montagne des Quatre Dents d'une esquinancie), et dans laquelle se trouvaient Mazoyer et Lafont, tous deux de Saint-Julien. La Coste était depuis peu en Suisse, car à la fin de 1688 ou au début de 1689 il avait été relégué des Cévennes à Carcassonne. C. 274.

1. Il était d'Yverdon et avait servi en France (de Chambrier, p. 162).

2. 17, O, f° 153. 29 août, 8 sept. Cabrol à Mirmand.

3. La lettre a été retrouvée en effet à Londres. *Record Office. State papers foreign. General corresp. Switzerland*, n° 7. De Zurich, 10, 20 sept. 1689. (Voir la lettre entière : de Chambrier, p. 167).

n'aient un extrême besoin d'officiers. On ne peut les tirer que de ceux qui sont au service de S. M. B[ritannique] ou de S. A. E. de Brandebourg, j'ai fait savoir au dernier de ces princes l'état des choses, et je vous laisse le soin de faire à l'égard du premier les diligences que vous croirez nécessaires, afin qu'ils agissent tous deux de concert dans cette occasion et qu'ils choisissent les sujets les plus propres pour cette entreprise.

Mirmand affirme ensuite que l'ambassadeur de France a été fort alarmé du mouvement et qu'il a présenté à ce sujet des mémoires à « Messieurs les Cantons »[1]. Les Cantons papistes, dans la conjoncture présente, sont d'une « mauvaise humeur » insigne. A Zurich, au contraire, les dispositions sont hostiles au roi. Le Conseil de la ville a pris la résolution de rappeler les soldats de la ville qui servent dans le royaume. « Il y a apparence que les autres villes feront de même et qu'on commencera de régaler par là Monsieur l'envoyé d'Angleterre qui doit arriver ici dans peu de jours ».

Malheureusement Mirmand se faisait illusion sur la complicité des Bernois. Les menaces de Louis XIV avaient déjà changé leurs dispositions. Ce fut malgré leur défense formelle que la seconde petite armée, forte de deux mille hommes, traversa le lac le 21 septembre. Dans la Savoie, elle trouva les passages gardés. Demeurée dans le Chablais, elle incendia et pilla des villages et des églises, et dut se replier bientôt vers Genève qui refusa, une fois de plus, d'ouvrir ses portes. Les attroupés se dispersèrent en Suisse. Bourgeois fut arrêté par les autorités bernoises à son débarquement à Coppet. Le projet des réfugiés avait manqué dans les Vallées.

Il ne réussit pas mieux dans le Languedoc. Une sédition des Cévennes concertée parallèlement à l'entreprise vaudoise éclata trop tôt, mit en mouvement trop peu d'hommes, et aboutit à un échec piteux.

Le quartier général de Vivent et de ses amis, depuis leur retour, était entre la Vallée Borgne et la Vallée Française, sur la crête le long de laquelle courait le chemin royal de Saint-Jean à Florac, abandonné aujourd'hui à sa sauvage solitude.

1. Voir le Mémoire, *Pap. Court*, 17, L, 313. L'Ambassadeur ne veut pas que les 1,500 premiers soient suivis de milliers d'autres. Il déclare qu'il est constant que ceci est un effet des menées secrètes du prince d'Orange et des Hollandais ».

« Ces 12 ou 1.500 misérables ne peuvent rien faire de sérieux, mais comme la tolérance de cette entreprise, formée sur les terres de Suisse, est sur le point d'en produire de plus considérables, ainsi que j'en ai avis, on ne peut trop tôt apporter le remède à ce mal ».

En août on trouve Vivent dans une claie, près du logis du Lac, avec quatre personnes, causant de la route qu'il a suivie lors de sa sortie du royaume. A minuit il fait la prière et quelques-uns de ses auditeurs ne se séparent de lui que le lendemain[1]. Vivent se tient en communications constantes avec ses compagnons d'œuvre, le plus souvent par l'intermédiaire de David Quet. Des hommes sûrs sont chargés de lui apporter des billets, entre autres un certain Manuel, « le courrier des prédicateurs »[2]. Il a de l'argent, et il le dit, de l'audace, une autorité incontestable.

Avec Quet, Vivent se transporte vers Boucoiran, sans doute pour conférer avec Serein. Il y prêche en août ou septembre[3]. Vers le 15 septembre, avec une quinzaine d'hommes armés, il est revenu au Pompidou. Dans un bois proche de la maison du Sr de la Sagne, il déclare qu'il faut tenir bon et se servir de ses armes. Chaque canton des Cévennes est travaillé par des émissaires auxquels un rendez-vous est assigné vers la montagne de

1. *Mémoire* de l'espion des galères Régis (Dossiers N. Weiss).

2. Louis Manuel, cardeur, du mas de Prunet (Gabriac), 20 ans en 1689. Il avait fait le métier de guide. Devant ses juges il avoua être allé trois fois en Suisse. Quarante-cinq ans plus tard (23 avril 1745) il disait à Ant. Court avoir fait dix-neuf fois le voyage, et être en particulier revenu une fois de Lausanne porteur de *Lettres Pastorales* dont Brousson l'avait chargé. Le 26 août Manuel fut arrêté au Col du Rédarès (près de Lasalle). On trouva sur lui un billet de Quet à Laporte, un autre de Quet à Vivent qui se faisait encore appeler *Bousquet*. (Quet était alors vers Ganges). (C. 170. Dossier Quet). Manuel, dans ses souvenirs (*Pap. Court*, 17, B, f° 510) prétend que les billets étaient chiffrés. Peut-être avaient-ils un sens convenu. Ils paraissent insignifiants. Voici la lettre de Quet à Vivent, remarquable tout au moins par la déférence qu'elle indique : « Monsieur etrez honoré frère. Je vous envoye cet espres pour savoir l'estat de vostre santé et de celle de ceux quy vous appartiennent. Vous aurés la bonté de m'envoyer le tout par moyen d'un bilhet et vous le donnerez au dhonneur du présent par lequel vous aprandrez que je suis en bonne santé et pric Dieu pour vtre conservation et prospérité soir et matin. Vous verez que celui quy vous escrit vous est et veut estre avec vous et avec ceux quy vous appartiennent, avec un profond respect.

Monsieur etrès honoré frère

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D. Q. »

Au dos : « A M[onsieur] Vivens M[inistre] ».

A Lasalle, raconta Manuel, « le lieutenant colonel du régiment de Lalande appelé M. Grema de Gremont lui mit deux fois la corde au cou, dont il faisait passer les deux bouts par dessus une poutre, par le moyen desquels il faisait élever en l'air par ses soldats le pauvre patient, pour l'obliger à déclarer ceux qui l'avaient logé, lui [et les prédicants] ».

3. Une assemblée faite la nuit du 23 au 24 août, aux Termes, à l'entrée de la garrigue de Nîmes, joignant le terroir de Gajan, donna lieu à huit arrestations. L'avertisseur avait été François Anjelras de Gajan. Il ne fut pas au nombre des prisonniers. L'assemblée fut faite « par un prédicant et non un ministre ». C. 169.

la Lozère, pour une grande assemblée que Vivent présidera [1]. Quelques enthousiastes parlent de la possibilité de rassembler, en peu de temps, trente à quarante mille hommes [2].

Le jour de la prise d'armes n'était pas encore fixé. Vivent même, s'il avait laissé entendre aux partisans qu'il les réunirait sur la Lozère, ne leur avait pas encore appris que le secours viendrait du Dauphiné : on publiait seulement dans les Cévennes que le roi d'Angleterre devait envoyer en Languedoc des officiers et des troupes. Il était plus naturel d'attendre ce renfort d'un débarquement sur les côtes du Golfe du Lion ; aussi lorsque vers le milieu de septembre, une lettre du bas pays arriva aux montagnards, affirmant que le maréchal de Schomberg, au nom du prince d'Orange allait « faire entrer une armée dans leur pays», ils crurent les vaisseaux en vue, et qu'il fallait agir sans balancer [3].

Une assemblée où, semble-t-il, devaient être communiquées des instructions importantes, avait été convoquée par Vivent pour la nuit du 23 au 24 septembre sur la Cam de l'Hospitalet, vaste plateau calcaire qui unit le Pompidou à Barre, et au centre duquel s'élève une unique ferme. David Quet, descendu à Saint-Jean pour avertir des affidés, vit accourir à lui, vers Saint-Romans de Tousques, les principaux chefs du mouvement, tout émus, armés de pistolets et d'épées. Le soir, avant la nuit, avec eux, il remonta vers Vivent. La troupe rencontra à Ayre-ventouse un habitant de Saint-Jean, M. de Montvaillant, qui l'estima à quatre-vingts hommes (ils étaient moins), et sans plus se soucier des soldats de milice, croyant sonnée l'heure décisive, elle traversa le bourg du Pompidou où Quet salua

1. Procès-verbal de question de David Quet. (C. 170. Dossier Quet). (Le manuscrit est rongé par endroits) : « On résolut d'avertir chaque personne, de l'assemblée que Vivens devait tenir. Pour Saint-Jean du Gard on fit avertir Jean Bourdarier du Cabreroux ; à Sainte-Croix et [Gabriac] le nommé Marti demeurant près du chemin de (?) : à Lasalle, à Saumane et (?), Puech l'aîné près du meunier (?) ; et à l'égard de Saint-André de Valborgne, le nommé Jean Gazan qui est dudit lieu y [fut chargé] d'avertir. Le nommé Jean Castanier de Saint-Germain à Anduze ; le nommé (?) à Mialet ; le nommé Jean Rimmal, de Saint-Martin de Lansuscle, dans son quartier ».

2. Durand, hôte de Vialas, qui regrettait neuf mois plus tard que tout le monde n'eût pas eu alors son courage et sa résolution. (*Mémoire* de Régis).

3. C'est Brousson qui nous apprend le fait, bien qu'en termes moins précis. (Requête au Roi du 2 novembre 1698, C. 191, publiée dans Corbière, *Hist. de l'Egl. Réf. de Montpellier*, p. 312). A la fin de 1688, le bruit avait couru pareillement dans le Haut-Languedoc (près de Vabre) « qu'il était venu de Suisse six cents hommes accompagnés de beaucoup de réfugiés ». Il s'agissait d'un faible attroupement de N. C. réunis pour entendre un prédicant. *Bull.* XIV, 159.

ironiquement le Sr de la Blaquière avec le curé qui s'épouvantaient de leur insolence. Elle monta enfin rejoindre sur la Cam Vivent et les autres compagnons. Cette manifestation ouverte changea brusquement le caractère de l'assemblée. Les souvenirs du camarade de Quet, Louis Manuel, qui raconta les faits à Ant. Court quarante-cinq ans plus tard [1], nous fournissent, pour reconstituer les événements, un cadre solide dans lequel entrent sans peine les détails donnés par les dépositions contemporaines. Si peut-être quelques traits du récit de Manuel paraissent exagérés, l'ensemble apporte sur le rôle de Brousson en particulier un témoignage péremptoire qui confirme ce que sa lettre du 26 août nous a révélé de ses projets belliqueux.

Quet et sa troupe trouvèrent sur le plateau, auprès de Brousson (qui se faisait appeler « Beaudo » [2]) et de Vivent, presque tous les prédicants que comptaient alors les Cévennes : Mazel (Olivier ou La Jeunesse), Lapierre, Laporte, Couderc, Gazan (La Valette), avec l'accompagnateur La Roquette, Serein, venu d'Anduze, et aussi Jean Manuel. Ce dernier était sorti depuis peu du fort de Saint-Hippolyte, « sur la promesse de faire prendre un prédicant ». Il n'était pas disposé à tenir sa parole, mais il venait d'informer le subdélégué Pierre de Bagars, dans ses réponses touchant deux lettres saisies sur lui, que Vivent était dans le Languedoc [3]. La nouvelle, transmise à Bâville, qui était à cette heure dans le Vivarais avec de Broglie, provoqua le brusque retour de l'intendant et du commandant militaire vers les Cévennes.

Le nombre des Cévenols qui rejoignirent les prédicants à l'Hospitalet s'accrut toute la soirée. Ils se trouvèrent, enfin, une centaine. C'étaient, pour la plupart, de jeunes hommes, portant fusils, pistolets ou hallebardes, armes soustraites aux perquisitions des dragons. Vivent fut surpris de ce mouvement spontané qui précédait le signal promis. Après le sermon de

1. *Pap. Court*, 17, B, f° 510. *Témoignage rendu par Louis Manuel le 28 avril 1735.*

2. Isaac Parlier, du Mas Supérieur (Saint-André de Valb.) dépose le 18 déc. 1691 : « Au mois de septembre [1689] étant à sa vigne il vit monter plusieurs personnes avec des lanternes qui venaient de Saint-André, et étant allé à leur rencontre ils lui dirent qu'il y avait une assemblée à La Cam de l'Hospitalet, où Vivent devait prêcher, ce qui l'obligea d'y aller par curiosité pour voir Vivent, et y étant allé il y trouva environ cent personnes, où étaient Vivent, Lapierre, *Brousson dit Beaudo*, La Valette, Laporte, La Roquette et plusieurs autres, avec environ douze fusils, des autres ayant des pistolets (C. 174, Dossier des accusés de Montredon).

3. Interr. de Manuel dans le dossier Quet. C. 170.

Lapierre, après sa propre prédication et une « exhortation » de Brousson[1], il aurait, au dire d'un habitant de Saint-André de Valborgne, vivement reproché leur précipitation aux attroupés. « Ils s'étaient mal conduits, ce qu'ils faisaient était contre son sentiment, on anticipait de huit jours ». Après quoi il aurait lu des lettres révélant tous les secrets, « disant qu'il devait entrer un grand nombre de personnes [par le Dauphiné] » et répétant que c'était vers le nord des Cévennes qu'aurait dû s'effectuer la concentration. « Il fallait commencer par Florac, et désarmer toutes les troupes ».

Le mot d'ordre était, en effet, de s'assembler à la Fau des Armes (c'est un bois qui couronne le sommet de la Lozère), et se joindre avec ceux du Vivarais qui s'y rendraient[2]. On se rappelle qu'à la même heure les Vaudois étaient rentrés dans leurs vallées, et que sous les ordres du capitaine Bourgeois un nouvel effort (21 septembre) était organisé par les Barbets et les réfugiés « pour suivre les autres, ou pour tenter possible d'entrer en France par d'autres routes ». On accordera donc sans hésiter que Vivent en Languedoc était tenu au courant des agitations du Canton de Berne. L'arrivée de Bourgeois dans le Haut Dauphiné devait être, au début d'octobre seulement, le signal de l'émeute que Vivent et Brousson entendaient susciter.

« L'ennemi, dit Manuel, eut quelque avis de l'assemblée de l'Hospitalet, et comme on se retirait le matin [24 septembre], quatre compagnies de milice arrêtèrent environ quarante personnes. On fut le rapporter à Brousson et à Vivens qui étaient à un quart de lieue de là, en tout vingt-quatre hommes prêts à déjeuner. Brousson dit à ces gens qu'il fallait rafraîchir le bassinet [on dirait aujourd'hui : mettre aux fusils des capsules neuves], et aller enlever les prisonniers[3]. On fit deux pelotons et on alla droit à l'ennemi. L'officier s'adressant à Brousson, lui dit : De quel ordre marchez-vous ? — De la part de Dieu, dit Brousson. Et vous, dit Brousson à l'officier, de quel ordre ? — De l'ordre de M. de Fournels, dit l'officier. — Armes bas ! dit

1. Isaac Parlier (18 déc. 1691) « Lapierre et Vivens prêchèrent. Brousson fit une exhortation ». C. 171.

2. Il est très probable que le Vivarais avait reçu en même temps que les Cévennes quelques émissaires de Genève qui le travaillaient pareillement. A la fin de 1689 le Sr de Valescure, ami de Vivent, savait « que des troubles allaient commencer du côté du Puy en Velay et que des assemblées s'y tenaient ». (*Mém.* de Régis).

3. D'après Bastide, les prisonniers auraient été seulement des femmes, qui furent enlevées aux soldats par « Henri » [Pourtal]. *Pap. Court*, 17, B, 537.

Brousson, et on désarma l'officier ». Les miliciens laissent les prisonniers, prennent la fuite, et vont s'enfermer dans le château de M. de Brissac, à Molezon. « Comme ils fuient, un soldat veut tirer son coup, et son fusil fait feu. Manuel lui enfonce son épée dans les reins et le fait prisonnier. Il s'appelait Dulaurier. On le garda quelques jours, après quoi on le relâcha »[1].

Après ce coup d'éclat il était naturel d'aller de l'avant. Vivent se tourna vers ses compagnons : « Qui m'aimera, me suivra! », cria-t-il, et s'adressant en particulier à Lapierre et à Mazel, il entraîna avec lui des hommes qui ne demandaient qu'à agir. Brousson suivit aussi. Manuel le dit expressément. Peut-être devons-nous le reconnaître dans « le nommé Du Clos, ayant un justaucorps bleu, portant une perruque noire, d'assez grande taille et gros, point picoté de vérole », qui marchait avec Vivent en même temps que le petit Fraissinet (sans doute Quet, originaire de Fraissinet de Lozère)[2]. Les attroupés, dont le nombre, ne dépassa pas 63, demeurèrent pendant la journée autour du Pompidou et de Molezon, assurés qu'ils étaient de n'y plus rencontrer les milices. Ils descendirent à la Moline où Quet leur fit entendre une prédication.

Aux premières heures de la nuit, Vivent et Brousson résolurent de gagner les Hautes-Cévennes avec le gros de leurs forces, et d'y attendre que David Quet eût rassemblé à Molezon et Saint-Romans de nouvelles recrues.

1. Dulaurier est sans doute le surnom de Jean Certes, de Saint-Chély, soldat de la Compagnie des Fournels, du régiment du Chayla, qui dépose le 5 octobre 1689 devant Bâville, et raconte avoir été arrêté le 24 septembre à huit heures du matin par les attroupés qui l'ont forcé à les suivre. (C. 169. Dossier Doulson et Malzac).

2. Déposition de Malzac, de Molezon, qui était avec eux. (Dossier Doulson et Malzac. C. 169. 6 oct. 1689). Le surnom de Brousson ne nous est pas exactement connu. On a vu plus haut que Parlier l'appelle *Beaudo* et nous ne croyons pas avoir commis une erreur de lecture, car le mot, sous cette transcription, se retrouve souvent dans des interrogatoires de 1691 et 1692 (C. 172). Cependant Brousson est ailleurs nommé *Bugleaux*, ce qui porterait à penser que *Beaudo* est dit pour *Beauclos* (en 1698 il se fait appeler *Paul de Beauclose)*. On comprendrait alors que Malzac de Molezon, ait cru l'entendre appeler *Du Clos*. Le signalement de Du Clos s'accorde fort mal avec celui que Bâville donnait de Brousson le 26 novembre 1691 (*Bull.* VII, 5) : « *de taille moyenne et assez menue*, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assez belles » (répété en 1692 et en 1693, *Bull.* LI, 412 ; L. Nègre, p. 170). Cependant l'espion Régis de Marseille, d'après les confidences du galérien Bastide, le signalait le 18 janvier 1690 comme « de taille *moyenne*, *un peu gros*, portant perruque tantôt brune, tantôt claire », et le portrait de Brousson par Bronkhorst, au musée de Nîmes (*Bull.* VII, 3) s'il est authentique, est celui d'un homme large d'épaules, plutôt corpulent...

« Brousson, dit Manuel, exhortait ceux qui étaient sous les armes de ne faire de mal à personne, ni aux prêtres, ni aux églises, ni à quelque personne que ce pût être, sinon en cas d'attaque »[1], et ce fut dans un ordre relatif que les révoltés remontèrent d'abord au hameau du Mas Bonnet, où ils reçurent, en passant, quelques vivres d'un religionnaire[2], puis à La Croix, chez Arnoux, Sr du Barret, où Vivent n'ayant pas trouvé de vin demanda un seau d'eau pour rafraîchir ses hommes[3]. La maison du prieur du Bousquet de la Barthe était tout près ; Vivent y laissa prendre un fusil et du linge.

Quittant la vallée de Molezon, la troupe monte à La Cam de Terre Rouge, continue par Ferrières et ne s'arrête que vers La Salle Prunet (au bord de la Mimente) où elle arrive dans la matinée du 25, menant avec elle quelques prisonniers, et parmi ceux-ci l'apostat Valmalle, du Mas Bonnet. Les insurgés le traitent de « vendeur de chrétiens » car il a livré depuis peu le prédicant Roman, qui est à cette heure dans les prisons d'Alais[4].

Ce même jour (25 septembre) Bâville et Broglie apprenaient à Alais, par les soins des consuls de Saint-Jean, la nouvelle rapportée par M. de Montvaillant de sa rencontre de l'avant-veille avec les paysans armés[5]. Le lendemain ils étaient à Saint-Jean avec une compagnie de dragons ; ils demandaient aux lieux circonvoisins tous les soldats disponibles, expédiaient des ordres dans les Cévennes entières, de Meyrueis à Chamborigaud ; le 27 ils partaient pour Cassagnas[6] (avec 1,700 hommes, selon Manuel), et le 28 arrivaient à Barre. Là, l'intendant fut informé d'une vaine démonstration que Vivent, peu doué comme capitaine, venait la veille au soir de tenter contre Florac.

Le prédicant avait reçu avis, le 26, dans une claie près de Pierrefort, sur le Bougès, que David Quet, autour du mas de la Rouvière (Molezon) avait réuni 83 hommes en armes. Mais la

1. Telle fut sans doute la substance de l'exhortation que Brousson, suivant Parlier, a prononcée à la Cam de l'Hospitalet.

2. Pierre Meynadier. Sa maison fut rasée.

3. D'après Manuel, Arnoux après avoir déposé en justice contre Manuel, aurait été immédiatement dénoncé par celui-ci comme ayant donné à Vivent du vin et cinq fusils. Ce qui reste du dossier Manuel (Dans le dossier Jean Mazel. C. 170) ne permet pas de vérifier ce détail. La maison d'Arnoux fut rasée.

4. Valmalle dit Ramerantin. *(Pap. Court,* 17, B, f° 474 *bis.* Tém. de Gaubert).

5. *Rég. délib.* Saint-Jean (2 oct. 1689).

6. Au sud du Bougès, sur la Mimente.

nouvelle en même temps lui était parvenue, que les milices du vicomte du Chayla marchaient vers le Bougès, Vivent ne voulait affronter les hasards d'une rencontre que lorsque ses hommes seraient suffisamment armés. Il passa donc sur le versant nord de la montagne, et après une assemblée où il prêcha avec Couderc, coucha dans le bois de Rampon. Il avait auparavant détaché Manuel et deux autres compagnons vers Quet pour lui porter l'ordre de conduire ses recrues à la grotte de la Baume Doulente, au-dessus de Vébron. Le 27, la troupe erra de Rampon et du bois de Miral à Saliéges et à Bédouès, faisant quelques prisonniers, pendant que Bâville accourait de Saint-Jean, et que le Sr du Miral[1], craignant pour Florac, mandait l'ordre de faire bonne garde dans la ville ainsi qu'au deux ponts de la Bécède et de Barre qui en défendaient utilement l'accès, une crue du Tarnon ne permettant pas alors de le franchir à gué.

Le soir même, en effet, sur les dix heures, Vivent, débusqué de Rampon par les milices, après avoir franchi la montagne de Ramponenche et repassé la Mimente, se présentait au pont de Barre. Le pont n'était gardé que par une petite troupe armée de quatre fusils[2]. Trois coups seulement répondirent à une décharge des religionnaires, et ceux-ci traversèrent sans peine l'étroite chaussée. L'alarme donnée par les fuyards, qui avaient vu aux abords du pont, disaient-ils, « quatre mille personnes », provoqua un tel effroi que « Florac se crut perdu ». « Les cris des femmes, des petits enfants, et le son des cloches firent un bruit considérable, qui donna de la terreur à ces attroupés et les empêcha de venir ». Vivent en effet n'essaya même pas d'entrer dans le bourg. Il se hâta vers la Baume Doulente, mais il n'y trouva personne. Manuel, après une course pénible, accomplie sous une pluie battante, et pendant laquelle il avait été arrêté par Bâville et Broglie, puis relâché, n'avait trouvé à la ferme de la Rouvière, dans une assemblée convoquée par David Quet, que douze hommes en armes au lieu de quatre-vingts attendus, et la crue des rivières était telle, qu'il n'avait même pas pu les conduire au lieu marqué.

1. Antoine de Malbosc Sr du Miral. Voir pour l'affaire de Florac l'*Extrait des Mémoires de Jean Velay* (Bull. de la Soc. d'Agriculture... de la Lozère, 1891).

2. Jean Velay, viguier de Florac (C. 169. Dossier Doulson et Malzac) déclara que c'était lui qui en l'absence du premier consul était allé chercher au château de Florac les armes des habitants désarmés depuis les dernières ordonnances. Les dix-sept fusils qu'il y avait trouvés, avaient été partagés entre les deux troupes qui gardaient les ponts.

Dès que Bâville fut averti de l'affaire de Florac, il se hâta de descendre, avec les dragons et les milices, de Barre à Vébron pour y surprendre Vivent si celui-ci essayait de gagner Saint-André de Valborgne. Il ne paraît pas que les soldats aient rejoint le prédicant et, selon toute probabilité, les compagnons de ce dernier se dispersèrent d'eux-mêmes, et rapidement[1]. Leur troupe, grâce peut-être à l'influence de Brousson, n'avait pas commis d'emblée, comme le fit plus tard celle de Séguier au début de la guerre des Camisards, un de ces actes de colère irraisonnée qui par leur gravité même en suscitent d'autres tout aussi furieux. Les Cévennes, d'ailleurs, n'étaient pas encore prêtes pour la révolte ; elles n'avaient pas assez souffert. L'intendant écrivit en Cour le 29 septembre : « Il n'y a pas d'apparence que ce mouvement ait des suites, les gros lieux sont demeurés dans une grande tranquillité ». Une sévère répression s'imposait néanmoins. Le 30 septembre, Broglie datait du Pompidou une affiche qui promettait 500 pistoles pour la prise de Vivent, et 50 pour celle de Lapierre Olivier, Couderc, Quet, Laporte, L'Allemand (Bauzon) et La Valette (Gazan)[2].

La ville de Florac, soupçonnée de complicité avec les attroupés, faillit être rasée. Les hameaux de Rampon et de Saliéges furent pillés par les dragons qu'on y lâcha. Le 2 octobre, Bâville et Broglie étaient de retour à Saint-Jean. Ils ramenaient quelques prisonniers dont le procès fut fait à Saint-Hippolyte quelques jours après. Trois Cévenols : Bancilhon et Menen, de Florac, Durand, de Saint-Etienne, allèrent aux galères[3]. Deux

1. Douen, II, 101, parle de deux petits combats où les attroupés auraient attendu « tambour battant » les dragons, vers le bois de Miral. Ce renseignement, emprunté à Brueys, ne s'accorde pas avec quelques dépositions (C. 169) dont nous avons usé plus haut, ni, comme le remarque expressément Ant. Court, avec les déclarations de Manuel.

2. *Ban* du Comte de Broglie. C. 160. « Etant informé que le nommé Vivens à qui le Roi avait eu la bonté de pardonner et de lui permettre de se retirer dans les pays étrangers, ce qui le rend plus coupable, est revenu dans cette province à dessein d'y troubler la tranquillité du pays et qu'il excite des assemblées illicites, se servant pour cet effet des nommés La Pierre, Ollivier, Couderc, Quet, La Porte, l'Allemand et la Valette, et ayant reconnu qu'au lieu de courre sus à ces perturbateurs du repos public on leur donne retraite et qu'on leur fournit des vivres, et à plusieurs vagabonds et gens sans aveu qui se sont joints à eux, à quoi étant nécessaire de remédier... », ordre est donné aux communautés de leur courre sus : défense est faite de les loger et de leur fournir des vivres à peine d'être traité comme complice, de recevoir des troupes en pure perte, avec rasement de maisons. « Promettons 500 pistoles à ceux qui feront capturer ou nous livreront Vivens mort ou vif, et 50 pour les autres ».

3. 6 octobre, condamnés par Broglie : Jean Baptiste Bancillon et Jean Menen, de Florac et Jean Durand de Saint-Etienne Valfrancesque. Jean Villars de Saint-

jeunes gens, Jean Malzac, de Molezon (26 ans), et Isaac Doulson, de Salièges (22 ans), furent condamnés le 6 octobre à être pendus l'un à Sainte-Croix, l'autre à Florac, après avoir subi la question[1]. Le dernier, accusé faussement d'avoir porté des vivres aux insurgés, essaya de se tirer d'affaire en se retranchant sur les ordres de la femme du viguier de Florac, Jean Velay, dont il était le domestique. Velay, sa femme et sa servante furent arrêtés. Conduits tous trois à Saint-Hippolyte, le mari resta sept jours au fort, la servante deux mois et la femme six. Le viguier, qui avait taxé de folie l'équipée de Vivent, put enfin, à force de démarches, sortir de cette malheureuse aventure « ayant fait en voyages cinq cents lieues, dépensé six cents livres et plus, et de chagrin pour un million ».

Un autre prisonnier, plus considérable, échappa au supplice. Après une assemblée à Terre Rouge, près de Barre, le prédicant Roman s'était réfugié chez un de ses fidèles. Des soldats de Vébron que l'apostat Valmalle avait mis en campagne, et qui visitaient les maisons suspectes, se saisirent du « paquetier » qui fut conduit par neuf dragons et un Père missionnaire dans le fort d'Alais, à dix lieues de là. « On me lia, dit-il, les bras et les mains derrière le dos, en sorte qu'à peine pouvais-je marcher, ce qui donnait lieu aux soldats de me frapper de temps en temps. Les coups que je reçus m'enflèrent les mains et me noircirent si fort la peau que je pouvais dire, comme l'Eglise, au Psaume 129, *que j'en portais les marques sur mon dos* ».

Roman sortit de sa prison d'Alais, où ses geôliers l'avaient vainement poursuivi de leurs questions, le 3 octobre, sur un ordre de Bâville qui se le fit amener à Saint-Jean[2]. Mis sur un

Julien d'Arpaon, fut condamné le même jour. Nous n'avons retrouvé ni les jugements ni les dossiers. La date et les noms sont fournis par des listes de galériens religionnaires.

1. C. 169. Contre eux déposèrent le soldat de milices Certes et un autre Cévenol, Antoine Roquette, de Florac, qui avaient suivi les attroupés, mais comme prisonniers. Gaubert (*Pap. Court*, 17, B, 474 *bis*) nomme le dernier le Sr de la Roquette de Soubreton.

2. *Relation sommaire...*, p. 13. Dans son récit, qui n'est pas de sa main, ou qui a été du moins fortement retouché (car le prédicant écrivait avec moins de correction, à en juger par des lettres autographes de 1702), Roman date son arrestation du 5 février 1689. La date est erronée. A la fin de mai il était encore à Salgas et il est invraisemblable qu'il soit demeuré huit mois à Alais sans être jugé. Roman prétend de plus qu'il fut interrogé au fort quatre ou cinq fois par semaine, « pour savoir seulement où était Vivens et Brousson avec leurs complices ». Or le 22 juillet, Bâville ignorait le retour des prédicants, et il ne savait probablement pas, au début d'octobre, que Brousson fût avec eux. (La lettre de Brousson à Bâville datée du 1er octobre 1689 est de 1690 ou de 1691).

cheval, sous le ventre duquel on passa une pièce de bois qui lui maintenait les pieds, les bras attachés derrière le dos, le malheureux, après avoir éprouvé l'ardeur du soleil, la piqûre des mouches, les injures des archers et de l'apostat Lambert d'Anduze, fut enfermé à Saint-Jean le soir même, dans le château de M. de Montvaillant[1]. L'intendant et Broglie le reçurent, dit-il, « d'un visage ouvert » et lui promirent la vie sauve s'il révélait les retraites de Vivent et nommait quelques-uns des coureurs d'assemblées[2]. Roman répondit qu'il ne trahirait personne; sur quoi Broglie, le prenant par les cheveux, lui aurait dit « que s'il n'y avait point de bourreau pour le pendre il le pendrait lui-même ». Roman lui reprocha, et à Bâville « de se faire compagnons de la Bête enivrée du sang des martyrs de Jésus ». Ils éclatèrent de rire, et firent enfermer le prisonnier dans un cachot, « garrotté de cordes depuis les pieds jusqu'aux épaules[3] ».

Pendant la nuit, alors que le prédicant, torturé par ses liens, faisait monter à Dieu ses prières angoissées, une jeune fille de dix-huit ans, fille de feu M. Guichard, ministre[4], et que Roman connaissait pour l'avoir vue à ses assemblées, vint lui parler « par un petit trou qui répondait à son cachot ». Pour éviter la persécution, elle s'était mise comme fille de chambre chez les Dlles de Montvaillant, dans le logis même où était la prison.

« Elle me sollicita fort, raconte Roman, de m'approcher de l'endroit où elle était, mais la chose me parut impossible, parce que je ne pouvais me remuer. Cependant, comme nous pouvons tout en Christ qui nous fortifie, après plusieurs efforts, je me dressai contre la muraille, et ayant tourné le dos au trou, elle défit les nœuds des cordes de mes mains avec la pointe d'une baïonnette, laquelle prenant ensuite j'en coupai les autres cordes qui me serraient le corps. Mais ce n'était pas tout. Cette officieuse demoiselle me donna des tenailles pour essayer d'arracher les barres de la porte; mais n'en pouvant venir à bout, je la priai de venir devant la porte du cachot et de me marquer où le verrou entrait dans la pierre. Ce qu'elle fit avec

1. Roman ayant accepté à Anduze une bouchée de pain de la main d'un curieux compatissant, un archer lui aurait dit : « Mange ton pain en attendant la sauce qu'on te prépare ! »

2. La *Relation sommaire* parle de questions relatives à Vivent et à Brousson. Voir une note précédente.

3. Brousson dit que Roman fut condamné à la mort et qu'il devait être exécuté le lendemain (*Rel. des Merc.*, p. 19). Roman ne dit rien de tel.

4. Louis Guichard, mort en 1681 ministre de Bréau.

une bûche. Si bien qu'en moins d'un quart d'heure je fis un chemin au verrou avec la pointe de la baïonnette, en sorte que la porte s'ouvrit, la pierre heureusement s'étant trouvée fort tendre ».

« Je n'étais pourtant pas encore hors de danger, ne pouvant pas sortir par la porte du château, puisque la basse-cour était pleine de dragons. J'aurais pu m'échapper aisément par de certaines fenêtres, si toutes les chambres n'avaient été occupées tant par les Puissances que par les officiers. Il fallut donc chercher un autre moyen. Pour cet effet, Mlle Guichard me mena dans une chambre haute, dont une fenêtre répondait au derrière du château, mais si à découvert que je voyais la moitié des soldats qui faisaient la garde dans la basse-cour. D'ailleurs, pour descendre de là, il fallait se glisser devant les fenêtres de l'intendant. Mais pour m'affermir contre tous ces obstacles je fis tout bas une prière ; ensuite de quoi je passai une perche au travers de la fenêtre, où j'attachai des draps sales, bien liés ensemble, et ainsi, me remettant à la garde de Dieu, je descendis sans être vu ni entendu de mes ennemis »[1].

Roman alla se réfugier assez près de là, dit-il, chez quelques-uns de ses frères qui le traitèrent avec beaucoup d'humanité, « mais n'osant pas le recevoir chez eux, ils le mirent dans une caverne ». « J'y demeurai trois jours, pendant lesquels mes ennemis me cherchèrent bien loin[2]. Ayant dessein de partir je convoquai une assemblée, pour rendre grâces à Dieu de ma délivrance, et repris ainsi les fonctions de mon ministère. Ce qui ne fut pas sans m'exposer de nouveau à de grands dangers, car tous les chemins et les passages fourmillaient de soldats ».

Lorsqu'au matin la jeune Guichard, qui avait quitté le château, apprit que Bâville s'en prenait à M. de Montvaillant de l'évasion du prisonnier, le menaçait de le faire mourir, de raser son château et de détruire sa famille, elle alla « par une générosité

1. Roman ne dit pas que Bâville, heureusement, était dur d'oreille. Le pasteur apostat Isaac Dumas, de Soustelle, relégué à Narbonne loin de sa femme et de ses enfants en mars 1689, nous ne savons pour quelle raison, fut l'objet d'une information le 24 mai 1690 pour avoir, dans la ville, proféré des menaces contre l'intendant, « ce f... sourd » (C. 170). Quelques mois après son évasion, Roman racontait au soldat Sautier (C. 170) que « la fille de chambre lui avait donné deux draps qu'il avait coupés par le milieu, et ayant noué les pièces et attachées à une fenêtre il se sauva ».

2. Le bruit courut que le prédicant, après son évasion, s'était réfugié chez une veuve. Celle-ci n'avait pas eu même de quoi le faire souper, et l'avait mené, partant deux heures avant le jour, jusque chez Caulet, au mas Supérieur (Saint-André de Valborgne).

vraiment chrétienne » se présenter devant lui pour rétablir la vérité. L'intendant la condamna au fouet et à la prison perpétuelle. Elle fut conduite à la Tour de Constance [1], y demeura cinq ans, fut alors libérée sans savoir pour quelle raison, et passa en Angleterre, où elle était en 1701, « bien établie ». Quant à M. de Montvaillant, relégué dans le Haut-Languedoc, où il avait des terres, il se vit en 1691 confisquer quarante mille livres par l'administration de Bâville, sous prétexte que Mme de Peyremales, sa tante, dont il devait hériter, « n'était pas morte catholique » [2].

Rien ne subsiste aux Archives du Languedoc du procès de Roman, mais son évasion est confirmée par divers témoignages ; le prédicant la racontait volontiers. Il faut noter que dans le récit que nous possédons de sa vie errante, il n'a pas dit un mot du mouvement qui agita les Cévennes pendant sa captivité. Brousson, lui non plus, ne voulut pas, dans sa *Relation des Merveilles que Dieu fait en France*, donner un souvenir à ce soulèvement avorté.

1. Brousson dit : au château de Sommières, où elle était encore, selon lui, en 1694.

2. Le procès fait à la mémoire de dame Alix de Carlot, dame de Saint-Jean du Gard, veuve de N. Balthazar de Peiremales, avec la protestation de son neveu M. de Montvaillant (Henri de Vignolles, Seigneur de Saint-Jean) se trouve C. 171. La dame, après avoir fait son devoir de catholique, et assisté à la messe, suivant le témoignage du prêtre de Saint-Jean, Barthieu, serait morte « relapse », le 19 janvier 1691.

CHAPITRE X

LA COLÈRE DE VIVENT
BROUSSON DEVIENT PRÉDICANT

(Octobre-Décembre 1689)

Le 30 octobre 1689, une nouvelle ordonnance du roi commandait « de courre sus aux vagabonds et gens sans aveu qui se donnaient le titre de prédicants, et excitaient des assemblées illicites sous prétexte de faire profession de la R. P. R. »[1]. Bâville trouvant insuffisants les espions des Cévennes, en entretenait jusque sur les galères. Par le moyen d'un commis de Marseille nommé Régis, qui se donnait pour protestant, il essaya d'obtenir des forçats d'utiles confidences, et Régis dressa un Mémoire « concernant les troubles des Cévennes. » Au début de l'année 1690, Bâville eut par lui le signalement des compagnons de Vivent : Couderc, La Valette, Laporte, Olivier et Quet qu'il connaissait déjà ; celui d'un autre prédicant, Blanc, dont une seule mention nous est faite ailleurs, celui enfin de Brousson, dont la présence aux Cévennes, lui était connue depuis quelques mois[2].

Au début d'octobre, Jean Mazel (Olivier) qui s'était attaché Manuel, faillit être surpris au Mazel de Barre (au-dessus du château de Molezon). Manuel raconta à Ant. Court que quelques soldats conduits par un traître, avaient investi la maison où ils dormaient. Tous deux purent fuir. « Au devant de la fausse

1. C. 160. Publiée à Nîmes le 9 nov. par Noailles, revenu de la campagne de Catalogne pour tenir dans la ville les États du Languedoc.

2. Le premier Mémoire de Régis, que nous ne connaissons pas, est mentionné au début d'un autre, intitulé *Adition au Mémoire concernant les troubles des Sévenes* (Bibl. Nat. Clairambault, 868 ; pp. 211-258). Ce second Mémoire est du 17 janvier 1690. On y lit en particulier : « *Blanc* de 50 à 53 ans, taille petite, les cheveux grisons ». (Blanc est signalé à Florac avec Quet et Manuel en juillet 1689). Vivent est dépeint par Régis comme « habillé d'ordinaire de gris blanc comme un soldat ».

porte par où ils s'échappaient, ils trouvèrent l'officier qui voulut leur mettre la main dessus, mais Manuel s'étant saisi d'une pierre en frappa avec tant de force l'estomac de l'officier qu'il le renversa par terre... Ils revinrent, quand on eut emporté l'officier chez lui, pour prendre leurs livres et leurs hardes qu'ils avaient abandonnés pour se sauver avec plus de facilité et de promptitude »[1].

Vivent s'était réfugié, après la dispersion de ses hommes, sur les terres de Moissac et de Saumane où des bois hospitaliers et des maisons sûres lui offraient un refuge[2]. Son échec lui avait été dur et il gardait une haine tenace au vicomte du Chayla dont les milices vigilantes avaient les premières arrêté l'essor des Cévennes vers la liberté. Une nouvelle circonstance vint renforcer son inimitié. Vers le milieu d'octobre deux compagnies du même régiment du Chayla, conduites par le major du Fayet arrêtèrent dans la ferme des Chazes (Saint-Michel de Dèze) après une assemblée, les deux prédicants Dombres et Bauzon, en même temps que Pierre Bastide de Mialet (26 ans) et François Pellet du Collet de Dèze[3]. Les quatre prisonniers furent conduits à Saint-Etienne Valfrancesque où ils demeurèrent trois semaines, les menottes aux mains et les pieds dans les ceps. Quelques jours plus tard (5 nov.) un autre avertisseur, Samuel Pintard, de Saint-Romans de Tousques était arrêté à Moissac.

Dombres était un des prédicants de la première heure, que Vivent avait retrouvé à Lausanne. Bauzon, connu dans les Cévennes sous le surnom de L'Allemand (on se rappelle qu'il était revenu d'Allemagne) avait produit sur Brousson une impression de ferveur et de modestie que celui-ci retrace en paroles émues. Leur arrestation retentit douloureusement au cœur de leurs compagnons, qui ne doutèrent pas un instant qu'ils n'eussent été vendus. Bastide rapportait[4] qu'un certain Corbier, du Pin, avait été soupçonné, aussi bien que le proprié-

1. *Pap. Court*, 17, B, f° 510. Le fait se serait passé environ quatre mois avant le 25 janv. 1690.

2. Régis donnait le nom du maréchal Lapointe, de Saint-Romans de Tousques, et de Jacques Aumeras, du mas des Cazels (Saint-Etienne), comme ayant correspondance avec Vivent et tout son parti. Quand on voulait parler à Vivent, il fallait s'adresser à la veuve Poussielguesse, de la Baume (paroisse de Peyroles).

3. *Pap. Court*, 39 [Douen, II, 97]; 17, B, 189 : récit de Bastide). Nous n'avons retrouvé le dossier d'aucun des quatre prisonniers. La ferme des Chazes est sur le versant oriental du Plan de Las Fourques.

4. *Pap. Court*, 17, B, f° 189.

taire de la maison des Chazes ; mais c'est par Bâville que nous connaissons le véritable traître. « Le nommé Gleize, écrit-il à Louvois[1], qui m'a fait prendre ces quatre hommes, a fait encore arrêter le nommé Pintard. Ce Gleize se conduit de manière qu'il ne paraît jamais aux captures qu'il fait faire et que Vivens se croit un de ses meilleurs amis. Afin d'augmenter davantage le crédit qu'il a parmi cette canaille, je me suis avisé de faire abattre sa maison et je lui fais son procès par contumace. Je n'ai commerce avec lui que par un curé qui parle à un de ses parents. Ce ne peut être que par ces sortes d'artifices que l'on peut réussir à prendre ces gens-là, à cause de la difficulté des lieux »[2].

La « canaille » espionnée par les apostats et par les prêtres, tourna sa fureur contre eux. Le 31 octobre, Pierre Mielgues, « inspecteur » du quartier de Caderles (Saint-Jean du Gard) fut tué à coups de fusil « en haine de ce qu'il donnait avis au Sr Barthieu, vicaire de Saint-Jean, et aux consuls, lorsque des fugitifs passaient audit lieu pour convoquer des assemblées ». Quatre suivants des prédicants « qui avaient été commandés pour cela » l'abordèrent pour lui demander s'il n'avait pas avis de quelque culte, et « l'expédièrent »[3].

Quelques jours plus tard (5 novembre), une cinquantaine de fugitifs armés, au nombre desquels était Vivent, se tenaient en embuscade vers Cabrieyroux, au pied de la montagne Saint-Pierre, pour enlever Dombres, Pellet, Bastide et Lallemand qu'ils pensaient devoir être transférés par Lasalle, de Saint-Etienne à Saint-Hippolyte. Avertis trop tard que les huit soldats commandés par le Sr Didier du régiment de Villevieille, qui accompagnaient les prisonniers, étaient descendus du Col Saint-Pierre vers Saint-Jean du Gard pour atteindre Alais, ils se vengèrent de leur déconvenue sur le prêtre de Peyroles, Refrégier, qu'ils rencontrèrent à la tombée de la nuit, au bord du Gardon de Saint-Jean (au Valat du Rieu). Le curé percé de trois balles et de cinq postes (chevrotines) fut retrouvé dans la rivière dépouillé de son chapeau, de ses souliers et de ses bas ; mais il avait encore dans ses poches cinq louis d'or et une pistole. Vivent, quand il

1. Archives de la Guerre, d'après F. Puaux (*Eglise Libre* du 25 janvier 1884).

2. La ferme des Chazes ayant été seulement « découverte », c'est-à-dire privée de son toit, on crut que le propriétaire, M. Delcros, apostat, était de la trahison. (D'après Bastide. *Pap. Court*, 17, B, f° 190).

3. *Délib.* de Saint-Jean, et *Pap. Court*, 17, B, f° 537.

sut le nom de sa victime, « eut du regret de l'avoir tué ». Il l'avait pris pour le vicaire de Saint-Jean et il fit avertir ce dernier, en même temps que le prieur de Saint-Martin de Corconac « de prendre garde à eux »[1].

Les quatre prisonniers de Saint-Etienne, menés à Nîmes où Noailles tenait les Etats du Languedoc, y furent jugés par Bâville. Bauzon avoua avoir été envoyé de Genève par « trois ministres, qui lui avaient donné la mission de prêcher dans les Cévennes et qui n'avaient osé y venir eux-mêmes ». Il déclara également « avoir été inspiré de Dieu pour y venir prêcher l'Evangile ». Puis tentant de voiler, comme le fit plus tard Brousson, les côtés séditieux de son activité religieuse, il affirma qu'il avait toujours désapprouvé les sentiments de Vivent de faire prendre les armes, et que c'était pour cela qu'il s'était séparé de lui ». La hardiesse de Bauzon et de son compagnon Dombres, que Bâville reconnaissait « être du même caractère », firent impression sur l'intendant. Des mesures furent par lui prises, le jour de la double pendaison (15 novembre), « pour empêcher qu'ils ne fissent aucune déclaration mal à propos », et les tambours battirent au pied de la potence où les condamnés marchèrent en chantant un Psaume. « Ils sont morts de la R. P. R. avec une grande opiniâtreté, écrivit Bâville à Louvois. Il n'y avait point de méchante action dont ces deux hommes ne fussent capables par leur grande fermeté »[2]. Leur supplice, qui suivait à plus d'un

1. *Délib.* de Saint-Jean, 13 novembre ; Dossier Soubeyran C. 169 ; *Fragment sur les Camisards*. On raconta que le curé de Peyroles « ayant passé quelques jours avant sa mort auprès d'une assemblée, on lui avait demandé de garder le secret. Il ne le fit pas et cela causa sa perte ». (*Pap. Court*, 17, B, f° 537).

2. *Rel. des Merv.*, p. 17 ; *Pap. Court*, 39 ; Lettres de Bâville à Louvois des 12 et 20 novembre 1689 (*Eglise libre* du 25 janvier 1884. Publ. F. Puaux). Une Relation fut écrite de la mort de Dombres et de Lallemand (C. 172 dossier Couderc). Elle n'a pas été retrouvée. Le 15 (25) novembre, « la demoiselle Dombres, dont le mari prédicant vient d'être exécuté en France exhortant ses frères » obtint à Lausanne 30 sols de secours immédiat. Elle avait deux enfants, dont l'un encore à la mamelle. La pension de 3 écus le mois, accordée à Dombres, fit retour à sa veuve. (En 1695 elle en réclame les arrérages : *Bull.* IX, 196). En 1691 elle mettait un fils en apprentissage chez un fabricant de bas. Elle est encore assistée en 1702 (*Fr. Prot.*, 2e Ed ; *Bull.* XIII, 153).

Une femme usurpa le nom de la veuve pour exploiter les N. C. du Languedoc. Le 24 juillet 1692 on arrête à La Bastide, près de Mazamet, une mendiante avec deux fillettes, qui porte le billet suivant, signé d'une ardente protestante de Montpellier :

« Vous sçaurez, mes frères fidelles, comme Marie Rousselle, veuve de Jean Dombre, diocèze d'Allez est une pauvre femme exilée par les Puissances avec deux petites filles qu'elle a avec elle pour sept années, ayant demeuré vingt-huit mois en prison à Montpellier et ses deux filles à l'hospital general de ladite ville, et beaucoup d'autres pauvres frères. Vous sçaurez comme son mary a esté exécuté

an d'intervalle celui de David Berthezène, ouvrait une seconde série d'exécutions. Presque tous leurs compagnons d'œuvre devaient subir le martyre avec la même superbe énergie.

Bastide et Pellet furent envoyés aux galères (15 novembre), le même jour qu'un Cévenol des environs de Saint-Jean du Gard, le Sr de Valescure, dans le château duquel les meurtriers du curé de Peyroles, après leur coup fait, étaient allés demander un repas. Le Sr de Valescure, auditeur des chants miraculeux, oncle de deux exilés, avait sans doute connu Vivent à Peyroles quand celui-ci n'était encore que régent. Il n'est pas surprenant qu'il ait eu commerce avec les prédicants [1].

Bâville avait vainement mis à la torture Bauzon et Dombres afin de connaître d'eux la retraite de Vivent; Bastide et Pellet n'avaient rien voulu dire non plus à cet égard. Le Sr de Valescure avait refusé la grâce à lui offerte en échange d'une révélation sur ce point capital. Mais l'arrestation de ce dernier, et le retour à Saint-Martin de Corconac de M. Dugua qui abandonnait sa charge de Gouverneur de Nîmes et disait adieu à l'armée, obligèrent le prédicant à quitter enfin les environs de Saint-Jean. Avec Mazel et David Gazan il gagna les Hautes-Cévennes.

Il y était à peine arrivé qu'il apprenait une nouvelle capture. Cinq compagnies du régiment de milices de Villevieille, faisaient d'incessants détachements autour de Saint-Jean. Depuis l'assassinat de Mielgues et du curé, les miliciens avaient été logés à pure perte dans les hameaux, et M. de Villevieille « avait promis de les tous ruiner ». Au-dessus de Banières, et non loin du chemin du Col Saint-Pierre où L'Allemand prisonnier était passé, les soldats avertis par des N. C. « trop foulés », découvrirent, le 27 novembre, dans une caverne où ils avaient transporté provisions, armes et livres, un lieutenant fidèle de Vivent, Jean

dans la ville de Nimes ayant esté pris dans une assemblée. Cette pauvre femme est dans la nécessité c'est pourquoy je vous prie de l'assister par charité aux endroits où elle passera suivant le pouvoir que Dieu vous aura donné, le priant de tout mon cœur qu'il vous en rande au double. Fait à Montpellier ce 1er avril 1692 par Madame de Mouret demeurant proche du Palais. » C. 172.

1. Douen, II, 101. Sa nièce Bernardine de Falguerolles, sortie du royaume avec Vivent, notée comme « maîtresse » de Bringuier, était en janvier 1690 à Londres auprès de la princesse d'Orange. Le frère de celle-ci, officier, s'était noyé lors du débarquement de l'armée du prince. (*Mém.* Régis). L'auteur du *Fragment... sur les Camisards*, qui servait dans la Compagnie de milices de Saint-Auban la Fare, et qui avait conduit Lallemand de Saint-Jean à Nîmes, dit être passé à Valescure le lendemain de la prise du gentilhomme. Il exhorta vivement la femme et les enfants qui fondaient en larmes, « à chercher avec soin les barbares assassins qui étaient cause de leur perte ». Le château fut rasé.

Soubeyran l'ancien dit La Perruque, et sa femme. Trahis par la fumée du feu où cuisait leur soupe, au moment où ils lisaient la Sixième Décade des Sermons de P. Du Moulin, l'oncle et la tante du prédicant Mazel, blessés chacun d'une balle, furent emmenés à Saint-Jean où Barthieu se flatta que par eux il aurait bientôt dans les mains « la plupart de ces bandits dont Soubeyran était le chef et le guide ». Mais les fugitifs, mis en garde par tant d'arrestations, s'étaient déjà dispersés[1].

Les prédicants se préparaient à affronter l'hiver. Vivent, se séparant de Gazan, poussa au nord jusqu'au Bleymard, en une région entièrement catholique, nous ne savons à quelle intention, puis revint vers le Mont Lozère. Gazan redescendit avec Lapierre, Grevou et Rey de Massevaques (l'ancien suivant de Manoël), aux environs de Saint-André de Valborgne. En décembre, rejoints vers Tourgueille par Roman, ils tiennent une grande assemblée à laquelle assistent « deux femmes prédicantes » que Roman, qui ne partageait pas sur ce point les admirations de Brousson, blâme publiquement de prêcher[2]. Roman regagna ensuite la région de Vialas et du Bougès qui était son séjour de choix, et où il allait retrouver Vivent[3]. Les frères Plan étaient vers Alais[4].

1. Voir *Foyer Protestant* 1898, nos 13, 14 (C. 169 ; *Délib.* de Saint-Jean). La gravité de la blessure de Soubeyran obligea les consuls de Saint-Jean à faire venir un juge de Nîmes pour l'interroger. Le *Fragment... sur les Camisards* rapporte qu'on trouva dans la caverne « une charrue, sous le joug de laquelle il se mettait pour labourer, sa femme la conduisant ». Le fugitif pensait donc pouvoir vivre assez longtemps dans sa tanière pour y attendre la moisson de quelque petit champ. Soubeyran guérit. Le 11 février Broglie le condamnait aux galères, en même temps que P. Meynadier, du Mas Bonnet ; Jean Reynol, de Saint-Germain ; César et Jacques Rioumal, de Saint-Martin de Lansuscle. (Nous ne savons en quelles circonstances ces quatre derniers furent arrêtés). Bâville demeura quelque temps sans preuves contre Pintard (arrêté en novembre) bien que le tenant « pour un très méchant homme ». Broglie le condamna aux galères le 20 janvier.

2. C. 171. Dossier du mas de Montredon.

3. Une jeune fille, Anne Baudoin, dont il sera question plus loin s'était trouvée en rapport, vers le Bougès, avec Vivent, Gazan et Roman. Elle dit avoir assisté près de Florac à une assemblée de ce dernier « après laquelle on rasa quelques villages ». Elle indiqua en 1691 les retraites que les trois prédicants avaient dans ce quartier des Hautes-Cévennes : chez Chaptal, de Bougès (Saint-Julien d'Arpaon), à Balazuègnes, Ventajols, le Sistre et la Grandville ; chez Velay, de Recoules (Pont de Montvert) et « dans une maison à la vue du Pont de Montvert, d'où Vivens voyait promener les officiers sur le pont. » (C. 191, Dépos. Baudoin).

4. Un prédicant dont le nom n'est pas indiqué séjourna aux environs de Sumène à la fin de décembre. Il y prêcha vers le 15 décembre (au mas du Villaret), et encore les 14,15 et 16 janvier, (la dernière fois au Valat de Valmalle, devant 2 à 300 assistants, dont 100 prirent la Cène). C. 170, Ass. de Sumène.

Lafoux à son retour de Suisse (août), après quelques jours passés dans la maison paternelle de Durfort, en était sorti mystérieusement pour chercher la trace de Serein. Il prétendit plus tard, ainsi que Ventalhac, que son second voyage à Genève (fin juillet 1689) avait été entrepris dans le seul dessein de trahir les prédicants. Ventalhac affirma même, qu'averti en août ou septembre de la présence de Serein chez un menuisier de Cardet, il était allé avec des huissiers pour se saisir de lui, sans d'ailleurs y réussir. Vers le milieu d'octobre, Ventalhac, désireux d'effacer tout souvenir d'une équipée suspecte, mena Lafoux, du consentement de celui-ci, à l'évêque de Nîmes qui était alors au château de Pondres (près de Sommières). Lafoux se constitua prisonnier, avoua son séjour à Genève et fit amende honorable. Mais il crut prudent cependant de taire ses relations avec les prédicants, et bientôt libéré, rentra à Durfort[1].

Quant à Serein, il mourut de fatigue ou de maladie vers la fin de 1689. Selon Brousson, il avait prêché l'Evangile pendant deux ans et demi. Le chiffre est difficile à vérifier, eu égard aux deux séjours de Serein en Suisse. Le prédicant est un de ceux dont nous ne nous consolons pas de ne pas savoir davantage. Son zèle mériterait que nous l'admirions en connaissance de cause[2].

Reste Brousson, que nous avons perdu de vue depuis l'assemblée de la Cam de l'Hospitalet ; nous avons vu son attitude pendant le mouvement insurrectionnel de Vivent. Sa lettre du 26 août, le témoignage de Manuel, sont formels. « Beaudo » ne s'est pas séparé de « Bousquet ». Il n'a pas par conséquent désavoué sa tentative.

Dans la Requête au roi qu'il écrivit en 1698, deux jours avant son supplice, il présenta cependant les faits de telle sorte que Douen, qui s'y réfère uniquement, a pu affirmer que « loin d'avoir pris aucune part à la révolte il a cherché à la prévenir et à l'empêcher »[3]. Ce document, que Brousson rédigea en prison, est sous des allures très franches un fort habile plaidoyer. Plus d'un passage, il faut le dire, n'y est pas inspiré par le souci de la seule vérité. En ce qui concerne les événements du

1. C. 170. Dossier Lafoux.

2. Ses filles à Lausanne reçurent après sa mort la pension qu'il avait de Berne (*Bull.* IX, 196). Le juge qui interroge Quet le 9 juin 1690 connaît la mort de Serein. Brousson (*Rel. des Merv.*, p. 17) la place avant l'exécution de Lallemand.

3. Douen, II, 100.

mois de septembre 1689, Brousson, sans rappeler l'émeute, expose les sentiments qui l'ont alors agité. Il ne nie pas s'être alors uni à Vivent, mais il laisse entendre qu'il aurait voulu aller moins loin que lui[1].

A cette date, dit-il « quelques personnes malintentionnées » ayant fait courir le bruit de l'entrée prochaine des troupes anglaises dans le Languedoc, Brousson souhaita de conférer avec quelques-uns des principaux du pays des Cévennes pour leur proposer d'envoyer une requête au roi et le supplier de leur redonner leur première liberté, en vue de « prévenir les malheurs dont on était menacé ». Son dessein était aussi de représenter « qu'au cas que quelque puissance étrangère vînt à se rendre maître du pays, il fallait prendre des mesures pour conserver la liberté de retourner sous la domination [du roi] en [le] suppliant très humblement de vouloir mettre fin à la misère de ses sujets... Le roi ne pourrait jamais en effet consentir à la perte d'un pays de cette conséquence et ce serait une matière perpétuelle de guerre pour les réformés dudit pays et leur postérité. »

Nous ne nous refusons pas à comprendre dans quelles limites Brousson comptait faire appel à une intervention des alliés. Il n'en voulait utiliser la menace que jusqu'au moment où Louis XIV céderait aux instances des réformés de France, et il exigeait que les régions envahies restassent françaises. C'est en ce sens qu'il demeurait fidèle sujet. Un tel programme, qui était celui de Jurieu[2], contentait en même temps son loyalisme et sa foi. Notons seulement un point. Pour avoir supposé que le Languedoc et les Cévennes pourraient passer aux mains de l'étranger, il faut que sa confiance ait été aveugle dans la force des armées coalisées et dans le secours qu'un mouvement des religionnaires du royaume leur apporterait.

La conférence que Brousson désirait convoquer aux Cévennes n'eut pas lieu, à son propre témoignage, et s'il écrivit peut-être alors la requête qu'il méditait de faire parvenir au roi, il la garda par devers lui[3]. De cette époque de sa vie, où dans la suite de Vivent, il cherchait encore sa vocation, attendant une

1. Corbière, pp. 312, 313.

2. Voir *Bull.* LV, 152, le langage que Jurieu tient à M. de Montausier dans une lettre qu'il lui écrit à l'occasion d'un moine qui propose de tuer le roi (4 avril 1689).

3. Nous parlerons plus loin de la lettre à Bâville que Brousson data (postérieurement) du 1er octobre 1689.

révélation claire de sa tâche en France, il nous reste une lettre qu'il adressa des Cévennes à sa femme, demeurée à Lausanne.

Datée du 14, 24 octobre, la lettre fut confiée à un guide, duquel Brousson dit, en terminant : « Quand vous voudrez m'écrire, il faut donner votre lettre à celui qui vous rendra celle-ci. » Mais elle ne parvint pas à sa destination. Le porteur fut arrêté, nous ne savons en quelles circonstances, et Bâville garda le billet, dont le guide sans doute lui nomma l'auteur, lui apprenant ainsi, le premier peut-être, la présence dans le Languedoc du protestant si dangereux pour le repos de la province. « Je ne crois pas, dit Brousson, que les Puissances sachent encore que je suis dans ce pays, du moins ne parle-t-on point de moi en aucune manière ». Ces quelques mots étaient pour rassurer sa femme et ses parents, et sans doute aussi pour prévenir les reproches que suscitait à Lausanne sa témérité. Ses anciens adversaires ne désarmaient pas. Mais Brousson comptait sur une manifestation providentielle, qui en lui montrant la voie définitive où s'engager, le justifierait par là même aux regards de tous[1].

« Je puis vous dire que je jouis, grâces à Dieu, d'une santé et d'un en bon point extraordinaire. Après avoir fatigué beaucoup, nous sommes maintenant un peu en repos, et j'espère que Dieu me fera la grâce de me donner l'accomplissement de mes désirs, quoique j'y voie encore de grands obstacles selon le monde. Lorsque je considère de quelle manière Dieu m'a forcé de venir en ce pays et en quelle disposition j'y suis venu, je suis persuadé que Dieu ne m'y a pas fait venir en vain. J'avoue que je ne vois pas encore la fin que Dieu s'est proposée en me conduisant ici, et en m'y conservant d'une manière miraculeuse ; mais la suite me l'apprendra. Je ne comprenais rien non plus dans la conduite de Dieu lorsqu'il me fit sortir du royaume, mais la suite me fit bien voir que c'était pour sa gloire et pour mon bien. Je ne doute point qu'il n'en soit de même à présent. C'est pourquoi je me repose sur sa sage Providence et j'espère qu'il dissipera toutes ces ténèbres, qu'il me fera voir la lumière de son salut et de sa délivrance et qu'il confondra tous ceux qui entreprennent de me blâmer... »

1. Lettre autographe, non signée, que nous reproduisons aux P. J. dans son entier. Elle est à la Bibl. du Prot. et provient, par les *Papiers Fraissinet-Vièles*, des Archives du Languedoc. Elle fut, en 1698, l'une des trois pièces de comparaison qui servirent, au procès de Brousson, à authentiquer la lettre écrite par celui-ci à Schomberg et dont il sera question plus loin. (Procès-verbal d'experts du 31 octobre 1698. C. 191).

Les hésitations de Brousson allaient bientôt prendre fin. Le double meurtre de Mielgues et du curé de Peyroles ne l'empêcha pas de se trouver en décembre sur la Lozère ou le Bougès, avec Vivent, Mazel, Roman et leurs fusiliers. C'est là que sa destinée se dévoila enfin à lui. « Se trouvant en une petite assemblée de fidèles sur une des plus hautes montagnes des Cévennes couverte de neige, et dans une bergerie où il habitait depuis quelques jours avec plusieurs de ses frères [les prédicants], tous ces fidèles le prièrent et le conjurèrent unanimement, au nom du Seigneur, de leur prêcher l'Evangile et de leur administrer ensuite la Sainte-Cène. Le frère Vivent qui était avec lui dans la même bergerie l'exhorta aussi à cela lui-même »[1].

Brousson n'avait pas prévu qu'il deviendrait, lui aussi, un prédicateur extraordinaire, quand sa conscience le poussait à revenir en France avec les prédicants. Il comptait y accomplir sa tâche spirituelle en répandant les imprimés qu'il recevrait de Suisse, en écrivant aux Puissances, en composant pour l'instruction du peuple de petits écrits dont il ferait de nombreuses copies. L' « exhortation » qu'il a prononcée à la Cam de l'Hospitalet, après Lapierre et Vivent, n'avait sans doute rien d'exclusivement religieux, elle n'était point un Sermon, car il déclare qu'avant cette journée d'hiver il n'avait lu ou paraphrasé l'Écriture Sainte que « devant quelques-uns de ses frères », dans les cultes familiers que tenaient entre eux les ministres extraordinaires. « Il ne s'était pas encore, dit-il, appliqué à prêcher publiquement de vive voix le Saint-Évangile, et n'avait pas encore renoncé aux occupations du siècle, ayant fait quelquefois à Lausanne la fonction d'avocat, quoiqu'il ne l'eût fait qu'à regret, et autant qu'il lui était nécessaire pour subsister, étant dépouillé de ses biens ».

Ces obstacles furent vite levés par la piété même de Brousson. « Il y avait longtemps en effet, comme il l'écrit dans sa *Relation des Merveilles que Dieu fait en France*, qu'il se sentait poussé à travailler par écrit à l'avancement du règne de Dieu... et qu'il s'était consacré à cette œuvre sainte pour toute sa vie ». La demande de Vivent et de ses compagnons, loin de le prendre au dépourvu, lui apparut au contraire comme un appel providentiel. Son cœur y répondit avec joie. Aussi ne put-il que dire à ces frères, dans toute la ferveur de sa foi, « qu'il voyait bien que Dieu l'appelait à se consacrer à son œuvre et à son service

1. *Rel. des Merveilles*, pp. 19-23.

d'une façon plus particulière qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. C'est pourquoi il le priait de tout son cœur qu'il lui plût de lui accorder les grâces qui lui étaient nécessaires pour ce grand emploi. Il se prépara donc pour leur donner la consolation qu'ils souhaitaient ».

A la date fixée pour ce culte décisif, qui paraît avoir été le jour de Noël 1689, Vivent, dans un cercle étroit de fidèles, implora d'abord sur son collaborateur le secours de Dieu et de son Esprit. Quelques instants après, devant l'assemblée réunie, Brousson demanda aux assistants s'il était bien selon leur désir qu'il annonçât la Parole de Dieu et distribuât les sacrements. Sur une réponse affirmative, il « fit lui-même sa prière de consécration », prêcha, et donna la Cène [1].

Le sermon que le nouveau prédicant prononça pour son entrée dans la charge pastorale nous a été conservé par lui. Chacun des discours de la *Manne mystique*, recueil qu'il publia en Hollande en 1695, porte à sa suite les dates auxquelles il a été prêché au désert. L'indication la plus ancienne, celle du 25 décembre 1689, figure au bas d'un sermon sur *le pain et le vin de la Cène*, dont le texte est le passage de Saint-Paul (I Corinthiens, XI, 26, 29) que la *Forme des prières ecclésiastiques* transcrivait au début de la liturgie de la Communion [2]. On chercherait vainement dans les développements de Brousson une autre préoccupation que celle d'édifier ses auditeurs. Comme dans toutes les prédications du nouveau pasteur, on voit en celle-ci de la controverse quelquefois subtile ou abstruse, une « typologie » étrange, des appels à la persévérance, à la consécration totale au service de Dieu, surtout un intense et pénétrant mysticisme, le tout coulé dans le moule régulier des sermons du XVIIe siècle. Brousson était maintenant du nombre de ces hommes dont l'exemple l'avait si fort troublé [3]. Il allait marcher sur leurs traces, mais pour laisser derrière lui une empreinte autrement

1. Nous reviendrons sur ce récit en traitant de la Discipline établie par les prédicants.

2. Sermon n° 15, le premier de la troisième partie, prêché huit fois du 25 déc. 1689 au 3 mai 1693. Deux manuscrits du même sermon, de la main de Brousson, furent saisis sur lui lors de son arrestation, et subsistent dans son dossier (C. 191). L'un est une copie assez nette ; l'autre, fort raturé, est probablement l'original, composé par le pasteur dans la bergerie des Cévennes.

3. L'épigraphe de la *Manne mystique* est la parole de Jésus que Brousson avait alléguée contre les pasteurs réguliers : « Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront ». (Douen, II, 444).

profonde que la leur. Bien supérieur comme instruction générale à tous ses compagnons, il devait leur faire entendre, lire, et même prêcher, des discours construits selon la forme classique, nourris d'idées parfois bizarres mais toujours intelligemment exprimées, et par ce seul fait retarder de près de dix ans l'invasion maladive du « prophétisme » dans les Cévennes.

Brueys a connu la cérémonie dont nous venons de parler. Il n'y a vu « qu'un assassin public imposant ses mains sanglantes sur la tête d'un visionnaire séditieux, et le recevant ministre du Saint-Evangile de Jésus-Christ ». Il est certain que Vivent avait tué le curé de Peyroles, et que Brousson avait pris part au mouvement insurrectionnel de l'Hospitalet. Il est permis cependant de se demander si la destruction d'abord perfide, puis brutale d'un édit perpétuel et irrévocable n'était pas en un sens la première et la pire des « séditions », si les dragonnades n'étaient pas des crimes aussi qualifiés que ceux de Vivent, et si le Saint-Evangile de Jésus-Christ était dignement servi par les « ministres » de la religion dont Brueys se fait l'austère porte parole.

Aux premiers jours de 1690, Brousson avec Henri Pourtal qu'il choisit pour l'escorter [il l'appelle Pontaut][1], et Vivent accompagné de Papus, « descendirent tous quatre, dit Brousson lui-même, de la haute montagne où ils avaient passé une partie de l'hiver et souffert de grandes peines... Après que Vivent et lui eurent été quelques mois ensemble, il dit au frère Vivent qu'ils devaient se séparer, afin que chacun travaillât de son côté au salut du peuple ». Nous devons constater une fois de plus que Brousson n'a pas voulu dire la vérité entière. Il est certain qu'en janvier 1690 Vivent et lui se quittèrent, l'un descendant dans le Bas-Languedoc, l'autre demeurant aux Cévennes ; mais à cette date, qu'il mentionne à peine, se préparai en Suisse, et Brousson ne l'ignorait pas, une nouvelle tentative d'insurrection mieux organisée que celle de septembre. Les artisans en étaient encore des pasteurs réfugiés. Les Archives du Languedoc et les *Papiers Court* nous permettront d'en retracer les incidents, demeurés jusqu'ici inconnus.

1. Le mot est une déformation (étrange d'ailleurs) de la prononciation patoise *Pourtau*. Pourtal est appelé par A. Court dans son *Histoire des martyrs* (*Pap. Court*, 39) : « Henri Guérin dit Pontau ». Nous ne savons d'où vient ce surnom de Guérin, que nous n'avons trouvé nulle part appliqué à Pourtal dans les pièces originales.

CHAPITRE XI

NOUVEAUX PROJETS POUR PÉNÉTRER EN FRANCE

(Octobre 1689 — Janvier 1690)

L'année 1689 avait été attendue, au dire de Jurieu, « comme une année de merveilles ». Il portait toute la responsabilité de cette fiévreuse espérance, encore qu'il tint à la partager avec d'autres exégètes, tels que le Hambourgeois « René de Lussan » ou le docteur anglais dont nous ignorons le nom [1]. Guillaume était maître de l'Angleterre, et la France catholique menacée de toutes parts, mais le protestantisme ne s'était point encore rétabli en France « par voie d'Edit », le 22 avril 1689, trois ans et demi après la révocation de la charte d'Henri IV. Jurieu avait à se défendre de l'accusation d'imposture ou simplement d'égarement, qui ne lui était pas marchandée [2]. Son esprit subtil ne manqua pas de ressources.

Le 1er juillet 1689, dans la *Lettre Pastorale* qu'il déclarait devoir être la dernière, il élabora un système d'interprétation qui corrigeait le premier. Il était si pénétré de l'excellence de ses découvertes, et si passionné, qu'il poussa la candeur jusqu'à n'accorder qu'un an de marge à la réalisation de son attente. Il protesta qu'il avait toujours donné ses chiffres comme des conjectures probables (ce qui était vrai), et entreprit de démontrer « que ce que l'année 1689 promettait selon les prophéties était exactement accompli ». La résurrection des Deux Témoins était un événement qui ne devait « s'accomplir que par degrés ». Par conséquent, il n'en fallait compter les étapes qu'à partir des degrés divers de leur mort. Or les faits avaient déjà justifié par deux fois la théorie nouvelle. Jacques II, le protecteur de

1. *Let. Past.* du 1er avril 1688 (II, 351).

2. *Let. Past.* 1er juillet 1689 (III, 493).

Babylone, avait été couronné le 25 mai 1685. Trois ans et demi plus tard Guillaume III avait débarqué sur le sol de l'Angleterre. L'édit de révocation était du 22 octobre 1685. Trois ans et demi après, le 21 avril 1689, le prince et la princesse d'Orange avaient été couronnés à Londres. Restait « un troisième point qui ne devait arriver que dans quelques mois, distant de trois ans et demi également de la fin de la mission dragonne » (que Jurieu datait de février ou mars 1686). Il faut, disait donc l'interprète, que vers le mois de septembre ou d'octobre, il arrive quelque autre grand événement. « Mais, ajoutait-il prudemment, puisque ce temps est encore à venir, nous l'abandonnons à Dieu, aussi bien que ce qui doit suivre ». Ce qui doit suivre, ce sont trois manifestations glorieuses : l'*ascension des Témoins au ciel*, c'est-à-dire l'élévation de la religion protestante en France sur le trône ; *le tremblement de terre* ou l'émotion des peuples ; *la chute de la dixième partie de la cité*, c'est-à-dire de la France. « Ces trois événements se feront ensemble ». Mais on ne peut dire quelle distance il y aura entre la résurrection des témoins et leur ascension. « Cependant j'ai dit, et je crois, que ce temps ne sera pas long. *Je crois que l'année 1690 commencera à nous faire voir bien des choses* », Dieu ne pouvant manquer de punir par quelque coup surprenant les auteurs de la dévastation horrible du Palatinat.

« Guillaume de Nassau. Prince d'Orange et aujourd'hui Roi d'Angleterre », était désigné par la Providence « pour être, dit Jurieu, l'exécuteur de ses grands desseins, pour abaisser et pour humilier nos persécuteurs de France »[1]. Tel était le testament prophétique du théologien de Rotterdam. Ni lui ni ses amis n'en faisaient mystère depuis trois ans : tous leurs raisonnements allaient non point sans doute à la ruine totale de la France, mais « à son abaissement »[2].

Comment Dieu allait-il répondre aux appels de son prophète?

Aux derniers mois de 1689, la situation des armées de Louis XIV en face de la coalition européenne était assez précaire. Vers le Nord, le maréchal d'Humières avait, devant la petite ville de Valcourt, subi un échec dont le retentissement avait été considérable. Ce n'était que peu de chose cependant au prix de la capitulation successive de Kaiserswerth (26 juin),

1. *Let. Past.*, du 1er juillet 1689 (III, 493, 507, 510-518).

2. C'est le grief principal des partisans de Bayle contre Jurieu (*Première suite des Remarques générales sur la Cabale Chimérique de M. Baile*, 1691, p. 78.

de Mayence (8 sept.) et de Bonn, qui rendait aux Allemands la ligne du Rhin. Jacques II, en Irlande, n'avait pas d'armée véritable à opposer au maréchal de Schomberg, qui était venu le 1er octobre disposer le long de la Boyne ses régiments de réfugiés. Les flottes anglaise et hollandaise attendaient Tourville, entré à Brest le 30 juillet. Enfin, du côté de Turin, l'horizon était sombre aussi. Le duc de Savoie, toujours louvoyant, n'avait pas montré contre les Barbets[1] la résolution qu'exigeait le roi. Louis XIV, s'en prenant à son ministre D'Arcy, rappelait celui-ci le 4 novembre. Son successeur ne devait arriver à Turin qu'à la fin de janvier 1690.

Les exilés de Suisse saluaient dans les victoires des alliés l'approche de la délivrance. Le pasteur Davin, ancien ministre de Montpezat, (entre Nîmes et Sauve), écrivait (fin juin) à de fidèles paroissiens qui lui demandaient les nouvelles, que le ministre de France dans la ville de Suisse où il vivait (Berne?) parlait publiquement d'un prochain rappel des réformés « par le bon plaisir du roi ». Quelques jours plus tard, en leur envoyant le portrait du prince d'Orange, il prévoyait comme prochaine la marche des armées du Rhin sur Sedan et une terrible descente des armées de Hollande sur les côtes, après la destruction de l'escadre française[2]. « Tout branle, disait-il ailleurs, tout se meut, tout marche et tout va bientôt se mêler et se confondre. Je ne puis écrire ces nouvelles sans trembler moi-même, quoique par la grâce de Dieu je sois dans les seules terres qui seront à l'abri de ces terribles secousses ».

Le fameux Mémoire de Vauban *Pour le rappel des Huguenots*[3] est un témoignage autrement grave des inquiétudes qui rongeaient alors les hommes réfléchis. Celui que Saint-Simon appelle « le plus honnête homme du royaume » fut si frappé des dangers que la guerre étrangère faisait à cette heure courir au pays, qu'il osa proposer le rétablissement de l'édit de Nantes. Il prévoit que si les campagnes se poursuivent « offensives du côté des alliés, défensives du nôtre, il est impossible qu'à la fin la frontière ne soit pénétrée par un endroit ou l'autre ». Mais le

1. La désignation des Vaudois sous le nom de *Barbets* (du mot ancien de *Barbes* qu'ils avaient appliqué à leurs pasteurs), est constante sous la plume des officiers ou des ministres de Louis XIV.

2. C. 171, voir plus loin. Davin écrivait sous le pseudonyme de *d'Agulhon*. C'est une lettre pareille qui provoqua le mouvement prématuré de l'Hospitalet.

3. *Bull.* XXXVIII, 494.

plus grand péril, le plus prochain, le plus à craindre, où la guerre présente puisse exposer l'Etat, celui en comparaison duquel tous les autres lui paraissent jeux d'enfants, c'est la complicité ouverte ou tacite que le prince d'Orange trouvera dans le royaume si par quelque grande descente il peut y pénétrer. « La plus grande partie de ce qu'il y a de huguenots cachés iraient à lui, grossiraient son armée en peu de temps et l'assisteraient de tout ce qui pourrait dépendre d'eux ». Vauban est convaincu que la persécution a fait au prince « un très grand nombre d'amis fidèles dans le royaume, au moyen desquels il est non seulement informé de tout ce qui s'y fait, mais de plus très désiré, et assuré (s'il peut y mettre le pied), d'y trouver des secours très considérables d'hommes et d'argent... Que sait-on même, ce malheur arrivant, si une infinité de catholiques... ne seraient pas bien aises de le voir réussir ? Car il ne se faut point flatter ; le dedans du royaume est ruiné, tout souffre, tout pâtit et tout gémit. Il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera encore pis que je ne dis ». Ces dernières considérations sont celles mêmes, on s'en souvient, qui avaient inspiré les projets du marquis de Miremont.

Les religionnaires ne sont pas cependant des factieux vulgaires, et Vauban, en termes volontairement voilés, rend hommage à leur loyalisme. Que l'édit de Nantes soit promulgué à nouveau par Louis XIV, dès maintenant, tandis qu'il est encore le maître de la situation, avant toute sollicitation ouverte venue du dehors, et la plus grande partie des réfugiés reviendront chez eux. « Et comme ils n'auront obligation qu'au roi de leur rétablissement, ils ne s'amuseront pas à rechercher des protections étrangères... Le prince d'Orange lui-même, auquel ils sont particulièrement liés, n'aura plus rien à attendre d'eux dans ses entreprises entre la France. Ils se donneront bien garde d'avoir aucun commerce direct ou indirect avec lui »[1]. Vauban envoya son Mémoire à Louvois. Le ministre était si bien convaincu, lui aussi, du danger auquel il fallait parer, qu'il répondit qu'il essayerait de le lire au roi[2].

1. *Bull.* XXXVIII, 386, 387.

2. *Bull.* XXXVIII, 383. Les préoccupations du roi s'étaient fait jour dans des rêves étranges dont l'un fut décrit dans la *Gazette de France* du 11 nov. 1689. Le roi en demandait l'explication. Un Hollandais fournit immédiatement la sienne (19 nov.) (*Recueil factice de pièces sur la Révocation* à la Bibl. du prot. Pièce 32). Brousson devait plus tard, lui aussi, interpréter le songe. Sur les rêves du roi voir Jurieu (*Bull.* LV, 153) et un pamphlet de 1695 (*Bull.* XLI, 113).

Brousson et Jurieu, avaient ainsi que Vauban, considéré comme éminemment désirable l'octroi de la liberté de conscience avant que la violence eût consommé son œuvre. Les « remontrances » qu'ils avaient déjà présentées, ou qu'ils se proposaient d'écrire, étaient autant de cris d'alarme qu'ils jetaient vers leur souverain en même temps qu'ils marchaient contre lui. En Suisse, sans se soucier de remontrances de ce genre, et tout à leurs projets militaires, les réfugiés organisaient la lutte. Les espérances trop faciles des esprits échauffés, le départ prématuré de Vivent et de Brousson, le caractère trop exclusivement apostolique de ce dernier, l'insuffisance tactique de son compagnon, provoquaient de sérieuses discussions. Le pasteur de La Croix, écrivait à Mirmand pour corriger les enthousiasmes de Cabrol[1].

« Ne vous hasardez pas, mon cher Monsieur, de parler à M. Coxe [l'envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre], sur l'avis que vous avez reçu qu'on trouverait facilement 6000 hommes dans le pays de Vaud. Avec la permission de l'ami qui vous l'a écrit [Cabrol] il y a beaucoup, mais beaucoup de la chimère là dedans. Plût à Dieu de pouvoir compter sur 3000, encore faudrait-il, pour les faire marcher, avoir des officiers, et de l'argent, et qu'on osât intéresser tout de bon le roi d'Angleterre. » On ne peut rien attendre, pour le moment, des autorités de Berne, qui retiennent en prison le capitaine Bourgeois. Se fournir de munitions est facile, d'armes, difficile. « Je vous dirai mon sentiment sur l'état du Dauphiné et des Cévennes, et à l'avance, comptez que c'est un abus d'entreprendre de lier aucun commerce solide sans argent. Ils ne se laisseront persuader qu'on veut tout de bon les secourir qu'en les secourant tout de bon, et je connais des gens qui ne se déclareront qu'en touchant ».

L'attitude de Brousson, qui risquait de se démasquer trop tôt et de susciter une répression impitoyable, était de nature à indisposer les illustres protecteurs de son entreprise. La Croix donnait de prudents conseils. « M. Brousson a fait plus de mal que vous ne pensez, en ce qu'il nous ôte le moyen de persuader. M. Vivens, M. Dubruc, tout cela, pour vous parler franchement sont gens à qui ni vous ni moi ne faisons bien de nous fier...

1. *Pap. Court*, 17, O, f° 172. 29 oct. 1689 (Isaac Sagnol de la Croix [M. de La Croix] ancien min. de Crest en Dauphiné, alors pasteur à Morges). Le livre de Jaccard (p. 124) ne dit rien de la part que Sagnol a prise aux démarches militaires de 1689 et 1690, mais il nous apprend que le pasteur, en 1704, a favorisé les projets séditieux de Tobie Rocayrol (p. 141).

J'ai oublié de vous dire qu'on ne manquera point d'imputer à tous ceux qui se mêlent d'affaires le défaut de la conduite de MM. Brousson et Vivens, et je crois très nécessaire que vous ayez la bonté de dire nettement à M. Coxe que ce sont gens que nous n'avouons pas, et qu'il faudra pourtant dans la suite s'en servir en certaines choses dont on pourra avoir besoin et où ils pourraient être utiles. Et ainsi ne les décriez pas absolument, et ne parlez pas de leur méchante conduite qu'autant que cela sera [nécessaire] pour attirer de la confiance pour les autres qui agiront plus à propos »[1].

En réponse à la lettre que Mirmand avait envoyée à Jurieu le 10, 20 septembre, et que celui-ci avait fait parvenir à Londres en l'accompagnant de la copie de la lettre de Brousson, Gaultier l'informa enfin (29 novembre) que le roi Guillaume était tout disposé à secourir les réfugiés et les Vaudois, mais « qu'il ne voyait pas bien ce qu'il pourrait faire présentement pour eux. » Gaultier demandait donc des Mémoires qui continssent exactement « les desseins qu'on peut avoir, les moyens dont on prétend se servir pour les exécuter, et le secours qu'on demande à S. M. soit en argent soit autrement ». Il réclamait aussi des détails sur les dispositions des Cantons évangéliques, qu'on savait déjà en Angleterre peu favorables à des tentatives aussi hardies. Il suppliait enfin Mirmand de conseiller à ses amis de France d'éviter « toute démarche d'éclat, soit à l'égard des remontrances, soit autrement ». « J'écrirais à M. B[rousson], dit-il, si j'avais le chiffre dont vous vous servez sans doute avec lui, et il serait nécessaire qu'il pût m'écrire aussi directement, si cela se pouvait faire avec sûreté »[2].

Assurés de la bienveillance et de l'appui éventuel du roi d'Angleterre, invités par lui à exposer leur audacieux dessein, les réfugiés de Suisse se mirent à l'œuvre. Peut-être avaient-ils à bâtir sur le plan du marquis de Miremont ; il est curieux en tous cas de noter les modifications que les circonstances imposèrent au projet de celui-ci.

Le Mémoire du marquis, avait présenté l'invasion du Dauphiné comme assez facile[3]. Deux mille hommes d'élite, avec de

1. Même lettre du 29 octobre.

2. Gaultier à Mirmand, 29 nov. 1689, 17, O, f° 178. (En partie dans De Chambrier, p. 128).

3. De Lamberty, *op. cit.*, III, 237. Voir aux P. J. Il est possible que les réfugiés de Suisse aient composé leurs projets sans connaître les termes exacts du Mémoire. Peut-être même l'ont-ils ignoré.

bons officiers, réunis dans le canton de Berne, après avoir reçu des munitions préparées à Genève, prendraient rendez-vous de l'autre côté des premières montagnes de la Savoie. Les protestants du Dauphiné, assemblés par les ministres, se trouveraient en armes aux lieux marqués. D'assemblées en assemblées, le plus rapidement possible, recrutant des hommes nouveaux à chaque étape, la petite armée s'irait joindre à ceux du Vivarais, et pénétrerait dans les Cévennes. C'est là, disait le projet, qu'il se faut cantonner. La situation du pays est merveilleuse et le fort de Saint-Hippolyte n'y empêchera rien. Des Cévennes, qui peuvent fournir des vivres, et où se concentreront les retardataires, deux corps rayonneront. L'un se tiendra en Dauphiné, et comprendra les Vaudois, s'ils ont consenti à se mettre au nombre des deux mille hommes. Celui-ci entrera dans le Val Cluson et s'opposera à la venue des troupes du Piémont que le gouverneur de Milan, d'ailleurs, retiendra en assiégeant Casal. L'autre corps descendra dans la plaine méridionale, et avec les révoltés du Bas et du Haut-Languedoc se saisira d'un port fortifié, Cette, par exemple, où l'on recevra par mer des munitions et du canon. Aucune insulte ne doit-être faite aux prêtres ni aux églises catholiques. Il faudra payer tout ce qui sera réquisitionné. Un manifeste spécieux, appuyé de quelque prophétie de Nostradamus, énumèrera les griefs propres aux protestants, et ceux qui sont communs à tous. Il promettra l'abolition du papier timbré, des impôts intolérables et du logement des gens de guerre. Les bureaux de douanes et impôts devront être abattus immédiatement, de façon à engager à une résistance désespérée des hommes devenus passibles par là d'un atroce châtiment. Le projet, « humainement parlant, est immanquable ». Il faut seulement que le prince d'Orange n'envoie point de résident à Genève, car ce serait éveiller les inquiétudes de la France et tourner ses regards vers une région dont elle n'attend rien de fâcheux.

Le dessein, comme on le remarque, a été conçu en un temps où les Vaudois s'agitaient en Suisse, mais avant leur glorieuse expédition. Deux mémoires conservés dans les *Papiers Court* (ils proviennent des papiers de Mirmand), datés tous deux de 1689, exposent comment la rentrée des Barbets ouvre le champ à toutes les espérances.

Le premier, du 25 novembre, était destiné, semble-t-il, à être soumis à un comité de la Suisse. L'auteur s'y adresse à des protestants qui attendent la victoire dernière d'une descente de la

flotte anglo-hollandaise sur les côtes de France. Il attire leur attention sur l'importance extrême du mouvement vaudois.

C'est là qu'est le salut pour la cause réformée. Que peut-elle bien retirer en effet de la guerre qui se poursuit sur le Rhin? Mayence et Bonn ont coûté la vie à beaucoup d'officiers et de soldats réfugiés. La campagne de 1690 qui retiendra les autres dans de nouveaux sièges, achèvera de les décimer ; et combien faudra-t-il de temps avant que la France soit pénétrée de ce côté? L'empereur et les princes Allemands, las de la guerre, vont d'ailleurs s'empresser de signer un traité de paix, et le protestantisme français aura perdu sans profit sa noblesse, ses braves officiers et ses soldats qui sont sa meilleure ressource.

Il semble donc que pour secourir les Vaudois qui sont en danger de succomber, on doive remuer et rallier tout ce qu'il y a en Europe de réfugiés capables de prendre les armes. Les princes qui les emploient déjà parleront-ils d'ingratitude et de désertion? Mais les malheureux exilés ne se doivent-ils pas à leur patrie, à leur religion, à leurs parents? Il ne sera d'ailleurs pas malaisé « de faire comprendre à ces puissances que le dessein qu'on a d'aller fondre sur la France au prétexte de secourir les Vaudois, concourt au bien et à l'avantage de la cause commune, et que moyennant la bénédiction de Dieu on tirera plus de fruit de cette expédition que de tout le secours que les réfugiés, chacun en particulier, pourraient rendre aux princes qui les protègent ».

Sans doute, pour faire aboutir le projet, il faut avoir de l'argent, le passage libre et l'approbation des princes protestants, qui sont ceux qui doivent animer et soutenir cette affaire. Mais toutes ces difficultés seraient aplanies « s'il se trouvait un chef d'une qualité éminente qui voulût se consacrer entièrement à cette expédition ». L'essentiel est qu'un gentilhomme des plus qualifiés, des plus zélés et des plus accrédités parmi les réfugiés, veuille bien aller porter la proposition à Sa Majesté Britannique et l'appuyer par sa présence et par le raisonnement, toute autre voie étant beaucoup plus longue et incomparablement moins efficace. Il pourrait, au cours de son voyage, communiquer le dessein au Brandebourg et à la Hollande.

L'occasion est favorable ; les populations de la Provence, du Dauphiné et du Languedoc ne cachent pas leur mécontentement. Les deux dernières de ces provinces, de plus, sont pleines de Nouveaux Convertis qui n'attendent que le moindre signal pour se

1. *Pap. Court*, 17, M, f° 1. *Projet pour pénétrer en France, 25 novembre 1689.*

mettre en campagne. Ainsi dix mille hommes qui se jetteraient sur le Dauphiné par le Piémont, occuperaient plus de cinquante mille hommes des troupes de France.

Une dernière considération est curieuse. L'auteur fait observer (en demandant que l'article demeure secret), que lors de la conclusion de la paix, si les réformés français et les Vaudois sont trouvés les armes à la main (mais à cette seule condition), ils pourront « être compris au traité » et par là, légalement rétablis dans leurs anciens héritages, ou cantonnés en quelque endroit qu'ils auront « conquis » ; et par ce moyen « ils se trouveront sous la protection et la garantie des alliés, et non pas exposés entièrement à la mauvaise foi de la France ».

Le second Mémoire, de la fin de décembre, qui fut envoyé de Suisse à Londres (c'était la réponse de Mirmand à Gaultier) s'inspire des conclusions du premier[1].

Il retrace d'abord les raisons qui s'imposent d'une action immédiate en France. Deux mille réfugiés de Suisse peuvent actuellement fournir leur secours aux alliés. Mais la misère est telle en ce pays que presque tous, après l'hiver, seront contraints d'aller chercher ailleurs les moyens de subsister. De plus, le nombre des officiers réfugiés, dont la participation est indispensable, est déjà fort diminué par la campagne de 1689. Que sera-ce si l'on repousse le projet après celle de 1690 ?

En troisième lieu les Vaudois sont déjà dans leurs Vallées, et il ne sert de rien de juger qu'ils ont agi trop tôt. Leur présence permet de pénétrer dans le Dauphiné. D'ailleurs « encore qu'ils aient entrepris sans l'approbation [de S. M.] d'entrer dans leur pays, on ne laisse pas de croire presque généralement qu'elle leur a été accordée. » Les réformés de France en particulier seront consternés, si les alliés abandonnent les Vaudois, car « ils appréhenderont d'être exposés au même traitement si l'occasion s'en présentait », au lieu que le secours qu'on donnera aux Vaudois sera très propre à encourager leurs frères du royaume. Enfin, la difficulté est grande en Allemagne d'entretenir ce grand corps des princes alliés dans une parfaite union. Il faut agir avant que les intrigues des jésuites ou une retraite de l'empereur aient modifié gravement la situation.

L'auteur démontre ensuite qu'il est possible de passer des Vallées dans le Dauphiné, et il en vient aux mesures pratiques.

1. *Pap. Court*, 17, M. f° 9. Voir aux P. J. *Projet pour pénétrer en France.* (Sans date).

Il s'agit d'abord de conduire les troupes de la Suisse aux Vallées. La route suivie par le colonel Arnaud, qui a coupé droit du Lac au Mont Cenis, est impraticable à une armée. Mais on pourra passer par le Milanais espagnol. Le gouverneur, sollicité, a promis sa neutralité, et même le secours de ses propres soldats. Que le roi d'Angleterre, par l'entremise de M. Coxe, achève la négociation ; le Milanais rompra avec la Savoie, et le duc n'aura d'autre parti à prendre que de se déclarer lui aussi contre Louis XIV.

Pour ce qui est des troupes, il faudrait huit à dix mille hommes. Aux réfugiés de Suisse s'ajouteront des régiments d'Allemagne ou du Milanais, qu'on ne pourra refuser au roi d'Angleterre s'il les demande. Le duc de Wurtemberg a promis pour sa part trois régiments.

Quant au chef, il est de toute nécessité que son nom lui attire immédiatement la considération et la confiance de « la noblesse du royaume » qui marchera derrière lui. » « On pourrait, à cet égard, faire choix d'un des fils de M. le duc [maréchal] de Schomberg, pour la famille duquel tous les Français ont une vénération extraordinaire ». A l'égard des officiers, nécessaires non seulement au corps d'invasion mais aux populations soulevées, il est à souhaiter que l'Electeur de Brandebourg permette de les prendre parmi ceux qui sont à son service, d'autant plus qu'ils sont pour la plupart natifs du Dauphiné, des Cévennes, ou du Languedoc.

Une dernière question se pose, que l'auteur tranche de la sorte : « On espère que Sa Majesté donnera à M. Coxe le moyen et les ordres nécessaires pour fournir à la dépense qu'il faudra faire ».

La fin du Mémoire observe que peut-être le long détour des troupes par le Milanais et la Savoie pourra être évité. Les Cantons suisses, à cette heure, sont à la fois sollicités par le prince d'Orange et par Louis XIV. S'ils se décident contre la France, l'armée s'amassera dans le pays de Vaud, et entrera dans le pays de Gex, ce qui rendra l'entreprise autrement aisée.

Une addition postérieure priait le roi d'Angleterre, avant l'exécution du plan dans son ensemble, de vouloir bien secourir les six cents Vaudois qui gardaient leurs montagnes et n'avaient plus de vivres que pour deux mois, et de donner aussi une modique subsistance aux réfugiés en état de porter les armes, que la faim ou la misère chassaient déjà de la Suisse.

Les démarches de Mirmand et de ses amis furent soutenues par un nouveau projet de retour de quelques pasteurs. Le se-

cond Mémoire, si spécialement militaire qu'il fût, annonçait « qu'il y avait des ministres qui se disposaient pour aller en France ». Vivent, Dubruc et Brousson étaient partis de Lausanne. Cette fois les propositions venaient de Genève. L'ancien ministre de Saint-Privat, Dautun, qui avait commandé une troupe lors de la première expédition vaudoise, et qui avait assuré Vivent qu'il ne tarderait pas à le suivre, était tenu au courant des démarches du prédicant par des guides ou des courriers[1]. Il était le chef de l'entreprise. Autour de lui nous retrouvons les pasteurs Durand (de Genolhac), et Modenx, qui nous sont déjà connus, puis les pasteurs La Brune, de Cournonterral, d'Olimpies, de Saint-Paul la Coste[2], un ministre du Dauphiné, nommé Saurin[3], le jeune Paul Bonnemère, et un autre réfugié de Montpellier, nommé Causse[4].

Au début de janvier (1690), Dautun et Durand étaient prêts à partir, pour porter aux Cévennes des instructions nouvelles qui se rapportaient aux dernières négociations. Ils décidèrent Bonnemère à les accompagner. Dautun, dans sa chambre, lui imposa les mains, en lui disant : « Allez et prêchez la parole de Jésus-Christ ». Quelques guides furent mis dans la confidence. L'un d'eux, un potier de terre, Liron (dit Favède), originaire de Durfort, fut d'abord choisi pour conduire la troupe[5]. Un

1. *Mémoire* de l'espion Régis : Jean Pantel, de Polimiés (Vialas) accompagnateur de Roman, a été à Genève pour ces affaires (entre sept. 1689 et janvier 1690).

2. Bonnemère dit qu'il devait rentrer en France. Peut-être n'était-il pas encore revenu d'Angleterre à Genève.

3. Sautier dit « Saurin, ministre de Crest (?) ». Sur les divers pasteurs de ce nom et cette famille, voir *Bull.* XXXVII, 657. Le ministre dont il s'agit est peut être Joseph Saurin, pasteur à Eurre en 1682, réfugié à Genève, puis pasteur à Berchee ou Berchier, près de Moudon. Il serait rentré en France en 1690, mais pour abjurer entre les mains de Bossuet (*Fr. Prot.*).

4. « Le sieur Causse, de Montpellier, proposant et reçu ministre dans les pays étrangers, âgé d'environ 28 à 30 ans. (*Bull.* XLIX, 640, signalement fourni en 1690 après les dépositions de Sautier et de Bonnemère). Causse manque aux listes Ronquette, III, 142. Le mot proposant appliqué ici à Causse, comme Brousson l'applique à Bonnemère, ne prouve pas que les deux jeunes gens aient été inscrits dans une Académie, soit en France soit en Suisse.

5. Liron était guide de profession, il faisait fabriquer de faux passeports pour les N. C. au nom de l'archer de Lyon (C. 170. Dossier Bonnemère). Lafoux l'avait connu à Lyon. « Lyron, potier de Lyon » avait été condamné par contumace à la potence le 12 déc. 1686 à Grenoble, pour avoir conduit avec ses faux passeports l'ancien ministre de Saint-Laurent la Vernède, Ant. Capieu, apostat de 1685. Capieu alla aux galères. *Bull.* VIII, 304.

ancien soldat, Sautier, qui avait servi comme dragon dans les Cévennes, lui fut adjoint[1].

La veille du départ, Durand et Dautun demeurèrent enfermés tout le jour dans la maison où logeait Durand, avec trois ministres de Genève, deux de Lausanne et cinq du Dauphiné ou du Languedoc, qui ne prirent congé d'eux que le soir après souper. Un des ministres génevois avait compté à Durand cinq cents louis d'or que Sautier pensait provenir des « principaux de Genève », et Bonnemère « du Consistoire de Berne », mais qui certainement sortaient des caisses de M. Coxe.

Le samedi 21 janvier 1690, Dautun, Durand et Bonnemère, à cheval, en bel équipage, suivis de Liron, de Sautier et d'un autre valet, quittaient Genève et se dirigeaient vers les Echelles, Dautun et Durand portant leur or dans une ceinture, et Dautun ayant sur lui des heures catholiques pour prévenir les soupçons. Les autres ministres, qui avaient promis de suivre sans retard, attendirent encore dans la ville une autre occasion pour venir rejoindre leurs troupeaux[2].

1. Pierre Sautier, né à Marseille (30 ans en 1690), ancien catholique, avait été, en 1685, dans les Cévennes, dragon de la compagnie du Sr de Cormeny, lieutenant-colonel de Grancé. En garnison à Alais il avait travaillé à la construction du fort. Mis en quartier à Saint-Privat de Vallongue, il y était tombé amoureux d'une jeune nouvelle convertie, si bien qu'il avait déserté pour la suivre hors du royaume. Il s'était alors fait guide, revenant une fois de Suisse prendre un convoi de dix-huit personnes vers le Pont de Monvert pour les mener à Genève. Dans l'été de 1688, « enlevé » du Canton de Berne avec 1200 hommes valides il avait dû suivre les Vaudois enrôlés pour le Brandebourg dans le régiment Firlé. Au début de 1689, déserteur une seconde fois, il revenait à Nyon voir sa maîtresse. De là il s'embarqua avec la première expédition Vaudoise, où il vit tant de pasteurs du Languedoc. Déserteur pour la troisième fois, il avait laissé les Barbets pour retourner à Nyon. C'est là que Durand et Dautun vinrent lui demander de les suivre. C. 170. Dossier Sautier.

2. C. 170. Dossier Sautier. Dossier Bonnemère.

CHAPITRE XII

NOUVEL ESSAI D'INSURRECTION DANS LES CÉVENNES

(Janvier-Mars 1690)

Quatre jours après le départ de Durand et de Dautun, un nouveau compagnon de Vivent était pris dans les Cévennes.

Le mercredi 25 janvier 1690, le prédicant Mazel se trouvait avec son camarade Louis Manuel vers le mas de Montredon (Pompidou)[1]. Les deux hommes rencontrent un habitant de Saint-Jean, Beaumemarin, qui leur dit « qu'il ne fallait pas se quitter sans boire ensemble ». Il s'absente pour aller chercher du vin ; deux heures plus tard revient sans provisions, saute au cou de Manuel disant « qu'il est la cause qu'ils sont prisonniers » et en effet, un instant après, un détachement paraît qui arrête les trois hommes. Beaumemarin s'enfuit, poursuivi de trois ou quatre coups de feu qui le manquent. Manuel qui raconta les circonstances de l'arrestation à Ant. Court prétendit « qu'il était un traître, qui avait voulu se faire pardonner le meurtre de son propre frère »[2].

Mazel et Manuel furent conduits dans les prisons du Pompidou par le major du Fayet qui déjà avait arrêté Bauzon et Dombres. L'abbé du Chayla les interrogea et « dit à Olivier [Mazel], que puisqu'il s'était mêlé de prêcher, qu'il le fît devant lui. Olivier ne se le fit pas dire deux fois et prêcha ». Le prédicant de dix-neuf ans fit retentir de telles malédictions contre le trop célèbre inspecteur des Cévennes, que seule la menace d'une exécution immédiate lui ferma la bouche.

1. Il venait du « logis » des Ayres, d'où la veille il était parti de nuit. L'accompagnateur de Mazel avait été en dernier lieu un nommé Benoist, du Pompidou.

2. *Pap. Court*, 17, B, f° 510. (Douen, II, 106). Le dossier de Mazel est C. 170. Sigal, du mas de Montredon, fut aussi accusé de l'avoir trahi.

Interrogé le 3 février à Saint-Etienne Vallée Française, Mazel nia, contre la vérité, avoir participé au mouvement de Vivent en septembre, et au meurtre du Curé de Peyroles. Mais il revendiqua sans peur le titre de prédicateur de l'Evangile. Il avait expliqué plusieurs textes de l'Ecriture Sainte[1], administré le baptême à cinq enfants et distribué la Cène une seule fois, le 13 janvier précédent, à sept ou huit personnes, près du Clauzelet (Saint-Germain de Calberte). Il avait sur lui un certificat attestant qu'une jeune fille « avait fait réparation aux pieds de l'Eglise » (c'est-à-dire abjuré), dans cette dernière réunion, qui avait groupé 50 ou 60 protestants, dont 25 armés de fusils, de pistolets ou d'épées. Comme le juge s'étonnait qu'il eût spontanément baptisé et distribué la Cène, il répondit que personne ne lui avait donné ce pouvoir, et qu'il s'était cru le droit d'administrer les sacrements, puisqu'il prêchait la Parole de Dieu.

Mazel portait, lors de son arrestation, des Psaumes, deux livres qui lui venaient de ses parents (l'*Abrégé des controverses* de Drelincourt, et *Le Combat chrétien* de P. Du Moulin), une « Prière pour la paix de l'Eglise » copiée dans *La Malette de David*, quelques pages où il avait fixé de mémoire certains traits de l'*Histoire des Martyrs* appris par cœur dans son enfance, une lettre destinée à sa sœur, une autre qu'il voulait adresser à Quet « pour le remercier d'une charité par lui reçue », et enfin deux manuscrits de sa composition, dont la perte est pour nous plus regrettable que tout le reste : une *Lettre d'un serviteur de Dieu qui travaille à réparer les bresches de Sion à ceux qui trahissent leurs frères*, et un fragment de sermon sur le début du Chapitre XXXIII d'Esaïe : « Malédiction sur toy qui fourrages. »

Le prédicant fut transféré à Saint-Jean du Gard, à Saint-Hippolyte, enfin à Montpellier où il subit, le 14 février, le dernier interrogatoire. Il nia encore avoir été à l'Hospitalet avec Vivent, mais confessa avoir reçu de lui un des livres de sermons « où il avait appris à prêcher ». Il déclara qu'il avait tenu cinquante ou soixante assemblées, « parce qu'il espérait avoir par là la vie éternelle », et pour se justifier devant la Discipline réformée à laquelle en appelait son juge, il allégua hautement « qu'il est dit dans l'Ecriture que lorsqu'un peuple n'a plus de pasteurs, il est permis à tout le monde de prêcher ».

1. « Entre autres le v. 56 du chap. VI de l'Evangile selon St-Jean [et] au même Chapitre, verset 27. »

Condamné à subir la question avant d'aller à la potence, il la supporta sans rien révéler de ce qu'il avait voulu cacher. Il mourut sans doute le 14 février. D'après Brousson il aurait « parlé si fortement à l'intendant de son injustice, qu'il l'aurait fait trembler. Quelques jours après l'exécution, Bâville parlant à M. de Villevieille, colonel du régiment dont les détachements étaient cantonnés dans les Cévennes, lui aurait dit : Il faut convenir, Monsieur, que si le Dieu que ces gens-là adorent est le même que nous adorons, nous risquons fort d'être un jour bien malheureux ». Paroles peut-être inexactement rapportées mais qui révèlent l'impression profonde que produisit dans le peuple réformé le supplice du prédicant qui avait porté si fièrement le surnom de La Jeunesse [2]. Une liste de suspects mentionnait quelque temps plus tard à Saint-Jean du Gard « la Dlle Souveiranne, veuve de Jean Mazel et mère d'Olivier qui fut pendu à Montpellier » comme « ne pouvant être plus pernicieuse de toutes manières pour la religion » [3]. Qui oserait s'en étonner ?

Pendant le procès de Mazel, s'organisait vers Genolhac le complot des ministres revenus de Genève [4].

Dautun, Durand et Bonnemère, avec les guides et le valet, arrivés par les Echelles et Grenoble aux environs de Valence, jugèrent bon de prendre quelques précautions. Au cabaret de Mordecet [5] ils se séparèrent en deux troupes. Bonnemère, qui était boiteux, fut laissé avec Liron, dont les soixante-quatorze ans pouvaient aisément se mettre à son pas. Tous deux traversèrent le Rhône dans le dessein de le redescendre le long des montagnes du Vivarais.

Durand et Dautun, laissant les chevaux au valet, qui huit jours plus tard devait les leur amener dans le Bas-Languedoc, demeurèrent avec Sautier en Dauphiné. Evitant Valence ils passèrent

1. Il manque le jugement. Le procès verbal de question est du 14. C. 170. (Corriger Douen, II, 107).

Louis Manuel, arrêté avec Mazel et interrogé le même jour que lui à Saint-Etienne, le 3 février, fut envoyé aux galères le 11 février 1690. Il fut libéré en 1713, et mourut à Vevey en 1735.

2. *Rel. des Merv.*, p. 18. Brousson l'appelle Souveiran, ou Olivier. On le surnomma également Mazelet (*Mém.* Régis).

3. *Bull.* XXXII, 15.

4. Pour ce qui suit voir C. 170 : Dossier des accusés de Vialas (Ass. de l'Espinaz), Dossier Sautier, Dossier Bonnemère et le *Mémoire* de l'espion Régis.

5. *Mordecet* (en patois : mort de soif) est un hameau à un kilomètre et demi de Saint-Marcel-les-Valence.

à Crest, rejoignirent le Rhône au Pouzin, par Loriol[1], pénétrèrent à leur tour dans le Vivarais, et par Privas et Aubenas atteignirent les Vans. Sautier, qui était sans doute allé chercher des vivres dans le bourg, y fut arrêté, fouillé, puis élargi par ordre de M. de Chambonas. Il retrouva les deux ministres le lendemain matin dans un cabaret « où tout était catholique », au-dessus de la côte de Naves[2], qui sépare les Vans de la vallée de la Cèze. Enfin le lundi 30 janvier, tous trois entraient de nuit à Genolhac et allaient directement loger chez le chirurgien Leyris[3]. Celui-ci avait été certainement prévenu de leur arrivée, car les ministres s'étaient fait précéder par des lettres. De Loriol, Durand avait écrit au baron de Salgas, en Cévennes[4], et au Sr de Candiac, à Nîmes[5], de venir le retrouver à Montselgues près de Concoules, chez un de ses anciens paroissiens, Chabert, qui habitait une demeure isolée.

Le 1er février trois hommes les vinrent joindre, dînèrent avec eux et Leyris dans une chambre haute, pendant que Sautier, qui avait pris le surnom de Villeroy ou repris celui de Chevalier qu'il avait porté autrefois, demeurait en bas. Il n'était pas de tous les conciliabules, et les projets de Dautun nécessitaient le mystère.

Durand et Dautun, suivis toujours de Sautier, quittèrent Genolhac le soir même. Ils allèrent passer une partie de la nuit à Montselgues, très probablement pour remettre à Chabert des lettres importantes qu'il se chargerait de porter à leurs adresses. Vers minuit ils étaient déjà revenus sur leurs pas et gravissaient les pentes du Mont Lozère. Ils arrivaient à Vialas

1. Il y avait à Loriol un loueur de voitures que Lagrange connaissait pour favorable aux protestants. L'hôte des *Trois Pigeons*, au Pouzin, entre Loriol et Privas, faisait passer le Rhône. (Dossier du guide Ragatz. C. 167).

2. C'est sans doute Malons, mentionné dans le *Mémoire* de l'espion Régis.

3. Leur itinéraire permet de savoir en combien de jours on pouvait aller de Genève aux Cévennes. Le 22 janv., départ de Genève ; 25, Mordecet ; 26, Loriol ; 27, sur la montagne au-dessus de Privas ; 28, Aubenas ; 29, Malons ; 30, Genolhac (Dossier Sautier, C. 170).

4. François Pelet, baron de Salgas, ne reparaîtra plus dans notre récit. On sait qu'il fut condamné aux galères en 1703 comme complice des Camisards. Sa culpabilité n'était pas prouvée. Il est probable que Bâville se souvint alors que Durand, en 1690, avait cru pouvoir compter sur lui. Une liste de suspects (1689) dit que le baron « garde les apparences et peut être dangereux parce qu'il est accrédité ». *Bull.* XXIX, 361.

5. *Bull.* XXIX, 349. Noté en 1689 comme étant toujours à Grenoble ou à Toulouse.

deux heures avant le jour et frappaient, à Nojaret, chez le notaire Pierre Vignes, nouveau converti de 1681 qui passait pour ancien catholique, et qu'un sien cousin, Gervais, Sr de l'Argentière, du Fesc, avait décidé, en cette qualité, à loger les ministres. Vignes ne reconnut pas d'abord Durand, qui se nomma, ajoutant qu'il était venu dans le pays pour consoler ses frères. Mais le notaire avait changé de sentiment. Il déclara au pasteur qu'il allait faire des affaires à la paroisse, qu'il se ferait pendre, et ferma sa porte [1]. Il fallut aller demander asile à l'hôte du lieu, Moïse Durand, zélé protestant, qui reçut les pasteurs dans une chambre basse et leur amena deux amis aussi ardents que lui, Jean Laurans, et le beau-frère de celui-ci, Bonijoli, ancien régent des écoles [2]. L'hôte Durand, mis dans le secret de l'insurrection projetée, en affirma la possibilité, renchérissant sur les espérances des pasteurs et prétendant qu'ils auraient avec eux plus de monde encore qu'ils ne pensaient. Quelques heures après, Sautier partait pour l'ancienne paroisse de Dautun, Saint-Privat de Vallongue, où il avait été lui-même en garnison, et où il allait revoir un Cévenol dont il avait suivi la fille jusqu'en Suisse.

Il était chargé par les ministres d'annoncer leur retour, en particulier au Sr Teissier [3] et au Sr Pascal [4] dont il savait que le rôle devait-être prépondérant. Au-dessous de Vialas, il rencontra un « jeune garçon vêtu de gris blanc », qui n'était autre que le proposant (prédicant) Roman, lequel, après avoir bu à la gourde de l'ancien dragon, lui raconta, sans se nommer, son évasion du château de Saint-Jean.

Le lendemain soir (3 février), Sautier après avoir vainement cherché les deux pasteurs au rendez-vous qu'ils lui avaient marqué, les trouva vers les Ayres (Saint-André de Lancize) et reçut d'eux de nouveaux ordres.

De grandes assemblées avaient été décidées pour la fin du mois. La première était indiquée pour le 22 février à la plaine des Vyols (?) sur une haute montagne entre Saint-Maurice et

1. Vignes fit plus : quelques jours apres il conta la chose au curé, qui le traita de visionnaire, ajoutant que « s'il était vrai que Durand fût revenu, les prêtres seraient à la boucherie ».

2. Jean Laurans, Seigneur de la Blachère et de la Nogarède, 49 ans. Jean Bonijoli, 54 ans.

3. Teissier, Seigneur de la Vernède et de Vimbouches, de Saint-Frézal. *Bull.* XXIX, 362.

4. « Beau fils d'un autre S. Teissier, ministre (?) » Il était originaire des Vans.

Saint-Privat[1]. Deux autres devaient suivre : l'une célébrée par Dautun aux Ayres, le 25 ou 26 février, la dernière que présiderait Durand, au-dessus de Genolhac, en tirant vers la Lozère, le 29. Celle-ci devait être décisive, les ministres ayant averti Sautier qu'ils ne demeureraient pas plus d'un mois et demi dans la province, et ayant fixé par là au début ou au milieu de mars la date extrême de leur séjour.

Sautier fut chargé non seulement de convier à ces réunions tous les Nouveaux Convertis de Saint-Michel et du Collet de Dèze, mais de donner le mot d'ordre jusqu'à Saint-Etienne Vallée Française et Saint-Jean ; de pousser même jusqu'à Nîmes pour y avertir le Sr de Valotte Giberne qui d'ordinaire résidait à Saint-Germain de Calberte[2], et de revenir ensuite à Alais où sa mission était plus délicate encore. Il devait là se mettre en rapport avec un certain nombre de réformés de la ville, s'enrôler comme soldat dans le fort, s'assurer du chiffre de la garnison, de l'importance des munitions, observer à quelle heure et comment les portes se fermaient, et découvrir un moyen de pénétrer dans la citadelle du côté de la porte de la Roque[3]. Puis, au prix d'une désertion, qui coûterait peu à l'ancien soldat puisqu'elle serait la quatrième, Sautier, le 22 février, rejoindrait sur la Lozère, à la grange de la Rouvière, Durand et Dautun pour leur apporter ses renseignements.

Les deux pasteurs, après le départ du guide, descendirent des Ayres à Saint-Germain, puis revinrent vers Genolhac, et soit à Montselgues, soit dans diverses métairies des environs, attendirent que l'heure de l'action générale eût sonné. Leur sécurité était à peu près garantie, car le bruit courait (né sans doute d'habiles nouvelles envoyées de Genève) que Durand était mort depuis deux ans et demi en Suisse ou en Brandebourg[4]. Il n'y

1. Ailleurs : Guyols, Huyols. Peut-être l'indication : « entre Saint-Maurice et Saint-Privat » est-elle erronée, et s'agit-il du plateau du Viala, qui s'étend entre Saint-Maurice et Frugères. Il est possible aussi qu'il s'agisse d'un replat situé entre Saint-Maurice et Saint-Privat que l'on appelle aujourd'hui simplement « la plaine ».

2. Louis de Giberne, Sr de Valotte [il signe Valloste]. Voir *Bull.* XXIX, 362. Il habitait le Gibertenc.

3. Durand projetait aussi de se saisir du château de Portes qui était rempli d'armes provenant des désarmements successifs des Cévennes. Sautier le lui a entendu dire aux Vans.

4. Il est question du frère du pasteur Durand, le Sr Durand Desportes (*sic*), et du frère de Dautun, le Sr de Mazandrieu ancien catholique, qui pouvaient montrer des lettres attestant que Durand était mort et que Dautun n'avait pas quitté Genève.

avait dans le canton qu'une compagnie de milices, et la contrée était de plus très incommode à surveiller. Vivent et Roman se trouvaient souvent alors dans la partie basse de la paroisse de Castagnols (Vialas), vers les maisons du Moulin et de l'Argentière, autour desquelles « les grands bois de chênes verts, les déserts et rochers qu'il y a le long de la rivière » les dérobaient aux recherches[1]. Mais la région haute de Gourdouze, Tourrières et Pierrefroide, semée de précipices très dangereux et « de beaucoup de trous, fentes et cavernes difficiles à trouver » était plus sûre encore.

Vivent, cela est certain, joua un rôle considérable dans le mouvement organisé par Dautun, et bien que nulle part, en février ou en mars, son nom n'apparaisse dans les dossiers judiciaires, c'est lui qui, malgré l'autorité des pasteurs revenus de Suisse, passait en fait, comme le dira plus tard un Cévenol ramant sur les galères, pour « le chef de toute la cabale ».

Roman également, qui n'a rien dit de l'affaire dans le récit qu'il rédigea de sa vie, s'employa activement à sa réussite.

Dès la fin de 1689, Vivent avait concentré autour de lui quelques compagnons décidés, fournis d'armes, et constitué ce qu'il appelait « le camp volant », dont il était le capitaine. Roman était de la troupe, en même temps qu'un certain Platon, de Pierrefroide (près Vialas) de la servante de qui, disait-on, il était amoureux. Le camp volant escortait les deux prédicants, qui sous sa garde célébrèrent des assemblées depuis Vialas jusqu'à Vébron, en passant par le Pont de Montvert et Saint-Julien d'Arpaon. Dès l'arrivée de Dautun et de Durand, il apparut comme le noyau résistant autour duquel s'amasseraient les premiers insurgés. Vivent, payant d'audace, conduisit même sa bande jusqu'à Mende ou il se procura des armes, de la poudre, des balles et d'autres munitions. Vers le milieu de février, dans la jasse des Aygadis, au-dessus de Polimiès, en pleine montagne de la Lozère, Roman tient un culte auquel assistent une centaine de personnes de Vialas, en particulier Bonijoli et Laurans.

La date de la réunion des Vyols approchait. Mais aucune nouvelle n'arrivait du Bas-Languedoc, d'où Sautier ne remontait pas. Les ministres résolurent de retarder l'assemblée d'une dizaine de jours, et, sans doute à cause de la saison très froide.

1. *Mém.* de Régis.

2. *Mém.* de Régis.

de la célébrer plus bas. Une occasion heureuse s'offrit de convoquer à Vialas les Nouveaux Convertis notables des environs.

Claude Chapelle, de la Sépède (près Vialas), était mort laissant une situation très obérée. La veuve avait dû mettre en liquidation les biens du mari pour payer ses dettes. Les créanciers, de leur côté, pour éviter les frais de la justice ordinaire, s'étaient décidés à faire régler la distribution par le moyen d'arbitres. Ce fut sous le prétexte de terminer ces arrangements que Bonijoli, le principal intéressé, donna rendez-vous aux créanciers pour la matinée du 1er mars, dans le logis de Moïse Durand, en même temps qu'il annonçait pour cette date aux personnes sûres « une conférence des gens les plus considérables de ces quartiers », où l'on prendrait des mesures « pour sortir de la situation où l'on était, qu'on ne pouvait plus supporter ».

Au jour dit, vingt-cinq personnes à peu près se trouvèrent réunies, partie dans la cour, partie dans la maison de Durand. Les créanciers nommèrent pour arbitres les notaires Ant. Leyris et Ant. Daudé[1], pour expert le Sr Polge, et la plupart d'entre eux n'ayant pas produit leurs titres (ce qui serait étrange si les assistants n'avaient eu en vue qu'un règlement d'intérêts), après une demi-heure ils se séparèrent. Mais Bonijoli avait eu le temps de parler. Un nommé Roche, de Genolhac, ayant déclaré en arrivant : « On fait bien, dans ce malheureux temps, de prendre la voie d'accommodement, puisque nous sommes assez foulés sans nous dévorer entre nous », le régent prit occasion de ces plaintes qui étaient générales pour rappeler le souvenir des pères « qui n'étaient pas lâches et timides comme eux ». Il n'eut pas de peine à persuader aux assistants qu'il fallait chercher les moyens « de se libérer, et de trouver le repos de la conscience, sans se contenter du repos du monde ». « Le lieu, dit-il, n'est pas propre à une résolution. Il en faut un plus secret ». Et comme on le priait de préciser lui-même, il invita ses compagnons à se trouver la nuit suivante, « à trois heures avant le jour », au mas de l'Espinaz, sans leur dire quels hommes ils y rencontreraient. Il prit seulement la précaution de faire jurer au notaire Vignes qu'il ne parlerait pas de la résolution prise.

1. Ant. Daudé, Sr du Plagnol, de Chamborigaud. Il est donné (*Mém.* Régis) pour ancien catholique, sans doute au même titre que Vignes de Nojaret.

L'après-midi, arrivait à Vialas le baron de Barre, sur le concours duquel avaient compté les ministres [1]. Mais, aux propositions de Bonijoli, il opposa un refus catégorique : il était engagé dans un procès avec le Sr de Moissac et n'espérait en sortir à son avantage que grâce à l'appui de l'abbé du Chayla. Cependant il ne se refusa pas à ménager un alibi à quatre de ses coreligionnaires, et le soir, avec Dussault, Roche, Laurans et Rouveiran, il s'attablait, jusqu'à minuit, chez le vicaire de Vialas, devant une partie de cartes.

Le mas de l'Espinaz était un logis éloigné de toute habitation, sur le chemin royal, récemment élargi et restauré par Bâville, qui unissait le Château de Portes et Chamborigaud au Pont de Montvert. Mais les pentes de la crête le long de laquelle serpente le chemin, devenu aujourd'hui une large route, sont si abruptes, qu'il suffisait, pour le garder, de deux sentinelles à l'est et à l'ouest. Deux autres, au nord et au sud, surveilleraient le sentier qui mène de Vialas au Collet de Dèze ou à Saint-Privat, et qui coupe la crête à l'Espinaz même. Il était difficile de marquer, pour un rendez-vous de cette importance, un lieu de réunion plus central, plus accessible et plus sûr.

La conférence exceptionnelle qui devait se tenir là, fut masquée par la célébration d'un culte ordinaire. Dans la basse-cour de la maison de la veuve Deleuze, le notaire Vignes, qui s'était décidé à venir, trouva en arrivant près de deux cents personnes écoutant une prédication de Dautun. Un tas de genêts flambait, qui ajoutait sa lumière à celle de quelques lanternes allumées autour du ministre. Dautun, sans rien préciser encore, conjurait les fidèles, suivant le thème habituel, de tout hasarder pour avoir la liberté. La délivrance était prochaine, il devait venir un secours du Ciel pour les défendre ; il fallait être décidé à périr plutôt que d'abandonner la religion ancienne. Après avoir fait promettre « à genoux et la main levée » qu'on garderait le secret sur sa présence, il donna la bénédiction et « le petit peuple » se retira. Seuls restèrent dans la cour ceux que leur zèle ou leur importance sociale avait désignés pour recevoir de graves confidences.

Dautun apprit alors à ceux qui l'ignoraient, qu'il était revenu dans les Cévennes avec le pasteur Durand, puis il dévoila le projet conçu. Il s'agissait de profiter de la situation avantageuse des armées étrangères. Les ennemis du roi étaient plus forts

1. N. Aldebert de Saint-Martin, baron de Barre, 34 ans. Il signe : Barre Le Viala.

qu'on ne pensait, et la campagne de 1690 leur donnerait des avantages plus marqués encore. Le Languedoc était dégarni de régiments. Qu'un corps de sept à huit cents hommes, ou seulement de cinq à six cents, fût recruté dans les Cévennes, et on se cantonnerait d'abord au bois de la Fau des Armes, au sommet de la Lozère, au-dessus de Villefort ; de là, en suivant les bois qui fourniraient des retraites, la troupe atteindrait le Tanargue et la forêt de Bauzon, en Vivarais. Une rapide descente sur Villeneuve de Berg et le Teil (en face de Montélimar) permettrait de passer « aisément » dans le Dauphiné[1]. Là les alliés et les Barbets, seraient déjà les maîtres. Une marche d'ensemble vers le nord occuperait la Bresse, et par cette porte ouverte, un corps d'armée entrerait dans le royaume. « Le roi serait obligé de donner la liberté de la Religion ». Le prince de Montbéliard (le duc de Wurtenberg) devait appuyer ce vaste dessein.

Il suffit de se rappeler le Mémoire envoyé quelques semaines auparavant au roi d'Angleterre par les soins de M. de Mirmand pour constater que Dautun en connaissait les détails, et qu'il ne travaillait en France qu'à la réalisation du plan élaboré en Suisse avant son départ.

Deux difficultés se présentaient pour passer à l'exécution. Il fallait d'abord des armes. A quoi Dautun répondait « qu'on emmancherait des faux à rebours ; ce sont des armes excellentes ». Il fallait ensuite des hommes. C'était précisément pour les trouver qu'avait été convoquée l'assemblée de l'Espinaz. Dautun s'adressa à Laurans et lui dit qu'on comptait sur lui : il avait été dans les mousquetaires, avait fait plusieurs campagnes, il devait utiliser son expérience, et commencer par gagner au parti « tout ce que le pays avait de considérable ». Laurans, sans hésiter, répondit d'avance pour le Sr du Péras, de Genolhac[2], et le Sr de la Ribeyrette, de Chamborigaud[3], auxquels plusieurs fois avait été refusé le passeport qu'ils demandaient pour se retirer en Suisse. Il crut pouvoir compter également sur le Sr de Vignargues, de Genolhac[4], frère du Sr de Castelnau, de Nîmes. Il se flattait

1. Le pasteur Laporte, du Collet de Deze, y distribuerait des armes aux Cévenols.

2. Le Sr du Cormiaret, habitant le château du Péras (Genolhac) : *Bull.* XXIX 352.

3. Le Sr Desponchès, Sr de la Ribeyrette, beau-frère du Sr du Péras. *Ibid.*

4. Habitant à Pont perdu, près de Villefort. *Ibid.* Son frère le Sr de Castelnau était déjà emprisonné à Lyon.

même de trouver par lui quelques auxiliaires dans le Bas-Languedoc [1], Dautun assura que pendant qu'il s'emploierait personnellement à recruter des volontaires vers Saint-Privat, Durand travaillerait la Lozère, et que Vivent pour sa part prendrait le côté du Rouergue, de Vébron à Meyrueis. Les hommes en armes se rassembleraient ensuite au signal donné et formeraient, autant qu'on le comprend, une première troupe qui tiendrait les Cévennes prêtes à agir en masse au milieu de l'été.

Mais en vue de l'heure décisive, il était indispensable de s'organiser, de créer dans chaque canton des « chefs de Consistoire » qui communiqueraient entre eux et « gouverneraient le projet ». Séance tenante furent désignés pour Castagnols et Vialas, Bonijoli ; Dussault pour Saint-Privat ; Rouveiran pour Saint-Hilaire de Lavit et Saint-Michel ; le notaire Pinet pour le Pont de Montvert ; le Sr Jaussaud [2] pour Sainte-Cécile, les Points et le Collet de Dèze ; et Roche pour Genolhac. Enfin le Sr Périer notaire de Vialas, « comme principal acteur, fut chargé de se transporter de tous côtés ».

L'assemblée se dispersa aux premières lueurs de l'aube, le matin du jeudi 2 mars. Un habitant de Nojaret courut annoncer au ministre Durand ce qui s'y était fait [3] et rapporta le dimanche suivant à Bonijoli et Laurans l'assurance de toute sa joie.

Le quartier général des ministres fut établi à la Tour du Viala entre Saint-Maurice et le Pont de Montvert, où un catholique prétendit plus tard avoir vu au début de mars l'ancien pasteur de Chamborigaud, Faurie, un des auxiliaires de la première expédition des Vaudois, qui serait alors venu rejoindre aux Cévennes ses deux collègues [4].

A la même date, Vivent célébrait avec Roman, dans la jasse des Aygadis une nouvelle assemblée où se trouvait le notaire Périer [5].

1. Le Sr de Foissac Meyrargues, d'Uzès, ancien officier, devait être de l'affaire, au dire de Sautier, de même que M. François Levert, gentilhomme du lieu de Travers (Castagnols), obstiné et dangereux, qui se donnait pour bon catholique et que les curés affirmaient tel.

2. Jean Teissier, Seigr de Jaussaud et de Meirière, habitant à Chauserre (Sainte-Cécile d'Andorge).

3. Durand était alors dans la métairie des Bouzèdes, sur la Lozère.

4. Jean Farie [ou Forie], pasteur de Chamborigaud et Peyremale obtient un passeport le 30 oct. 1685 pour sortir du royaume avec sa femme Esther de Leiris. Il est possible que le catholique ait pris pour lui soit Dautun soit Durand.

5. Quinze jours avant Pâques (qui tombait le 26 mars, en 1690). Vivent prêcha deux heures. Roman, après lui, une heure.

Tandis que des ministres, dont nous n'avons pas les noms, étaient supposés travailler le Dauphiné et le Haut-Languedoc, que Dautun et Durand croyaient Bonnemère occupé avec d'autres compagnons du côté de Montpellier et d'Uzès [1], la plaine de Saint-Maurice attendait les Cévenols qui devaient s'y réunir. Le bruit se répandait partout de la délivrance prochaine. Mais à la fin du mois, le Vicomte du Chayla avec ses milices et l'abbé du Chayla paraissaient à Vialas, Bonijoli était arrêté et emmené aux prisons de Saint-Etienne.

1. *Mém.* de Régis.

CHAPITRE XIII

LE DUC DE SAVOIE CONTRE LA FRANCE

(Mars-Septembre 1690)

Les victimes de la procédure qui suivit l'assemblée de l'Espinaz furent unanimes à accuser le notaire Vignes d'avoir causé leur perte, et telle fut aussi l'opinion générale des réformés cévenols. Il est certain que sa déposition fut capitale, mais il faut rattacher cependant les premières enquêtes à deux événements dont Vignes ne porte point la responsabilité, à savoir l'arrestation de Bonnemère et celle de Sautier.

Pour rassurer Bonnemère sur les dangers de son ministère en France, Dautun, à Genève, avant son départ, lui avait affirmé que, comme Vivent et les autres prédicants, il aurait des gens armés pour le garder. Mais le « proposant » fut pris bien avant d'être arrivé aux Cévennes. A peine, en effet, Liron et lui avaient-ils quitté le cabaret de Mordecet et traversé le Rhône en amont de Valence, qu'ils étaient saisis à Châteaubourg[1]. Taisant leur nom véritable[2], ils furent conduits aux prisons du Pont Saint-Esprit, où ils se trouvèrent enfermés avec quelques « prophètes », d'autres prisonniers du Vivarais, et un guide des environs d'Alais qui cachait sa qualité[3]. Bonnemère reconnut ce dernier pour l'avoir vu à Genève et lui confia qu'il avait été fait ministre en Suisse, qu'il revenait pour prêcher, et que Lafoux avait fait comme lui[4], Sur quoi le guide le

1. Au sud de Tournon, rive droite du Rhône. C. 170. Dossier Bonnemère. Dossier Lafoux.

2. Bonnemère prétendit se nommer Fabre : et Liron, Favède.

3. Rouvière, ménager de Boisset, arrêté à Bollène.

4. Dans sa prison (20 fév.) Bonnemère déclara qu'il était parti de Genève *en même temps que Lafoux*. A la question (31 mars) il dit que Serein et Lafoux devaient quitter Genève après Durand, Dautun et lui. Il est impossible de comprendre pourquoi, sur ce point, Bonnemère tint à dénaturer les faits. Lafoux et Serein sont revenus en août 1689, comme le prouve tout le dossier Lafoux. C. 170.

dénonça immédiatement, suivi bientôt par Liron, qui espérait, grâce à sa trahison, échapper à la potence. Tous trois furent menés, à la fin de février, dans le fort de Nîmes, où Lafoux, saisi à son tour dans sa maison de Durfort, les rejoignit. A la date du 1er mars cependant, Bâville n'avait encore arraché à Bonnemère que l'aveu très général qu'il était venu prêcher aux Cévennes, et Lafoux avait tout nié.

Le sort de Sautier n'avait pas été plus heureux. Prenant congé de Dautun et Durand aux Ayres, il avait, suivant leurs ordres, poussé une pointe jusqu'à Nîmes, puis s'était enrôlé, ainsi qu'il en était convenu, avec le Sr de Sarsis, capitaine en garnison au fort d'Alais.

L'ancien dragon avait malheureusement laissé des souvenirs trop nets dans la ville ; ses exploits de guide, sa participation à l'entreprise des Vaudois lui donnaient trop de gloire, le rôle qu'il jouait trop d'espérances. L'hôtesse du *Chapeau rouge* et ses filles lui sautèrent au cou ; un armurier reçut ses confidences ; Sautier raconta qu'il avait été sur la montagne où étaient les Barbets, donna des détails sur leur costume, leurs mœurs ; se vanta d'avoir culbuté les milices avec eux sur le Pont de Salabertrand, assura qu'ils étaient neuf cents, qu'ils faisaient des détachements dans la plaine, qu'ils avaient des provisions pour cinq ou six ans, et enfin — parole plus dangereuse — qu'ils recevraient bientôt du secours et « qu'il y avait bien du monde qui se présentait pour les assister ». Trois jours après son enrôlement, il était arrêté, par ordre de Mandajors, comme « déserteur, travaillant à faire sortir les gens du royaume, et semant de mauvais bruits pour donner cœur aux malintentionnés »[1].

Le 22 février, dans une longue déposition, il avouait qu'il avait ramené Dautun et Durand jusqu'à Genolhac, et qu'il avait été chargé par eux d'envoyer à leurs assemblées de la Lozère des hommes en armes.

Il est curieux que toute procédure ait ensuite cessé contre lui (comme d'ailleurs contre Bonnemère) pendant tout le mois de mars. Cependant les environs de Genolhac furent étroitement surveillés et les espions mis en campagne, si bien que le 30 mars, quatre personnes, dont Bonijoli et Laurans, étaient

1. C. 170. Il fut arrêté le 12 février sous le nom de Villeroy. C'est sous ce nom qu'il figure dans une liste de prisonniers du fort d'Alais. *Bull.* XXXVII, 301.

inculpées d'avoir logé Durand et Dautun ou d'avoir eu commerce avec eux[1].

Par des rapports de l'abbé du Chayla, Bâville soupçonnait déjà la gravité de l'affaire, et le 31 mars, à Montpellier, après un dernier interrogatoire inutile, il envoya Bonnemère à la question. Le malheureux « proposant », devant le banc de gène, révéla tout ce qu'il savait des projets d'insurrection des deux ministres, de leur entente avec Vivent, de leur complicité avec les agents du prince d'Orange. Il nomma les cinq pasteurs d'Olympie, Causse, La Brune, « Moudens », Saurin, qui devaient suivre en France Dautun et Durand, et dévoila les espoirs que les protestants fondaient sur les Vaudois et les armées étrangères.

Bonnemère fut pendu le jour même. Il avait reconnu comme étant de sa main quatre lettres qu'il avait adressées de Genève, en 1685 à des amis de Montpellier, pour les conjurer de sortir de Babylone et de fuir l'idolâtrie. Ce sont les seules paroles religieuses que nous ayons de lui. Pas une des réponses de son procès ne vaut d'être citée comme un cri de l'âme. Elles sont d'autant plus douloureuses à lire[2].

Une fois en possession de ces aveux, Bâville ne pensa plus qu'à réprimer de façon immédiate et terrible cette nouvelle tentative insurrectionnelle. En même temps qu'il faisait établir le signalement de tous les prédicants et ministres dont le nom lui avait été livré[3], il précipitait les arrestations à Vialas et à

1. Les deux autres sont Pierre Gervais S de Valence et de l'Argentière, habitant le Fesc (Vialas), 40 ans, arrêté le 27 mars, et Leyris de Genolhac. D'autres arrestations eurent lieu en mars, car le 31, Broglie envoyait aux galères trois hommes, dont deux paraissent Cévenols, le troisième étant Ant. Fossat de Bezout (Genolhac). (Voir nos P. J.)

2. Il semble avoir tenu à charger Serein (dont il ignorait la mort), Lafoux, et surtout le guide Liron qui l'avait dénoncé. Liron prétendit que Bonnemère « l'avait menacé de le perdre, quand il devrait être damné » s'il révélait sa qualité de prédicateur (C. 170. Interr. Liron, 3 avril 1690). Brousson (*Rel. des Merv.* p. 18) mentionne la mort de Bonnemère sans détails.

3. C'est la liste (extraite de C. 279) publiée *Bull.* XLIX, 635, par F. Teissier avec des notes de lui. Le costume de Dautun et de Durand est dépeint d'après la déposition de Sautier. On n'a pas pu reconstituer le signalement de La Grange (dénoncé par le guide Ragatz). Bâville ne savait pas encore que Serein fût mort, ni Dubruc retourné en Suisse. Lafoux et Ventalhac (ce dernier fut interrogé à Saint-Hippolyte le 12 avril), vivaient en catholiques. Bâville leur fit grâce. Nous ne savons rien du retour en Suisse de Dautun et de Durand. Dautun (v. plus haut, p. 181) alla plus tard à Francfort. Durand fut aumônier dans les troupes d'Angleterre en Piémont. Il était en Hollande en 1698, pensionné par les Etats. En 1701 il est pasteur à Nimègue et y meurt en 1733. (Sur ses descendants voir plus haut p. 281).

Genolhac. Les créanciers de Chapelle furent conduits à Montpellier, et le notaire Vignes, soit qu'il ait voulu se venger (comme le prétendirent les autres accusés) de n'avoir pas été nommé arbitre de la succession, soit plutôt qu'il ait espéré se tirer d'affaire en révélant la vérité, finit par rapporter par le menu (15 et 16 avril) toutes les circonstances de la réunion de l'Espinaz[1].

Les juges se heurtèrent pourtant à une résistance forcenée. Non seulement ceux qui avaient assisté à l'assemblée jurèrent qu'elle n'avait pas eu lieu, mais les inculpés, pour la plupart, protestèrent que ni Dautun ni Durand n'avaient paru dans le pays. Les menaces n'aboutirent pas plus que les promesses. Les confrontations de Sautier avec Moïse Durand de Vialas et Leyris furent inutiles. Sept personnes, dont deux jeunes filles, ayant été mises à la question (21 avril), un seul homme parla (Antoine Pons) pour confirmer les dires de Vignes[2]. Bonijoli, au pied de la potence où il fut conduit le 31 mai, après avoir, lui aussi, subi la torture, protesta qu'il était innocent et le 31 mai et le 2 juin, Bâville envoyait aux galères dix-neuf personnes dont pas une n'avait avoué[3]. Il avait cependant des raisons, auxquelles on se rend quand on examine les pièces du procès, pour être assuré que son jugement ne portait pas à faux.

L'intendant fit espionner les nouveaux forçats par le traître à gages qu'il entretenait à Marseille, en vue d'obtenir d'eux d'autres détails sur le retour de ministres et les conférences qu'ils avaient tenues[4]. Le mas de l'Espinaz fut rasé ; les deux

1. C. 170. Dossier de l'Ass. de l'Espinaz. *Mémoire* de Régis.

2. Mis à la question : Jacques Vigne, Lantairès, Antoine Pons, Jean Périer (notaire), Leyris, Etiennette Hugon de Castagnols), Jeanne Périer. Leyris dit : « qu'il priait Dieu de ne jamais aller en paradis s'il était coupable de ce dont on l'accusait ». Le juge murmura : « Il faut que cette affaire soit douteuse ». (*Mém.* de Régis).

3. *Bull.* XLVII, 11 (voir nos P. J.). Pierre Bonniol, de Sainte-Croix Valfrancesque, condamné aux galères le 19 mai pour avoir reçu chez lui, en 1689, Vivent avec dix-sept fusiliers, fut mis à la même chaîne que les condamnés de l'Espinaz. Moïse Durand s'est trouvé à Montpellier dans le même cachot que le baron de Monbeton de Montauban (*Bull.* XLIII, 540, et références). Il parle de lui comme d'un homme « qui a beaucoup de crédit dans le pays, et qui a opiné le premier dans toutes les résolutions qu'on y a prises ». (*Mém.* de Régis).

4. Le *Mémoire* de l'espion Régis qui rapporte les conversations relatives à l'affaire de l'Espinaz a été analysé par F. Berbinau (*Bull.* XLVII, 8 et suiv.) qui a cru alors, ne connaissant pas encore les pièces du procès, pouvoir conclure à l'innocence des condamnés et à la scélératesse du notaire Vignes.

jeunes filles qui avaient subi la torture enfermées à Sommières[1] ; le baron de Barre relégué à Lyon, dans la prison de Pierre Scize, le procès instruit contre dix fugitifs. D'autres n'échappèrent aux poursuites qu'en donnant de l'argent à l'abbé du Chayla ou au procureur du Pont de Montvert[2]. Sautier, dont les aveux de Vignes avaient aggravé le cas, dut subir la question avant d'être sans doute exécuté[3]. Quelques-uns des gentilhommes qu'il avait dénoncés furent emprisonnés.

Ajoutons à tant de victimes les prédicants Dumas et David Quet, arrêtés au cours de l'année 1690, le second le jour même où Bâville achevait le procès de l'Espinaz.

Dumas (nous ne connaissons le fait que par Brousson) lié sur sur un cheval pour être conduit à Montpellier, fut si durement attaché qu'il mourut avant d'arriver[4].

Quet fut pris à Alais le vendredi 2 juin, dans la demeure du religionnaire François Olivier où il était venu chercher asile, après avoir célébré avec Laporte, la nuit du samedi au dimanche précédent, une assemblée aux environs de Générargues[5].

L'ancien régent, répondit à toutes les questions de Bâville avec une tranquille sincérité qui va jusqu'à la grandeur[6]. « S'il connait les prédicants ? — Il connait Couderc, du Bougès, Roman, Vivens, Laporte et Lapierre. — Où sont les autres ? — Les uns se sont retirés, les autres sont morts. — Qui lui a donné les moyens de subsister ? — C'est Dieu. — Qui lui a porté du pain et de la viande ? — Ceux à qui Dieu a touché le cœur ». Et comme l'intendant le plaisante, et veut savoir « si Laporte prêche mieux que lui », il dit simplement : « Qu'il est le moindre

1. Le 12 août 1690, Mandajors, écrivant à Bâville, lui transmettait une requête de Jeanne Périer prisonnière à Sommières, aux fins de libération, « ses deux frères étant aux galères, et son père seul chez elle, fort vieux, sans secours, et qui est digne de compassion ». C. 171.

2. *Bull.* XXXII, 219 (*Pap. Court*, 48. Récit de Pierre Pons, du Pont de Montvert).

3. Nous n'avons pas le jugement contre Sautier. Des conclusions du 19 mai tendaient à le faire rouer vif. Il subit la question le 29 mai. Huit Cévenols insaisissables furent jugés par contumace le 18 oct. 1691 (entre autres Chabert, et le notaire Pinet du Pont de Montvert). C. 171 (voir *Bull.* XXXII, 219).

4. *Rel. des Merv.*, p. 18.

5. Près de Blatiers (entre Anduze et Alais). Il revenait de Roquedur. Le dossier Quet est C. 170.

6. Il avait sur lui, quand il fut pris : le *Nouveau Testament*, le *Catéchisme* de Cyrus Dumoulin, un volume des *Sermons sur Job* de Calvin, l'*Abrégé des controverses* de Drelincourt et les *Lettres aux catholiques romains* que Brousson avait publiées en 1687.

de tous ». Pieux, courageux et modeste, il était bon. Mazel avait reçu des charités de lui, et nous savons par une affectueuse lettre de Lapierre que ce dernier avait eu recours aussi à sa générosité [1].

Quet fournit des détails sur les démarches de Vivent avant l'assemblée de l'Hospitalet, nomma quelques-uns des amis du prédicant, mais nia l'avoir suivi avec les attroupés de la Cam. Bâville, depuis les derniers événements, reconnaissait dans la première émeute une préparation à un mouvement plus considérable. Il usa du moyen ordinaire pour savoir la vérité. Le 17 juin, avant d'être pendu sur l'Esplanade de Montpellier, Quet avoua enfin, à la torture, qu'il s'était trouvé à l'Hospitalet, et donna quelques noms nouveaux ; mais il ne révéla à ses juges aucune circonstance importante dont-ils n'eussent déjà été informés [2].

La sévérité de Bâville n'était pas faite pour apaiser la colère des Nouveaux Convertis [3]. Elle n'éteignit par leurs espérances. Leur confiance dans les ennemis du roi était indéracinable. Les forçats espionnés à Marseille s'attendaient à une victoire prochaine. Dautun (nous le savons par leurs confidences) n'avait fixé la réalisation dernière de son entreprise qu'en août ou septembre. A cette date seulement devaient se réunir, à Montpellier, Uzès et Anduze, pour se jeter dans la Savoie, « tout ce que les protestants avaient de monde », en même temps qu'une puissante diversion espagnole et une descente des Anglais sur les côtes de la Méditerranée assureraient le succès du soulèvement. « Il y a, dit un galérien, trois planètes qui menacent la

1. Voir nos P. J.

2. Le jugement est du 17 juin (donné à Montpellier). Quet mourut, dit Brousson « avec une constance apostolique » (*Rel. des Merv.*, p. 18). L'hôte de Quet à Alais, Olivier, alla aux galères, et aussi Jean Revolte, du Pompidou, interrogé le 16, avec le prédicant.

3. Le 22 avril, le Sr de Sablières (N. Claude de Bergougnon) est accusé à Villefort d'avoir porté journellement les armes, d'avoir prédit qu'on verrait bientôt « des choses extraordinaires contre les catholiques », que dans peu de temps la ville de Villefort périrait et serait brûlée, et enfin « qu'il espérait alors voir moudre un moulin, du sang des anciens catholiques ». Ces derniers mots faisaient dire à Mandajors : « Il me paraît que cet homme est mal converti ». C. 170, C. 171. Le 11 août, Mandajors arrêtait à Alais un ermite, Frère Barthélemy de Fauconcourt (ou Fauquecourt), frère Augustin, qui lui semblait « un vrai libertin ». C'était sans doute un ecclésiastique dévoyé, comme le Guitard que nous avons déjà vu. C. 171 (*Bull.* XXXVII, 304, 305). En 1689, « un prêtre qui outrageait la personne du roi et défendait qu'on priât pour lui dans sa paroisse » avait paru fou à Noailles, qui le fit enfermer par lettre de cachet au séminaire de Mende. (*Mém.* de Noailles, p. 33).

France de trois côtés ; l'une du côté de Toulouse, l'autre de Montpellier et l'autre de Savoie »[1].

Du côté des Alpes les événements parurent un instant accomplir les prophéties. Les Bernois s'étaient résolus à garder entre Louis XIV et les alliés la neutralité la plus stricte. Ils marquèrent même brutalement leur intention de s'y tenir. Ils firent trancher la tête au capitaine Bourgeois[2] ; un de ses lieutenants, le réfugié Couteau dut fuir en Angleterre. A la sollicitation de l'ambassadeur de France en Suisse, ils arrêtèrent aussi Cabrol et le pasteur La Grange et le Grand Conseil les condamna tous deux à la mort. Les envoyés de l'Angleterre et de la Hollande, MM. Coxe et Fabrice, atteints par le coup, intervinrent en faveur des deux exilés et obtinrent leur grâce. Mais La Grange se vit privé de la pension qu'il recevait comme ministre réfugié. Quelques mois plus tard il était dans les Provinces Unies avec sa famille, et s'autorisait des rapports officiels qu'il avait entretenus avec M. de Convenant pour demander aux Etats de Hollande les moyens de subsister[3]. Cabrol, plus compromis que La Grange, dut payer pour les frais de son procès 1,886 livres, et perdit ses biens qui en valaient 40,000. Il dut aussi quitter la Suisse. Mais la tâche qu'il avait commencée le passionnait, et il passa simplement dans la république de Genève, où il continua de servir les alliés sous les ordres de M. Fabrice[4].

L'activité des réfugiés de Suisse n'avait pas été inutile. Ils s'étaient tenus en contact avec les Vaudois. Ils leur avaient fait parvenir des sommes importantes qui provenaient de l'Angleterre. L'envoyé extraordinaire, M. Coxe qui était de toutes les négociations, avait rédigé un nouveau projet en leur faveur[5], et le Comte de Schomberg allait être envoyé au Milanais comme le chef illustre dont les troupes protestantes avaient besoin.

L'entreprise devait être cependant déjouée par la vigilance des agents du roi de France. Louvois, averti « confusément »

1. *Mémoire* de Régis.

2. Le jugement de mort est daté de Berne, 7 mars 1690. Une copie s'en trouve aux *Pap. Court*, 17, B, f° 185.

3. *Bull.* XXXVII, 469. Requête du 19, 29 octobre 1690. Sur la mort de Bourgeois et les angoisses de La Grange et de Cabrol, voir De Chambrier, pp. 171-173.

4. *Bull.* XXXVII, 476.

5. Un Mémoire de Coxe (*Record Office*) intitulé : *Second projet pour les Vaudois, fait à Zurich le 5 avril 1690*, a été analysé par Mme de Chambrier (*op. cit.*, p. 130, et p. 62 de l'Appendice). Il semble qu'il n'y soit plus question du Dauphiné.

Cliché de la Soc. de l'Hist. du Prot. Phot. J. Dagnières

Le Col du Mercou (Versant Nord)

Vue prise en hiver

Voir p. 429)

au commencement de janvier, puis plus exactement en mars, des projets du marquis de Miremont, avait, pour parer au danger, fait marcher vers le Dauphiné quelques troupes, et envoyé Catinat aux Vallées Vaudoises avec la double mission d'exterminer les Barbets et de porter la guerre dans le Milanais, que le duc de Savoie y consentît ou non [1].

Les aveux de Bonnemère et de Sautier, les agissements de Dautun et de Durand, que Bâville avait fait connaître sans retard à la Cour, et que Louis XIV mentionna dans un *Manifeste* qu'il fit bientôt répandre en Italie, avaient accru les préoccupations de ses ministres [2]. Le roi prenait l'offensive sur les terres mêmes du duc de Savoie, dont il soupçonnait la duplicité.

Les Vaudois se défendirent désespérément. Le duc, sommé de prendre parti, se décida enfin contre la France, et les réfugiés crurent arrivée l'heure tant attendue. Le 12 juin, un jeune homme de Sommières envoyait de Berne au Languedoc les dernières nouvelles et se faisait l'écho de l'allégresse de tous [3].

1. Louvois à Catinat, 19 mars 1690 (dans de Rochas, p. 214). « Il paraît, par les nouvelles que le Roi reçoit de Flandre et de Hollande que les ennemis continuent leurs projets de faire une diversion en Dauphiné par le moyen des Barbets... Ils prétendent ramasser jusqu'à 3,000 Vaudois ou Réfugiés, lesquels ils veulent faire en sorte d'assembler dans le pays de Wirtemberg, pour de là par la Savoie ou par le Milanais, essayer de les faire joindre à ceux qui sont présentement dans les Vallées. L'on prétend que le frère de M. le Marquis de Malauze est parti d'Angleterre pour se mettre à la tête de ces gens là, que le nommé Cox qui est en Suisse de la part du prince d'Orange doit faire les fonctions d'intendant dans ce corps de rebelles, qui doit agir sous les enseignes du prétendu roi d'Angleterre. Si vous apprenez que le frère du Marquis de Malauze passât en Piémont ou en Savoie, le roi approuverait fort que sans garder aucune mesure vous essayassiez de le faire prendre ». [Le marquis de Malauze, était dans le diocèse de Castres (Ch. Weiss, II, 397), son frère est le Marquis de Miremont]. Le 19 avril (de Rochas, p. 218) Catinat annonce à son ministre qu'il vient d'intercepter des lettres de Genève qui promettent aux Vaudois la venue prochaine de 5 à 6,000 hommes que le Comte de Schomberg leur amènera du Milanais.

2. Manifeste du 22 juin, publié à l'occasion de la rupture de la France avec la Savoie : Rousset. IV, 357). « Vers le commencement de janvier, S. M. a commencé à apprendre qu'en Angleterre et en Hollande on projetait de faire une diversion considérable du côté de la Bresse et du Dauphiné vers le mois d'août de cette année ; que l'on comptait pour cela que les troupes du Milanais, celles du duc de Savoie, tout ce que l'on pourrait ramasser de Barbets du côté de Wirtemberg et de Français sortis de France pour la religion, entreraient en Dauphiné, et que l'on essayerait de faire soulever les N. C. par le moyen de ministres que l'on enverrait en France. Ce que le roi savait confusément de ce projet a été confirmé par les dépositions que plusieurs ministres et prédicants qui ont été pris en Languedoc ont faites. »

3. Le jeune homme, qui ne signe pas sa lettre, était le neveu de Mme de Souviguargues, c'est à elle qu'il écrivait. Elle recevait également les lettres du pasteur Davin, que nous avons nommé plus haut (C. 171). Une orthographe rudimentaire rend la lettre illisible. Nous en conservons toutes les tournures patoises.

Je vous dirai comme les Vaudois qui sont dans les Vallées, comme par un miracle du bon Dieu font des merveilles tous les jours. M. de Catinat qui commande les troupes du roi de France les a voulu attaquer de quatre coutés afin de les emporter et les défaire pour en voir la fin. Mais ils se sont si bien défendus qu'ils ont battu M. de Catinat et toutes ses troupes, car on en a [ceux-ci en ont] laissé de morts plus de deux cents des siens et beaucoup de capitaines et officiers de tués et de prisonniers, entr'autres un lieutenant-colonel qui est bien blessé[1]. Ils sont commandés par un ministre nommé M. Arnaud. Mais comme l'ordre était d'en voir la fin et qu'on savait que le nombre de ces pauvres gens consistait en quatre ou cinq cents hommes, on crut qu'il était impossible qu'ils pussent résister à tant de monde qui les attaquait, de sorte qu'on les réattaqua si vigoureusement que l'on lui [leur] fit quitter leur poste, mais non pas sans grande perte de Français et furent obligés de gagner le haut de la montagne.

Le duc de Savoie, à la suite d'une dernière sommation du roi de France s'est enfin déclaré nettement contre lui. Il a reçu de l'Espagne dix mille hommes de secours, venus de Naples et de Milan. Il a fait alliance et ligue défensive avec le roi d'Espagne, [3 juin], l'empereur [4 juin], et tous les princes protestants. Et voici que déjà l'Evangile triomphe dans les Vallées.

Il fit sortir en même temps trois ministres français qu'il avait en prison depuis le commencement de nos malheurs, ensemble quatre cents hommes qu'il avait pris, ou de français réfugiés, ou de pauvres Vaudois, lesquels il a envoyés dans les Vallées pour soutenir leurs frères et les a fait tous habiller et une mestie [amnistie] générale et permission de prêcher comme anciennement ils ont fait. Il lui [leur] envoie des vivres et des munitions de guerre avec un régiment d'infanterie, pour se bien défendre contre les Français. Il a établi l'étape [la solde] dans tous ses Etats pour défrayer tous ceux qui voudraient venir dans son service, de sorte que tous les Français réfugiés ils y accourent à foule, de sorte que l'on dit que son armée sera de soixante-dix mille hommes. Voilà la porte ouverte pour entrer en France. Un régiment nommé le régiment du Fifre Suisses s'est jeté tout entier dans l'armée du duc de Savoie, qu'il [qui] était dans l'armée de M. de Catinat. L'armée de l'Empereur avance tout autant qu'elle peut. Tous les princes protestants et autres sont en marche pour se rendre au rendez-vous, si bien qu'au premier jour nous entendrons dire comme les armées sont campées pour exécuter quelque grand dessein.

1. M. de Parate, lieutenant-colonel du régiment d'Artois. Il s'agit de l'attaque d'un poste Vaudois habilement fortifié dans la vallée de la Luzerne (2 mai). (Rousset, IV, 309).

La situation des armées protestantes dans le reste de l'Europe paraît tout aussi favorable :

Quant à l'Irlande, les affaires y vont fort bien. M. le maréchal de Schomberg assiège Charlemon qui est une des plus fortes places de ce royaume. Le roi Guillaume, qui est le prince d'Orange, doit partir au premier jour[1], car tout son équipage est parti et on croit qu'à même temps qu'il paraîtra à la tête de son armée, tout se jettera de son parti, car déjà ils ont commencé. Sept ou huit grands mylords avec le secrétaire du roi Jacques se sont jetés du côté de M. de Schomberg. Les Hollandais font des prises sur mer tous les jours, et leur armée sur terre est plus forte de vingt mille hommes qu'à la campagne dernière. Enfin on a plus d'espérance qu'on a jamais eu.

Le mois d'août cependant, ne vit pas les Vaudois pénétrer dans le Dauphiné, et il apporta d'abord la triste nouvelle de la double défaite des armées et de la flotte des alliés à Fleurus (1er juillet) et à Beachy Head (10 juillet). Mais un événement décisif effaça brusquement tous les deuils. Le 9 juillet, le long de la Boyne, l'armée de Jacques II s'effondrait devant les bataillons de réfugiés du maréchal de Schomberg. Jacques II s'enfuyait à Dublin, abandonnant l'Irlande au roi Guillaume.

Hélas ! A peine les Cévennes s'étaient-elles laisser aller à leur enthousiasme, que le bruit se répandait de la mort du prince d'Orange. L'effervescence extraordinaire et la folle joie que cette nouvelle fausse avaient excitées dans Paris, gagnèrent les provinces les plus éloignées. Montpellier eût sa part des manifestations ridicules qui l'accueillirent[2]. Les protestants, après avoir tremblé, se sentirent forts de toute la terreur qu'inspirait le nom de leur protecteur. Son triomphe en Irlande leur permit de supporter vaillamment la défaite de leurs amis du Piémont, battus par Catinat à Staffarde (18 août)[3].

1. Le roi partit de Londres le 16 juin.

2. *Soupirs de la France esclave*, 5e mémoire (dans Rousset, IV, 425). « Que signifient toutes ces extravagances qui ont été faites à Paris, à Montpellier... On a eu le plaisir de voir l'effigie du prince et de la princesse pendue, écartelée, brûlée, écorchée par les bouchers, traînée dans les rues, déchirée par les écoliers des jésuites travestis en démons ». Sur les émotions provoquées en une région du royaume toute différente, par la victoire de Guillaume puis par la fausse nouvelle de sa mort, voir *Bull.* XI, 291, le journal d'un N. C. de Metz.

3. Sur l'ordre de l'intendant des feux de joie furent allumés le 16 septembre dans le Languedoc pour célébrer le succès de Catinat. Une information fut dirigée contre un habitant d'Annonay (Ardèche) coupable d'avoir dit le 15 : « Si le roi venait à mourir, il faudrait de plus grands feux de joie que celui qu'on doit faire demain ». C. 170.

Schomberg était mort dans le combat de la Boyne ; sa gloire fut célébrée à côté de celle du prince qu'il avait rendu victorieux. Le compagnon de Vivent, Papus (qui avait pris le surnom de La Rouvière), fidèle témoin des émotions diverses des prédicants pendant ces douloureuses journées, avait transcrit deux sonnets composés sur la mort de Schomberg et aussi quelques vers satiriques relatifs à la prétendue mort de Guillaume III et à la fuite du roi Jacques. En 1695, il les portait encore sur lui avec ses lettres les plus précieuses.

Les deux sonnets ont été composés par quelque lettré. Les petits vers, venus de Paris, étaient l'œuvre d'un protestant doué de plus de zèle que de poésie :

L'illustre Chombert est mort
Le Ciel a fini son sort.
Mais il est mort dans la gloire
Pour revivre dans l'histoire[1].

1. C. 174. Dossier Papus (voir Rouquette, II, 70 ; *Bull.* LVII, 199). Voici un quatrain sur le prince d'Orange qui fait allusion à la fausse nouvelle de sa mort :

Sa prudence et sa valeur
Sèment partout la terreur,
Une insolence publique
A fait son panégyrique.

Un autre quatrain sur le roi Jacques, s'achève par un trait dont la pointe nous échappe :

Il disparaît, ce monarque fuyard
Encore un coup, sans trompette il déloge.
Qu'on ne l'appelle plus le roi Jacques Estuard [Stuart]
Il sera désormais nommé Jacques Deloge (?)

CHAPITRE XIV

LES PRÉDICANTS EN 1690

LA RÉORGANISATION DES ÉGLISES

(1690)

Les noms des seuls prédicants cévenols Vivent et Roman ont été prononcés pendant le procès qui suivit l'assemblée de l'Espinaz. Au moment où l'attention de Bâville était tournée vers la Lozère, leurs compagnons d'œuvre étaient en effet dispersés, et sans doute par un dessein prémédité. On voulait comme le disait Bonnemère, « faire des assemblées de tous côtés à même temps », jusqu'au jour où les ministres et leurs auxiliaires se réuniraient chez le menuisier Boffre, d'Anduze, où seraient prises les dernières mesures. Aux premiers mois de 1690, Roman et Vivent se tenaient, nous l'avons dit, sur la Lozère et le Bougès. Mazel fut pris dans le quartier de Barre et du Pompidou. Quet était vers Le Vigan, avec Laporte et Lapierre semble-t-il. Gazan, qui avait passé le mois de décembre près de Saint-André de Valborgne, et qui s'était trouvé à Molezon lors de l'arrestation de Mazel[1], quitta alors les Cévennes et prit pour sa part les environs de Montpellier. Après avoir manqué être saisi à Saint-Hippolyte où il reçut deux coups d'épée, il prêchait, en février, dans les campagnes de Pignan et de Montagnac, ayant laissé son surnom de La Vallette, et repris pour son compte, depuis la mort de Mazel, le nom de guerre de La Jeunesse, comme pour rendre un dernier hommage à celui qui l'avait d'abord porté[2].

1. Il prêcha en janvier près du Mas Roger. César Combet, du Mas Bonnet, donna avis de l'assemblée au R. P. Chapelle, de Barre, puis « étant soupçonné, il n'y alla pas, craignant d'être assassiné ». Ce même Combet avait assisté en mai 1689, à un culte de Mazel « dans un chastenet » [sous des châtaigniers] dominant le Mazaout (Molezon). C. 170. Dossier Mazel.

2. Il est à noter que Vivent, de même, porte parfois le surnom d'*Olivier*, sous lequel Mazel avait été aussi désigné. Le 24 février Gazan prêchait à une demi-lieue

Brousson abandonna également les Hautes-Cévennes dès le commencement de l'année nouvelle. Il nous est possible de connaître les premiers chemins qu'il parcourt à titre désormais de prédicateur, grâce à quelques enquêtes et aux manuscrits de de ses sermons. Les minces cahiers couverts d'une fine écriture régulière, souvent raturée, qui furent saisis sur lui en 1698, portent parfois au bas de la dernière page, à côté de la date où le discours fut prononcé, l'indication du lieu où se tenait l'assemblée, ou plus généralement la liste des communautés qui ont fourni les auditeurs. Brousson ne prenait même pas la peine d'effacer ces indications quand il passait ses sermons à l'un de ses confrères, pour lui faciliter la tâche. C'est un de ses manuscrits trouvés sur le prédicant Colognac, dont nous allons parler, qui nous permet de le suivre, descendant du Bougès ou de la Lozère et gagnant la Gardonnenque par Lasalle et Lédignan[1]. Le 28 janvier, il donne entre Sanilhac, Sagriès et Blauzac (au sud d'Uzès) un sermon nouveau qui devait être un de ses préférés, sur *Les démons servis dans les idoles* (I Cor., X, 19-21)[2]. Une information nous apprend que deux jours après, au même endroit, eut lieu une seconde assemblée, dont le curé de Sanilhac, qui la cherchait, entendit retentir les chants. L'enquête révéla que le prédicant (son nom n'était pas encore connu) avait été reçu dans une maison d'Uzès[3].

Brousson se consacrait à ses devoirs nouveaux avec la reconnaissance d'une âme qui, après avoir longtemps cherché, avait enfin trouvé sa voie. La description qu'il donna de ses travaux spirituels, dans sa *Relation des Merveilles*, est toute pleine encore du feu de son zèle, qu'il alliait d'ailleurs avec une méthode rigoureuse. Le plus souvent il prêchait de nuit et « dans les

de Pignan au quartier de la Devèze, dans le bois des Blaquières, devant 3 à 400 personnes. Il avait avec lui « son chantre, grand et bien fait, d'une vingtaine d'années ». Quelques jours auparavant il avait parlé dans la bergerie de Jaquette. Le dimanche 26 il est au mas de David (Cournonsec) ; quelques jours après à la bergerie de Coulondre. Le 4 mars, à Montagnac, une information s'ouvrit touchant une assemblée tenue aux portes de la ville le 18 février. C. 170. Les procédures diverses s'achevèrent le 13 mars par huit condamnations aux galères. (Voir nos P. J.)

1. C. 173. Dossier Colognac. Sermon sur Jean, XIV, 6. (*Le salut en J. C. seul*) [2e de la *Manne Mystique*] « (11) janvier, près de Perjurade [entre Lasalle et Saint-Martin de Corconac] ». « 21 dud., Saint-Bénézet [entre Lédignan et Boucoiran] ».

2. *Ibid.* (4e sermon de la *Manne Mystique*) « Uzès, Senilhac, 28 jan. 90 ».

3. C. 170. Brousson avait reçu l'hospitalité chez Jeanne Lèbre, veuve d'Isaac Rouvière.

déserts », trois ou quatre fois par semaine, « faisant des assemblées de lieue en lieue, ou d'une moindre ou plus grande distance suivant qu'il était nécessaire », voyageant la nuit, faisant quelquefois dix, douze, quinze et jusqu'à vingt-cinq assemblées de suite, avant de s'arrêter pour sept à huit jours dans un asile où il prenait enfin quelque repos. Dans les cultes ordinaires, « il était obligé de parler avec véhémence, dit-il, durant trois heures », soit pour les prières « qu'il étendait à la mesure de la désolation de l'Eglise », soit pour le chant qu'il conduisait et soutenait souvent lui-même, soit pour la prédication « où il traitait à fond les matières du salut », soit pour une exhortation supplémentaire, plus intime, qui suivait souvent le sermon, « pour supplier le peuple de renoncer à l'Eglise romaine ». Pendant le jour, dans les demeures qui l'abritaient, en de petites réunions, il baptisait des enfants ; il prononçait le matin, à trois heures de l'après dînée, et le soir, pour le culte de famille, de longues prières et quelquefois des exhortations. Chaque dimanche, il célébrait en outre deux cultes familiers. Il ne dormait que quelques heures de la matinée, employant l'après-midi à composer ses sermons, à en écrire des copies qu'il envoyait aux lieux où il ne pouvait aller lui-même, à rédiger et à recopier également des lettres d'exhortation ou des prières qui devaient partout réveiller la foi. Il se servait comme bureau de travail « d'un petit ais », simple planche, que ses amis appelaient « la table du désert ». « L'extrême désolation où le peuple de Dieu était réduit le touchait d'une telle force, dit-il, qu'il ne pouvait modérer son zèle, ce qui le consumait entièrement »[1].

Brousson maintenant cheminait isolé, ayant choisi pour accompagnateur ordinaire Henri Pourtal, qui devait être connu bientôt comme « son valet », « Henry » ou « Henric », acceptant quelquefois la garde d'un second compagnon. Il est manifeste qu'il s'était volontairement éloigné de Vivent. Il ne renonçait nullement aux espérances qu'il fondait sur l'intervention étrangère, mais les colères du fougueux partisan n'étaient point son fait. Henri, la chose est très probable, portait encore des armes, mais Brousson ne voulait pas toute une escorte. Il était « plus délicat » que ses confrères, disaient les Cévenols. Il n'avait

1. *Rel. des Merc.*, pp. 22, 23, 24. La nuit du 10 au 11 mars, Brousson prêche sur Jean XIV, 6, à Saint-Maurice de Cazevielle. Des auditeurs venus de Tornac l'emmènent avec eux, car le 20 mars il prononce à Aspères (entre Durfort et Tornac) le sermon sur *Les démons... dans les idoles*. (Sermons du Dossier Colognac, C. 173).

garde cependant de renier ses collaborateurs, qui « comme Elie, faisaient éclater leur indignation contre ceux qui leur avaient déclaré la guerre ». Il rappelle que pendant le séjour qu'il fit vers Uzès et dans le Bas-Languedoc (pendant les neuf premiers mois de l'année 1690), où il était seul à prêcher, les hommes qui marchaient dans l'ombre de Vivent, et Vivent lui-même, « travaillaient de leur côté, avec beaucoup de zèle et beaucoup de fruit ».

Les assemblées continuaient en effet sans relâche dans les Cévennes, malgré la découverte du complot de l'Espinaz. Mais à de nouvelles recherches des milices, à de nouvelles dénonciations des espions, Vivent avait décidé d'opposer de nouvelles vengeances. En avril ou mai[1] un certain Carbonnel fut assassiné au Col de l'Asclié, entre Saumane et Sumène. Le logis de l'Asclié, à 980 mètres d'altitude, était un constant passage pour les fugitifs qui de Lasalle se rendaient vers l'Aigoual par le chemin des crêtes, ou qui de la vallée Borgne voulaient atteindre Ganges ou Roquedur. Les prédicants pouvaient avoir besoin de se restaurer dans la maison isolée ; ils la vidèrent d'un hôte qui leur était suspect.

Les environs du Vigan, quelques mois plus tard, furent également nettoyés d'un homme dangereux. Vivent connaissait comme une excellente retraite le massif rocheux de Roquedur (entre Ganges et Le Vigan), où il avait des parents. Le hameau de Bouliech l'avait abrité. Un *Mémoire* de janvier 1689 indique comme habitant au mas de Laumède « Jacques Coste, espèce de prédicant »[2]. Vers le milieu de 1690, le quartier reçut la visite d'un homme nouveau. Le même *Mémoire* signale « un particulier fort dangereux du lieu de Monoblet, Guillaume Roux (22 ans). On ne peut l'obliger à venir à l'Eglise, il fait les prières à l'huguenote chez les malades, et dit que c'est renoncer J.-C. que d'aller à la messe ». Une dénonciation formelle du proposant Lafoux (3 avril 1690) obligea Roux à abandonner son village et à prendre les bois[3]. Au milieu d'août il était aux environs du Vigan, et prêchait à Aulas, dans une assemblée à laquelle prirent part deux autres prédicants, Gautier, dont nous parlerons ailleurs et que Brousson a connu, et Garnier (?) dont nous ne savons que le nom[4].

1. Il y a un an le 20 avril 1691. C. 171 (Dossier des « Emissaires de Vivens »).

2. C. 273.

3. Dossier Lafoux. C. 170 : « Roux est prédicant, il me l'a dit plus de vingt fois. »

4. Deux feuilles, restes d'une information du 22 août (C. 170) nous ont gardé la mention de l'assemblée et les noms des trois prédicants.

Roux (nous n'avons pu découvrir à quelle occasion) fut arrêté et condamné aux galères. Les protestants, à ce qu'il semble, accusèrent de l'avoir livré le capitaine de milices David Séverac, rentier (fermier) du mas de Quinty (Roquedur)[1]. La nuit du 28 au 29 octobre, Séverac était assommé à coups de pierres[2]. On trouva sur son corps le billet suivant :

Du désert, qu'est partie la présente, à cause de ce Judas.

Afin que personne ne soit surpris de cette affaire, voici pour vous tirer de peine et du soin que vous pourriez prendre. A cause que cet impie a vendu et trahi le sang innocent, Dieu a permis qu'il soit venu au bout de ses jours. A quoi Messieurs, nous vous en laissons les juges. D'autant qu'il a fait un tel acte, il est certain qu'il n'aurait pas fait de difficulté de trahir les Puissances pour une somme d'argent, comme il a fait d'un membre de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et c'est la cause que nous l'avons fait ainsi, à cette fin d'éviter scandale à l'Eglise, et les désordres qu'il aurait pu faire encore. Et nous avons résolu, moyennant l'assistance de Dieu, que tout autant qu'il y en aura de tels, nous les aurons, quand ils se mettraient dans la plus grande forteresse de France, moyennant l'assistance de Dieu.

Brueys, qui nous a conservé la teneur de ce billet, prétend (d'après Bâville évidemment) qu'il est de Vivent. La chose est probable, d'autant qu'il nous a suffi d'un léger changement dans la ponctuation de Brueys pour que la lettre ne fût plus le « galimatias » que dit M. Douen. Cependant, comme on le verra, la plume de Vivent était moins gauche. Jean Roussel, qui avait tenu à Roquedur des assemblées à la date du meurtre, fut arrêté quelques semaines après, inculpé du crime et condamné le 30 janvier 1691 à être roué vif à Montpellier après avoir subi la question[3].

Le nom de Jean Roussel, qui était de Sainte-Croix de Caderles, nous ramène vers le vallon de Lasalle que Brousson avait traversé en janvier pour descendre au Bas-Languedoc et autour duquel pendant quelques mois les prédicants se trouvèrent réunis en nombre considérable.

1. Nous n'avons rien du Dossier de Roux. Il fut condamné le 19 sept. 1690 avec Olivier, d'Alais, hôte de Quet (tous deux par Broglie. *Pap. Court*, 28, f° 1238. Peut-être Séverac fut-il accusé d'avoir livré Garnier (?), Roux l'ayant été par Gautier (voir plus loin).

2. Brueys, I, 246 ; *Rel. des Mém.*, p. 27 (Douen, II, 109). Brousson l'appelle « un scélérat et fameux Judas ».

3. Nous n'avons plus du Dossier, que le jugement rendu contre Roussel (C. 171) qui mentionne des informations et enquêtes du 29 oct. au 20 nov. 1690.

Dès le mois de mars David Gazan (La Jeunesse) était remonté de Montagnac dans les Cévennes. A la fin du mois, dans sa paroisse natale de Saint-Marcel de Fonfoulhouse, sans oser entrer dans la demeure paternelle, il manda son jeune frère Jean, lui fit faire entre ses mains abjuration de la religion catholique, avec promesse de ne plus aller à la messe, et se l'attacha comme suivant[1]. La Jeunesse était alors avec La Verdure (Grevou) et le compagnon appelé tantôt La Roquette, tantôt Paul. Avec eux et son frère il traversa la montagne du Liron, et vers Lasalle rencontra un prédicant que nous n'avons pas encore vu. Bâville qui ne sut d'abord que le surnom de ce dernier, le confondit avec un de ses confrères. Le 25 août, un placard promit 50 pistoles à qui livrerait « Lapierre, Laporte, Latour, et *Roman dit Dauphiné* » qui prêchaient dans les Cévennes[2]. Nous ne savons qui est La Tour, mais Bâville se trompait en attribuant le sobriquet de Dauphiné au prédicant, à lui connu, qui était en effet né sur les bords de la Drôme. Dauphiné était un Cévenol, Paul Colognac, fils d'un ancien du Consistoire de Cros, du hameau de Boulségure. Il n'avait point abjuré aux conversions « connaissant que c'était le plus grand péché qu'il pût faire », et depuis « avait prié Dieu partout où il avait trouvé des fidèles ». Il s'était enfin résolu à quitter sa maison un peu avant le soulèvement de Vivent, « à La Madeleine (22 juillet) » de 1689, pour suivre les prédicateurs. Dans l'été de 1690 (il avait entre 20 et 21 ans), vers Cros, Colognac et Sumène, où il voyait aux assemblées sa sœur et sa fiancée, il se bornait encore à lire l'Ecriture et à prononcer des prières[3].

Avec Dauphiné et La Jeunesse se montre aussi dans le quartier un lecteur, accompagnateur de prédicants, Pierre Gay, tonnelier de Sumène (28 ans en 1690), fugitif depuis la fameuse assemblée de Bringuier à Roquedur (oct. 1686), qui a laissé sa femme et trois enfants dans son bourg natal[4].

Les frères Plan, enfin, dont l'un, Paul, prêchait déjà, le lecteur Massal, dit Labric, de Milherines (Saint-Martin de Corconac),

1. C. 171. Dépos. Jean Gazan (Dossier du mas de Montredon).

2. C. 182. Placard de Bâville. Fait à Montpellier.

3. C. 191. Annexe du dossier Brousson. C. 173. Dossier Colognac. Il était fiancé à la fille de la seconde femme de son père, laquelle était originaire de Sumène.

4. Liste de fugitifs, C. 280. (*Bull.* XLVIII, 640). Il y est dit marchand. En 1687 le curé et le vicaire de Sumène le donnent pour un « coquin qui n'a jamais rien valu pour la religion ». Voir C. 191. C. 172.

le jeune Jean Roussel dont nous avons parlé, séjournèrent également au milieu de l'année sur les pentes du Liron, de Coulègne ou du Brion, dont les sommets dominent Soudorgues, Colognac et Sainte-Croix de Caderles, et plus bas la vallée riante, de prairies et de châtaigniers, au fond de laquelle Lasalle étire sa longue rue[1].

Grâce à de très nombreuses enquêtes de la fin de 1691, nous savons que les prédicants trouvaient dans le vallon et sur les plateaux qui le couronnent, des retraites et des amis. Ils avaient par contre à Lasalle un ennemi juré, ancien pasteur, consul de Lasalle en 1690. Issu d'une famille qui avait fourni pendant cent cinquante ans une suite ininterrompue de notaires, Louis de Bagars avait été d'abord ministre à Aigremont (près Lédignan) puis à Saint-Félix de Pallières[2]. La voix populaire racontait qu'après avoir dans son dernier prêche fulminé contre les lâches qui oseraient abjurer, et les avoir voués à l'anathème en prononçant contre eux le *Maran atha* fatidique de Saint-Paul, il était allé aussitôt s'inscrire sur les registres de l'Eglise romaine. Il était venu jouir des 350 livres de pension que le roi lui avait accordés, à Lasalle même, où son frère Pierre, le baillif, subdélégué de Bâville, était souvent appelé à informer contre ses anciens coreligionnaires. « Le peuple, qui l'avait en exécration, dit Brousson, l'appelait *Maranatha*, les catholiques romains faisaient de même »[3]. Méprisé par les uns, plaisanté par les autres, il ne lui restait que la ressource de prouver son zèle à l'intendant.

La présence de Bagars à Lasalle n'empêcha pas La Jeunesse de prêcher. Un culte fut célébré pendant l'été près de Falguerolles (Colognac). Après une pointe vers Alais, le prédicant, suivi cette fois de Dauphiné [P. Colognac] revint au début de septembre, dans le quartier. Tous deux « prêchèrent » à Sumièges (près de Vabres), puis dans une « rouvière » (bois de chênes blancs) de Monoblet, et quelques jours plus tard l'un d'eux, eut la satisfaction de jouer un bon tour à un missionnaire de Lasalle.

Le R. P. Gélibert (12 sept.) surprit notre homme au mas de Maliestre, et parvint à l'enfermer lui-même dans une des cham-

1. Touchant les références des pages qui suivent, voir nos P. J. (Documents sur les prédicants, de 1690 à fév. 1692).

2. Sur Bagars et sa famille, voir *Bull.* LVIII, 289.

3. *Rel. des Merv.*, p. 53. L'expression *Maranatha* (I Cor., XVI, 22) se lisait dans la formule d'excommunication de la *Discipline des Egl. réf. de France* (Chap. V, art. 16).

bres de la maison. Il donna un tour de clé à la serrure et dépêcha un avis aux soldats du bourg, non sans avoir eu soin d'avertir Daudé, le maître du logis, qu'il répondrait du prisonnier. Sur quoi Daudé, à voix très haute, protesta qu'il ne se chargeait pas de garder le suspect « parce qu'il pouvait s'évader en abattant une méchante porte et en sautant ensuite par la fenêtre ». Quand les miliciens arrivèrent, celui qu'ils devaient appréhender avait profité du conseil, la chambre était vide. Ils ne purent mettre la main que sur deux « abresats » (havre-sacs), un Psautier de Genève, et une *Prière générale pour l'Eglise militante et pour tous les martyrs qui souffrent dans le monde.* Daudé et sa femme furent conduits à Saint-Hippolyte et enfermés au fort pour cinq mois[1].

Les meilleurs auxiliaires des prédicants, à Lasalle comme ailleurs, étaient des femmes. Une certaine Jallaguiéresse leur achetait de la viande à la boucherie, leur tricotait des bas. Ils l'appelaient « leur mère »[2]. D'autres les assistaient de leur bourse, et quelquefois sans l'assentiment du mari. Mais surtout des jeunes filles leur étaient secourables. Vivent et Bringuier sortant de France, étaient notés comme emmenant « des maîtresses », et nous avons dit en quel sens il fallait prendre le mot. La Jeunesse aussi avait à Lasalle en 1690 une « maîtresse », « dont la mère le souffrait pour galant de sa fille et approuvait leur fréquentation »[3]. La Jeunesse, Dauphiné, Grevou, les trois Plan, Roussel, étaient tous des jeunes gens ; le plus âgé des prédicants, Gay, avait 28 ans, Roussel en avait dix-sept. Tous aventureux, risquant à toute heure leur vie, champions d'une cause sacrée, il n'est pas nécessaire de recourir à des motifs vulgaires pour comprendre que les sympathies féminines allaient droit à eux. Quand Brousson vint à Lasalle, ses 44 ans recueillirent la même curieuse et juvénile admiration. La Jeunesse envoie avertir de toutes ses assemblées une jeune fille de dix-huit ans, Anne Bourelle[4] et lui fait dire par les Plan « qu'il lui baise les mains et lui recommande de n'aller plus à la messe,

1. C. 170. Dossier Daudé. C. 172 Dossier Gay et Compan. François Daudé, (d'Olimpies) était le frère du pasteur d'Olimpies, de Saint-Paul la Coste, dont nous avons souvent transcrit le nom.

2. « Jallaguieresse la Pressaïre », Suzanne Bousanquet, veuve de Jean Jallaguière dit Pressaïre (l'homme du pressoir).

3. La mère se nommait Anne Jallaguière, femme de Jean Viala.

4. Anne Bourel, de Saint-André de Valborgne. Habitant à Lasalle chez son oncle Pigneau, cordonnier.

que s'il le savait il ne la manderait plus quérir ». Les deux demoiselles de Cornelis, Louise et Belotte de Bringuier assistent aux cultes secrets[1]. Les dépositions enfin de la jeune Anne Baudoin tiennent une place capitale dans des enquêtes de la fin de 1691.

Cette Anne Baudoin (18 ans en 1690), fille d'un marchand de Lasalle et demeurée orpheline, habitait tantôt les environs de Florac avec sa tante, la D^lle de Saltet, tantôt sa métairie de Caderles, où Dautun, qui avait été ministre à Saint-Julien d'Arpaon (près Florac) lui envoya de la Lozère « ses baise-mains ». Vers le Bougès elle avait entendu prêcher Roman. A Caderles, après une assemblée, elle avait vu Dubruc paraître avec ses fusiliers. Vivent était entré dans sa métairie avant la prise du Sr de Valescure. Une autre fois, conduite au jour levant à une réunion qui s'achevait, et où La Jeunesse (Gazan) et l'un des Plan avaient déjà parlé, Grevou, qui la connaissait, « prêcha pour elle ». Les prédicants l'abordèrent et une voisine ne manqua pas de lui dire « qu'il fallait leur faire du bien, qu'avant le changement de religion les Plan ne savaient ni lire ni écrire, et qu'à présent ils prêchaient ». De fait, elle quêtait pour les prédicateurs, elle allait les voir quand ils passaient à Caderles, dans des maisons qui se disputaient l'honneur de les recevoir, et s'informait si bien de tout ce qui les concernait, que ses aveux suffirent à faire arrêter une cinquantaine de leurs complices.

Vers le milieu d'octobre, La Jeunesse fit avertir son amie Anne Bourelle, qui ramassait les châtaignes à Caderles chez Anne Baudoin, d'un culte qu'il célébra entre Colognac et Sumène avec Dauphiné. Il venait d'être sérieusement malade de la dysenterie, et racontait qu'il avait été, pendant ce temps, dans un mas de Bouzonc « aussi bien ou mieux servi que M. Dugua ». Sur sa demande Anne Baudoin voulut bien à son tour lui donner asile. Il arriva chez elle de nuit, suivi de Gay, de Grevou et de Massal qui portaient chacun un fusil. Deux jours après, La Jeunesse quittait Caderles, pour aller prêcher

1. N. François de Bringuier, seigneur de Cornélis [ou Cornely, château de Lasalle] épousa en 1669 Anne de Guirard, du Rouergue. Il eut d'elle à Lasalle : Jean (né en 1671), Louise (1673), François (1674) ; Elisabeth [Belotte] (1675), Charles (1677), Marguerite (1679), Catherine (1681), Marthe (1682), Jean-Jacques (1685), enfin Madeleine (?). Catherine, Marthe et Madeleine obtinrent de Bâville en 1704 un passe-port pour se retirer à Genève. Catherine et Marthe étaient les « maîtresses » des chefs camisards Rolland Laporte et Maillet (La Baume, p. 347). Les Bringuier de Cornélis étaient de la même famille que le prédicant Bringuier, de la Gardette. Une autre branche se nommait de la Roque.

au-dessus du mas de Briontet (Soudorgues) et redescendait à Anduze. Quinze jours ou trois semaines plus tard il revenait dans le même quartier, aux Bousquets, et parlait au dessous de la métairie du Sr Girard de Lasalle. Les deux assemblées s'étaient tenues en face même de la cure de Soudorgues, d'où l'on aurait pu entendre, au milieu de la nuit, le chant des Psaumes.

Il y aurait lieu de s'étonner d'une pareille témérité. Mais le vicaire Grégoire Cabanes, à cette heure, n'avait garde de bouger. Un mois auparavant, en effet (3 octobre), en entrant au mas de Briontet, pour y visiter un Nouveau Converti alité, il s'était heurté à deux inconnus, dont l'un, lui appuyant sur la poitrine un pistolet, après avoir regardé « s'il était bien amorcé, et si les balles n'avaient pas coulé », lui avait rudement dit que « d'autres que lui se chargeraient du malade ». Le prêtre avait rebroussé chemin, et au bas de la pente, en vue des Horts, il avait reçu, sans savoir d'où, une balle à travers le corps qui le tint deux mois au lit[1].

L'assurance des prédicants, soutenue par la décision du duc de Savoie et la victoire de Guillaume en Irlande, s'affirma plus particulièrement encore en automne. Les ravins de Sainte-Croix de Caderles leur parurent assez secrets et les habitants assez fidèles, pour qu'ils aient osé y tenir un important conciliabule dont nous regrettons de ne pas connaître mieux l'objet précis.

Le fileur de soie, Claude Roussel, eut au milieu de novembre deux fils arrêtés. L'un, Jean, prédicant, était accusé du meurtre de Séverac et mourut sur la roue deux mois après. L'autre, Claude, coureur d'assemblées, fut enrôlé de force comme cavalier parmi les soldats du fils de Broglie[2]. Le zèle du père était connu, et en effet, vers la fin du mois d'octobre, celui-ci avait abrité dans son mas de Saint-Geniès une véritable conférence des prédicateurs[3]. Au témoignage d'Anne Baudoin, vers cette date s'étaient trouvés chez Roussel, « avec les autres de leur suite », non seulement La Jeunesse, les trois Plan, Grevou, Massal, dont nous avons constaté la présence dans le

1. Le vicaire avait vu, dans la maison de Briontet, Antoine Compan, des Bousquets, qui fut décrété immédiatement de prise de corps et par contumace condamné aux galères. Le mas de Briontet fut rasé, comme aussi la maison de Compan, dont celui-ci vit de loin les soldats démolir le toit. Après avoir erré deux mois seul, Compan se joignit aux Plan. C. 172. Dossier Gay et Compan.

2. En 1694 il était hors du royaume, comme son autre frère Claude, inscrit en 1687 au placard de La Trousse.

3. Nous n'avons pas pu fixer exactement la date de la réunion. Peut-être faut-il la repousser au milieu de novembre.

canton, mais encore Vivent, Laporte, Lapierre et enfin Brousson, revenu d'Uzès, où le 3 septembre encore il avait réuni une assemblée très considérable[1]. Les voisines jalouses qui se plaignaient à Anne Baudoin que « la femme de Roussel, par vanité, voulait toujours retirer et avoir les prédicants chez elle, alors qu'elle ne pouvait pas les y faire subsister, et qu'il fallait lui aider pour cela », eurent un juste motif cette fois de l'envier : ce sont presque tous les prédicants à nous connus qui s'assemblèrent sous son toit (Coudere et Colognac seuls ne sont pas nommés).

Il ne peut être question d'une rencontre fortuite ; Vivent, qui venait de Roquedur, se rendit, nous le verrons, à Saint-André de Valborgne à la fin du mois, et Brousson qui était monté d'Uzès se trouva à Nîmes à Noël. Aucun renseignement ne nous étant fourni, nous sommes réduits aux conjectures. Il s'agit peut-être d'une communication importante de Vivent ou de Brousson. Mais celle-ci aurait pu être faite à ce qu'il semble, aux prédicants isolés. Nous avons plus certainement affaire à une réunion religieuse. Nous ne croyons pas pouvoir parler d'un « Synode », mais quelques paroles de Brousson nous permettent de supposer que des problèmes d'organisation ou plutôt de réorganisation ecclésiastique, furent examinés dans cette rencontre.

A l'époque de la conférence de Caderles, Brousson, qui se faisait appeler *Beauclos*[2], avait prêché au-dessus de Calviac (Lasalle) au pied du bois qu'on appelle quelquefois le bois de Montvaillant (parce qu'il touche, sur le versant nord, au château de ce nom), dans la maison isolée des Sognes, alors inhabitée, que le gendre de Roussel lui avait ouverte pour le culte. Six semaines plus tard, quelques jours avant Noël, une nouvelle assemblée beaucoup plus nombreuse, qui groupa près de quatre cents personnes dont quelques-unes armées, fut convoquée au même endroit, dans la chambre basse de la métairie. Brousson y monta du hameau de Calviac, où il avait reçu asile, en même temps qu'une fille qui portait son bonnet et ses livres dans sa jupe[3]. Un serrurier de Lasalle, Pierre Auban, disposa, en guise

1. Sermon de Brousson sur le *Pain de Vie* (17e de la *Manne Mystique*) « 3 sept. 1690. Uzès, Seuilhac, Blauzac, Paillargues [nom vulgaire d'Arpaillargues], Aubussargues, Garrigues, Colorgues, Montarene, Serviez. » C. 191.

2. Le subdélégué Daudé, un an plus tard, le désignait aux accusés de Lasalle comme portant un surnom que le greffier écrit tantôt *Beaudo*, tantôt *Bugleaux* ou *Beauclo*.

3. Brousson, pour prêcher, ôta sa perruque, et mit « le bonnet de nuit » qui lui avait été apporté.

de chaire, une selle (sans doute un bât) sur laquelle il étendit une nappe, et ce fut lui qui, en vue de la Communion, rompit le pain dans le plat. Brousson prêcha, baptisa un enfant, reçut deux abjurations solennelles, puis donna la Cène, assisté de Jean Martin du mas de Rieumal (au-dessous de Cornélis, près de Lasalle), qui « prenait la coupe des mains du peuple ».

Jusqu'ici tous les détails de la cérémonie nous sont familiers. Le reste de la déposition d'Anne Baudoin, qui nous les a fournis, est au contraire absolument nouveau. « ... Et ledit Brousson ayant prêché qu'il fallait rétablir l'Eglise partout et faire des anciens, dit après la prédication, publiquement, que [Jean] Martin, de Rieumal, [Jean] Soubeyran, de Simonet, Grail, tailleur de Lasalle, [Pierre] Auban, serrurier de Lasalle, [Pierre] Rocher, banastier [boisselier] de Lasalle, un homme de Colognac et un autre de Soudorgues, dont elle ne sait pas le nom, étaient anciens et que ces gens-là auraient soin d'empêcher que les fidèles n'allassent à l'église, et de les faire venir aux assemblées, attendant la délivrance qui était prochaine »[1].

Nous avons vu, en 1686, Vivent établir Jean Roques comme ancien et le prier de distribuer la coupe de la Cène. Mais c'est la première fois, depuis la Révocation, que nous entendons parler de la reconstitution d'un corps d'anciens dans chaque paroisse, reprenant leur rôle passé de surveillants, avec la tâche nouvelle d'avertisseurs réguliers.

Antoine Court avait jusqu'ici la gloire d'avoir restauré le premier l'ordre dans l'Eglise afin de la sauver de la décomposition. Il faudra qu'il partage désormais cet honneur avec Brousson. Celui qui, sous la voûte du Ciel ou dans une ferme abandonnée, prêchait des sermons de doctrine ou d'éxégèse qui semblent composés à loisir, était en effet désigné pour parler d'une reconstruction réglée des « murs de Jérusalem ».

Il est très probable que c'était en vue de la réalisation de ce dessein que Brousson était remonté du pays bas dans les Cévennes, et que s'étaient réunis chez Roussel tous les prédicants. Etablir partout des anciens, bâtir solidement des Eglises, abandonner absolument la communion romaine, venir en foule aux assemblées, tel était désormais le mot d'ordre. Brousson répétait avec une inébranlable conviction que la miséricorde et la justice de Dieu ne se manifesteraient qu'à l'égard d'un peuple repentant, fidèle et saint.

1. C. 191, Annexe du dossier Brousson.

CHAPITRE XV

LE BILLET DE BROUSSON A SCHOMBERG

(1690 — Mars 1691)

Les prédicants après s'être rencontrés à Caderles se séparèrent à nouveau, non sans avoir présidé, comme Brousson, quelques cultes aux alentours.

La Jeunesse, avec Gay, prêcha à Briontet avant de redescendre vers Alais et jusqu'à Saint-Ambroix, où il était le jour de Noël[1].

Les frères Plan, dont l'un avait prêché vers la montagne de Brion en décembre, s'approchèrent davantage encore de Lasalle. Après une réunion tenue dans la ferme de la Vivaryé ils étaient remontés coucher dans la maison d'Etienne Dolmet, au Puech de Clarou, lorsque, au matin du 30 janvier, un détachement de dragons accompagné du consul, Louis de Bagars, et du neveu de celui-ci (nommé Louis également), lieutenant de milices, faillit les surprendre. En approchant du mas avec les soldats, le consul en vit précipitamment sortir deux des fugitifs. Il leur courut sus comme les autres. Un des deux frères atteint d'un coup de mousqueton qui le fit tomber à terre, « se releva d'abord et grimpa le bois de toute sa force », tandis que ses adversaires, essoufflés, renonçaient à le poursuivre. Le blessé, conduit à une lieue de là, chez Guillaume Escot, du mas des Ondes (Saint-Martin de Corconac) y demeura en sûreté jusqu'à sa guérison. Il ne devait pas pardonner à Bagars[2].

1. Assemblée de La Jeunesse à Briontet « beaucoup de monde » C. 191. Assemblée à Noël au lieu des Beaux, près de Mannas (?), dans le bois de Tharaux (Saint-Jean de Marvéjols) mentionnée C. 171.

2. C. 171. Information de Pierre de Bagars, père du lieutenant Louis. Les Plan avaient séjourné trois semaines dans une baume de la jasse de Micoulau (Soudorgnes) où Jallaguièresse leur portait à manger. Un détachement y trouva le 5 fév. 1691 « six assiettes d'étain pour faire des balles ». Nous ne savons lequel des trois frères fut blessé. Ce n'était pas Etienne, et c'est probablement Paul. Le mas des Ondes était voisin du mas des Escoffins d'où les Plan étaient originaires.

Brousson, après l'assemblée des Sognes, regagna le pays-bas. Il donna la communion de Noël aux réformés de Nîmes dans le bois de Vaqueyroles, sur le chemin de Sauve[1], et la nuit du 31 décembre au 1er janvier prêcha le même sermon à Languignand (au bois de Saint-Bénézet), entre Domessargues et Boucoiran. Il eut là des auditeurs venus de douze lieux différents et remarqua parmi eux — la chose était rare — « une personne distinguée par sa naissance, qui osa s'approcher de lui au milieu de tout le peuple ». Peu de jours après, impliqués dans une enquête dont les pièces ne nous sont point parvenues, deux des principaux personnages des environs, MM. de Gajan et de Domessargues, furent condamnés aux galères ; quatre autres, M. de Rochemore baron d'Aigremont, le baron de Fons, M. de Paradès et M. du Fesq relégués à Pierre Scize. Les biens de tous furent confisqués. Brousson assure qu'aucun des six n'avait assisté à aucune assemblée du désert. Le seul coupable ne fut point inquiété[2].

Vivent remonta dans les Hautes-Cévennes. Comme Dautun un an plus tôt, il s'efforça pendant tout l'hiver de gagner à la cause de l'insurrection la petite noblesse de la montagne[3]. Après la réunion de Caderles, il est hébergé au château de Nogaret (Saint-André de Valborgne) chez le Sr [Manoël] de Montgros. De là, il passe à Meyrueis et tient deux assemblées au château de Roquedols, chez M. de Porcarès (devant M. de Porcarès, devant M. de Saint-André, son frère, et M. de la Paillole, de Saint-André de Valborgne). Le Sr de Salvador, le Sr de l'Espinasse, le Sr de Vébron le reçoivent « dans leurs châteaux ». Le Sr Thomassin (de Meyrueis), le Sr de Lessi-

1. 24 déc. 1690. Sermon sur le *Pain de vie* : « Proche le mas de Gardies ; Nîmes, Caveirac, etc. » C. 191.

2. Même sermon : « 31 déc. de l'an 1690 et 1er de l'an 1691, dans le bois de Saint-Benoit : Saint-Genicis, Fons, Gajan, Saint-Bauzeli, Montignargues, La Rouvière, La Calmette, Doumessargues, Ledignan, Cassagnols, Canaules, Mauressargues, etc. » La date est confirmée par une pièce isolée (C. 171), qui nous apprend qu'Etienne Bertrand, cardeur, de Saint-Geniès, avait été l'un des avertisseurs. Il fut arrêté en septembre 1691, et condamné en novembre aux galères. Le nom de Languignand nous a été gardé par un habitant de Domessargues (*Pap. Court*, 17, II, 311). Bâville, le 15 janvier, envoya deux compagnies de cavalerie et quatre d'infanterie loger dans vingt communautés environnantes (C. 160. L'affiche parle de l'assemblée « du bois de Montvaillant » (*sic*) terre limitrophe de Saint-Bénézet et Boucoiran). Voir *Rel. des Merv.*, pp. 27, 28. Henri de Rochemore baron d'Aigremont fut enterré à Lyon dans le cimetière des étrangers protestants, le 28 déc. 1717.

3. Pour ce qui suit voir C. 171. Emissaires de Vivens.

gnes (?), le Sr de Combelongue, gentilhomme de Meyrueis, le Sr de la Gardiole (de la Garde), gentilhomme du Vigan, vinrent « faire la Cène » dans le mas de la Pauparelle, à la vue de Meyrueis, au pied du Causse Méjan[1]. A Campis, à Las Fonds (près de Cabrillac au centre de la forêt de l'Aigoual), à Malet (sur l'autre versant du massif), Vivent trouvait des retraites. Pendant les mois les plus rudes, son asile ordinaire, plus rapproché de Valleraugue, fut la maison du cabaretier Teissier, au Col de Bonpérier. L'habitation, habilement aménagée, contenait plusieurs « caches », une entre autres, souterraine, « dans laquelle on entrait en soulevant les ais du plancher, et qui avait une issue au dehors ». Vivent y brava une fois une longue perquisition des dragons, dont il entendait les pas. Valleraugue, son bourg natal, lui fournissait quelques fusiliers pour son escorte et des amis éprouvés, mais peu nombreux. Sa jeune sœur Catherine, ses beaux-frères Méjanel et Antoine de la Cour lui faisaient passer ou lui apportaient des vivres[2]. Son frère Pierre venait l'entendre, mais le prédicant n'était pas sans se méfier un peu de lui, car le frère de sa femme, nommé Thérond, jouait à Valleraugue à peu près le même rôle que Bagars à Lasalle. Par des lettres vengeresses, l'ardent Cévenol représentait à ses ennemis « leur crime » (leur abjuration) tandis qu'à ses fidèles il promettait plus assurément que jamais la délivrance. Bientôt un envoyé étranger lui arriva par le Vivarais, dont la personne et le message sont de nature à fixer l'attention.

Vivent et ses projets insurrectionnels n'étaient plus soutenus du côté de la Hollande par des sympathies aussi vives. En l'année 1690 précisément, les modérés, les loyalistes à tout prix, et Bayle à leur tête, s'étaient dressés violemment contre Jurieu et ses amis. Le célèbre et anonyme *Avis... aux Réfugiés sur leur prochain retour en France* les avertissait que « souhaitant tous avec passion leur rentrée dans le royaume, ils agissaient à contre fin de toutes leurs espérances » par leurs démarches traîtresses. « Il faut, disait l'*Avis*, les regarder comme des sujets rebelles, séditieux, et contraires à la monarchie ». Jurieu

1. Tous ces personnages, sauf le Sr de Salvador, se retrouvent sur une liste de gentilshommes des Cévennes dressée en vue de surveiller leur loyalisme. *Bull.* XXIX, 356, 359. Le Sr de Porcarès y est nommé le Sr de Maillan. Tous sont notés comme dangereux.

2. Jacques Méjanel, avocat, époux de Violande Vivent (*Bull.* XXXIX, 155) est appelé Pierre dans les interrogatoires (C. 171). Ant. de la Cour de Moncan, époux de Jeanne Vivent (*Bull. ibid.*, et XXIX, 358.

imputa immédiatement à Bayle le livre dangereux[1]. Entre les deux hommes commença la polémique forcenée qui devait se terminer en 1693 par la déposition de Bayle de ses fonctions de professeur. Bien des exilés furent indignés de voir l'*Avis* condamner au nom de principes religieux et politiques l'expédition triomphante d'Angleterre ou la rentrée glorieuse des Vaudois[2]. Ce n'était pas la première fois que les sceptiques, champions d'une courte sagesse, se faisaient les défenseurs de l'ordre contre les violents et les visionnaires, sans deviner en ceux-ci les ouvriers d'un meilleur avenir. Le livre eut pour résultat d'affermir dans leur résistance ou leur apathie les réfugiés qui ne voulaient pas se rallier à des espérances trop prochaines. Les zélateurs, publiquement désavoués par « le parti de France » perdirent aux Provinces Unies une part de leur autorité et de leur pouvoir.

A Berne, depuis l'exécution de Bourgeois et la condamnation de La Grange et de Cabrol, ils étaient réduits au silence. A Zurich, M. de Mirmand agissait encore librement. Il correspondait avec Gaultier (retourné de Londres à Berlin) et il obtint par lui (25 mars) de l'Electeur, des officiers français et des troupes de secours en faveur des Vaudois[3]. Bientôt il reçut Gaultier lui-même, venu en Suisse pour travailler à la réalisation de la grande entreprise. Ce fut de Zurich que l'ancien pasteur de Montpellier continua ses correspondances avec les ministres du roi d'Angleterre. Depuis que le duc de Savoie s'était déclaré contre Louis XIV, Gaultier voyait « la France toute ouverte du seul côté où elle n'était pas fortifiée, et d'où il était facile d'entrer dans le Dauphiné et le Languedoc ». Il pressait Guillaume de déclarer au plus tôt s'il y avait lieu de commencer à agir secrètement ; et craignant de la part de Vivent une nouvelle tentative qui avorterait comme celles de 1689 et de 1690, il disait : « Tous mes soins ne sont présentement que d'empêcher qu'on ne précipite rien en France, où il est certain que tout est disposé aux soulèvements ». Le 23 juillet, il envoyait à Londres, par l'intermédiaire de M. Coxe, un nouveau « Projet » dont nous

1. Sur la question si Bayle est l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*, voir en dernier lieu *Bull.* LVI, 544.

2. Voir *Bull.* XII, 409, une lettre conçue dans le même sens que les protestations de Jurieu.

3. Pour ce qui suit voir de Chambrier (p. 130 et Appendice, p. 62).

ne connaissons pas la teneur[1]. Le 20 août, de Berne, il annonçait l'heureuse levée de quatre mille hommes pour le roi Guillaume[2].

Le 7 octobre enfin, il était à Genève, et y poursuivait ses négociations mystérieuses. Genève en effet demeurait vers les Alpes une des rares villes où les fervents d'un dessein trop ambitieux pussent encore le discuter en sûreté. Nous avons vu Durand et Dautun y conférer en 1689 avec d'autres pasteurs. A leur retour des Cévennes les conciliabules continuèrent, mais ce sont maintenant des noms nouveaux qui apparaissent. Le pasteur apostat Quesnot, que sa femme, très mauvaise catholique, avait forcé à s'expatrier avec elle, était arrivé dans la ville depuis peu, résolu en apparence à vivre désormais en protestant fidèle. Il se donna plus tard aux agents de Louis XIV pour avoir joué double jeu. Sa feinte ferveur l'ayant mis très bien dans l'esprit de tout le monde, il aurait aussitôt, dit-il, livré les secrets dont il devenait dépositaire. S'il ne ment pas en rapportant ses exploits, en un temps (1698) où il veut rentrer en France et s'y faire rendre sa pension de ministre converti, il faut croire qu'il fut à Genève, l'année 1690 « de l'assemblée qui se tenait tous les jours, pour travailler à faire une descente par le Rhône pour entrer dans le Vivarais ». M. Mazel, de Fontaine Française (?) en était le chef », et autour de lui s'agitait « tout ce qu'il y avait de considérable [à Genève] du Vivarais, Dauphiné, Cévennes et Languedoc ». Le pasteur et professeur de théologie Léger y assistait régulièrement[3]. « Il fut convenu que M. Mazel, accompagné de M. Melon, capitaine grenadier, irait à Turin pour faire savoir les résolutions... au duc de Savoie et à M. de Schomberg ». Quesnot se vanta d'avoir fait arrêter les envoyés par l'ambassadeur de France, et d'avoir révélé à celui-ci tout ce qu'il avait pu saisir des détails de l'entreprise. Les ministres se disaient assurés de quelques gentilshommes du Vivarais qui fourniraient 1,600 armes à feu qu'ils avaient cachées. La route était tracée de Genève au comté de Foix, où les Espagnols se rendraient[4].

1. Mme de Chambrier (p. 193 note) mentionne deux Mémoires relatifs à l'envahissement du Dauphiné, qui se trouve au *Record Office*, et les résume brièvement. Le second paraît dater de 1690.

2. Nous ne savons où ils ont été enrôlés.

3. Antoine Léger était fils d'un professeur de l'Académie de Genève originaire des vallées Vaudoises, qui y avait été pasteur, et pasteur persécuté.

4. *Dossier Quesnot* rassemblé par N. Weiss. Les faits, d'après ce qui suit, se rapportent à l'année 1690.

Que l'ancien pasteur ait été traître comme il le veut, ou qu'un autre à sa place ait joué le triste rôle d'indicateur, son récit concorde avec les renseignements qui parvinrent à Louvois. Bâville fut informé par celui-ci à la fin de 1690, qu'un nommé « Cabralles », du comté de Foix, avait promis au prince d'Orange la levée de douze mille hommes de Montauban, de Castres, ou de Foix au premier signal, si les Espagnols s'engageaient à fournir des vivres [1]. Bâville sut aussi, par la même voie, que le prince d'Orange avait tenu quelqu'un dans le Vivarais pendant deux ou trois mois de la campagne de 1690, « en intentions de faire faire un soulèvement si les affaires de Savoie avaient prospéré comme il s'en flattait ». Depuis, l'émissaire avait gagné Paris, pour révéler aux N. C. le mouvement certain que l'entrée du duc dans le Dauphiné provoquerait aux montagnes cévenoles. Le même émissaire devait revenir de la Hollande dans le Vivarais aux premiers jours du printemps [2].

Malgré l'*Avis aux réfugiés*, l'invasion du Dauphiné entrait maintenant, et par les efforts des zélateurs, dans les plans de la coalition européenne. Les armées de la Savoie battues à Staffarde se reformèrent un mois plus tard, grâce aux Espagnols et aux Allemands, et obligèrent Catinat à repasser les Alpes pour prendre en France ses quartiers d'hiver. Le roi Guillaume, libre désormais du côté de l'Irlande, envoya vers Turin les troupes promises. Comme l'avaient demandé les exilés de Suisse, à la tête des bataillons du Prince qui allaient combattre en Piémont, contre Babylone, était placé un chef au nom respecté et glorieux. Charles de Schomberg, neveu du héros de la Boyne.

Selon toute apparence, Vivent et Brousson furent informés de l'événement. Ils restaient en liaison, en effet, avec leurs amis de la Suisse, et par eux avec leurs protecteurs d'Angleterre ou de Hollande. Anne Baudoin savait, par les prédicants, que leurs « courriers » allaient et venaient entre Genève et le Bas-Languedoc ; qu'ils recevaient des pays étrangers de deux en deux mois les sommes d'argent, grâce auxquelles « ils payaient partout et faisaient même des charités » ; qu'il leur arrivait de Genève des livres, des sermons, et aussi des lettres dont ils donnaient quelquefois lecture à la fin de leurs assemblées. Elle avait vu de ses yeux, entre leurs mains, plusieurs lettres « de M. de Jurieu ».

1. Lettre du 19 novembre 1690 (*Hist. du Languedoc*, XIV, 1397). Il s'agit sans doute de Cabrol, qui était à Genève au milieu de 1690, à la date où fut donnée l'indication.

2. Louvois à Bâville, 4 décembre 1690. (*Ibid.*, 1406.)

« Il marquait à Vivent de persévérer à instruire le troupeau dispersé ; que Dieu le récompenserait ; que le prince d'Orange était fort content de lui, qu'on lui avait beaucoup parlé en sa faveur ». Une autre fois « il le priait de dire à tous les proposants qu'ils seraient bien récompensés ». Enfin la jeune fille affirme (nov. 1691) que « Vivens va lui-même à Genève, qu'il y fait plusieurs voyages et y demeure environ deux mois »[1]. Comme nous perdons absolument la trace de Vivent dans les Cévennes du mois de février au mois de novembre 1690, il faut conclure de ce témoignage formel ou bien que le prédicant est allé lui-même en effet conférer à Genève sur les moyens de mener à bien une tentative qui deux fois déjà avait échoué, ou que, prenant tout au moins le chemin de la Suisse, il a longtemps séjourné dans le Vivarais, où l'émissaire du prince d'Orange, dont parle Louvois, s'est tenu quelques mois. C'est par le Vivarais qu'à la fin de l'hiver, un émissaire encore du prince entra dans les Cévennes.

A la fin de février, ou au début de mars 1691[2], sur l'Aigoual, près du village de l'Espérou, dans la ferme du Voultou, Vivent assemble un petit auditoire d'une quinzaine de personnes. Il y a là Roman, venu du Pont de Montvert et de Florac, avec un compagnon nouveau « L'Espine » qu'on dit du Vivarais, quatre hommes inconnus qui portent des fusils, des pistolets et des baïonnettes, et enfin « un étranger, grand, bien fait, les cheveux blonds noués de drap brun, vêtu d'un justaucorps galonné d'argent, qui a de la peine à parler français », désigné du seul surnom de « Monsieur Rencontre ». Nous n'hésitons pas à voir en lui un officier du Piémont ou de la Suisse, qu'une petite troupe et Roman lui-même amènent du Vivarais[3].

Nous sommes informés d'une autre part qu'à l'époque où « Monsieur Rencontre » paraît vers l'Aigoual, un émissaire de Schomberg vint conférer avec Brousson. Celui-ci confessa plus tard, en effet, qu'à cette date M. de Schomberg, informé par Vivent de

1. C. 191.

2. C. 171. Emissaires de Vivens. Il y a quatre mois le 22 juin.

3. Le 4 mars 1691, à Clermont l'Hérault, une information est ouverte contre un soi-disant italien qui a bu à la santé du prince d'Orange dans une auberge. Ce Javesy, de Bologne, qui se donnait pour un soldat, a abjuré le catholicisme dans l'Eglise réfugiée de Cassel le 12 fév. 1689. Vient-il des Vallées ? (C. 171). Le 15 mars, à Saint-Jean de Janes (Albi), Antoine Caldier, du Dauphiné, est arrêté, qui dit venir « de l'armée du roi » qui est en Piémont. Il est porteur de sommes considérables qu'il prétend porter à des réfugiés, en Suisse. Est-ce un émissaire ? (C. 171).

l'état des Cévennes, avait envoyé à lui-même « et à Vivens aussi », le nommé Huc. du Vigan, pour leur faire savoir que le prince d'Orange était dans le dessein de leur envoyer des troupes[1]. (François Huc était un réfugié dont Brousson s'était servi déjà pour répandre en France les écrits qu'il composait à Lausanne. Après avoir été courrier ou guide. il servait dans le Piémont). Nous ne verrons Huc dans les Cévennes qu'au mois d'août, et il est possible que Brousson. dans ses demi-aveux, ait substitué son nom à celui de « Monsieur Rencontre ». Mais il se pourrait aussi qu'un premier voyage de Huc eût coïncidé avec celui de l'officier, ou même que les deux hommes fussent venus ensemble. Peu importe d'ailleurs. Brousson, qui était remonté dès la fin de janvier de la Gardonnenque vers Lasalle[2], se trouva avec Vivent à l'Aigoual « au commencement du printemps »[3]. La fameuse « Lettre à M. de Schomberg » (début de mars), qui appelait les armées alliées dans les Cévennes, sortit évidemment des entretiens que les deux prédicants eurent avec l'officier étranger.

Ce document qui, dans le procès de Brousson. joua contre lui un rôle capital, a jusqu'ici fortement embarrassé ceux qui prenaient à la lettre les protestations de l'avocat qu'il n'était rentré en France que pour y prêcher l'Evangile. Lui-même, dans sa suprême Requête au roi, affirme qu'il fit connaître « à Huc » que « son intention était de s'appliquer uniquement à prier Dieu », et il s'excuse sur ce que « ayant toujours la mort devant les yeux et souffrant continuellement des misères, des fatigues, des troubles et des afflictions qui peut-être n'ont jamais eu d'exemple depuis que Dieu a une Eglise sur la terre », il s'est enfin laissé aller « aux semonces de Vivent et à celles de M. de Schomberg »[4]. Indépendamment de tant de faits qui précèdent, la lettre elle-même permet d'assurer que le rôle de Brousson ne fut pas alors purement passif.

Les alliés avaient dressé leurs plans pour la nouvelle campagne. Le prince d'Orange, avec le gros des armées, devait de-

1. Requête au roi, 2 nov. 1698. C. 191. (Corbière. 313).

2. Sermon sur le *Pain de Vie*. « 21 janvier 1691 au Col du Mercou. La Sale, Soudorgues, Saint-Martin [de Corconac], Saumane, Rieumal » C. 191. Le Col de Mercou est près de Perjurade où Brousson avait prêché un an auparavant. C'est a l'occasion de l'un de ses passages au Col qu'il logea au mas du Fouet. Vivent y était demeuré une fois huit jours, dans la cave. C. 172.

3. Dernier interrogatoire de Pourtal, 22 juin 1696 (C. 173. Dossier Pourtal).

4. C. 191. (Corbière, pp. 313, 314).

meurer sur les frontières de Hollande et frapper le grand coup, tandis que Schomberg, par un effort décisif, jetterait dans le Dauphiné un corps de troupes qui descendrait jusqu'en Provence. Les canons, les armes et l'argent viendraient par Gênes et Nice où s'armaient les vaisseaux nécessaires. Il n'était plus question d'une occupation des Cévennes. On jugeait sans doute difficile d'abord, mais inutile surtout, d'atteindre ces montagnes lointaines. La lettre, comme on va le voir, est écrite en vue de persuader à M. de Schomberg qu'il est de toute nécessité que les Cévennes soient entre ses mains s'il veut se saisir du Bas-Languedoc. Un itinéraire y est soigneusement établi pour cinq cents ou mille soldats, qui de la Méditerranée gagneront les hauteurs. Le tout est déduit avec une telle clarté que Michelet a pu parler du « génie » de celui qui avait conçu le dessein. Sur la foi de Brousson, on a cru qu'il était de Vivent. Ce dernier aurait « tracé le billet » ; Brousson se serait enfin résolu à « l'écrire de sa propre main » [1]. Il est impossible, au contraire, d'admettre que Vivent ait composé la pièce avec la parfaite correction de style qu'on y remarque. La preuve n'est pas difficile à fournir. En même temps, en effet, que Brousson écrivait la lettre, Vivent, de son côté, en rédigeait une autre, pour accompagner l'envoi, qu'il signa de son nom d'Olivier. Les deux pièces nous ont été conservées, la première par la copie que Brueys en a publiée [2], la seconde en original, dans un dossier des Archives du Languedoc [3]. La comparaison en est décisive.

Les deux lettres achevées et toutes deux roulées en forme d'étui et scellées de trois cachets, Henri Pourtal descendit à Nîmes, au rendez-vous des guides. Il trouva sur le point de partir pour Lausanne Gabriel Picq, de Saint-Jean du Gard, qu'il avait connu à Genève par l'intermédiaire du prédicant Dombres. Le guide consentit à se charger des deux billets, et s'engagea à les remettre au Sr Pictet, ministre « près de la grande église de Saint-Pierre ». Pourtal les portait cousus dans la ceinture de son haut de chausses. La ceinture de Picq n'étant pas doublée, et celui-ci ne sachant comment dissimuler les papiers, les jeunes

1. *Ibid.*

2. *Hist. du Fanat.*, I, 252, 257. Après la mort de Brousson l'original fut envoyé par Bâville à Fléchier.

3. C. 191. Extraits du Dossier Picq. Publiée Douen, II, 189, 190, avec quelques erreurs de lecture ou d'interprétation.

gens trouvèrent expédient de changer de culottes dans un cabaret[1].

Le 24 mars, Picq, au moment où il allait passer le Pont d'Arve qui le séparait de Genève, fut arrêté en même temps que la Demoiselle qu'il avait prise à Nîmes, et cinq hommes qui s'étaient joints à lui sur la route. Les prisonniers furent fouillés. Le résident français de Genève, M. d'Herville, lut les deux lettres et les envoya à Bâville en même temps que le guide[2].

Picq, interrogé le 21 avril, ne révéla que les quelques détails de sa rencontre avec « Henric ». Il parut difficile à Bâville d'admettre qu'il ne fût pas chargé de quelque communication verbale pour le ministre Pictet, et le 2 mai il le fit torturer avant de le faire rouer vif. La question n'arracha au guide aucun nouvel aveu. Le procès-verbal nous apprend seulement que l'intendant soupçonnait que le billet non signé (celui de Brousson) devait être remis « au Sr Léger, ministre ». Quesnot nous a déjà révélé ce nom.

Voici la lettre de Brousson[3] :

On ne peut s'empêcher de représenter de nouveau qu'il importe extrêmement de se rendre maître des Cévennes. Si nos ennemis[4] y avaient une fois jetté dix ou douze mille hommes et qu'ils y fussent fortifiés, il ne seroit plus possible de les en chasser, et ils rendroient presque inutile tout ce que l'on pourroit faire dans la plaine. Car de là ils désoleroient tout le pays. Aussi est-il aisé de comprendre qu'ils ont fort à cœur la conservation de ces Montagnes là. Les deux Régimens de Milice qui y sont dispersez et qui peuvent faire en tout douze ou quinze cents hommes, outre quatre à cinq compagnies de Cavalerie et quelques autres compagnies d'Infanterie qui sont dans les Forts d'Alaix et de Saint-Hyppolite, y font des courses et des recherches continuelles pour tâcher de surprendre les fugitifs, de trouver les armes qui peuvent être cachées, et d'abattre le courage du peuple. On dit bien que ces deux Régimens et ces Compagnies

1. Il ne subsiste du Dossier Picq que la copie de quelques pièces faite à l'intendance en vue du procès de Brousson. C. 191. Une analyse en a été donnée *Bull.* XII, 536, pas toujours très exacte.

2. Picq (25 ans) était né à Saint-Germain-de-Calberte. Il conduisait à ses parents Louise des Vignolles, de Nîmes. Il avait rencontré un des hommes au delà d'Uzès, trois autres au delà de Montélimar, le cinquième dans la Savoie. Celui sur qui fut trouvé le billet de Vivent se nommait Etienne Meinadier, dit Bénézet, il était de Vezenobre.

3. Orth. de Brueys.

4. Les soldats du roi de France, chassés du bas pays par la descente prochaine des troupes de Savoie.

de Cavalerie quitteront bientôt ce pays là ; mais il y a bien apparence qu'on ne manquera point d'y mettre de nouvelles Milices qui auront ordre de faire incessamment des détachemens pour intimider les gens du pays ; ce qui fait juger que ce peuple ne sçauroit rien entreprendre quand même on y envoyeroit des Officiers, si on ne jette dans ces Montagnes là quelques Troupes qui occupent un peu les Milices et qui donnent aux Habitans du pays le moyen d'agir. Si on y pouvoit jetter deux mille hommes, ce seroit une grande affaire ; autrement il faut tâcher d'y en jetter mille, ou, au pis, cinq cents hommes choisis, armez de fusils et de bayonnettes, parmi lesquels il y eût un bon nombre d'Officiers surnuméraires, des plus vigoureux, pour commander les gens du pays.

Il faudroit que ce secours entrât dans les Cévennes un peu avant que l'Armée Protestante en approchât ; et pendant que les Troupes de France seroient occupées dans la plaine, à faire tête à cette Armée là ; on pourroit en faire un détachement et en leur faisant faire un peu de détour les faire marcher en diligence du côté des Montagnes, pendant que l'Armée seroit du côté du Rosne. On pourroit aussi les faire débarquer à l'entrée de la nuit entre Montpellier et Ayguemortes, s'il se pouvoit, ou plus bas, du côté d'Ayguemortes ; et pour cet effet, s'informer avec M. Gautier[1] ou avec d'autres personnes de ce quartier là des endroits propres pour ce débarquement. De là on les feroit marcher toute la nuit du côté de Calvisson, de là vers Canes, proche de Vic ; car proche de Canes qui est à cinq ou six lieues de la mer il y a une petite montagne couverte d'un bois assez épais, où ils pourroient s'arrêter un peu dans le besoin. De Canes, en traversant une plaine d'environ une lieue, qui n'est presque pas habitée, ils passeroient proche de deux petits villages appelés Durfort et Saint-Phélix, éloignez d'environ trois quarts de lieue l'un de l'autre, et dans le besoin ils pourroient aussi se jetter dans les bois et sur de petites montagnes qu'on trouve tout le long de ce chemin-là. De là, continuant à prendre les montagnes, ils passeroient proche de la Salle, qui est aussi à trois quarts de lieue de Saint-Phélix, et pourroient aller du côté de Saumane, à deux petites lieues de la Salle, où ils pourroient s'arrêter ; car là le pays est assez fort et c'est à peu près le cœur des Cévenes, où le peuple se ramasseroit de tous côtés.

Ce coup, avec l'assistance de Dieu, paroit un coup sûr ; car, pour peu de diligence qu'on fît, les Milices du pays n'auroient pas le temps de se ramasser pour s'opposer au passage de ceux qui entreroient. D'ailleurs les gens qui attaqueroient vigoureusement ces Milices, et qui publieroient que le gros de l'Armée seroit là, les dissiperoient

1. Gaultier de Saint-Blancard, l'ancien ministre de Montpellier, qui s'était trouvé à Genève le 7 octobre précédent, et que Brousson y croyait encore. Nous ne savons d'ailleurs à quelle date Gaultier retourna à Berlin. Brousson, à son procès, refusa de dire qui était le Gaultier dont il avait écrit le nom.

facilement, quand le nombre de ces Milices seroit quatre fois plus grand que le leur. Il seroit pourtant bon de jetter d'abord dans les Cévennes autant de monde qu'il se pourroit afin de s'assurer de ces montagnes, et d'y mettre le peuple en état de se défendre et de se fortifier, après quoi ces Troupes pourroient descendre dans la plaine.

Voici maintenant la lettre de Vivent dans laquelle on remarquera les incorrections auxquelles nous avons fait allusion[1].

Au Dézert, ce 8me mars 1691.

Monsieur et très honnoré frère,

Après vous avoir assuré de la continuation de mes très humbles respects je vous fay ses lignes pour vous prier d'avoir la bonté de procurer cinq écus au donneur de ce bilhet que j'ai esté obligé d'envoyer de là pour quelques affaires[2]. Si j'eusse seu une adresse seure pour vous écrire il y a longtemps que je me serois donné l'honneur de vous apprendre mes adventures, sachant la part que vous prenés en tout ce qui regarde la gloire de Dieu. La postérité aura de la peine à croire de la manière que ce bon Dieu m'a délivré de tant de dangers, et n'estoit le risque qu'il y a qu'une grosse lettre ne fût trouvée au porteur de celle-ci, je vous aurés fait un abrégé de mon histoire, et si je savois une adresse seure pour cela sans vous commettre, je le ferois par le courier.

Cependant le donneur vous en dira une partie si vous avés le temps de luy parler. Ayés aussi la bonté de me donner de vos chères nouvelles par sa voye comme aussi des deux amis de la rue des Chanoines que je prens la liberté de saluer, et le neveu de l'un de ces messieurs aussi, si vous jugés à propos qu'ils le sache : le tout à votre sage prudence. Si vous écrivés à Monsieur Gassenar[3] de Zurich, vous aurés de même la bonté de [lui rendre mes] respects. Pardonnés encore un coup tant de liberté, et après vous avoir souhaité toute sortes de bénédictions je me recommande à vos bonnes prières et vous conjure de me croire, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur. Olivier, m[inistre].

C'était au pasteur Bénédict Pictet, professeur de théologie depuis 1686 et recteur depuis 1690, que s'adressaient ces lignes[4]. M. Douen enregistre avec curiosité que Genève « la fidèle gardienne du système calviniste de l'obéissance passive, compta donc à la fin du XVIIe siècle parmi ses pasteurs et professeurs un

1. Orth. originale.

2. Picq était chargé de donner le détail des affaires.

3. Gessner ?

4. Le billet est adressé « A Monsieur. Monsieur P[ictet] M[inistre] D[u] S[aint] E[vangile] E[t] P[rofesseur] proche de Saint-Pierre ».

homme qui crut pouvoir prendre au moins une petite part à l'insurrection du droit contre la tyrannie »[1]. Ce que nous savons des entreprises de 1690 nous permet de joindre à Pictet quelques-uns de ses collègues dans le corps pastoral génevois, et deux autres professeurs au moins, Michel Turretini et Antoine Léger.

*
* *

Bâville garda le secret le plus absolu sur la pièce si grave qui venait de tomber entre ses mains. Il ne semble même pas qu'il en ait parlé à la Cour : les milices le rassuraient contre le danger. Le 21 avril, jour où il avait interrogé Picq, il écrivit à Paris : « On ne peut pas douter que les ennemis du roi pensent de toutes leurs forces à révolter ce pays où il y a plus de 500,000 Religionnaires en état de porter les armes. Il est encore évident que la disposition y est tout entière de la part de ces peuples, mais toutes les fois qu'ils ont voulu commencer un mouvement, ils ont d'abord été accablés, et cela arrivera à l'avenir avec bien plus de facilité que par le passé, puisqu'il y a maintenant dans cette province 30,000 anciens catholiques bien armés et commandés, et tout prêts à marcher au premier ordre si l'on s'aperçoit de la moindre marque de révolte »[2].

Le billet à Schomberg n'était pas signé, Bâville cependant en parle à Picq comme d'une lettre de Brousson. Le guide l'a peut-être renseigné, mais l'intendant, depuis qu'il avait saisi la lettre du 24 octobre 1689, était en mesure de reconnaître lui-même l'écriture du nouveau prédicant. Il est possible même qu'il eût déjà reçu directement de celui-ci des écrits signés de son nom.

Dès son arrivée aux Cévennes, Brousson avait brûlé d'envoyer des « Remontrances » aux autorités du Languedoc. Les promesses faites à ses amis de Suisse, de « demeurer coi », lui imposèrent d'abord le silence ; il se découvrit enfin, à une époque que nous ne pouvons pas déterminer, car la première des lettres que nous possédons, de celles qu'il adressa à Bâville, porte une date manifestement fausse.

La lettre subsiste au dossier de Brousson. Elle est de la main du prédicant, et porte au bas, très nettement et sans une rature, la date du 1er octobre 1689[3]. Il n'est pas douteux cepen-

1. Douen, II, 115.

2. Jean Lemoine, p. VIII.

3. C. 191. (L. Negre, p. 164. Douen, II, 180).

dant qu'elle n'ait été rédigée plus tard. La signature apposée par Brousson à la pièce nous reporte d'abord après sa lettre du 24 octobre 1689, où il déclare à sa femme que les Puissances ne savent pas encore qu'il est dans le pays. La qualité ensuite de « Ministre de l'Evangile » qu'il s'attribue, nous renvoie après le 25 décembre 1689, époque où il est devenu pasteur. Le contenu de la lettre, de plus, suppose l'expérience de périodes diverses dans la surveillance militaire des Cévennes, qui impliquent de la part de l'auteur un séjour assez long dans la région. Enfin, quand Bâville en 1698 fit remettre la pièce à des experts pour qu'ils en comparassent l'écriture avec celle du billet à Schomberg, le greffier la leur donna, dans un procès-verbal signé de l'intendant, comme étant du 1er octobre 1691, et les experts, par une nouvelle modification de chiffres, transcrivirent : 1690. Le fait prouve que Bâville affirmait alors que la date de la lettre était erronée [1]. Ni L. Nègre, qui a le premier publié la lettre, ni Douen qui l'a analysée, n'ont remarqué l'erreur. Elle est surprenante. Il paraît invraisemblable que Brousson ait commis un *lapsus calami* sur un document de cette importance, qu'il a dû relire après l'avoir mis au net. Par cette altération de chiffres le prédicant aurait-il voulu se créer une sorte d'alibi ? persuader à Bâville que le 1er octobre 1689, pendant le premier mouvement de Vivent, loin des agitations de la Cam, de Molezon et du Bougès, il avait paisiblement écrit les considérations qu'il lui soumettait ? Non, sans doute, car l'émeute ne dura que du 23 au 27 septembre, et le 1er octobre les attroupés s'étaient déjà dispersés. Il faut plutôt se rappeler que Brousson déclare (en 1698) avoir souhaité, et vainement récla-

1. Le procureur du roi « ayant remontré que le dit Brousson nonobstant trois interpellations à lui faites de déclarer s'il a écrit ou non l'écrit ou lettre commençant par ces mots : *On ne peut s'empêcher de représenter de nouveau...* n'a voulu ni avouer ni nier de l'avoir écrit... », Bâville ordonne une expertise. Il fournit aux experts trois pièces de comparaison : « trois pièces reconnues par ledit Brousson... et de lui paraphées qui sont : 1° [c'est notre lettre] une lettre à nous écrite par ledit Brousson datée des Cévennes le 1er octobre 1691 *(sic)* commençant par ces mots : *Il y a longtemps* et finissant par ceux-ci : *à la Cour...* » (Procès-verbal de nomination d'experts du 31 octobre 1698. C. 191). Le même procès-verbal répète à la fin, dans la récapitulation des pièces, que la première est en date du « *premier octobre seize cent quatre-vingt-onze* ». Le procès-verbal des experts, du 10 novembre 1698 (*ibid.*) indique la même pièce comme étant « *du premier d'octobre 16 quatre-vingt-dix (sic)* ». Ou bien les experts avertis verbalement que la date de la lettre était fautive ne se sont plus exactement souvenus, au moment de rédiger leurs conclusions, du chiffre exact qui avait été prononcé devant eux et n'ont pas pris la peine de se reporter au procès-verbal de l'intendant, ou bien, inversement, Bâville a prononcé le chiffre de 1690, et le scribe, par erreur, a transcrit la date de 1691 sur le procès-verbal qu'il a fait signer par celui-ci.

mé, lors des événements de l'Hospitalet, l'envoi d'une requête des Cévenols au roi. Or le sens et l'argumentation de cette requête, au dire encore de Brousson, dont nous avons cité les paroles, se retrouvent précisément dans la lettre dont il s'agit maintenant. Il est possible par conséquent que la pièce, dans ses parties essentielles, ait été réellement composée le 1er octobre 1689. Brousson, en la remaniant, lui aurait conservé sa date primitive.

Il reste que nous ignorons si Bâville l'a reçue, telle que nous la possédons, en 1690 ou en 1691. La lettre fait allusion à une autre qui l'a précédée, dont nous ne savons ni comment elle était datée, ni quand elle a été expédiée. Dans notre incertitude, nous rapprocherons la pièce du billet à Schomberg, parce que Brousson s'y défend précisément d'être un agent de Guillaume d'Orange, tout en justifiant les menées séditieuses des protestants opprimés.

A cet égard, la lettre est un nouvel indice de cette astuce d'avocat qui se juxtapose parfois chez lui, d'une façon si déconcertante, avec une piété d'un absolu désintéressement. Les démarches auxquelles le compagnon de Vivent s'est livré depuis sa rentrée en France sont d'un caractère double. Il a prêté les mains à un soulèvement des Cévennes, et il a réveillé la piété des Cévenols. Il est parfaitement sincère dans un cas comme dans l'autre. En ouvrant le Languedoc à Schomberg, il sert la cause de Dieu, aussi bien qu'en réunissant au désert, pour leur distribuer la Cène, des âmes qu'il désire pures, saintes, consacrées. La seule ombre, dans cette curieuse et attachante nature, c'est l'obstination qu'il met à nier son rôle d'agitateur. Il ne veut être tenu que pour un prédicateur de la Parole de Dieu. Il est très vrai, d'ailleurs, que là se trouve son authentique vocation. Qu'une année s'écoule encore, il ne sera plus qu'un apôtre, lorsque la mort de Vivent l'aura soustrait à un exemple qui l'a fasciné.

Brousson rappelle d'abord ses nombreuses publications antérieures, demeurées malheureusement inefficaces. Son fier début donne le ton de toute la lettre :

« Monseigneur,

« Il y a longtemps que ceux qui souhaitent le bien et le repos de l'Etat et qui font de sérieuses réflexions sur les maux qui le menacent, prennent la liberté de donner des avis aux Puissances sur ce sujet, et de leur faire de très humbles remontrances. Mais le peu de succès que ces divers avis et ces diverses remontrances ont eu jus-

qu'à présent, font bien craindre que Dieu n'ait résolu d'affliger ce royaume d'une façon extraordinaire. »

« Il n'y a que peu de temps, continue-t-il, qu'on prit la liberté d'écrire à Votre Grandeur ». Dans cette première requête, que nous n'avons plus, et que Brousson résume en homme méthodique, qui conservait la minute de ses écrits importants, il avait dénoncé les violences des prêtres, les garnisons imposées pour refus d'aller à la messe, les assemblées recherchées et poursuivies, les arrestations arbitraires, la ruine matérielle des religionnaires, enfin le déplaisir mortel que toute une population ressentait d'une abjuration arrachée par la force.

La requête est demeurée inutile. Au contraire les détachements contre les assemblées n'ont été que plus fréquents : « ce qui ayant donné lieu à quelques petits désordres[1], Votre Grandeur s'est mise en état d'exercer de nouvelles rigueurs dans ce pays ». Bâville prendrait-il donc des mesures contre les « mauvaises dispositions » de ses administrés ? Mais n'est-ce pas à la Révocation, qui a divisé les sujets du roi pendant que le royaume est entouré d'ennemis, qu'il faut attribuer un pareil état d'esprit ? L'intendant tiendrait-il les prédicants pour des émissaires de l'étranger ? Mais, dit Brousson avec subtilité :

Autant qu'on peut connaître les personnes qui sont revenues dans les Cévennes, on peut protester avec vérité et on peut prendre Dieu à témoin qu'ils sont revenus sans aucun ordre des Puissances étrangères, et que c'est leur propre zèle et le devoir de leur conscience qui les a portés à rentrer dans le royaume pour y travailler au salut de leurs frères et au rétablissement du véritable service de Dieu... On ne doit pas se flatter. Il n'y a point de pasteur exilé qui ne se croie obligé de rentrer dans le royaume pour la même fin, et qui n'ait résolu de le faire. Si la plupart d'entre eux ont suspendu jusqu'à présent l'exécution de cette entreprise, c'est qu'ils espèrent de pouvoir le faire bientôt avec plus de sûreté. Aussi l'on peut compter là-dessus, que tôt ou tard ils rentreront tous s'il plaît au Seigneur. Et plût à Dieu qu'ils l'eussent déjà fait, et que le zèle que le peuple eût témoigné à leur retour eût déjà porté la Cour à rétablir les choses sans attendre qu'il en eût coûté à l'Etat ce qu'il pouvait bien lui en coûter dans la suite.

On ose dire, Monseigneur, et l'événement le justifiera, qu'il faut que l'Etat périsse ou que la liberté de conscience y soit rétablie. On

1. L'impossibilité où nous sommes de dater la lettre ne nous permet pas de préciser l'allusion de Brousson. S'agit-il de l'émeute de Vivent ? ou des premiers meurtres du prédicant ?

n'a jamais bien connu le danger qu'il y avait à forcer deux millions de personnes d'abjurer une religion qu'ils sont persuadés être la seule qui est conforme à la Parole de Dieu, et dans la profession de laquelle on peut se sauver.

Viennent ensuite d'éloquentes considérations sur l'horreur qu'inspire aux réformés la religion romaine et sur la persévérance dont ils feraient preuve « si cette persécution durait un siècle », (il ne pensait pas, certes, qu'il prévoyait la réalité) : et derechef le prédicant en vient au sujet qui l'obsède.

Il est toujours étrange, dira-t-on, que des sujets prennent les armes contre leur prince. Mais ils ne les prennent que pour la défense de leur propre vie, lorsqu'ils voient qu'on se met en état de les massacrer. La patience des plus modérés se change en fureur lorsqu'elle est poussée à bout. Les plus pacifiques se lassent enfin d'être dévorés sans sujet, d'être traités en esclaves et d'être égorgés comme des bêtes... Quel parti peut donc prendre [ce misérable peuple] ? Il a tenté inutilement une infinité de fois la voie des supplications et des remontrances... Faut-il trouver étrange qu'il prenne quelques précautions pour éviter d'être égorgé ? Veut-on qu'il attende que les Puissances étrangères se soient fait ouverture dans le royaume pour se jeter dans leurs bras et mettre fin par ce moyen à toutes les misères et à toutes les calamités qu'il souffre depuis si longtemps ? Certes il vaut bien mieux que ce pauvre peuple en faisant connaître [par la plume de Brousson] qu'il aime mieux mourir que de vivre plus longtemps dans une religion qu'il croit contraire à la Parole de Dieu, tâche de porter la Cour à lui redonner la liberté de conscience, dont on l'a fait dépouiller, que d'attendre une occasion plus favorable pour lui, mais plus funeste pour l'État.

Après avoir ainsi résumé dans une dernière phrase tout son dessein, Brousson suppliait l'intendant de faire quelques réflexions sur sa lettre, et de la communiquer incessamment à la Cour. Mais Bâville garda à Montpellier cette requête menaçante à côté du billet saisi sur Picq, qui en constituait un commentaire inespéré, fourni par l'auteur lui-même.

CHAPITRE XVI

MEURTRES DE GAUTIER, DU CURÉ VERNÈDE ET DU CONSUL DE BAGARS

(Février-Août 1691)

L'appel de Brousson à Schomberg laisse percer quelque angoisse. Les recherches continuelles des milices abattaient le courage du peuple réformé. De continuelles prises enlevaient aux prédicants leurs plus fervents auxiliaires.

A la fin de février, le demi-prédicant Poujol, dont nous avons dit les discussions avec Serein et Lafoux, fut découvert près d'Anduze[1]. Après l'arrestation de son compagnon Melet et des trois filles Giberne, qui partageaient leur retraite, Poujol était descendu (mai 1690) du bois de Montagnac à Nîmes, et dans les fermes, s'était « loué » comme ouvrier pour « ramasser la feuille [de mûrier] ». Il revint ensuite à Boucoiran. A la fin de septembre il repart pour Nîmes, où il va cette fois vendanger. « La Dlle de Brousson » lui offre l'hospitalité dans la métairie qu'elle possède à trois quarts de lieue de la ville[2]. Il se fait là une hutte dans les vignes, et y enferme ses livres. Un ami réussit à reprendre un de ses enfants enfermé à l'hôpital de Nîmes. A la fin de novembre, le père et le fils poursuivent leurs courses. Poujol passe au Château de Candiac, à Boissières, à Cinsens. Il demeure un mois à Canaules « y mangeant son argent et travaillant quelquefois de son métier de facturier de laines ». Il remonte vers Blatiers (Bagard) où un nommé Savin le prie de venir quelquefois « faire la prière » pour les familles

1. C. 171 : Hugues, *Hist... d'Anduze*, p. 692 (Douen, II, 195).

2. Il s'agit peut-être de la mère de Brousson. Les biens de Brousson furent saisis en 1686. Voir Rouquette, II, 104, (une supplique de sa mère), et L. Nègre, p. 133, où se trouve noté comme ayant appartenu à l'avocat, un mas de la plaine, situé à Valdeban.

du hameau. Un habitant d'Anduze, Gascuel, le conduit au bois de Blannas et lui indique une métairie ruinée, dont il utilise les tuiles pour couvrir un nouvel abri. Gascuel lui porte à manger, des jeunes filles de Blatiers, qui gardent les porcs dans le bois, donnent leur goûter à son enfant. Quand il pleut trop fort, il se réfugie dans le grenier à foin du mas de Bavas (?), de là il rapporte de la paille pour sa hutte. Gascuel lui a fait cadeau d'une lampe, d'autres amis lui ont apporté deux draps et quelques ustensiles, toutes choses que Poujol a payées en prononçant des prières ou en lisant des exhortations.

Le fugitif fut dénoncé à Anduze. Le 25 février, au petit jour, le consul Lambert et cinq hommes, tous armés, le surprennent dans sa tanière, au fond d'un fourré très épais, dont les buissons coupés ferment l'accès. Poujol, menacé d'un coup de fusil, apparaît avec son fils. Il est lié, essaye de fuir, et est abattu d'une balle tirée par Lambert, qui le ramène à Anduze, la tête ensanglantée, louant et bénissant Dieu « qui lui permet de mourir pour sa religion ». Dans ses poches on trouva « treize livres nommés Testaments, Psaumes ou Prières huguenotes ». Un petit volume, la *Journée faite*, portait les noms de quelques Cévenols ; c'étaient tout autant de fidèles que Vivent, qui avait rencontré Poujol au bois de Boucoiran, lui avait dit pouvoir l'aider à retrouver ses enfants. Poujol fut envoyé aux galères, il devait y mourir l'année d'après.

Le 28 mars, un jeune homme de Florac, ancien soldat, Isaac Castan, « convaincu d'avoir porté les armes contre le roi, d'avoir été l'un des chefs des séditieux, et d'avoir fait en cette qualité plusieurs actes d'hostilité », le tout se rapportant au mouvement de septembre 1689, fut condamné à être roué vif[1].

Le 10 mars, Roman échappa à une nouvelle alerte. Les soldats avaient investi et fouillé sans résultat la maison de Castagnols (Vialas) où il était caché. Le soir, croyant qu'ils s'étaient éloignés, le prédicant sortit du logis. « A peine eus-je fait dix pas, dit-il, que je les vis à mes trousses. Mais m'en étant fui, ils me tirèrent six coups de fusil sans me toucher. Comme je me sentais vivement poursuivi, je me jetai dans la rivière où ils me perdirent de vue. Quand je fus de l'autre côté, je quittai mes habits que l'eau avait rendus trop pesants, et bien qu'il gelât

1. Castan avait été interrogé déjà le 28 juillet 1689 sur ses relations avec Quet. Il fut alors relâché (ou s'échappa). La dernière information dirigée contre lui commence à Montpellier le 26 mars 1691. C. 169. Gaubert dit qu'il fut roué à Florac devant sa porte. *Pap. Court*, 17. B. 474 bis.

à pierre fendre, je fus contraint de faire deux lieues en chemise, avant de trouver aucun secours »[1].

De nouvelles compagnies de bourgeoisie sont établies dans les Basses-Cévennes. Mais la visite de « Monsieur Rencontre » et les assurances qu'il a données permettent de patienter. Au début du printemps, Brousson dit à Anne Baudoin que le roi d'Angleterre Guillaume est passé en Flandre et qu'il viendra bientôt les délivrer[2].

Il est intéressant de constater que le vallon de Lasalle, le Col du Mercou, les environs de Saumane et des Plántiers (Saint-Marcel de Fonfoulhouse), par où la lettre de Brousson marque, avec une sagacité rare, le chemin le plus court et le plus sûr aux troupes de Schomberg, sont précisément les séjours préférés des prédicants. Il fallait que les soldats envahisseurs trouvassent devant eux tout un peuple frémissant pour les acclamer et les suivre. Vivent, sur la crête qui unit l'Aigoual au Mont Liron, passe de la Vallée Borgne aux environs de Roquedur, et du Vigan à Saumane, suivi toujours de ses gardes du corps en armes, lui-même portant une manière de tromblon, « un mousqueton dont l'embouchure était fort grande ».

Au milieu de mai il est à Saint-Marcel de Fonfoulhouse dans la maison du Sr Delmas[3], où il prêche devant une vingtaine de personnes. Les treize hommes qui sont là, au nombre desquels se trouvent le Sr de Nogaret et le Sr Escotier, écuyer, du Mazel, ont chacun leur fusil. Ce que fut l'exhortation du prédicant à tous ces réformés anxieux de l'avenir, nous pouvons nous le représenter par les quelques mots d'un auditeur qui la résume : « Qu'il ne fallait pas s'étonner, que le temps présent passerait, qu'il fallait tenir bon, que l'on viendrait au bout de la course, que le prince d'Orange les viendrait délivrer avant qu'il fût six mois ». Faut-il être surpris si dans l'énervement, la fatigue, la rage d'une impuissance perpétuelle, quelques-uns des compagnons des prédicants ou les prédicants eux-mêmes poursuivirent leurs pires violences ?

Peu de jours avant que « Monsieur Rencontre » n'arrivât sur l'Aigoual, Vivent avait fait exécuter un ancien proposant dont

1. *Relation Sommaire....* p. 27.

2. C. 191. Dépos. Baudoin. A cette époque Brousson logea quelques jours à Caderles dans la maison de Fraissinet.

3. Vers le 15 mai. Ant. Mourgue Sr Delmas « gentilhomme » du Mas (Saint-Marcel). C. 171. Emissaires de Vivens.

Brousson ne mentionne le nom qu'avec horreur. Pierre Gautier, originaire de Sommières ou des environs avait étudié à Nîmes, avec Brousson lui-même, et s'était destiné au ministère évangélique. Au début de 1676 il était à Aulas, portant le titre de proposant[1] ». Au lieu de se mettre au service d'une Eglise, il entra comme précepteur à Aulas même chez M. de Caladon de l'Espinasse. Il était, semble-t-il, à Sommières aux Conversions générales, et il ne paraît pas qu'il ait immédiatement abjuré, car un état des fugitifs de la ville dressé sans doute en 1687 porte son nom et son titre de proposant, ajoutant qu'il n'a point laissé de bien. Le camisard Gaubert, qui était d'Arphy (près d'Aulas) prétend qu'il avait fait des assemblées en 1686, et qu'il avait continué quelques années « avec ceux de son temps »[2]. En 1689, il était encore dans la province, devenu catholique, mais mauvais catholique. Un *Mémoire* (de janvier) le note à Aulas comme « un dangereux homme. Il a été chassé de Sommières ; c'est un débiteur de mauvaises nouvelles »[3]. En 1690, il prêchait dans les Cévennes. Son nom paraît dans une information relative à une assemblée tenue à Aulas au mois d'août, en même temps que celui de deux autres « prédicants » Roux et Garnier.

Brousson, qui voit toute l'existence de Gautier à travers les dernières trahisons de celui-ci, prétend « qu'il se faisait de temps en temps mener par les soldats au fort de Saint-Hippolyte comme un prisonnier pour la religion » afin d'espionner les autres, et que « bientôt même il se fit donner la permission de faire lui-même des assemblées ». On peut supposer, étant donné ses antécédents, que Gautier, en 1689 ou 1690, reprit la prédication par zèle véritable, qu'il fut emprisonné, puis libéré, et que son élargissement le fit immédiatement soupçonner de duplicité. La nouvelle citadelle, pensait-on, ne pouvait lâcher ses emmurés que lorsqu'ils étaient devenus des délateurs. Louis Manuel déjà n'en était sorti que sous la promesse de livrer un prédicant. Gautier fut sans doute dans le même cas, mais il prit son engagement au sérieux.

Brousson déclara que l'homme lui était suspect, que Gautier demandait en vain à Vivent et à lui-même conseil et direction ;

1. Sa femme est enterrée le 1er janvier 1676, son fils Jean baptisé le 7 janvier par le pasteur Flory. *(Pap. Teissier).*

2. Le placard de La Trousse (30 août 1687) porte le nom d'un Pierre Gautier, de Sérignac (entre Quissac et Vic le Fesc), qui est probablement notre proposant.

3. C. 273.

qu'ils avaient sujet de se défier de ceux qu'ils ne connaissaient pas à fond. Une conversation de Gautier qu'il surprit dans une maison où celui-ci prétendait le voir, « lui fit reconnaître que c'était un faux frère » et il avertit Vivent.

« Quelque temps après », Gautier était dans la Gardonnenque, à Saint-Geniès, et prêchait devant une petite assemblée à laquelle assistaient « huit à dix hommes avec des manteaux », inconnus aux assistants, « et qui paraissaient être des soldats ». Il se donnait pour un pasteur revenu de la Suisse en vue de s'informer de la conduite des prédicants, s'enquérait de la retraite de ceux-ci, chargeait une femme de faire savoir à Brousson qu'un homme de considération entré dans le royaume pour les affaires protestantes, souhaitait fort de le voir. Nous regrettons que Brousson ait trouvé trop long de rapporter « toutes les circonstances de cette histoire », qui, dit-il, fit beaucoup de bruit dans le Languedoc. Gautier enfin livra dans les Cévennes « un frère » qui prenait avec lui les eaux du Pomaret. Après cet exploit il fut contraint de lever le masque. « On le vit se mettre à la tête des soldats dans leurs recherches » et il devint le « témoin ordinaire de Bâville », qui le payait largement sur les fonds de la régie des biens saisis. Nous allons entendre parler des eaux de Pomaret à l'occasion d'une autre victime des prédicants et, il est possible que Brousson ait commis une confusion [1]. Gautier, ne figure à notre connaissance, comme témoin ou pseudo-accusé dans aucune pièce judiciaire des dossiers de l'intendance. Il est certain d'autre part, qu'ayant été prédicant, il vivait de la vie normale des sujets du roi. Il y avait là une indication suffisante pour justifier la haine de ses anciens compagnons. Ceux-ci l'éprouvèrent. « Par deux fois on lui dit : Nous serons là, et il fit venir des détachements ».

La fin arriva. Un jour, raconte Brousson, l'ancien proposant, « ayant peur, se jeta dans une rivière entre Le Vigan et Ganges, et se noya ». D'autres témoignages sont plus explicites. En février 1691, comme il revenait de Montpellier où il avait conféré avec Bâville, Vivent le fit attendre par ses hommes armés « au pied de la côte de Sumène, sur le grand chemin de Ganges au Vigan ». Quand Gautier les vit sortir de la petite maison où ils étaient embusqués, il se jeta dans l'Hérault, pensant pou-

1. Si le fait que Brousson rapporte est exact, il tomberait à la fin d'août ou de septembre 1690. Le prédicant livré serait, soit Roux, dont nous avons supposé que Séverac expia l'arrestation, soit Garnier (?) qui prêche à Aulas avec Roux et Gautier au milieu d'août.

voir en traverser le rapide courant. « On lui tira dans l'eau, il culbuta » et fut emporté. « Il y avait là des femmes de berger qui ayant ouï le coup de fusil demandèrent à ces Messieurs : A qui avez-vous tiré ? — A un loup qui passait là, répondirent-ils en riant ». Gay, qui était de Sumène, passait pour avoir été de l'affaire. Il aurait ensuite conduit la bande vers Saint-Roman de Codières et Colognac, marchant toute la nuit[1].

Trois mois plus tard, l'après-midi du 19 mai, le vicaire de Saint-Marcel de Foufoulhouse, Vernède, qui revenait de Nant, (Aveyron) avec cinq personnes et son clerc, tombe frappé d'une balle en arrivant au bas de la descente qui mène du sommet de l'Aigoual à Aire de Caute. Trois hommes cachés derrière un rocher paraissent, ayant chacun un fusil, une baïonnette et quatre pistolets à la ceinture. Pendant que deux d'entre eux couchent en joue les compagnons du mort, le troisième, « un grand garçon à la barbe rousse, les cheveux dans le chapeau » se précipite vers le cheval que l'un de ceux-ci conduit par la bride, et saisit les deux pistolets de la selle. Il les arme et essaie, inutilement, de les décharger l'un après l'autre sur le corps sans mouvement. Comme il prend alors un des pistolets qu'il porte lui-même : « Tire-lui à la tête », lui dit un de ses camarades, et c'est ce qu'il fait. « Je t'ai attendu [tenu] ce que je t'avais promis ! », dit un autre au cadavre. Le grand roux coupe avec sa baïonnette les culottes du prêtre à la ceinture et aux jarretières, et l'en dépouille : il enlève également les poches du justaucorps et le sac de selle. Puis tous trois se tournent vers leurs cinq prisonniers, « ces hypocrites qui ont fait sauver le clerc ! » Deux sont d'avis qu'il faut les tuer tous, mais le troisième s'y oppose : « Il y a assez d'un mort ! » Sans essayer de poursuivre le jeune garçon qui seul a pu fuir, ils obligent les hommes à remonter sur l'Aigoual, avec des menaces et des imprécations : « Quand le vicaire aurait passé du côté de Valleraugue il n'aurait pas échappé ! ils voulaient tuer tous les prêtres, ils les hacheraient en morceaux ! Ils s'en prendraient aux plus gros et à tous les Nouveaux Convertis qui leur auraient fait contre. Que le prieur de Saint-Martin de Corconac prenne garde à lui ! » Enfin, lorsque harassés de fatigue et d'émotion, les gens qu'ils emmènent déclarent ne pas pouvoir aller plus loin, ils ne les relâchent

1. « De la côte de Sumène contre le mas de Feltrou, puis à Galon, le Villaret, Saint-Roman et la montagne au-dessus de Bouzonc. » (C. 172. Dossier Gay et Compan). Sur Gautier voir *Pap. Court*, 17, B, 274 *bis* ; *Rel. des Merc.*, pp. 36-39.

qu'après leur avoir fait jurer devant Dieu qu'il n'y a parmi eux aucun ancien catholique, et disparaissent vers Les Fonds.

Il n'est pas douteux que Pourtal, le suivant de Brousson, n'ait été le grand roux qui tira sur Vernède étendu à terre [1]. Il fut formellement reconnu, lors de son procès, par trois des témoins de la scène, dont l'un l'avait vu à Saumane avant la Révocation. S'ils ne le dénoncèrent pas dans l'information que Daudé vint poursuivre à Saint-Marcel le 18 juin, ce fut évidemment par peur des représailles [2]. Papus, plus tard, portait les deux pistolets du vicaire, et la menace formulée contre le prieur de Saint-Martin peut être sortie de la bouche de l'un des Plan, qui le connaissaient [3].

Bâville voulut que Vivent ait été l'un des assassins [4]. Rien ne le prouve formellement. Mais nous savons qu'il approuva le meurtre, s'il ne l'avait commandé. S'appropriant dans leur farouche violence les malédictions de l'Ancien Testament, « il faisait voir par l'Ecriture Sainte », comme dira plus tard Papus, « qu'on pouvait assassiner, disant des passages qui sont : « *Il faut ôter les méchants du milieu de vous*, et *Il faut que les méchants soient retranchés d'entre vous*, ce que Vivens interprétait qu'il fallait les exterminer. Il disait aussi que si un loup venait pour dévorer le troupeau, il fallait tuer le loup » [5].

Les paroles que l'un des meurtriers jeta sur le cadavre laisseraient penser qu'ils avaient poursuivi une vengeance particulière. Il est difficile cependant de ne pas voir dans cette exécution une mesure destinée à favoriser le plan dévoilé dans la Lettre à Schomberg. Les vallées de Saint-Marcel dont le prêtre venait d'être tué, et de Saint-Martin dont le curé était condamné, étaient désignées en effet comme le point de concentration des révoltés cévenols, le jour où par une marche hardie les étrangers seraient venus s'y cantonner.

Mais Brousson, s'il consentait à la guerre, blâmait l'assassinat. « Il est notoire dans la province du Languedoc, disait-il dans sa

1. Voir *Bull.* LI, 412, un signalement de Pourtal, de 1692, « d'assez grande taille, les cheveux roux frisés et longs... la barbe rousse et assez épaisse... »

2. Ce qui subsiste des informations est au dossier Pourtal C. 173. Une lettre des Cévennes dénonça Henri à Bâville.

3. Paul Plan ne répond rien quand on l'accuse du meurtre. C. 172. Dossier Plan.

4. Un quatrième meurtrier « habillé de rouge avec une veste bleue » ne se montra pas. C'est lui qui avait tué Vernède, car le clerc, en s'enfuyant, le vit recharger son fusil.

5. Deutér. XXIII, 5 : « Tu rôcleras le méchant du milieu de toi », (Lévit. XVIII, 29). C. 174. Dossier Papus.

dernière Requête au roi, que pendant la vie de Vivens, non seulement [Brousson] n'a eu aucune part à ses violences, mais que, lorsqu'il l'a rencontré dans ses asiles il a condamné sa conduite et lui a fait sur ce point les remontrances les plus vives et les plus fortes qu'on puisse faire en pareille rencontre. » Depuis que renonçant « aux occupations du siècle » Brousson s'était donné à sa tâche de ministre de l'Évangile, l'idéal qu'il se formait de sa vocation l'éloignait de plus en plus des colères dont il était témoin. Les meurtres de Mielgue et du curé de Peyrolles ne l'avaient pas empêché de rejoindre Vivent sur la Lozère et de passer l'hiver avec lui ; le mort de Vernède le révolta. Il était alors sur l'Aigoual, et avec Vivent. Au cours sans doute d'une vive discussion qui suivit l'assassinat, il lui dit « qu'il était un homme de sang, — et qu'il ne devait porter d'autres armes que la Parole de Dieu »[1]. Tandis que pour se soustraire aux recherches, Vivent prenait la route de Barre des Cévennes d'où il passa en Vivarais[2], Brousson redescendit vers Uzès, dans une région où les autres prédicants ne venaient guère, et où il pouvait travailler à son œuvre dans un esprit qui lui convînt. Il est à remarquer cependant qu'il garda Pourtal avec lui[3].

Les assassins du vicaire avaient dit à ses compagnons : « Allez dire tout ce que vous avez vu ! » — « Regardez-nous, comme nous sommes faits, afin de l'aller dire à Monsieur l'Intendant ». La sinistre assurance des justiciers marquait qu'ils étaient prêts à continuer leurs exécutions. Il en est quelques-unes dont nous ne savons presque rien. Nous ignorons tout de l'attentat dirigé contre le curé de Conqueyrac (près de Saint-Hippolyte). De la mort d'un officier de milices nommé Clarapède nous pouvons dire seulement qu'un compagnon de Grevou et de Massal

1. C. 173. Dossier Pourtal. Pourtal qui nie avoir pris part à l'assassinat, donne ces paroles comme antérieures au meurtre. Brousson et Vivent étaient alors vers Les Fonds. Pourtal allait leur chercher des vivres à Campis.

2. C. 171. Emissaires de Vivens. Il coucha le 25 mai à Barre chez le praticien Rabe, où il s'arrêtait souvent « surtout quand il allait dans le Vivarais, où il allait alors pour fort peu de temps ».

3. La Jeunesse est le seul que nous connaissions pour avoir avec lui visité ces quartiers. Le 10 février, il est à Rousson (entre Alais et Saint-Ambroix). En avril il est revenu à Colognac avec son frère et Grevou. Par Saint-Romans de Tousques il alla à Vébron (mai). En mai, Roman était au Pont de Montvert. Parlier, de Saint-André, le fit chercher par un homme de Salgas. Roman qui se méfiait, refusa de descendre. Paul Plan demeura quelque temps sur l'Aigoual. En juin (il y a un an le 3 juin 1692) il y donna la Cène (C. 172, Dossier Plan).

(Labric), Pierre Michel dit La Victoire, du mas de Drigas (?), s'en attribuait l'honneur, en novembre 1691[1].

En revanche, les circonstances qui ont accompagné l'assassinat de Bagars, de Lasalle, nous ont été révélées dans les moindres détails.

Vivent, en juin, n'avait plus de retraites entre Valleraugue et Saumane. Par un cardeur du hameau d'Ardaillès (près de Valleraugue) nommé Etienne de Castelviel, arrêté un jour avant le meurtre de Vernède, Bâville connaissait les noms de seize personnes accusées d'avoir donné l'hospitalité ou fourni des vivres au prédicant[2]. Le 12 août, vingt-trois hommes étaient prisonniers à la citadelle de Montpellier et parmi eux deux des beaux-frères de Vivent, Ant. de la Cour, et P. Méjanel. Le troisième, Jacques Méjanel était au fort de Saint-Hippolyte, sa femme et sa sœur au château de Sommières. La sœur de Vivent, Catherine, et son frère Pierre étaient relégués à Narbonne[3]. Les vallées de Saint-Marcel, de la Rouvière ou de Valleraugue étaient privées des hommes sur lesquels Vivent comptait le plus.

Mais le vallon de Lasalle n'avait pas encore subi l'orage. Après être demeuré un mois dans le Vivarais et les Hautes-Cévennes, Vivent redescendit vers Caderles. Il était suivi de ses fidèles fusiliers auxquels allaient s'ajouter de nouveaux fugitifs que les recherches incessantes jetaient encore dans les bois.

Vers le 10 juillet un jeune homme de 19 ans, Pierre Valdeyron (du mas de la Salle, Valleraugue)[4] arrive à Lasalle « pour travailler, et aller à des assemblées, sachant qu'il y en avait beaucoup de ce côté ». Il entre en service chez Martin, de Rieumal. Le lendemain, Jallaguiéresse vient demander à celui-ci « s'il veut aller où il sait ». Martin refuse, alléguant qu'il a un valet qu'il ne connaît pas ; à quoi Valdeyron, qui a compris, répond « de ne se garder pour lui ». Martin va donc voir Vivent, le ramène, le fait coucher dans le lit d'un dragon qu'il logeait

1. Ce P. Michel était des environs de Lasalle. C. 172. Dép. Avesque. Brueys, (II 240), rappelle la mort du curé de Conqueyrac et celle de Claparède. Ribard. (p. 153), ajoute aux noms précédents celui de Fourcoual de Gourdou (Roquedur).

2. Les interrogatoires des personnes dénoncées forment une liasse intitulée *Etat des prisonniers de la Citadelle de Montpellier émissaires de Vivent.* C 171. L'un au moins des accusés, Pierre Jean, de Saint-Martial, alla aux galères.

3. Le frère aîné de Vivent, David, arrêté en 1688 comme fugitif, était mort en 1690 à la Tour de Constance.

4. Impliqué sans doute dans les poursuites suscitées par les dénonciations de Castelvieil. Le récit qui suit est emprunté essentiellement à une déposition de Valdeyron de février 1692. C. 172.

d'ordinaire et qui était absent, et le prédicant sort de la maison suivi du valet, qui l'accompagnera désormais sous le nom de Languedoc.

Vivent, Papus, (qui portait en ce moment le surnom de La Rouvière, sous lequel il est toujours désigné) et Valdeyron, se rendent alors au mas d'Olivet (Saint-Bonnet, près Lasalle), dans une « cerclière » (bois taillis de jeunes châtaigniers)[1] où ils demeurent huit à dix jours, en même temps que deux autres jeunes gens de la suite de Vivent : Pomaret dit Cévennes, dont nous ne savons que le nom, et Jacques Capieu dit La Bonté, de la Felgarasse (Saint-Paul la Coste)[2].

Vivent ne perd pas de vue les projets déjà concertés, et s'il quitte la cerclière d'Olivet, c'est pour aller, au Sud-Est, vers Saint-Félix de Pallières, toujours sur l'itinéraire tracé aux soldats de Schomberg. Lui et sa troupe rencontrent là, au mas de Pascalou, chez Combes, Etienne et Paul Plan. Le prédicant Laporte, auquel s'est attaché un nouveau fugitif : Jean Masbernard, dit Saint-Paul (21 ans, du Villaret, Saint-Paul la Coste), les rejoint. Ils passent au Bruguier, chez Bastide, dont la fille donne à Valdeyron un ruban pour nouer ses cheveux. Quelques voisins viennent assister à leurs prières quotidiennes. Toute la plaine de Saint-Félix a été travaillée déjà par Lapierre, qui a trouvé là, au mas de Cointris, un compagnon nouveau, Etienne Bon, un jeune homme encore, qui se fait appeler La Victoire.

Vers le 13 ou le 14 juillet, revenu vers Lasalle, Vivent convoque une assemblée à Fossemale. Le ruisseau bordé par endroits de hauts rochers, qui descend de la Cam de Monoblet jusqu'en aval du hameau de Calviac, va devenir pour quelques mois un des rendez-vous favoris des protestants de Lasalle. (Il est probable que c'était vers le bas du vallon qu'avaient lieu les cultes nocturnes). A l'assemblée assiste Grevou, et sans doute aussi Labric qui le suit, en même temps qu'un déserteur Jean Lagarde, de Milherines, qui vient à peine de laisser l'uniforme[3].

1. Dont on faisait des cercles de tonneaux.

2. La Bonté s'était trouvé avec Vivent en septembre 1689, à l'Hospitalet. Nous ne savons ni le nom ni le nombre des hommes qui ont accompagné Vivent. En plus des précédents, on cite Meynadier, de Barre (son frère était en 1700 le maire du bourg), et un Bousquier « qui se dit être de Saint-Jean du Bruel [Aveyron] » et qui pendant l'été de 1691, a suivi Colognac.

3. Jean Lagarde, peigneur de laine de Milherines (Saint-Martin de Corconac), âgé de 26 ans en 1691, était fugitif depuis la rentrée de Vivent. Arrêté après l'affaire de l'Hospitalet dans sa maison où il était venu se réfugier, emmené à Saint-Hippolyte, puis à Montpellier, Lagarde s'évada, regagna les Cévennes, et

Sept ou huit cents personnes, au dire d'Anne Baudoin, se sont réunies autour de Vivent, qui distribue la Cène, Martin de Rieumal donnant la coupe. Les Nouveaux Convertis redoutent de moins en moins les inquisitions des deux frères Bagars.

D'ailleurs le consul est absent. A cette heure il est à Saint-André de Valborgne à prendre les eaux de Pomaret[1]. Les prédicants songent à mettre à profit son retour pour lui faire subir le même sort qu'au vicaire de Saint-Marcel. Le curé de Soudorgues vient de leur échapper une seconde fois ; un homme, au milieu de la nuit, après l'avoir appelé, a tiré contre sa fenêtre un coup de pistolet dont l'amorce seule a pris. Mais Bagars ne sera pas si heureux. Anne Baudoin assure formellement avoir entendu à Fossemale Laporte prédire sa mort[2].

Deux jours plus tard, à la cerclière d'Olivet, La Jeunesse (Gazan), Dauphiné (Colognac) et La Verdure (Grevou) « qui avaient bu les eaux au moment où Bagars y arrivait »[3], vinrent ainsi que les trois frères Plan se concerter avec Vivent si bien que celui-ci (19 ou 20 juillet) partit avec Valdeyron, la Rouvière et Cévennes « comme » pour aller, lui aussi, prendre les eaux.

Il passe au mas du Fouet chez Capelier, où il a séjourné déjà, au Col du Mercou, au mas des Ondes, où a été soigné Paul Plan, et enfin s'arrête près de Pomaret, dans un « valat » (le creux d'un ruisseau) où il demeure six jours, allant quérir les eaux pendant la nuit à la fontaine minérale, et recevant de Lasalle les vivres que lui apportent ses amis de Rieumal ou de Calviac[4].

suivit les assemblées. Pris à Caderles, par un détachement de la compagnie du Sr de Rozel, et emmené à Saint-Jean, il pensa échapper à une enquête en demandant à s'enrôler. Sept ou huit jours plus tard il désertait « parce qu'on voulait l'envoyer servir loin ». Anne Baudoin le vit à Caderles au début de juillet (ayant encore son habit de soldat et tout son équipage), attablé avec Grevou et Labric, dans la maison de Gervais, qui mangeaient des châtaignes (une soupe de châtaignes séchées). « Ayant été avertis d'un détachement qui passait, Grevou, Labric et Lagarde sortirent et se jetèrent dans un bois, ayant prié Anne Baudoin de leur envoyer quelque chose pour manger, ladite Gervaise disant n'avoir point de pain chez elle, mais qu'elle en avait au four qui serait bon pour le soir. Ce qui obligea A. Baudoin à leur faire apporter du pain dans le bois et quelque autre chose à manger par sa servante, laquelle frappa deux pierres dans la main étant dans le bois, comme quand on rappelle les essaims d'abeilles, qui était le signal que les dits prédicants lui avaient donné. Et le soir A. Baudoin fut chez le dit Gervais où elle trouva les prédicants avec le dit Gervais qui soupaient au haut de la maison ». C. 191. Voir C. 172. Dossier Lagarde.

1. Aujourd'hui appelées dans le pays « les Sources de la santé ».

2. C. 174. Dossier Laporte. Confrontations.

3. La Jeunesse, à Pomaret, avait eu un rendez-vous avec Roman.

4. Vivent passait le jour assez loin de Pomaret, dans la vallée de Tourgueille.

Le cinquième jour, un fugitif dont nous n'avons pas encore rencontré le nom, le Cadet Espaze, du mas de Liron (Soudorgues) vint trouver Vivent de la part de La Jeunesse, de Gay, de Dauphiné et des Plan. Ils lui demandaient de leur envoyer La Rouvière (Papus) pour les aider à assassiner Bagars, « que ce serait mettre en repos tout le lieu de Lasalle ». Les six prédicants étaient réunis près de la métairie des Cabanes [1], dominant de loin le chemin dont les rudes lacets gravissaient le versant nord du Col du Mercou. Ils ne savaient pas si le Consul, à son retour, ne serait pas sérieusement escorté, cependant « ils l'entreprendraient, forts ou faibles ».

La Rouvière ayant refusé de partir seul, Languedoc (Valdeyron) le suivit, et tous deux, avec Espaze, allèrent rejoindre Gay, Dauphiné et Etienne Plan, embusqués déjà sur la côte du Mercou à deux portées de fusil de la crête. Ils demeurèrent cachés sous les arbres pendant la journée. Ils avaient vu le matin le valet de consuls, Gervais, conduire à Saint-André deux chevaux pour le Sr de Bagars et le Sr de Valmalle de Saint-Hippolyte [2]. La Rouvière avait quitté son justaucorps pour mettre une veste [3] blanche. Etienne Plan avait retourné le sien, qui « boutonné jusqu'au fond », ne montrant qu'une doublure verte, lui donnait l'aspect d'un dragon. Tous portaient leurs longs cheveux enfermés sous le chapeau ou le bonnet, pour en dissimuler la couleur.

Les deux cavaliers n'apparurent qu'au coucher du soleil, venant du logis du Pont de Vallongue où ils avaient soupé. Valmalle, qui allait devant, fut le premier à apercevoir à sept ou huit pas de lui, Languedoc et La Rouvière qui le mettaient en joue. Deux coups de fusil le manquèrent, il put se sauver au galop et disparaître vers Lasalle. Bagars, au cri de son compagnon, sauta à terre et pris la fuite vers le bas, laissant le chemin royal pour le vieux sentier. Deux autres hommes, au-dessous des premiers, le manquèrent également de deux coups de feu. Le consul courait toujours, quand les deux derniers des meurtriers, dont était Dauphiné (Colognac), sortirent du fond du ruisseau. Une seule détonation retentit d'abord, le fusil de Dauphiné ayant raté, mais celui-ci eut le temps de saisir un de

1. Au-dessus de Perjurade, dans un bois entourant la claie où avait été pris le prédicant David Berthezène.

2. Ils étaient parents.

3. Nous dirions un gilet.

ses pistolets, et d'un coup abattit cet ancien pasteur « qu'il avait entendu prêcher quand il était ministre à Saint-Félix ».

Le valet Gervais, fortement maltraité en raison de son épée et de ses manches doublées de rouge qui le firent prendre un instant pour un soldat, s'entendit annoncer à son tour qu'il lui fallait penser à mourir; les prédicants le lâchèrent enfin, « pour qu'il allât porter la nouvelle que le persécuteur était mort », après avoir pris son épée, sa casaque, son ceinturon de peau blanche et le sac où était le linge de Bagars. Après quoi, tous, sauf Etienne Plan, allèrent percer le cadavre à coups de baïonnettes.

Le lendemain (28 juillet), trois prêtres de Lasalle ou des environs chantaient la messe des morts pour le consul « fusillé et percé de cinq coups de dague en haine de la religion C. A. et Romaine que Dieu lui avait fait la grâce d'embrasser »[1], et Dauphiné montrant avec orgueil l'un des deux pistolets qu'il tenait d'une jeune fille de Saint-Hippolyte[2], disait « qu'il l'aimait mieux que l'autre, parce qu'il avait tué Bagars »[3].

Il ne sera pas inutile de rechercher quelle impression produisit sur la famille du consul sa dramatique fin. Or, si extraordinaire que le fait puisse paraître, — pour son frère Pierre le baillif, qui instruisait les procès faits aux Nouveaux Convertis — pour son neveu Louis, lieutenant de milice bourgeoise, la mort de Bagars parut un avertissement du Ciel. Le jeune de Bagars allait s'employer pour les prédicants dans la mesure de ses forces. Le bailli, sachant le zèle d'Anne Baudoin, « la tira un jour à part dans une chambre de sa maison, et la loua beaucoup sur sa conduite et sur la confiance que les prédicants avaient en elle, l'exhortant d'être secrète ». Il affirma qu'il souhaiterait d'avoir une conférence avec Brousson, ajoutant qu'il l'avait connu. Il déclara « qu'on avait tort de souffrir aux assemblées, de la jeunesse, qu'il n'y fallait que d'honnêtes gens et qu'il convenait de ne les faire que dans les maisons ».

Un changement si radical doit-il être attribué à la peur ? Prétendra-t-on que les deux Bagars, par leurs protestations

1. Registre curial de Lasalle.

2. Marion Vestieu, dont le frère était sorti du royaume en 1683.

3. C. 171. Dossier du mas de Montredon ; C. 172. Dépos. Valdeyron. Dossier Etienne et Paul Plan ; C. 173. Dossier Colognac ; C. 174. Dossier Papus. Voir *Bull.* LVIII, 289, notre examen des documents relatifs à cette affaire, et *Bull.* LVIII, 142, la discussion que nous avons soutenue à cette occasion avec D. Benoît.

d'amitié, essayaient simplement d'échapper à des représailles dont ils avaient éprouvé l'horreur ? Un mot du jeune homme montre, au contraire, que leur douleur avait été sérieuse et morale. La mort du consul, du ministre pensionné, loin d'être envisagée par eux comme un odieux assassinat, fût pour leur cœur un coup de la colère divine qui blesse et qui guérit. « Le Sr de Bagars fils dit à Anne Baudoin que depuis la mort de son oncle, ils vivaient d'une autre manière, dans leur maison, qu'ils y avaient les Testaments, qu'ils faisaient des lectures tous les soirs et la prière ». La commotion religieuse qu'ils ressentirent nous aide à comprendre la ferveur que répandirent dans toutes les Cévennes les premiers prédicants, même par leurs violences, même par leurs meurtres. Le baillif Bagars, en ne maudissant point les assassins de son frère, ancien pasteur devenu persécuteur, nous interdit de les traiter autrement que lui.

CHAPITRE XVII

L'ATTENTE DE LA DÉLIVRANCE

(Août-Octobre 1691)

Le soir même de l'assassinat de Bagars, Etienne Plan remonta vers ses deux frères et vers La Jeunesse à la claie des Cabanes. La Rouvière dépêcha Valdeyron à Vivent pour lui rapporter l'affaire, et lui recommander de se cacher, toutes les troupes étant en campagne. Pour lui, avec Gay, Dauphiné et Espaze, il poussa plus haut encore, jusqu'au logis de l'Asclié, où ils arrivèrent sur les dix heures du soir, et firent lever l'hôte en se donnant pour des miliciens qui cherchaient les meurtriers du consul. Ils y mangèrent et y burent, Colognac, inquiet, faisant le guet à la porte. Une heure après leur départ, une compagnie de dragons accourue de Lasalle entrait à son tour dans l'auberge.

Vivent jugea prudent de quitter Pomaret, et suivi de Cévennes et de Valdeyron, vint se réfugier dans une baume, au-dessous du mas des Ondes. Là, le fermier Martin lui ayant appris que la Jeunesse et son frère, Grevou, Espaze et les Plan étaient encore aux Cabanes, il alla leur demander des nouvelles de La Rouvière[1]. Quelques jours plus tard celui-ci revenait du Vigan, où Capieu avait été arrêté par un soldat de bourgeoisie, puis relâché.

Au commencement d'août, Brousson, revenant d'Uzès, était aux environs de Lasalle. Il y cherchait Vivent pour affaire d'importance : Huc, le capitaine des Barbets, apportait de la Suisse de nouvelles instructions. Mais Vivent, depuis la mort de Bagars, n'avait pas reparu, Il est possible que Brousson ait profité des dispositions heureuses où il trouva le vallon, pacifié par la mort de l'apostat, pour prêcher une fois de plus aux

1. Etienne Plan ayant deux chapeaux (dont l'un provenait du meurtre de Bagars), Vivent « lui dit d'en donner un à Valdeyron », ce qu'il fit.

Sognes, où Anne Baudoin déclara l'avoir entendu « pendant l'été ». Il aurait alors passé deux ou trois jours à Rieumal, où la Dlle du Roulet serait venue le voir. Il était avec Huc au moulin de Beaucours, sur le Crieulon (entre Durfort et Quissac), depuis huit jours, lorsque Henri, à Rieumal même, retrouva Vivent qui arrivait enfin des Ondes[1].

Toujours accompagné de La Rouvière, de Cévennes et de Languedoc, le prédicant suivit Henri jusqu'au moulin où l'attendaient Brousson et l'officier. Tous trois eurent dans le jardin du meunier Astruc une conférence de plus de deux heures. Après quoi le capitaine repartit vers Nîmes, et Brousson, ayant donné quelques prédications aux environs de Saint-Félix et d'Anduze, retourna une fois de plus du côté d'Uzès[2].

Rien ne nous a été conservé de la conversation des deux prédicants avec l'envoyé de Schomberg. Les premiers mois de 1691 n'avaient pas été heureux pour les ennemis de Louis XIV. La brusque prise de Mons (8 avril) en face des armées du prince d'Orange demeurées immobiles, n'avait pas permis la marche triomphale de Guillaume dans les Flandres, et le victorieux coup de main de Catinat sur Nice (3 avril) interdisait d'espérer une invasion de la Provence. En juillet cependant, la situation des alliés paraissait meilleure. En Savoie en particulier, Catinat contre qui luttaient des troupes supérieures en nombre était obligé de lever le siège de Coni.

Les mêmes angoisses qui avaient dicté à Vauban son Mémoire de 1689 agitaient d'autres hommes et leur inspiraient des solutions pareilles. En 1691 « un ecclésiastique, docteur en Sorbonne et d'un rang considérable dans l'Eglise » mettait par écrit des réflexions que Vauban annexait aux siennes. Il s'agissait toujours de préparer les voies à un rétablissement de l'édit de Nantes, si malheureusement révoqué[3].

En Languedoc des bruits inquiétants couraient. Un inspecteur de Villefort (lisez : espion), écrivait affolé à Bâville, le 10 juillet : « On m'a dit qu'il était entré quatre-vingts prédicants dans la

1. Une note non datée, de Brousson, sur un de ses manuscrits, le montre revenant des Plans (près d'Alais) pour prêcher à Vic [le Fesc] puis deux fois de suite vers Quissac, puis vers Tornac. Les deux prédications de Quissac pourraient se rapporter à son séjour à Beaucours. Il pourrait être monté aux Sognes depuis le moulin. C. 191.

2. Sermon de Communion sur I Corinthiens, X, 15-17 : « 26 août 1691. Bois de Bouzène, Tornac ». C. 191.

3. *Bull.* XXXVIII, 244.

province. Si vous avez des portraits [signalements] de ces gens-là, ayez la bonté de me les envoyer » [1].

Le langage des prédicants et leur attitude après le départ de Huc permettent d'affirmer que sa mission avait ravivé leurs espérances. « Le roi, disaient-ils, était las de ces affaires, il accorderait la liberté de conscience. On verrait de grands massacres. Il fallait seulement persévérer : ceux qui verraient la délivrance seraient heureux [2].

Il est vrai que depuis le mois de juillet ni Vivent, ni Brousson n'avaient reçu les subsides qui jusque là leur étaient parvenus régulièrement tous les deux mois par Genève [3]. Ils en étaient surpris ; la visite de Huc leur garantissait du moins qu'ils n'étaient pas abandonnés. Ils firent désormais quêter dans leurs assemblées, et demandèrent à ceux qui leur donnaient asile non plus d'aller leur acheter le nécessaire, mais de le leur fournir.

L'argent cependant était indispensable à Vivent, qui voulait de la poudre. Pour ce qui était de la petite quantité nécessaire aux prédicants dans leurs courses, quelques dragons du Vigan d'origine protestante, consentirent parfois à la leur livrer [4]. Mais il fallait constituer un approvisionnement sérieux. Vivent trouva d'heureuses complicités. Il avait envoyé de la cerclière d'Olivet vers le Vigan, Martin de Ricumal, avec quatre pistoles destinées à un habitant de Pailherols (près du Vigan), Arnal, qui promettait les munitions demandées. Au mas de Pascalou, où il passa en revenant du moulin de Beaucours, Flavier, du Vigan, vint l'entretenir encore de l'affaire.

Du mas de Pascalou, après une pointe au sud, à Malignos (Monoblet) où il avait été appelé pour « faire la prière » auprès

1. C. 171.

2. Fin de l'été (C. 191. Dépos. Baudoin).

3. Brousson avoue dans sa dernière Requête au roi que Vivent avait reçu « de Sa Majesté Britannique » des sommes qui montaient à huit mille livres. (Corbière, p. 312).

4. Les déserteurs, comme Lagarde, emportaient à la fois leur poudre et leurs armes. A Lasalle, le cardeur Pierre Dalgues (dit « Dalgues Peroquet ») est accusé de faire métier de solliciter les dragons à déserter. Il se charge d'acheter leurs armes et leurs habits qu'il passe aux prédicants. On a vu entrer de nuit dans sa maison un homme suspect (c'est probablement Grevou) qui portait un justaucorps de dragon « teint en couleur obscure ».

A la cerclière d'Olivet Vivent demande à Jallaguièresse d'Olivet de lui prêter pour Languedoc, le fusil, le sabre et la gibecière de son fils aîné, sorti du royaume, qui sont dans la maison, « cachés dans une muraille avec des livres défendus ». La mère refuse, car elle a promis à son fils « de ne point les sortir qu'il ne revînt ou qu'il fût mort » (il s'agit de Jacques Jallaguière, mari de Jacquette Viala). C. 172.

d'une femme gravement malade, Vivent remonta à la cerclière d'Olivet, près de Lasalle. Ces courses du prédicant que nous pouvons suivre presque jour par jour, grâce aux dépositions de Valdeyron, fournissent dans leur monotonie une saisissante image de sa vie errante et tourmentée. Dans la cerclière, Vivent, La Rouvière et Valdeyron furent surpris par la pluie[1]. Puech, rentier (fermier) du mas des Combes (Saint-Bonnet), consentit à les recevoir un jour dans son « paillier ». Ils durent ensuite s'abriter dans une claie appartenant au père de la jeune fille dont La Jeunesse était « le galant ». Les jeunes filles des Combes leur apportaient à manger, préparaient chez elles la viande qu'on mandait pour eux de Lasalle, et venaient assister à leurs prières.

Le rentier du mas de Lascours, Pouget, chez qui La Bonté, échappé aux soldats du Vigan, venait d'arriver, descendit les chercher à la cerclière et les emmena chez lui (1er septembre). Il voulait que Vivent baptisât un enfant de son frère (du mas de Soulages) qu'on avait d'ailleurs l'intention de porter à l'église le lendemain parce que la nourrice était ancienne catholique. Vivent refusa net, et le blâma de « vouloir faire baptiser un enfant deux fois »[2].

Le mas de Lascours, au bord du plateau de Colognac, n'était pas éloigné de la maison de Falguerolles, au-dessous de laquelle La Jeunesse et Dauphiné avaient prêché quelques mois auparavant. Le Sr de Falguerolles, averti par Pouget de la présence de Vivent dans la cerclière de Lascours, vint avec Claire de Falguerolles, sa sœur, le voir et dîner avec lui[3]. La pluie s'étant remise à tomber, il lui ouvrit sa claie pour une huitaine de jours, ainsi qu'à ceux qui l'accompagnaient.

De Colognac, sur l'ordre de Vivent, La Rouvière et Valdeyron descendirent au Vigan, choisissant le jour de la foire (9 septembre) pour y passer plus facilement inaperçus. Ils avaient mission de s'aboucher avec un dragon, Pierre Liron (originaire comme Vivent de Valleraugue), que ce dernier savait disposé à déserter pour renforcer sa troupe lorsque l'heure serait

1. Il semble que Cévennes les ait quittés au moulin de Beaucours.

2. *Reg. Curial* de Lasalle : 2 septembre (dimanche), baptême de François et Marie Pouget, nés le 31 août.

3. Le Sr de Falguerolles, envoyé au galères en 1692, est dit « de Monoblet » car en effet le territoire de Monoblet s'étend très avant sur le plateau de Colognac, et comprend en particulier le mas de Falguerolles.

venue. Un cabaretier affidé amena Liron à La Rouvière, qui causa avec lui de munitions à amasser [1].

Ce fut du jour même où La Rouvière était au Vigan, que Vivent data une lettre destinée à un habitant de Valleraugue, que celui-ci jugea bon de remettre entre les mains de Bâville, circonstance à laquelle nous devons de la posséder encore [2].

Le Sr Thérond, dont un frère de Vivent, Pierre, avait épousé la sœur, n'était sans doute pas demeuré passif au cours des enquêtes provoquées par la mort du vicaire Vernède et les dénonciations de Castelviel. La lettre de malédiction que Vivent lui adresse, ne nous informe pas des griefs précis que le prédicant nourrissait contre lui et contre son propre frère qu'il accuse de l'avoir voulu livrer. Il est probable que Thérond, pour se soustraire, lui, sa sœur, et avec elle la famille du prédicant, aux violences dont ils étaient constamment l'objet de la part de l'intendant, s'était enfin résolu à rechercher le révolté, soit pour le remettre aux mains de la justice, soit simplement pour l'obliger à quitter le royaume.

A des reproches personnels, Vivent ajoute toutes ses rancœurs contre son bourg natal, où il n'a trouvé ni sympathie, ni aide efficace, et ses colères contre l'Eglise persécutrice. La violence de ces imprécations chargées de réminiscences bibliques, les plaintes de Vivent sur sa vie de misère, l'ardente piété dont sont imprégnées tout particulièrement les dernières phrases, font de ces trois pages un document inappréciable pour l'intelligence de cette âme de feu.

Brousson datait « des Cévennes » les lettres qu'il envoyait à Bâville. Vivent a inscrit en tête de la sienne (après réflexion, semble-t-il), le nom de Turin : c'est de là qu'il attendait à toute heure le secours promis [3].

1. La Rouvière alla à Pailherols, où Arnal lui présenta un échantillon de la poudre qu'il se chargeait de fournir.

2. La lettre, conservée dans le dossier Brousson (C. 191), n'est pas signée. Il n'est pas douteux d'après son écriture, et d'après les détails qu'elle contient sur la famille de celui qui l'a écrite, qu'elle ne soit de François Vivent. On peut supposer qu'elle a servi, lors du procès Brousson, aux experts qui ont examiné l'écriture de la Lettre à Schomberg. Bâville qui mit sous leurs yeux trois lettres de Brousson leur fournit sans doute aussi un spécimen de l'écriture de Vivent.

3. La suscription de la lettre porte : « A Monsieur
Monsieur Thérond à Valleraugue
par Nîmes à Sumène pour Valleraugue
à Valleraugue ».

On lit, au haut de la première page, et d'une autre écriture : « nº 15. Cette lettre est escrite au Sr Téron ».

De Turin en Piémont, ce 9e setembre 1691.

Ennemi de Dieu et de toute justice, fils du diable, jusques à quand feras-tu tes efforts de renverser les voyes de Dieu qui sont droites ? Ne crains-tu pas d'être accablé par ses jugemens ? Langue venimeuse, tu seras arrachée jusqu'à la racine ; étoile errante, nuée sans eau, l'obscurité éternelle t'est réservée[1]. Je t'ai représenté plusieurs fois tes crimes de la part de Dieu, surtout dans la lettre que j'écrivis à Antoine de la Cour le sixième de décembre dernier[2], mais tu y persévères plus que jamais ; c'est ici la dernière que je t'écrirai. Je prédisais à ce malheureux ce qui lui est arrivé, ne pense pas que Dieu te traite si doucement, il y a aparence qu'il t'écrasera en sa colère ; les infamies que tu fis contre feu mon père avec tant d'injustice, les impiétez et les blasphèmes que tu fais contre Dieu, les perfidies et les persécutions que tu exerces contre les serviteurs du Christ en sont des présages assurés. C'est pourquoy je t'assigne devant ce grand Eternel dans l'année, afin que tu ayes à rendre conte devant lui de toutes tes injustices, perfidies, extorsions, impiétés, blasphèmes, mensonges et persécutions. Mon malheureux frère[3] a voulu s'allier avec un exécrable, maudit de Dieu, et ainsi il c'est attiré sa mallédiction ; ce misérable, à ton exemple a fait ce qu'il a peu pour me faire périr, et Dieu permet par sa justice que ceux entre les mains desquels il m'a voulu livrer lui facent soufrir aujourd'hui mille paines. Le lieu de Valleraugue ou ses habitans qui m'ont poursuivi par coteaux et par campagnes est aussi accablé des jugemens de Dieu ; l'Espérou et le Voulton qui trahirent le Sr d'Algues de La Sales qui leur annonçait l'évangile l'année 1687, Dieu les en punit aujourd'huy[4]. Il est vray que l'on les accuse de mavoir reculi, mais Dieu est témoin comme depuis la révolte je n'ai pas été dans aucun de ses endroits[5], à la réserve de l'année 1687 à Valleraugue quand les dragons de Monsr de Saint-Michel y mi [m'y] conduisirent[6], n'y ayant pas même resté plus de trois heures de nuit afin de ne voir

1. Ep. de Jude v. 10-13 : « Ceux-ci médisent de tout ce qu'ils n'entendent point et se corrompent en tout ce qu'ils connoissent naturellement comme des bêtes brutes. Malheur sur eux... nuées sans eau, emportées des vents ça et là, arbres dont le fruit se pourrit, et sans fruit, deux fois morts et déracinez ; vagues impétueuses de la mer, écumans leurs vilenies, étoiles errantes, ausquelles est réservée l'obscurité des ténèbres éternellement » (voir II Pierre, ch. II).

2. Ant. de la Cour, Sr de Moncan, mari de Jeanne Vivent. Le 6 déc. Vivent était près de Valleraugue, au pied de l'Aigoual. Cette lettre est perdue.

3. Pierre Vivent, époux de Madeleine Théroud.

4. Manoël d'Algues fut pris vers l'Espérou en mai 1687.

5. Il est constant au contraire que Vivent, durant l'hiver 1690-1691, a été recueilli au Voulton et à l'Espérou.

6. Il s'agit sans doute de l'époque (août 1687) où Vivent fut conduit en Espagne.

pas la lumière du jour dans ce lieu abominable. Ce que Jésus-Christ prédit à ses fidèles au chapitre 20e de sainct luc m'est bien arrivé au pied de la lettre : vous serez haïs de pères et de mères, de frères et de sœurs, de parens et de vos amis, ils vous persécuteront et vous poursuivront de lieu en lieu et vous serez haïs de tous à cauze de moi, possédez vos âmes par votre patience et ne les chraignez point, car un seul cheveu de votre tête ne sera point perdu. Je me puis aussi apliquer par la grâce de mon Dieu le bonheur que le Sauveur du monde prédit à ses fidèles au 5e de saint Math. : bienheureux son ceux qui son persécutez pour justice, car le Royaume des cieux est à Eux, vous serez bienheureux quand on vous aura injuriez ou persécutez et quand on prononcera quelque mauvaise parole contre vous en mentant pour l'amour de moi ou de mon Evangile ; Esjouissez vous pour lors, et vous égayez car votre salaire est grand dans les cieux, car ainsi a-t-on persécuté les prophètes et les apôtres qui ont été devant vous. Où est l'homme dans le monde qui me persécute pour le mal que je lui aye fait ? Y a-t-il aucune créature qui se puisse plaindre que je lui aye jamais fait aucun tord [1]. Et quoy, si je ne veux pas révolter des Etendarts de mon Sauveur, faut-il me faire la guerre et me maudire comme un scélérat. Ha malheureux, que l'on voit bien à votre Egard ce que le Sauveur du monde disoit aux pharisiens dans le 23e de Sainct Math. : malheur sur vous scribes et pharisiens hypocrites qui tournoyez la mer et la terre pour faire un pocélite [prosélyte] et quand il l'est devenu vous le faites fis [fils] de geene [Gehenne] au double plus que vous. Ses malheureux séducteurs, qui vous ont séduits vous rendent plus criminels devant Dieu qu'eux ; qui peut assez se représenter les abominations qui se commetent dans cette maudite Religion. Ceux qui la professent se disent chrétiens, et ils massacrent tous les jours ceux qui le sont véritablement de nom ou de fait : ils font bruller et déchirer les saintes et divines Ecritures, condamnent aux galères, aux banissements, à des grosses amendes ceux qui se veulent assambler pour prier Dieu et pour chanter ses saintes louanges, et donnent des pensions et des charges lucratives à des murtriers, à des faussaires, à de faux témoins, à des injustes, à des blasphémateurs et aux hommes les plus dépravez et les plus abominables, et ils ont encore l'impudence de se dire chrétiens ? Jésus dit que les arbres se connoissent par leurs fruits, qu'un bon arbre ne peut pas faire du mauvais fruit ny un mauvais arbre faire du bon fruit ; à leur fruit dit-il vous les cognoitrez. La plupart des pasteurs de l'Eglise romaine sont injustes, faussaires, calomniateurs, médisans, traîtres, cruels, haïssant le bien, amateurs des voluptez plutôt que de Dieu, pallhards, adultères, ivrongnes, gourmants, quereleux, vindicatifs, murtriers, larrons et ravisseurs ;

1. Vivent parle sans doute en se reportant avant l'époque où il a exécuté ses ennemis.

c'est pour cest effect que l'esprit de Dieu dit au 18e de l'apocalypse que cette Eglise est devenue l'habitation des diables, le repaire de tout oiseau immonde et exécrable : aussi ses jugements sont parvenus jusqu'à Dieu et il a pris vengeance d'elle pour l'amour de ses saintz. Que ses malheureux oppresseurs nous appellent sorciers, insensez et diables, tant qu'il leur plaira ; les persécuteurs de Jésus-Christ en faisoit de mêmes ; ils ne sçauroit pourtant nous faire avoir honte de notre Sauveur ni de sa parole. Ses malheureux nous maudissent, mais Dieu nous bénit abondamment ; pendant le temps que se grand Sauveur nous a fait l'honneur de nous employer au salut de nos frères, nous nous sommes vus dans des terribles épreuves, mais le Seigneur nous a délivré de toutes ; à lui en soit rendue toute l'honneur et toute la gloire, de maintenant et à jamais. Amen.

Que ceux qui nous ont tant persécuté en france me viennent chercher dans ce païs, et ils verront ce que nous leur ferons [1].

Dès que La Rouvière fut revenu du Vigan, une assemblée fut convoquée près de Lascours à la Cam de Pomaret sous les châtaigniers, par Vivent. La Rouvière y fit fonction de lecteur, et Valdeyron se rappelait y avoir vu, avec quelques jeunes filles de Colognac. Marion Vestieu de Saint-Hippolyte, celle qui avait fait don à Dauphiné des pistolets de son frère, sorti du royaume.

Quelques jours après, Valdeyron, La Bonté et La Rouvière, débusqués de la cerclière de Pomaret par les aboiements d'un chien, se trouvent en face de deux jeunes gens armés. Ils marchent droit sur eux et leur demandent « s'ils sont honnêtes gens, s'ils ne sont pas là à la recherche des fugitifs ? » Ce ne sont heureusement que des chasseurs, mais les prédicants les menacent, s'ils parlent de leur rencontre, « de venir dans moins de quatre jours les poignarder et mettre le feu dans leurs maisons ». Les deux jeunes hommes se retirent, vont rejoindre le fils du baillif de Bagars, qui chasse avec eux, et disparaissent. La place n'est plus sûre, Vivent et ses trois compagnons descendent à la cerclière d'Olivet.

Nous sommes à la fin du mois de septembre. Il est impossible de ne pas croire que les prédicants attendaient pour cette date un événement capital, que nous ne pouvons malheureusement pas préciser.

Brousson, en effet, qui, le 9 septembre, le jour où Vivent écrivait à Thérond, avait prêché près d'Uzès [3], venait de remonter

1. La dernière phrase semble avoir été ajoutée après coup.

2. Sermon de Sainte-Cène sur I Corinth., X, 15, 17 : « 9 sept. [1691] bois de Justan près d'Aubessargues [Aubussargues] ». C. 191.

à Lasalle. Pendant que Vivent demeurait à la cerclière d'Olivet, il s'abrita, lui, au mas de Soulages, de l'autre côté du vallon, à quelques centaines de mètres.

Cinq mille livres étaient déjà promises par l'intendant à qui livrerait l'un d'eux, vif ou mort[1]. Il y avait à Lasalle la compagnie de dragons du Sr de Miroul (régiment de Morsan), et de plus une compagnie de bourgeoisie dont le lieutenant était le propre neveu du consul assassiné au Mercou. Mais la délivrance passait pour imminente. La femme du Sr de Montredon affirmait à ses amies de Lasalle que « dans moins de quinze jours le prince d'Orange viendrait souper à Montpellier ». Vivent annonçait que le ministre Cabrit était revenu dans les Cévennes pour prêcher et qu'on en enverrait bien d'autres[2]. Presque tous les prédicants, avec Vivent et Brousson, s'étaient massés dans le même quartier : Lapierre et La Victoire étaient à Valestalières ; les Plan à Saint-Hippolyte ; La Jeunesse et son frère, en même temps que Dauphiné, Grevou. Massal dit Labric et un nouveau fugitif David Teyssonnière (du mas des Vernèdes, Cros, âgé de 19 ans), avaient quitté Roquedur pour revenir en deux bandes à Monoblet.

Vivent avait convoqué (vers le 25 septembre) une grande assemblée à Fossemale, quand un homme de La Terrisse (près de Palherols), Séverac, vint le chercher pour le conduire vers Le Vigan. Le prédicant était pressé de savoir s'il aurait la poudre promise, mais il renvoya cependant son départ après la célébration du culte annoncé.

L'assemblée, « la plus nombreuse qu'on eût vue encore à Lasalle », réunit, dit Anne Baudoin qui y assistait avec Louison de Bringuier (de Cornélis), « treize cents personnes qui furent comptées »[3]. Les gens de Lasalle qui vinrent par bandes, saisirent sur la route un homme suspect, le lièrent et l'amenèrent avec

1. Le placard du 26 nov. 1691 (*Bull.* XLIV, 327) promet « *de rechef* » la même somme.

2. Il y eut à la Révocation deux frères de ce nom, pasteurs tous deux près d'Anduze, l'un Théodore à Lédignan, l'autre Jacques à Lézan. Voir *Bull.* XXXV, l'autobiographie d'un fils du dernier.

3. Anne Baudoin et son amie trouvèrent au mas de Simonet, chez Soubeyran, en venant à l'assemblée, deux hommes de la troupe de Vivent armés de pistolets et de baïonnettes, mais sans leurs fusils, qu'ils avaient laissés sur le lieu fixé pour le culte, pour servir aux sentinelles. L'un deux, Soubeiran, de Milherines, raconta aux jeunes filles qu'il avait été pris cinq ou six fois, qu'il avait été enfermé dans la Tour de Constance, mais « qu'ayant nié ce dont on l'accusait, il s'était tiré de partout ».

eux. Vivent prêcha, pria pour Lapierre malade à Valestalière, et après lui La Jeunesse qui était là avec sa troupe, prononça un second sermon. Un enfant fut baptisé, plusieurs assistants abjurèrent publiquement le catholicisme et furent admis à la Cène qui suivit. Au retour, un groupe de femmes et de jeunes filles qui rentraient à Saint-Hippolyte, furent arrêtées, puis relachées, « *On était las de faire des prisonniers, c'était une bonne marque* » déclarèrent les Cévenols. Ils crurent que les temps revenaient de la liberté du culte.

*
* *

Après l'assemblée de Fossemale, le Sr de Montredon conduisit Vivent chez lui. La Dlle de Rouveirollis, belle-sœur de sa femme, qui y était malade depuis quelques jours, appela près de son lit le prédicant, et « changea de religion entre ses mains ». C'est du moins ce que dit Valdeyron. Anne Baudoin tenait au contraire de la demoiselle elle-même, que c'était Brousson qui avait reçu son abjuration. La vérité est que les deux prédicants entrèrent dans la maison et prièrent auprès de la malade, qui n'avait voulu les voir que pour abandonner devant eux tout ce qu'elle avait jamais eu de catholicisme [1].

Pendant ce temps, La Jeunesse et Dauphiné (Colognac), passés avec leurs hommes du côté de Cros, étaient surpris en plein jour par deux soldats de la garnison de Saint-Hippolyte qui maraudaient dans les vignes du hameau de Boulségure (d'où était originaire Dauphiné). Les dragons se trouvèrent tout d'un coup, dans un valat au-dessous du mas de l'Euze, en face de quatre hommes qui se reposaient. A côté d'eux plusieurs havresacs et des gibecières pleines de livres, de poudre et de balles ; sur une motte de terre six fusils et des pistolets. Les quatre hommes sautent sur leurs armes et marchent vers les deux soldats. Ceux-ci, interrogés, déclarent qu'ils sont de la Compagnie de Leyrac, régiment du Piémont [2]. Heureusement pour eux, car ils sont informés que s'ils étaient soldats de Villevieille ils n'en réchapperaient pas. Les prédicants forcent

1. La Dlle de Rouveirollis née d'Escot, était de Saint-Jean. Elle habitait Saliens. C'est à elle que Vivent avait refusé de donner la Cène en janvier 1686 au pré de Montvaillant. La maison de Montredon était voisine de Soulages.

2. L'un des soldats, confronté trois mois après avec Jean Gazan et la Violette (Teyssonnières) les reconnut tous deux. La Violette portait le ceinturon blanc pris à Gervais lors du meurtre de Bagars.

alors les dragons à s'asseoir, les font manger et boire avec eux, et les gardent jusqu'à la nuit[1].

Quelques jours plus tard, les troupes de La Jeunesse et de Dauphiné partaient des Fourniels (Cros) pour se rendre à une assemblée convoquée par Brousson aux Sognes, le soir du 1er octobre, qui dépassa encore en éclat celle de Fossemale. L'asile de Brousson à Lasalle avait été cette fois le château de Cornélis, où Louison de Bringuier, en l'absence de sa mère, avait consenti à le recevoir, sur la demande de Martin de Rieumal. Les prédicants, heureux de voir à leurs cultes les enfants des familles qui « faisaient figure » à Lasalle, eurent l'ambition d'y attirer le lieutenant de bourgeoisie Louis de Bagars. Par l'intermédiaire de la mère nourrice d'Anne Baudoin, ils chargèrent celle-ci et la jeune de Bringuier de sonder le neveu de leur victime. Anne Baudoin s'étonna d'une telle proposition, mais Louison de Bringuier, à qui Bagars avait raconté sans colère la rencontre que ses amis avaient faite dans le bois de Pomaret, se porta garante, au contraire, de ses bons sentiments. Elle savait par lui le changement qui s'était produit dans la famille depuis la mort du pasteur apostat.

Anne Baudoin osa donc avertir le jeune homme de l'assemblée des Sognes, et celui-ci consentit à la suivre. Louison de Bringuier partit de Cornélis avec Brousson, et l'informa en chemin, ingénument, de la venue de ce nouvel auditeur. Brousson blâma l'imprudente de ne l'avoir pas consulté, et lui dit en souriant : « On voit bien que vous êtes jeune ! » A la métairie de Vielles, ils cherchèrent Bagars, mais il avait marché plus loin. Ce fut à une claie de M. de Calviac qu'Anne Baudoin entendit qu'on s'informait de lui, « parce que Monsieur voulait lui parler ». Brousson prit à part le jeune homme, et dans une longue conversation, trouva de tels accents pour lui peindre la triste fin de son oncle et les jugements de Dieu, qu'il lui arracha des sanglots. Puis tous deux marchèrent ensemble vers les Sognes.

La foule était si nombreuse (1,500 personnes, dit Anne Baudoin) qu'il avait été impossible de se réunir dans la métairie. Brousson prêcha donc en plein air « dans un fond » assez éloigné de la maison. Rarement autant de prédicants s'étaient

1. Deux compagnons qui dormaient plus haut sous les arbres ne jugèrent pas prudent de s'approcher des soldats. La Jeunesse, Grevou et un de leurs hommes étaient pendant ce temps dans une maison de Boulségure.

trouvés au même culte : La Jeunesse, Dauphiné, Lapierre, Laporte, Massal et les Plan. Le sermon de Brousson avait été déjà prêché par lui près d'Uzès avant qu'il ne remontât à Lasalle. Le texte en était emprunté à Saint-Paul (I Corinthiens, X, 16, 17) : « *La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas la communion du sang de Christ, et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ, puisque nous, qui sommes plusieurs, sommes un seul pain et un seul corps, car nous sommes tous participans d'un même pain* ». Cette prédication s'achève sur un réquisitoire violent contre les superstitions et l'idolâtrie catholiques qui éclatent dans la doctrine de la présence réelle. Dans toute sa première partie, elle ne contient qu'une longue et minutieuse discussion, qui n'offre plus pour le lecteur d'aujourd'hui qu'un intérêt médiocre. Mais quel homme que celui dont la tête est mise à prix et qui écrit avec un pareil détachement de lui-même !

L'exhortation terminée (elle n'avait pas duré moins d'une heure et demie), Brousson adressa un discours spécial au jeune Bagars, qu'il avait fait placer à côté de lui, « sur son heureux retour ». Massal prononça une longue prière. Brousson donna la Cène et reçut plusieurs abjurations, après quoi, comme l'usage s'en était établi, la quête fut faite dans l'auditoire par quatre hommes, dont Grail, Rocher et Martin, déjà désignés l'hiver précédent comme des « anciens » de l'Eglise. La présence de Bagars avait si bien marqué dans l'esprit des assistants les souvenirs de cette nuit, qu'Anne Baudoin se rappelait, six semaines après, y avoir chanté les Psaumes 5, 25, 27 et 51 (c'était l'habitude de Brousson d'indiquer à la fin de ses cultes solennels le Psaume 51, dont il demandait aux fidèles de faire entendre à genoux les paroles d'humiliation).

Le sermon prêché aux Sognes nous a été conservé dans sa minute originale, avec les corrections que l'auteur y avait ajoutées, quelques-unes peut-être dans la maison de Cornélis où presque toutes ses journées se passèrent à lire et à écrire[1].

Vivent était demeuré à Montredon pendant l'assemblée. Le soir même, ou le lendemain, il partit enfin pour le Vigan, et pour ce voyage prit des précautions particulières, ajoutant à sa troupe, formée de La Rouvière, de Valdeyron et de La Bonté,

1. Sermon 49 de la *Manne Mystique*. Le manuscrit (Dossier Brousson, C. 191) porte au bas : « 1er octobre [1691] La Salle, etc. ».

deux jeunes gens de Lasalle, Abraham Ducros, dit Chrétien[1], et Antoine Gavanon, qui se fit appeler La Vérune[2].

Les six hommes, avec Séverac, de la Terrisse, partirent à la nuit pour le vallon de Cros, s'y reposant le lendemain au paillier du mas de Rouveyrac où Gay et Dauphiné, qui arrivaient des Sognes, se joignirent à eux. Gavanon eut le bonheur d'échanger là le mauvais fusil qu'il avait emporté de Lasalle contre un meilleur que lui donna son hôte Alibert, et tous goûtèrent la joie de voir disparaître sans s'arrêter un détachement de dragons de Saint-Hippolyte qui passa devant la maison. Gay et Dauphiné, qui étaient l'un de Sumène et l'autre de Cros, conduisirent leurs sept compagnons, la nuit suivante, jusqu'au mas de Malplach (au nord de Sumène). Le rentier ne voulut pas tout d'abord les recevoir, mais, dit Valdeyron, « y étant forcé », il ouvrit enfin sa porte.

Le soir venu, nouveau départ. La Bonté à qui la région était familière, avait déjà pris les devants avec Séverac. On ne trouve personne de sa part à Pont d'Hérault, mais on le rencontre lui-même près du Rey[3]. Il fait passer la troupe au-dessous du château, et la mène à la Terrisse, où Séverac a promis retraite. Séverac s'excuse : il y a chez lui un laboureur étranger, on y fait la lessive avec l'aide des voisines, il faudra chercher un refuge un peu plus haut, au mas des Plantiers. Mais c'est encore dans la grange à paille que les frères Garnier reçoivent ces hôtes compromettants, à cause, disent-ils, « de la fiancée du cadet ». Les prédicants demeurèrent là trois jours[4] et n'eurent pas besoin d'aller plus loin, Etienne Arnal, de Blanquiès (près de Palherols, entre la Terrisse et Le Vigan) étant venu voir Vivent, et lui apporter un échantillon de la poudre, qu'un sien parent, qui était du côté du Rouergue, avait faite pour lui. Il

1. Abraham avait un frère plus âgé, Guillaume. Tous deux comme leur père, Ducros dit Chouré, étaient depuis longtemps grands coureurs d'assemblées.

2. Antoine, fils du « Cadet Gavanon ». Il connaissait Vivent depuis avant 1685. Il est inscrit au placard de La Trousse. La famille était originaire de Colognac (La Vérune est une ferme de Colognac). En 1691 le père était aux Bousquets (Soudorgues) rentier de la métairie du Sr Cabanis, de Lasalle. Gavanon avait été déjà arrêté deux fois, d'abord au Pont Saint-Esprit, d'où il fut conduit à Nîmes, puis à Valleraugue. Nous ne savons rien de cette double aventure. *Pap. Court*, 17, B, 79.

3. Capieu a probablement habité La Terrisse. Jean Capieu, dit Séguibas, son oncle, en était. Séverac avait envoyé ce dernier au-devant des prédicants, mais il s'était arrêté au Rey « chez sa maîtresse ».

4. Baumier, chapelier du Vigan leur apportait des vivres.

en promit dix quintaux, s'il le fallait. A quoi Vivent répondit que l'argent lui manquait. L'essentiel était de savoir qu'Arnal mettrait en barils deux quintaux de poudre et quatre quintaux de plomb, pour lesquels Vivent avait déjà dépensé deux cents livres, et qu'il aménagerait un dépôt, où viendrait s'accumuler tout ce qu'on pourrait réunir de munitions et d'armes[1].

Dès le lendemain, Vivent pensa augmenter immédiatement la provision d'Arnal, en chargeant le dragon Liron, du Vigan, d'acheter quatre livres de poudre, pour lesquelles il lui donna cent sols. Quelques habitants du Vigan parlèrent alors à Vivent d'une autre affaire. Il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner le Sr Daudé, le subdélégué de Bâville, sur lequel retombait, après Thérond, la responsabilité des poursuites exercées à Valleraugue contre la famille du prédicant. Un dragon, valet du Sr Darènes, nommé Puechmary, promettait de « faire le coup » et de rejoindre ensuite Vivent, pour s'enrôler avec Liron dans la troupe du prédicant. Vivent désira le voir, ainsi qu'un troisième soldat, Jean Viala dit L'Eveillé (originaire de Saint-Jean du Gard) qui se proposait de déserter également[2].

Un séjour plus prolongé au mas des Plantiers pouvait devenir dangereux. Les huit hommes passèrent la rivière du Vigan, près du château de la Croix, guidés par Dauphiné qui avait trouvé déjà des retraites à Roquedur, et entrèrent au Mas Parran, où ils ne purent demeurer qu'une heure, cachés dans la cave. Il fallut camper au-dessus, en plein bois, pendant trois jours, au bout desquels Vivent alla prêcher dans une claie voisine. Une veuve de Saint-Hippolyte « qui lui remettait souvent des lettres du pays étranger », assistait à la réunion ; plusieurs personnes du Vigan s'y trouvaient aussi, parmi lesquelles le dragon L'Eveillé, en armes, et le coutelier Servel qui apporta une baïonnette au prédicant. Deux frères, nommés Maillié, montèrent de Ganges, offrirent à Vivent un pistolet d'arçon, en refusèrent le prix, et lui envoyèrent encore deux pistolets de poche.

1. La « cache », bâtie à pierre crue, recouverte de tuiles et de terre, fut trouvée six mois plus tard. Creusée dans un champ d'Arnal, elle contenait, dit le procès-verbal, quatre barils et une « courge » [une gourde faite d'une courge] pleine de poudre, quatorze lingots de plomb, un sac de grosse grenaille, plusieurs balles attachées à une corde, deux épées, deux « espontons » [demi-piques], un fer de pique, une baïonnette, un canon de fusil... et plusieurs ouvrages de piété. C. 172 : 18 mars 1692.

2. Daudé fut assassiné en 1704 par les Camisards.

De la claie, la troupe monta plus haut et s'établit dans une vigne. La Bonté, malade, alla se faire saigner à Ganges, en même temps que Dauphiné y achetait une épée et un justaucorps de soldat.

Après une nouvelle assemblée au valat de Balquines, au-dessous de la place où Bringuier, en 1687, avait vu son auditoire surpris par les dragons du capitaine Boisvert, Vivent demeura encore quelques jours à Roquedur, et envoya Gavanon, Ducros et Dauphiné à Lasalle pour avoir des nouvelles [1]. Lui-même revint vers Pailherols et convoqua au valat de Bauquiès, sous Endevielhe, un culte où assistèrent, avec soixante ou quatre-vingts personnes de Roquedur ou de Mandagout, Puechmary et Liron, qui lui apportèrent une livre de poudre et quelques pierres à fusil.

Enfin Vivent se décide à retourner vers Lasalle. Sur une monture que Flavier, hôte du *Cheval vert*, au Vigan, a mise à sa disposition, et qu'il lui a fait amener par les deux dragons, le prédicant prend cette fois le chemin royal, passe au milieu de la nuit à Ganges, trouve, au sortir de la ville, des amis qui lui ont apporté du vin, descend de cheval et va, avec les sept compagnons qui l'ont fidèlement suivi, s'abriter au mas de Bouisset (entre Ganges et Saint-Hippolyte), qui est inhabité. Gay et Dauphiné poursuivent jusqu'au mas de la Cisterne qui est tout près, pour avertir de leur présence, et demander des vivres. On leur en donne sans difficulté, en leur apprenant que Lapierre a trouvé là d'autres fois une cordiale hospitalité. La nuit venue, pour éviter Saint-Hippolyte et les soldats du fort, la troupe remonte le ruisseau de la Cadière, et par le Moulin d'Espaze, arrive au mas de Faventine qui l'abrite quelques heures ; puis elle poursuit jusqu'au Pontel, chez Roques, à deux pas de Valestalières, où elle s'arrête enfin.

Pendant les vingt-cinq jours du voyage de Vivent, l'activité des prédicants dans la région où il revenait ne s'était pas ralentie. Ils semblaient assurés de l'impunité, et cependant Broglie lui-même était venu à Lasalle en octobre pour y inspecter la compagnie de milices.

A l'assemblée des Sognes, Brousson avait donné à Louis de

1. Gavanon revint au bout de deux jours, ayant assisté, avec Ducros et Dauphiné, à une assemblée de La Jeunesse à Fossemale (21 octobre) (voir plus loin) dont la date avait été sans doute fixée avant le départ de Vivent. (C. 172. Dépos. Gavanon [Dossier Gavanon] qui complète sur ce point la déposition de Valdeyron et celle d'Abraham Ducros, C. 172).

Bagars quelques-uns des manuscrits de ses sermons ; c'était sa méthode ordinaire à l'égard des âmes qui lui semblaient bien disposées. Il lui en fit parvenir le lendemain deux autres par Louison de Bringuier. Le jeune homme remit les cahiers à son père et celui-ci, à son tour, les montra à M. de Broglie, prétendant les avoir trouvés sous une pierre à la porte de son jardin. Le fils du baillif s'excusa ensuite de son imprudence auprès d'Anne Baudoin, en alléguant que « c'était pour faire voir la beauté des sermons ». Le prêtre de Lasalle, Sarrazin, les vit aussi, et dit à la jeune fille « qu'il y avait reconnu le caractère [l'écriture] de Brousson, avec lequel il avait étudié ».

Comment le mystère pouvait-il être gardé ? Les prédicants venaient maintenant loger dans le bourg. Gay et La Verdure (Grevou) passèrent à Lasalle en plein jour. Jallaguiéresse ouvrit à Vivent, à La Jeunesse et à leurs amis, les chambres d'une maison dont elle avait la garde[1] ; les femmes de la Gravière (le quartier bourgeois de Lasalle) « gardèrent les prédicants » deux ou trois jours. Les deux fils de Ducros hébergèrent La Jeunesse ; le tailleur Grail l'habilla ; Jean Teyssonnière logea Massal ; le cardeur Dalgues et Gervais reçurent Grevou ; des femmes quêtaient régulièrement pour les prédicateurs.

Le 21 octobre, à la tombée de la nuit, Anne Baudoin, revenant de la promenade, vit La Jeunesse sortir de Lasalle accompagné de quelques hommes, qui se rendait à une assemblée convoquée par lui à la Cam de Monoblet, au delà de Fossemale. Louis de Bagars, avec plusieurs jeunes gens de ses amis, alla écouter le prédicant et traita de poltrons ceux qui, pour ne pas s'attirer d'affaires, avaient refusé de le suivre[2]. La Jeunesse prêcha, donna la Cène, reçut sept abjurations. Labric (Massal) prononça une prière. Dauphiné, Gavanon, Ducros (venus du Vigan) étaient là avec les Plan. Bagars s'approcha de La Jeunesse, causa avec lui, et comme celui-ci devait retourner à Lasalle, il l'engagea, sans éclat, à entrer dans la maison de son père, où il lui donna collation. Il fit plus. La Jeunesse lui ayant écrit peu de temps après pour lui demander des armes, Bagars lui envoya quelques pistolets, deux épées et de la poudre, qui provenaient de la dernière distribution faite à ses soldats lors du passage de Broglie. Aussi le prédicant disait-il que

1. La maison de Laure de Baudoin, veuve du ministre François Guizard.

2. Une demoiselle déclarait plus tard avoir assisté à l'assemblée « sur le bruit commun que tous les habitants de Lasalle y allaient ».

Bagars « était leur bon ami, et qu'il se mettrait peut-être avec Vivent »[1].

Brousson n'avait pas lieu d'être moins satisfait. Le Sr de Cornélis, François de Bringuier, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Mérenville, étant mort à l'armée, sa veuve, qui savait le séjour que le prédicant venait de faire dans sa maison, consentit à le recevoir elle-même pour écouter ses consolations chrétiennes. Il était auprès d'elle, et se contenta de passer dans une chambre voisine, quand le prêtre Sarrazin, vint aussi apporter ses condoléances. Brousson monta ensuite à Caderles, et le 21 octobre, le jour où La Jeunesse parlait à Fossemale, il prêcha du côté de Brion (métairie de Soulier) devant les Demoiselles de Rouville (de Rouville, près de Saint-Jean)[2].

A leur tour, à la fin du mois, Lapierre et Laporte, absents de Lasalle depuis l'assemblée des Sognes (1er oct.) vinrent s'y réfugier à nouveau pour échapper à des recherches qui suivirent une nouvelle tentative de meurtre.

Les deux prédicants, avec Saint-Paul (Masbernard), La Victoire et Compan (dit Villeméjeanne) avaient célébré quelques cultes à Vallaurie (entre Mialet et Courbès). Ils apprirent, à Générargues (près d'Anduze) que le Sr Antoine Brès de Larboux, capitaine de bourgeoisie dans le régiment d'Alais, était dans sa maison de Valmalle (Soustelle). Saint-Paul, originaire de ces quartiers, nourrissait contre l'officier des rancunes personnelles. Il jugea l'occasion belle de se défaire d'un ennemi particulier, en même temps que d'exécuter un persécuteur.

Il part pour Saint-Paul la Coste avec La Victoire (Etienne Bon), un fugitif nommé Gibert, et un jeune homme de Générargues, Teissier. La mère de Saint-Paul, au Villaret, les garde tout le jour chez elle. Le soir, Saint-Paul et Gibert vont éveiller, de l'autre côté de la vallée du Galeison, à Peyraube, un de leurs amis fidèles. Comte, et le prient de leur amener le valet du capitaine, Guillaume Soulages. Dès les premières ouvertures, celui-ci déclare sans hésiter « qu'il souhaiterait que son maître fût mort depuis longtemps ». Saint-Paul et La Victoire avec leurs propres armes, Teissier avec le fusil que Laporte lui a

1. La Jeunesse ayant convoqué vers la fin d'octobre une autre assemblée au bord de la cerclière de Falgueyrolles, y vit un curieux de Lasalle que Jallaguiéresse avait réussi à entraîner avec elle, en lui disant : « Nous pouvons y aller sans crainte, le fils aîné de M. de Bagars, qui va aux assemblées depuis longtemps, y sera. »

2. Il descendit ensuite prendre un repas chez Viala, aux Horts, avec Labric, et alla coucher au Moyna (Soudorgues).

croyez vous ne vous tiere pas alapaix que contrame
pour vous car la paix du monde est inimitié dinant
Dieu si savois un peu plus deloisir je vous escrirois plus
au long. mais vostre lettre mest apportée par un demes hom
dans le temps que je partois delandroit ou estois si je puis
savoir dans quelques temps vostre retraite je vous escrirai
encore et en attandant je vous recommande alagrace de
Dieu et suis

Monsieur

Vostre tres humb et tres obéissant
serviteur et frere au seigneur
Vivent

Autographe de Vivent

(Bibl. du Prot. *Papiers Vielles.*)

(Voir p. 455)

prêté pour l'entreprise, s'embusquent donc, le 21 octobre au soir, à la porte du mas de Valmalle. Le valet trouve un prétexte pour obliger son maître à sortir, il donne un signal, et le capitaine reçoit deux balles dans la jambe. Saint-Paul, furieux de l'avoir seulement blessé, crie qu'il faut l'achever, et que « quand il aurait trois Compagnies on le viendrait brûler dans sa maison ! »

Quelques jours après ce nouvel exploit, la troupe, avons-nous dit, était de retour à Lasalle. Après Vivent, Brousson et La Jeunesse, Lapierre eut à cœur, lui aussi, de parler devant les auditoires exceptionnels que seul fournissait aux prédicants le vallon où il était né. Il convoqua pour le 29 octobre, à la Cam de Monoblet encore, un culte auquel Vivent (alors à Valestalières, de retour du Vigan) fit dire qu'il assisterait. Annoncé par les hommes de Vivent, par ceux de Laporte et de Lapierre, la réunion se trouva « la plus nombreuse qui se fût encore faite ». Le Sr Cahours, le maître de la métairie de la Cam, y fut traîné de force, « parce qu'on était assemblé sous un chêne près de sa maison ». Vivent parla le premier, Lapierre après lui, et la Cène fut distribuée. Les auditeurs étaient accourus non seulement de Lasalle, de Monoblet et de Colognac, mais même de Durfort et de Saint-Hippolyte.

Un si grand nombre d'assemblées, réunissant tant de fidèles, une telle assurance et aussi une telle impunité, étaient de nature à gagner les âmes les plus rebelles. La Jeunesse pouvait dire avec orgueil que Vivent (il oubliait Brousson) « avait converti tout Lasalle ».

Le bruit de ces succès se répandit dans les Cévennes, éveillant un écho joyeux. Roman, demeuré tout l'été aux environs de Saint-André de Vallorgue, attendait une occasion de descendre vers Nîmes. Au début de novembre il écrivit à Anne Baudoin (qu'il n'avait pas vue depuis 1689) qu'il allait quitter la montagne, et qu'il la viendrait visiter en passant. La femme du marchand Soulier, de Lasalle, curieuse de voir un nouveau prédicant, attendait son arrivée pour monter à Caderles faire abjuration entre ses mains. Mais les chants de triomphe étaient vains. Quelques jours plus tard les temps mauvais étaient revenus [1].

1. Tandis que personne ne semble se préoccuper des assemblées de Lasalle, Bâville le 18 octobre liquide plusieurs affaires anciennes en envoyant aux galères Jacques Duport arrêté depuis le 10 février, et par contumace deux femmes et huit hommes des Cévennes dont les deux Chabert de Montselgues, fugitifs depuis l'assemblée de l'Espinaz. C. 171. (v. Ribard, p. 234, lire François Bertrand de Sibilières).

CHAPITRE XVIII

LES DÉNONCIATIONS D'ANNE BAUDOIN

(Novembre-Décembre 1691)

Après l'assemblée du 29 octobre, Vivent se retira avec sa troupe dans une claie[1]. Le lendemain il descendit vers Anduze et s'arrêta au Mazelet (commune de Thoiras) chez Barafort, où le Sr de Montredon, qui chassait, le vint voir. De là il fut conduit au château de Rouville (au-dessus de Saint-Jean du Gard) par le valet des trois demoiselles de la maison, qui lui offraient l'hospitalité[2]. La Rouvière, Valdeyron, Gavanon, Abraham Dueros (Chrétien) et La Bonté le suivirent. Ils trouvèrent également réfugiés à Rouville Laporte avec Gibert « son homme », et aussi Lapierre et sa troupe : Villeméjeanne, Etienne Bon (La Victoire) et La Rose (Julien, de Saint-Etienne Valfrancesque).

Les douze hommes allèrent ensemble (le soir du 7 novembre) tenir une assemblée dans une caverne voisine, la « baume » de Rouville, après quoi Laporte et Lapierre s'éloignèrent. La grotte, très vaste, avait servi déjà de lieu de réunion pour les prêches de Bringuier. Elle offrait à la troupe de Vivent, demeurée seule, une retraite dont celui-ci espérait pouvoir longtemps profiter. Il fallait prendre en effet ses quartiers d'hiver, et l'endroit paraissait propice. Vivent envoya Gavanon à Montpellier pour faire « accommoder » sa montre, mais en lui donnant ordre de la vendre s'il en trouvait vingt-sept écus ; les prédicants aimaient mieux acheter leurs vivres que les devoir à la charité.

C'est à Rouville que Martin de Rieumal vint apporter à Vivent des lettres « du pays étranger », que Valdeyron savait être de Huc. Que proposait, ou que demandait le capitaine des Bar-

1. La Claie de la Pale, « sur Fossemale », proche de la métairie de La Farelle.

2. Madeleine (28 ans), Lucrèce (25 ans) et Marie (16 à 17 ans), filles de N. Henri de Salvaire, Sr de Rouville. Elles avaient eu comme précepteur Pierre Faïsses, le régent du Pompidou, qui parle d'elles dans ses Mémoires.

bets ? nous ne le savons pas. Vivent d'ailleurs n'attendait plus de changement que pour le printemps. Mais il comptait sur la victoire. Il avait de la poudre et du plomb ; il était prévenu, au dire de Valdeyron, que 8,500 sabres faits en Savoie pour les Cévenols leur seraient distribués dès que l'armée de Schomberg entrerait dans le royaume. Il faisait grand fond sur quatre dragons (nous en connaissons trois) qui, en attendant le jour où ils grossiraient sa troupe, lui communiquaient de précieux avis. Le meurtre de Daudé, dont s'était chargé Puechmary, devait produire à Valleraugue et au Vigan les mêmes heureux effets qui étaient résultés pour Lasalle de la mort de Bagars. Vivent répondit à Huc avec sérénité, et lui certifia qu'il tenait aux Cévennes « quatre cents hommes armés ».

Le samedi 10 novembre, un nouveau culte fut célébré dans la baume, en présence d'une cinquantaine de personnes venues de Saint-Jean ; Vivent prêcha sur les paroles du Christ : « *Ceux qui me renieront devant les hommes, je les renierai devant mon Père.* Il apprit bientôt que la tempête grondait sur l'Eglise de Lasalle.

Dauphiné avait encore tenu une assemblée le 2 novembre, à une portée de fusil du bourg, du côté du château d'Algues. Mais une réunion, convoquée aux Sognes le dimanche suivant (le 4), ne put avoir lieu. Dans la journée, le fils de Bagars, à qui le consul de 1690 (le Sr de Vignolles, son cousin) était venu demander des soldats de bourgeoisie pour un détachement, avait pu avertir Anne Baudoin ainsi que le tailleur Grail, et personne n'était sorti. Les soldats avaient fouillé à Cornélis, et Bagars, fort inquiet de n'avoir pas prévenu les habitants du château, eut besoin d'apprendre de son amie qu'aucun prédicant n'y était réfugié.

Brusquement, le 8 ou le 9, les arrestations commencèrent. D'où était partie la première dénonciation ? Peut-être du curé Sarrazin, peut-être aussi d'un certain Benjamin Villeneuve, converti de 1683, à qui les protestants de Lasalle, quatre ans auparavant, avaient déjà fait payer son ardeur persécutrice en saccageant sa vigne.

La jeune Anne Baudoin fut parmi les premières prisonnières, et soit étourderie, soit peur, elle dit, le 11 et le 13 novembre, devant Daudé, au fort de Saint-Hippolyte, tout ce qu'elle savait des assemblées, des prédicants et de leurs complices. Les renseignements circonstanciés que fournissent ses aveux sont aujourd'hui pour nous d'un prix inestimable, mais

ils amenèrent dans le fort, pour plusieurs mois, une quarantaine d'hommes, de femmes, de jeunes filles, de Lasalle et des environs, et entraînèrent pour les prédicateurs et pour certains de leurs auditeurs des conséquences désastreuses.

Avant même de deviner de quelle gravité serait l'affaire, les prédicants, aux premiers mouvements de la compagnie de milices, s'éloignèrent rapidement de Lasalle. La Jeunesse, avec son frère, s'alla d'abord cacher dans un creux de rocher au-dessous de Fossemale [1] s'enquérant auprès de ceux qui les venaient voir, si Bagars était encore en liberté. Puis comme le nombre des arrestations grandissait, il partit avec Grevou, qui s'était caché à Soudorgues, pour Mandagout et Saint-André de Magencoules, revint encore dans un bois de Colognac où il avait dû laisser son frère malade, et tous trois enfin, montèrent vers Saint-André. Brousson, à ce qu'il semble, resta dans les environs de Saint-Félix de Pallières.

Quelques religionnaires particulièrement compromis se jetèrent dans les bois. Massot fils, Grail, Lafont, conduits par Martin de Rieumal, allèrent joindre Vivent à Rouville, décidés à partager désormais son existence aventureuse. A peine d'ailleurs y étaient-ils arrivés, qu'ils y subissaient la répercussion des enquêtes de Lasalle. Les consuls de Saint-Jean, avertis de la découverte de tant d'assemblées, se transportèrent dans tous les hameaux de la paroisse pour exhorter les habitants à ne donner aucune retraite ni aux fugitifs ni aux prédicants. Poussant même le zèle plus loin, ils proposèrent à la communauté de faire murer à chaux et à sable la baume de Rouville où les vagabonds pourraient se retirer [2]. Vivent et ses neuf compagnons, passèrent alors dans les bois de Saint-Félix où ils retrouvèrent Lapierre, Laporte et de nouveaux fugitifs [3].

Les arrestations continuaient à Lasalle. Anne Bourelle, l'amie de la Jeunesse, avait ajouté, le 15 novembre, de nouveaux détails aux aveux d'Anne Baudoin. Daudé, effrayé du chiffre des

1. « Dans une baume au-dessous du chemin de Monoblet, plus bas que Vabres. »

2. « Parce que du côté de Rouville il y a une grande baume dans les bois qui peut contenir plus de neuf cents personnes et qu'il pourrait arriver que les vagabonds, ne trouvant point de retraite dans ladite paroisse se retireront dans ladite baume, où il y a une fontaine qui est fort commode... on donne charge au consul de faire fermer ladite baume à chaux et à sable et de faire faire le prix fait ». *Reg. délib.*, 16 nov. 1691. La baume est encore murée.

3. Anne Téronde, fille du rentier du mas de Rouville qui était en service à Saint-Félix chez Marchand [au Marchand] leur portait des vivres, qu'ils payaient d'ailleurs.

prédicants qui lui étaient signalés et des nombreuses complicités qu'ils avaient trouvées dans la bourgeoisie ou la petite noblesse, multipliait les recherches. Les colères montaient. Lapierre, et le Sr Villeneuve, de Mandiargues (Saint-Hippolyte) qui avait été parmi ses auditeurs du 29 octobre à la Cam, se postèrent sur le chemin de Lasalle à Saint-Hippolyte avec dix-huit hommes, pour délivrer des prisonniers qui devaient passer là, conduits par l'espion Benjamin Villeneuve, et pour tuer celui-ci. Une circonstance à nous inconnue empêcha la rencontre.

L'émotion suscitée par l'importance des premiers témoignages recueillis, se manifesta dans les négociations que M. de la Haye, gouverneur du fort de Saint-Hippolyte, engagea aussitôt avec les prédicants. Renouvelant les propositions qui avaient réussi à Dugua en 1687, il écrivit lui-même à Vivent, et lui offrit de le conduire hors du royaume avec ses compagnons, non plus en Espagne, cette fois, ni au fort de Brescou, mais bien jusqu'à Genève. Un habitant de Durfort qui traversait le 19 novembre le bois de Valfonds, en revenant de Sauve, se trouva tout à coup, au Puech Servier, environné des dix-sept hommes de la troupe du prédicant, chacun portant un fusil, une baïonnette, un pistolet et un havresac de toile [1]. Vivent, après quelques questions, et quelques reproches sur « ces infidèles de Durfort », se radoucit, puis ouvrant la lettre qu'il venait de recevoir de M. de la Haye, il la lut à l'inconnu, pour ajouter triomphant : « Autrefois l'on me menaçait, et aujourd'hui l'on me prie ? » [2]

Les démarches auxquelles la lettre de l'officier obligèrent le prédicant, nous sont connues par ce dernier lui-même. Nous possédons une lettre de lui que D. Benoît, qui l'a publiée le premier [3] a cru pouvoir rattacher aux événements de 1687, mais qui très certainement est de novembre 1691. Nous en ignorons le destinataire, et il est fort malaisé d'essayer de le

1. La troupe ordinaire s'était grossie des fugitifs de Lasalle. Martin qui connaissait l'homme, pria Vivent de ne pas le maltraiter.

2. L'homme (P. Desmons, facturier de laines) se mit au lit, malade de peur, en rentrant chez lui. Le Sr de Beauvoisin, de Durfort, lui conseilla de ne pas parler de sa rencontre. Le curé à qui il demanda « ce qu'il aurait fait s'il avait trouvé Vivent avec ses hommes armés sur le chemin », se borna à dire qu'il les aurait laissés passer. A quoi Desmons répliqua : « Et moi, j'en ai fait autant ! » (C. 191. Dép. Desmons).

3. *Bull.* XL, 640. L'original qui depuis a passé à la Bibl. du Prot., provient probablement, par les Papiers Fraissinet, des Archives du Languedoc. La lettre fut sans doute remise volontairement à Bâville par son destinataire.

découvrir. Il s'agit d'une personne qui connaît Lasalle et ses habitants, qui va pour l'hiver s'exiler en un lieu écarté et qui, ayant appris qu'elle était accusée auprès de Vivent d'avoir desservi les prédicants, a protesté de son innocence.

Monsieur, Monsieur et a.[mi] [1]

J'ai reçu aujourd'hui, mon cher frère, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me persuadez que tout ce que l'on m'a rapporté de vous, est faux. Je le croi ainsi et je loüe Dieu de toute mon âme de ce qu'il vous donne des bons sentimens. Je le prie avec affection qu'il vous fasse la grace de vous y continuer de plus en plus. Je puis vous assurer que je n'ai pas adjouté foi à tout ce qu'on m'a raporté touchant vous. Je croi que vous avez l'âme trop nete pour commetre des péchez qui ne seront pardonnez en ce siècle, ni en celui qui est advenir.

Je ne me suis jamais trompé à l'égard de Beaudine [2], je l'ai tousjours tenue pour une malheureuse. Et quand à l'infâme de Villeneuve [3] il faut qu'il achève de combler la mesure de ses péchez. Je ne croi pas qu'il triomphe davantage, car Dieu qui a commencé de venger l'outrage que ses ennemis ont fait à sa gloire, ne manquera pas d'écraser cest abominable.

J'aurois souhaité d'avoir le bien de vous voir pour vous dire des choses que je metz pas dans ma lettre et pour vous assurer de bouche, comme je le fai par écript, de mon amitié et de mon service, mais présentement, il me faut courir en plusieurs lieux pour pouvoir conférer avec mes confrères advant que de répondre aux propositions que les puissances me font de me faire sortir du royaume.

Je ne sai pas si nous seront d'accord. S'ils me veulent accorder tous les prisonniers et tous les galériens, et cent hommes qui me suivent et trois cents louis pour mon voyage, je sortiray, à condition qu'ils me donneront pour hotage l'évêque d'Uzès [4], celui d'Alez [5], Monsieur de Villevieille et le vicomte du Chaila [6].

1. Orth. originale.

2. Anne Baudoin évidemment. Vivent a pu en effet la soupçonner de tiédeur. La jeune fille n'avait jamais voulu abjurer le catholicisme entre les mains d'un prédicant et n'avait jamais communié. Après les assemblées de Vivent et de Brousson, en septembre et octobre 1691, elle avait refusé de le recevoir chez elle.

3. Benjamin Villeneuve. Il avait servi de témoin et de greffier au curé de Lasalle en 1684-1685 dans l'enregistrement des abjurations.

4. Michel Poncet.

5. L'évêché d'Alais ne fut établi par le pape qu'en 1694. Mais, dès 1687, le choix du roi qui tenait, depuis la Révocation, à ériger en évêché la région des Basses-Cévennes trop éloignée de Nîmes, s'était porté sur François Chevalier de Saulx, qui avait travaillé aux conversions.

6. M. de Villevieille commandait un régiment de milices dans le diocèse d'Alais, le vicomte du Chayla un autre dans le diocèse de Mende. C'était le

Je prie le Seigneur qu'il vous conduise dans votre exil. Si je puis vous accordez ce que vous me demandez, je le ferai, car ce lieu[1], comme vous dites est fort commode. Cependant si on ne m'ottroye pas ce que je demande, j'ai envie de m'acemter d'ici pour quelques mois[2], car je voi manifestement, que si Dieu me fait la grâce de voir la fin de l'hiver, je verai Satan brizé soubs mes piedz ; et si vous me croyez vous ne vous fierez pas à la paix qu'on trame pour vous, car la paix du monde est inimitié devant Dieu.

Si j'avois un peu plus de loisir je vous écrirois plus au long, mais votre lettre m'a été apportée par un de mes hommes dans le temps que je partois de l'endroit où je suis. Si je puis savoir dans quelque temps votre retraite je vous écrirai encore et, en attendant, je vous recommande à la grâce de Dieu, et suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur et frère au Seigneur.

VIVENT, m.[inistre].

Les conférences touchant la réponse à donner à M. de la Haye, n'eurent lieu que difficilement. En décembre seulement le résultat en fut transmis directement à la Cour, sans doute par les soins de Brousson. C'est ce dernier, en effet, qui en informa Bâville et, suivant sa coutume, en des termes d'une parfaite courtoisie. Nous possédons sa lettre, où il cite un fait, qui était de nature à légitimer toutes les défiances des prédicants, déjà honteusement dupés en 1687.

Monseigneur[3],

Il y a quelques jours[4] que j'ai appris que Monsieur de la Haye, gouverneur de Saint-Hippolyte, avait pris la peine d'écrire à l'un de ceux qui consolent le peuple dans les déserts pour nous solliciter à cesser de faire des assemblées et à sortir du royaume, nous offrant à tous de nous conduire lui-même avec sûreté jusques à Genève. Je

vicomte du Chayla qui avait marché contre Vivent et ses attroupés en 1689 et arrêté Bonijoli à Vialas en 1690. C'étaient des hommes de Villevieille qui avaient saisi Lallemand, Dombres, Mazel, Soubeyran la Perruque et blessé l'un des Plan.

1. Le lieu où son correspondant s'est retiré.

2. Vivent pensait sans doute pendant l'hiver retourner à Genève, comme il avait fait en 1690, au dire d'A. Baudoin.

3. Dossier Brousson, C. 191. La lettre est analysée Douen, II, 198.

4. La date finale, 20 décembre, est écrite en surcharge sur une autre date où l'on ne distingue plus le chiffre, mais bien encore les lettres : *noc*. Sans doute, Brousson avait préparé dès la fin de novembre, le paquet pour Paris et sa lettre pour Bâville.

pourrais répondre à cela, Monseigneur, que depuis cette lettre écrite, nous avons appris que la fille d'un nommé Martin de la Salle, souhaitant de voir sa mère qui est prisonnière dans le fort de Saint-Hippolyte et y étant entrée par la permission de Monsieur le Gouverneur lui-même qui lui promit en foi d'homme d'honneur qu'il la lui ferait voir et qu'il ne lui serait fait aucun déplaisir, y a pourtant été arrêtée et mise dans une basse-fosse par l'ordre du Sr Daudé, juge au Vigan et apparemment commissaire de Votre Grandeur ; auquel Monsieur le Gouverneur ayant dit qu'il avait promis à cette fille qu'il ne lui serait rien fait et qu'elle pourrait voir librement sa mère, et le Sr Daudé lui ayant répondu : Monsieur, ce ne sont pas vos affaires mais les affaires du roi, Monsieur le Gouverneur dit alors qu'il ne pouvait rien contre les intérêts de Sa Majesté. Ce qui nous fait voir, Monseigneur, quelle confiance nous pouvons prendre aux paroles qui nous sont données[1]. Cependant je prends la liberté de représenter avec un profond respect à Votre Grandeur, que notre dispersion, le peu de commodité que nous avons pour écrire, le mauvais temps et la nécessité où nous sommes d'envoyer des gens exprès jusqu'aux lieux où nous pouvons faire remettre nos paquets avec moins de danger, ont été cause que la réponse que nous avions à faire a été retardée jusqu'à cette heure, que nous donnons ordre d'aller remettre dans un certain bureau un paquet que nous prenons la liberté d'envoyer en Cour sur le sujet de la proposition qui nous est faite, et du grand nombre de personnes qu'on fait prisonnières. Nous avons cru, Monseigneur, que nous devions en donner connaissance à Votre Grandeur afin qu'elle voie que nous ne négligeons pas de répondre aux propositions qu'on a la bonté de nous faire. C'est pourquoi nous supplions très humblement Votre Grandeur de vouloir attendre sur ce sujet les ordres de la Cour. Nous la supplions aussi avec une profonde humilité, de pardonner à notre douleur, si au milieu de tant de maux que nous souffrons ou que nous voyons souffrir à nos frères, et des grands dangers où nous sommes continuellement exposés pour avoir invoqué le nom du Seigneur, nous sommes quelquefois contraints de dire ou de faire des choses qui peuvent lui déplaire. Quoique nous soyons dans une grande affliction de voir que Votre Grandeur soit extrêmement prévenue contre nous et qu'elle nous accable tous de maux et de misères parce que nous avons rendu à Dieu le service que nous lui devons, nous ne laissons pas d'avoir toujours pour elle le respect que nous lui devons aussi.

1. Antoinette Ausset, femme de Jean Martin, cardeur, de Rieumal, est interrogée à Saint-Hippolyte le 12 novembre 1691 (C. 172). Sa fille Marie Martin, âgée de seize ans, à qui Daudé demande le 1er janvier 1692 « si elle n'a pas été envoyée au fort sur l'ordre de son père ou de Vivens quand elle a été arrêtée » est certainement la personne dont parle Brousson. — Le père, « ancien fait et élu par les prédicants », est fugitif « depuis la première dénonce faite contre les assemblées ».

C'est pourquoi, Monseigneur, je prends la liberté de vous assurer en particulier que je suis,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

BROUSSON.

Au désert[1], le 20 décembre 1691.

Brousson était vraiment naïf de demander à Bâville d'attendre les ordres de la Cour. L'intendant, quelques jours après la lettre de M. de la Haye, et sans que les prédicants y eussent encore répondu, avait fait afficher un nouveau placard où il déclarait derechef, le 26 novembre, qu'il ferait payer comptant cinq mille livres à ceux qui livreraient mort ou vif Brousson lui-même, ou Vivent, et deux cents livres à quiconque dénoncerait une assemblée[2].

Mais le prédicant ne doutait point du pouvoir de la vérité. Nous n'avons pas la réponse qu'il dit à Bâville avoir envoyée à la Cour. Nous savons seulement que le paquet qu'il avait fait porter à la poste de Nîmes (?) contenait une *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts et les cavernes*, déjà adressée par lui à plusieurs évêques. Cette pièce, qu'il imprima plus tard, est, dans son préambule, dédiée au clergé de France. « La persécution », y déclare Brousson, « exercée contre les édits et les traités de pacification, a attiré des calamités épouvantables à cet Etat, ce qui pourtant n'est qu'un commencement de douleurs et de misères. Maintenant que vous travaillez de nouveau à faire périr ceux que l'Esprit de Dieu a suscités pour commencer à rétablir dans ce royaume la pure lumière de sa Parole, et qu'on veut faire regarder comme des monstres, nous avons cru que nous devions prendre la liberté... de vous adresser cette Confession de foi... afin que vous fassiez cesser les grandes rigueurs qu'on exerce contre nous, et que par là vous détourniez les terribles jugements dont Dieu menace encore ce royaume[3] ». Nous avons lu déjà la

1. La lettre de Brousson à Bâville fut écrite dans la région de Saint-Félix ou de Tornac, où le prédicant passa tout l'hiver de 1691. Sermon sur *le Pain de vie* : « 9 décembre Espère [Aspères] de Tournac ». C. 191. Au milieu de février, à la mort de Vivent, Brousson était encore à Saint-Félix.

2. *Bull.* XLIV, 327 (qui corrige *Bull.* VII, 4, où sans doute une copie fautive parle de 2,000 livres seulement).

3. Publiée en 1694, en même temps qu'une *Prière générale*... et une *Interprétation du songe de Louis le Grand* : sous le titre de *Pièces pieuses*. La *Confession de foi*

même apologie des prédicants et les mêmes menaces, dans la lettre à Bâville datée du 1er octobre 1689.

Avant de revenir à Vivent qui, au début de décembre, était comme nous le verrons, près d'Anduze, dans le même quartier que Brousson, il nous faut monter dans les Cévennes, à la suite de ses confrères dispersés.

Les arrestations de Lasalle ne les avaient pas rendus muets. Labric (Massal) s'était retiré pour l'hiver dans la maison de son père à Milherines, ayant avec lui le cadet Espaze, que nous avons vu à l'assassinat de Bagars[1]. Tous deux tenaient des assemblées autour de Milherines et la Bécède [de Bonpérier] auxquelles les accompagnait un jeune homme des environs de Lasalle, Antoine Avesque, du mas de Bonal, fils d'une pauvre veuve et qui ne savait ni lire ni écrire. Il prononçait des prières et prêchait quelquefois, ne s'absentant jamais que pour peu de jours de la maison où il vivait avec sa mère et son jeune frère[2].

Plus loin que Milherines, autour de Saint-André de Valborgne, les Plan avec Rey, étaient épiés par le traître Parlier, du mas Supérieur, informateur du P. Renaud, missionnaire[3]. Au début de décembre, Grevou (avec Teyssonnière et Lagarde) et La Jeunesse (ce dernier suivi de son frère et d'Espaze) les rejoignirent[4]. Le 8, tous étaient réunis près du hameau de Ginestoux (Saint-André). Rey vint en prévenir Parlier, l'assurant qu'il ne restait rien des soupçons dont il avait été l'objet, et Parlier courut « demander pardon » à ses anciens amis et les assurer de sa fidélité.

Les prédicants, six jours plus tard, étaient au mas de Montredon, chez Périer, où ils se vantaient de posséder à eux neuf[5],

porte au bas : « Envoyé à plusieurs évêques de France, et à la Cour, au mois de décembre 1691 ». La Confession de foi, fort détaillée, et conçue comme un manuel de controverse, comprend trente articles.

1. Jean Espaze, bastier (faiseur de bâts) du mas de Liron (Soudorgues), 22 ans, fugitif de Lasalle. Labric s'était trouvé le 15 novembre caché dans la maison du Moyna (Soudorgues) quand les soldats étaient venus arrêter les deux filles de la maison.

2. C. 172. Avesque figure au placard de La Trousse, de 1687, sous le nom d'*Evesque*.

3. Le 8 nov. Rey de Massevaque, suivant des Plan, leur amena Parlier dans un bois, auprès du Folaquier. « Ils voulaient lui parler, ne croyant plus qu'il les trompât ». Cependant il ne lui disent rien de l'assemblée qu'ils convoquent le soir du 11 dans une jasse au-dessus de Montredon (Saint-André).

4. Dans la région de Saint-André, La Jeunesse était connu sous son ancien surnom de La Valette, et c'est ainsi que Parlier le désigne toujours, sauf une fois.

5. Rey manquait, qu'ils avaient envoyé vers Meyrueis, pour leur chercher une retraite.

vingt bouches à feu. Le soir, La Jeunesse prêche dans une jasse, près du Folaquier. La troupe descend ensuite chez Pierre Ramond au Pontmarès, où elle soupe, puis repart coucher vers l'Ayrole. Le lendemain soir (15 décembre), nouvelle assemblée au « fenial » (grenier à foin) de M. de la Palhole. Parlier, désolé d'une absence du médecin Pascal, traître comme lui, et voulant au moins garder jusqu'au retour de celui-ci le contact avec les fugitifs, leur fait apporter dans la journée du vin et de la viande, et mange avec eux. Après l'assemblée il les revoit chez Ramond. Espaze, malade [1], qui était resté étendu dans le foin pendant le prêche, est porté dans la maison par ses compagnons, et, n'en pouvant plus, se couche, en arrivant, « le ventre sur la table » ; Ramond veut d'abord le renvoyer chez une de ses voisines, qui refuse de le recevoir, et il consent enfin à à lui donner un lit au plus haut de son logis.

Il était convenu que les prédicants devaient le lendemain soir (dimanche 16 décembre) partir pour Vébron. C'est là que Parlier se proposait de les faire prendre ; mais il fut distancé. Le jour même, aux Vêpres, François Mazauric, de Montredon, qui venait d'apprendre la présence des suspects dans son quartier, avertit le consul Roquette. Il indiqua la maison de sa propre sœur « qu'il savait ne pas aller à la messe et ne faire pas son devoir », pour être probablement celle où le malade était soigné, et dénonça également comme fort suspect, à Montredon, Jean Rauquier, parent des Plan. Le soir, le consul, avec trente hommes du régiment de Lanta [2] et le lieutenant Bertrand (de la Compagnie de Cordes) sortent de Saint-André. La moitié des soldats est dirigée sur Pontmarès et dans la maison de Ramond arrête Espaze dans son lit. Les autres montent à Montredon et investissent la maison de Rauquier.

Le Consul ouvre la porte. Il n'a pas plus tôt regardé dans la chambre qu'il épaule son fusil contre deux des « coquins » qu'il cherchait. Les deux hommes le mettent en joue à leur tour. Mais ils abaissent leurs armes sur la sommation du lieutenant qui survient avec les soldats, et qui les empoigne aux cheveux. Les femmes éteignent les lampes. L'officier qui lutte dans l'ombre avec ses deux prisonniers en passe un à ses dragons. L'autre l'accule contre un coffre et le saisit si rudement

1. Il avait plu deux jours avant, et les prédicants étaient arrivés « tout mouillés » chez Périer, à Montredon.

2. Ou Linta, le Sr de Saint-Amans, lieutenant-colonel, commandait à Saint-André.

au bas-ventre que le lieutenant le fait abattre d'un coup de pistolet. Après quoi il empêche les soldats d'achever le premier qu'ils ont frappé déjà de leurs baïonnettes. Le blessé était Teyssonnière, le mort Grevou.

Dans le paillier qui touchait la maison, Jean Gazan couché tout vêtu est pris à son tour. On trouve à côté de lui quatre havresacs « où il y avait deux Bibles, quantité de balles et de poudre et plusieurs sermons tant imprimés que manuscrits ». C'était le bagage de Grevou et de La Jeunesse (David Gazan), et celui aussi des Plan, qui devaient dans la nuit venir retrouver leurs frères chez Rauquier. Lagarde et La Jeunesse avaient sauté par la fenêtre pendant la bagarre.

Teyssonnière, Jean Gazan, Espaze, Ramond, un voisin, Henri Périer, en même temps que cinq femmes ou filles saisies avec les prédicants, furent conduits à Saint-Hippolyte, où Daudé interrompit (18-22 décembre) les procédures de Lasalle pour s'occuper de cette nouvelle affaire. Le cadavre de Grevou transporté également à Saint-Hippolyte fut exposé dans l'hôpital. Les prisonniers avaient d'abord refusé de révéler son nom, et Daudé voulait savoir quel était le prédicant que les soldats avaient enfin forcé à se taire[1].

1. D'après Gaubert (*Pap. Court*, 17, B. 474 *bis*) on remplit de foin le corps de Grevou. C'était un semblant d'embaumement. Les N. C. de Saint-André, furieux contre leur consul, tentèrent de ruiner son autorité : Bâville dut intervenir (3 février 1692). A Saint-Hippolyte, le valet de consuls Gervais, de Lasalle, mis en présence des prisonniers et du cadavre de Grevou, crut reconnaître dans Grevou et dans Teyssonnière deux des meurtriers de Bagars. Nous sommes convaincu qu'il commit une erreur (voir *Bull.* LIX, 307). Le dossier de l'affaire de Montredon, avec quelques-uns des sermons trouvés dans les havresacs, est conservé C. 171. Nous parlerons ailleurs des sermons. La maison de Rauquier fut rasée.

CHAPITRE XIX

LA FIN DE VIVENT

(Décembre 1691 — Février 1692)

Après avoir erré autour de Durfort et de Saint-Félix pour convenir avec Brousson et leurs autres confrères de la réponse à faire aux offres du gouverneur de Saint-Hippolyte, Vivent et ses amis fidèles, La Rouvière, La Bonté, Valdeyron, Gavanon et Ducros, auxquels s'étaient réunis au départ de Rouville quatre fugitifs de Lasalle, Martin, Grail, Massot et Rocher, avaient trouvé un refuge près d'Anduze, dans la baume de Paulhan, dont la roche, en face du château de Tornac, domine la rive gauche du Gardon, à sa sortie définitive de la montagne. La route de Nîmes à Anduze passait au pied, de l'autre côté de la rivière.

La grotte était vaste, ouverte au midi, mais l'entrée en était absolument découverte. Saint-Paul, qui vint s'y ajouter à la troupe, connaissait une meilleure retraite. Pendant une course rapide qu'il fit avec Valdeyron, jusque chez lui, à Saint-Paul la Coste pour « prendre quelques chemises » ; il passa vers Saint-Sébastien, et montra à son compagnon, sous le hameau de La Vigne, non loin de Carnoulès, une autre grotte, plus sûre. Mais les D^lles^ de Rouville avaient trouvé mieux encore. Elles avaient fait creuser dans leur chambre, sous leur lit, une cachette mystérieuse. Marion de Rouville, quand le travail fut achevé, alla jusqu'à la grotte de Paulhan pour en informer Vivent, et le prier de revenir dans la maison qui lui avait été hospitalière un mois auparavant.

Elle trouva le prédicant prêt à partir pour une assemblée convoquée à Saint-Roman d'Aspères, dans un quartier où Brousson avait prêché quelques jours plus tôt et où il était encore. La jeune fille suivit Vivent et ses hommes. Le rentier du mas de Saint-Roman, Jacques Brousse, leur fit traverser le Gardon sur

sa cavale, l'un après l'autre, leur donna collation après la réunion, et les ramena au pied de la grotte de Paulhan[1].

Abraham Ducros, lassé de la rude existence qu'il menait depuis deux mois et demi, prit congé de Vivent à Aspères, revint secrètement à Lasalle et alla s'enrôler comme cavalier auprès du vicomte de la Fare. Martin et Grail abandonnèrent également la troupe dès leur retour à la baume. Saint-Paul enfin alla rejoindre Laporte qui s'abritait dans une grotte de Carnoulès.

Avec les six suivants qui lui restaient, Vivent monta à Rouville. Mais depuis les dernières enquêtes de Daudé, il ne pouvait plus être en sécurité nulle part. Anne Baudoin, le 13 novembre, avait déjà dit savoir d'une jeune fille de Soudorgues que les Demoiselles de Rouville s'étaient trouvées à la dernière assemblée de Brousson au Brion. Un serrurier de Saint-Jean déclara le 14 décembre les avoir vues au prêche de Vivent dans la baume voisine de leur demeure.

Deux jours après, au mas de Rouville, Vivent était auprès du feu, avec La Rouvière et leurs trois hôtesses, quand la fantaisie leur prit d'examiner si la «cache» nouvellement creusée était secrète. Gavanon, La Bonté, Rocher et Massot y étaient justement descendus lorsqu'un détachement de dragons survint. Vivent, La Rouvière et Marion de Rouville s'y blottirent en hâte avec les autres, les deux sœurs aînées ayant voulu répondre seules aux questions des soldats[2]. Mais ce n'était pas pour les prédicants que ceux-ci étaient venus de Saint-Jean, c'était pour elles. Toutes deux furent emmenées à Saint-Hippolyte[3]. Le lendemain, laissant Marion dans la maison déserte, Vivent retournait à la baume de Paulhan.

1. Valdeyron dit que l'assemblée se tient dans une maison ruinée touchant le mas de Saint-Roman. C. 172. Le même habitant de Durfort qui rencontra Vivent près de Sauve, rapporte avoir été conduit de force à une assemblée tenue dans une maison ruinée d'Aspères où il l'entendit prêcher. Il ajoute avoir vu là «une demoiselle de moyenne taille, le visage rond, de quinze à seize ans, bien faite, portant une écharpe et un peignoir à dentelles par dessous, qu'on lui dit être de Saint-Jean». Il place cette assemblée, qui est bien la même que celle dont parle Valdeyron «trois semaines avant [le 19 novembre]». Il faut, croyons-nous, lire : *après* et on arrive ainsi à la date approximative du 10-12 décembre qui seule concorde pleinement avec la suite des faits. (Dép. Desmonts, C. 191).

2. Valdeyron, resté hors de la maison, à la claie, se donna comme un valet.

3. Madeleine et Lucrèce de Rouville furent interrogées au fort le 24 décembre. Elles avaient été arrêtées huit jours auparavant. C. 172. Le rentier de Rouville, Jacques Théroud, originaire de Saint-Felix, fut arrêté plus tard, et alla aux galères.

La saison était rude, et les fugitifs souffraient[1]. On a vu, par la lettre que Vivent écrivait à la fin de novembre, qu'il avait pensé à s'absenter des Cévennes quels que fussent les résultats des négociations engagées avec M. de La Haye. Sa mère et ses sœurs, séquestrées, lui écrivirent « pour le solliciter à se retirer ou à se rendre, étant très mal et fort malades». Cependant, pour des raisons que nous ne connaissons pas, Vivent renonça à son projet. Une lettre qu'il reçut de Lapierre « fut cause, dit Valdeyron, qu'il ne sortit pas du royaume», et le prédicant, en effet, déclarait, en janvier, qu'« il aurait déjà pris le parti de sortir, sans des gens qui l'en avaient empêché».

La Compagnie de Caladon du régiment de Morsan ayant quitté le Vigan pour prendre quartier à Anduze, Vivent envoya Languedoc et La Vérune (Gavanon) auprès du dragon Liron et lui donna rendez-vous dans une vigne près de Valz[2]. Il vint l'y voir avec La Rouvière et La Bonté. Le prédicant écouta tristement Liron lui réclamer, de la part d'Arnal de Palherols le prix de vingt-cinq nouvelles livres de poudre reçues du Rouergue; il parla de ses fatigues et dit que « s'il pouvait passer cet hiver, il se retirerait, étant las de tant pâtir comme il avait fait pendant les derniers mois».

C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il apprit la mort de Grevou et la suite des répressions exercées par l'intendant et le commandant militaire.

Au début de janvier (1692) onze paroisses furent condamnées à une amende totale de deux mille cent soixante livres[3]. Les basses fosses de Saint-Hippolyte regorgeant déjà de prisonniers, vingt-sept condamnés insaisissables furent encore décrétés de prise de corps[4], et le 13, un jugement de Broglie envoyait aux galères sans forme ni figure de procès, suivant l'ordonnance royale de mars 1689, Jean Gazan, Espaze, Ramond et Périer pour l'affaire du mas de Montredon, et Jean Teyssonnière de

1. Pour ce qui suit voir C. 172. Dépos. Valdeyron: Dépos. Abraham Ducros; Dép. Liron : Dossier Gavanon. *Pap. Court.* 17. R (*Bull.* XL, 479, 528) : *Narration de la vie de... Vivens,* par Gavanon : et 17. B. 79 : *Relation* de Gavanon, plus détaillée et par endroits meilleure que le récit précédent.

2. Entre Anduze et Alais.

3. 13 janvier «Etat des paroisses dans lesquelles ont été faites des assemblées qui sont prouvées dans la procédure : La Salle 300 L., Colognac 150. Soudorgues 150, Monoblet 150. Vabres, Saint-Bonnet, Thoiras 450. Sainte-Croix de Caderles 150, Saint-Jean du Gard 300. Saint-André de Valborgne 300, Tornac 150.». C. 172.

4. Assignations des 4 et 16 janvier 1692. C. 172.

Lasalle, Jacques Gervais de Caderles, Jacques Boudon de Saint-Jean, en raison des dénonciations d'Anne Baudoin [1]. Partout des espions ; le dragon Viala dit L'Eveillé, que son capitaine soupçonnait, reçut l'ordre, à Anduze, de découvrir la retraite de Vivent, en interrogeant adroitement son camarade Liron. Mais Vivent avait encore changé d'asile.

La baume de Paulhan était trop proche du grand chemin. Gavanon enrhumé, toussant beaucoup, le prédicant n'osa pas le garder avec lui, et l'envoya dans une baume de Carnoulès où étaient Laporte et Saint-Paul. Gavanon partit, alla se soigner six jours à Lasalle, et redescendit ensuite à Carnoulès. Le soir de son arrivée, Valdeyron venait le chercher à la grotte pour le ramener à celle de Paulhan. Vivent avait besoin de lui : il voulait l'envoyer à Saint-Hippolyte pour y toucher la pension de cinq cents francs qu'il recevait du roi d'Angleterre [2]. Le voyage était trop chanceux, Gavanon refusa. Languedoc (Valdeyron), partit à sa place : il visita Saint-Paul dans une grotte nouvelle où celui-ci s'était transporté, près d'Anduze, et eut le malheur d'être arrêté avec lui par un détachement. Tous deux furent conduits au fort d'Alais (20 janvier 1692) [3].

Le soir même, Vivent, averti, jugea nécessaire de quitter la baume de Paulhan. Il se fit conduire à Carnoulès, à la caverne que Saint-Paul avait montrée au passage à Valdeyron, et qui était, à ce qu'il semble, celle où ce dernier avait depuis vu Laporte et Saint-Paul lui-même. Laporte, d'ailleurs, parti pour Saint-Félix, n'était plus là. Le nouvel abri de Vivent, « dans un lieu presque inaccessible » était fort sûr, mais incommode. Gavanon pénétra le premier, la nuit, sous la voûte souterraine. Il lui fallut « faire la trace dans la neige, et creuser dans la neige pour y entrer, et quand il fut dedans, il n'y trouva que de l'eau et des pierres. A la fin, ayant allumé un peu de charbon qu'il portait dans un sac, [maigre feu, qui avait l'avantage de ne point donner de fumée], il fit un peu d'ouverture, et toute la troupe entra [Vivent, La Rouvière, La Bonté, Gavanon, Massot et Rocher]. »

1. David Teyssonnière (La Violette) était sans doute mort de ses blessures au fort de Saint-Hippolyte.

2. Nous avons parlé plus haut de la femme de Saint-Hippolyte, « la nommée Françon », qui apportait à Vivent des lettres venues de l'étranger.

3. La date est approximative.

Dans le quartier, les prédicants avaient des amis. Jeanne Laporte, femme de Jean Barafort, du hameau de La Vigne situé au-dessus de la grotte, se rappelait en 1701, avoir ouvert sa maison à Laporte, et à Vivent ensuite. Elle avait porté des vivres aux compagnons de ce dernier dans leur caverne, et y avait vu la jeune Marion de Rouville, et une femme Caumel, qui y serait demeurée sept à huit jours[1]. Bientôt Massot et Rocher partirent[2]. Un inconnu, que Brueys appelle Carrière, et que ne mentionne plus aucune pièce originale, peut-être aussi d'autres fugitifs, vinrent les remplacer[3].

Au milieu de février, Vivent envoya à Anduze, un homme du voisinage pour prier Liron de venir le voir, et donner à celui-ci l'indication exacte de sa retraite : « A une baume entre le village de La Vigne et Carnoulès, laquelle était le long d'un grand ruisseau, proche d'un jardin où il y avait des choux d'environ trois pieds de hauteur, sans feuilles[4] ». Liron s'excusa, sur ce que le dimanche suivant (17 février), que Vivent lui fixait, était celui du Carnaval, auquel il ne pouvait quitter ses amis. L'homme insista : il fallait y aller, Vivent enverrait à Liron quelqu'un le dimanche matin. Le dimanche matin Liron et Viala étaient tous deux arrêtés et conduits à Alais. Vivent était perdu.

Pendant vingt-huit jours, Valdeyron avait pu déguiser son nom « se disant un bâtard, ne sachant d'où il était ». Il allait sortir de prison pour être enrôlé de force, quand un certain Berthèze, dit Le Camus, comme lui de Valleraugue, vint à Alais « pour demander quelque chose au magistrat. On lui montra ce prisonnier pour savoir s'il le reconnaissait, et dès qu'il le vit, il dit qu'il était avec Vivens[5] ». Antoine Court, se faisant sans doute l'écho d'un bruit qui courut dans les Cévennes, rapporte

1. Sans doute la femme Calmel, de La Camp (Soudorgues), d'une maison où Vivent avait logé. C. 180. Dépos. du 5 sept. 1701 (Dossier des fanatiques de Mialet).

2. Rocher sortit du royaume. En 1699 il était à Lausanne, prêt à quitter la ville pour le Brandebourg.

3. Carrière est nommé également par l'auteur du *Fragment... sur les Camisards*, p. 13.

4. Le *Fragment sur les Camisards*, p. 12, parle de cette grotte comme étant « au devant du jardin de M. Bénézet ». La grotte a gardé dans la région le surnom de « Baume de Vivent ». Elle s'ouvre, sur la rive gauche du ruisseau qui coule à l'ouest de La Vigne (Saint-Sébastien), en une fissure verticale, dans une paroi de rocher à pic. On n'arrive à l'entrée que par une pente fort raide. Le bord opposé du ruisseau est pareillement abrupt dans le fond, mais le haut est en pente plus douce et à 20 mètres en aval de la grotte a pu se trouver un jardin.

5. Relation de Gaubert, *Pap. Court*, 17, B, 474 *bis*.

que Valdeyron avait déjà subi la question ordinaire sans faiblir, et que le bourreau, rappelé après l'intervention de Berthèze, réussit cette fois à lui arracher son secret. Telle n'est pas la vérité. Le récit de la mort de Vivent que Bâville envoya en Cour dès qu'il en sut la nouvelle[1], rapporte simplement que Saint-Paul et Languedoc (Valdeyron) « ont dit dans leurs interrogatoires qu'ils avaient pour camarades deux hommes nommés Liron et Léveillé qui s'étaient enrôlés pour mieux couvrir leur mauvaise intention ». Valdeyron a donc fait arrêter Liron. Puis Liron, de son propre aveu[2], interrogé au fort d'Alais le 17 février par Mandajors, révéla que Vivent l'attendait le jour même dans la baume de Carnoulès, qu'il décrivit en répétant les mots de l'émissaire du prédicant. C'est alors seulement, autant qu'on peut rétablir les faits, que Valdeyron, convaincu par Liron de réticences ou de mensonges, ébranlé soit par des menaces, soit par des promesses, accepta de guider les soldats jusqu'à la caverne que Saint-Paul lui avait montrée.

Vivent n'était plus en repos depuis la prise de Languedoc. L'arrestation des deux dragons d'Anduze augmenta ses craintes. Il chargea La Rouvière et La Bonté d'aller aménager au moyen de quelques planches une grotte située à un demi-quart de lieue plus haut, au lieu dit Panso, pour y passer le reste de l'hiver. La Rouvière préféra se faire accompagner de Gavanon, qui connaissait mieux les chemins. Les deux jeunes gens n'étaient plus avec Vivent quand le matin du 19 février, aux premières heures de l'aube, la baume était investie[3].

Vivent avait pensé plus d'une fois à cette heure. Il savait que s'il tombait aux mains de ses ennemis la mort la plus cruelle l'attendait. Brueys, en osant regretter qu'il n'ait pu être brûlé

1. *Bull.* LIII, 441.

2. Dépos. du dragon Liron, 27 fév. 1592 (la seule qui subsiste), C. 172. (confirmée par la lettre de Bâville. *Bull. ibid*).

3. Gavanon dit : « Après avoir dîné, on fit la prière comme de coutume ; nous sortîmes, La Rouvière et moi avec des vivres et des outils pour la journée, mais nous ne fûmes pas plutôt arrivés au lieu où nous devions travailler que nous entendîmes un coup de fusil... ». Or Vivent, au dire de Bâville, fut tué « la nuit » (*Bull.* XXXIX, 330. LIII, 439), et Brueys, II, 259, rapporte que le détachement ayant marché la nuit, « dès qu'au jour naissant on put distinguer les objets, Languedoc montra l'endroit du vallon où était la caverne ». Gavanon aurait donc quitté Vivent après le repas et la prière du soir, le 18 février. Probablement même il était parti le soir du 17, car on ne s'explique pas qu'il ait pu dire qu'il restait dans la grotte « quatre hommes » (au lieu de deux) s'il venait de les quitter. Il n'a pas su que deux autres compagnons s'étaient, la nuit du 18 au 19, absentés comme La Rouvière et lui.

vif, ne formule sans doute qu'un vœu imaginaire, mais l'auteur des mouvements de 1689 et le meurtrier des prêtres ne pouvait compter échapper ni à la question extraordinaire ni à la roue. Il ne convenait pas d'ailleurs, à celui qui personnifiait la résistance violente contre l'iniquité de Babylone, de déposer les armes au moment suprême. Il était donc prêt à défendre sa vie; il la fit payer chèrement.

Bâville nous dira sa fin[1] : « Monsieur le Gouverneur d'Alais et Monsieur de Mandajors, juge d'Alais, qui avait reçu la déclaration de Liron, se sont fait conduire avec un détachement de troupes jusqu'à [la] caverne par le nommé Languedoc, l'un des coupables qui la leur a enseignée. Aussitôt qu'ils y ont été arrivés, Vivens a paru à l'entrée. Un sergent de la compagnie de milice de Villevieille, ayant été détaché pour l'arrêter, Vivens l'a tué d'un coup de fusil[2]. Un autre soldat qui s'est avancé a été tué d'un coup tiré de la caverne. Vivens a blessé un troisième et brûlé le visage d'un lieutenant de la garnison d'Alais. Les soldats de ce détachement ayant été un peu ébranlés par la mort du sergent et du soldat et la blessure de l'officier, croyant qu'il y avait beaucoup de monde dans la caverne, ont été soutenus avec beaucoup de vigueur par M. de Chanterenne [le gouverneur d'Alais] et le Sr de Mandajors. Enfin Vivens couchant en joue le Sr de Chanterenne, le Sr Jourdan, lieutenant de milice, a été obligé de lui tirer [en se glissant par derrière et au-dessus de l'orifice de la caverne] un coup de fusil dont il est tombé roide mort[3]. Il se faisait donner des fusils chargés par les gens qu'il avait avec lui aussitôt qu'il avait tiré, et il s'est défendu avec une fermeté qui fait assez connaître combien il était dangereux ».

Vivent abattu, Capieu (La Bonté) et Carrière qui restaient seuls dans la caverne poussèrent un cri : « Mon Dieu, Vivent est mort ! ». Ils ne firent rien pour prolonger la résistance,

1. *Bull.* LIII, 441. Lettre écrite le 19 février 1692. Vivent a été tué « la nuit précédente ».

2. Le sergent se nommait Canonge. Sa veuve reçut cent écus.

3. L'orifice de la caverne était obstrué par un chêne vert arraché, dont les prédicants se servaient autant pour dissimuler leur présence que pour s'abriter du froid. Une sorte de parapet naturel avait d'abord permis à Vivent de tirer sans trop se laisser voir. Lorsque le détachement se fut replié de chaque côté du ruisseau, le prédicant, dut avancer davantage. Jourdan, par derrière, et au-dessus de lui, put alors, par le haut de la fissure, lui envoyer une balle « au milieu du col, qui lui sortit à l'estomac ».

apparurent au-dessus du rebord de pierre qui fermait l'orifice de la baume, jetèrent leurs armes, et se rendirent. Les papiers du prédicant furent pris, ainsi qu' « une tasse d'argent où son nom était écrit avec la qualité du ministre », et les dragons revinrent à Alais avec trois cadavres, dont celui de Vivent, liés sur des chevaux, et menant deux prisonniers.

Bâville accourut de Montpellier pour « achever de faire un exemple » qu'il jugeait « fort utile » dans la conjoncture présente. Il se proposait aussi d'examiner les papiers du prédicant, mais Vivent avait sans doute anéanti les plus graves, comme sa correspondance avec Huc, si bien que l'intendant n'ayant pu lire que des prières ou des sermons qui lui importaient peu, le bruit se répandit que tout avait été brûlé.

Le cadavre de Vivent fut porté d'abord à l'hôpital, qui était en face de l'hôtel de ville. Un procès régulier fut fait au mort, et le 23 février un jugement ordonna que le corps serait « attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une charrette, et ensuite traîné sur une claie la tête en bas et la face contre terre, avec un écrit contenant ces mots : *Traître et assassin*, pour ensuite le cadavre être brûlé et les cendres jetées au vent »[1].

Les deux hommes pris dans la baume (Capieu et Carrière) furent jugés par l'intendant et condamnés à la potence. Aucune pièce de la procédure dirigée contre eux ne nous est parvenue. Deux autres Cévenols que Bâville tenait, à tort sans doute, pour « des émissaires de Roman », entendirent la même sentence. Masbernard (dit Saint-Paul) était l'un d'eux. Deux interrogatoires de ce dernier, des 25 et 26 février, sont relatifs aux sermons trouvés dans sa grotte d'Anduze, et surtout à la tentative de meurtre dirigée contre le Sr Brès[2]. Le quatrième condamné, au dire d'A. Court, était un Delors, de Navacelles (entre Alais et Lussan). La quadruple pendaison eut lieu « à la porte de Saint-Gelli, au devant du Luxembourg ». Saint-Paul

1. Notes L. Teissier du Cros. Nous n'avons pas vu le jugement. Les biens de Vivent étaient confisqués. Ils furent cependant attribués à son frère Pierre, époux de Madeleine de Théroud. Les deux sœurs de Vivent, alors au château de Sommières, ne furent libérées que six mois plus tard.

2. *Bull.* LIII, 443. Les deux interrogatoires de Masbernard qui seuls subsistent de son dossier sont C. 172, dans le Dossier Louis Teissier de Générargues (22 ans) inculpé d'avoir participé à l'attentat contre le Sr Brès. Teissier, arrêté déjà le 28 janvier, fut condamné aux galères le 23 février avec Comte et Gibert, ses complices.

avait tout nié devant ses juges, lesquels savaient d'ailleurs qu'il avait un jour déclaré à Laporte que « fait prisonnier, il désavouerait avoir prêché »[1]. Il se releva cependant, car au dire de Brousson[2] et de Gavanon, ce fut lui qui exhorta ses frères à mourir courageusement.

Gavanon crut que quatre hommes avaient été pris dans la grotte d'où il était si heureusement sorti. Brousson sachant que Masbernard, exécuté avec les autres, n'avait pas été saisi auprès du corps de Vivent, parla seulement de trois hommes faits prisonniers à la baume. Il est constant qu'ils n'étaient que deux[3].

Dans la lettre où Bâville annonce en Cour la mort du chef redouté, et retrace en même temps sa vie pour rappeler « le caractère de cet homme, le mal qu'il a fait et qu'il pouvait faire », Vivent est naturellement dépeint comme un séditieux, gâtant avec ses complices tout le pays par son opiniâtreté, organisant une insurrection des Cévennes avec l'appui et l'argent du prince d'Orange, s'occupant de soulever les esprits et de faire assassiner les curés, « quatre l'ayant été par lui ou par ses ordres[4] ». Tout cela est vrai, mais Bâville est incapable de voir plus loin, et le portrait qu'il trace de Vivent n'explique pas quelques-unes de ses constatations. « Il s'était fait, dit-il, une manière de prêcher assez particulière, et fort séditieuse, qui lui avait donné beaucoup de crédit et de réputation dans les Cévennes : ... le motif de la religion faisait qu'on lui donnait retraite ». L'ascendant de Vivent, l'admiration qu'il suscitait, n'eurent leur source en effet que dans les émotions religieuses. Comme l'Elie biblique qui massacraient les prêtres de Baal, comme les Macchabées qui vouaient à l'exécration, par la bouche de Daniel, la « Bête » dévoratrice, comme les soldats de Rohan qui s'étaient levés pour défendre les garanties maté-

1. A quoi Laporte aurait répondu que pour lui, au contraire, il prêcherait devant ceux mêmes qui l'arrêteraient. C. 174. Dossier Laporte.

2. *Rel. des Merv.*, p. 34. Il l'appelle Bernard. Le dossier Laporte fait mention de l'exécution de Masbernard à Alais.

3. Voir *Bull.* LIII, 443, les contradictions de Court qui a hésité entre Gavanon, Brousson et Brueys. Brueys ne parle que de l'exécution de Capieu et de Carrière; le *Fragment sur les Camisards*, de celle seulement de Saint-Paul et de Carrière. C'est sur la foi de Gavanon et de Brousson que nous parlons d'une quadruple exécution. S'ils se sont trompés, Delors et Carriere seraient sans doute le nom et le surnom d'un même personnage.

4. Ceux de Peyrolles, de Saint-Marcel de Fonfoulhouse, de Soudorgues (celui-ci blessé seulement), et de Conqueyrac (?)

rielles de l'édit de Nantes, Vivent fit la guerre aux ennemis et aux persécuteurs de sa foi.

Les Cévennes protestantes, lorsque du milieu d'elles se levèrent les premiers prédicants, lui surent gré d'être le plus tenace et le plus hardi. Devenu chef de par l'assentiment de tous, vénéré par ses coreligionnaires, même dans les quartiers où il n'avait jamais paru, il eut avec lui les âmes violentes qui seules s'emparent du Royaume des Cieux [1]. Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois, rentré les armes à la main dans ses Vallées, est devenu un héros. Ses hommes mirent de la poudre dans les oreilles, la bouche et le nez d'un prisonnier pour lui faire sauter la tête, et en renvoyèrent un autre tout nu, les pieds ferrés comme un cheval [2]. Mais oubliera-t-on, quand il s'agira de juger ces abominations, que dans les prisons du Piémont, quatre ans auparavant, sur douze mille prisonniers réformés *sept mille* étaient morts de misère en quatre mois ? Oublierons-nous davantage les dragonnades, les déportations, les galères, les assemblées fusillées, les consciences violentées, quand dans notre mémoire retentiront les coups de feu de l'Aigoual, du col du Mercou ou de la grotte de Carnoulès ? Les plus opiniâtres des Cévenols, ceux à qui le protestantisme doit d'être encore chez lui dans ces gorges et sur ces crêtes que Vivent a parcourues, ne lui marchandèrent pas leur enthousiasme. Ils l'avaient vu « à la tête de sa troupe tantôt nombreuse, tantôt de sept à huit personnes, marchant la nuit et dormant le jour », petit, maigre, les sourcils grands et épais, les joues enfoncées, les pommettes saillantes, la démarche boiteuse. Mais sous cette enveloppe à la fois rude et chétive « il avait un cœur de lion, il était intrépide dans tous les périls qui le menaçaient » [3].

Il possédait de plus la qualité maîtresse de quiconque fait métier de parler en public : la conviction totale et la vie. Brousson est évidemment l'écho des Cévennes entières quand il rap-

1. Le 17 janvier 1692, à Souvignargues, près de Sommières, le consul s'étant permis de dire au vicaire (à propos des 500 pistoles promises pour la prise de Vivent ou de Brousson) « qu'il souhaiterait de les rencontrer, que cela ferait sa fortune », un jeune homme se jette sur lui et sur le prêtre un pistolet à la main. A la suite de cette affaire, on informe au sujet de la découverte faite dans le colombier du Sr de Souvignargues, des portraits du prince et de la princesse d'Orange, et des lettres écrites de la Suisse par le ministre Davin et le neveu de la dame de Souvignargues. C. 171.

2 Voir Douen, II, 125 ; Rousset, IV, 335, d'après des lettres de Feuquières et de Catinat, à Louvois.

3. Mots de Bastide (*Mémoire* de Régis).

pelle, dans sa *Relation des Merveilles que Dieu fait en France*, le souvenir de ce « jeune homme qui n'avait point d'étude, ayant été seulement maître d'école, et dont le zèle et le courage ont fait un grand bruit ». Il parle de ses violences, qu'il explique et excuse, mais c'est sur sa puissance religieuse qu'il insiste. « Sa vie était pure et sainte, et il avait une piété angélique ». « Il était en ferveur d'esprit, et lisait avec soin les Divines Ecritures ». Surtout, « il faisait des prières excellentes, qu'il tirait du livre des Psaumes et de ceux des anciens Prophètes, qui convenaient parfaitement à l'extrême désolation où l'Eglise de Dieu se trouvait alors, et qu'il prononçait avec un zèle admirable ». Et ailleurs : « Il avait reçu le don de la prière dans un degré fort extraordinaire »[1]. La femme du pasteur Mathurin, d'Arnheim, qui avait vu le prédicant chez elle, parlait à Papus de « ce bon Monsieur Vivent », ce qui laisse supposer qu'il savait être doux. D'autre part, « il prêchait l'Evangile avec force, et avec une ardeur qui enflammait les plus tièdes et les plus froids »[2], et la lettre que nous avons citée de lui, écrite au Sr Théroud, de Valleraugue, suffit à caractériser la fougue et l'âpreté de ses discours, pénétrés d'expressions et d'images bibliques. Nous voudrions mieux encore. Malheureusement si une prédication trouvée dans les havresacs du mas de Montredon, et due certainement à un prédicant, traite un sujet (le Sacrifice d'Abraham) sur lequel Vivent, nous le savons, avait composé un sermon, le manuscrit est de l'écriture de David Gazan (La Jeunesse) et rien ne prouve qu'il ne provienne pas tout entier de lui. Force nous est donc d'en demeurer aux témoignages qui précèdent pour comprendre la raison profonde de l'autorité de Vivent sur les âmes cévenoles. Ils expliquent d'ailleurs, mieux que toutes les considérations, pourquoi Brousson et lui sont demeurés unis malgré leurs natures si différentes.

Entre eux des dissentiments profonds s'étaient manifestés. Ils avaient échangé de dures paroles. On a pu remarquer que depuis le début de 1690, pas une seule mention ne nous est faite d'un culte public que les deux hommes auraient célébré ensem-

1. *Rel. des Merv.*, pp. 7, 8, 34. La dernière phrase se retrouve plus loin, au sujet de Papus : « Dieu l'avait fait [le frère Papus] participant de l'Esprit de prière qu'il [Dieu] avait communiqué au Frère Vivens dans un degré tout à fait extraordinaire » (p. 46). [Corriger l'interprétation que Douen, II, 125 donne de cette dernière phrase. Il a cru que c'était à l'influence de Papus que Vivent devait la ferveur de ses intercessions].

2. *Rel. des Merv.*, p. 8.

ble. Pendant l'automne de 1691, autour de Lasalle, Brousson prêche toujours seul, tandis que Vivent s'associe avec ses premiers amis. Ils n'entrent pas, à la même heure, sous le même toit. Cependant, si graves que fussent les réserves que Brousson formulait à l'égard du tempérament ou des procédés de son rude « confrère », il le défendit contre le reproche de cruauté qui poursuivit sa mémoire. Vivent peut avoir combattu pour sa foi avec la mentalité d'un partisan, voire même, si l'on veut, d'un « contrebandier », Brousson n'oublia pas qu'en définitive Vivent l'avait ramené en France, qu'il l'avait ensuite orienté vers sa vocation de prédicateur, qu'ils s'étaient consacrés tous deux à la même œuvre de restauration religieuse, qu'ils avaient communié dans la même piété [1].

1. Brousson n'a désavoué Vivent que dans sa suprême Requête au Roi. Il est équitable de parler avec réserve d'un dernier plaidoyer prononcé *in extremis* par un accusé que sa lettre à Schomberg destinait à être roué vif.

FIN DU PREMIER VOLUME

CÉVENNES et BAS LANGUEDOC
Echelle 1:200 000
Chemins de Fer
Routes de 1re Classe
Les Routes inférieures ne sont pas indiquées
Mt LOZÈRE
CAUSSE de SAUVETERRE
CAUSSE MÉJAN
CAUSSE DU LARZAC
BOUGES
ALGOUAL
LIRON
Mts de la Séranne
Mts de la Fage
Mts des Aubes
Mts de la Gardiole
Florac
Pont de Montvert
Gévaudan
Mende
Langogne
Pont de Rivière
Pont de Montvert
Barre des Cévennes
St Germain de Calberte
Le Collet de Dèze
Le Bleymard
Le Pont de Montvert
St Jean du Gard
Alais
Anduze
Lasalle
Valleraugue
Le Vigan
Sumène
St Hippolyte du Fort
SAUVE
Ganges
Quissac
Vic le Fesq
Sommières
Lunel
Nîmes
Uzès
Bagnols
Pont St Esprit
Montpellier
Aigues Mortes
Montdardier
Montlaurès
Les Vans
Vallon
Aubenas
Le Cheylard
Le Cros
Les Bans
Tarascon
Meyrueis le Cap
Cornonterral
La Bastide de Sérou
Vergèze
Lussan
Les Plans
Sauve
Lédenon
Lédenon
Lédenon

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

Pages

Avant-propos de l'auteur V

Préface de M. Fonbrune-Berbinau VII

Bibliographie XIII

PREMIÈRE PARTIE

(1683 — Septembre 1687)

Chapitre I. Le Bas-Languedoc et les Cévennes. Le Projet de Toulouse. (1663-1683) 1

Le Bas-Languedoc (2). Les Cévennes (4). Situation des protestants en 1680 (6). Claude Brousson. Le Projet de Toulouse (9). Le loyalisme protestant (13).

Chapitre II. Les Conversions générales. (1683-1685) 18

Les mouvements de Saint-Hippolyte (19-25). L'assemblée de Colognac (20). Les mouvements de Nîmes (26). Les jugements de 1684 et de 1685 (29). Les missions (31). La Dragonnade (32), à Montpellier (33), à Nîmes (34), dans les Cévennes (35). Révocation de l'Edit de Nantes (36).

Chapitre III. La Piété protestante 42

Répulsion des réformés pour l'Eglise catholique (43). La doctrine réformée (47). La piété réformée (48). La communauté réformée (54).

Chapitre IV. La repentance. (1685-1686) 59

Le chant des Psaumes dans les airs (60). Un programme de résistance (63). La résistance dans l'église même (63). La repentance (68). Les feuilles volantes de Brousson (70). L'exil commandé (75).

Pages

CHAPITRE V. Premiers cultes publics. (1684-1685)..... 77

Le culte de famille (77). La liturgie de Pierre Crouzil (78). Etienne Cambolive (80). Fulcran Rey (87). Jean Nissolle (89). Abraham Bousquet à Anduze (90). Bâville devient juge (92).

CHAPITRE VI. Apparition des prédicants dans les Basses-Cévennes. (Janvier-Février 1686)..... 93

Les « fugitifs » (93). François Vivent (96). Isaac Vidal (99). Antoine Bringuier (99). Jean Manoël d'Algue (100). Assemblées de Caderles (101). Roland Angély (105). Vivent impose les mains à Vidal (106).

CHAPITRE VII. Premières exécutions. Les premiers prédicants du Bas-Languedoc. (Février-Avril 1686)..... 110

Le premier conflit armé (Saint-Félix) (110). Teissier pendu à Lassalle (112). Les prédicants d'Anduze (Reboul, Louis Meirueis, Isaac Chapus, Jean Serein) (117). Les prédicants de la plaine (Pierre Faucher et Antoine Bonfils) (118), Bonfils pendu (122). Faucher à Uzès (124). Jean Marvéjols à Lézan (125).

CHAPITRE VIII. Les Hautes-Cévennes. (Mars-Mai 1686).. 127

Pierre Faïsses (127). Antoine Rocher (128). Assemblées de Vivent à Mialet (130), à Saint-Germain (131). Surprise du Clauzelet (132). Assemblées du Bougès (134). Pendaison de Vimbouches (135). Noël Faucher (137). François Desgroulx (138). Faïsses sort de France (142).

CHAPITRE IX. Fulcran Rey. Le massacre de Baron. (Juin-Septembre 1686)..... 144

Fulcran Rey à Nîmes (145), à Mandajors (146), pris à Anduze (148); sa mort à Beaucaire (149). P. Faucher à Lussan (152). Massacre de Baron (154). Rocher pris à Aulas (158).

CHAPITRE X. Le massacre de Roquedur. Les craintes de Bâville. (Septembre-Octobre 1686)..... 162

Manoël à Moissac (162). Bringuier à Ganges (164). Massacre de Roquedur (164). Pendaisons d'hommes et de femmes au Vigan et à Anduze (167). Chapus au Plan de Las Fourques (168). Les craintes de Bâville (170).

CHAPITRE XI. Les prophéties de Jurieu. La ligue d'Augsbourg. (Mars-Octobre 1686)..... 172

Pierre Jurieu et les Prophéties (172). Les Prophéties de Du Moulin (174). *L'Accomplissement des Prophéties* (175). La ligue d'Augsbourg (180). L'émotion aux Cévennes (182).

Pages

CHAPITRE XII. Les derniers efforts de Bâville. (Octobre 1686-Mars 1687) 184

La déportation ordonnée (184). Délibérations forcées des Communautés (185). La chasse aux « fugitifs » (187). Quelques prises (189). Serein à Nîmes (190). Condamnations par le sort (191). Prise de Salendres et de Meirueis (193). Pierre Guitard (194). Aventures de Faucher à Uzès et à Nîmes (196).

CHAPITRE XIII. Les Prédicants sortent du royaume. (Avril-Septembre 1687) 201

Vivent autour de Valleraugue (201). Exécution de Manoël et de Jean Roques (203). Découragement des Cévennes (205). Négociations de Duguâ avec Vivent (206). Départ d'une première troupe (208). La seconde troupe (211). Fourberie des agents du roi. Le Placard de La Trousse (212).

DEUXIÈME PARTIE

(Août 1687 — Février 1692)

CHAPITRE I. Jurieu et Brousson. (1686-1688) 219

Nouvelles publications prophétiques de Jurieu (219). Le *Baume de Galaad* (223). Brousson en Suisse (224), en Allemagne (225), en Hollande (226). Les prophéties de Brousson (227).

CHAPITRE II. La question du retour des pasteurs. Elie Benoît. D'Artis. Jurieu. (1686-1688) 232

Lettres des pasteurs exilés (232). *Lettre des réformés captifs* (234). Benoît défend les pasteurs (236). D'Artis contre Benoît (238). Attitude de Jurieu (241).

CHAPITRE III. La question du retour des pasteurs. Brousson. (1687-1688) 242

Lettre (de Brousson) *aux pasteurs de France...* (243). Considérations apocalyptiques (247). Apologie des prédicants (248). Réponse d'Elie Merlat (249). Réponse d'un anonyme (251). Réplique de Brousson (252). Démarche des réfugiés de Lausanne (253).

CHAPITRE IV. La question du retour des pasteurs. La guerre européenne. (1688 — Mars 1689) 255

Départ de Guillaume d'Orange pour l'Angleterre (255). Attitudes diverses des réfugiés (256). Lettre d'un vieux pasteur, touchant le

Pages

retour des ministres (258). Les prédicants (Vivent) en Hollande. Pierre Papus (261). Jurieu devient belliqueux (263). Lettre qu'il remet à Vivent (264). Les impatiences du pasteur Modeux (267).

CHAPITRE V. La question du retour des pasteurs. Vivent rentre avec Brousson. (Janvier-Juillet 1689)..... 272

Misère des réfugiés de la Suisse (272). Tentative de rentrée des Vaudois (273). Projet d'une invasion du Dauphiné par la Suisse (274). Prestige du Prince d'Orange (275). Les pasteurs se refusent à être des «émissaires» du Prince (277). Les prédicants à Genève (280) et à Lausanne (283). Vivent rentre avec Brousson et Dubruc (284).

CHAPITRE VI. Le Bas-Languedoc et les Cévennes après le départ des premiers prédicants. (Fin de 1687-1688)... 288

Dernière activité de Faucher (289). Il sort de France (290). Les prédicants nouveaux : Jean Mazel (291) ; David Berthezène, sa mort (292) : David Quet (294). L'émigration organisée. Les guides (295).

CHAPITRE VII. Les craintes de Bâville en 1688. (1688).... 297

Retour prétendu de quelques pasteurs (297). Retour de Serein, consacré en Suisse (298). Serein et Poujol (300). Le guide Ragatz (302). Jean Roman (304). Les frères Plan (305). Arlignes dit Laporte, David Gazan, David Couderc (306). Les milices (307).

CHAPITRE VIII. L'arrivée aux Cévennes. (Janvier-Août 1689) 310

Nostradamus (310). Les prophètes du Vivarais (311). Massacres du Vivarais (312). Enquêtes militaires de Bâville (313). Prédicants nouveaux (315). Arrivée de Vivent et de Brousson (317). Onze ministres ou proposants vers Lasalle (318). Le jeûne du 25 août. Lettre de Brousson du 26 août (320). Dubruc repasse en Suisse (322).

CHAPITRE IX. Rentrée des Vaudois. Emeute dans les Cévennes. (Septembre-Octobre 1689)..... 324

La lettre de Brousson lue en Suisse et en Angleterre (324). Rentrée des Vaudois dans leurs vallées (326). Echec d'une seconde expédition (329). Assemblée de Vivent à la Cam de l'Hospitalet (330). Brousson avec les attroupés (334). Les attroupés à Molezon (334), Saliéges (335), Florac (336). Roman s'évade du château de Saint Jean (338).

CHAPITRE X. La colère de Vivent. Brousson devient prédicant. (Octobre-Décembre 1689)..... 342

Prise de Bauzon et de Dombres (343), leur mort (345). Meurtre de Mielgue (344) et du curé de Peyroles (344). Brousson cherche sa voie (348), sa lettre du 24 octobre (349). Il devient prédicant (351).

Pages

CHAPITRE XI. Nouveaux projets pour pénétrer en France. (Octobre 1689 — Janvier 1690) 354

Nouvelles computations de Jurieu (354). Les craintes de Vauban en 1689 (356). Le Prince d'Orange intéressé aux projets d'invasion du Dauphiné (358). Plan du marquis de Miremont (359). Projet Suisse du 25 novembre 1689 (360). Autre Mémoire de décembre 1689 (362). Dautun, Durand et Bonnemère partent de Genève (364).

CHAPITRE XII. Nouvel essai d'insurrection dans les Cévennes. (Janvier-Mars 1690) 366

Prise de Jean Mazel (366), sa mort (368). Dautun et Durand à Genolhac et Vialas (369). Mission secrète de Sautier (370). La réunion de Vialas (373). Assemblée de l'Espinaz (374).

CHAPITRE XIII. Le duc de Savoie contre la France. (Mars-Septembre 1690) 378

Arrestation de Bonnemère (378). Sa mort (380). Arrestation de Sautier (379). Procès de l'assemblée de l'Espinaz (380). Prise de David Quet. Sa mort (382). Neutralité des Bernois (384). La France contre les Vaudois (384). Le duc de Savoie contre la France (385). Le prince d'Orange victorieux de Jacques II (387).

CHAPITRE XIV. Les prédicants en 1690. La réorganisation des Eglises. (1690) 389

Dispersion des prédicants (389). Brousson autour d'Uzès (390). Meurtre de Séverac (392). Les prédicants autour de Lasalle (394). Anne Baudoin (397). Réunion des prédicants à Sainte Croix de Caderles (398).

CHAPITRE XV. Le Billet de Brousson à Schomberg. (1690 — Mars 1691) 401

Les Plan surpris à Lasalle (401). Vivent autour de l'Aigoual (402). En Hollande, l'*Avis aux réfugiés* (403). A Genève, les zélateurs (405). « Monsieur Rencontre » dans les Cévennes (407). Lettres de Brousson à Schomberg, de Vivent à Pictet (408). Arrestation du porteur (410). Lettre de Brousson à Bâville, antidatée (413).

CHAPITRE XVI. Meurtres de Gautier, du curé Vernède, et du consul De Bagars. (Février-Août 1691) 418

Prise de Poujol (418). La vie et la mort du proposant Pierre Gautier (420). Meurtre du curé Vernède sur l'Aigoual (423). Brousson quitte Vivent (425). Autres meurtres (425). Vivent à Lasalle (426). Meurtre de Bagars au Col du Mercou (428).

Pages

Chapitre XVII. L'attente de la délivrance. (Août-Octobre 1691) 432

Hue, capitaine de Barbets, au moulin de Beaucours avec Brousson et Vivent (432). Vivent à Lasalle (434). Lettre de Vivent à Thérond, de Valleraugue (436). Brousson à Lasalle (439). Joyeuse attente de la délivrance (440). Assemblée des Sognes (442). Voyage de Vivent au Vigan (443). Attentat dirigé contre le Sr Brès (448).

Chapitre XVIII. Les dénonciations d'Anne Baudoin. (Novembre-Décembre 1691) 450

Vivent à Rouville (450). Arrestations à Lasalle. Dénonciations d'Anne Baudoin (451). Propositions d'exil faites aux prédicants par M. de la Haye (453). Lettres de Vivent et de Brousson (454). Grevou tué à Montredon (Saint-André de Valborgne) (458).

Chapitre XIX. La fin de Vivent. (Décembre 1691—Février 1692) 461

Vivent errant autour d'Anduze (461). Arrestation de Valdeyron et de Masbernard (464). Vivent surpris dans la baume de Carnoulès (466). Sa mort (467). Exécutions d'Alais (468). Ce que Brousson a pensé de Vivent (468).

ILLUSTRATIONS

La Baume de Vivent xx
Le Moulin de Liquis 64
La protestation de Fulcran Rey 64
Entre Aigues Vives et Mus 128
Aigues-Mortes, La Tour de la Reine 192
La Cam de l'Hospitalet 256
Vialas. Les précipices de Tourrières et de Pierrefroide 320
Le Col du Mercou 384
Autographe de Vivent 448
Carte des Cévennes et du Bas-Languedoc 472

Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01125 6528

DATE DUE

MAY 1 '78			
[redacted]			
[redacted]			
[redacted]			